



THE AFRICAN CAPACITY
BUILDING FOUNDATION

FONDATION POUR LE RENFORCEMENT
DES CAPACITÉS EN AFRIQUE

RAPPORT SUR LES INDICATEURS DE CAPACITÉS EN AFRIQUE 2013



RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES



THE AFRICAN CAPACITY
BUILDING FOUNDATION

FONDATION POUR LE RENFORCEMENT
DES CAPACITÉS EN AFRIQUE

RAPPORT SUR LES INDICATEURS DE CAPACITÉS EN AFRIQUE 2013



**RENFORCEMENT DES CAPACITÉS
POUR LA GESTION DES
RESSOURCES NATURELLES**



Ce rapport a été élaboré par le personnel de la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF). Les résultats, interprétations et conclusions figurant dans ce document ne reflètent pas nécessairement les points de vue du Conseil d'administration ou du Conseil des Gouverneurs de l'ACBF.

L'ACBF ne garantit pas l'exactitude des données présentées dans le présent rapport. Les frontières, couleurs et autres informations figurant sur les cartes ne font l'objet d'aucun jugement de la part de la Fondation, en particulier concernant le statut légal d'un territoire, l'approbation ou l'acceptation de ces frontières.

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ni transmise, sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit, électronique, mécanique, photocopie ou autre, sans une autorisation écrite préalable de l'éditeur.

© 2013 – Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique
7^{ème} étage, ZB Life Towers, Harare, Zimbabwe

Publié par le Département Connaissances et apprentissage
Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique
Première édition : mars 2013
Tous droits réservés

Pour toute information supplémentaire sur les projets, programmes et autres activités de la Fondation, veuillez visiter notre site.
<http://www.acbf-pact.org>

Imprimé en Afrique du Sud par Ultra Litho

ISBN: 978-1-77937-041-9

EAN: 9781779370419

Crédits Photo: Shutterstock

Avant-propos

La publication du Rapport 2013 sur les indicateurs de capacités en Afrique : renforcement des capacités pour la gestion des ressources naturelles coïncide avec un événement d'une grande importance pour le continent africain. En effet, nous commémorons actuellement le 50^{ème} anniversaire de la création de l'Organisation de l'unité africaine/Union africaine, l'occasion pour nous de revenir sur notre passé, d'examiner l'état de l'Afrique actuelle et d'élaborer des projets d'avenir.

Les ressources naturelles abondantes dont dispose l'Afrique, notamment dans le secteur de l'exploitation minière et de l'agriculture, mais également dans le domaine maritime, sont à la base du développement de ses grandes civilisations antiques et de ses routes commerciales, ainsi que de ses interactions avec le reste du monde. Le partage des ressources naturelles, la colonisation et la parcellisation de l'Afrique depuis le 15^{ème} siècle sont à l'origine du sous-développement systémique africain et de son statut d'exportateur de matières premières.

L'organisation de l'union africaine (OAU), notamment suite à la Déclaration de Monrovia en 1979, a mis en place des mesures en faveur de l'autonomie nationale et collective en matière de développement économique et social, de manière à ce que l'industrialisation et le développement du continent issus de l'utilisation de ses richesses naturelles profitent directement à ses citoyens.

Cinquante ans plus tard, l'Afrique connaît une évolution sans précédent. Grâce aux progrès réalisés ces quinze dernières années dans le domaine de l'intégration et du développement, certains pays connaissent des taux de croissance économique spectaculaires. Sur les dix économies affichant les taux de croissance les plus rapides au niveau mondial, six se trouvent en Afrique. Un vaste champ de possibilités s'offre à l'Afrique pour faire en sorte que l'utilisation de ses abondantes ressources naturelles aboutisse à une généralisation du développement économique. L'Afrique affiche des taux élevés au niveau de la production mondiale de minerais, avec 48 pour cent pour l'extraction de platine, 48 pour cent pour les diamants, 46 pour cent pour le chrome, 28 pour cent pour l'or, et elle détient

environ 10 pour cent des réserves pétrolières mondiales. Elle referme également 60 pour cent des terres arables mondiales non utilisées. L'exploitation minière, le tourisme et l'agriculture génèrent collectivement plus de 80 pour cent des revenus en devises étrangères. Par ailleurs, le continent dispose d'un immense potentiel encore inexploité dans l'économie verte et le secteur maritime.

Pourtant, le Rapport établit que « malgré l'abondance des réserves de ressources naturelles dont elle bénéficie, ces dernières sont généralement utilisées en dehors de l'Afrique, notamment celles qui sont issues de l'industrie extractive. Si elle se classe en tête pour la production de diamants, d'or, de cobalt et de

platine, il est évident que la plupart de ces minéraux sont exportés sous leur forme brute vers des pays développés et émergents. Les États africains riches en ressources tentent de générer des revenus par le biais des exportations, mais leurs efforts restent insignifiants. Ce sont les marchés étrangers qui continuent dans une large mesure à déterminer la trajectoire de la croissance et du développement de l'Afrique, indépendamment des richesses naturelles — ce type de développement doit être modifié!»

Les transferts de l'exploitation minière vers l'économie générale restent limités, sous l'influence d'un certain nombre de facteurs tels que les accords contractuels qui ne laissent aux gouvernements africains qu'une part de revenus limitée. De plus, en raison des prix de transfert au sein des entreprises et d'autres formes d'évasions fiscales, les pays ne collectent qu'environ 40 pour cent des revenus fiscaux potentiels. Pourtant, certains pays tirent des revenus substantiels des ressources naturelles renouvelables. Citons par exemple les pêcheries de Namibie ou l'exploitation forestière au Cameroun. Les revenus issus des ressources naturelles par les pays africains sont clairement inférieurs à ceux d'autres pays du monde, alors qu'ils pourraient représenter une part importante du PIB. Par exemple, les recettes fiscales liées aux ressources naturelles, composées principalement des redevances et des impôts sur les revenus des sociétés, pourraient être investies dans des projets nationaux de développement à long terme visibles et viables contribuant à renforcer le capital humain, économique et social de l'Afrique.

Alors que l'Afrique pose de nouveaux jalons pour les 50 années à venir, il est essentiel pour elle de renforcer ses capacités en termes d'utilisation

des ressources naturelles afin de créer une prospérité partagée. Cette évolution doit passer par des politiques visant à intégrer l'industrie minière à d'autres secteurs de l'économie et encourageant l'enrichissement des minerais et la création d'une industrie de biens d'équipement liés à l'industrie minière et au traitement des minéraux. La sécurité alimentaire et nutritionnelle du continent doit être garantie par l'investissement dans l'agriculture et l'agroalimentaire. Ces actions doivent être menées de manière durable et tenir compte de la croissance et des évolutions démographiques de l'Afrique et de ses besoins pour les prochaines décennies.

Les moyens et capacités requis pour obtenir de tels résultats doivent par conséquent être renforcés au niveau national, régional et continental. Le Plan d'action de l'Union africaine pour le développement industriel accéléré de l'Afrique identifie un certain nombre de priorités essentielles à cet égard : le développement et l'application de politiques sur la diversification de la production et de l'exportation; la gestion et le développement des ressources naturelles; les investissements dans le capital humain, la science, la technologie et l'innovation; la mise en place de normes, de cadres de conformité, de cadres juridiques, institutionnels et réglementaires, et enfin le renforcement des infrastructures.

Par ailleurs, le Rapport 2013 sur les Indicateurs de Capacités en Afrique démontre que les pays doivent disposer de capacités suffisantes pour pouvoir assurer la paix et la stabilité politique, de manière à « agréger et gérer les besoins des citoyens, permettre aux divers groupes sociaux de participer à la prise de décision (femmes et groupes exclus) et renforcer la responsabilité des membres de la fonction publique envers les

citoyens. » Ainsi, pour utiliser ses ressources naturelles de manière optimale, l'Afrique a besoin de paix et de stabilité. Mais aucune paix durable ne peut être garantie si les ressources naturelles ne sont pas utilisées pour le développement de ses économies et de ses peuples.

Le Rapport 2013 sur les Indicateurs de Capacités en Afrique (RICA), le troisième d'une série de publications basées sur des thèmes spécifiques, recense les capacités de l'Afrique relatives à des domaines clés. Il représente un outil précieux permettant d'évaluer notre situation actuelle ainsi que les actions à mener pour permettre au continent d'exploiter ses abondantes richesses naturelles dans des conditions optimales. Il décrit également en détail les capacités requises pour éradiquer la pauvreté, briser les stéréotypes négatifs et instaurer une prospérité partagée.

L'ICA est un indice composite calculé à partir de quatre sous-indices, qui sont eux-mêmes établis par le biais d'une analyse typologique. Les quatre groupes étudiés sont : a) l'environnement politique, qui concerne les conditions à mettre en place pour optimiser le développement ; b) les processus d'application, qui permettent d'évaluer dans quelle mesure les pays sont prêts à obtenir les résultats escomptés ; c) les résultats du développement au niveau national ; et d) les résultats du renforcement des capacités, qui concernent les changements souhaités dans les conditions de vie des citoyens. Ce Rapport comprend également un indice unique qui

mesure les capacités de gestion des ressources naturelles. Cet ensemble d'indices révèle d'importantes lacunes dans notre compréhension des besoins du continent en termes de capacités.

Je considère cette publication comme un document précieux dans lequel peuvent puiser les responsables politiques et spécialistes qui œuvrent pour l'avenir de l'Afrique. Je félicite la direction de la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) et les multiples parties prenantes pour le travail considérable qu'elles ont fourni et pour leur implication dans l'élaboration de ce Rapport, qui fournit une vision éclairée et intuitive de la gestion des ressources naturelles en Afrique. Un document incontournable pour les chercheurs, les décideurs politiques et les spécialistes du développement, qui vient compléter les efforts menés actuellement à l'échelle nationale, régionale et continentale. La Commission de l'Union africaine est fière de présenter cette étude novatrice, et nous espérons que d'autres suivront notre exemple et s'inspireront de ce document informatif d'une grande pertinence et arrivant à point nommé.



S.E. Dr. Nkosazana Dlamini Zuma
Président de la Commission de l'Union Africaine
Addis-Abeba, Éthiopie
Janvier 2013



Remerciements

L'équipe tient à remercier tout particulièrement l'éminent Groupe de référence externe 2013 (GRE) pour ses conseils intellectuels, son engagement et sa motivation : Elizabeth Asiedu (Université du Kansas, États-Unis d'Amérique); Elias T. Ayuk (Institut UNU pour les ressources naturelles en Afrique, Ghana) ; Hany Besada (UNDP, Institut USA/Nord-Sud, Canada) ; Cristina D'Alessandro-Scarpari (Sciences Po, France); Engobo Emeseh (Université d'Aberystwyth, Royaume Uni); Ken B. Johm (BAD, Tunisie) ; Elaine Lawson (Université du Ghana, Ghana) ; Amadou Hama Maïga (ZiE, Burkina Faso) ; Florence Margai (Université de Binghamton, États-Unis d'Amérique) ; Denis Maugenest (CERAP-INADES) ; Ibrahim A. Mayaki (NEPAD-NPCA, Afrique du Sud) ; Massoud Moussavi (Causal Links LLC, États-Unis d'Amérique) ; Emmanuel Nnadozie (UNECA, Éthiopie) ; Sam Otoo (Institut de la Banque mondiale, États-Unis d'Amérique) ; Francis Y. Owusu (Université de l'État de l'Iowa, États-Unis d'Amérique) ; Malcolm Sawyer (École de commerce de l'Université de Leeds, Royaume Uni) ; Jeff Stark (Fondation pour la protection et la viabilité de l'environnement, États-Unis d'Amérique) ; Pratibha Thaker (The Economist Intelligence Unit, Royaume Uni) ; Roger A. Tsafack-Nanfosso (Université de Yaoundé II, Cameroun); et James Wakiaga (UNDP, Zimbabwe).

Nous remercions également tous ceux qui nous ont fourni des documents de référence essentiels pour l'étude des thématiques clés du rapport, notamment : Peter Arthur (Université de Dalhousie, Canada) ; Joseph Ayee (Université de KwaZulu-Natal, Afrique du Sud) ; Claudious Chikozho (Université de Prétoria, Afrique du Sud) ; Alemayehu Geda (Université d'Addis-Abeba, Éthiopie) ; Abbi Kedir (Université de Leicester, Royaume Unis) ; William Moseley (Macalester College, États-Unis d'Amérique) ; Aminata Ndiaye/Paul Ndiaye (Université Cheikh Anta Diop, Sénégal) ; Eric Ogunleye (Abuja, Nigéria) ; Olawale Ismail/Jide Martyns Okeke (Alerte Internationale, Royaume Unis / Institut d'études sur la paix, Éthiopie); Korbla Pupilampu (Université Grant MacEwan, Canada) ; et John Unruh (Université McGill, Canada).

Nous témoignons également notre reconnaissance envers les instituts politiques qui se sont chargés des auto-évaluations des

politiques nationales de leurs pays respectifs, dans le cadre de l'Évaluation des politiques et des institutions des pays (CPIA), notamment : Conception et analyse des politiques de développement (CAPOD), Bénin ; Centre d'analyse des politiques économiques et sociales (CAPES), Burkina Faso ; Projet de renforcement des capacités en gestion économique et financière du Cameroun (CAMERCAP), Cameroun; Centro de Políticas Estratégicas (STPC), Cap Vert ; Projet de Cellule d'analyse de politique économique du Centre ivoirien de recherches économiques et sociales (CAPEC), Côte d'Ivoire ; Institut de développement économique du Burundi (IDEC) ; Institut de recherche et d'analyse des politiques publiques du Kenya (KIPPR), Kenya ; Centre de recherches, d'études et d'appui à l'analyse économique à Madagascar (CREAM) ; Madagascar; Centre mauritanien d'analyse de politiques (CMAP), Mauritanie; Cellule d'analyse

et de prospective en développement (CAPED), Niger ; Projet de renforcement des capacités d'analyse de la politique macroéconomique du Liberia (LIMPAC), Liberia ; Centre d'études de politiques pour le développement (CEPOD), Sénégal ; Fondation de recherche économique et sociale (ESRF), Tanzanie ; Centre de recherche en politique économique (EPRC), Ouganda ; Institut zambien de recherche et d'analyse politique (ZIPAR), Zambie ; et la Cellule d'analyse et de recherche en politique économique du Zimbabwe (ZEPARU), Zimbabwe.

La collecte des données nationales qui ont permis l'analyse du Rapport a été réalisée par un certain nombre d'instituts politiques et universitaires, et nous tenons à les remercier pour l'aide précieuse qu'ils nous ont apportée : Basga Emile Dialla (CAPES, Burkina Faso, chargé de l'Afrique de l'Ouest francophone) ; Barnabé Okouda (CAMERCAP, Cameroun, chargé de l'Afrique Centrale) ; Felix Muriithi (KIPPPA, Kenya, chargé de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique) ; et Hardson Kwandayi (PSMTP-AU, Université de Mutare, Zimbabwe, chargé de l'Afrique Australe et de l'Océan Indien).

Nous adressons tous nos remerciements aux experts qui nous ont fourni les données nationales (dont beaucoup ont collaboré avec l'équipe ICA depuis sa création), et pour la collecte détaillée des données fondamentales qui constituent la base du Rapport : Ayédjo Tokou (Bénin), Abel Tiemtoré (Burkina Faso), Martin Nsengiyumva (Burundi), Anaclet Désiré Dzossa (Cameroun), João Leal (Cap Vert), Espoir-Vivien Mhalioh (République Centrafricaine), Ibn Ali Youssouf (Tchad), Michel Tansia-Monkoy (République démocratique du Congo), Naasson Loutete-Dangui (République du Congo), Gnanda Eponou-Benson (Côte d'Ivoire), Charmarké Idris-Ali (Djibouti), Paul-Henri Nguema Meye (Gabon), Mamadou Camara (Guinée), Adulai Jalo (Guinée-

Bissau), Mande Romalahy (Madagascar), Tiemoko Dembele (Mali), Ridouane Berrhazi (Maroc), Mamadou Cissoko (Mauritanie), Abdou Maina (Niger), Mady Dansokho (Sénégal), Komlan K. Agbovi (Togo), Mustapha Bouzaïene (Tunisie), Naledi Modisaatsone (Botswana), Wondwossen Aselet (Éthiopie), Kunkung Jobarteh (Gambie), Anthony Krakah (Ghana), Mathews Omondi (Kenya), Masoai Mokone-Dennis (Lésotho), Paul King (Libéria), Phiri Pangapanga (Malawi), Krishna Chikhuri (Maurice), Claudio Dengo (Mozambique), Gurvy Kavei (Namibie), Modinat Olusoji (Nigéria), Johnson Rukundo (Rwanda), Cadyna Afonso da Costa Cardoso (São Tomé et Príncipe), Mabel M'bayo (Sierra Leone), Sindisiwe Hleta (Swaziland), Khamis Shauri (Tanzanie), Christian Kakuba (Ouganda), Shebo Nalishebo (Zambie), et Patience Siwadi (Zimbabwe).

Nous remercions chaleureusement nos collègues, qui ont pris la peine d'écouter nos idées à peine esquissées, de lire les ébauches des premiers chapitres, et nous ont fourni des articles et des conseils sur les analyses. Nous sommes reconnaissants envers Francis Owusu, Korbla Pupilampu, Cristina D'Alessandro-Scapari et Peter Arthur, qui se sont gracieusement portés volontaires pour agir en tant que comité de conseil informel de l'équipe. Leurs commentaires critiques et leurs apports ont grandement amélioré la qualité de ce Rapport. Nous avons également bénéficié de l'aide de Randy Hecht, qui a participé à la rédaction des textes en anglais, et de Phumuzile Khumalo, qui s'est chargée du soutien administratif tout au long du processus.

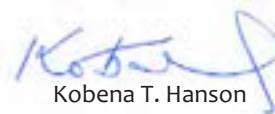
Nous exprimons notre gratitude envers toutes les personnes et institutions pour le temps qu'elles nous ont accordé, malgré leur planning très chargé, et pour leur participation active aux délibérations de l'atelier de validation qui s'est

tenu pendant deux jours à Dar-es-Salaam, en Tanzanie. Leurs points de vue individuels et collectifs nous ont permis d'enrichir considérablement le Rapport ainsi que le projet actuel que nous menons conjointement avec l'Economist Intelligence Unit (le microsite et l'application dédiée aux tablettes).

Le Rapport a été piloté par une équipe interne composée de Robert Nantchouang, George Kararach (aujourd'hui à la BAD), et Kobena Hanson. Pour leur précieuse contribution, nous remercions également: Kwabena Agyei Boakye, Roger Atindehou, Sharon Chitambo, Lovemore Dzikati, Alfred Gumbwa, Yves Ntoto et Walter Mangwende. En tant que chef d'équipe et coordinateur du RICA depuis trois ans, je tiens à

vous dire que le fait de travailler à vos côtés a été pour moi un honneur et un plaisir—je n'aurais pu rien faire sans vous!

Nous remercions tous ceux qui ont apporté leur soutien à ce projet. Nous assumons l'entière responsabilité pour toute erreur, information erronée ou omission éventuellement présentes dans ce Rapport.



Kobena T. Hanson
Responsable du Département Connaissances et
Apprentissage,
Coordinateur/Chef d'Équipe du RICA 2013
Janvier 2013



Préface

Afin que les sociétés dans leur ensemble puissent tirer avantage de leurs richesses naturelles, il est nécessaire de renforcer les capacités des acteurs et parties prenantes intervenant dans l'extraction, le traitement, la commercialisation de ressources naturelles à haute valeur ajoutée et dans la gestion des revenus. Mais ces capacités doivent être équitablement réparties entre les parties prenantes. Ce problème particulier constitue le thème central du Rapport 2013 sur les Indicateurs de Capacités en Afrique —Renforcement des capacités pour la gestion des ressources naturelles. Il est de plus en plus évident que le « déséquilibre des capacités »—une partie des acteurs bénéficiant de capacités importantes tandis que les autres disposent de capacités moindres, voire très insuffisantes—se traduit par une mauvaise gestion, les abus de pouvoir, la corruption, la criminalité et l'exploitation. Les animosités qui en découlent peuvent avoir des conséquences extrêmement néfastes, lorsque les parties prenantes souffrant d'un déficit de capacités prennent conscience de ce déséquilibre et de ses répercussions. Concernant l'Afrique, on considère généralement que ce sont les parties prenantes comme le gouvernement, la société civile et les communautés locales qui ont le plus besoin du renforcement des capacités dans le secteur des ressources naturelles, mais on constate également un déficit de capacités chez les investisseurs internationaux, qui sont souvent incapables de « lire » les environnements locaux socio-politiques, ethnoculturels et économiques présents en Afrique et sont dans l'impossibilité d'innover et de conclure des accords mutuellement avantageux. Par conséquent, le renforcement des capacités est nécessaire non seulement pour les parties prenantes du gouvernement, mais également pour les parties prenantes engagées dans les processus nationaux et internationaux du secteur de l'investissement.

Ce Rapport, le troisième de la série, se concentre sur un sujet crucial pour l'Afrique actuelle— la gestion des ressources naturelles— et se penche sur les besoins individuels et collectifs des pays africains nécessaires pour répondre aux problèmes liés au renforcement des capacités. Le Rapport fournit une analyse complète des perspectives et débats politiques actuels sur la chaîne de valeur des ressources naturelles, dont les problèmes et thèmes émergents tels que le changement climatique et l'économie verte. Afin d'assurer une cohérence avec le Rapport 2012 sur les Indicateurs de Capacités en Afrique (RICA)—Renforcement des capacités pour la transformation agricole et la sécurité alimentaire—ce volume accorde une grande place aux

études de cas, aux problèmes liés au renforcement des capacités et aux choix politiques concernant la « croissance verte. » Il relie ainsi le débat sur la gestion des ressources naturelles aux thèmes des deux premiers rapports sur les ICA (RICA 2011, consacré aux États fragiles, et RICA 2012 portant sur la transformation agricole et la sécurité alimentaire).

En étudiant les questions, opportunités et possibilités liées à la chaîne de valeur des ressources naturelles, ce Rapport met en évidence les enchevêtrements complexes qui existent entre les problèmes, les processus et les acteurs relatifs à la chaîne de valeur des ressources naturelles en Afrique. Il identifie les dynami-

ques sous-jacentes, comme les mécanismes de surveillance faibles, les déficits de capacités, la corruption et la collusion de la part des agences gouvernementales et des fonctionnaires, les disparités entre les approches légales (officielles) et informelles (socio-culturelles), les contestations non résolues sur la gouvernance des ressources naturelles, les conflits armés et l'insécurité, ainsi que les défis et opportunités résultant de la mondialisation. Le Rapport reconnaît les dimensions et implications transfrontalières et régionales de la gestion des ressources naturelles. Plus important, il souligne les limites des réponses politiques actuelles : la concentration des efforts sur l'application ; l'inaction concernant les questions socio-économiques, politiques et environnementales sous-jacentes ; une valorisation excessive des initiatives à l'échelle nationale et le manque de synergie avec les approches régionales et internationales ; et enfin l'absence d'actions politiques régionales et internationales fortes. En tant que document informatif visant à améliorer les capacités, le Rapport franchit une étape supplémentaire en établissant un bilan des initiatives au niveau de leur efficacité ou de leur capacité potentielle à résoudre les problèmes de gouvernance et de gestion de la chaîne de valeur des ressources naturelles en Afrique.

Le Rapport défend avec force l'idée que si le renforcement des capacités de tous les acteurs (investisseurs, société civile et gouvernement) est souhaitable, il est nécessaire de tenir compte des priorités et des processus d'exploitation des ressources, car d'autres besoins prédominent dans de nombreux pays africains riches en ressources ou dépendant des ressources. Ainsi, il est nécessaire d'adopter des approches plus ciblées en mesure de résoudre les problèmes de capacités à court terme dans les contextes difficiles de pays touchés par des conflits, tout en

poursuivant et en approfondissant le renforcement des capacités institutionnelles dans l'ensemble des pays africains. En cas de tensions élevées, il peut être dangereux de renforcer les capacités d'un camp particulier au détriment d'un autre. De plus, si un camp bénéficie de capacités supérieures, les possibilités de prendre l'avantage sur les acteurs dotés de faibles capacités sont accrues. Les Nations unies ont accompli un travail considérable sur le problème du déséquilibre des capacités, notamment dans le contexte des négociations de paix—dont font toujours partie les ressources à haute valeur ajoutée. Dans les contextes tendus, il serait donc souhaitable d'améliorer les capacités des groupes d'acteurs opposés, de manière à ce qu'ils puissent se contrôler mutuellement. Une autre solution serait de donner la priorité aux parties prenantes les plus démunies. Mais il est nécessaire de faire preuve de prudence pour éviter le risque de s'exposer à une accusation de partialité, quel que soit le problème. En sélectionnant des questions spécifiques qui donnent lieu à de vives tensions, puis en renforçant les capacités des camps opposés, il serait possible de déployer des efforts de renforcement de capacités ciblés contribuant au rétablissement de la paix.

L'Afrique se trouve dans une phase critique concernant la gestion de ses ressources naturelles. Si nous soucions de l'avenir de nos enfants, des enfants de nos enfants, et si regardons au-delà de nos vies individuelles, nous devons mettre en place des politiques éthiques, lutter contre la corruption et le pillage des ressources naturelles du continent. Comme le feu Okyenhene Ghanéen (Roi de Akyem) Nana Sir Ofori Atta I (1881–1943) le disait : « La terre appartient à une vaste famille composée de membres dont une grande partie a disparu, dont une petite partie vit, et dont la plupart ne sont

pas encore nés. » Cette citation est aujourd'hui plus vraie que jamais, si l'on considère la prise de conscience généralisée des conséquences environnementales des politiques de croissance non respectueuses de la nature.

Il est clair que les ressources naturelles représentent un énorme potentiel dont les sociétés africaines pourraient bénéficier. Mais le paradoxe de l'abondance continue d'entraver la réalisation de ce potentiel, et dans certains cas contribue à aggraver la criminalité, les conflits, la dislocation et le sous-développement. Cette malédiction des ressources peut cependant être contrée par le renforcement des capacités et la volonté politique de s'y engager de manière durable, grâce à un leadership progressiste tenant compte des divers groupes ethnoculturels, religieux, géographiques, socio-économiques et linguistiques ainsi que des populations migrantes. La volonté politique est capitale et peut être appliquée effectivement à de nombreux niveaux du gouvernement et de la société civile, dans une grande variété de

contextes d'apprentissage. L'histoire a montré que l'apport de capacités dans une société n'aboutit pas toujours à des résultats prévisibles, mais elle facilite l'autodétermination économique et politique nécessaire pour permettre aux pays de mener leur propre barque dans un monde où la gestion et l'exploitation des ressources naturelles revêtiront désormais une importance croissante.

En publiant ce Rapport, nous espérons que l'ACBF s'est montrée un tant soit peu à la hauteur du proverbe nord-africain : « Qui a le courage de dire au lion qu'il a mauvaise haleine ? »



Frannie A. Léautier
Secrétaire exécutif
Fondation pour le Renforcement des Capacités
en Afrique
Harare, Zimbabwe
Janvier 2013

Sommaire

Avant-propos	iii
Remerciements	vii
Préface	xi
Acronymes et abréviations	xxi
Résumé analytique	1
Chapitre 1 L'état du renforcement des capacités en Afrique	17
1.1 Introduction	17
1.2 Renforcement des capacités pour la gestion des ressources naturelles en Afrique	20
1.3 Le RICA 2013 et l'état du renforcement des capacités	25
1.4 RICA 2011-2013—fragilité, transformation agricole, sécurité alimentaire et gestion des ressources naturelles	35
1.5 Auto-évaluation CPIA (2011-2013) —problèmes, opportunités et possibilités	44
1.6 Le rôle de la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique	50
1.7 Conclusion—le RICA : trois ans après	53
Chapitre 2 L'état de la gestion des ressources naturelles en Afrique—défis et opportunités dans le renforcement des capacités	57
2.1 Introduction	57
2.2 L'héritage colonial en Afrique et l'État postcolonial—un synopsis	58
2.3 L'État, les multinationales et la gestion des ressources naturelles en Afrique	61
2.4 La renaissance de la gestion des ressources naturelles dans l'Afrique d'aujourd'hui	65
2.5 La chaîne de valeur des ressources naturelles—vulnérabilités, problèmes et opportunités	75
2.6 Amélioration de la gouvernance des ressources naturelles en Afrique	85
2.7 Initiatives clés et émergentes sur la gestion des ressources naturelles	92
2.8 Conclusion	100
Chapitre 3 Gestion des richesses naturelles en Afrique—la politique économique de la gestion des ressources naturelles en Afrique	107
3.1 Introduction	107
3.2 Flux des ressources naturelles en Afrique et politiques macroéconomiques	108
3.3 Utilisation de l'investissement public dans la gestion des ressources naturelles en faveur de la croissance	121
3.4 Résolution des conflits et gestion des ressources naturelles	128
3.5 Délinquance dans la chaîne de valeur de la gestion des ressources naturelles —que sait-on ?	143
3.6 Conclusion	156
Chapitre 4 Transformation structurelle et gestion des ressources naturelles en Afrique	159
4.1 Introduction	159
4.2 Comprendre les tendances des économies africaines basées sur les ressources	160

4.3	Risques des économies trop focalisées sur la production de matières premières	166
4.4	Approches à la diversification économique dans les pays africains riches en ressources	171
4.5	Réaliser la transformation structurelle —que faire ?	174
4.6	Conclusion	175
Chapitre 5 Durabilité environnementale et gestion des ressources naturelles — la question de la capacité, du leadership et des choix stratégiques		181
5.1	Introduction	181
5.2	Contexte et dilemme	182
5.3	Cadre conceptuel pour la compréhension du rôle du leadership dans la gestion des ressources naturelles	185
5.4	Leadership politique et choix stratégiques : l'industrie d'extraction des ressources (pétrole) en Afrique	189
5.5	Qu'est-ce que l'Afrique peut apprendre des autres ?	198
5.6	Développement durable—analyse, problématiques et défis	204
5.7	Fonds souverains—une panacée ? (cas de l'Angola, du Botswana et du Nigéria)	211
5.8	Conclusion	214
Chapitre 6 Changement climatique, croissance verte et gestion des ressources naturelles en Afrique		219
6.1	Introduction	219
6.2	Changement climatique, dégradation environnementale et utilisation des ressources naturelles	221
6.3	Débatte de la croissance verte en Afrique—problématiques conceptuelles	234
6.4	Considérations importantes pour les décideurs africains	238
6.5	Schéma des problématiques complexes	249
6.6	Conclusion	259
Chapitre 7 Gestion des ressources naturelles à travers la coopération régionale—une attention particulière aux États riverains de l'Afrique		265
7.1	Introduction	265
7.2	Gestion des ressources naturelles transfrontalières	267
7.3	Approches et impératifs pour le renforcement des capacités	276
7.4	Principaux piliers et défis	279
7.5	Conclusion	289
Chapitre 8 Capacités stratégiques essentielles pour la gouvernance des ressources naturelles en Afrique		295
8.1	Introduction	295
8.2	Prospecter, négocier et réglementer la gestion des ressources naturelles—quelles sont les capacités nécessaires ?	296
8.3	Dépasser la malédiction des ressources—quelles sont les capacités qui provoquent une diversification économique efficace dans les pays riches en ressources ?	308
8.4	Utilisation des ressources naturelles dans des scénarios de reprise après conflit	312
8.5	Élaborer une feuille de route pour l'Afrique	318
8.6	Conclusion	323

Chapitre 9 Politiques de gestion des ressources naturelles pour l'Afrique—réussir tout en protégeant l'avenir 329

9.1 Introduction	329
9.2 Encourager la bonne gouvernance—transparence, responsabilité, État de droit et participation	330
9.3 Faire face aux dilemmes dans la chaîne de valeur des ressources naturelles	334
9.4 Développer des cadres cohérents intégrés dans les politiques nationales	337
9.5 Concrétiser la vision et l'intention et créer des scénarios stratégiques	341
9.6 Conclusion	347

Notes finales	350
Bibliographie	353

Encadrés

2.1 Faiblesse de la supervision du pouvoir législatif ghanéen dans la gestion des ressources naturelles	78
7.1 L'Autorité du bassin du Niger	271
7.2 La Commission du bassin du lac Tchad	271
7.3 Le bassin hydrographique de l'Okavango	272
7.4 Le bassin hydrographique du Mekong	273
7.5 Le bassin hydrographique du Danube	274

Illustrations

A Environnement institutionnel/efficacité des instruments	10
B Légitimité et mesures incitatives des politiques de GRN	10
C Dialogue sur la gouvernance des ressources naturelles et inclusion sociale (pourcentage de pays)	10
D Rapports clés pour la GRN dans les pays en post-conflit/fragilisés par rapport aux pays stables	11
1.1 Indicateurs des capacités organisationnelles et institutionnelles	23
1.2 Comparateur des capacités en Afrique	24
1.3 Risques liés au commerce dans un contexte de capacités insuffisantes au niveau des droits de propriété, de la réglementation commerciale et du secteur financier—Angola, Mozambique et Cap Vert	24
1.4 Couverture géographique du RICA 2011-2013	27
1.5a Niveaux ICA 2013	28
1.5b Niveaux ICA 2012	29
1.6 Niveaux de l'ICA en 2013 par pays étudiés	31
1.7 Variations entre groupes (2012 et 2013)—Burkina Faso, Ghana et Kenya	32
1.8 ICAAgric 2013—Pourcentage de pays par groupe	38
1.9 Capacités ICAAgric 2013 par groupe	38
1.10 ICA-GRN 2013*—Pays riches en ressources naturelles**	39
1.11 Résultats CPIA 2011 —Évaluation de la Banque mondiale et auto-évaluation par les pays	46
1.12 Comparaison des résultats de l'évaluation de la Banque mondiale et des auto-évaluations par les pays—2011	46
1.13 CPIA 2011 —Résultats des auto-évaluations des pays par groupe	47
1.14 CPIA 2011 —Résultats de la Banque mondiale par groupe	48
1.15 Efficacité du soutien de l'ACBF aux interventions de renforcement des capacités en Afrique (valeur seuil 30)	50

1.16	Efficacité du soutien de l'ACBF aux interventions de renforcement des capacités en Afrique (valeur seuil 40)	51
1.17	Pays les plus performants en matière de renforcement des capacités (Gambie, République du Congo, Bénin)	52
2.1	Mise en place d'une stratégie spécifique au développement du secteur minier	71
2.2	Environnement politique/efficacité de l'outil	72
2.3	Légitimité et mesures incitatives des politiques de GRN	72
2.4	Niveau de dialogue et d'inclusion sociale	74
2.5	Dialogue et inclusion sociale pour la gouvernance des ressources naturelles (pourcentage de pays)	74
2.6	Mobilisation des revenus issus de l'extraction des ressources en faveur de l'éducation et de l'emploi	99
3.1	Indices des prix mondiaux des produits de base en \$ US (2000=100) tendance, 1960-2011	109
3.2	Tendance des indices des prix des produits de base spécifiques—1960 à 2011 (en \$ US, base 100=2000)	110
3.3	Tendances des exportations* et de l'indice globale des prix des produits de base (en dollars US, base 100=2000) dans les économies africaines en développement	111
3.4	Taux de croissance des exportations, des produits de base, des TDE et du PIB réel dans les économies en développement africaines (taux de croissance du PIB dans l'axe droit)	111
3.5	Évolution du taux annuel des indices des prix des principaux produits de base, 1960-2011 (en USD ; base 100=2000)	112
3.6	Flux de ressources provenant d'un secteur en plein essor et ses ramifications	113
3.7	Évolution du pourcentage annuel du prix global des produits de base et indice du TCER des économies africaines (prix des produits de base dans l'axe droit)	116
3.8	Revenus de l'État, impôts sur les revenus, TDE et dépenses de l'État en Afrique	118
3.9	Rapport entre le total des réserves de devises et le total de la dette extérieure à court terme (Afrique entière, groupes A et B)	120
3.9a	Rapport entre le total des réserves de devises et le total de la dette extérieure à court terme (pour toute l'Afrique)	120
3.9b	Rapport entre le total des réserves de change et la dette extérieure totale à court terme (échantillon de pays du groupe A)	120
3.9c	Rapport entre le total des réserves de devises et la dette extérieure à court terme (échantillon de pays échantillons du groupe B)	120
3.10	Rôle économique du secteur de l'extraction dans les pays africains affectés par des conflits	130
3.11	Typologie des ressources naturelles et causes de conflits—Afrique	131
4.1	Part des marchandises dans les exportations totales par région en développement	161
4.2	Population urbaine et rurale par groupe de développement, 1950-2050	163
4.3	Indice global des matières premières, ajusté de l'inflation (1934-2010)	164
5.1	Capacités des pays africains à atteindre les résultats de développement	186
6.1	Prévision des paramètres climatiques (températures : a et b ; précipitations : c et d)	224
6.2	Prévision des paramètres climatiques (jours secs : a et b ; intensité : c et d)	224
6.3	Développement et mise en place d'un plan environnemental national	225
6.4	Tendances pluviométriques au Sénégal : zone nord Soudanienne (1921-2006)	226
6.5	Tendances décennale de la variabilité des précipitations au Sénégal, zone nord Soudanienne (1961 à 2000)	226
6.6	Émissions de carbone par personne par région du monde (2008)	236
6.7	Déboursement de l'APD pour les projets environnementaux en 2009 : le top cinq	238
6.8	Domaine de formation des compétences et capacités	242
6.9	Étendue des infrastructures et du support financier du gouvernement au secteur minier	244
7.1	Les principaux bassins hydrographiques de l'Afrique	266
7.2	Proportion de la population avec accès durable à l'eau potable (2008)	268

7.3	Pourcentage de pays par groupe et niveau de capacités (ICA2013)	278
8.1	Indonésie et Nigeria — différentes capacités de gérer la diversification (2003-2010)	311
8.2	Cameroun : prise de leadership dans les exportations d'aliments frais et rôle dans la transformation des aliments	312
8.3	Liens clés pour la gestion des ressources naturelles dans les pays post-conflit/fragiles vis-à-vis des pays stables	324
9.1	Priorités de capacités pour la gestion des ressources naturelles	346

Tableaux

A	ICA 2013—Pourcentage des pays par groupe et par niveau de capacités	8
B	ICA-GRN 2013*—Pays dotés de ressources naturelles**	9
1.1	Mesures des capacités en 2013 (% de pays par niveau)	27
1.2	ICA 2013—Pourcentage des pays par groupe et niveau de capacités	30
1.3	Valeur de l'indice ICA —les 3 pays classés en tête (Burkina Faso, Ghana et Kenya)	32
1.4	Différences entre 2012 et 2013 par groupe—Burkina Faso, Ghana et Kenya	32
2.1	Leviers de la gestion des ressources naturelles	69
2.2	Qualité de l'administration publique—résultats CPIA 2011	72
2.3	Engagement de l'État envers le développement durable	73
5.1	Longévité politique des Chefs d'État africains producteurs de pétrole et situation du développement humain en 2012 de ces pays	193
6.1	Émissions de CO ₂ et utilisation de l'énergie —Malawi, Mozambique et Afrique du Sud	239
6.2	Secteurs avec forte sensibilité au changement climatique	245
6.3	PIB par unité d'énergie consommée (2008)	247
6.4	Politiques éventuelles pour résoudre les contraintes de la croissance verte	250
6.5	Plans de fonds d'investissements en technologie propre approuvés par région	255
6.6	Intégration de la croissance verte dans les politiques économiques	258
8.1	Schémas de diversification et de sophistication différenciés dans le secteur agricole (2006-2010)	309

Annexes

	Notes techniques	381
	Indices ICA	389
	Profils pays	401
	Recueil de statistiques	447

Appendices

Appendice 1	Ressources naturelles en Afrique	504
Appendice 2	Dépendance à l'égard des produits de base en Afrique (2004- 2009)	506
Appendice 3	Chaîne de valeur des ressources naturelles et implications du renforcement des capacités	508

Acronymes et Abréviations

ABN	Autorité du bassin du Niger
ACBF	Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique
ACDI	Agence canadienne de développement international
ADT	Analyse diagnostique transfrontalière
AfDB	<i>African Development Bank</i>
AfGF	Fonds vert de la banque africaine de développement
AIE	Agence internationale de l'énergie
ALSF	Facilité africaine de soutien juridique
AMCOW	Conseil des ministres africains chargés de l'eau
AMV	Vision pour l'industrie minière en Afrique
APD	Aide publique au développement
APPA	Association des producteurs de pétrole africains
ATAF	Forum sur l'administration fiscale en Afrique
AUC	Commission de l'union africaine
AVP	Accord de partenariat volontaire
BAD	Banque africaine de développement
BBC	<i>British Broadcasting Corporation</i>
BGA	Bonne gouvernance en Afrique
BMZ	Ministère fédéral allemand de la coopération et du développement économique
BRICS	Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud
CAD-OCDE	Comité d'aide au développement de l'OCDE
CBLT	Commission du bassin du lac Tchad
CBNRM	Gestion communautaire des ressources naturelles
CCG	Conseil de coopération du Golfe
CCI	Centre du commerce international
CCNUCC	Convention cadre des nations unies sur les changements climatiques
CDDE	Comité des donateurs pour le développement de l'entreprise
CADSP	Politique commune africaine de défense et de sécurité
CDSF	Cadre stratégique de développement des capacités
CEA	Commission économique des nations unies pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest
CEDEFOP	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CERs	Communautés économiques régionales
CESAP	Commission économique et sociale des nations unies pour l'Asie et le Pacifique
CFA	Communauté financière africaine
CFI	Coopération financière internationale
CGE	Modèle d'équilibre général calculable
CIA	Agence centrale du renseignement
CIE	Centre d'économie internationale
CIFOR	Centre d'information, de formation, d'orientation et de documentation
CILSS	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel

CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CITES	Commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CMED	Commission mondiale sur l'environnement et le développement
CMI	<i>Center for Mediterranean Integration</i>
CNUCED	Conférence des nations unies sur le commerce et le développement
CNUED	Conférence des nations unies sur l'environnement et le développement
COP	Conférence des parties
CRN	Charte sur les ressources naturelles
CSI	Confédération syndicale internationale
CSPs	Documents de stratégie par pays
CSRC	Cadre stratégique de renforcement des capacités
DCED	<i>Donor Committee for Enterprise Development</i>
DfID	Département britannique en charge du développement international
DSRP	Documents de stratégie de réduction de la pauvreté
DSP	Documents de stratégie par pays
EAC	Communauté d'Afrique de l'Est
EAU	Émirats arabes unies
ECPF	Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO
EFFAS	Fédération européenne des associations d'analystes financiers
EGC	Équilibre général calculable
EP	Principes de l'Equateur
ESG	Gouvernance environnementale, sociale et des entreprises
FAO	Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FDA	Autorité du développement forestier
FDRE	République fédérale démocratique d'Ethiopie
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIDA	Fonds international de développement agricole
FLEGT	Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux
FLSH	Faculté des lettres et sciences humaines
FMI	Fonds Monétaire International
FSDEA	<i>Fundo Soberano de Angola</i> (Fonds souverain d'Angola)
FVA	Fonds vers pour l'Afrique
G-8	Groupe des huit
GAPP	Principes et pratiques généralement acceptés
GCN	Réseau mondial du charbon
GEMAP	Programme d'assistance à la gouvernance et à la gestion économique du Libéria
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GIMPA	Institut de gestion et d'administration publique du Ghana
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
GIZ	<i>Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit</i>
GOL	Gouvernement du Liberia
GPF	Fonds de pension public-mondial
GRN	Gestion des ressources naturelles
GWP	Partenariat mondial sur l'eau
GWVSA	<i>Global West Vessel Specialist Agency Ltd.</i>

ICA	Indices de capacités en Afrique
ICA-GRN	Indices de capacités en Afrique-Gestion des ressources naturelles
ICG	<i>International Crisis Group</i>
ICGLR	Conférence internationale sur la région des grands lacs
ICMM	Conseil international des mines et métaux
ICPDR	Commission internationale pour la protection du Danube
IDE	Investissements directs étrangers
IDH-PNUD	Indice du développement humain du PNUD
IEA	<i>International Energy Agency</i>
IFC	<i>International Finance Corporation</i>
IFC-PS	<i>International Finance Corporation's Performance Standards on Social et Environmental Sustainability</i>
IFIs	Institutions financières internationales
IFPRI	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
ILO	<i>International Labor Organization</i>
IOE	<i>International Organization of Employers</i>
ITA	Institut de la technologie alimentaire
ITIE	Initiative pour la transparence des industries extractives
ITJN	<i>International Tax Justice Network</i>
ITRI	<i>International Tin Supply Chain Initiative</i>
ITUC	<i>International Trade Union Confederation</i>
KAZA	<i>Kavango-Zambezi</i>
KPCS	Système de certification du processus de Kimberley
MAEP	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
MDP	Mécanisme de développement propre
MEES	<i>Middle East Economic Survey</i>
MENA	Moyen-Orient et Afrique du Nord
MERI	<i>Monitoring, Evaluation, Reporting and Improvement (Surveillance, Evaluation, Reporting et Amélioration)</i>
MNCs	Entreprises multinationales
MoFED	Ministère des finances et du développement économique
MRC	Commission du fleuve Mekong
NATO	<i>North Atlantic Treaty Organization</i>
NBI	Initiative du bassin du Nil
NEMAP	Plan d'action de la gestion environnementale nationale
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NFRL	<i>National Forestry Reform Law</i>
NNPC	Compagnie pétrolière nationale du Nigeria
NRBC	<i>Nile River Basin Commission</i>
NRC	<i>Natural Resource Charter</i>
NREG	Ressources naturelles et gouvernance environnementale
NRF	Fonds liés aux ressources naturelles
NSIA	Autorité souveraine d'investissement du Nigéria
NU	Nations unies
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OECD	<i>Organization for Economic Co-operation and Development</i>
OECD-DAC	<i>OECD's Development Assistance Committee</i>
OfD	Pétrole pour le développement

OIE	Organisation internationale des employeurs
OIT	Organisation internationale du travail
OKACOM	Commission sur les eaux du bassin du fleuve Okavango
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	Organisations non gouvernementales
ONU	Organisation des nations unies
ONUDC	Office des nations unies contre la drogue et le crime
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
ORASECOM	Commission du fleuve Orange-Senqu
OSC	Organisations de la société civile
OXFAM	Comité d'Oxford pour la lutte contre la famine
PACDS	Politique africaine commune de défense et de sécurité
PACJA	Alliance panafricaine de la justice climatique
PANA	Programme d'action nationale d'adaptation aux changements climatiques
PAS	Programmes d'ajustements structurels
PEP	Permis d'exploitation privés
PES	Paielements pour les services écosystémiques
PIB	Produit intérieur brut
PIB	<i>Nigeria Petroleum Industry Bill</i>
PNI	Pays nouvellement industrialisés
PNUE	Programme des nations unies pour l'environnement
PNUD	Programme des nations unies pour le développement
PPTÉ	Pays pauvres très endettés
PRI	Principes pour l'investissement responsable
PUP	Licences d'utilisation privée
PWYP	Publiez ce que vous payez
RAOB	Réseau africain des organismes de bassin
R&D	Recherche et développement
RDC	République démocratique du Congo
RDP	Programme de reconstruction et de développement
RDM	Rapport sur le développement dans le mondial
REDD+	Réduction des émissions de CO ₂ issues de la déforestation et de la dégradation des forêts plus
RICA	Rapport sur les indicateurs de capacités en Afrique
RIO+20	Sommet de Rio et Programme 20
RIOB	Réseau international des organisations de bassin
RJF-A	Réseau pour la justice fiscale en Afrique
RSA	République d'Afrique du Sud
RU	Royaume Uni
RWI	Observatoire des revenus
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SADIEau	Système africain d'information sur l'eau
SARW	Observatoire des ressources d'Afrique du Sud
SBI	Indice du budget durable
SFI	Société financière internationale
SIDA	Agence suédoise de coopération internationale pour le développement
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise

SIG	Système d'information géographique
SIWI	Institut international d'hydrologie de Stockholm
SLIM	Apprentissage social pour la gestion intégrée de l'eau
SNH	Société nationale des hydrocarbures
SNI	Système national d'investissements
SOEs	Entreprises d'État
SPDC	<i>Shell Petroleum Development Company</i>
SREP	Programme de développement accéléré des énergies renouvelables pour les pays à faible revenu
SREX	Rapport spécial sur la gestion des risques d'événements extrêmes et de catastrophes pour l'adaptation au changement climatique
StAR	Initiative pour le recouvrement des avoirs volés
SWF	Fonds souverains
TCER	Taux de change effectif réel
TDE	Termes de l'échange
TFCA	Zone de conservation transfrontalière
TRBM	Gestion transfrontalière du bassin
TRBO	Organisation transfrontalière du bassin
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UN	<i>United Nations</i>
UNCED	<i>United Nations Conference on Environment and Development</i>
UNCTAD	<i>United Nations Conference on Trade and Development</i>
UNDP	<i>United Nations Development Programme</i>
UNDP-HDI	<i>United Nations Development Programme Human Development Index</i>
UNECA	<i>United Nations Economic Commission for Africa</i>
UNEP	<i>United Nations Environment Programme</i>
UNESCAP	<i>United Nations Economic and Social Commission for Asia and the Pacific</i>
UNESCO	Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNESCO-WWAP	Programme mondial de l'Unesco pour l'évaluation des ressources en eau
UNFCCC	<i>United Nations Framework Convention on Climate Change</i>
UNGC	Pacte mondiale des Nations unies
UNITA	Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola
UNODC	<i>United Nations Office on Drugs and Crime</i>
UNOPS	Bureau des nations unies pour les services d'appui aux projets
UNSC	Conseil de sécurité des nations unies
UNU-INRA	Université des nations unies – Institut pour les ressources naturelles en Afrique
USA	États-Unis d'Amérique
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
USDA	Ministère de l'agriculture des États-Unis
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
VP	Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme
VPSHR	Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme
WCED	<i>World Commission on Environment and Development</i>
WTO	<i>World Trade Organization</i>
WWF	Fonds mondial pour la nature

Résumé analytique

Le rapport 2013, le troisième de la série, se concentre sur un sujet d'importance capitale pour l'Afrique : la gestion des ressources naturelles. Bien que s'agissant d'un document holistique, il accorde une attention particulière aux besoins individuels et collectifs requis par les pays africains pour gérer efficacement les vastes richesses naturelles du continent. L'étude couvre les ressources renouvelables et non renouvelables, notamment les forêts, les terres, l'eau, les minéraux solides et les ressources pétrolières. Elle présente une analyse des perspectives critiques et des débats contemporains politiques et académiques sur la chaîne de valeur des ressources naturelles, dont les problèmes émergents tels que le changement climatique et l'économie verte. Des approches pragmatiques basées sur des solutions originales apportées dans différents contextes sont également présentées dans chaque chapitre du Rapport. Afin de rester cohérent avec le Rapport 2012 sur les Indicateurs de capacités qui portait sur le *Renforcement des capacités pour la transformation agricole et la sécurité alimentaire*, ce Rapport accorde une grande place aux questions du renforcement des capacités et aux choix politiques adoptés en matière de « croissance verte ». Ce document relie le thème de la gestion des ressources naturelles aux thèmes des deux Rapports ICA précédents (RICA 2011 consacré aux États fragiles, et RICA 2012 portant sur la transformation agricole et la sécurité alimentaire).

Partout en Afrique, l'on constate une croissance exponentielle des investissements dans l'industrie minière extractive et dans les projets agro-industriels, mis en place par de grandes multinationales et entreprises nationales et encouragés par de nombreuses découvertes récentes de ressources naturelles. Les communautés locales les plus directement concernées par l'accroissement de l'exploitation des ressources naturelles en Afrique—forêts, terre ou minéraux—sont souvent marginalisées et vulnérables, et sont les premières à souffrir des impacts environnementaux et sociaux générés par l'extraction des ressources naturelles. Ces communautés, souvent situées dans des régions où l'État est peu présent, doivent faire face aux pressions politiques, économiques et sociales qui accompagnent la mise en place des projets d'investissement à grande échelle. Ces grands projets prennent place pour la plupart dans les zones rurales africaines, et malgré l'existence des taxes, des redevances, et parfois d'investissements sur le plan social par les entreprises, les populations locales résidant dans ces zones demeurent généralement pauvres. De nombreux investisseurs omettent d'assumer leurs responsabilités sociales envers ces populations et agissent de concert avec l'élite politique pour les marginaliser davantage. Pourtant, le Rapport fait état de la réussite de certains pays et de certaines entreprises en la matière et met à la disposition des autres les enseignements que l'on peut tirer de leurs expériences.

Il est regrettable de constater qu'à travers toute l'Afrique, l'exploitation des ressources naturelles renouvelables (terre, forêts, eau) et non renouvelables (pétrole, gaz et minéraux) et leur rôle dans le développement national font l'objet de luttes politiques, sociales, environnementales et sont à l'origine de conflits armés. Les termes « malédiction des ressources », « paradoxe de l'abondance » et « syndrome hollandais » ont été utilisés pour décrire les manifestations particulières liées à ces

expériences négatives et se réfèrent à des formes d'érosion plus importantes de l'économie. Par exemple, la relation entre la hausse de l'exploitation des ressources naturelles et le déclin du secteur manufacturier (parfois l'agriculture industrielle émergente) semble démontrer qu'une hausse relativement importante des profits issus des ressources naturelles peut aboutir à une désindustrialisation nationale en augmentant le taux de change et en réduisant la compétitivité du secteur manufacturier. Ce problème spécifique concerne les économies africaines qui ne possèdent pas de secteur manufacturier mature en mesure de supporter un tel processus, et sont par conséquent très vulnérables aux chocs.

La Sierra Leone, le Liberia, le delta du Niger au Nigeria et la République démocratique du Congo viennent immédiatement à l'esprit lorsqu'on évoque les échecs économiques liés à la découverte de ressources naturelles. Mais d'autres exemples illustrent ces effets négatifs, comme l'accaparement des terres en Tanzanie et en Éthiopie, ou les troubles politiques survenus à Madagascar suite aux manifestations populaires concernant les contrats fonciers passés avec la Corée du Sud. Par contre, le succès du Botswana dans la gestion de ses réserves de diamant démontre que la gestion des ressources naturelles et des revenus par l'État peut avoir un impact positif. La découverte de pétrole au Ghana et en Ouganda laisse également augurer un futur prometteur et promet de nouvelles réussites dans le développement issu des ressources naturelles.

Ce Rapport examine les preuves apportées par les diverses publications, les assertions ou les théories sur la malédiction des ressources, et étudie d'autres points de vue qui viennent contrer ces positions en s'appuyant sur des analyses de politique économique et des

capacités et en présentant les liens complexes existant entre ressources et conflits. Contrairement à la théorie de l'État rentier, qui affirme que les États disposant d'importantes ressources naturelles sont faibles, corrompus, autoritaires et donc susceptibles d'être affectés par des conflits, il apparaît que les gouvernements utilisent les revenus générés par des ressources naturelles abondantes pour assurer la paix, par le biais du patronage, de politiques de redistribution à grande échelle et d'une répression efficace. Le Rapport démontre que la notion de malédiction des ressources a également été démentie par une perspective méthodologique et économétrique. La critique porte sur les indicateurs commerciaux (comme la part de l'exportation des produits de base) traditionnellement utilisés pour quantifier l'abondance des ressources naturelles. Selon cette perspective, les faibles performances réalisées par des pays disposant d'abondantes ressources naturelles en matière de croissance sont davantage liées aux politiques macroéconomiques qu'aux ressources elles-mêmes. Le phénomène de la malédiction des ressources est peut-être dû davantage aux erreurs économétriques et de calcul, car les richesses naturelles peuvent en fait représenter un facteur positif essentiel pour le développement économique. Le Rapport aborde également des perspectives qui remettent en question l'argument de la malédiction des ressources, qui semble négliger le potentiel de capacité humaine à annuler les risques engendrés par le « paradoxe de l'abondance ».

Le fait de parcourir des réflexions critiques et des opinions allant à l'encontre de la théorie de la malédiction des ressources peut conduire à s'écarter des débats basés sur la dualité « cupidité-grief » et inciter les pays à considérer les ressources sous un angle positif en se dotant des capacités requises. En ce sens, le Rapport a

d'avantage mis l'accent sur les questions liées aux capacités, au leadership, au partage des connaissances et à la bonne gouvernance. Mais il serait erroné d'ignorer les difficultés générales, les problèmes économiques et les dommages environnementaux auxquels sont confrontés les pays africains disposant de richesses naturelles. L'étude a donc consacré une large place aux moyens permettant de gérer les ressources naturelles, d'améliorer la coopération et contribuant au développement socio-économique général des pays.

Le Rapport défend l'idée selon laquelle la malédiction des ressources naturelles n'est pas inévitable. Un certain nombre de pays ont réussi à gérer efficacement leurs ressources naturelles et les ont utilisées comme un tremplin pour leur développement. S'il n'existe pas de recette miracle permettant aux pays d'utiliser au mieux leurs ressources naturelles pour leur développement, les nations peuvent cependant s'appuyer sur certaines mesures. L'analyse du Rapport RICA 2013 est influencée par ces contextes géopolitiques et socio-économiques, et motivée par le besoin de discerner et comprendre les dimensions du renforcement des capacités qui sont essentielles à la gestion des ressources naturelles africaines.

Le Rapport invite les pays à jeter un regard neuf sur les problèmes, opportunités et potentialités et leurs liens respectifs pour développer une nouvelle vision politique. Pour résoudre les problèmes et prendre une nouvelle voie, il est nécessaire de repenser les points suivants : l'héritage des problèmes de gestion des ressources naturelles issus du passé, l'émergence de nouveaux développements et possibilités, la compréhension du contexte changeant de la gestion des ressources naturelles, au niveau local, national, continental et mondial.

Les anciens schémas relatifs à la gestion des ressources naturelles étaient caractérisés par :

- Le déséquilibre entre les États africains faibles et les acteurs externes puissants (multinationales et pays consommateurs);
- Les prix des produits de base souvent bas et instables et les transactions commerciales inéquitables offertes pour l'exploitation des ressources naturelles, en particulier dans l'industrie extractive;
- La faiblesse des capacités en matière de technologie, de gestion et de négociation;
- Les systèmes de taxation inadéquats, manque de transparence dans la gestion des ressources naturelles;
- Le manque de diversification économique et de partage de la croissance;
- Les dommages environnementaux causés par les processus d'extraction, la corruption et la délinquance à tous les niveaux de la chaîne de valeur des ressources naturelles;
- Le manque d'organisation et le mécontentement des sociétés civiles dans les pays riches en ressources;
- Les abus dans l'utilisation des bénéfices exceptionnels, souvent pour le compte des élites politiques;
- Les déplacements sociaux et culturels des communautés affectées;
- L'imbrication des échecs politiques réels ou perçus comme tels et les griefs quant à la gouvernance et la redistribution des richesses naturelles; et
- Le discrédit général du développement basé sur les ressources naturelles en tant que modèle viable de bien-être national.

Le Rapport soutient que ce scénario, pour une multitude de raisons, a mené progressivement à un nouveau paysage caractérisé par l'émergence de nouveaux développements, opportunités et potentialités.

Le Rapport décrit ce nouveau paysage et les changements qui l'accompagnent en s'appuyant sur les faits suivants :

- Le constat d'une plus grande cohérence de la part de l'État, l'existence de cadres politiques forts liés à la gestion des ressources naturelles et l'accroissement de l'intégration et des liens régionaux et sous-régionaux ;
- Les prix élevés des produits de base (bien qu'instables) dus à une demande forte de la part des économies émergentes, notamment les BRIC ;
- L'amélioration des compétences au niveau des techniques, de la législation, des sciences et de la gestion, l'existence d'une forte reconnaissance et de l'appréciation des programmes de formation pour les parties prenantes, à tous les niveaux de la chaîne de valeur de la gestion des ressources naturelles ;
- Le leadership amélioré et éclairé, qui renforce les partenariats et la coopération entre l'État, la société civile et le secteur privé ;
- L'amélioration des initiatives nationales et régionales, l'adaptation/adoption au niveau régional des meilleures pratiques émergentes dans la gouvernance des ressources naturelles, et l'intégration des perspectives et pratiques locales et de la société civile dans les réponses politiques officielles ;
- La renégociation des anciens contrats, l'adoption de structures de gouvernance fortes et transparentes, et l'emploi des organisations de la société civile (locale et internationale), comme groupes de pression visant à mettre les multinationales face à leurs responsabilités sociales ; et
- La sophistication croissante et le sens accru de la négociation dérivant d'une multitude d'initiatives, comme le Système de certification du processus de Kimberley (KPCS), « Publiez ce que vous payez » (PWYP), l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE), et le Mécanisme de soutien juridique de la banque africaine de développement (ALSF), visant à garantir une amélioration au niveau des responsabilités, de la transparence, de la négociation et de la gestion des ressources naturelles et des revenus.

Le Rapport montre en quoi ce nouveau paysage est exposé au problème de « pertes de recettes », notamment dans l'industrie pétrolière, ainsi que l'accroissement des initiatives de responsabilité sociale des entreprises. De plus, il présente une discussion approfondie sur les emplois liés à la chaîne de valeur et le développement de fonds souverains. Le Rapport relie l'évolution des institutions aux thèmes de l'adhésion accrue et de la promotion de la croissance verte, REDD+, et l'intensification de la défense de l'environnement par les ONG nationales et internationales. La prolifération des organisations de la société civile dotées de capacités renforcées et bénéficiant de relations internationales est une autre manifestation de ce nouveau paysage. Le Rapport démontre que ces évolutions ont également créé de nouvelles formes de dialogue entre les entités publiques et privées, les organisations de la société civile (OSC) et les communautés locales. Ceci a contribué à amplifier les phénomènes de rejet par rapport à l'extraction de diamants ou l'exploitation du bois basée sur des conflits, ou aux abus commis par les multinationales dans l'extraction de pétrole et de gaz.

Sur tout le continent, les gouvernements soutiennent des initiatives telles que le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), la Vision africaine des mines (VAM) et le Cadre stratégique de renforcement des capacités du NEPAD (CDSF), qui parallèlement aux efforts multilatéraux de la BAD, de la Banque mondiale et autres acteurs transforment le paysage de la gestion des ressources naturelles. Là encore, l'on constate la mise en place d'un certain nombre d'initiatives d'autodiscipline qui se combinent pour permettre à l'Afrique d'évoluer vers une vision innovante de la gestion des ressources naturelles, participative, plus complexe et reposant davantage sur les faits. Ce développement basé sur les ressources naturelles touche un portefeuille plus diversifié et puissant de parties prenantes et d'acteurs. Ce qui implique que le continent peut atteindre une réelle croissance et une transformation basée sur les ressources naturelles. Ainsi, le paradoxe de l'abondance n'est pas une fatalité et peut être évité!

Le Rapport présente de nombreuses expériences positives à l'appui de cette assertion. Parallèlement à l'exemple bien documenté du Botswana, le Rapport présente d'autres cas intéressants revêtant une importance significative, tels que :

- Les réalisations du Liberia dans le secteur de l'industrie forestière—basées sur l'élaboration de politiques, le renforcement des institutions et des réponses opérationnelles visant à lutter contre la corruption et l'insécurité et la réduction du commerce illicite transnational du bois;
- Les remarquables progrès réalisés par la Sierra Leone, grâce à la mise en place d'institutions relativement efficaces et à

la croissance économique issue des ressources naturelles, dont l'extraction de l'or;

- La transformation du secteur forestier du Mozambique, l'annulation des contrats ou la diminution des superficies de terres chez 1500 investisseurs, suite au non-respect de leurs plans d'investissement;
- Les efforts significatifs menés par l'Éthiopie pour renforcer les capacités du personnel des établissements d'enseignement supérieur dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et l'éco-tourisme;
- Le soutien légal du Nigeria pour l'application de l'ITIE;
- Le lancement par l'Angola et le Nigeria de Fonds souverains; et
- L'ensemble des autres nations qui viennent de découvrir des richesses naturelles—entre autres la Tanzanie, l'Ouganda, le Ghana, le Mozambique et le Kenya—qui ont également établi ou envisagent d'établir de tels fonds.

C'est le Botswana qui offre l'exemple de réussite le plus évident en matière de gestion positive des ressources, sa réussite économique étant due à l'établissement de structures de gouvernance fortes et transparentes, des systèmes anti-corruption et l'intégrité des institutions publiques. Par ailleurs, afin de créer un système judiciaire performant et respectant les droits de propriété, une procédure de prise de décision impliquant la consultation des autorités traditionnelles a été adoptée. D'autres pays ont également progressé peu à peu de ce point de vue. En témoignent les réalisations du Nigeria qui implique la société civile dans le secteur pétrolier, et l'approche adoptée par le Liberia pour améliorer la transparence dans l'industrie forestière.

Ce Rapport offre un éclairage précieux sur la façon dont l'héritage du passé a évolué vers une nouvelle vision. En d'autres termes, les changements ont été inspirés par « les dures leçons » du passé et touchent les gouvernements africains, les multinationales, les investisseurs internationaux, les gouvernements étrangers, les mineurs artisanaux et à petite échelle, la société civile et les communautés locales. Après des décennies de mauvaise gestion, de corruption, de criminalité, d'absence de leadership, de conflits et d'arrêt du développement—qui ont imposé des coûts énormes aux populations de tout le continent et ont fait naître une résistance—les moteurs de la bonne gouvernance des ressources naturelles et de la gestion durable ont enfin vu le jour.

L'ensemble du portefeuille des parties prenantes s'inscrit également dans un nouveau cadre normatif, comme en témoignent les politiques de gestion des ressources naturelles qui gagnent actuellement du terrain sur tout le continent. Les nouveaux cadres politiques permettent la mise en place d'actions potentielles positives et offrent de nouveaux espaces pour les initiatives humaines. Par exemple, la Vision africaine des mines (VAM) a pour objectif principal la création de conditions favorisant l'exploitation transparente, équitable et optimale des ressources minérales de l'Afrique, afin de soutenir une croissance générale et un développement socio-économique durable. À cette fin, la VAM cherche à utiliser le secteur des ressources naturelles pour transformer le développement social et économique du continent et pour résoudre les problèmes de la pauvreté et le faible développement. La VAM œuvre pour mettre l'Afrique sur la voie de l'industrialisation, basée sur son capital naturel, afin de permettre au continent de prendre sa place dans l'économie mondiale.

Cependant, les initiatives humaines représentent un potentiel encore inexploité. En reconnaissant ce fait, le Rapport indique que des actions peuvent être réalisées en améliorant les capacités de toutes les parties prenantes, à tous les niveaux de la chaîne de valeur des ressources naturelles. Le Rapport suggère que les pays riches en ressources naturelles doivent avant tout être en mesure de garantir une stabilité politique et sociale. Les capacités essentielles incluent la manière dont les pays—au niveau local, national ou régional—agrègent et gèrent les besoins des citoyens, intègrent les divers groupes sociaux (femmes, jeunes et groupes exclus) dans la prise de décision, et mettent l'accent sur la responsabilité des hauts fonctionnaires envers les citoyens. Les pays qui ne réussissent pas à assurer une stabilité sociale et politique restent dans la pauvreté et en proie aux conflits, même s'ils disposent de nombreuses ressources naturelles. Une autre capacité clé consiste à exploiter les profits issus du commerce et de l'intégration, ce qui suppose la capacité de mettre en place un environnement favorable garantissant les droits de propriété, une gouvernance fondée sur l'État de droit, un environnement de régulation du commerce sain, un secteur financier performant et des politiques efficaces en matière commerciale. Mais les pays doivent également posséder des capacités de négociation afin de garantir des conditions commerciales convenables, établir des politiques commerciales et s'engager dans des contrats équitables. On constate également un besoin urgent au niveau des capacités de gestion susceptibles de supprimer les goulets d'étranglement qui entravent l'efficacité de l'extraction des ressources, y compris au niveau de la chaîne logistique (développement des infrastructures, logistiques de transport, climat des affaires).

Les capacités qui doivent être améliorées pour la progression des pays africains se divisent en quatre groupes—**a) environnement institutionnel, b) processus de mise en œuvre, c) résultats de développement au niveau national, et d) résultats en matière de renforcement des capacités.** L'environnement institutionnel examine les conditions à mettre en place pour permettre un changement et un développement transformationnel, et se focalise sur la mise en évidence des organisations efficaces et orientées vers le développement et les cadres institutionnels. Il permet d'examiner (a) si les pays ont mis en place des stratégies nationales en faveur du développement (entre autres une stratégie pour le développement agricole, étant donné l'importance de la transformation agricole et la sécurité alimentaire) et leur niveau de légitimité ; (b) les niveaux d'engagement des pays pour atteindre les objectifs en matière de développement et de réduction de la pauvreté établis dans le cadre des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ; (c) la prise de conscience au niveau national et les efforts menés pour améliorer l'utilisation des ressources limitées et renforcer les capacités, mesurée en fonction de l'existence de politiques en faveur de l'efficacité de l'aide ; et (d) le niveau d'intégration permettant une stabilité à long terme, évalué par rapport à l'existence d'égalité de genre et autres politiques socialement inclusives. Cette catégorie repose donc sur l'évaluation de la participation et la qualité de la gouvernance.

Les processus de mise en œuvre évaluent dans quelle mesure les pays sont prêts à produire des résultats. Cette dimension concerne la création d'un environnement qui motive et soutient les individus et les responsables en place ; la capacité à gérer les relations avec les parties prenantes importantes de façon inclusive et

constructive ; et la capacité à établir des cadres appropriés pour la gestion des politiques, stratégies, programmes et projets. Autre point important : les procédures visant à élaborer, appliquer et gérer les stratégies de développement nationales et à atteindre des résultats de développement socialement inclusifs.

Les résultats de développement au niveau national sont des produits tangibles qui permettent le développement. Cette catégorie concerne quatre domaines principaux : la coordination de l'aide en faveur du renforcement des capacités ; le niveau de créativité et d'innovation ; les réalisations dans l'application de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide ; les résultats obtenus au niveau de l'égalité de genre ; et l'intégration sociale et le partenariat pour le renforcement des capacités.

Les résultats en matière de renforcement des capacités permettent une évaluation des changements souhaités dans les conditions de vie des citoyens. Les mesures portent principalement sur l'engagement financier dans le renforcement des capacités ; la réalisation effective des OMD spécifiques ; l'amélioration dans l'égalité de genre et l'équité sociale ; les résultats au niveau de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, entre autres.

Le Rapport révèle l'existence d'un excellent environnement institutionnel et de processus de mise en œuvre performants. C'est au niveau des résultats du développement que les pays obtiennent les moins bons résultats (18,2 pour cent des pays du Groupe 3 se classent dans la catégorie faible et très faible, et 2,3 pour cent seulement des pays étudiés se classent dans la catégorie la plus élevée). Le vrai défi à relever demeure le renforcement des capacités—un problème reconnu mondialement et abordé en détail dans de nombreux forums sur le renforce-

ment des capacités, dont le 4^{ème} forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide à Busan, en Corée du Sud. L'analyse de ce groupe révèle que plus

des deux tiers des pays étudiés (72,7 pour cent) se classent dans la zone très faible (tableau A).

Tableau A : ACI 2013—Pourcentage des pays par groupe et par niveau de capacités

Niveau de capacités	Groupe 1 Environnement institutionnel	Groupe 2 Processus de mise en œuvre	Groupe 3 Résultats de développement au niveau national	Groupe 4 Résultat en matière de renforcement des capacités
Très bas	0,0	0,0	2,3	72,7
Bas	0,0	0,0	15,9	22,7
Moyen	0,0	13,6	56,8	2,3
Élevé	15,9	63,6	22,7	2,3
Très élevé	84,1	22,7	2,3	0,0
Total	100	100	100	100

Source : Base de données ICA 2013

Cependant, le schéma observé en 2013 ne présente pas de différence marquée par rapport à 2011 ou 2012. Pour chacune de ces années, l'environnement institutionnel a obtenu les meilleurs classements, et les résultats en matière de développement sont toujours les plus faibles. En fait, les résultats de l'ICA 2013 semblent confirmer que si de nombreux pays africains prennent les mesures nécessaires pour améliorer leurs capacités en termes de gestion des ressources naturelles, les progrès ont jusqu'à présent été réalisés principalement dans les Groupes 1 et 2—environnement institutionnel et processus de mise en œuvre. Dans l'ensemble, les pays africains obtiennent des résultats relativement satisfaisants dans le domaine des capacités, car 44 pays inclus dans l'indice ICA se situent dans les zones vertes et jaunes (Très élevé, Élevé et Moyen). Ces résultats viennent confirmer les conclusions des récentes publications, qui indiquent que les gouvernements africains adoptent progressivement une gestion saine et durable de leurs richesses naturelles.

L'environnement institutionnel notamment se caractérise par des mesures dynamiques, comme les fonds souverains ouverts sur tout le continent, les nations riches en ressources cherchent à gérer leurs ressources—un signe fort indiquant que les pays africains font preuve de prudence en matière fiscale.

Les cinq pays en tête du classement dans le domaine des capacités pour la gestion des ressources naturelles—Rwanda (83,2), Ghana (80,6), Namibie (77,6), Botswana (77,3), et Nigeria (73,8)—ne sont cependant pas classés parmi les premiers en termes de capacités globales. En fait, parmi les pays les plus performants en termes de gestion des ressources naturelles, seul le Ghana obtient des résultats exceptionnels au niveau des capacités, avec un score ICA de 53. Le Rwanda obtient un score ICA global satisfaisant avec 44,1. La Namibie, le Botswana et le Nigeria figurent parmi les nations disposant des plus faibles capacités, selon l'indice global des capacités (tableau B).

Tableau B : ICA-GRN 2013*— Pays dotés de ressources naturelles**

Pays	Environnement institutionnel	Processus de mise en œuvre	Résultats de développement au niveau national	Résultat en matière de renforcement des capacités	Indice GRN	Rang GRN	J1	ICA2013
RWANDA	100	87,8	71,1	79,2	83,2	1	2	44,4
GHANA	85,2	83,6	79,5	75,0	80,6	2	3	53,0
NAMIBIE	87,0	70,8	75,3	79,2	77,6	3	2	27,9
BOTSWANA	88,9	77,9	69,9	75,0	77,3	4	3	30,7
NIGERIA	79,6	75,3	66,4	75,0	73,8	5	3	37,7
SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE								
	74,1	57,2	72,2	71,4	68,0	6	4	21,8
GAMBIE	87,0	63,2	67,7	52,4	65,4	7	4	39,2
MAROC	61,1	77,4	63,3	54,8	63,2	8	2	43,9
ZIMBABWE	57,4	70,3	60,1	62,5	62,2	9	2	50,3
MALI	75,9	68,8	67,0	45,8	62,1	10	2	44,7
TANZANIE	61,1	71,6	51,0	64,3	61,0	11	3	36,0
LIBERIA	55,6	66,4	52,1	66,7	59,5	12	2	36,2
RCA	64,8	68,0	47,5	54,2	57,4	13	2	27,5
OUGANDA	63,0	53,4	62,0	48,1	55,9	14	2	50,1
SIERRA LEONE	70,4	59,4	52,5	45,8	55,6	15	2	27,2
BURKINA FASO	51,8	51,6	50,5	66,7	54,4	16	2	66,6
MADAGASCAR	57,4	59,9	49,1	51,9	54,2	17	2	27,2
GABON	55,5	62,0	66,1	40,7	54,2	18	3	31,6
MALAWI	79,6	61,3	42,0	45,8	53,7	19	2	32,4
NIGER	81,5	64,6	48,8	37,5	53,4	20	3	29,0
CONGO, RÉP.	66,7	62,5	71,3	33,3	53,3	21	1	48,4
ZAMBIE	70,4	70,4	64,6	29,6	51,5	22	3	43,9
MAURITANIE	38,9	61,3	58,5	51,8	51,0	23	3	24,3
ÉTHIOPIE	66,7	45,6	42,3	51,9	50,1	24	4	48,9
BURUNDI	64,8	39,2	38,0	55,6	46,9	25	2	38,2
TOGO	70,4	46,8	44,6	35,4	46,4	26	2	18,9
GUINÉE	74,1	64,3	34,0	33,3	45,2	27	2	15,6
CAMEROUN	72,9	50,5	57,1	26,2	44,8	28	3	50,7
KENYA	50,0	53,2	33,9	40,7	43,1	29	2	60,1
TUNISIE	31,5	39,7	66,5	45,8	42,6	30	3	26,5
TCHAD	79,6	72,9	40,3	22,2	41,6	31	1	22,8
SWAZILAND	75,0	55,0	21,4	52,4	41,1	32	3	21,3
DJIBOUTI	75,0	54,4	62,5	20,0	40,9	33	4	19,1
BÉNIN	37,0	53,2	43,0	29,2	38,7	34	2	45,4
MOZAMBIQUE	29,6	54,4	23,5	59,3	35,9	35	3	28,9
SÉNÉGAL	46,3	58,9	70,6	16,7	35,5	36	3	42,5
CÔTÉ D'IVOIRE	37,5	50,0	39,3	20,8	33,3	37	3	30,3
RDC	22,2	56,4	48,5	18,8	29,3	38	3	35,6
LESOTHO	31,5	54,8	25,6	11,1	22,3	39	2	34,8

J1 = L'état des ressources naturelles du pays

1 = Producteur d'hydrocarbure seulement

2 = Producteur de minerais seulement

3 = Producteur d'hydrocarbure et de minerais

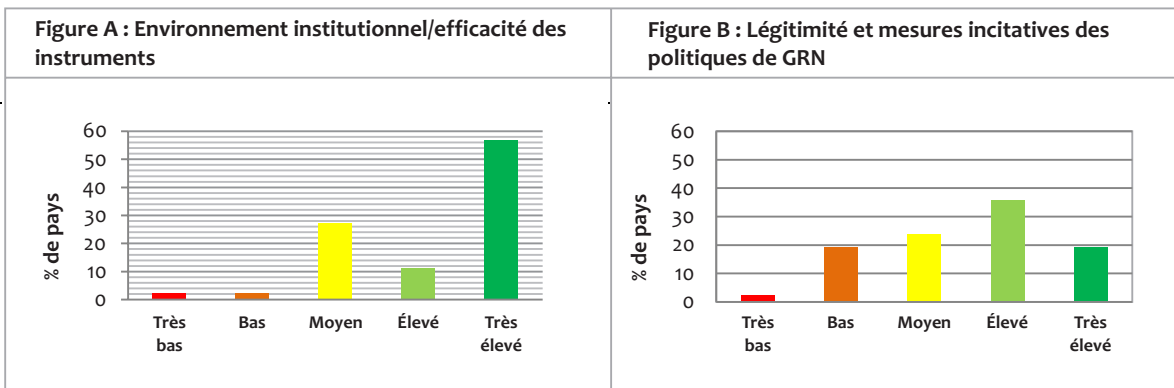
4 = Prospectif (L'on s'attend à ce que le pays produise significativement des hydrocarbures et/ou minéraux.)

*L'Angola et l'Afrique du Sud sont exclus faute de données

**Le Cap-Vert, la Guinée-Bissau et Maurice sont exclus car ne produisant ni hydrocarbure ni minerai et ne peuvent être considérés comme « prospectif ».

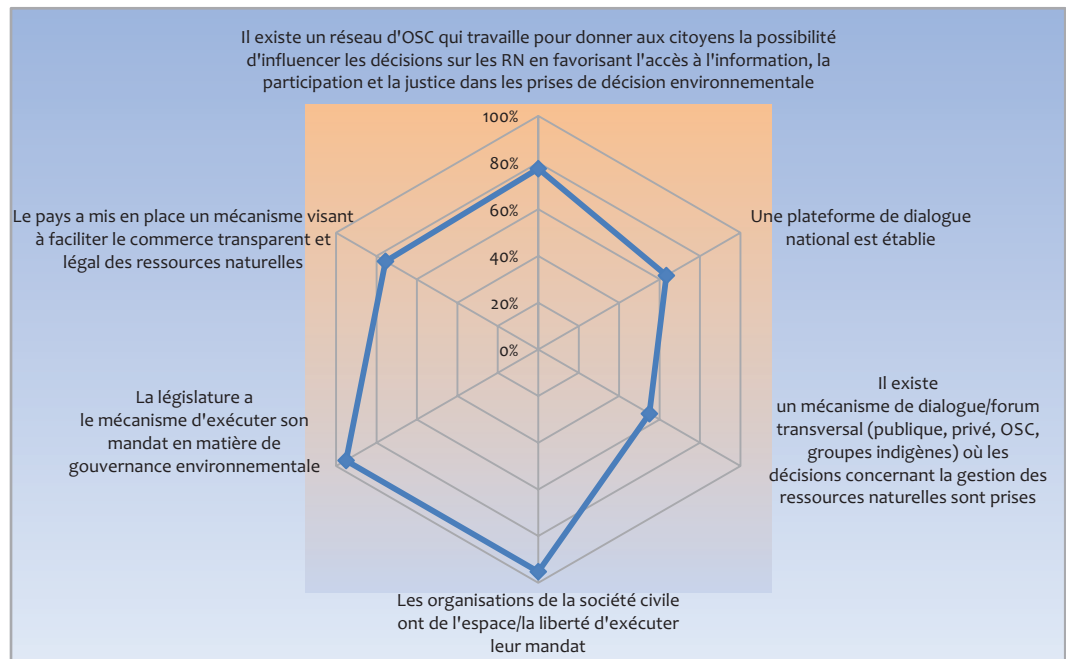
Le modèle précédent, qui reflète les résultats au niveau national, indique clairement que l'environnement institutionnel africain est très élevé, la plupart des pays étudiés (77 pour cent) affichant des indices de capacités dans les niveaux « Élevé » et « Très élevé » (figure A). Du point de vue de la légitimité et des mesures incitatives, les résultats sont louables, bien que la situation ne soit pas aussi positive qu'au niveau institutionnel. Environ 54 pour cent des pays étudiés atteignent un niveau élevé ou très élevé (figure B). L'amélioration de l'environnement en

matière de dialogue reflète le nouveau paysage de la gestion des ressources naturelles et ses opportunités de dialogue et d'implication des multiples parties prenantes (figure C). Ces résultats indiquent également la nécessité d'ajuster les capacités de l'État à la dépendance vis-à-vis des ressources et à trouver des solutions—comme les capacités d'achat—pour combler les disparités et donner le temps aux pays de renforcer leurs capacités. Là encore, le Botswana s'impose en tant qu'exemple de pays ayant adopté une telle approche.



Source : Calculs effectués à partir de la base de données ICA 2013

Figure C : Dialogue sur la gouvernance des ressources naturelles et inclusion sociale (pourcentage de pays)



Source : Calculs effectués à partir de la base de données ICA 2013

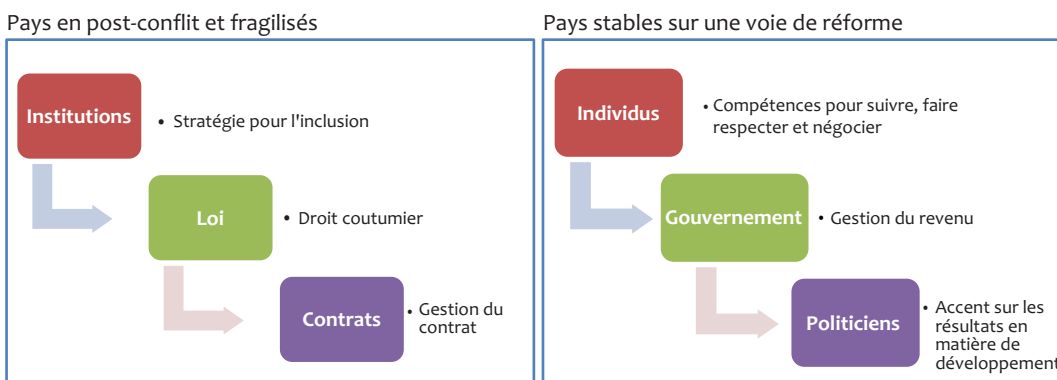
Malgré l'évolution progressive du contexte, il reste encore de nombreux défis à relever. Le Rapport souligne la nécessité d'adopter les mesures suivantes : a) un leadership transformationnel orienté vers le développement ; b) mettre en place des institutions indépendantes, fiables et transparentes ; c) appliquer une réglementation efficace des ressources naturelles ; d) poursuivre les interventions de renforcement des capacités ; e) tirer les enseignements et s'inspirer des réussites ; et f) coordonner et intégrer les agences de planification, de manière à ce que les actions menées dans le cadre du nouveau contexte permettent de tirer parti du potentiel réalisable.

Le Rapport soutient clairement l'idée selon laquelle ces objectifs ne pourront être atteints que par le renforcement des capacités des acteurs et parties prenantes engagés dans la chaîne de valeur—extraction, traitement, commercialisation et gestion des profits. Mais ces capacités doivent être équitablement réparties entre les parties prenantes. Il est de plus en plus évident que le « déséquilibre des capacités »—une partie des acteurs bénéficiant de capacités importantes tandis que les autres disposent de capacités moindres, voire très insuffisantes—peut déboucher sur la corruption, l'exploitation et le manque d'équilibre des pouvoirs. Les attitudes négatives qui en découlent peuvent avoir des conséquences extrêmement néfastes, lorsque les parties prenantes souffrant d'un déficit de capacités prennent conscience de ce déséquilibre et de ses

répercussions. Concernant le renforcement des capacités dans le secteur des ressources naturelles, on considère généralement que les parties prenantes qui ont le plus besoin d'un renforcement des capacités sont l'État, la société civile et les communautés locales, mais on constate un déficit de capacités également chez les investisseurs internationaux, qui sont souvent incapables de « lire » les environnements socio-culturels, ethnoculturels et économiques africains et se trouvent dans l'impossibilité d'innover et de conclure des accords efficaces et mutuellement profitables. Par conséquent, le renforcement des capacités est nécessaire non seulement pour les parties prenantes de l'État, mais également pour les acteurs engagés dans les processus nationaux et internationaux de la gestion des ressources naturelles.

Comme le démontre la figure D ci-dessous, les rapports et l'organisation du renforcement des capacités varient d'un pays à l'autre, les conditions étant différentes par exemple entre un pays en situation de post-conflit et fragilisé et un pays stable s'engageant dans une voie réformatrice. Par conséquent, il est impératif d'utiliser une combinaison d'approches efficaces pour réaliser les objectifs de développement. Le fait d'élaborer, de régulariser et d'officialiser une combinaison d'approches appropriées pour l'exploitation des ressources naturelles peut aider à atteindre les objectifs d'exploitation et contribuer grandement à optimiser l'utilisation durable et bénéfique des ressources naturelles dans toute l'Afrique.

Figure D : Rapports clés pour la GRN dans les pays en post-conflit/fragilisés par rapport aux pays stables



L'engagement dans le renforcement durable des capacités au sein de divers groupes ethnoculturels, religieux, géographiques, socio-économiques, linguistiques, autochtones et des populations migrantes exige un leadership axé sur une vision à long terme. La volonté politique au plus haut niveau de l'État est essentielle et peut être appliquée efficacement à de nombreux niveaux du gouvernement et de la société civile, dans une grande diversité de contextes d'éducation et d'apprentissage. Les plus petites manifestations du pouvoir politique ont souvent des répercussions significatives, car tous ceux qui sont engagés directement dans le renforcement des capacités côtoient des étudiants ou des stagiaires issus de différentes couches de la société, et les exemples trouvés dans les environnements de renforcement des capacités peuvent avoir des effets durables. L'histoire a montré que le renforcement des capacités générales dans une société peut ne pas déboucher sur les résultats prévus (certaines alliances économiques ou formes de gouvernement), mais il facilite l'auto-détermination économique et politique nécessaire aux pays pour mener leur propre barque, dans un monde où la gestion et l'exploitation efficaces des ressources naturelles prendront une importance croissante.

En fait, grâce au rééquilibrage opéré au niveau des capacités, de l'information et du savoir, il y a eu un renforcement des infrastructures, la naissance de nouveaux modèles de transactions, la mise en œuvre des politiques, l'amélioration des cadres juridiques et le renforcement des capacités des institutions ; les dynamiques prennent clairement une nouvelle orientation. Aujourd'hui, les anciens contrats sont renégo-ciés ; de nouveaux pays riches en ressources mettent en place des structures fortes et transparentes de gouvernance ; et les organisations et initiatives de la société civile locale et internationale font pression auprès des multinationales pour qu'elles assument leur responsabilité sociale. Le paysage de la gestion des ressources naturelles en Afrique connaît donc une profonde transformation. Cette évolution se reflète non seulement au niveau des résultats de l'indice ICA sur la gestion des ressources naturelles, mais également dans les modèles de croissance économique généralement observés, dans l'amélioration des indices de développement humain et dans les réussites en matière de leadership transformationnel que l'on constate un peu partout en Afrique.

1

Chapitre

L'état du renforcement des capacités en Afrique





1

L'état du renforcement des capacités en Afrique

1.1 Introduction

En 2011, la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) publiait le premier Rapport sur les Indicateurs de Capacités en Afrique (RICA), un document de référence portant sur le thème du renforcement des capacités dans les États fragiles. Cette publication a été suivie en 2012 par la seconde édition, consacrée au thème du renforcement des capacités pour la transformation agricole et la sécurité alimentaire.

Cette année, le Rapport aborde un sujet très actuel : le renforcement des capacités pour la gestion des ressources naturelles.¹ Cette réflexion concerne les ressources renouvelables et non renouvelables—et porte plus particulièrement sur les forêts, terres, eau et minéraux (minéraux solides et ressources pétrolières). Les ressources naturelles non renouvelables sont généralement les substances minérales exploitées par l'industrie extractive. La valeur des ressources naturelles dépend de la quantité de matériaux disponibles et de la demande. Cette dernière est elle-même déterminée par son utilité au niveau de la production et de la consommation. Toutes les ressources sont d'une importance vitale pour les sociétés engagées dans leur exploitation. Elles satisfont les besoins en matière de consommation, en garantissant entre autres le maintien de la biodiversité, la sécurité alimentaire et énergétique ainsi que la production d'éléments indispensables pour le développement durable. Leur présence et les stratégies appliquées pour leur utilisation ont des implications énormes sur les économies, au niveau national, régional et des environnements socio-politiques.

En Afrique, le contexte général des investissements et de l'extraction des ressources naturelles a connu une diversification croissante à différents niveaux : types de projet, fréquence, ressources et terres exploitées, raisons motivant les investisseurs et effets des investissements, rôle des gouvernements et de la population locale. Certains types d'investissement établis de longue date dans un pays sont souvent issus de son héritage colonial. D'autres formes de contrats fonciers à grande échelle étaient courantes au début de l'ère post-coloniale, avant le regain d'intérêt actuel pour le secteur de l'extraction des ressources naturelles. Citons par exemple l'exploitation des minerais et du bois, qui n'a cessé d'exister depuis l'ère coloniale, sous diverses formes et dans de nombreux pays. On constate cependant une plus grande diversification au niveau des types de minéraux exploités, des dimensions et des superficies des gisements miniers (Karsenty 2010).

D'autres types d'investissement plus récents ont vu le jour sous l'effet des diverses avancées technologiques, des tendances socio-politiques et des prix. Les biocarburants en particulier ont pu voir le jour grâce à l'émergence de moyens qui facilitent et diminuent les coûts de la transformation des produits agricoles en carburants, à la mise en place de politiques environnementales et à la

nécessité de diversifier les sources de combustibles et les prix (Schoneveld 2010). Si l'acquisition de terres destinées à l'agriculture n'est pas un fait nouveau, l'achat de terres destinées à garantir la sécurité alimentaire nationale du pays investisseur (par exemple la Corée du Sud) est un phénomène relativement nouveau, qui s'explique par les problèmes d'incertitude et de rareté qui touchent l'approvisionnement alimentaire mondial, comme en témoignent les prix records qu'ont atteint les denrées alimentaires mondiales en 2008, puis en 2011 (Murphy et al. 2011; Smaller et Mann 2009). Les investissements sont également influencés par différents facteurs comme le changement climatique, l'évolution démographique, l'urbanisation croissante ou la volatilité des prix. Les pays investisseurs cherchent à répondre aux besoins et aspirations de leurs propres citoyens (Smaller et Mann 2009; Murphy et al. 2011).

Par ailleurs, on assiste à l'émergence de nouvelles formes de corrélations entre les types d'investissements. Par exemple, l'acquisition de ressources agricoles et foncières à destination de la production de biocarburant contribue à diminuer les terres disponibles pour la production et l'approvisionnement alimentaire mondial, et par extension, risque d'accroître les risques pesant sur la sécurité alimentaire, accentuant d'autant plus le désir d'acquérir de nouvelles terres pour la production de denrées alimentaires (Nelson et al. 2012).

D'autres types d'investissement couramment utilisés par le passé se réalisent de la même façon aujourd'hui, mais ils se différencient par le fait qu'ils couvrent des zones bien plus étendues et sont utilisés à des fins beaucoup plus diversifiées. Citons par exemple les vastes terrains forestiers convertis en prairies et destinés au pâturage du bétail élevé pour le marché international, les

forêts étant de plus en plus remplacées par ce type d'exploitation des terres (Molnar et al. 2011). Les forêts peuvent être également transformées en plantations arboricoles dédiées à l'abattage du bois (Venter et al. 2009; Lambin et Meyfroidt 2011).

On constate également un certain nombre de facteurs inquiétants qui entravent l'exploitation du potentiel socio-économique de l'extraction des ressources naturelles à haute valeur ajoutée. Sous l'effet du patronage et de la corruption, les profits peuvent être détournés par de petits groupes au détriment de la population. La gestion des ressources à court terme, le manque de capacités et de revenus peuvent conduire à un gaspillage des opportunités. Les investisseurs qui n'ont pas une claire compréhension de l'environnement des ressources naturelles africaines ne sont pas en mesure de conclure des accords efficaces permettant d'effectuer des contrôles appropriés et de maintenir l'équilibre des pouvoirs. Par ailleurs, la présence de ressources à forte valeur ajoutée constitue une menace pour la paix lorsque les ressources deviennent l'enjeu de conflits parfois violents ou constituent une source de revenus pour les belligérants qui projettent de déclencher ou de relancer un conflit armé. De plus, les griefs peuvent naître lorsque les attentes ne sont pas satisfaites ou face à des inégalités dans la distribution du travail, des infrastructures, des revenus et d'autres avantages. Plus généralement, le fait d'accorder trop d'importance au secteur de l'extraction des ressources peut aboutir à une érosion des performances économiques et nuire à la qualité et au fonctionnement des institutions (Alao 2007; Bruch et al. 2011).

Les termes « malédiction des ressources », « paradoxe de l'abondance » et « syndrome hollandais » sont utilisés pour décrire les

manifestations particulières des liens de causalité cités précédemment, qui entraînent une érosion de l'économie dans son ensemble. Par exemple, les rapports entre l'augmentation de l'exploitation des ressources naturelles et le déclin du secteur manufacturier (incluant parfois l'agriculture industrielle émergente) révèle qu'une hausse relative des revenus issus des ressources naturelles peut désindustrialiser un pays en élevant les taux de change et en affaiblissant la compétitivité du secteur manufacturier (Corden et Neary 1982). Ce problème spécifique touche les pays africains qui ne possèdent pas de secteur manufacturier mature en mesure de supporter un tel processus, et qui de ce fait se montrent particulièrement vulnérables aux chocs.

Malgré les données probantes fournies par les publications spécialisées, certaines des idées avancées par les théories de la malédiction des ressources ont été récemment contestées (Obi 2010), car les liens entre les ressources et les conflits sont probablement plus complexes que ne le laissent entendre les différentes études sur le sujet (Basedau et Lay 2009). Contrairement à la théorie de l'État rentier, qui affirme que les États riches en ressources deviennent faibles, corrompus, autoritaires et donc susceptibles d'être le théâtre de conflits (Obi 2010), on oppose l'argument selon lequel « les États utilisent les revenus issus de leurs abondantes ressources naturelles pour « acheter » la paix grâce au patronage, aux politiques de redistribution à grande échelle et à une répression efficace »² (Basedau et Lay 2009: 758).

La notion de malédiction des ressources a également fait l'objet de critiques d'un point de vue méthodologique et économétrique (Arthur 2012a). Ces objections portent particulièrement sur les indicateurs commerciaux (comme la part

des exportations de produits de base) traditionnellement utilisés pour quantifier les ressources naturelles disponibles. Selon ce point de vue, la faible croissance des pays riches en ressources était davantage liée aux politiques macroéconomiques qu'aux richesses naturelles. La théorie de la malédiction des ressources est donc basée sur des analyses économétriques et des mesures erronées, alors que la richesse en ressources naturelles représente au contraire une source potentielle de développement économique (Daniele 2011).

De même, Humphreys et al. (2007) ont remis en cause l'hypothèse de la malédiction des ressources. Pour eux, l'intervention humaine peut dans une large mesure contrebalancer les risques engendrés par le « paradoxe de l'abondance. » Concernant les liens entre le pétrole et les conflits, par exemple Fearon (2005) affirme que l'exploitation du pétrole augmente les risques de guerre civile, non parce qu'elle fournit une source de financement facile pour les groupes rebelles, mais plus certainement parce que les nations productrices de pétrole disposent de capacités relativement faibles au niveau de l'État, compte tenu de leur niveau de revenu par habitant, et de faibles structures militaires et institutionnelles en mesure de réprimer efficacement le déclenchement d'une insurrection armée. Une autre complication réside dans le fait qu'il est tentant d'établir une prise de contrôle au niveau national ou régional.

Ces critiques et remises en question de la théorie de la malédiction des ressources ont conduit à s'écarter quelque peu des débats antérieurs sur la dualité « avidité contre griefs ». Il n'est donc pas surprenant de constater que l'attention s'est déplacée sur les problèmes liés aux capacités, au leadership, à la bonne gouvernance et à l'étude des liens entre la richesse en ressources naturelles et la viabilité ou les capacités des

groupes rebelles (Obi 2010). La thèse de la malédiction des ressources et ses arguments de fond principaux sont contestables car « les méthodologies d'évaluation les plus couramment utilisées se caractérisent par l'utilisation de mesures erronées, une spécification incorrecte des modèles et une forte probabilité de corrélations trompeuses » (UNRISD 2007 : 12 cité dans Obi 2010 : 489). Cependant, il serait malhonnête d'ignorer les problèmes généraux, les défis économiques et socio-politiques auxquels sont confrontés les pays africains riches en ressources. L'un des problèmes récurrents concerne donc les moyens de gérer les ressources naturelles pour améliorer la coopération et contribuer au développement socio-économique dans son ensemble.

1.2 Renforcement des capacités pour la gestion des ressources naturelles en Afrique

La gestion des ressources naturelles représente un véritable défi. En Afrique, un certain nombre de pays disposant de vastes richesses naturelles de valeur n'atteignent pas de meilleurs résultats que les pays moins dépendants des ressources naturelles. Ce fait récurrent contribue à renforcer la théorie de la « malédiction des ressources naturelles » ou du « paradoxe de l'abondance » (UNDP 2011a : 1). Dans toute l'Afrique, l'exploitation et le rôle des ressources naturelles renouvelables (terres, forêts, eau) et non renouvelables (pétrole, gaz et minerais) dans le développement national sont malheureusement au centre de tensions géopolitiques, sociales et luttes armées. La Sierra Leone, le Liberia, le delta du Niger au Nigeria et la République démocratique du Congo viennent immédiatement à l'esprit. On peut citer d'autres exemples bien connus, comme l'accaparement des terres

en Tanzanie, Madagascar, la République démocratique du Congo et en Éthiopie ; la pollution de la région du Delta du Niger au Nigeria ; et les troubles politiques à Madagascar dus aux manifestations populaires concernant des contrats fonciers désavantageux passés avec la Corée du Sud. Par contre, le succès du Botswana dans la gestion de ses réserves de diamants et la découverte de gisements de pétroles prometteurs au Ghana et en Ouganda démontrent le rôle complexe des ressources naturelles, qui contribuent à promouvoir le développement tout en représentant une source de conflits à travers le continent.

Partout en Afrique, et particulièrement ces dernières années, on constate une croissance exponentielle des investissements dans l'industrie minière extractive et les projets agroalimentaires, menés par de grandes multinationales et entreprises nationales. Les communautés locales les plus directement touchées par l'accroissement de l'exploitation des ressources naturelles—forêts, terres ou minerais—sont souvent marginalisées et vulnérables, car la plupart des richesses naturelles se trouvent dans des zones rurales. Ces communautés, souvent situées dans des régions où l'État est peu présent, doivent faire face aux pressions politiques, économiques et sociales qui accompagnent la mise en place de projets d'investissement à grande échelle. Ces grands projets ont généralement lieu dans des zones rurales, et malgré l'existence de taxes, de redevances et d'investissements sur le plan social par les entreprises, les populations locales résidant dans ces zones demeurent généralement pauvres. De nombreux investisseurs omettent d'assumer leurs responsabilités sociales envers ces populations, et agissent de concert avec l'élite politique pour les marginaliser davantage.

En dépit des réflexions précédentes, on est convaincu que la malédiction des ressources naturelles n'est pas une fatalité (UNDP 2011a). Un certain nombre de pays ont réussi à gérer efficacement leurs ressources naturelles et les ont utilisées comme tremplin pour leur développement. S'il n'existe pas de recette miracle permettant aux pays d'éviter cette malédiction et d'utiliser au mieux leurs ressources naturelles pour stimuler leur développement, les nations peuvent cependant s'appuyer sur des mesures permettant d'atténuer les risques (UNDP 2011a : 2-3). Le RICA 2013 tient compte de ce contexte géopolitique et socio-économique, et de la nécessité de discerner et de mieux comprendre les dimensions du renforcement des capacités essentielles à la gestion des ressources naturelles africaines.

L'édition des Perspectives économiques d'octobre 2011 prévoyait que l'Afrique connaîtrait une croissance de plus de 5,25 pour cent en 2011 et de 5,75 pour cent en 2012. Ces prévisions reposaient sur l'hypothèse d'une reprise économique mondiale en 2012, mais de nombreux pays africains ont en fait atteint ces résultats en partie grâce au boom des exportations de produits de base—dérivant notamment de la demande de ressources naturelles d'Inde et de Chine et d'autres marchés émergents (voir chapitre 3). Certains pays africains bénéficiant d'une bonne gouvernance profitent des bénéfices issus de l'approvisionnement en ressources naturelles comme le pétrole, l'or et les diamants vers les marchés émergents. Concrètement, l'Afrique produit actuellement 46 pour cent du chrome mondial, 48 pour cent des diamants, 29 pour cent de l'or, 48 pour cent du platine, et possède environ 10 pour cent des réserves mondiales de pétrole. On peut donc affirmer que l'industrie minière, l'agriculture et le tourisme représentent les piliers de l'économie

africaine, générant collectivement plus de 80 pour cent des revenus en devises étrangères dans la plupart de ces nations.

Cependant, il est urgent pour l'Afrique d'accéder à une meilleure compréhension de la chaîne de valeur de la gestion des ressources naturelles, qui représente un potentiel important pour les exportations, l'emploi et la lutte contre la pauvreté. C'est la capacité des pays à évaluer divers scénarios et à concentrer leurs efforts sur des groupes ou des chaînes de valeur prioritaires qui détermine la réussite ou l'échec de la gestion des ressources naturelles (voir chapitres 2, 6 et 8).

La capacité est définie comme étant « la capacité des personnes, organisations et de la société dans son ensemble à gérer leurs affaires avec succès. Pour ce qui est du renforcement des capacités, il s'agit du processus permettant aux personnes, organisations et de la société dans son ensemble de lancer, renforcer, créer, adapter et maintenir les capacités sur le long terme. Il est plus facile de conceptualiser les capacités en répondant à la question suivante : des capacités pour quoi faire ? Des capacités pour les individus, les organisations et les sociétés pour définir des objectifs et les atteindre, pour budgéter des ressources et les utiliser à des fins accordées et pour gérer des processus et des interactions complexes qui caractérisent un système politique et économique en bon fonctionnement. Les capacités deviennent plus tangibles aux services d'objectifs de développement concrets comme la prestation de services aux personnes pauvres, la mise en place de réformes de l'éducation, des services publics et des soins de santé, la mise en place d'un climat favorable aux investissements pour les petites et moyennes entreprises, l'auto-nomisation des communautés locales et leur participation aux processus publics de prise de décision, la

promotion de la paix et la résolution des conflits» (ACBF 2011: 33-34).

Il est urgent de renforcer les capacités en matière de gestion des ressources naturelles, car malgré l'importance stratégique du pétrole, du gaz et des métaux, ces derniers pèsent moins de 5 pour cent de la production mondiale, ce qui relativise l'importance des matières premières en Afrique. Si l'Afrique dispose de réserves abondantes de richesses naturelles, elles sont pour la plupart utilisées en dehors du territoire—notamment dans l'industrie extractive. Bien qu'elle se classe en tête pour la production mondiale de diamants, d'or, de cobalt et de platine, la plupart de ces minéraux sont exportés sous leur forme brute vers des pays développés ou émergents. Malgré les efforts des pays africains riches en ressources pour générer des revenus par l'exportation, les progrès restent insignifiants. Les marchés étrangers continuent dans une large mesure à déterminer la trajectoire de la croissance économique et du développement de l'Afrique, indépendamment des richesses naturelles. Cette situation doit changer!

Les pays dépendants des ressources naturelles, notamment, doivent être en mesure d'assurer la paix et la stabilité politique. Les capacités essentielles comprennent les moyens utilisés par un pays—à l'échelle locale, nationale ou régionale—pour agréger et gérer les besoins des citoyens, permettre aux divers groupes sociaux (femmes et groupes exclus) de participer à la prise de décision, et renforcer la responsabilité des fonctionnaires envers les citoyens. Les pays qui ne réussissent pas à instaurer un climat de paix sociale et de stabilité politique, s'ils disposent de richesses naturelles, demeurent pauvres et embourbés dans les conflits. Une autre capacité essentielle est représentée par le fait de tirer profit des avantages liés au

commerce et à l'intégration, qui suppose la mise en place préalable d'un environnement favorable, de droits de propriété, d'une gouvernance basée sur une législation, de réglementations commerciales saines, d'un secteur financier performant et de politiques commerciales efficaces. Mais les pays doivent également disposer de compétences dans le domaine de la négociation afin de garantir des conditions commerciales appropriées, établir des politiques commerciales et signer des accords contractuels équitables. Il est également urgent d'améliorer la gestion des capacités pour éliminer les contraintes qui entravent l'efficacité dans l'extraction des ressources, ainsi que les goulets d'étranglement qui existent au niveau de la chaîne d'approvisionnement (logistiques de transport et climat d'affaires).

Il est également nécessaire de contrôler les effets des différentes politiques économiques, notamment les efforts menés pour aider les pays à gérer les cycles de prospérité et de déclin inhérents à la dépendance envers les ressources naturelles (ce point est abordé au chapitre 3). Ces capacités incluent l'encadrement d'individus et d'organisations en mesure d'élaborer, appliquer ou évaluer des politiques macroéconomiques, fiscales et d'endettement. Les citoyens attendent d'un pays riche en ressources naturelles qu'il soit en mesure de fournir des services performants, ce qui suppose l'existence d'une administration publique de qualité, d'une mobilisation efficace des ressources, d'un budget suffisant et d'une bonne gestion financière.

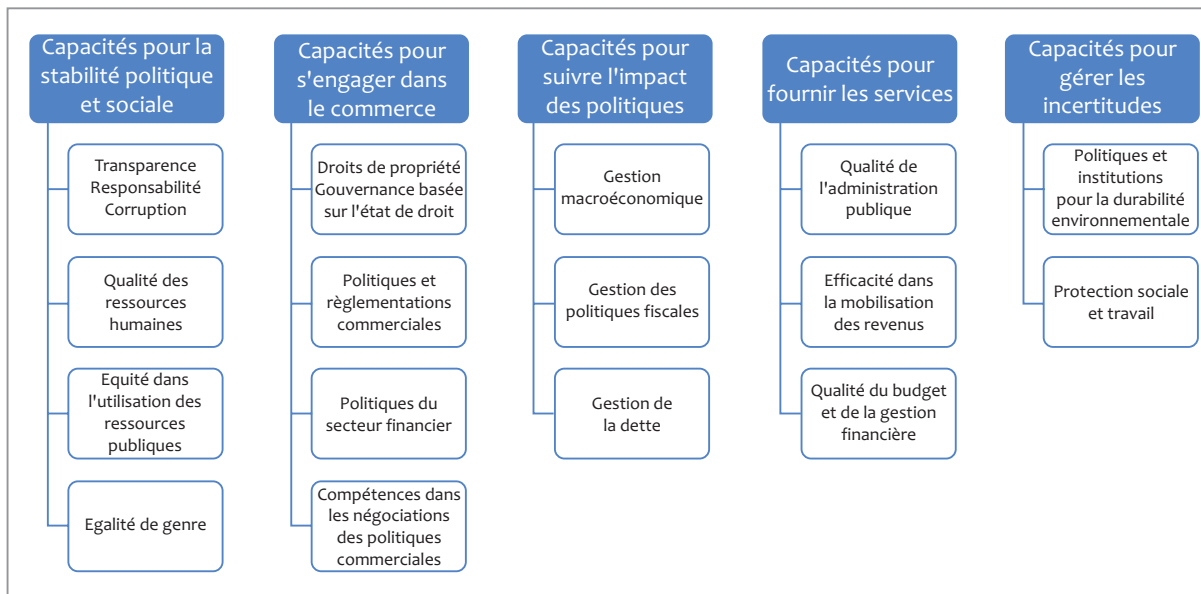
La fluctuation des prix et les variations des termes de l'échange nécessitent la mobilisation de capacités permettant de gérer les incertitudes ou des problèmes liés par exemple au changement climatique. Pour faire face à toutes ces incertitudes, les pays doivent se doter de

responsables qualifiés en matière de développement durable, de manière à établir des programmes et politiques de développement et à créer des institutions œuvrant dans ce sens.

Si l'on considère les pays africains de ce point de vue, on peut les distinguer en trois catégories : les pays riches, en évolution et les pays dotés de capacités insuffisantes pour gérer efficacement leurs ressources naturelles (figure 1.1). Les États riches en capacités font partie de ceux qui résistent à tous les types de chocs et qui savent les gérer (stabilité), qui s'engagent efficacement dans la mondialisation (commerce), qui étudient l'impact des politiques (politique), qui

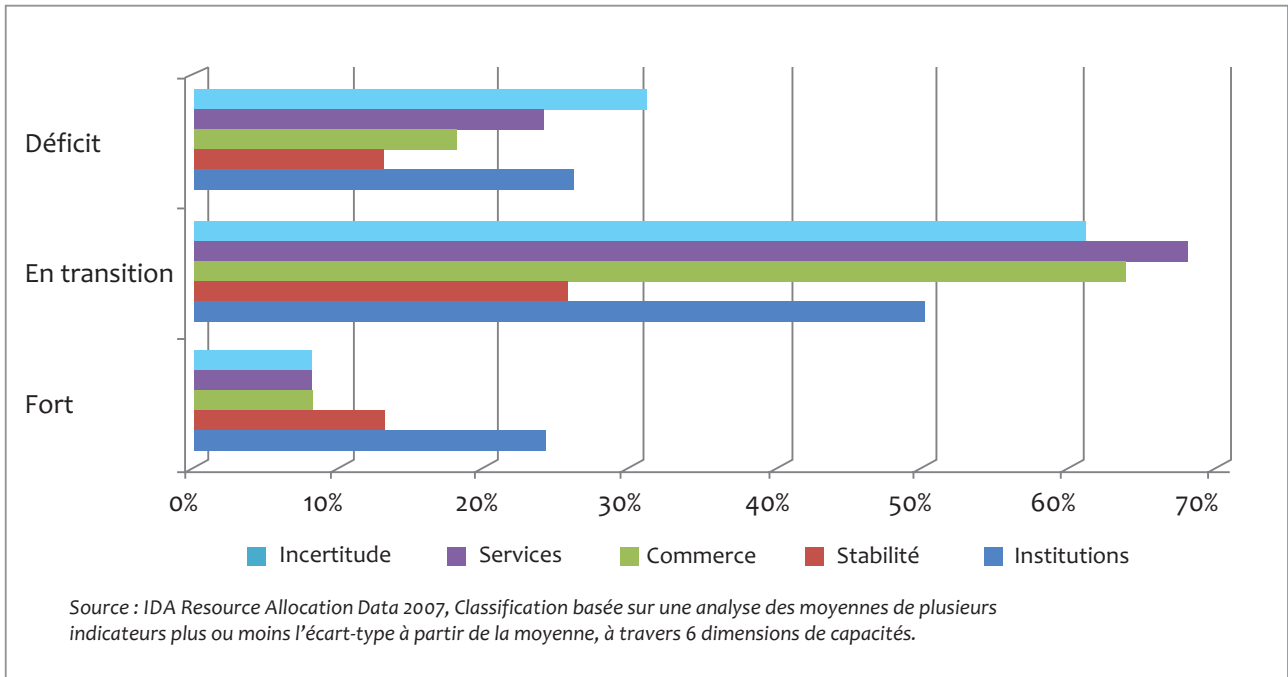
fournissent des services (services) et qui gèrent les incertitudes liées au changement climatique (incertitudes). Les États en évolution possèdent certaines capacités dans les domaines cités précédemment, mais présentent des disparités au niveau géographique ou entre les divers secteurs (figure 1.2). Ces pays risquent de connaître des situations de déficit ou doivent opérer une mutation profonde pour pouvoir rejoindre la catégorie des États riches en capacités. Leur évolution dépend en grande partie de la transformation de leur leadership. Les États dotés de faibles capacités doivent combler d'importantes lacunes dans bon nombre des domaines susmentionnés.

Figure 1.1 : Indicateurs de capacités organisationnelles et institutionnelles



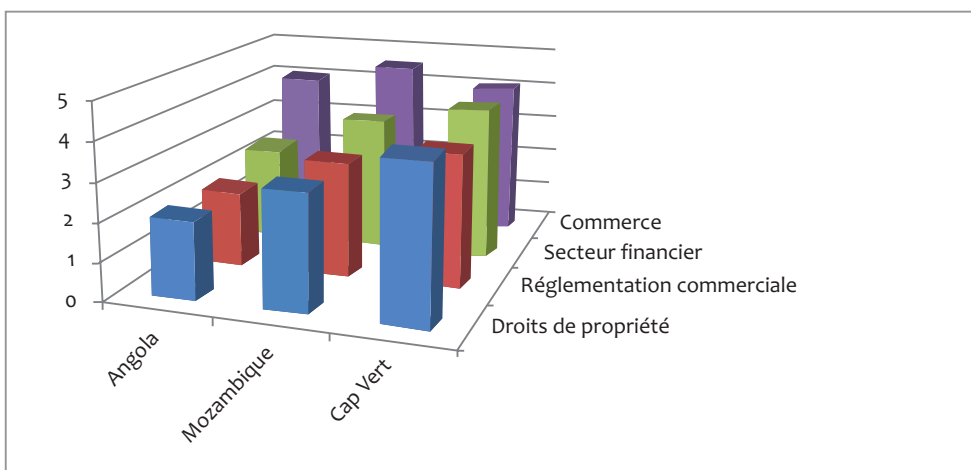
Source : Léautier (2012)

Figure 1.2 : Comparateur des capacités en Afrique



Comme le montre clairement la figure 1.2, de nombreux pays en évolution manquent de capacités pour évaluer les effets des politiques mises en place ou pour fournir des services—des besoins essentiels en matière de gestion des ressources naturelles—et beaucoup sont confrontés à des incertitudes. Disposant de capacités insuffisantes au niveau des droits de propriété, de la réglementation commerciale et du secteur financier, ces pays s'exposent à des risques plus ou moins importants selon la quantité de ressources naturelles dont ils disposent et le degré de dépendance envers certaines ressources naturelles—minerais, bois ou pétrole (figure 1.3).

Figure 1.3 : Risques liés au commerce dans un contexte de capacités insuffisantes au niveau des droits de propriété, de la réglementation commerciale et du secteur financier—Angola, Mozambique et Cap Vert



Source : Léautier (2012)

Le RICA 2013 tient compte des facteurs décrits précédemment et du manque de cohérence dans l'appréhension des dynamiques présentes en Afrique en matière de capacités (notamment dans le secteur des ressources naturelles). Il est conçu pour mettre en évidence les complexités du renforcement des capacités qui affectent ce secteur critique. Il tente de déterminer la place occupée par le secteur des ressources naturelles africaines dans un contexte mondial et de recenser les capacités nécessaires pour une gestion efficace de ces ressources. L'amélioration des capacités des États et des sociétés contribue dans une large mesure à accélérer la croissance en Afrique. La croissance prend une forme plus inclusive, grâce à la redistribution des bénéfices du développement, qui profite aux groupes les plus démunis, notamment aux communautés défavorisées des zones rurales et urbaines. Le manque de capacités adéquates dans ce domaine freine la croissance, affaiblit la compétitivité au niveau international et affecte négativement les efforts de réduction de la pauvreté et la coexistence pacifique des communautés et des régions du continent.

1.3 Le RICA 2013 et l'état du renforcement des capacités³

1.3.1 Méthodologie

Le RICA mesure et évalue empiriquement les capacités relatives au programme de développement des pays africains. Il met également en lumière les déterminants et les composantes essentielles des capacités nécessaires au développement. Le RICA décrit le paysage du renforcement des capacités en Afrique dans le but de renforcer la focalisation sur les déficits de capacités, qui représente un problème majeur en matière de politique de développement. Le Rapport et son indice

clé—Indice de Capacités en Afrique (ICA)—indiquent les éléments à prendre en compte dans les décisions portant sur les financements destinés à renforcer les capacités ; les réformes réglementaires et institutionnelles requises pour améliorer le soutien au partenariat public-privé en matière « d'investissement dans les capacités » et leur renforcement ; et les investissements consacrés au renforcement de l'administration publique. Ils mettent également en avant l'importance des politiques volontaristes visant à améliorer l'inclusion sociale et la redistribution des bénéfices du développement.

La méthodologie utilisée par la Fondation pour calculer l'ICA est basée sur trois niveaux de capacités : (i) environnement favorable ; (ii) organisationnel ; et (iii) individuel. L'environnement favorable se réfère au système, au-delà de l'organisation—y compris le ton donné par le leadership et autres facteurs compensateurs. Il concerne le système global dans lequel opèrent les individus et les organisations et qui influence les résultats. Le niveau organisationnel comprend les politiques internes, les arrangements, les procédures et les cadres permettant aux organisations d'opérer efficacement et d'adapter l'intégration et la consolidation des capacités individuelles à des buts spécifiques. Le niveau individuel évalue les compétences, l'expérience et les connaissances possédées par la population (ACBF 2012). Le leadership se situe au niveau individuel pour les valeurs adoptées, qui déterminent la fiabilité et les résultats et qui permettent aux individus de transformer l'environnement de travail et de générer des résultats.

L'Indice des Capacités en Afrique (ICA) est un indice composite calculé à partir de quatre sous-indices⁴, chacun d'entre eux étant une mesure agrégée basée sur l'évaluation quantitative et

qualitative de diverses composantes formant un groupe. L'analyse par groupe a été utilisée pour calculer ces sous-mesures. Les groupes concernent les domaines suivants : environnement institutionnel ; processus de mise en œuvre ; résultats du développement au niveau national ; et résultats en matière de renforcement des capacités.

L'environnement institutionnel examine les conditions à mettre en place pour permettre un changement et un développement transformationnel, et se focalise sur la mise en évidence des organisations efficaces et orientées vers le développement et les cadres institutionnels. Il permet d'examiner (a) si les pays ont mis en place des stratégies nationales en faveur du développement (entre autres une stratégie pour le développement agricole, étant donné l'importance de la transformation agricole et la sécurité alimentaire) et leur niveau de légitimité ; (b) les niveaux d'engagement des pays pour atteindre les objectifs en matière de développement et de réduction de la pauvreté établis dans le cadre des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ; (c) la prise de conscience au niveau national et les efforts menés pour améliorer l'utilisation des ressources limitées et renforcer les capacités, mesurée en fonction de l'existence de politiques en faveur de l'efficacité de l'aide ; et (d) le niveau d'intégration permettant une stabilité à long terme, évalué par rapport à l'existence d'égalité de genre et autres politiques socialement inclusives. Cette catégorie repose donc sur l'évaluation de la participation et la qualité de la gouvernance.

Les processus de mise en œuvre évaluent dans quelle mesure les pays sont prêts à produire des résultats. Cette dimension concerne la création d'un environnement qui motive et soutient les individus et les responsables en place ; la capacité à gérer les relations avec les parties

prenantes importantes de façon inclusive et constructive ; et la capacité à établir des cadres appropriés pour la gestion des politiques, stratégies, programmes et projets. Autre point important : les procédures visant à élaborer, appliquer et gérer les stratégies de développement nationales et à atteindre des résultats de développement socialement inclusifs.

Les résultats de développement au niveau national sont des produits tangibles qui permettent le développement. Cette catégorie concerne quatre domaines principaux : la coordination de l'aide en faveur du renforcement des capacités ; le niveau de créativité et d'innovation ; les réalisations dans l'application de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide ; les résultats obtenus au niveau de l'égalité de genre ; et l'intégration sociale et le partenariat pour le renforcement des capacités.

Les résultats en matière de renforcement des capacités permettent une évaluation des changements souhaités dans les conditions de vie des citoyens. Les mesures portent principalement sur l'engagement financier dans le renforcement des capacités ; la réalisation effective des OMD spécifiques ; l'amélioration dans l'égalité de genre et de l'équité sociale ; les résultats au niveau de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, entre autres. (ACBF 2012 : 35)

1.3.2 *Faits marquants et tendances*

Comme souligné précédemment, et pour assurer une cohérence par rapport aux deux dernières années, la méthodologie utilisée pour calculer le RICA 2013 est identique à celle des Rapports 2011 et 2012. À cette fin, les capacités sont évaluées à trois niveaux : a) environnement favorable, b) organisationnel, et c) individuel (tableau 1.1).

Tableau 1.1 : Mesures des capacités en 2013 (% de pays par niveau)

Niveau	Environnement favorable	Niveau organisationnel	Niveau individuel
Très bas	0,0	2,3	75,0
Bas	0,0	11,4	20,5
Moyen	18,2	15,9	2,3
Élevé	81,8	31,8	2,3
Très élevé	0,0	38,6	0,0
Total	100	100	100

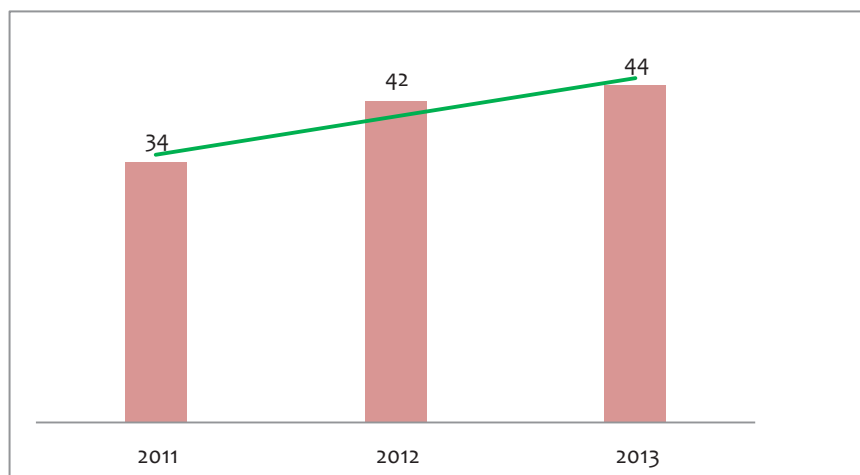
Source : Base de données ICA 2013

Entre 2012 et 2013, les pays qui ont connu les améliorations les plus significatives au niveau des capacités sont la République démocratique du Congo (+17,5); Madagascar (+17); la République du Congo, (+13,9); le Cameroun (+13,4); et le Burkina Faso (+13,2). Si les facteurs sous-jacents expliquant ces améliorations spécifiques sont variables, les changements observés sont dans tous les cas sous-tendus par les efforts menés en termes de réformes politiques et d'amélioration de l'inclusion sociale.

Cette période a également été marquée par une expansion au niveau de la couverture géographique et de l'étendue de l'analyse. En 2011, le Rapport a étudié 34 pays et se focalisait

sur les capacités dans les États fragiles. En 2012, le Rapport couvrait 42 pays, et son champ d'étude englobait les capacités globales et les capacités relatives à la transformation agricole et à la sécurité alimentaire. Le Rapport 2013 couvre 44 pays et recense les capacités en termes d'agriculture et de gestion des ressources naturelles (figure 1.4), parallèlement aux capacités globales. Ce procédé a permis d'obtenir une analyse tendancielle des capacités en Afrique (des points à trois données) et le tableau de l'ensemble des capacités pour la transformation agricole et la sécurité alimentaire (des points à deux données). Le RICA 2013 a intégré deux nouveaux venus dans sa couverture géographique : São Tomé et Príncipe et Tunisie.

Figure 1.4 : Couverture géographique du RICA 2011-2013



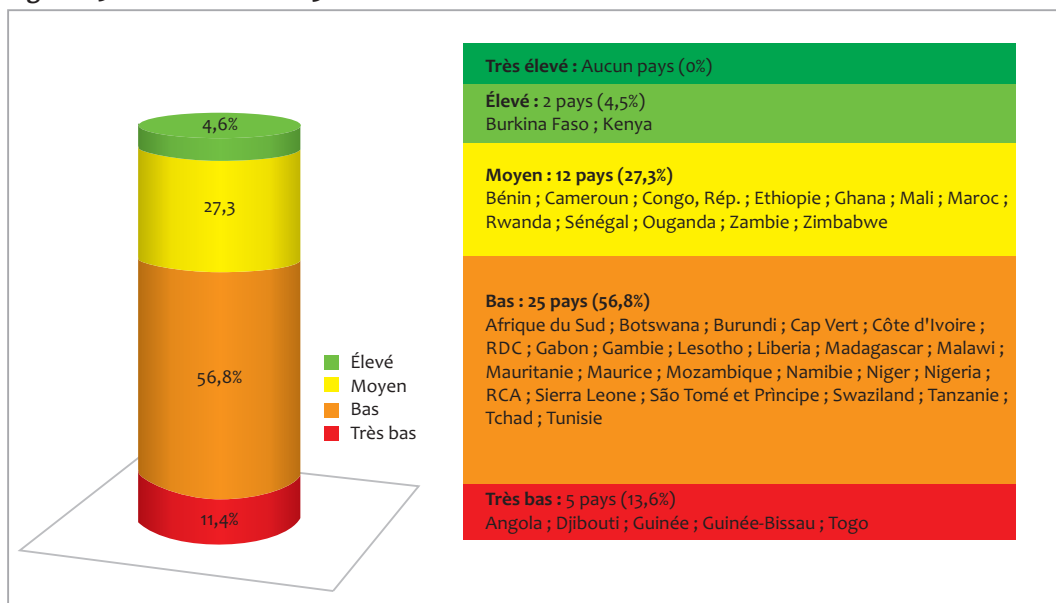
Source : Base de données ICA 2013

Dans l'ensemble, l'ICA 2013 a révélé des progrès significatifs en termes de renforcement des capacités par rapport à l'ICA 2012. En effet, en 2012, seul le Ghana avait réussi à atteindre un niveau de capacité « élevé ». Cette année, deux pays ont connu une avancée significative, le Burkina Faso et le Kenya, classés dans la catégorie « élevé ». Le Ghana, par contre, qui se trouvait dans la catégorie « élevé » dans l'ICA 2012, est redescendu au niveau « moyen ». Le pourcentage de pays situés dans la catégorie « bas » pour les capacités est passé de 14,2 pour cent à 11,4 pour cent, ce qui semble confirmer une amélioration. Par exemple, le Madagascar, la Mauritanie et l'Ile Maurice sont passés du niveau

« bas » au niveau « moyen ». Le Burkina Faso et le Kenya sont passés du niveau « moyen » en 2012 au niveau « élevé » dans l'ICA 2013. Ainsi, le taux de pays situés au niveau moyen en termes de capacités a chuté, passant de 31 pour cent à 27,3 pour cent (figures 1.5a et b).

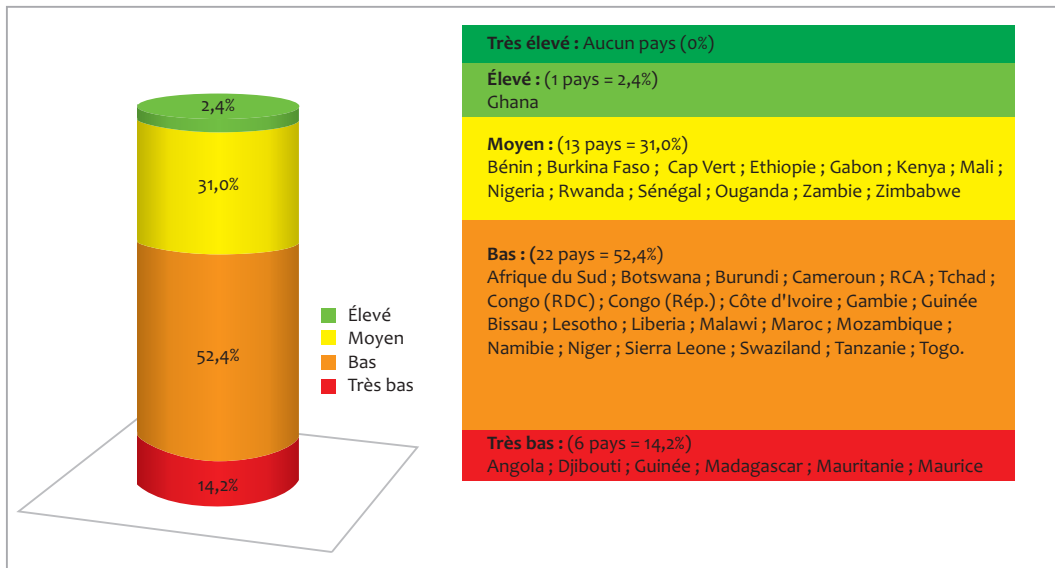
Malgré ces évolutions positives, des efforts supplémentaires doivent être faits concernant le renforcement des capacités, car aujourd'hui, aucun pays n'a réussi à atteindre le niveau « très élevé ». De plus, la plupart des pays se classent toujours dans la catégorie « bas » (zone marron)—52,4 pour cent en 2012 et 56,8 percent en 2013.

Figure 1.5a : Niveaux ICA 2013



Source : Base de données ICA 2013

Figure 1.5b : Niveaux ICA 2012



Source : Base de données ICA 2013

Comme indiqué précédemment, l'ICA est un indice composite calculé à partir d'indices basés sur quatre groupes—environnement institutionnel, processus de mise en oeuvre, résultats du développement au niveau national et résultats en matière de renforcement des capacités. L'analyse de l'évolution montre un déplacement progressif de la gauche vers la droite (de l'environnement institutionnel vers les résultats en matière de renforcement des capacités), la majorité des pays connaissant une baisse au niveau des capacités. Autrement dit, les pays africains disposent pour la plupart de capacités suffisantes—locales ou extérieures—pour l'élaboration de politiques. En fait, sur les 44 pays étudiés, tous se sont classés dans la catégorie «Élevé» ou «Très Élevé» pour les capacités liées à ce groupe. Là encore, il apparaît que les pays obtiennent de bons résultats en termes de mise en place de procédures d'application (86,3 pour cent dans le niveau «Très Élevé» ou «Élevé,» et aucun pays dans la tranche «Bas» ou «Très bas»).

En dépit des résultats excellents en matière d'environnement institutionnel et de processus de mise en oeuvre, les pays semblent pas en mesure d'améliorer leurs résultats en termes de développement (18,2 pour cent se trouvent dans la catégorie «Faible» et «Très Faible» pour le Groupe 3, et seuls 2,3 pour cent des pays étudiés se classent dans la catégorie «Très Élevé»). Le plus gros problème reste cependant la nécessité d'améliorer les résultats liés au renforcement des capacités—un problème reconnu mondialement et qui fait l'objet d'abondants débats dans les nombreux forums consacrés à ce sujet, comme le 4ème Forum de haut niveau 2011 à Busan en Corée, sur l'efficacité de l'aide. Une analyse de ce groupe révèle que plus des deux tiers (72,7 pour cent) des pays étudiés restent dans la zone «Très bas» au niveau des capacités (tableau 1.2).

Tableau 1.2 : ICA 2013—Pourcentage de pays par groupe et niveau de capacités

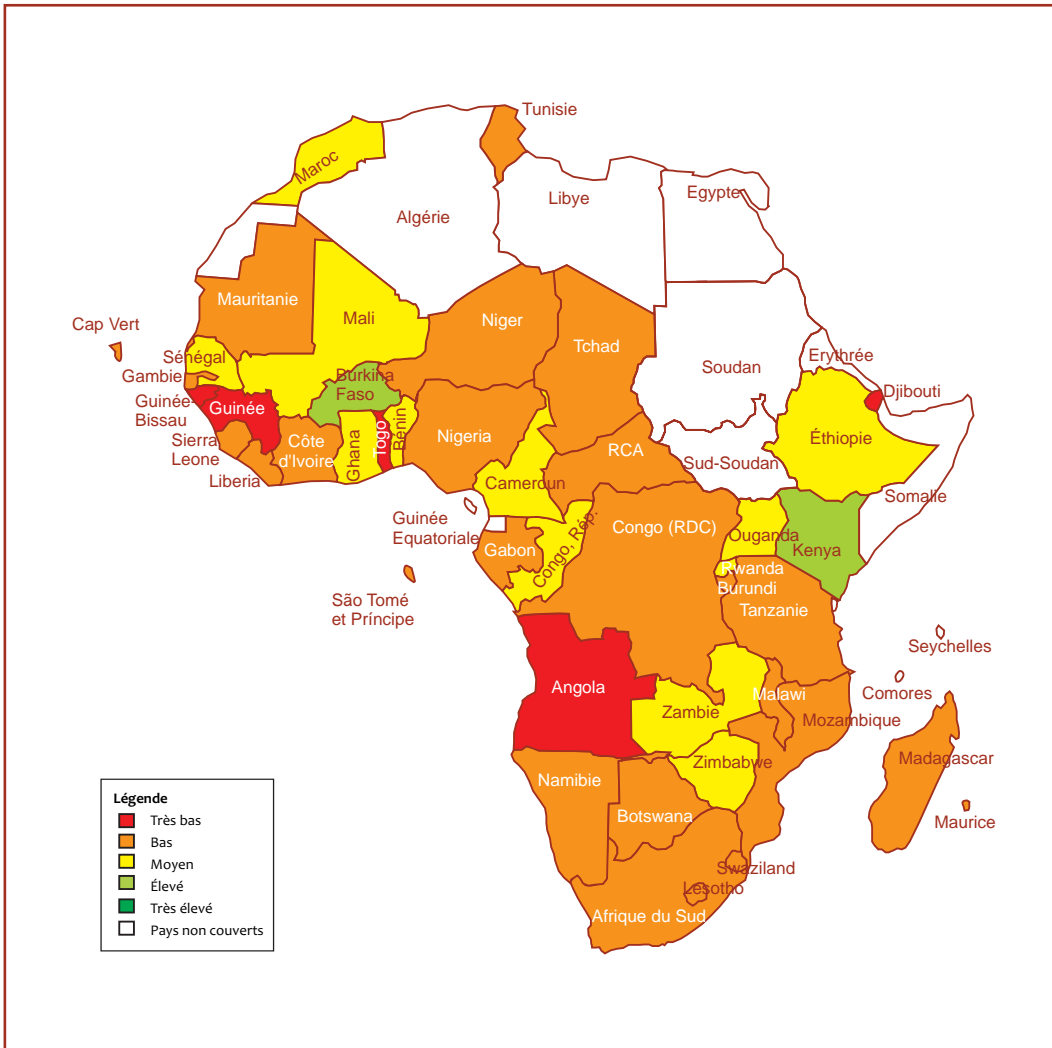
Niveau de capacité	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
Très bas	0,0	0,0	2,3	72,7
Bas	0,0	0,0	15,9	22,7
Moyen	0,0	13,6	56,8	2,3
Élevé	15,9	63,6	22,7	2,3
Très élevé	84,1	22,7	2,3	0,0
Total	100	100	100	100

Source : Base de données ICA 2013

Cependant, cette tendance ne s'écarte pas de celle qui était observée en 2011 ou 2012. Pour toutes ces années, l'environnement institutionnel a obtenu les meilleurs résultats, alors que les réalisations au niveau du développement sont restées faibles (ACBF 2011, 2012). Il est encourageant de constater qu'en 2013, quelques pays se trouvent dans la zone verte (niveau élevé) pour le Groupe 4, entre autres le Kenya, et dans le niveau Très Élevé pour le Groupe 3, comme le Maroc. En effet, à l'exception des évolutions soulignées précédemment, qui incluent les cinq

pays les plus performants et les nouveaux pays étudiés, la situation générale au niveau des capacités est très comparable à celle de 2011 et 2012 (figure 1.6). Ceci dit, le bond en avant observé chez certains pays africains démontre qu'ils s'acheminent à grand pas vers une amélioration des capacités. L'on pourra affirmer cette constatation de manière empirique dans les deux prochaines années, grâce à la disposition de données sur cinq années (2011-2015) qui permettront une analyse plus rigoureuse.

Figure 1.6 : Niveaux de l'ICA en 2013 par pays étudié



Source : Construit à partir de la base de données ICA 2013

1.3.3 Les pays les plus performants au niveau de l'ICA—Burkina Faso, Ghana et Kenya: les parcours individuels

Au cours des trois dernières années, le Ghana, le Kenya et le Burkina Faso sont arrivés en tête de classement au niveau des capacités. En 2011, ils étaient avec les autres, dans la catégorie «moyen», aucun pays ne s'étant classé dans la catégorie «Élevé» ou «Très élevé». En 2012, le

Ghana a rejoint la «zone verte»—le code couleur utilisé pour désigner les capacités élevées et très élevées. Cette année, les pays les plus performants sont le Burkina Faso (66,6) et le Kenya (60,1), le Ghana (54,1) étant redescendu dans la zone jaune (tableau 1.3). Si l'on examine ces trois pays de près, on constate que ces oscillations proviennent des fluctuations de leurs résultats respectifs dans des groupes spécifiques, comme le montrent le tableau 1.4 et la figure 1.7.

Tableau 1.3 : Valeur de l'indice ICA—les 3 pays classés en tête (Burkina Faso, Ghana et Kenya)

Pays	ICA 2012		ICA 2013	
	Rang	Niveau	Rang	Niveau
Burkina Faso	3 ^{ème}	Moyen	1 ^{er}	Élevé
Ghana	1 ^{er}	Élevé	3 ^{ème}	Moyen
Kenya	2 ^{ème}	Moyen	2 ^{ème}	Élevé

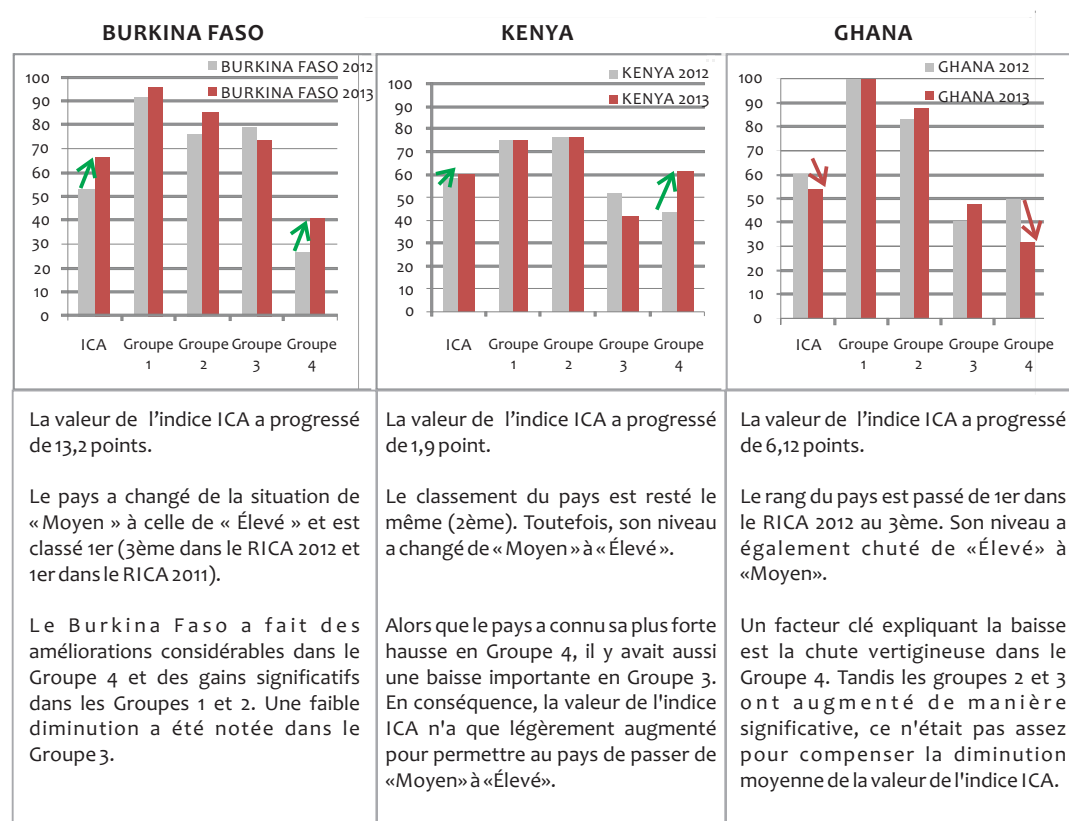
Source : Base de données ICA 2013

Tableau 1.4 : Différences entre 2012 et 2013 par groupe—Burkina Faso, Ghana et Kenya

2013 - 2012	ICA	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
GHANA	-6,1	0,0	4,6	7,0	-18,3
KENYA	1,9	0,0	0,0	-10,0	18,1
BURKINA FASO	13,2	4,2	9,3	-5,0	14,8

Source : Base de données ICA 2013

Figure 1.7 : Variations entre groupes (2012 et 2013)—Burkina Faso, Ghana et Kenya



Source : Base de données ICA 2013

Si l'on examine les trois pays arrivant en tête, l'on constate que les stratégies internes et les dynamiques politiques de chaque pays explique en grande partie les oscillations présentes sur l'échelle des capacités—le Burkina Faso adopte des stratégies résolument tournées vers l'avenir; le Kenya prépare de futures tactiques; le Ghana adopte une approche attentiste.

a) Le Burkina Faso—résolument tourné vers l'avenir

Les tendances constatées dans le Groupe 4 expliquent dans une large mesure les performances du Burkina Faso dans le RICA 2013. Le Burkina Faso a enregistré de bons résultats au niveau de la formation et du développement du leadership, un niveau dix fois supérieur à celui qu'il avait obtenu dans le RICA 2012, avec un total de 634 leaders. Le domaine où les progrès les plus notables ont été réalisés concerne le développement des institutions fondamentales : neuf institutions supplémentaires ont été créées par rapport au RICA 2012 (une hausse de 39 pour cent d'une année sur l'autre). Les efforts ont porté particulièrement sur le renforcement des compétences. Une attention accrue a été accordée à la formation à court terme—ateliers, séminaires et formations courtes—concernant des sujets importants pour le développement du pays. D'autres domaines ont été améliorés et ont contribué à renforcer les compétences approfondies pour les hommes et les femmes (bien qu'aucune femme n'ait encore pu accéder au niveau du doctorat pendant deux années consécutives). Citons une autre réalisation importante, l'évaluation de la qualité de la stratégie actuelle en matière d'agriculture, qui a également connu une progression de 18 pour cent par rapport à l'année précédente. Le Burkina Faso a pu atteindre ces résultats en utilisant ses ressources nationales et ses capacités existantes de manière plus efficace, car le pays a connu un recul dans le développe-

ment de l'aide officielle au renforcement des capacités, et même les programmes de l'ACBF qui avaient atteint un certain degré de maturité ont bénéficié de financements inférieurs sur la période du RICA 2012 par rapport à la période du RICA 2013, enregistrant une baisse de 5,5 pour cent. Le renforcement du personnel, c'est-à-dire le nombre de personnes employées dans le renforcement des capacités, a chuté, indiquant que le pays a mieux utilisé ses ressources en personnel pour atteindre ces résultats.

b) Kenya—prépare son avenir

Dans le RICA 2013, les tendances constatées dans le Groupe 4 concernant le Kenya montrent une approche différente vis-à-vis du renforcement des capacités par rapport au Burkina Faso, sauf dans deux domaines clés—renforcement du leadership et focalisation sur le renforcement des compétences dans des domaines importants pour le pays. Le Kenya a atteint des résultats exceptionnels en concentrant ses efforts sur la formation et le développement du leadership. Un programme consacré à la formation a connu une progression spectaculaire, le nombre de leaders formés étant passé de zéro dans le RICA 2012 à 1448 dans le RICA 2013. Le Kenya a également connu une forte progression dans le domaine du soutien aux institutions gouvernementales fondamentales en fournissant une assistance technique dans des secteurs prioritaires, les résultats relatifs à ce domaine ayant été nuls l'année précédente. Cette réussite s'explique par l'augmentation de 214 pour cent du personnel impliqué dans le renforcement des capacités. Ceci a permis au pays de progresser en matière de renforcement du leadership et de l'assistance technique, mais également au niveau du renforcement des compétences, en portant plus d'attention aux formations courtes, aux ateliers de travail et aux séminaires, destinés à un groupe de personnes stratégiques et portant sur des sujets sélectionnés et prioritaires

essentiels pour le développement du pays. D'autres domaines ont bénéficié d'efforts supplémentaires et ont contribué à améliorer les résultats liés au renforcement des compétences pour les femmes (trois femmes supplémentaires ont obtenu un doctorat relatif à des secteurs importants, comme la gestion et les politiques du secteur public, ce qui ramène le total des femmes détentrices d'un doctorat à 14 dans le RICA 2013, contre 11 dans le RICA 2012). On constate également une progression significative en termes de programmes de recherche politique, bien que les efforts aient été insuffisants au niveau de la diffusion de ces études. L'évaluation de la qualité de la stratégie agricole actuelle a enregistré un déclin de 6,7 pour cent par rapport à l'année précédente. Le Kenya a obtenu ces résultats en ciblant les institutions et les parties prenantes nécessitant un renforcement, y compris au niveau du leadership. L'utilisation efficace de l'aide publique au développement (APD) a également été un facteur clé, car le pays a enregistré une hausse de 111 pour cent dans ce domaine en matière de renforcement des capacités. On constate un recul au niveau des ressources nationales allouées aux capacités (-27 pour cent) et des versements de fonds de l'ACBF dédiés aux programmes (-26 pour cent) par rapport au RICA 2012.

c) Ghana—une approche attentiste

Dans le RICA 2013, les tendances qui ont marqué le Groupe 4 concernant le Ghana laissent apparaître une approche radicalement différente envers les problèmes liés aux capacités par rapport au Burkina Faso et au Kenya, excepté dans un domaine clé—focalisation sur le renforcement des compétences concernant des thèmes importants pour le pays, par des formations courtes mieux ciblées s'adressant à un plus grand nombre de bénéficiaires. Le Ghana, en pleine période électorale, s'est contenté de réviser les programmes existants plutôt que d'en

créer de nouveaux, et de maintenir les progrès réalisés dans la participation de la société civile dans le renforcement des capacités et dans la résolution des problèmes politiques du pays. L'impact des élections s'est traduit par une baisse d'investissement dans le renforcement des capacités, tous les indicateurs de cette catégorie ayant chuté par rapport au RICA 2012. L'effectif du personnel engagé dans le renforcement des capacités a diminué. Le nombre d'institutions renforcées a également reculé, comme l'assistance technique apportée au gouvernement sur des sujets critiques. On constate un recul de 80 pour cent dans la formation et le développement du leadership par rapport au RICA 2012. Par exemple, le nombre d'études et de recherches politiques a diminué ainsi que la diffusion des analyses et des idées politiques. Le Ghana a également moins investi dans le renforcement du personnel engagé dans le renforcement des capacités, enregistrant un recul de 43 pour cent, ce qui n'est pas encourageant pour l'avenir, notamment pour la gestion d'un pays riche en ressources. Le second domaine affecté cette attitude « attentiste » liée à la présence d'une campagne électorale est le renforcement des compétences approfondies pour les hommes et les femmes, en baisse par rapport aux années précédentes. Un autre problème clé pour le Ghana concerne la mise en place des programmes de recherche politique. Ce domaine est resté en berne lors de la campagne électorale et a décliné de 82 pour cent. La qualité de la stratégie agricole actuelle a également connu un recul de 28 pour cent par rapport à l'année précédente. Par contre, le niveau du renforcement des capacités dans l'APD est resté stable sur les deux années. On observe cependant un net déclin au niveau des ressources nationales allouées aux capacités (-27 pour cent) et des dons de l'ACBF consacrés aux programmes (-24 pour cent) par rapport au RICA

2012. L'absence d'investissements préparant l'avenir en matière de renforcement des compétences, d'analyse politique et de renforcement des institutions explique la diminution des subventions versées par l'ACBF. Tous ces facteurs ont contribué à faire reculer le Ghana, qui est passé de la catégorie « Elevé » en 2012 à « Moyen » en 2013. Le Ghana fait partie depuis trois ans des trois pays arrivant en tête, ce qui démontre la résistance de ce pays. Mais il doit se concentrer de nouveau sur ses problèmes de capacités s'il ne veut pas perdre ses acquis antérieurs.

1.4 RICA 2011–2013— Fragilité, transformation agricole, sécurité alimentaire et gestion des ressources naturelles

Le présent rapport fait passer un message clé : l'amélioration des capacités pour la gestion des ressources naturelles permet dans une grande mesure de faire face aux problèmes émergents mondiaux, comme le changement climatique et la dégradation de l'environnement, et fait progresser la croissance verte tout en apportant des solutions aux problèmes classiques—fragilité de l'État, transformation agricole et sécurité alimentaire— qui sont les thèmes centraux des deux rapports ICA précédents. En effet, au-delà de la relation ressources-conflit, on trouve des facteurs comme la mauvaise gestion des ressources naturelles, le déclin économique, le sous-développement et la sécurité alimentaire. Parallèlement aux guerres et à ses répercussions, la fragilité entraîne d'autres formes de conflits liés à l'utilisation des terres et de l'eau, aux droits d'extraction des ressources et aux aspects de leur chaîne de valeur (ACBF 2011). Les petites exploitations sont au centre de la

relation fragilité-agriculture-ressources naturelles, représentant les principaux acteurs dans la situation « ressources naturelles-développement et pauvreté-conflit » et font l'objet d'une attention soutenue dans le contexte de la malédiction des ressources. Si l'extraction des ressources à petite échelle pose un certain nombre de problèmes, elle renferme également des opportunités. Dans l'ensemble, l'exploitation minière artisanale et à petite échelle utilise des techniques d'extraction manuelles et basiques. Généralement, ces activités ne sont soumises à aucune réglementation, et les acteurs de l'activité extractive sont exposés à divers dangers physiques (Hayes et Perks 2012). Les activités minières artisanales et à petite échelle sont également liées à de nombreux problèmes économiques et sociaux comme l'éloignement des moyens d'existence d'activités agricoles plus durables, la dégradation de l'environnement et la pollution (Hayes et Perks 2012).

Comme c'est actuellement le cas dans un certain nombre de pays africains riches en ressources, l'exploitation minière artisanale et à petite échelle pâtit du manque de capacités techniques permettant d'identifier, de planifier, développer et d'exploiter des ressources à forte valeur ajoutée. Les petits exploitants ne tirent pas pleinement avantage de la valeur globale des ressources, consomment et polluent d'autres ressources —par exemple l'eau, les terres et autres ressources forestières—qui sont essentielles aux moyens d'existence et à la sécurité alimentaire, notamment lorsque les ressources minières sont épuisées. Par conséquent, l'exploitation minière artisanale et à petite échelle apporte des gains monétaires aux exploitants et aux financiers directement impliqués, mais aggrave la pauvreté locale pour

beaucoup d'individus. En République démocratique du Congo, l'industrie extractive artisanale et à petite échelle est liée aux conflits armés, les revenus issus de l'extraction des minéraux par des artisans étant utilisés pour acheter des armes et financer d'autres aspects du conflit (Hayes et Perks 2012).

L'industrie minière artisanale est devenue une source importante de revenus pour les femmes rurales vivant dans les pays africains riches en ressources, ce secteur étant relativement facile d'accès et requérant peu de qualification, de compétences ou de capital. Ainsi, l'industrie extractive artisanale et à petite échelle offre des opportunités économiques aux femmes et aux familles pauvres qu'elles ne trouveraient certainement pas dans d'autres secteurs (Hayes et Perks 2012). Concernant le rôle des femmes dans l'extraction à petite échelle, une étude portant sur la République démocratique du Congo a démontré que leur engagement dans ce secteur était généralement motivé par la pauvreté. L'étude démontre que dans les années qui ont succédé au conflit, la participation des femmes dans ce secteur a augmenté, sous l'influence du déclin économique général et de la diminution des opportunités de moyens d'existence dans les secteurs traditionnels comme l'agriculture (Unruh 2012).

Il est donc crucial de reconnaître l'importance de l'exploitation des ressources à petite échelle pour les moyens d'existence locaux, et d'examiner les tensions et les troubles que peuvent générer les activités extractives à petite échelle, qui se mêlent aux revendications portant sur les mêmes ressources, ou différentes ressources dans le même secteur. Dans de nombreux pays africains riches en ressources, l'extraction à petite échelle de ressources naturelles à haute valeur ajoutée (comme les

diamants, les forêts et les produits naturels) a été présente parfois depuis longtemps avant l'arrivée d'un conflit ou l'implantation d'exploitations minières à grande échelle. De plus, les activités minières à petite échelle peuvent procurer une stratégie d'adaptation en période de conflit. Ce type d'exploitation—souvent non officielle et/ou illégale—représente généralement le pivot économique des communautés appauvries ou déchirées par les guerres. Les populations locales voient donc l'interruption de leurs moyens d'existence—due aux tentatives visant à mettre un terme à leurs activités extractives à petite échelle ou à la concurrence de grandes exploitations—comme une évolution néfaste. Pour cette raison, Lujala et Rustad (2012a) défendent l'idée que le développement économique des ressources qui sous-tend les moyens d'existence locaux doit reposer sur la légalisation et l'aide aux économies fondées sur les ressources naturelles, dont dépendent les populations touchées par des conflits. Des mesures doivent être prises pour officialiser des formes d'industries extractives artisanales et de petite taille, de manière à ce qu'elles n'aillent pas à l'encontre des intérêts de l'État.

Les grandes exploitations jouent également un rôle déterminant dans le paysage local. Souvent, ces entités bénéficient de meilleurs équipements, sont mieux organisées, et disposent de capacités supérieures aux autorités publiques locales—notamment dans les zones fragilisées et les régions sortant d'un conflit. Dans ce contexte, les membres de la communauté locale n'attendent peut-être pas uniquement que l'entreprise se substitue à l'État en fournissant les services nécessaires, mais peuvent reporter sur elle le mécontentement qu'ils éprouvent envers l'État si elle ne fournit pas ces services (Anderson et Zandvliet 2001).

1.4.1 **Amélioration de l'interaction entre les grandes et petites exploitations et rôle des capacités**

Les investissements dans les secteurs des ressources naturelles peuvent contribuer grandement à stabiliser les pays fragiles et affectés par des conflits, en générant des revenus, en créant des emplois, et en démontrant aux acteurs d'autres secteurs qu'ils peuvent investir en toute confiance. Mais le manque de capacités limite souvent les bénéfices que ces investissements pourraient apporter au pays dans son ensemble. Il est essentiel d'améliorer les capacités pour gérer équitablement, efficacement, exploiter et commercialiser les ressources naturelles et éviter d'affecter les moyens d'existence locaux (production agricole et sécurité alimentaire). Ce problème concerne tous les acteurs impliqués dans ce processus, non seulement les petits exploitants et l'État, mais également les exploitations à grande échelle (nationales ou internationales).

Un autre problème lié à l'interaction entre les multiples parties prenantes, au niveau des revendications, de l'utilisation, de l'exploitation et de la vente des ressources naturelles, résulte de l'incompatibilité actuelle entre les régimes fonciers informels et coutumiers et les régimes de propriété foncière nationaux formels. Ceci représente peut-être le mode d'interaction le plus important entre les grands et les petits exploitants, concernant les ressources naturelles, et a des répercussions majeures non seulement sur le développement, mais également sur les problèmes de conflits, de dégradation de l'environnement, l'utilisation des terres et sur le rôle de la propriété dans l'opérationnalisation du capital (Bruce et Migot-Adholla 1994 ; McAuslan 2003 ; De Soto 2000). Les gouvernements africains et la communauté

internationale de développement reconnaissent les problèmes issus de la séparation des systèmes fonciers coutumiers et des systèmes nationaux. Deux approches ont été adoptées pour relier les petits exploitants aux systèmes de propriété foncières nationales. La première consiste à fournir un titre de propriété foncière (Migot-Adholla et Bruce 1994). Mais de nombreuses expériences ont démontré que le fait de concéder des titres de propriété aux petits exploitants aboutissait rarement à une intégration ou à un meilleur équilibre entre les systèmes fonciers (Bruce et al. 1994). La seconde approche consiste à intégrer les régimes fonciers coutumiers à la législation nationale sur la propriété foncière de manière à les rendre légaux (Bruce et Migot-Adholla 1994 ; McAuslan 2003). Cette approche pose également des problèmes lorsque les revendications sont basées essentiellement sur l'ethnicité, ou lorsque les lois des différents groupes ethniques sont en contradiction avec la législation nationale. Parfois, les lois coutumières deviennent moins flexibles (la souplesse représentant l'un des grands avantages pour les communautés locales) lorsqu'elles ont été intégrées à la législation nationale, et deviennent inutiles pour les communautés locales. D'un autre côté, la législation nationale garantit certains avantages, comme la prévisibilité et l'invariabilité, et apporte plus de sécurité et de prévisibilité dans les contrats et les investissements (Unruh 2006). Il existe néanmoins d'autres moyens permettant aux petits exploitants de faire entendre leur voix sur les droits d'exploitation des ressources naturelles, mais ces moyens supposent une amélioration des capacités des grands exploitants.

Si l'on examine les résultats nationaux portant sur les capacités relatives à la transformation agricole et à la sécurité alimentaire (figures 1.8 et 1.9), on constate que la majorité des pays étudiés

obtiennent un niveau élevé de capacités. Si les pays ont pour la plupart investi dans les capacités liées aux systèmes d'information et font de plus en plus appel au secteur privé, les réalisations dans le domaine de l'innovation sont insuffisantes—notamment au niveau de la formation et de l'emploi dans les systèmes innovants, ou des réformes en matière de propriété foncière et

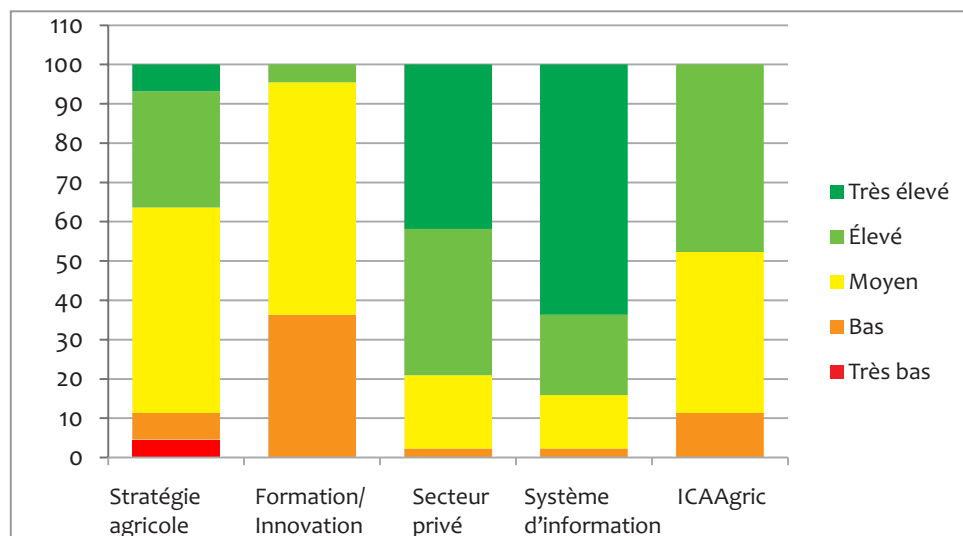
d'accès à la terre. Pour que les pays puissent s'attaquer aux problèmes engendrés par la fragilité, la transformation agricole, la sécurité alimentaire et la gestion des ressources naturelles, il est nécessaire qu'un plus grand nombre de pays investissent dans la stratégie, la formation et l'innovation (figures 1.8 et 1.9).

Figure 1.8 : ICAAgric 2013 – Pourcentage de pays par groupe

Niveau	Stratégie agricole	Formation/ Innovation	Secteur privé	Système d'information	ICAAgric
Très bas	4,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Bas	6,8	36,4	2,3	2,3	11,4
Moyen	52,3	59,1	18,6	13,6	40,9
Élevé	29,5	4,5	37,2	20,5	47,7
Très élevé	6,8	0,0	41,9	63,6	0,0
Total	100	100	100	100	100

Source : Base de données ICA 2013

Figure 1.9 : Capacités ICAAgric 2013 par groupe



Source : Base de données ICA 2013

Figure 1.10: ICA-GRN 2013*—Pays riches en ressources naturelles**

Pays	Environnement institutionnel	Processus de mise en œuvre	Résultats de développement au niveau national	Résultat en matière de renforcement des capacités	Indice GRN	Rang GRN	J1	ICA2013
RWANDA	100	87,8	71,1	79,2	83,2	1	2	44,4
GHANA	85,2	83,6	79,5	75,0	80,6	2	3	53,0
NAMIBIE	87,0	70,8	75,3	79,2	77,6	3	2	27,9
BOTSWANA	88,9	77,9	69,9	75,0	77,3	4	3	30,7
NIGERIA	79,6	75,3	66,4	75,0	73,8	5	3	37,7
SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE								
GAMBIE	74,1	57,2	72,2	71,4	68,0	6	4	21,8
MAROC	87,0	63,2	67,7	52,4	65,4	7	4	39,2
ZIMBABWE	61,1	77,4	63,3	54,8	63,2	8	2	43,9
MALI	57,4	70,3	60,1	62,5	62,2	9	2	50,3
TANZANIE	75,9	68,8	67,0	45,8	62,1	10	2	44,7
LIBERIA	61,1	71,6	51,0	64,3	61,0	11	3	36,0
RCA	55,6	66,4	52,1	66,7	59,5	12	2	36,2
OUGANDA	64,8	68,0	47,5	54,2	57,4	13	2	27,5
SIERRA LEONE	63,0	53,4	62,0	48,1	55,9	14	2	50,1
BURKINA FASO	70,4	59,4	52,5	45,8	55,6	15	2	27,2
MADAGASCAR	51,8	51,6	50,5	66,7	54,4	16	2	66,6
GABON	57,4	59,9	49,1	51,9	54,2	17	2	27,2
MALAWI	55,5	62,0	66,1	40,7	54,2	18	3	31,6
NIGER	79,6	61,3	42,0	45,8	53,7	19	2	32,4
CONGO, RÉP.	81,5	64,6	48,8	37,5	53,4	20	3	29,0
ZAMBIE	66,7	62,5	71,3	33,3	53,3	21	1	48,4
MAURITANIE	70,4	70,4	64,6	29,6	51,5	22	3	43,9
ÉTHIOPIE	38,9	61,3	58,5	51,8	51,0	23	3	24,3
BURUNDI	66,7	45,6	42,3	51,9	50,1	24	4	48,9
TOGO	64,8	39,2	38,0	55,6	46,9	25	2	38,2
GUINÉE	70,4	46,8	44,6	35,4	46,4	26	2	18,9
CAMEROUN	74,1	64,3	34,0	33,3	45,2	27	2	15,6
KENYA	72,9	50,5	57,1	26,2	44,8	28	3	50,7
TUNISIE	50,0	53,2	33,9	40,7	43,1	29	2	60,1
TCHAD	31,5	39,7	66,5	45,8	42,6	30	3	26,5
SWAZILAND	79,6	72,9	40,3	22,2	41,6	31	1	22,8
DJIBOUTI	75,0	55,0	21,4	52,4	41,1	32	3	21,3
BÉNIN	75,0	54,4	62,5	20,0	40,9	33	4	19,1
MOZAMBIQUE	37,0	53,2	43,0	29,2	38,7	34	2	45,4
SÉNÉGAL	29,6	54,4	23,5	59,3	35,9	35	3	28,9
CÔTÉ D'IVOIRE	46,3	58,9	70,6	16,7	35,5	36	3	42,5
RDC	37,5	50,0	39,3	20,8	33,3	37	3	30,3
LESOTHO	22,2	56,4	48,5	18,8	29,3	38	3	35,6
	31,5	54,8	25,6	11,1	22,3	39	2	34,8

J1 = L'état des ressources naturelles du pays

1 = Producteur d'hydrocarbure seulement

2 = Producteur de minerais seulement

3 = Producteur d'hydrocarbure et de minerais

4 = Prospectif (L'on s'attend à ce que le pays produise significativement des hydrocarbures et/ou minéraux.)

*L'Angola et l'Afrique du Sud sont exclus faute de données

**Le Cap-Vert, la Guinée-Bissau et Maurice sont exclus car ne produisant ni hydrocarbure ni minerai et ne peuvent être considérés comme « prospectif ».

1.4.2 *Approches liées au rôle des petits exploitants*

Pour les investisseurs, les petits exploitants figurent parmi les acteurs les plus problématiques, dans le contexte de l'exploitation des ressources naturelles. Il est donc intéressant d'évoquer certaines approches touchant à l'interaction entre les petites et grandes exploitations. Généralement, les approches officiellement adoptées pour les droits relatifs aux ressources, si elles sont efficaces dans les pays occidentaux, n'ont aucune signification pour de nombreuses communautés locales africaines. Pourtant, les législations nationales occidentales comprennent une multitude de cadres juridiques en mesure de régler les problèmes rencontrés par les populations locales en matière de droits d'utilisation des ressources, s'ils sont utilisés de façon innovante (Unruh 2008). Du point de vue des capacités, il est nécessaire de déterminer dans quelle mesure l'application de dispositions particulières dans la législation nationale peut répondre aux attentes jugées importantes par les communautés locales (Unruh 2012).

a) **La question de l'inaliénabilité et de la nature des terres en tant qu'actifs** : L'idée selon laquelle les terres et les ressources qu'elles renferment ne peuvent être aliénées de façon permanente est une caractéristique majeure de la propriété foncière dans la plupart des pays africains. Elle influence fortement les modes actuels d'occupation des terres et toutes les interactions avec les investisseurs. Le concept de l'inaliénabilité est lié en grande partie à la manière dont les ressources sont utilisées en tant qu'actif par les communautés locales, et il est basé sur la distinction entre cet actif et la façon dont l'argent ou d'autres actifs

sont utilisés. Le fait que la terre survive à tous ses propriétaires et ses occupants, et qu'elle « continue à se montrer productive » au fil du temps est une caractéristique essentielle de cet actif. Par conséquent, indépendamment des mauvaises saisons agricoles, de ses occupants ou de l'utilisation des terres au fil des générations, le fait qu'elle conserve un « caractère de continuité » est essentiel pour la sécurité alimentaire et personnelle, les moyens d'existence ainsi que l'identité (Unruh 2008). De ce point de vue, les terres représentent beaucoup plus qu'une simple matière première. Contrairement à d'autres actifs (liquidités, véhicule, magasin, voire emploi), qui arrivent tous « en fin de vie » à un certain moment, les terres ne sont jamais épuisées et continuent de produire. Le fait qu'une grande partie de ces actifs soit « acquis » par les communautés locales (les terres sont possédées, mais non cultivées, non louées et non vendues) est important pour les groupes qui traversent des périodes marquées par l'instabilité ou l'incertitude, mais problématique au niveau national en matière de sécurité alimentaire, de reprise économique et d'exploitation des ressources (Unruh 2012, 2008).

b) **Le concept de la « vente »** : Le concept de la vente des terres et des ressources existe dans l'Afrique rurale, mais sous des formes souvent très différentes de celles qu'on trouve dans le monde occidental, qui incluent le transfert permanent et exclusif de tous les droits. Lentz (2006a) inventorie les difficultés liées à la vente des terres en Afrique de l'Ouest. La question de savoir « qui a l'autorité pour

transférer les droits, quels droits et sur quelles parties d'une propriété, qui sont les bénéficiaires légitimes des droits transférés, quelle est la nature des droits transférés et la dimension temporelle du transfert» n'a pas été résolue. Il arrive fréquemment que des ventes soient contestées par certains membres des familles des vendeurs, suite à quoi il n'est pas rare que les vendeurs décident de garder les terres. Selon certains analystes, l'individualisation progressive des droits fonciers est un phénomène qui prend de l'ampleur en Afrique de l'Ouest et partout ailleurs. Si on y regarde de plus près, on constate que ce problème survient surtout au niveau de la lignée familiale, et beaucoup moins avec les personnes étrangères à la famille (Lentz 2006a). Des études récentes (Unruh 2012; Hagberg 2006) ont également démontré que l'individualisation croissante des droits fonciers au niveau familial amène à sanctionner les individus qui transfèrent les terres à des personnes étrangères à la famille sans consulter les détenteurs des titres de propriété ou les chefs de famille. Les conflits inter-générationnels et intra-familiaux représentent les problèmes les plus importants en matière de vente des terres, car le concept coutumier africain entre en conflit avec la conception occidentale (Lentz 2006b; Hagberg 2006). De plus, les ventes des terres et des ressources à des personnes étrangères à la famille sont considérées comme un processus visant à priver les jeunes des terres qu'ils pourraient légitimement revendiquer, et comme une caractéristique des régimes fonciers coutumiers, dont la légitimité est plus que contestable.

c) **Egalité des droits** : Malgré diverses tentatives visant à mettre les petits exploitants sur un pied d'égalité avec les grands exploitants dans le contexte des ressources foncières et à permettre l'établissement de contrats équitables, de manière à ce que les règles du jeu soient les mêmes pour tous les acteurs, les problèmes liés aux relations entre les lois coutumières et la législation officielle persistent. On peut néanmoins citer le cas du Mozambique, qui a adopté une approche ayant abouti à des résultats positifs. Dans ce cas, la législation considère l'occupation coutumière (basée sur des preuves coutumières, qui ne sont pas définies dans la législation, et ce de façon délibérée) équivalente à la possession de titres formels, aucun droit ne prévalant sur l'autre. Cette approche oblige les grands exploitants à négocier directement avec les communautés de petits exploitants et à définir la nature exacte et les types de droits dont ils bénéficieront. Au Mozambique, le manque de capacités étatiques nécessaires à la résolution des conflits entre les grands et les petits exploitants s'est traduit par une amplification des règlements extrajudiciaires des conflits, ce qui entraîne des implications importantes au niveau du renforcement des capacités (Unruh 2005). Si cette capacité est représentée principalement par les nombreuses ONG, qui aident les communautés locales à comprendre les lois et l'art de la négociation, elle concerne également les investisseurs à grande échelle, qui sont aujourd'hui en mesure d'interagir plus efficacement avec les communautés.

d) **Cession** : La notion officielle occidentale de la cession est d'une grande utilité pour l'interaction avec les communautés locales, mais elle est insuffisamment et mal utilisée. La cession, qui consiste à transférer des droits à une autre personne, repose sur une grande diversité de concepts, de conditions et de situations (Garner 2000). On opère une distinction entre les lois foncières et la cession des terres. La loi traite des droits fonciers légaux, et la cession consiste à transférer des droits et des intérêts fonciers. Autrement dit, les concepts officiels sur la propriété sont définis par la loi, mais les mécanismes liés à l'application des concepts sont représentés par la cession (Onalo 1986). C'est la grande diversité des moyens d'appliquer effectivement les concepts des droits de propriété qui est utile concernant la cession. Dans les systèmes juridiques occidentaux, une « cession » consiste à créer différents moyens pour transférer des intérêts fonciers et garantir à la partie qui bénéficie du transfert des droits de propriété sûrs (Robillard et al. 1986). La création d'un mécanisme pour la cession d'un droit représente ce qui va définir ou spécifier un droit sur des terres ou des ressources foncières. La création du « droit foncier » est importante, car dans de nombreuses régions rurales africaines, la pleine propriété (détention de tous les droits sur les terres) n'est pas transférable en dehors de la famille. Mais il existe de nombreuses autres formes de cession, chacune d'entre elles devant être interprétée et appliquée d'une manière spécifique (Garner 2000). Par le passé, le Kenya a connu quelques réussites dans ce domaine (Onalo 1986). Cette réflexion

sur la cession est intéressante dans le sens où la diversité et la souplesse de ces différentes formes permettent une adaptation aux divers régimes fonciers coutumiers, et la définition de droits spécifiques (mais non de tous les droits) perpétue les concepts coutumiers de la continuité de l'occupation et de l'inaliénabilité des terres.

On trouve une autre forme de cession utile dans le contexte de l'exploitation des ressources naturelles, à savoir le concept du permis. Tandis que la location à bail crée un intérêt de propriété sur des terres qui garantit l'exclusivité de l'utilisation des terres, la détention d'un permis, selon la définition occidentale, confère le droit d'utiliser les terres uniquement pour des objectifs spécifiques et n'autorise pas à expulser les occupants actuels (Stevens et Pearce 2000). Le droit exclusif d'occuper et d'utiliser des terres est défini par le fait qu'il s'agit d'une location ou d'un permis. On mentionne ici l'octroi de permis, car il s'agit d'une solution potentielle pour résoudre certains problèmes liés à l'interaction entre les lois officielles et les lois coutumières, dans des régions africaines où certaines formes d'exploitation des terres et des ressources non exclusives et basées sur des droits spécifiques d'exploitation sont nécessaires. Après la guerre, le Mozambique a appliqué avec succès cette forme de cession. Grâce à une approche appelée « modèle ouvert, » les limites communautaires coutumières ont été officiellement reconnues et les droits des membres d'une communauté sont garantis. Cependant, le caractère ouvert de ces

limites incite les investisseurs commerciaux à s'implanter dans ces limites (Unruh 2005). Dans ce cas de figure, les terres se trouvant dans les limites d'une communauté sont occupées et utilisées par une communauté locale et exploitées par un investisseur privé par le biais d'un transfert sécurisé de droits spécifiques, mais ce dernier n'a pas le droit d'expulser les propriétaires coutumiers (Tanner 1997).

- e) **Innovations au niveau du crédit-bail** : Le crédit-bail représente une autre forme importante de cession. Le concept de la location à bail offre un système utile, d'une grande flexibilité, et permettant d'opérer facilement une distinction entre la propriété foncière et l'utilisation et l'exploitation des ressources terriennes (Stevens et Pearce 2000). Plus fondamentalement, le crédit-bail crée des « intérêts de propriété sur des terres ». Ce qui est important pour les communautés locales, c'est que le propriétaire conserve le « droit de réversion », qui garantit la récupération de tous les droits en cas de résiliation du bail, pour quelque raison que ce soit (Stevens et Pearce 2000). Il est indispensable d'offrir plusieurs options aux communautés locales pour qu'elles fassent appel aux crédits-bails. Les membres de la famille d'un propriétaire peuvent préférer les contrats de crédit-bail à la vente des terres. Le fait que les paiements des loyers fournissent des revenus à long terme est un élément secondaire par rapport à d'autres aspects des contrats de location en mesure de fournir des moyens d'existence pérennes, comme la terre. Ainsi, tandis que la notion de paiements périodiques liés à un

contrat de location peut être considéré comme un « élément de continuité », qui reflète la façon dont les terres sont utilisées en tant qu'actifs par les communautés locales, l'argent n'est pas susceptible de profiter aux personnes qui, compte tenu de leur appartenance à la lignée du droit coutumier, peuvent ultérieurement tenter d'annuler, revendiquer ou entrer en conflit avec une ou plusieurs parties par rapport à un crédit-bail. Souvent, les communautés locales souhaitent obtenir des caractéristiques supplémentaires impliquant la « notion de continuité » et bénéficiant à l'ensemble de la communauté locale sur le long terme (à l'instar de la terre), même si l'intégration de ces caractéristiques s'accompagne d'une diminution des versements périodiques. Les conditions liées à une location peuvent concerner : l'embauche et la formation de travailleurs locaux ; encourager les relations entre les investisseurs et les petits exploitants concernant la mécanisation, le traitement des produits agricoles et autres contrats indépendants ; la construction d'écoles, de cliniques et de services de diffusion ; et l'investissement d'une partie des profits dans la construction de routes, de puits, l'achat de médicaments, l'instauration de services vétérinaires, de systèmes publics de distribution d'eau, la formation de professeurs et l'utilisation de nouvelles variétés de semences—autrement dit, l'investissement dans le développement local. Mais dans ce contexte, il est également important que les conditions restent effectives pendant toute la durée du bail. Certaines des conditions figurant sur cette liste sont basées sur une relation à la terre

contribuant à valoriser la terre en tant qu'actif pour la communauté locale. La formation, l'expansion agricole, l'acquisition de nouvelles variétés de semences, les routes et l'approvisionnement en eau sont essentiellement des investissements dans la relation individus-terres, qui contribue à renforcer la valeur des terres en tant qu'actif sur le long terme. Les notions de « continuité » et de bénéfiques pour une communauté locale sont particulièrement utiles dans les cas où un membre d'une communauté apparaît après la signature du crédit-bail et se plaint de ne pas avoir touché de bénéfiques.

La continuité joue également un autre rôle important, car elle permet de conserver l'aspect contraignant des crédits-bails, ce qui représente un problème spécifique aux interactions entre les petits et les grands propriétaires. Dans de nombreuses régions africaines, les contrats de crédit-bail ne représentent pas un simple document rendu valide par l'apposition d'une signature, mais doivent être maintenus dans un contexte coutumier par le biais de relations entre la communauté et le locataire, que le locataire soit un petit exploitant « étranger » ou un investisseur commercial. Concernant les droits coutumiers, l'existence de ces aspects de continuité font partie des obligations du locataire. Dans ce sens, la concession de droits sur les terres dans la plupart des pays ruraux africains se rapproche de l'analogie utilisée par Guadagni (2002) lorsqu'il explique pourquoi les cessions de terres en Afrique ne représentent pas une transaction économique, mais une transaction sociale. « [Le] droit foncier

coutumier peut être assimilé au droit de vote moderne : les étrangers ne peuvent y accéder qu'en acquérant la citoyenneté du pays, » et par voie de conséquence, les obligations liées à la citoyenneté (Guadagni 2002). Ces obligations ne prennent pas fin après l'acquisition des droits.

1.5 Auto-évaluation CPIA (2011-2013)—problèmes, opportunités et possibilités

Les capacités aident les pays à mieux gérer les effets négatifs de la dépendance envers les ressources naturelles. L'appropriation des stratégies de développement et des politiques qui les accompagnent est essentielle pour la réussite de l'application des programmes de renforcement. La capacité d'un pays à déterminer les capacités requises pour assurer le succès d'une stratégie ou d'un programme de développement augmente lorsque ce pays est en mesure d'auto-évaluer ses besoins en capacités et d'évaluer leurs performances.

Comme en 2011, puis en 2012, grâce au soutien de l'ACBF, 16 pays ont effectué une auto-évaluation sur la base des critères de l'évaluation des politiques et institutions nationales (CPIA). Les pays ont évalué leurs politiques et institutions par rapport à 16 critères répartis en quatre groupes, en utilisant l'échelle de notation de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement. Cette échelle de notation va de 1 à 6 (de la catégorie « Très Faible pendant deux ans ou plus » à « Très Fort pendant trois ans ou plus »).

Les raisons qui justifient l'auto-évaluation par les pays sont les suivantes : a) la CPIA ne semble pas faire l'objet d'une large acceptation ; b)

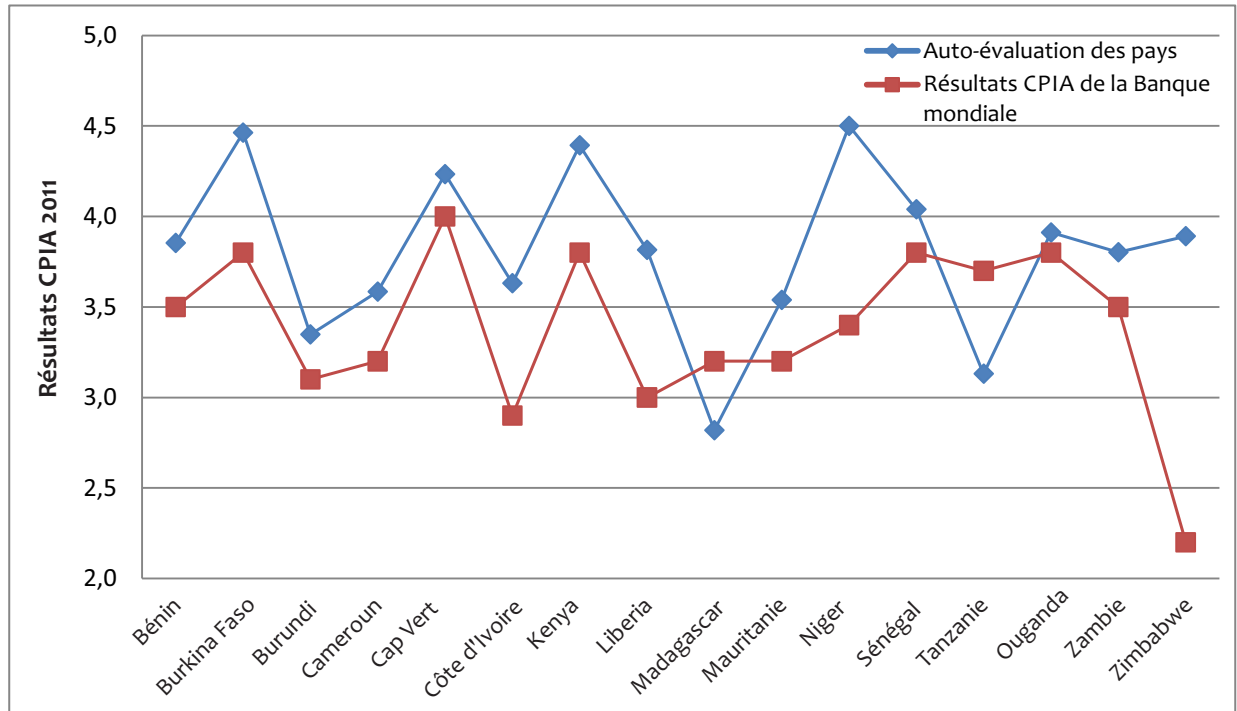
l'appropriation de l'évaluation peut contribuer à une amélioration de la stabilité grâce à l'obtention de meilleurs résultats en matière de développement, et permet d'obtenir des réponses plus adaptées aux besoins des citoyens au niveau national ; c) la CPIA ne permet pas d'effectuer des variations de classement par type de pays ; et d) il semble que l'on soit face à un système à deux vitesses, dans le sens où les pays riches n'ont pas mis en place les politiques préconisées par la CPIA, notamment dans les domaines de la gestion du risque, du contrôle et de la supervision du secteur financier, des déséquilibres budgétaires et des niveaux de dettes. Les données ont été collectées sur le terrain sur la base de 16 indicateurs CPIA. Le questionnaire a été administré par des groupes de réflexion nationaux indépendants, de la même manière que pour la Banque mondiale, de façon à permettre une comparaison des résultats. L'utilisation de groupes de réflexions nationales est essentielle, car ils ont une meilleure connaissance des réalités du pays. Enfin, les résultats ont été validés par un groupe de référence externe qui a joué le même rôle que celui des experts de la Banque mondiale en fournissant des conseils techniques.

Une comparaison entre les résultats des auto-évaluations et ceux de la Banque mondiale révèle que dans l'ensemble, les pays se classent eux-mêmes dans les catégories situées entre «

Faible» et « Modérément Fort » (minimum = 2,8 ; maximum = 4,5 ; moyenne = 3,8). La moyenne des résultats la plus faible a été obtenue par le Madagascar (2,8) et la moyenne la plus élevée a été atteinte par le Burkina Faso et le Niger (4,5). La Banque mondiale utilise la même échelle de classement, mais les résultats sont inférieurs à ceux qu'ont obtenu les pays qui se sont auto-évalués (minimum = 2,2 ; maximum = 4 ; moyenne = 3,4). Comme le montre la figure ci-dessous, Madagascar et Tanzanie sont les pays qui se sont montrés les plus intransigeants envers eux-mêmes. À l'inverse, le Zimbabwe et le Niger ont été les plus indulgents (figure 1.11).

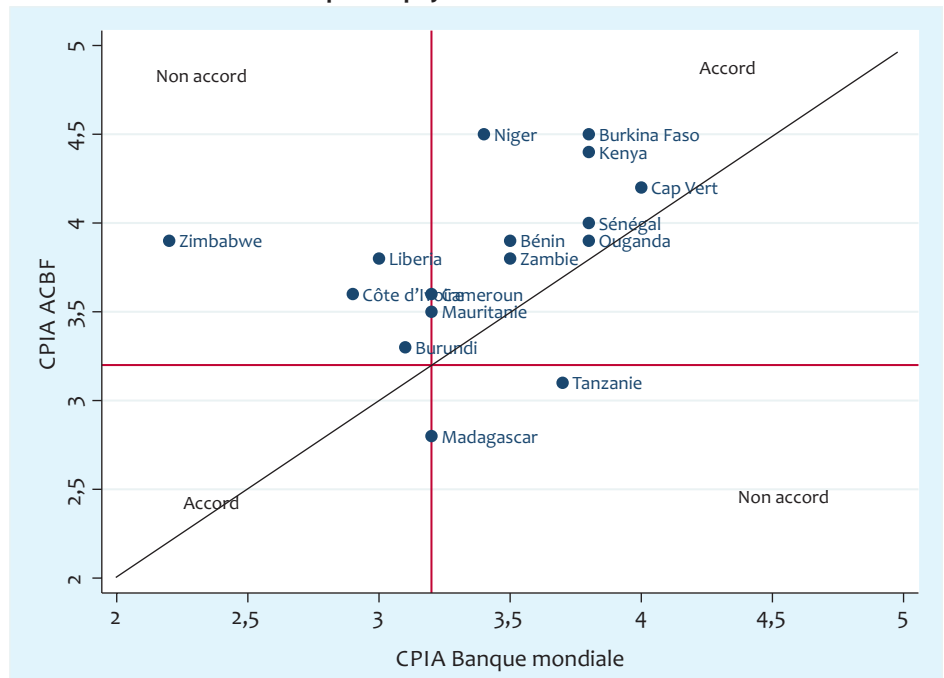
Concernant le classement des pays selon le critère de fragilité, des désaccords apparaissent concernant les résultats/classements obtenus par les auto-évaluations et l'évaluation de la Banque mondiale, pour six pays (Burundi, Côte d'Ivoire, Liberia, Tanzanie, Madagascar et Zimbabwe). Le graphique figurant ci-dessous démontre que Madagascar et la Tanzanie se classent eux-mêmes dans la catégorie des pays fragiles, alors que les autres pays se considèrent comme faisant partie des pays non vulnérables (figure 1.12). Dans l'ensemble, le coefficient Kappa est négatif ($k = -0,20$), ce qui indique un désaccord entre la perception qu'ont les pays d'eux-mêmes et la perception de la Banque mondiale.

Figure 1.11 : Résultats CPIA 2011—Évaluation de la Banque mondiale et auto-évaluations par les pays



Source : Base de données ICA 2013 ; tableau IRAI 2011 de la Banque mondiale

Figure 1.12 : Comparaison des résultats de l'évaluation de la Banque mondiale et des auto-évaluations par les pays—2011



Source : Base de données ICA 2013 ; tableau IRAI 2011 de la Banque mondiale

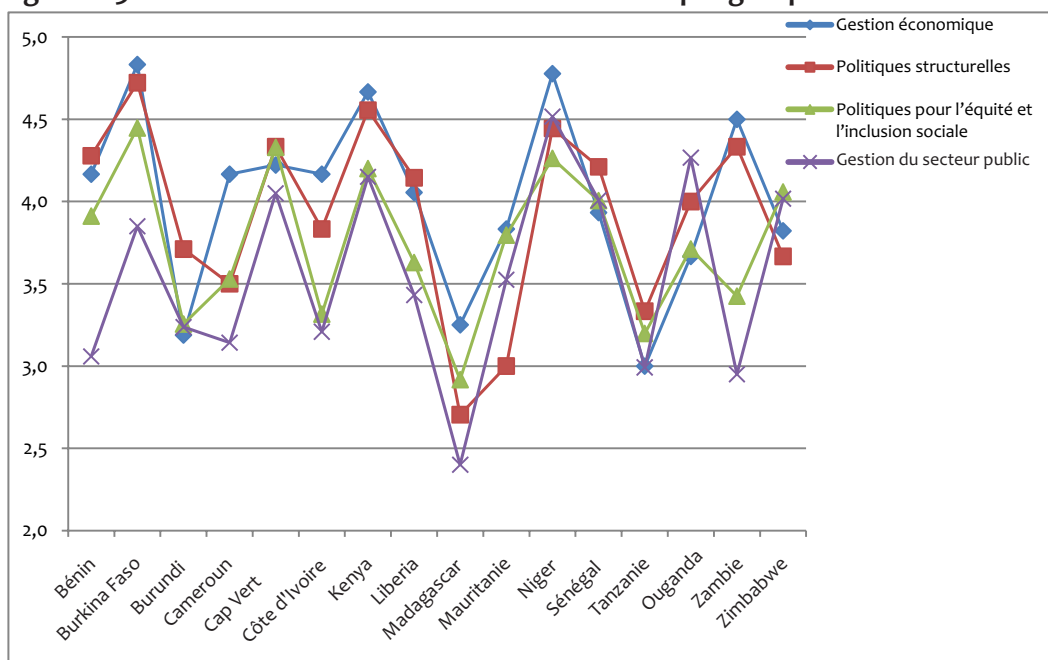
Les profils d'évolution issus des résultats de la CPIA sont identiques à ceux que l'on observe dans les groupes. Dans les quatre groupes, les pays se sont classés dans les catégories situées entre « Faible » et « Modérément Fort, » excepté pour la gestion économique, où les classements vont de « Modérément Faible » à « Modérément Fort. » Cette tendance se retrouve dans les résultats de la Banque mondiale, à l'exception de la gestion économique. Cependant, la note la plus faible attribuée par la Banque mondiale se trouve dans ce groupe, le Zimbabwe se classant dans la catégorie « Très Faible » pour la gestion économique—un classement rejeté par le Zimbabwe dans son auto-évaluation.

Dans l'ensemble, les pays et la Banque mondiale sont d'accord sur les niveaux de performance trouvés dans les quatre groupes. Par ordre décroissant, les pays obtiennent les meilleurs résultats dans la gestion économique, les

politiques structurelles, puis les politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité. La gestion et les institutions du secteur public est le domaine qui regroupe les résultats les plus contestés (figures 1.13 et 1.14).

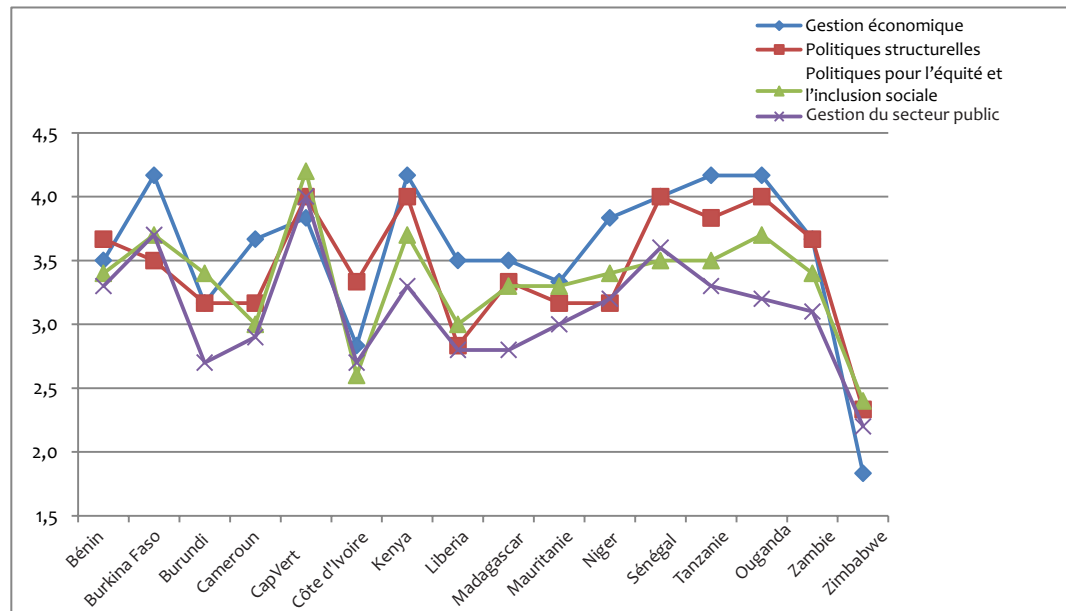
Si l'on tient compte des biais systématiques qui existent dans tous les types d'évaluations, il est nécessaire de se rappeler que ces biais sont particulièrement fréquents dans les pays vulnérables, où le paysage est plus complexe et où les réalités de terrain sont plus difficiles à cerner (Kararach et al. 2012). Il convient donc d'appliquer une combinaison de mesures permettant d'éliminer les biais systématiques et pallier les limites des données. Nous proposons une notation qui minimise ces biais et qui consiste à effectuer une moyenne des résultats CPIA effectués par les trois institutions utilisant actuellement la CPIA (Banque mondiale, BAD et auto-évaluation ACBF).

Figure 1.13 : CPIA 2011—résultats des auto-évaluations par groupe



Source : Base de données ICA 2013 ; tableau IRAI 2011 de la Banque mondiale

Figure 1.14 : CPIA 2011 – résultats de la Banque mondiale par groupe



Source : Base de données ICA 2013 ; tableau IRAI 2011 de la Banque mondiale

Les résultats précédents ont des conséquences pour l'Afrique et son programme de développement. En effet, des études critiques sur la nature de l'auto-évaluation (ACBF 2012 ; Kararach et al. 2012) ont permis de démontrer que les raisons qui motivent la réalisation d'une auto-évaluation sont multiples. Les plus notables sont les suivantes :

- a) **Meilleure appropriation au niveau national** : depuis la Déclaration de Paris, on constate un consensus croissant sur le fait que les efforts de développement doivent être acceptés et intégrés localement pour être significatifs et durables. Cette position a été réaffirmée récemment à Busan. L'appropriation locale des processus signifie que les politiques et les interventions sont appliquées concrètement dans le contexte des priorités et des cadres

locaux. L'appropriation permet d'obtenir des actions et des résultats plus durables, car la priorité est donnée aux besoins et/ou aux droits locaux, aux ressources et à la mobilisation du soutien politique local. Il est en effet crucial de reconnaître la nature politique du développement pour créer des structures de coordination efficaces, comme les groupes thématiques et les groupes de travail. La réussite des projets passe par l'engagement politique et l'instauration d'un leadership exigeant des changements, orienté vers les performances et soutenant la participation des bénéficiaires. Tous ces éléments redéfinissent l'équilibre des pouvoirs, concernant par exemple l'égalité des sexes et autres facteurs liés à l'intégration, liés directement ou indirectement aux projets (Acemoglu et Robinson 2012).

- b) **Une responsabilisation accrue envers les résultats et les réalisations** : l'une des critiques formulées à l'encontre des résultats CPIA actuels est le fait qu'ils se focalisent excessivement sur les performances. Les pays doivent avoir l'opportunité de s'auto-évaluer pour renforcer leur participation dans le débat sur l'assistance et l'aide au développement ainsi que sur l'utilisation de ces ressources. La non-participation de l'État et des citoyens dans la détermination des priorités liées au développement s'est traduite par l'apparition de lacunes importantes, dans le sens où le patrimonialisme, la corruption, la mauvaise gestion et les conflits sont devenues des caractéristiques majeures de l'évolution récente du continent en matière de développement. Les capacités, déjà insuffisantes, continuent de s'éroder et les mandats de l'État sont marqués par un système de « clientélisme », sous l'effet du manque de responsabilisation et d'intégration sociale. Les auto-évaluations CPIA par les pays et les communautés peuvent contribuer à renforcer la participation et la responsabilisation par rapport aux résultats et réalisations touchant au développement.
- c) **Amélioration du dialogue politique** : les auto-évaluations permettent aux pays ou aux communautés d'opérer un examen rétrospectif et un travail d'auto-réflexion. Cette démarche améliore considérablement la qualité du dialogue politique et les décisions programmatiques qui s'en suivent. Jusqu'à une période récente, la qualité du dialogue politique était assez

faible dans la plupart des pays africains, compte tenu de cadres de gouvernance fragiles et de l'engagement limité de l'État envers la société dans son ensemble. L'auto-évaluation dans le processus CPIA favorise la participation des pays et des communautés dans les décisions dérivant du CPIA—notamment la priorité donnée à l'allocation des ressources et à l'application.

- d) **Crédibilité et acceptation des processus liés à la CPIA** : il existe d'importants problèmes de conflits d'intérêts mandant-mandataire dans la CPIA, et les processus d'allocation des aides peuvent être affectés par la nature des relations entre les donateurs et les bénéficiaires. Les relations entre les donateurs et les bénéficiaires finaux des projets d'aide—les classes défavorisées—sont généralement indirectes et distantes. Les objectifs politiques, les mesures d'incitation et les informations dont disposent ces agents ne sont donc pas toujours en phase avec les objectifs des contribuables des pays des donateurs ou des bénéficiaires. Ce problème concerne tous les aspects de l'aide : l'élaboration des programmes, l'application, les rémunérations, les mesures d'incitation, la surveillance, l'évaluation, l'allocation ainsi que la coordination des donateurs. Les initiatives CPIA doivent prendre en compte cette difficulté pour garantir l'efficacité de l'aide. Les auto-évaluations peuvent permettre de raccourcir cette chaîne de processus CPIA relativement longue et améliorer la crédibilité et l'acceptation (Kararach et al. 2012).

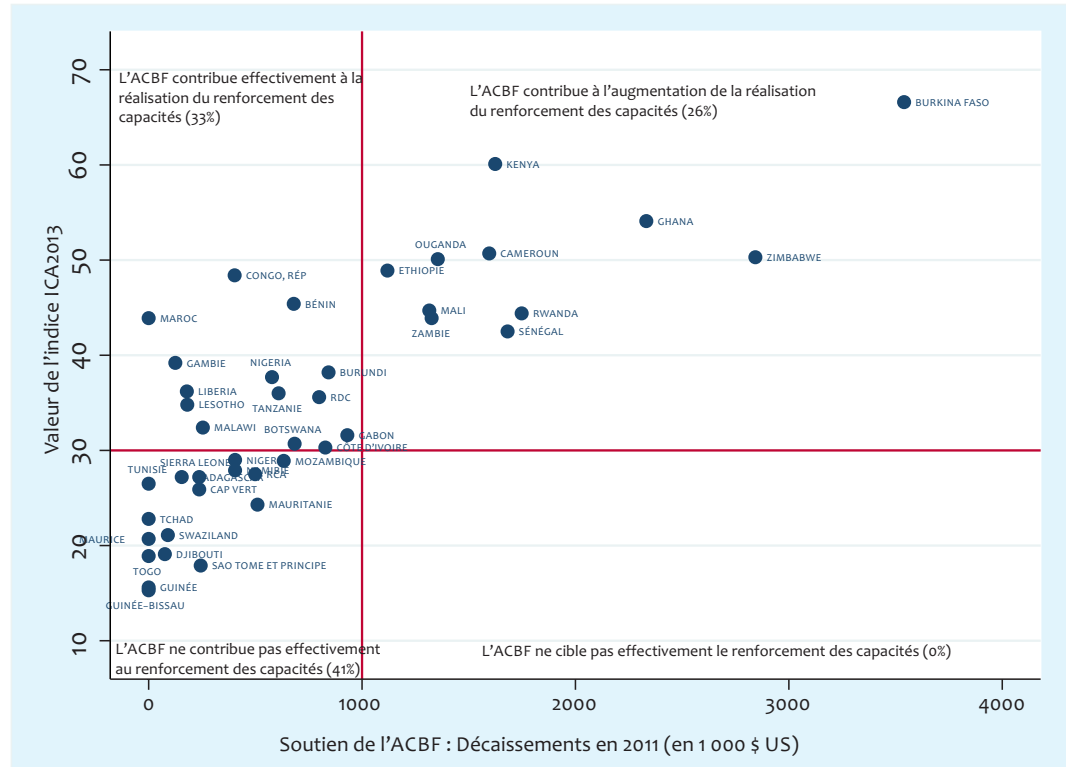
1.6 Le rôle de la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique

Sur la période 2011-2013, l'ACBF a pu élargir la couverture de ses opérations programmatiques, passant à l'étude de quarante-quatre pays africains. Sur cette même période, la Fondation a soutenu 87 projets/programmes concernant quarante-quatre pays et a versé plus de 32 millions \$ US pour financer ses interventions de renforcement des capacités dans toute l'Afrique.

La Fondation s'est généralement montrée très efficace pour cibler ses dons, grâce à une planification de l'identification, de l'élaboration et du déploiement des projets/programmes. Ceci reflète également la vision et la stratégie du Secrétariat exécutif, qui se distingue des autres acteurs du renforcement des capacités, un

secteur très encombré. La réussite et l'efficacité dans l'application des projets/programmes s'expliquent par des facteurs clés, comme l'équilibre entre l'allocation des dons et le soutien aux programmes, la présence de la Fondation sur le terrain ainsi que ses réseaux d'experts qui soutiennent des alternatives efficaces au niveau régional et national. La Fondation vise à obtenir des résultats grâce à la qualité de son portefeuille, la gestion performante de ses ressources et l'ajustement de ses activités et procédures créées à partir des évaluations et de l'expérience de terrain. En exécutant sa mission, l'ACBF cherche à allier créativité et efficacité, expansion et qualité, rapidité et attention au détail. Tous ces facteurs ont permis à l'ACBF d'améliorer ses interventions et d'obtenir des résultats probants (voir figure 1.15).

Figure 1.15 : Efficacité du soutien de l'ACBF aux interventions de renforcement des capacités en Afrique (valeur seuil 30)



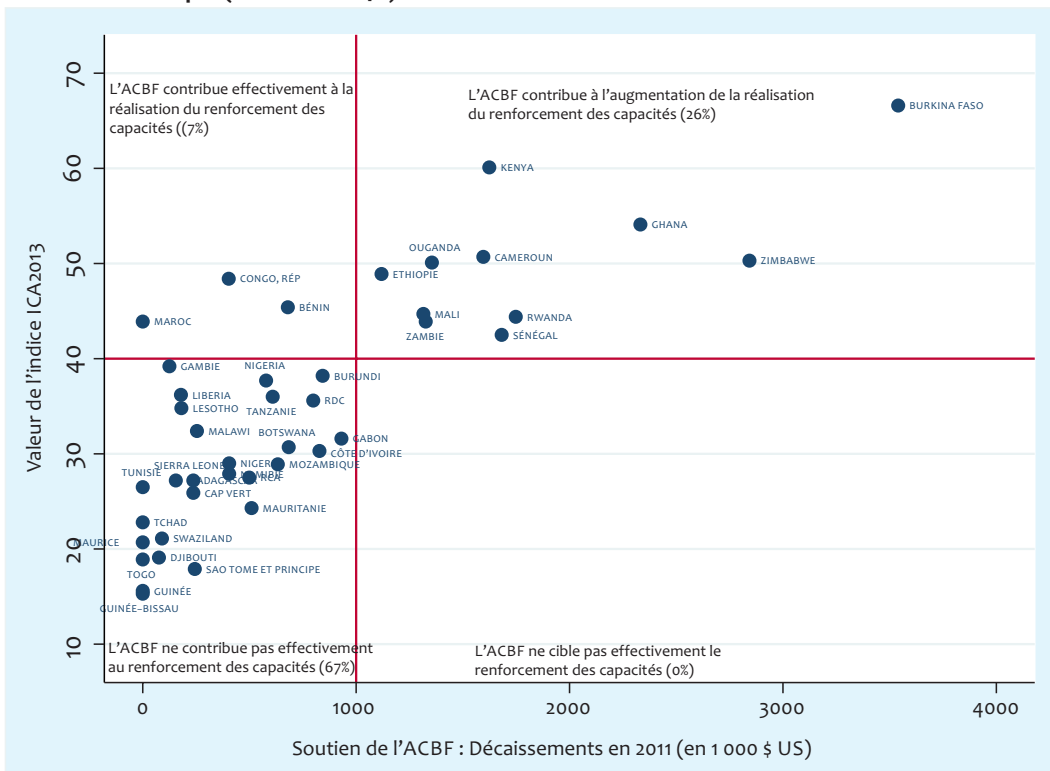
Source : Base de données ICA 2013

Comme l'indique la figure 1.15, aucun des projets/programmes soutenus par l'ACBF ne se situe dans le quadrant inférieur droit du graphique. Par ailleurs, 59 pourcent des pays se situent dans les quadrants supérieurs droits et gauches du graphique, indiquant que l'ACBF contribue dans une large mesure au renforcement des capacités de façon efficace. Les 41 pour cent restants représentent les pays dans lesquels l'ACBF a investi peu de fonds. Parmi eux, six pays (sur les 44 pays étudiés) n'ont pas bénéficié de fonds de l'ACBF en 2011. Les données confirment clairement l'importance de l'ACBF dans le renforcement des capacités sur le continent africain. L'ACBF prévoit de lancer un programme sur l'île Maurice ou de renouveler son soutien à la Guinée, où le financement précédent a pris fin il y a environ deux ans.

précédents. Mais l'ACBF souhaite relever ce seuil et fixer à 40 la valeur limite. Ceci entraînerait une diminution du nombre de pays situés dans le quadrant supérieur gauche, mais n'aurait aucune incidence sur l'efficacité démontrée par l'ACBF en termes de ciblage des capacités à renforcer, comme le montre le graphique ci-dessous (figure 1.16). Dans ce nouveau cadre, aucun pays ne figure dans le quadrant inférieur droit du graphique, ce qui indique que même avec un seuil plus élevé, l'ACBF reste toujours très efficace en matière de ciblage des interventions de renforcement des capacités. Le fait de relever le seuil amène le pourcentage des pays situés dans les quadrants supérieurs droits et gauches à 33,3 pour cent, ce qui indique là encore que l'ACBF contribue en grande partie à une stratégie de renforcement des capacités performante.

Sur la figure 1.15, la valeur seuil ICA est de 30. C'est la valeur qui a été utilisée dans les rapports

Figure 1.16 : Efficacité du soutien de l'ACBF aux interventions de renforcement des capacités en Afrique (valeur seuil 40)



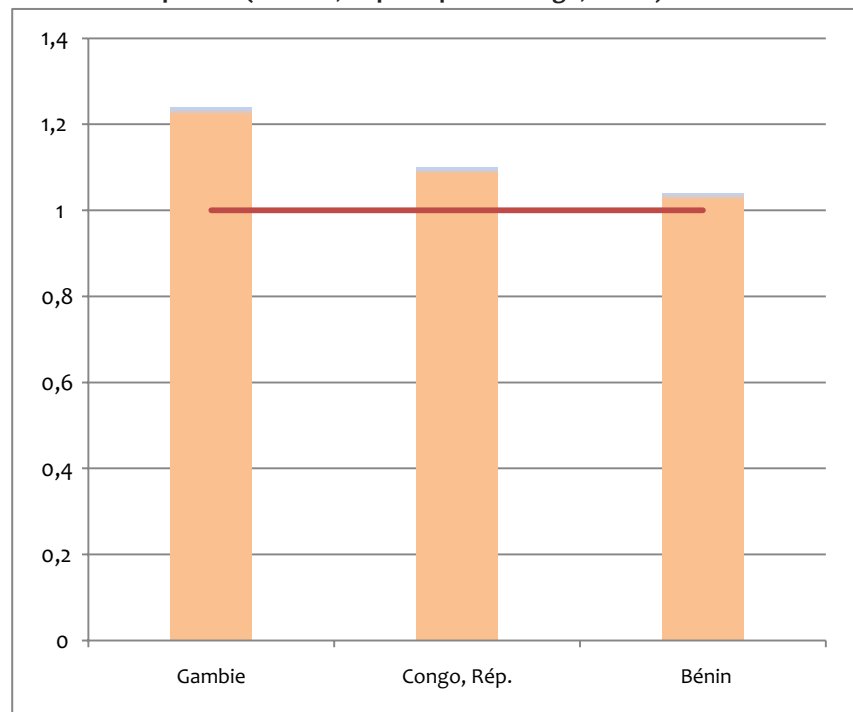
Source: 2013 ACI database

D'après les éléments présentés ci-dessus et selon une analyse portant sur les 44 pays étudiés, le coefficient d'efficacité en matière de renforcement des capacités confirme que la réussite des interventions de l'ACBF réside dans l'utilisation des intrants alloués aux activités de renforcement des capacités. Le coefficient d'efficacité en matière de renforcement des capacités est un nombre absolu, calculé en tant que ratio de l'indice des extrants du renforcement des capacités par rapport à l'indice des intrants du renforcement des capacités. Ce coefficient est variable selon les pays étudiés (moyenne = 0,4 ; écart-type = 0,3), allant de 0 à 1,24. Les trois pays affichant les indices d'intrants les plus élevés (Kenya, Ghana et Burkina Faso) sont également ceux qui obtiennent l'indice de

renforcement des capacités le plus élevé, ce qui indique que la présence de l'ACBF sur le terrain fait effectivement la différence. Cette assertion est par ailleurs confirmée par le coefficient de corrélation entre l'indice ICA et l'indice des intrants (0,787). De plus, la régression de l'indice ICA sur l'indice des intrants montre un lien positif fort entre les deux variables (coef = 0,45 ; t = 7,55 ; p = 0,000 ; R-ajusté = 0,61).

La Gambie (1,24), la République du Congo (1,10) et le Bénin (1,04) sont les pays les plus performants concernant l'utilisation des intrants consacrés au renforcement des capacités. Dans ces trois pays, toutes les valeurs unitaires des intrants sont supérieures aux valeurs unitaires des extrants (figure 1.17).

Figure 1.17 : Pays les plus performants en matière de renforcement des capacités (Gambie, République du Congo, Bénin)



Source : Base de données ICA 2013

1.7 Conclusion—Le RICA : trois ans après

Sur les deux dernières années, le lancement du Rapport sur les Indicateurs de Capacités en Afrique a suscité un énorme intérêt et une vague d'optimisme quant à la façon de cerner et d'orienter les efforts de renforcement des capacités en Afrique. Comme en témoignent la presse écrite et les médias électroniques, les commentaires des utilisateurs, les citations et les critiques, le Rapport ICA a grandement contribué à transformer le discours sur le renforcement des capacités.⁵

Un analyste a tenu les propos suivants sur le Rapport ICA 2012 « [il] fournit un aperçu, une synthèse remarquable de l'état actuel de la sécurité alimentaire en Afrique et souligne notre manque de compréhension des besoins en capacités pour assurer la sécurité alimentaire à long terme. ... [Les] indicateurs sont utiles et fournissent une base de référence pour le suivi et l'évaluation dans ce domaine crucial. Les commentaires proposés nous éclairent sur les différents aspects de la sécurité alimentaire mondiale, continentale et nationale et sont enrichis d'exemples parlants» (Hendriks 2012).⁶

Un certain nombre de pays ont également utilisé ce rapport pour élaborer leurs politiques et leur

programme de travail dans des domaines comme les modifications de la nomenclature budgétaire (Cameroun), l'examen du budget devant le Parlement (Zimbabwe) et l'organisation de la surveillance des politiques (Burkina Faso). D'autres pays, notamment le Burundi et la Tanzanie, se sont inspirés de ce document et collaborent avec l'ACBF pour créer et appliquer des petits rapports basés sur des indicateurs de renforcement des capacités spécifiques aux pays. La Fondation est également ravie de son partenariat avec The Economist Intelligence Unit (EIU) avec qui elle crée actuellement un outil de une base de données interactive, des notes de synthèse sur les pays et une application adaptée aux tablettes et utilisable par les chercheurs et les décideurs politiques.

Les réalisations citées précédemment et l'indice de citation du Rapport témoignent de l'intérêt porté à cette publication.

En élaborant ce troisième rapport, la Fondation et ses partenaires ont tenu compte des nombreux commentaires des parties prenantes et se sont efforcés d'intégrer le plus grand nombre possible de suggestions et de solutions proposées pour traiter les problèmes.

Chapitre 2

**L'état de la gestion des
ressources naturelles en Afrique—
défis et opportunités dans le
renforcement des capacités**





2

L'état de la gestion des ressources naturelles en Afrique— défis et opportunités dans le renforcement des capacités

2.1 Introduction

L'Afrique renferme plus de la moitié des minéraux rares mondiaux et bénéficie d'une grande richesse en termes de ressources naturelles renouvelables et non renouvelables. Ses 55 pays possèdent d'abondantes ressources naturelles renouvelables (eau, terres, forêts, poisson) et épuisables (minéraux, métaux, pétrole) (voir Appendice 1). De grandes réserves n'ont pas été découvertes ou sont encore sous-exploitées. Le continent contient plus de la moitié des ressources mondiales de cobalt, manganèse et d'or, et d'importants stocks de platine, d'uranium et de pétrole. On estime à 1 trillion de dollars les minéraux, métaux et pétrole extraits en 2008, et les exportations des denrées de base représentent 38 pour cent du PIB du continent (Forstater et al. 2010).

Comme mentionné dans le Chapitre 1, le Rapport définit les ressources naturelles comme « des réserves de matériaux qui existent dans l'environnement naturel, à la fois rares et économiquement utiles pour la production ou la consommation, soit sous leur forme brute, soit après une transformation minimale » (WTO 2010 : 2). L'exploitation des ressources naturelles du continent, notamment celles qui ne sont pas renouvelables, est à l'origine des différentes formes de colonialisme, de guerres, de tensions, et du sous-développement (Ayee et al. 2011). Les ressources non renouvelables sont généralement représentées par les ressources extractives qui rendent l'Afrique attractive ou pas, en fonction des profits ou des coûts engendrés (Collier et Hoeffler 2002 ; Auty 2001a,b,c). L'attention particulière dont fait l'objet l'Afrique s'explique également par l'inquiétude suscitée par l'augmentation des taux d'hydrocarbures sur le continent et par les effets négatifs qui y sont liés (Lesourne et William 2009 ; Custers et Matthysen 2009).

Les ressources naturelles peuvent contribuer à la croissance économique, à l'amélioration de l'emploi et des revenus fiscaux. Elles représentent souvent une source majeure de revenus nationaux, mais créent également des conflits et de l'instabilité lorsqu'elles sont mal gérées ou partagées de manière inéquitable. Les pays dotés de faibles institutions luttent souvent pour gérer la force potentiellement destructrice de la corruption et font face aux tentatives de divers acteurs de s'emparer des richesses produites par les ressources naturelles. La gouvernance des ressources naturelles revêt une importance particulière dans des sociétés divisées, car le contrôle sur les profits issus des ressources locales est souvent le point de départ des conflits ethniques ou identitaires. De nombreux pays africains

riches en ressources ou dépendants des ressources sont caractérisés par des taux de croissance très bas, de fortes inégalités, un appauvrissement généralisé, une mauvaise gouvernance et un risque accru de guerre civile (Collier 2007 ; Dunning 2008 ; Mildner et al. 2011).

Ce chapitre traite de la situation de la gestion des ressources naturelles en Afrique et des problèmes et opportunités liés au renforcement des capacités. Il étudie en particulier le rôle des États postcoloniaux vis-à-vis des multinationales dans l'exploitation des ressources naturelles du continent. Après une première partie introductive, la partie 2 propose une brève réflexion sur l'héritage colonial de l'Afrique et sur l'État postcolonial. La partie 3 porte sur la relation entre l'État et les multinationales dans la gestion des ressources naturelles. La partie 4 étudie les raisons qui expliquent le regain d'intérêt récent porté à la gestion des ressources naturelles en Afrique. La partie 5 propose une analyse de la chaîne de valeur des ressources naturelles. La partie 6 se concentre sur la question de gouvernance des ressources naturelles. La partie 7 met en relief les initiatives clés et émergentes en matière de gestion des ressources naturelles. Enfin, la partie 8 décrit les perspectives pour l'avenir et l'évolution de la situation, et propose des solutions en matière de décision de politique.

2.2 L'héritage colonial en Afrique et l'État postcolonial—un synopsis

Héritage colonial

La Conférence de Berlin de 1884-1885 a marqué le début d'une nouvelle ère dans les relations économiques et politiques entre l'Europe et l'Afrique. Bien que l'impérialisme se soit développé pour protéger les routes commerciales stratégiques et mettre en valeur le pouvoir et le prestige national des nations, son objectif

principal était de préserver les intérêts économiques développés depuis plusieurs siècles (Hodder-Williams 1984). Sous le régime colonial, les colonies africaines étaient subordonnées politiquement et économiquement aux besoins européens. La Grande-Bretagne et la France, en particulier, avaient besoin de matières premières bon marché et de marchés captifs pour les biens manufacturés. Au fil du temps, leurs gouvernements avaient intégré leurs colonies africaines dans le système économique financier et économique mondial. Les colonies africaines assuraient aux industries européennes la fourniture de produits agricoles bon marché, comme le caoutchouc et le coton, et de minerais et métaux, comme l'or, les diamants, le manganèse et le cuivre. Les produits textiles manufacturés, les objets ménagers, le matériel agricole vendus aux Africains généraient des profits élevés et faisait partie de ce système économique intégré (Young 2000).

Les politiques coloniales ont contribué à miner l'avenir économique de l'Afrique indépendante (Rodney 1972 ; Amin 1972). Lorsqu'il est devenu évident que les pays africains allaient acquérir leur indépendance, certaines puissances coloniales, notamment la Grande-Bretagne, ont commencé à orienter certaines de leurs colonies vers le développement de leurs économies. Dans ce but, ils y ont établi quelques industries nationales (généralement des industries naissantes d'importation de substitution, pour des biens faciles à produire comme les montres, les chaussures en plastique, la bière, les boissons sucrées et le textile) tout en poursuivant la production de denrées de base pour l'exportation (Ake 1981). Le retrait des administrations coloniales a laissé les économies africaines dans un état de désorganisation caractérisé par un manque d'intégration (DeLancey 2001). Durant la période qui a suivi

l'indépendance, le grave déficit en capacités des pays nouvellement indépendants a affecté la souveraineté et la prise de décision des jeunes nations, rendant leurs économies dépendantes des marchés, de la finance et de l'expertise étrangers. Leurs lacunes, notamment au niveau des stratégies et de la négociation des contrats à long terme, ont entraîné une diminution de leur pouvoir stratégique et les ont placés sous l'influence des multinationales.

Les structures politiques mises en place étaient généralement imposées de l'extérieur par des nations étrangères. Les appareils d'État créés par les puissances coloniales étaient destinés essentiellement à contrôler les populations territoriales, à exploiter les ressources naturelles et à maintenir leur présence et celle de la population européenne. Le pouvoir ne reposait pas sur la légitimité, sur la confiance et l'acceptation du peuple, mais il était fondé sur l'État colonial, très autoritaire, centré sur les gouverneurs et soutenu par la police et l'armée (Gordon 2001 : 60). Cette longue présence de l'État colonial a également laissé des traces au niveau des mentalités. Après l'indépendance, les leaders ont adopté un comportement autoritaire, agissant de manière intéressée et corrompue (Kasfir 1983 ; Wunsch et Olowu 1990). Les structures et institutions responsables de la gestion des questions économiques étaient faibles ou inexistantes, et le pouvoir, majoritairement organisé à partir des capitales, était très éloigné géographiquement des sites où se trouvaient les ressources naturelles. Cette situation réduisait considérablement les capacités des États post-coloniaux.

L'État africain postcolonial

Les nombreux écrits portant sur les États postcoloniaux africains ont tour à tour qualifié ces derniers de « prismatiques » (Riggs 1964),

« mous » (Myrdal 1968), « faibles » (Jackson et Rosberg 1982), « surdéveloppés » (Leys 1976), « précapitalistes » (Hyden 1983), « opposés au développement » (Dwivedi et Nef 1982), « prédateurs » (Fatton 1986) et « vampirisants » (Frimpong-Ansah 1992). Les pays africains ont hérité de l'idée selon laquelle l'État est un « moteur de croissance », concept utilisé par les anciens dirigeants coloniaux (Young 1988; Young 1994 ; Ergas 1987 ; Jackson et Rosberg 1982). Dans les pays qui ont emprunté une « voie socialiste » pour leur développement—par exemple Tanzanie et Guinée—c'est l'État qui tenait les « rênes de l'économie ». ¹ Ce système impliquait la nationalisation de certains secteurs liés aux ressources naturelles, notamment les industries extractives, où dominaient les multinationales, comme en Zambie et en Tanzanie (Sklar 1975). La plupart des autres pays ont décidé de s'engager dans une économie « mixte », où l'État garde le contrôle des secteurs clés. La crise économique de la fin des années 70 et des années 80 ainsi que les leçons tirées des expériences internationales des économies favorables aux marchés ont contribué à redéfinir le rôle de l'État (Tangri 1999 ; Herbst 2000).

Dans les années 80, devant l'incapacité de l'État à appliquer les programmes d'ajustement structurels, la Banque mondiale et autres donateurs ont porté leur attention sur la question de l'amélioration des capacités de l'État : les capacités des gouvernements à atteindre les objectifs prévus, à concevoir et appliquer des politiques favorables à la croissance, et à fournir une bonne gouvernance à leurs sociétés et aux marchés (Brautigam 1996 ; Englebert 2000). Des progrès ont pu être réalisés dans ce domaine grâce à une « diminution du rôle de l'État »—c'est-à-dire en réduisant le rôle de l'État, en permettant aux forces du marché de jouer un plus grand rôle dans le processus de

développement et en libéralisant l'économie de façon à stimuler le développement économique (Jeffries 1993 ; Hyden 1983). Les efforts ont également porté sur le renforcement des capacités de l'administration en tant qu'outil du processus de développement, de manière à remplacer un système basé sur le favoritisme et à améliorer l'efficacité du développement, et dans une certaine mesure augmenter l'autonomie des machines de l'État. Diverses solutions ont été proposées, comme les réformes administratives touchant des domaines comme le développement des organisations, le perfectionnement de la main-d'œuvre, la formation et l'introduction de techniques de gestion issues des concepts de la New Public Management School (École de la Nouvelle Gestion Publique) (Levy 2004 ; Bratton et Hyden 1992 ; Bratton 1989 ; Harbeson et al. 1994).

Dans le Rapport sur le développement mondial de la Banque mondiale (WDR) de 1997, le rôle de l'État est défini comme « l'adaptation de la fonction aux capacités » (World Bank 1997 : 4). Ce Rapport met en lumière un certain nombre de fonctions gouvernementales basiques que même les États les plus faibles doivent s'efforcer d'améliorer. Ces fonctions sont représentées par la mise en place d'une législation, l'existence d'un environnement politique relativement sain, la stabilité macroéconomique, l'investissement dans les ressources humaines et dans l'infrastructure, la protection des catégories les plus vulnérables et de l'environnement naturel (World Bank 1997 : 5-8). Il s'agit de tâches que les gouvernements peuvent accomplir lorsqu'ils disposent des capacités nécessaires. Dans la première moitié des années 90, seuls quelques pays africains (le Botswana et l'île Maurice en particulier) disposaient de capacités institutionnelles leur permettant de remplir ces fonctions de base de manière satisfaisante. Les États

faibles qui étaient dans l'incapacité d'accomplir ces tâches se caractérisaient par des déficits budgétaires considérables, une implication importante dans l'approvisionnement de biens et de services (l'État contrôlant les secteurs clés de l'économie), et la présence de législations complexes qui entravaient les initiatives privées et bénévoles. C'est précisément à ces États faibles, surdéveloppés ou hypertrophiés qu'étaient adressées les réformes de l'administration publique des années 80 et 90. (Adamolekun 1999 ; Tangri 1999).

À la fin des années 90, la nécessité d'établir une économie favorable aux marchés a été reconnue et acceptée dans l'ensemble de l'Afrique. Cette réforme devait passer par une diminution du rôle de l'État dans la gestion de l'économie. L'État devait fournir un environnement favorable aux activités économiques du secteur privé en appliquant des réformes adaptées et en garantissant un solide cadre législatif et réglementaire. Il devait également fournir certaines structures sociales et physiques, parfois en partenariat avec le secteur privé (Adamolekun 1999). Le secteur privé était généralement sous-développé dans la majorité des pays africains. Dans un tel contexte, la domination de l'État sur l'économie nationale était une nécessité. Mais le contrôle de l'État étant devenue une idéologie dans certains pays, alors qu'il était simplement autorisé dans d'autres, la croissance du secteur privé était ralentie. Certains défenseurs du contrôle de l'État condamnaient la richesse privée, la jugeant antinomique avec le concept « d'égalité » et ont délibérément entravé le développement du secteur privé (Tangri 1999). Le nouvel engagement envers l'économie favorable aux marchés a conduit la quasi majorité des pays africains à promouvoir le développement du secteur privé, qui a abouti à l'émergence d'un nouvel équilibre public-privé :

le secteur privé est plus impliqué dans la gestion économique nationale, et l'État accepte de jouer un rôle moins important et s'engage à fournir un environnement politique favorable aux entreprises ainsi que des cadres législatifs et réglementaires appropriés. L'environnement favorable aux entreprises, qui reflète le nouveau rôle joué par l'État, s'est traduit par une prolifération de multinationales dans le secteur des ressources naturelles.

2.3 L'État, les multinationales et la gestion des ressources naturelles en Afrique

L'évolution progressive de l'implication de l'État dans la gestion des ressources naturelles africaines s'est déroulée en trois phases. Durant la première phase, l'État était directement impliqué dans la gestion des ressources naturelles. Ce système était basé sur les considérations idéologiques des pays nouvellement indépendants, qui mettaient l'accent sur le besoin d'autodétermination et sur le contrôle du patrimoine national.² Après la disparition des lois coloniales, les États riches en ressources naturelles ont créé des entreprises publiques pour les exploiter. Au Ghana, par exemple, la Convention People's Party de Kwame Nkrumah a été établie par la Société nationale ghanéenne d'exploitation aurifère et la Brigade des travailleurs pour exploiter respectivement l'or et les ressources agricoles (Killick 1978). Des entreprises d'État ont également été créées au Nigeria, en Tanzanie, en Zambie et dans la République démocratique du Congo pour l'exploitation des minerais (Herbst 2000). Les gouvernements pensaient à l'époque que l'État devait jouer un rôle d'entrepreneur ou s'engager dans ce qu'on pourrait appeler un « capitalisme d'État » (Mafeje 1977), ou encore adopter une approche étatiste

envers le développement. Jusque dans les années 70, l'intervention du gouvernement dans l'économie était considérée normale et nécessaire pour la poursuite du développement. Mais les entreprises publiques ne pouvaient faire face à la multiplicité des objectifs à atteindre, comme la génération d'excédents, le maintien d'un bilan solide, une gestion intérieure performante et les avancées en matière de protection sociale, comme la garantie de l'emploi et la vente des biens à des prix inférieurs à ceux du marché (Hyden 1983 ; Tangri 1999). La domination des entreprises publiques a pris fin à l'époque des programmes d'ajustement structurel, basés sur une réduction des coûts et des dépenses de l'État, et sur la privatisation ou la cession des entreprises nationales.

La seconde phase a été marquée par la nationalisation des entreprises privées opérant dans l'exploitation des ressources naturelles. Ce type de politique était généralement appliquée lorsque des gouvernements militaires arrivaient au pouvoir, mais également basée sur des considérations idéologiques. Cette nationalisation d'entreprises privées a eu lieu dans le contexte du « Ujamaa » ou l'idéologie du socialisme africain du gouvernement Chama Cha Mapunduzi de Julius Nyerere de Tanzanie (Tandon 1979). De même, au Ghana, le Conseil militaire suprême du Général Acheampong a nationalisé quelques sociétés privées du secteur industriel entre 1972 et 1978 (Killick 1978). Acheampong a été l'un des premiers à tenter de répudier les dettes internationales du gouvernement du Parti du progrès de Dr Busia, qu'il avait renversé (Chazan 1983). Ces pratiques étaient utilisées dans les années 90 dans le cadre du programme d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTe) (Bayraktar et Fofack 2011) et dans les années 2000 pour la récupération des fonds qui avaient été perdus

pour des raisons liées à la corruption, comme l'Initiative pour le recouvrement des avoirs volés menée par les Nations unies et la Banque mondiale (OECD 2012). Les interventions de nationalisation des États africains ont été de courte durée et n'ont pas apporté les gains attendus. En effet, les États disposaient de ressources insuffisantes (capital, technologie et personnel) pour rénover le secteur des ressources naturelles et supporter la concurrence des multinationales (Dunning et Lundan 2008).

La troisième phase est représentée par la prédominance actuelle des multinationales, l'État jouant un rôle limité en matière de réglementation. Cette phase a démarré dans les années 80, lorsque les organisations d'aide multilatérales et bilatérales ont soutenu des mesures visant à réduire au minimum l'intervention de l'État dans le marché et à encourager la privatisation, la dérégulation et la libéralisation.

Beaucoup d'ouvrages ont été consacrés aux multinationales et à leur rôle dans le secteur des ressources naturelles en Afrique (Apter et Goodman 1976 ; Sklar 1975 ; Drucker 1974 ; Moran 1978 ; Alden et Davies 2006 ; Leonard 1980 ; Wiig et Kolstad 2010 ; Ozoigbo et Chukuezi 2011). Les multinationales sont ancrées dans l'histoire de l'Afrique, car elles ont été au centre de l'exploitation des ressources naturelles dans les périodes coloniales et postcoloniales. Leur omniprésence (suite à l'application des politiques orientées vers le marché et la mondialisation) a pris une telle ampleur que certains spécialistes de la question les qualifient de « nouveaux colonisateurs » de l'Afrique (Dunning 1993a ; b), et d'autres de « Janus à deux visages » (Eden et Lenway 2001).

Le rôle des multinationales dans l'économie et l'exploitation des ressources a fait l'objet de

nombreux débats parmi les spécialistes (Collier 2011). On constate une grande divergence d'opinions concernant les bénéfices que l'Afrique a tirés de l'exploitation des ressources naturelles et de l'implantation des multinationales : certains voient ces dernières comme de réels partenaires dans le processus de développement, d'autres considèrent leur contribution au secteur des ressources naturelles comme un mythe et la jugent contre-productive (Drucker 1974 ; Ozoigbo et Chukuezi 2011). Ceux qui dénoncent les résultats décevants du secteur accusent les gouvernements d'avoir laissé s'instaurer un déséquilibre entre les intérêts des entreprises et ceux de la communauté. On considère que les ressources naturelles profitent principalement aux intérêts étrangers et à l'élite africaine. Par contre, certaines institutions du secteur (par exemple les chambres des mines ou les commissions sur les terres, les forêts ou les minerais) affirment que les ressources naturelles ont contribué considérablement au développement. Des experts avancent que ces contributions ne peuvent être mesurées uniquement en termes de revenus, mais également par la présence des multinationales dans les communautés rurales (Dunning 2008) et leur contribution indirecte dans l'amélioration des technologies de communication, du secteur bancaire, de l'électricité, de la santé, de l'éducation, du développement des ressources humaines et du transfert de technologie en général. De plus, elles ont investi des millions de dollars dans des projets liés à leur responsabilité sociale en faveur des communautés (Wiig et Kolstad 2010). Au niveau local, les multinationales ont lancé des initiatives qui ont renforcé les capacités concernant les moyens d'existence durables, le respect des différences culturelles et l'amélioration des compétences pour les employés, la communauté et le gouvernement. D'autres affirment que les législations ou les normes utilisées par les

multinationales, en matière de comptabilité, de technologie productive et de procédures de passation de marchés ont contribué à améliorer les performances du secteur des ressources naturelles en Afrique (Ayee et al. 2011).

Bien que les activités des multinationales du secteur des ressources naturelles remontent à l'époque coloniale et postcoloniale, la mondialisation lancée dans les années 80 a étendu leur champ d'action et les a soutenues de manière continue. Plus récemment, divers facteurs ont contribué à l'arrivée d'une nouvelle vague de multinationales en Afrique, entre autres des entreprises japonaises et chinoises subventionnées par l'État.

En premier lieu, l'abondance des ressources et le vaste potentiel d'évolution du marché constituent des facteurs importants. Ces dernières années, des avancées considérables ont été enregistrées dans l'exploration du pétrole en Guinée, au Ghana et en Ouganda, qui a élevé les réserves de pétrole de l'Afrique à 9,215 milliards de tonnes (Forstater et al. 2010). Le continent africain, qui abrite près d'un milliard d'habitants, représente un immense marché potentiel. Son économie a connu une croissance durable depuis 1994 et a dévoilé progressivement les potentialités de son marché (Wiig et Kolstad 2010; Collier 2011).

En second lieu, les réformes politiques et économiques des pays africains ont créé un environnement plus favorable pour l'investissement des multinationales en Afrique. À partir des années 80, la plupart des pays africains ont focalisé leurs politiques sur la démocratisation et le réajustement économique, basé sur la commercialisation, la privatisation et la libéralisation. Ces réformes ont débouché sur une plus grande liberté de mouvement, ont permis d'affecter le capital de

manière plus rationnelle et de développer d'autres facteurs productifs, en assouplissant le mécanisme du marché et en le rendant conforme aux économies des pays développés. Par exemple, les restrictions sur les investissements étrangers ont été levées dans certains pays africains, qui ont ensuite mis en place des politiques d'investissements étrangers attractives (Jeffries 1993). Ces mesures incitatives offrent plus de facilités aux investisseurs étrangers et contribuent au renforcement de l'utilisation des investissements étrangers. Il faut noter également que grâce à l'extension des réformes dans le secteur financier, les marchés des valeurs mobilières ont connu une progression exceptionnelle en Afrique. Avant 1990, on comptait six bourses en Afrique sub-saharienne (l'Afrique du Sud exclue) : Botswana, Côte d'Ivoire, Kenya, Nigeria, Ile Maurice et Zimbabwe, seuls deux d'entre eux acceptant les investissements étrangers (Forstater et al. 2010). En décembre 1997, après l'ouverture officielle de la Bourse régionale de l'Afrique de l'Ouest, en Côte d'Ivoire, 20 pays ont attiré des investissements étrangers par le biais des marchés boursiers. Un autre facteur à ne pas négliger : la démocratisation des pays africains a atteint son point culminant dans les années 90. En 1994, la transformation démocratique de l'Afrique du Sud a été particulièrement significative. L'abolition de l'apartheid et le retour au sein de la communauté internationale ont profondément modifié le contexte politique et ont instauré un climat de confiance incitant les multinationales à investir en Afrique (Alden et Davies 2006; Kapter 2006). La stabilité et le développement sont devenus des aspirations communes dans les pays africains. Cette évolution a réduit considérablement les risques politiques liés à l'investissement sur le continent.

Troisièmement, les pays occidentaux qui avaient maintenu une distance avec le continent sur le

plan économique ont pris conscience des nouvelles opportunités offertes et ont favorisé une croissance rapide en Afrique (Forstater et al. 2010). L'intérêt renouvelé pour l'Afrique de la part de la communauté internationale et de la majeure partie des pays occidentaux et le réajustement des politiques africaines visant à encourager l'investissement et le commerce ont conduit à une expansion des multinationales sur le continent.

Le débat sur l'État, les multinationales et les ressources naturelles a été dominé par la question de l'équilibre des pouvoirs entre les gouvernements nationaux et les multinationales, ces dernières bénéficiant généralement d'avantages indus, principalement en raison des faibles capacités des pays hôtes riches en ressources. Les multinationales éprouvent donc une sorte d'attraction-rejet envers les pays hôtes (Eden et Lenway 2001). Les États hôtes se sentent floués, alors que les multinationales pensent agir pour le mieux. La plupart des problèmes trouvent leur origine dès la phase de l'établissement des contrats, les pays d'accueil se sentent désavantagés, et de nombreuses multinationales semblent faire preuve de malhonnêteté envers les pays hôtes dès le départ des négociations. Selon Robinson (1979 : 51), « le transfert des excédents s'explique également par le manque de capacités des pays hôtes en matière de négociation, ce qui les pousse à accorder un certain nombre de concessions aux multinationales, encourageant par là-même l'importation de biens produits à l'étranger. »

Le débat sur l'équilibre des rôles entre l'État et les multinationales a cependant évolué suite à la crise financière et économique de 2008-2009. Il remet aujourd'hui en question l'acceptation générale de la mainmise des multinationales sur

l'exploitation des ressources naturelles en Afrique, défendant l'idée que le leadership des États devrait occuper une place centrale et non être relégué au second rang. L'État doit pouvoir jouer un rôle dans l'exploitation des ressources naturelles, dans certaines conditions, et ce pour les trois raisons suivantes :

- Premièrement, l'État doit disposer du capital, de la technologie et des ressources entrepreneuriales nécessaires pour faire face à la concurrence des multinationales. Malheureusement, ces capacités figurent parmi les « denrées rares » dans la plupart des pays africains, qui doivent mettre en place un environnement libéral favorable à l'investissement pour attirer les multinationales étrangères (Banque mondiale 2009). La majorité des pays africains ne disposent pas de la capacité à créer un environnement permettant à la fois d'attirer les investissements étrangers et d'optimiser les revenus grâce aux recettes fiscales issues de l'exploitation des ressources naturelles.
- Deuxièmement, les gouvernements de la plupart des pays riches en ressources devraient œuvrer dans le sens d'une nationalisation des ressources (Ward 2009). Ce problème concerne les situations où les pays producteurs s'emploient à optimiser les revenus issus de l'exploitation des ressources naturelles tout en modifiant les conditions d'investissement pour la production future. Cette évolution implique deux conditions essentielles : (i) limiter les activités des multinationales, et (ii) assurer un meilleur contrôle national sur le développement du secteur des ressources naturelles. Autrement dit, la

nationalisation des ressources fait appel à un ensemble de politiques et justifie l'application de politiques basées sur une plus grande intervention du gouvernement dans le développement des ressources (Stevens 2008 ; Ward 2009). Les capacités des pays hôtes à mettre en place des politiques de gestion des ressources utilisant les informations actuellement disponibles font cruellement défaut, comme la capacité à élaborer des contrats garantissant à la fois un certain niveau de contrôle sur les ressources naturelles et la rentabilité des activités du secteur privé.

- Troisièmement, les gouvernements devraient utiliser le modèle de l'inversion des pouvoirs de négociation, selon lequel une fois que les ressources ont été découvertes et que les investissements ont été obtenus, le pouvoir de négociation tourne en faveur de l'État hôte, qui tente ensuite d'augmenter ses recettes fiscales par une modification unilatérale des conditions du contrat initial (Ramamurti 2001). Peu de pays hôtes ont la possibilité d'appliquer des stratégies à long terme en bénéficiant de l'inversion des pouvoirs de négociation.

2.4 La renaissance de la gestion des ressources naturelles dans l'Afrique d'aujourd'hui

Le regain d'intérêt actuel pour la gestion des ressources naturelles en Afrique et la nécessité de gérer la prolifération des multinationales s'expliquent par différents facteurs. En premier lieu, malgré ses richesses en ressources naturelles, l'Afrique a connu des résultats décevants au niveau du développement économique général.

L'impact des ressources naturelles est resté très limité. Par exemple, les impôts liés aux ressources naturelles, regroupant principalement les licences et les impôts sur le revenu des entreprises, n'a représenté que 32 pour cent du PIB de l'Afrique de 2000 à 2010 (AfDB/OECD/ECA 2010). Dans certains pays, les revenus issus des ressources naturelles renouvelables sont également importants, comme c'est le cas pour les pêcheries en Namibie et l'exploitation forestière au Cameroun (AfDB/OECD/ECA 2010). Néanmoins, les transferts de ce secteur vers l'économie générale se sont révélés décevants, sous l'influence de divers facteurs, comme les accords contractuels qui accordent une faible part des profits aux gouvernements ou le problème du prix de transfert. On constate donc que les revenus issus des ressources naturelles obtenus dans les pays africains sont inférieurs à ceux d'autres pays du monde (Dunning 2008 ; Humphreys et al. 2007 ; UNDP 2011a).

Deuxièmement, les publications spécialisées ont montré que le rôle des ressources naturelles dans la promotion de la croissance économique occupe aujourd'hui une place centrale dans la théorie et la pratique du développement. Certains affirment que les pays développés, par exemple les États-Unis, le Canada, l'Australie et les pays scandinaves, sont devenus riches et technologiquement avancés grâce à une utilisation judicieuse de leurs ressources naturelles (Dunning 2008). On constate également que les ressources naturelles deviennent un réel atout pour le développement lorsqu'elles sont « s'accompagnent d'investissements dans le renforcement des compétences et de la technologie ainsi que de la mise en place d'institutions macroéconomiques efficaces et d'une bonne gestion. » (Lederman et Maloney 2007 : xiv). Cette vision positive de l'exploitation des ressources naturelles a

également été partagée lors de la Convention africaine 2003 sur la préservation de la nature et des ressources naturelles.

Troisièmement, on constate une tendance croissante en Afrique d'améliorer et optimiser les recettes fiscales et de les utiliser pour améliorer la gouvernance. Il est impératif d'améliorer la taxation des ressources naturelles qui constitue une source de revenus essentielle dans de nombreux pays africains et a été sous-exploitée jusqu'ici (Pritchard 2009 ; 2010 ; Brautigam et al. 2008).

Quatrièmement, la présence continue de deux effets négatifs majeurs liés à l'exploitation des richesses naturelles : la malédiction des ressources naturelles et le syndrome hollandais³ qui frappent la plupart des pays riches en ressources du continent (Sachs et Warner 1995, 1997a, 1999a, 2001 ; Strauss 2000 ; Gylfason 2004 ; Mehlum et al. 2006). Certains auteurs, se basant sur des études empiriques, ont même classé les ressources naturelles parmi les dix variables ayant les effets les plus nocifs sur la croissance (Sala-i-Martin 1997 ; Doppelhofer et al. 2000 ; Gylfason 2001a). Ceci s'explique par le fait que les activités économiques liées aux ressources non renouvelables, notamment, sont peut-être les plus susceptibles de faire l'objet de pillage, car (i) les ressources sont fixes géographiquement et sont non délocalisables ; (ii) les investissements nécessaires pour maintenir la productivité des infrastructures physiques initiales sont relativement bas ; et (iii) les produits sont généralement exportés, ce qui crée de nombreux contextes propices à l'extorsion, comme les oléoducs, les routes et les ports (Gylfason et Zoega 2006).

Cinquièmement, on peut évoquer le problème permanent des coûts sociaux et environnementaux liés à l'exploitation des ressources naturel-

les et le faible retour sur investissement en matière d'amélioration des conditions sociales. Les pays hôtes n'ont obtenu que très peu d'avantages du développement de l'exploitation des minerais, par rapport à ce qui leur avait été promis. Les populations vivant dans les zones riches en ressources naturelles doivent faire face à divers problèmes comme le déplacement des communautés autochtones, la perte des moyens d'existence, la dénaturation de la culture locale, les conflits, la violation des droits de l'homme, le détournement des cours d'eau et l'appauvrissement de la biodiversité due à la destruction de l'environnement (Akabzaa et al. 2007). Les multinationales opérant dans l'exploitation des ressources naturelles ont lancé des initiatives de responsabilité sociale d'entreprise visant à améliorer les capacités favorisant la pérennité des moyens d'existence ; le respect des différences culturelles ; et le renforcement des compétences pour les employés, la communauté et le gouvernement. Mais les applications de ces programmes se sont révélées médiocres ou sans aucun effet significatif. De plus, les attentes de la part des communautés sont importantes. Ces populations sont généralement situées dans des zones défavorisées et leurs conditions se sont aggravées en raison d'un manque chronique de provision de services. Ces communautés demandent aux entreprises de leur apporter les services et les infrastructures de première nécessité que le gouvernement central ne leur a pas fournis, les considérant ainsi comme des gouvernements de substitution. Certaines organisations de la société civile affirment que les demandes irréalistes de ces populations sont liées aux promesses que certaines entreprises leur ont faites avant de démarrer leurs activités et qui n'ont pas été tenues (Akabzaa et al. 2007 ; Ayee et al. 2011 ; Gboyega et al. 2011).

Dans de nombreux pays africains, les multinationales n'ont pas tenu les promesses faites aux communautés, ce qui a fait naître un profond ressentiment (Akabzaa et al. 2007; Campell 2009). Citons l'exemple de la grève du personnel des mines de l'entreprise Lonmin Platinum à Marikana, une province du nord-ouest de l'Afrique du Sud, survenue au milieu du mois d'août 2012 et qui s'est soldée par la mort de 45 personnes, dont deux policiers (le bilan le plus lourd depuis la transition qui a amené la majorité au pouvoir en 1994). Cette grève n'était pas motivée uniquement par des revendications salariales (les ouvriers demandant que les salaires passent de 6 000 à 12 500 Rands par mois), mais également par le fait que la société Lonmin n'avait pas respecté les engagements sociaux, économiques et environnementaux qu'elle avait pris dans le cadre de ses responsabilités sociales. Autrement dit, les troubles sociaux, outre les revendications salariales, sont à l'origine du conflit :

La township de Marikana fondée par Lonmin n'était plus approvisionnée en électricité depuis plus d'un mois, et les eaux des égouts d'un programme de reconstruction et de développement d'un township voisin, dont les canalisations étaient endommagées, se déversaient dans le fleuve. ... À Marikana, le système d'évacuation des eaux usées était endommagé, la bilharziose se transmettait par l'eau, les enfants étaient malades ... le manque d'établissements scolaires et de formation professionnelle, la pollution de l'environnement. ... De nombreux mineurs louaient des taudis situés dans des bâtiments informels et vivaient dans des conditions

épouvantables. Tous ces faits ont engendré une vive tension parmi la communauté et un fort mécontentement chez les jeunes (Macleod 2012 : 2-3).

Cet incident a entraîné une série de grèves dans le secteur des ressources naturelles et une reprise des appels en faveur de la transformation et de la nationalisation de l'industrie minière en Afrique du Sud, mettant en relief l'incapacité de l'industrie à assumer ses responsabilités sociales d'entreprise et l'incapacité des gouvernements à appliquer les législations relatives à l'industrie extractive (Ramphosa 2012). Le premier enseignement que l'on peut tirer de la crise de Marikana est le fait que les attentes liées au secteur de l'exploitation des ressources naturelles ont été particulièrement élevées au niveau communautaire dans tous les pays africains. Ces attentes excessives ont causé un sentiment de frustration chez les jeunes de ces communautés et ont engendré un climat de tension et de rivalité entre les diverses communautés de mineurs (Mildner et al. 2011 ; Ikelegbe 2006 ; Babu 2000). Il sera indispensable à l'avenir d'engager un dialogue entre les entreprises d'exploitation minière et les communautés afin de gérer ces tensions.

Un autre problème de gouvernance est lié à la préférence donnée par le gouvernement central aux entreprises, notamment les groupes transnationaux, par rapport aux intérêts des communautés. En Afrique, les politiques sont élaborées uniquement par les institutions nationales, qui semblent n'assumer aucune responsabilité envers les communautés ou les autorités locales (Ross 1999 ; 2001 ; Rosser 2006a, b ; Ayee et al. 2011 ; Gboyega et al. 2011). Ceci entraîne un déséquilibre entre les intérêts des entreprises et ceux des communautés qui sont affectées par les activités d'extraction des

ressources naturelles. Certaines institutions d'État chargées du secteur des ressources naturelles ne sont pas légalement responsables par le biais de leurs ministères. L'État n'a pas développé de culture d'engagement envers les communautés, notamment concernant les problèmes liés aux ressources. Les agents de l'État, comme les entreprises d'exploitation des ressources naturelles, ont une attitude hostile envers les communautés. La législation prévoit très peu de dispositions pour aider les communautés affectées par les activités d'extraction des ressources, au niveau de la pollution ou des opportunités d'emploi (Dunning 2008 ; Ayee et al. 2011 ; Gboyega et al. 2011 ; Mildner et al. 2011). Pour ne rien arranger, les gouvernements successifs ont eu tendance à nommer des membres du corps législatif venant de circonscriptions riches en ressources naturelles, et des hauts fonctionnaires ont fait partie du conseil d'administration de ces entreprises, ce qui a créé un conflit d'intérêt permanent dont l'issue semble avoir été favorable à l'industrie extractive (Humphreys et al. 2007 ; Dunning 2008 ; Ariweriokuma 2009).

Sixièmement, on constate une prolifération des aides locales et internationales en faveur d'une bonne gestion des ressources naturelles qui par leurs activités ont mis le problème à l'ordre du jour. Le potentiel d'accroissement de l'impact des richesses issues des ressources naturelles a été largement reconnu et a conduit de nombreux groupes à aider les pays africains à gérer

leurs richesses naturelles. Les aides apportées peuvent se classer en neuf groupes : (i) institutions financières internationales ; (ii) autres initiatives multilatérales ; (iii) initiatives régionales ; (iv) donateurs bilatéraux ; (v) organisations non gouvernementales ; (vi) groupes industriels ; (vii) initiatives de multiples parties prenantes ; (viii) chartes et conventions ; et (ix) organisations internes de la société civile (tableau 2.1). Ces aides ont sans aucun doute fait évoluer les « comportements dans les pays en développement riches en ressources ... où, par exemple, l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) fournit un point de ralliement concret pour les pays réformistes et pour les réformateurs des pays réticents » (UNECA 2009 : 230-231), tandis que la création « d'une charte internationale permet à la population de soumettre une demande très concrète : soit le gouvernement l'adopte, soit il explique son refus de l'adopter » (Mildner et al. 2011 : 164-165). Ces acteurs de l'aide ont également mis en place des initiatives de renforcement des capacités pour les institutions du secteur des ressources naturelles et ont fait de la gestion des ressources naturelles une priorité dans leur agenda local et international. Malgré ces progrès notables, l'impact effectif sur la gestion des ressources naturelles est très mitigé (Lederman et Maloney 2007 ; Humphreys 2007 ; Dunning 2008 ; UN 2009 ; Acosta 2010 ; Gaille 2011 ; Collier 2011). Le tableau 2.1 présente les nombreux leviers actuels en faveur de la gestion des ressources naturelles.

Tableau 2.1 : Leviers de la gestion des ressources naturelles

LEVIERS	OBJECTIFS/INTERVENTIONS
<p>1. Institutions financières internationales : Banque africaine de développement ; Banque de développement asiatique ; Banque de développement interaméricaine; OCDE ; Banque mondiale ; Fmi; SFI</p>	<p>Initiative pour la transparence des Industries extractives (ITIE) ; la BAD a fourni un soutien juridique pour négocier les contrats relatifs à l'extraction des ressources et pour créer un environnement adapté et favorable, s'appuyant sur des cadres législatifs modernes pour le secteur de l'extraction des ressources naturelles; la Banque mondiale soutient le Fonds d'affectation spéciale multi donateurs et l'Initiative ITIE ++ visant à aider les pays à renforcer la création d'institutions fiables assumant ses responsabilités dans la « chaîne de valeur » et contribuant à souligner l'importance de la transparence ; le Projet de gouvernance des ressources minérales vise à renforcer la gouvernance et la transparence dans la gestion des ressources minérales; le Fmi soutient le Fonds d'affectation spéciale multi-donateurs pour le renforcement des capacités en matière d'assistance technique dans la gestion des richesses naturelles, lancée en novembre 2011 pour aider les pays à lutter contre la malédiction des ressources.</p>
<p>2. Autres initiatives multilatérales : Forum intergouvernemental sur l'industrie minière, l'extraction des minerais et des métaux et le développement durable ; Initiative commune sur les données pétrolières; le groupe d'Oslo sur l'énergie</p>	<p>Le Dialogue mondial a été créé pour répondre aux priorités du secteur de l'extraction minière, des minéraux et des métaux, qui ont été identifiées dans le programme d'application du Sommet mondial de Johannesburg. L'Initiative commune sur les données pétrolières a pour objectif de créer une base de données et de faire prendre conscience aux acteurs du marché du pétrole du besoin de transparence dans les données relatives au secteur pétrolier. Le groupe d'Oslo sur les statistiques énergétiques contribuera au développement de méthodes améliorées et de normes internationales pour les statistiques nationales officielles relatives à l'énergie, notamment pour réactualiser les guides de référence et manuels des Nations unies sur les statistiques énergétiques.</p>
<p>3. Initiatives régionales : Forum sur les autorités fiscales africaines (ATAF) ; Association des producteurs de pétrole africains (APPA) ; Le Réseau pour la justice fiscale en Afrique (TJN-A)</p>	<p>L'ATAF propose une plateforme permettant aux autorités africaines de définir les priorités en matière d'imposition, d'intégrer les bonnes pratiques et de renforcer les capacités en matière de gestion des politiques fiscales africaines, grâce à l'apprentissage par les pairs et le renforcement des connaissances. L'APPA est une organisation intergouvernementale créée en 1987 à Lagos, au Nigeria, qui propose une plateforme permettant aux pays producteurs de pétrole africains de coopérer, collaborer et partager le savoir et les compétences. Elle vise à promouvoir les initiatives politiques communes et les projets divers liés à l'industrie pétrolière de manière à optimiser les bénéfices au niveau du développement et du bien-être. Le Réseau pour la justice fiscale en Afrique (TJN-A) est une initiative panafricaine qui fait partie du Réseau international pour la justice fiscale. Il a été lancé lors du Forum social mondial en janvier 2007. Il vise à généraliser l'intégration de la justice fiscale dans le discours économique en Afrique et à promouvoir l'instauration de systèmes fiscaux justes socialement, démocratiques et progressistes.</p>
<p>4. Donateurs bilatéraux : Australie; Autriche; Canada; Union européenne; Finlande; France; Allemagne; Italie; Japon; Pays-Bas; Norvège; Qatar; Espagne; Suède; Suisse ; Royaume Uni et États-Unis d'Amérique.</p>	<p>Soutiennent la responsabilité sociale des entreprises et la bonne gestion des ressources naturelles grâce à des contributions financières en faveur de l'ITIE et du Fonds multi-donateurs ITIE échapeauté par la Banque mondiale. L'agence de développement norvégienne Norad mène le programme Pétrole pour le développement (OfD). Cette initiative vise à aider les pays en développement à gérer leurs ressources pétrolières (actuelles ou potentielles) de manière à générer et améliorer le bien-être de la population dans son ensemble, en garantissant un développement durable respectueux de l'environnement.</p>

<p>5. Organisations non-gouvernementales : Oxfam ; Publiez ce que vous payez ; Revenue Watch ; Global Witness ; Human Rights Watch ; Réseau international pour la justice fiscale (ITJN)</p>	<p>Oxfam participe aux programmes de l'ITIE, incite les entreprises du secteur minier et les gouvernements à adhérer aux politiques et pratiques qui respectent les droits des communautés concernées et à défendre les droits de ces communautés. Publish What You Pay (Publiez ce que vous payez) est une coalition mondiale d'associations de la société civile qui aide les citoyens des pays en développement riches en ressources à gérer les revenus issus de l'extraction du pétrole, du gaz et de l'industrie minière. Revenue Watch participe aux actions de l'ITIE et encourage l'adoption d'une gestion des ressources transparente, fiable et efficace permettant aux pays d'échapper à la malédiction des ressources. Leur approche globale vise à améliorer la gouvernance et le développement dans toute la chaîne de valeur. Global Witness participe aux programmes de l'ITIE et dénonce la corruption liée à l'exploitation des ressources naturelles et aux systèmes commerciaux internationaux. Des campagnes sont menées pour mettre un terme à l'impunité des entreprises, aux conflits relatifs aux ressources et aux violations des droits de l'homme, et au non-respect de l'environnement. Human Rights Watch est une organisation mondiale indépendante qui défend et protège les droits de l'homme. Elle se concentre sur les problèmes liés aux industries extractives et participe aux programmes de l'ITIE. L'ITJN encourage la coopération fiscale et les politiques démocratiques et transparentes en matière fiscale.</p>
<p>6. Groupes industriels du secteur : Conseil international des mines et des métaux (ICMM); Observatoire des ressources d'Afrique du Sud (SARW)</p>	<p>L'ICMM représente de nombreuses entreprises leaders mondiales du secteur minier et de l'extraction de minerais, des associations régionales et nationales ainsi que des associations professionnelles. Il a mis en place l'Initiative relative aux dotations en ressources, qui a pour but d'identifier les facteurs qui ont permis aux pays de tirer profit de leurs abondantes richesses naturelles. SARW encourage la transparence en matière de revenus en soutenant l'ITIE et en incitant les pays et les communautés locales à soutenir l'ITIE.</p>
<p>7. Initiatives multi parties prenantes : Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE); Système de certification du processus de Kimberley (KPCS)</p>	<p>L'ITIE propose une norme mondiale qui vise à encourager la transparence en matière de revenus. La méthodologie utilisée, à la fois efficace et flexible, permet de surveiller et de vérifier les paiements des entreprises et les revenus de l'État au niveau national. Ce processus est supervisé par des participants issus du gouvernement, d'entreprises ou d'associations nationales de la société civile. Le Processus de Kimberley est une initiative commune regroupant le gouvernement, les entreprises du secteur et la société civile. Elle vise à lutter contre le commerce des « diamants de la guerre »—diamants bruts utilisés par les groupes rebelles pour financer les conflits contre les gouvernements en place. Le KPCS impose des exigences élevées à ses membres pour leur permettre de certifier que les cargaisons de diamants bruts ne sont pas des « diamants de la guerre. »</p>
<p>8. Chartes et Conventions : Charte des ressources naturelles; Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, 2003 ; Directives de l'OCDE 2009 relatives au prix de transfert pour les entreprises multinationales et les autorités fiscales et principe du prix de pleine concurrence ; Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales de 1976.</p>	<p>La Charte sur les ressources naturelles a pour mission d'aider les gouvernements et les sociétés des pays riches en ressources non renouvelables de gérer leurs richesses naturelles de manière à stimuler la croissance économique, à améliorer le bien-être des populations et à garantir un développement durable respectueux de l'environnement. La Charte repose sur douze préceptes destinés à guider les gouvernements dans leur choix lorsqu'ils doivent prendre des décisions importantes—comme l'extraction des ressources et l'utilisation des revenus générés. Elle fournit quatre niveaux de détail pour chaque précepte. La Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles vise à : (i) renforcer la protection de l'environnement; (ii) encourager la préservation et l'utilisation durable des ressources naturelles; et (iii) à harmoniser et coordonner les politiques liées à ces domaines de manière à créer des politiques et des programmes de développement rationnels, écologiques, efficaces</p>

	<p>économiquement et socialement acceptables. Les directives de l'OCDE 2009 relatives au prix de transfert pour les entreprises multinationales et les autorités fiscales et le principe du prix de pleine concurrence (qui stipule que le prix et autres conditions des transactions transfrontalières entre des entreprises associées ne doit pas différer de ceux qui sont appliqués entre des entreprises indépendantes, dans des circonstances semblables). La Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales de 1976 concerne des domaines relatifs à la fiscalité.</p>
<p>9. Organisations nationales de la société civile (secteur des ressources renouvelables et non renouvelables : terres, forêts, pêcheries, industrie extractive)</p>	<p>En Afrique, il existe plus de 1 000 organisations de la société civile dans le secteur des ressources renouvelables et non renouvelables. Ces dernières sont chargées de défendre les communautés et de mettre en avant les déséquilibres entre les intérêts des entreprises et ceux des communautés. Elles critiquent également l'inaptitude des gouvernements à répondre aux besoins de groupes défavorisés et marginalisés, et dénoncent leur incapacité à développer une culture d'engagement envers la communauté, notamment dans le domaine des ressources.</p>

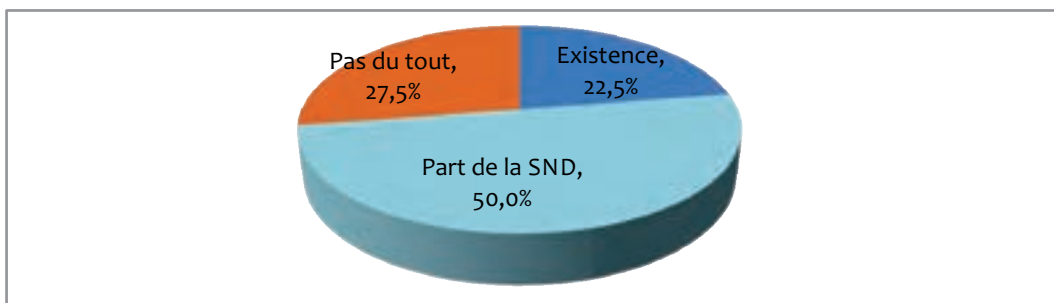
Source : Ayee 2012

Ce chapitre a mis en relief les six facteurs principaux qui ont contribué à renouveler l'intérêt porté à la gestion des ressources naturelles en Afrique. La discussion a porté sur six domaines où les capacités doivent être renforcées pour que les pays puissent gérer les pressions supplémentaires liées à ce regain d'attention. Il faut citer en premier lieu la capacité à transformer les bénéfices issus des ressources naturelles en résultats positifs pour le développement et en évitant de réitérer les erreurs du passé. Cette capacité est liée à l'utilisation stratégique des revenus issus des ressources naturelles pour faire face aux défis actuels, comme l'infrastructure, l'éducation et la santé, tout en épargnant pour les générations futures, ce qui nécessite une planification et une

application performante des capacités au niveau local et national.

Sur les 44 pays étudiés dans le RICA 2013, tous (100 pour cent) ont mis en place des stratégies de développement national. Là encore, 93 pour cent d'entre eux ont intégré le renforcement des capacités dans leurs stratégies de développement national ; 70 pour cent se sont fixés des objectifs précis, et 23 se sont fixés des objectifs relativement vagues. Concernant le secteur des ressources naturelles, 22,5 pour cent des 44 pays étudiés ont établi une stratégie spécifique pour le secteur minier, et 50 pour cent ont intégré leur stratégie pour le secteur minier dans la stratégie globale nationale de développement (figure 2.1).

Figure 2.1 : Mise en place d'une stratégie spécifique au développement du secteur minier

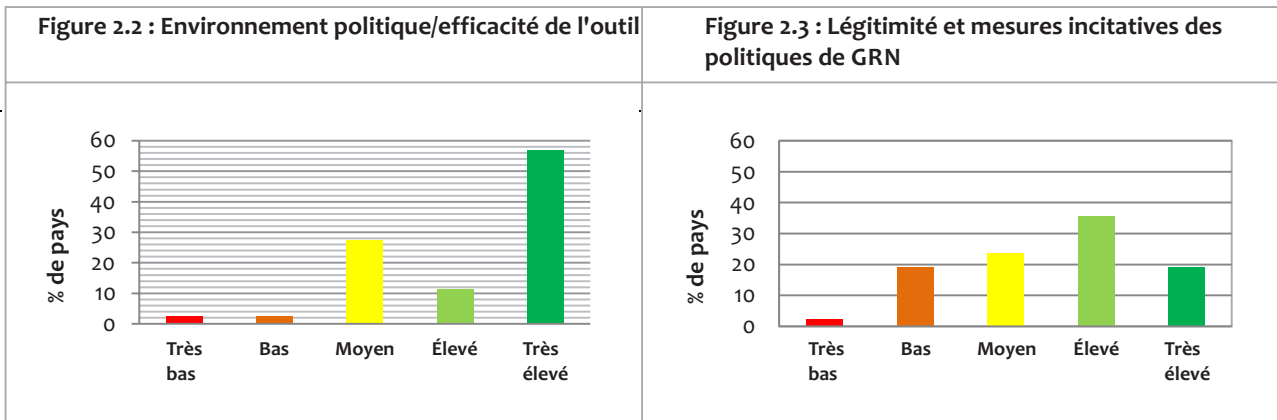


Source : Calculs effectués à partir de la base de données ICA 2013

La seconde lacune mise en lumière dans le présent chapitre concerne l'utilisation des ressources naturelles en faveur du développement, par le biais d'un renforcement adapté des compétences (géologie, mines, ingénierie), des technologies (extraction, production, construction) et de la gestion macroéconomique (structure des économies, taux d'intérêt et inflation, investissements et épargne) dans les négociations stratégiques concernant les revenus futurs. Il est nécessaire de réaliser une évaluation des lacunes existant dans les compétences et les domaines liés au transfert et au renforcement de la technologie ainsi qu'à la

gestion macroéconomique, au niveau national et régional, afin d'identifier les richesses en actifs et les potentialités inexploitées.

Les résultats au niveau national indiquent que les politiques environnementales africaines sont très fortes, car la plupart (77 pour cent) des pays étudiés affichent des capacités élevées et très élevées dans ce domaine (figure 2.2). Du point de vue de la légitimité et des mesures d'incitation, la situation n'est pas aussi positive, mais reste convenable. Environ 54 pour cent des pays étudiés atteignent un niveau élevé ou très élevé (figure 2.3).



Source : Calculs effectués à partir de la base de données ICA 2013

Le troisième problème concerne la capacité à définir et à gérer un régime fiscal fournissant les revenus nécessaires et provenant de richesses naturelles. La difficulté des administrations publiques à gérer les finances publiques demeure une lacune critique à corriger. Selon les résultats des études, la qualité de l'administration publique doit être améliorée, comme le

confirment les revues spécialisées dans ce domaine (Owusu et Ohemeng 2012). Sur une échelle de 1 à 6, le score moyen enregistré par la Banque mondiale et l'ACBF, basé sur la CPIA, est de 3 environ. Aucun des pays les plus performants—Cap Vert (Banque mondiale) et Kenya (auto-évaluation) ne dépasse un score de 4 (tableau 2.2).

Tableau 2.2 : Qualité de l'administration publique—Résultats CPIA 2011

CPIA 2011 - Groupe 15	No. de pays	Moyenne	Maximum	Minimum
Banque mondiale	36	2,9	4 (Cap Vert)	2 (Angola, RDC, Zimbabwe)
Auto-évaluation des pays	16	3,0	4,1 (Kenya)	2,1 (Madagascar)

Source : Base de données ICA 2013 ; Tableau IRAI 2011 de la Banque mondiale

La quatrième capacité est liée à la gestion des impacts négatifs de l'exploitation des ressources naturelles, qui entraînent la mauvaise gouvernance et l'instabilité. Les capacités nécessaires incluent entre autres une modélisation et une planification économique efficace en mesure de soutenir les secteurs de l'industrie non-extractive et de maintenir la diversité de l'économie. De plus, une politique économique et les capacités institutionnelles sont essentielles pour maintenir une bonne gouvernance et une stabilité politique et économique. L'étude démontre que 59 pour cent des pays producteurs de ressources naturelles maintiennent leur stabilité sociale en lissant les dépenses durant les périodes de prospérité et de déclin économiques. L'étude établit que l'attitude des gouvernements envers la distribution équitable des revenus et l'épargne

pour le futur est favorable ou très favorable pour 67 pour cent des pays étudiés. Les résultats confirment le récent intérêt des pays africains pour les fonds souverains.

La cinquième capacité concerne la gestion de la biodiversité et l'atténuation des impacts négatifs de l'extraction sur l'écosystème, qui inclut les capacités relatives à la science et à la technologie ainsi qu'à la gestion et à l'engagement communautaire. Il est intéressant de constater qu'un pourcentage impressionnant de pays (85 pour cent) ont signé l'accord sur la réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD), mais seuls 31,4 pour cent appliquent concrètement le protocole REDD. Les résultats sur le niveau d'engagement de l'État envers le développement durable sont mitigés (tableau 2.3).

Tableau 2.3 : Engagement de l'État envers le développement durable

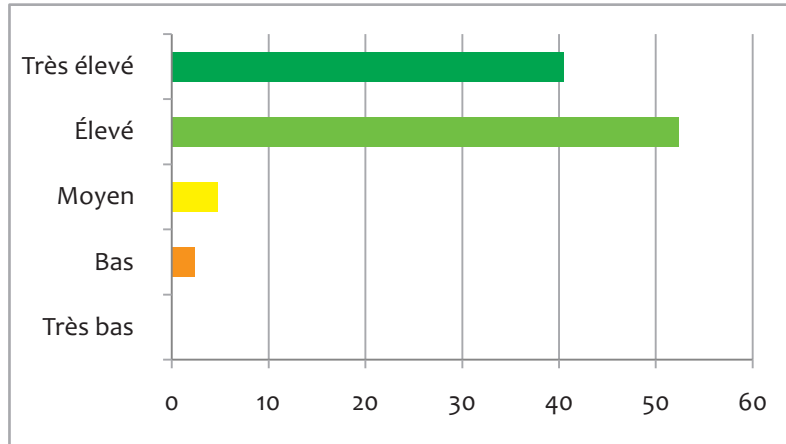
Niveau d'engagement	% de pays
Très bas	2,4
Bas	19,0
Moyen	23,8
Élevé	35,7
Très élevé	19,0
Total	100,0

Source : Calculs effectués à partir de la base de données ICA 2013

La sixième capacité abordée concerne la nécessité pour l'industrie d'entretenir un dialogue efficace avec la communauté environnante, pour gérer les attentes mais également pour fournir les services requis. Le rôle de la législation et des autorités locales dans ce processus est vital, comme le rôle des agences nationales engagées dans le développement et

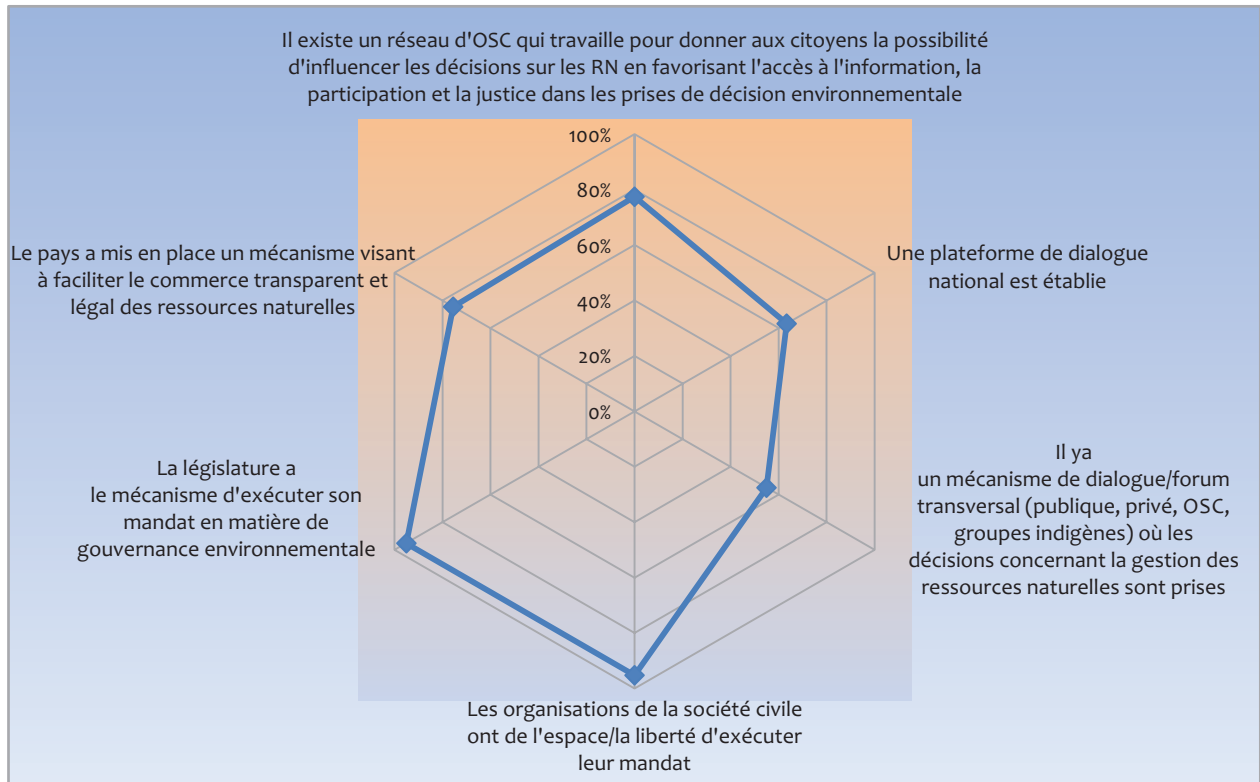
la négociation des contrats à long terme. De ce point de vue, les résultats de l'ICA semblent indiquer que la plupart des pays africains ont mis en place des mécanismes efficaces pour l'intégration sociale (figure 2.4). Dans le contexte particulier des ressources naturelles, la situation permet le dialogue et la participation des multiples parties prenantes (figure 2.5).

Figure 2.4 : Niveau de dialogue et d'inclusion sociale



Source : Calculs effectués à partir de la base de données ICA 2013

Figure 2.5 : Dialogue et inclusion sociale pour la gouvernance des ressources naturelles (pourcentage de pays)



Source : Calculs effectués à partir de la base de données ICA 2013

Enfin, on constate un besoin de cohérence et de coordination entre les nombreuses initiatives locales et internationales en faveur d'une bonne gestion des ressources naturelles, de manière à ce que les actions entreprises profitent réellement au développement de l'économie hôte et n'excèdent pas les limites des capacités locales. Les résultats obtenus par les pays étudiés attestent des progrès accomplis sur le continent. Environ 82 pour cent des pays ont mis en place une politique de coordination de l'aide; pour environ la moitié des pays (48 pour cent), l'aide à la coordination des capacités se situe entre 4 et 5 (sur une échelle de 1 à 6).

2.5 La chaîne de valeur des ressources naturelles—vulnérabilités, problèmes et opportunités

Les capacités mentionnées dans la partie précédente ne pourront apporter les bénéfices attendus que si la chaîne de valeur des ressources naturelles est prise en compte. Cette chaîne de valeur comprend cinq phases (Humphreys et al. 2007; Dunning 2008): 1) attribution des marchés; 2) surveillance des activités; 3) perception des impôts et des redevances; 4) distribution des revenus; et 5) utilisation dans des projets durables.

Collier (2011) quant à lui, identifie quatre phases dans la chaîne de décision : (1) gestion du processus de découverte; (2) capture de la rente par les impôts; (3) équilibre dans l'utilisation des revenus; et (4) gestion du processus d'investissement.

Cette chaîne est gérée par des lois et des réglementations visant à garantir une efficacité maximale et des résultats bénéfiques. Bien que les pays africains riches en ressources naturelles

aient conçu des lois et des réglementations pour la gestion des ressources, ces dernières ont été considérées « plus favorables à l'investissement... et conformes aux meilleures pratiques internationales dans l'industrie, prenant en compte les points de vue des parties prenantes » (World Bank 2008 : 32). Ces pays libéralisent et dérèglent le secteur, mais les résultats viennent renforcer l'affirmation suivante : « A posteriori, et en raison des prix élevés actuels des minerais, il s'avère que certains codes adoptés par rapport aux ressources naturelles et certains des accords passés ont été excessivement favorables aux investisseurs étrangers » (UNCTAD 2007 : 161). Par exemple, malgré les différentes réformes apportées au cadre législatif du secteur minier, au Ghana, et du secteur pétrolier, au Nigeria, les cadres légaux régissant ces deux secteurs sont extrêmement favorables aux investisseurs et insuffisants dans certains domaines (Ayee et al. 2011; Gboyega et al. 2011).

2.5.1 Vulnérabilités

Des études sur les ressources naturelles africaines ont mis en lumière un certain nombre de vulnérabilités dans la gouvernance relative à la chaîne de valeur de ce secteur, qui nous permettent de comprendre pourquoi il est difficile de mettre en place des politiques en faveur de la protection sociale (Humphreys 2007; Collier 2007; Dunning 2008; Ayee et al. 2010). Ce secteur est fragilisé par les activités de recherche de rente, du fait de certaines de ses caractéristiques, comme l'importance des dépenses d'investissement initiales; le manque de choix vis-à-vis des emplacements; l'image de la richesse soudaine et de l'argent facile; l'expérience antérieure des communautés locales avec les multinationales; le sentiment de la part des autochtones qu'une partie de la richesse créée doit leur revenir; et le niveau élevé

de réglementation gouvernementale (Marshall 2001).

La gestion de ce secteur est marquée par des faiblesses au niveau des réglementations et des attributions de concessions, du prélèvement et de la gestion des revenus ainsi que des procédures budgétaires qui ne garantissent pas un réinvestissement durable des revenus. Les contrats comprennent souvent des clauses de confidentialité très contraignantes, imposées par les multinationales, les gouvernements, les investisseurs et les banques. La corruption n'explique qu'en partie cette situation. Les gouvernements affirment qu'ils ne peuvent rendre publiques toutes les informations relatives à l'industrie extractive et qu'ils n'ont qu'une influence limitée sur les entreprises. Les pays sont également en concurrence par rapport aux rares compétences administratives et techniques disponibles et qui sont requises pour l'extraction des ressources. Par ailleurs, les déficits en capacités juridiques et de négociation contribuent grandement à faire baisser les recettes fiscales issues de l'exploitation des ressources naturelles (Collier 2010a; Collier 2011; UNDP 2011a).

Bien que de nombreux gouvernements fassent porter leurs efforts sur le développement, il existe encore des problèmes de soutien dans certaines institutions opérant dans la gouvernance des ressources naturelles. Les processus d'élaboration des politiques excessivement centralisés, la puissance du pouvoir exécutif, la forte loyauté au parti, le favoritisme politique, le manque de transparence et les faibles capacités institutionnelles au niveau politique et législatif contribuent à affaiblir le flux des bénéfices nets issus des industries extractives. Certains ont avancé que le bénéfice net des ressources naturelles pourrait être amélioré grâce à des

réformes appropriées dans la gouvernance (Dunning 2008 ; Ayee et al. 2011 ; Gboyega et al. 2011).

Outre les revenus directs, ce secteur peut apporter des bénéfices importants au niveau des transferts de compétences technologiques et organisationnelles, et au niveau de la responsabilité sociale des entreprises. Les législations et les normes appliquées par les multinationales et issues de leur pays d'origine, les systèmes de comptabilité, la technologie productive et les procédures de passation de marchés peuvent grandement aider ce secteur. Par conséquent, les arguments tendant à limiter l'importance des ressources naturelles aux intérêts nationaux doivent être reconsidérés à la lumière de ces perspectives (Eden et Lenway 2001 ; Obeng-Odoom 2012).

Malgré son importance économique, le secteur des ressources naturelles n'a pas établi de liens en amont et en aval d'autres activités économiques favorisant la croissance. Excepté l'utilisation d'une main-d'œuvre semi-qualifiée, la plupart des intrants sont importés, tandis que les produits minéraux exportés ne dégagent qu'une valeur ajoutée minimale ou nulle. Autrement dit, l'effet multiplicateur susceptible d'accélérer la croissance est inférieur à ce qu'il pourrait être si les activités non renouvelables étaient suffisamment intégrées dans l'économie (UNDP 2011a; Gaille 2011).

Pour évaluer les bénéfices nets, il convient de prendre en compte les profits issus des ressources naturelles, dont les redevances et les impôts, l'infrastructure, le transfert de technologie et l'emploi, ainsi que leurs effets multiplicateurs et les gains apportés par rapport à certains coûts, comme les conséquences environnementales, les problèmes de santé, les difficultés au niveau

culturel et la perte de terres agricoles. Le paradoxe des ressources naturelles réside dans le fait que de nombreux pays riches en ressources affichent des taux de pauvreté élevés (Humphrey et al. 2007 ; Dunning 2008 ; Obeng-Odoom 2012).

Deux raisons peuvent expliquer la faiblesse des revenus fiscaux issus du secteur des ressources naturelles. Premièrement, les contrats passés avec les multinationales sont souvent défavorables aux gouvernements africains, et les demandes de renégociation ont jusqu'à présent été difficiles à obtenir étant donné les exigences contractuelles plus sévères. En second lieu, le niveau de corruption est généralement considérable dans ce secteur aux dimensions internationales (World Bank 2006 ; Lederman et Maloney 2007 ; UNDP 2011a).

2.5.2 Défis

Les problèmes liés aux capacités, comme la sous-capitalisation, le manque de compétitivité, les sous-performances, l'existence de cadres juridiques excessivement généreux envers les investisseurs, une compréhension insuffisante des aspects techniques de la gestion des ressources naturelles et la domination des multinationales vis-à-vis des États faibles, ne permettent pas aujourd'hui de considérer les ressources naturelles comme un « cadeau du destin » ou une « bénédiction. » Pour que les politiques puissent gérer efficacement les risques liés aux ressources naturelles, il est nécessaire de mettre en place un cadre institutionnel fort, et les publications spécialisées démontrent clairement que la faiblesse des institutions (corruption, manque d'état de droit, gouvernance faible) est un facteur déterminant dans la malédiction des ressources naturelles (Ross 1999, 2001 ; Rosser 2006a, b). Selon des propos tenus par le Fonds monétaire international (IMF 2010 : 2) :

« Les pays riches en pétrole, gaz et minerais sont confrontés à d'importants problèmes politiques liés à l'enclavement des industries minières, au caractère non-renouvelable des ressources et aux revenus locatifs importants qui y sont généralement associés. Les administrations nationales sont souvent faibles, les lois et réglementations sont insuffisantes et les politiques inadaptées. De plus, l'environnement global de la gouvernance, souvent médiocre, est marqué par la culture du secret. Par conséquent, les pays riches en ressources reçoivent rarement les indemnités qui leurs sont dues, et leurs investissements ne produisent pas les résultats espérés. »

Un certain nombre de problèmes liés aux capacités institutionnelles ont été identifiés dans le secteur des ressources naturelles en Afrique. En premier lieu, on peut s'interroger sur la capacité du pouvoir législatif à contrebalancer le pouvoir de l'exécutif et sur sa capacité à saisir la complexité de la législation des ressources naturelles (Humphreys et al. 2007 ; Dunning 2008 ; UNECA 2009 ; UNDP ; 2011 ; Aye et al. 2011 ; Gboyega et al. 2011). Outre le vote du budget annuel, le pouvoir législatif est chargé de la ratification des contrats et des concessions minières ainsi que des accords de stabilisation. Mais ces fonctions sont soumises à l'influence de l'exécutif. De ce fait, les freins et contrepoids supposés garantir le contrôle indépendant du pouvoir législatif sont inefficaces dans les pays africains. Les concessions minières et autres accords passés avec les entreprises sont dans un premier temps confiés aux agences gouvernementales, avant d'être ratifiés par le pouvoir législatif et d'être octroyés aux entreprises. Le Comité spécial de l'assemblée législative chargé des ressources naturelles est responsable des procédures de diligence raisonnable et de l'examen des capacités, de la réputation, de l'état financier des entreprises concernées. Si

l'entreprise est considérée comme offrant les garanties nécessaires et si l'offre est recevable, le contrat ou l'accord est approuvé. Il est important de prendre les précautions nécessaires afin d'éviter les conflits d'intérêt au sein du comité législatif sélectionné. Dans le cas où une affaire soumise à l'examen du comité risque de

créer un conflit d'intérêt, les membres concernés devraient se retirer. Mais ces mesures de prudence ne sont que rarement appliquées du fait de l'insuffisance de contrôle du pouvoir législatif et de ses comités en Afrique (voir encadré 2.1 sur l'expérience du Ghana).

Encadré 2.1: Faiblesse de la supervision du pouvoir législatif ghanéen dans la gestion des ressources naturelles

Pour illustrer la faiblesse de la supervision du pouvoir législatif, citons l'exemple de l'assemblée législative ghanéenne, qui en 2008 a procédé à une ratification rétroactive de 21 concessions minières portant sur la période 1994–2007. Selon la constitution du pays, toutes les concessions d'exploitation des minerais doivent être ratifiées par le parlement avant de devenir opérationnelles. Le parlement n'a pas respecté ces dispositions. Lors des débats parlementaires du 20 octobre 2008, il est apparu que 21 concessions minières avaient été accordées entre 1994 et 2007 et qu'elles étaient opérationnelles, bien que n'ayant pas été ratifiées par le Parlement (Ghana, Republic of 2008a, b). Le comité parlementaire concerné a exprimé son profond mécontentement vis-à-vis du retard dans la soumission des concessions à ratifier. Il s'est également interrogé sur le fait que le pouvoir exécutif avait pu conclure des accords avec ces entreprises, puis les présenter devant le Parlement dix ans plus tard pour les faire ratifier. Malgré ces inquiétudes, le Parlement a ratifié les concessions et a avisé le ministère chargé des activités minières que toute violation des lois foncières serait à l'avenir soumise à des sanctions, conformément à la loi.

Source: Ghana, Republic of (2008a, b).

En second lieu, les faibles capacités bureaucratiques nuisent au bon fonctionnement des institutions réglementaires. En Afrique, ce problème existe dans la quasi-totalité des ministères, départements et agences (AfDB 2005). En fait, ce déficit de capacités est indirectement lié au manque de soutien politique permettant d'investir dans des réformes du secteur, et ne représente aujourd'hui qu'un indicateur quantitatif des faibles ressources humaines et matérielles du gouvernement. La priorité n'a pas été donnée au problème des capacités réglementaires de manière constante. Ainsi, l'industrie des ressources naturelles ne bénéficie pas d'une réglementation fiable, ne fait pas l'objet des analyses essentielles qui devraient être réalisées, et la plupart des

propositions politiques sont acceptées sans que leurs implications soient suffisamment prises en compte. De plus, on observe un manque de capacités en matière d'application des politiques, des programmes et des projets. Ce déficit général de capacités n'a pas été suffisamment pris en compte au niveau politique (UNDP 2011a). La plupart des législateurs africains manquent de ressources et sont insuffisamment qualifiés pour pouvoir comprendre les aspects complexes de la gestion des ressources naturelles. L'amélioration de la gouvernance doit passer par le recrutement de personnel qualifié et compétent en mesure d'apporter son soutien, de contrôler efficacement le secteur et de fournir des informations aux politiciens. Concernant les décisions importantes, les

législateurs reçoivent des informations de la part des agents administratifs et des technocrates, et après une brève période de réflexion, les propositions—y compris les propositions budgétaires—sont mises en discussion et généralement adoptées par l'assemblée législative. Le parti au pouvoir étant majoritaire au sein de l'assemblée législative, la plupart des affectations budgétaires et des propositions gouvernementales sont adoptées sans que des modifications importantes y soient apportées. Ainsi, le Parlement ratifie tout ce qui lui est présenté, et l'idée même de contrôle est remise en cause (UNECA 2009).

Troisièmement, les prix de transfert ont eu des répercussions négatives sur les prélèvements des revenus dans certains pays africains. La plupart des multinationales du secteur des ressources naturelles opèrent à l'échelle internationale et passent des accords avantageux avec leurs entreprises affiliées, ce qui augmente les opportunités liées aux prix de transfert et la possibilité de réduire leurs charges fiscales. Cette situation complique la tâche de l'administration fiscale et le problème ne peut être résolu qu'en faisant appel à des compétences spécifiques. Les lois fiscales africaines prévoient généralement des dispositions légales pour traiter ce type de difficultés, mais ces mesures s'avèrent insuffisantes. Le personnel de l'administration fiscale n'est pas suffisamment formé pour pouvoir repérer les opportunités liées aux prix de transfert dans les activités liées aux ressources naturelles, et devrait disposer de capacités plus importantes pour pouvoir faire face à ces difficultés. Les problèmes liés aux prix de transferts sont sophistiqués et complexes par nature, et risquent d'éroder la base d'imposition dans la plupart des pays africains (Brautigam et al. 2008).

Quatrièmement, les concessions accordées généreusement par les gouvernements aux multinationales opérant dans le secteur des ressources naturelles ne peuvent faire l'objet d'aucune modification, même lorsque les conditions dans lesquelles elles ont été signées ont sensiblement évolué. De ce fait, les tentatives de renégociation font non seulement l'objet de controverse mais reflètent également les faibles capacités des institutions à mettre les entreprises face à leurs responsabilités, notamment dans le domaine des ressources disponibles. Les dispositions concernant les allègements fiscaux sont gelées pendant une certaine période, grâce à des clauses de stabilisation favorables à l'investisseur. Ainsi, les hausses des prix ne s'accompagnent pas nécessairement d'une hausse proportionnelle des revenus dans les pays africains riches en minéraux (WTO 2010 ; Gaille 2011).

Cinquièmement, on peut également s'interroger sur la capacité des gouvernements à gérer les aspects domestiques de la gestion des ressources naturelles, par exemple la distribution ou l'utilisation efficace des revenus issus de l'exploitation des ressources naturelles dans le but d'éviter les conflits. Une bonne gestion des ressources naturelles implique également l'obligation de rendre des comptes quant à la manière dont ces ressources et richesses sont utilisées. Elle doit permettre de garantir à chacun de bénéficier de manière équitable des profits issus de l'exploitation du pétrole. Les ressources ne peuvent être profitables à un pays que si elles sont gérées correctement. En Afrique, ces ressources ont été une bénédiction pour certains pays et une malédiction pour d'autres—notamment pour les populations et les régions où ces ressources sont extraites. Les régions concernées connaissent toujours une situation

de pauvreté absolue, souffrent d'une croissance économique faible, et le niveau de vie est généralement inférieur à celui d'autres parties du pays qui profitent pleinement de ces richesses. Ce problème peut s'expliquer par une mauvaise gestion des ressources, et se retrouve dans de nombreux pays africains riches en ressources (Onigbinde 2008). L'idée selon laquelle la quantité des ressources d'un pays détermine l'ampleur de sa croissance économique et de sa prospérité s'avère inexacte si on examine ces pays. Le Nigeria, qui est le 11^{ème} plus grand exportateur de pétrole mondial et qui engrange des profits commerciaux et pétroliers considérables de sa production annuelle de pétrole et de ses activités commerciales, continue de souffrir d'une mauvaise gestion des ressources. Ceci concerne notamment la zone du Delta du Niger, la région du Nigeria produisant la plus grande quantité de pétrole, mais aussi la plus pauvre, n'ayant pas profité des richesses issues de ses activités pétrolières (Ikelegbe 2006; Obi 2010). La mauvaise gestion des ressources représente l'une des raisons majeures de la crise sévissant dans cette région. On trouve des cas similaires en Angola, pour la production pétrolière, ainsi que dans la République démocratique du Congo et la Sierra Leone, pour la production de diamants, deux pays qui souffrent d'une extrême pauvreté et ont connu des guerres civiles violentes (Onigbinde 2008).

Ces problèmes renvoient au même constat : les multinationales bénéficient de meilleurs services juridiques et comptables que les gouvernements. Ce déséquilibre influence les négociations entre les gouvernements et les multinationales (Aye et al. 2011; Gboyega et al. 2011; Gaille 2011). L'industrie des ressources naturelles se voit accorder des concessions et des conditions plus favorables de la part des gouvernements. Bien que l'industrie souhaite se conformer aux

normes de responsabilité sociale des entreprises, il n'est pas dans son intérêt d'inciter à y apporter des réformes. Les entreprises sont présentes dans ces pays depuis longtemps, elles ont traversé différentes administrations, et leur motivation première est le profit. Leur parfaite connaissance du système et de son fonctionnement constitue un avantage concurrentiel (UNDP 2011a; Obeng-Odoom 2012).

2.5.3 Opportunités

Ces déficits en capacités sont toutefois compensés par des opportunités offertes par le nouvel intérêt porté à la malédiction des ressources naturelles, et les actions menées pour faire en sorte que les ressources naturelles contribuent à améliorer le bien-être des pays hôtes et des citoyens, qui sont soutenues par la communauté internationale (organisations bilatérales et multilatérales), les Nations unies et les organisations de la société civile. La prolifération des initiatives mondiales œuvrant en faveur d'une gestion transparente des ressources naturelles s'est manifestée au début des années 2000, période où les donateurs ont redoublé d'efforts pour régler les problèmes de développement, comme la corruption des gouvernements, l'érosion des institutions, les conflits civils et les effets économiques négatifs liés à la malédiction des ressources (Ross 1999; Collier 2007). Comme indiqué précédemment dans le tableau 1, des interventions de renforcement des capacités ont été lancées au niveau mondial. Elles visent à doter les politiciens, les législateurs, les technocrates, les OSC et les communautés autochtones de compétences leur permettant de s'adapter aux nouvelles tendances et à la complexité de la gestion des ressources naturelles.

- a) **Les initiatives de la Banque mondiale :** en 2009, la Banque mondiale a lancé son programme de Gouvernance des

ressources naturelles et de l'environnement (NREG) dans le but d'aider les pays africains à gérer leurs ressources naturelles. Ce programme, en cours actuellement, a pour objectif de renforcer la transparence des systèmes et procédures liés à la gestion des ressources naturelles, qui pourrait apporter des améliorations au niveau de l'application et de la perception des revenus issus de ce secteur. Par exemple, le Programme de bonne gouvernance de l'environnement a été lancé pour soutenir l'innovation et introduire des mesures de performances dans la gestion environnementale. Par ailleurs, le Programme de gouvernance des forêts de la Banque mondiale, lancé en 2000, incite à travailler en partenariat avec les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les organisations de donateurs. En mai 1998, le G-8 a initié un programme d'action en faveur des forêts, qui vise prioritairement à lutter contre l'exploitation et le commerce illégal du bois. Ce programme vient compléter les actions entreprises au niveau régional et international et met en œuvre l'engagement du G-8 à identifier les actions menées dans les pays producteurs et consommateurs (World Bank 2009).

Par exemple, les résultats du programme NREG de la Banque mondiale, mené au Ghana et qui se focalise sur les réformes politiques et le renforcement des capacités institutionnelles, comprend : (i) dans le domaine forestier, un système de suivi du bois permettant de vérifier l'origine légale des exportations, piloté depuis 2010 par quatre grandes sociétés d'exploitation forestière ; (ii) dans le

domaine de l'amélioration de la transparence, des rapports semestriels sur l'utilisation des revenus sont diffusés au public, dans les 30 jours qui suivent leur publication par la Commission forestière ; (iii) dans le secteur minier, les « directives sur la responsabilité sociale des compagnies minières envers les communautés des zones minières » ont été élaborées après consultation avec les parties prenantes, et le modèle fiscal a été appliqué à trois mines ; (iv) un projet d'Évaluation environnementale stratégique sur le pétrole et le gaz a été soumis à consultation. Cette évaluation met l'accent sur les moyens permettant d'atténuer ou de gérer les problèmes environnementaux et sociaux liés au développement du pétrole offshore et du secteur gazier (qui ont pesé chaque année environ 1 milliard \$ US sur les 20 prochaines années) (World Bank 2012a).

b) Les initiatives pour le renforcement des capacités du Fonds monétaire international (FMI) : en mai 2011, le FMI a lancé le fonds d'affectation spéciale pour la gestion des ressources naturelles, un outil efficace permettant de coordonner les initiatives de renforcement des capacités des donateurs. Sur une période de cinq ans, 25 millions \$ US ont été versés pour fournir une assistance technique à des pays aux revenus faibles ou moyens disposant de pétrole, de gaz et de minéraux, afin de les aider à gérer les problèmes économiques et politiques qui y sont liés. Cette initiative vise en particulier à renforcer les capacités macroéconomiques et à aider les pays à obtenir leur juste part dans l'exploitation des ressources naturelles. Par ailleurs, le

mandat du Fonds d'affectation spéciale a pour but de créer un environnement stable propice à l'exploration et à l'exploitation des ressources naturelles, de manière à ce que l'accès à ces ressources garantisse plus de sécurité et soit plus socialement responsable, ce qui génèrera des retombées considérables profitables à la communauté mondiale. Le renforcement des capacités porte sur cinq domaines en particulier : (i) régime fiscal des industries extractives ; (ii) gestion des revenus des industries extractives ; (iii) politiques fiscales et gestions financières publiques spécifiques aux pays riches en ressources ; (iv) gestion des actifs ou passifs financiers relatifs aux ressources naturelles ; et (v) statistiques sur les ressources naturelles (International Monetary Fund 2010). Il est actuellement trop tôt pour évaluer l'impact de cette initiative.

- c) **Initiatives de renforcement des capacités du Revenue Watch Institute (RWI) :** ses efforts sont menés pour aider les sociétés à examiner toutes les phases de l'exploitation du pétrole, du gaz et des minerais, qu'il s'agisse de la décision de démarrer des travaux d'exploration, de l'organisation de la production, de l'élaboration de la gestion des revenus ou de l'application des politiques relatives aux dépenses et au développement économique. Le RWI travaille plus particulièrement sur le renforcement des capacités de la société civile. Il fournit des formations et des aides financières et techniques à plus de 50 organisations partenaires concernant tous les aspects de l'industrie pétrolière, gazière et minière. Il a offert une assistance

technique aux gouvernements pour l'élaboration de lois relatives à l'industrie pétrolière et minière et l'amélioration de la gestion des revenus. Il a piloté la campagne globale pour créer des normes mondiales pour la transparence et la responsabilisation dans le secteur des minerais. Il joue un rôle prépondérant dans l'élaboration et la mise en place de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) depuis la création de l'ITIE (Revenue Watch Institute 2006). Le RWI a lancé des projets innovants avec les autorités locales et de district dans des pays où le gouvernement national redistribue les revenus issus des ressources naturelles. Grâce à ses recherches, le RWI a publié des ouvrages importants sur les meilleures pratiques de gestion des revenus, dont la signature des contrats, les lois relatives au fonds pétrolier, les régimes fiscaux de l'industrie minière et le contrôle parlementaire. Il publie le Revenue Watch Index, qui analyse les pratiques de transparence dans plus de 40 pays figurant parmi les plus grands producteurs de pétrole, d'or, de cuivre et de diamants. Il a également élaboré des outils numériques permettant aux utilisateurs d'analyser et de partager des données en mesure d'améliorer la gouvernance. Il a créé des cours et du matériel de formation, entre autres des modules présentant l'ITIE, qui répondent aux besoins éducatifs des avocats de la société civile, des fonctionnaires, des journalistes et des parlementaires œuvrant pour l'amélioration de la gestion du pétrole, du gaz et des minerais. De plus, il collabore avec l'École sur la gouvernance des revenus du pétrole, des

mines et du gaz du Ghana, ainsi qu'avec l'Institut de gestion et d'administration publique du Ghana et l'Agence allemande de coopération technique, dans le but de former des étudiants au secteur des ressources naturelles (Revenue Watch Institute 2006).

d) Université-institut des Nations unies pour les ressources naturelles en Afrique (UNU-INRA) : Créée en 1986 et initialement implantée dans le campus de l'Université du Ghana, elle a été ensuite installée à Legon, Accra, au Ghana, en 1994. Le travail de l'UNU-INRA est centré sur les deux richesses les plus importantes de l'Afrique : ses ressources humaines et ses richesses naturelles. Elle vise à renforcer les capacités dans les universités et autres institutions nationales pour mener des recherches et former du personnel hautement qualifié en mesure de développer, adapter et diffuser les technologies promouvant l'utilisation durable des ressources naturelles du continent. Elle a également créé des unités d'exploitation opérationnelles dans les cinq pays suivants, à travers lesquelles elle exerce certaines de ses activités :

- Université de Cocody, Abidjan, Côte d'Ivoire (analyse sociale, économique et politique relative à la gestion des ressources naturelles);
- Université de Yaoundé I, Yaoundé, Cameroun (utilisation de la géoinformatique et application de la technologie informatique à la gestion des ressources naturelles);
- Université de la Zambie, Lusaka, Zambie (fertilité des sols et ressources minérales);

- Université de la Namibie, Windhoek, Namibie (ressources marines et côtières); et
- Institut de la technologie alimentaire (ITA) du Ministère des mines et de l'industrie de Dakar, Sénégal (transformation des produits agricoles et de denrées alimentaires locales, qualité des aliments et technologie alimentaire)(UNU-INRA 1994).

e) Renforcement des capacités par les universités : étant donné l'importance des ressources naturelles, la plupart des universités africaines ont mis en place des départements ou des programmes de gestion des ressources naturelles, principalement au niveau des cycles d'études supérieurs, qui portent sur divers aspects de la gestion des ressources naturelles. Par exemple, l'Université de Malawi Bunda College a créé le Département de gestion des ressources naturelles en 1999 pour améliorer et promouvoir les connaissances théoriques et pratiques sur les ressources naturelles et la gestion environnementale, par l'enseignement, la recherche, la sensibilisation auprès du public et des services de conseil, dans le but de préserver les ressources naturelles et l'environnement. De même, la Faculté de droit de l'Université du Ghana, à Legon, a mis en place des programmes de premier et deuxième cycle sur le pétrole, le gaz et la législation environnementale.

f) Plaidoyers des organisations de la société civile (OSC) : plusieurs OSC œuvrent en faveur du secteur des ressources naturelles dans l'ensemble des pays africains. Elles jouent un rôle majeur dans la défense des intérêts des communautés

locales et dénoncent les effets délétères (risques environnementaux, violations des droits de l'homme et absence de responsabilité sociale des entreprises) des activités menées par les multinationales. Bien que leurs préconisations ne soient généralement pas entendues, elles ont le mérite d'attirer l'attention du public—au niveau local ou international—sur les effets négatifs des activités d'extraction des ressources naturelles par les entreprises. Elles contribuent à créer des espaces de discussion autour de ces questions, qui influencent plus ou moins directement l'élaboration des politiques publiques, les interventions de renforcement des capacités et/ou initiatives des organisations locales et internationales (Gboyega et al. 2011; Ayee et al. 2011; Collier 2007).

- g) Les leçons tirées des expériences de pays africains et non africains :** l'expérience du Botswana est particulièrement instructive. Selon les propos de Leith (2005 : 120) « Les résultats exceptionnels du Botswana en matière de croissance... ne s'expliquent pas par une seule solution miracle, mais par une série de politiques intégrées et soutenues par des institutions efficaces. » Leith note plus loin que le pays a réinvesti les revenus issus de l'exploitation des ressources naturelles en utilisant un Indice budgétaire durable.

Par ailleurs, les leçons tirées de l'expérience de pays non africains sont également très intéressantes. Les expériences des États-Unis, du Canada, de la Norvège, du Sultanat d'Oman, du Qatar, de l'Indonésie et de la Malaisie en matière de gestion des ressources

naturelles reposent sur des objectifs communs liés à la préservation de la stabilité sociale, l'accélération de la croissance économique, et la création de groupes technocratiques crédibles et stables qui souhaitent s'engager et influencer les décideurs politiques. De plus, les avis d'instances puissantes et extérieures au secteur des ressources ont été pris en considération dans la gestion des revenus issus des ressources naturelles. Prenons l'exemple des pêcheries en Norvège, de l'agriculture en Indonésie, et des chefs et éleveurs traditionnels au Botswana. Ces instances préconisent la prudence en matière de dépenses lors des périodes de prospérité, et des dépenses efficaces durant les périodes de déclin. L'Indonésie a également réinvesti les revenus issus des ressources naturelles. Par exemple, les profits générés par le pétrole dans les années 70 et 80 ont été utilisés pour soutenir l'amélioration de la productivité agricole et la diversification dans d'autres secteurs. Par ailleurs, le Chili a transformé le Fonds du cuivre en un Fonds de stabilité économique et sociale pour éviter le problème de la pro-cyclicité, c'est-à-dire les politiques qui amortissent l'impact des variations des revenus des ressources naturelles. Cet exemple montre l'importance des engagements de l'État envers les lois (Collier 2007; Torvik 2009; UNDP 2011a).

Il est trop tôt pour évaluer l'incidence de ces interventions en matière de renforcement des capacités, qui nécessitent une longue période de gestation et de maturation. Les résultats liés aux initiatives de renforcement des capacités sont généralement longs à obtenir et dépendent de la

durabilité, de l'engagement des diverses parties prenantes et de la capacité à tirer des enseignements des expériences. Mais un certain nombre d'indicateurs recueillis dans le RICA peuvent indiquer dans quels domaines les pays doivent renforcer en priorité leurs capacités. On y trouve les indicateurs qui évaluent le niveau de transparence et d'accès aux informations ; qui mesurent l'étendue et de la qualité du dialogue et de l'inclusion ; les indicateurs de capacités politiques et statistiques ; les mesures des performances des législations et définition et gestion des contrats ; et le niveau global de l'enseignement supérieur pour la science, la technologie, l'ingénierie et la gestion de l'environnement. Ces indicateurs viennent compléter les séries de mesures décrites au Chapitre 8 sur les capacités critiques liées aux facteurs qui ont contribué à accroître l'intérêt pour la gestion des ressources naturelles en Afrique.

2.6 Amélioration de la gouvernance des ressources naturelles en Afrique

Face à la demande croissante d'énergie et de matières premières de la part des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) et à la hausse mondiale des prix des denrées de base, on constate un nouvel intérêt pour les ressources naturelles et les minerais dans toute l'Afrique (Maconachie 2009). De plus, la raréfaction des énergies fossiles et la hausse de la demande entraînent une intensification des efforts de la part des divers États et multinationales pour découvrir et contrôler de nouvelles ressources pétrolières (Arthur 2012b). Cette situation n'a jamais revêtu un tel caractère d'urgence, le monde occidental étant soucieux de réduire sa dépendance vis-à-vis du pétrole du Moyen-Orient, et les pays en expansion comme la Chine et l'Inde souhaitant satisfaire la demande.

Si la gouvernance des ressources naturelles (pétrole, gaz, minéraux, forêts et eau) peut apporter d'importants avantages économiques et stratégiques aux pays concernés (Arthur 2012b), il est de plus en plus évident que les ressources naturelles extractives n'ont pas aidé les pays en développement, notamment en Afrique, à gagner en prospérité ni à atteindre leurs objectifs socioéconomiques (Sovacool 2010). Les questions liées à l'efficacité de la gouvernance des revenus des ressources occupent donc une place centrale au niveau des efforts locaux et internationaux.

À la lumière de ces considérations, la question de la gouvernance des ressources naturelles apparaît au niveau mondial comme une source majeure de dissensions politiques et de querelles et a de graves répercussions sur les pays africains. Dans les années à venir, les relations économiques Sud-Sud transformeront le visage de la mondialisation. Le changement climatique et la désertification intensifieront les événements météorologiques extrêmes. Les ressources en eau et en terres deviendront de plus en plus rares, notamment dans les pays à faibles revenus, tandis que la demande en ressources provenant d'une nouvelle classe moyenne émergente s'intensifiera. Les gouvernements, les communautés riches en ressources et le secteur privé mondial joueront un rôle crucial dans les stratégies et institutions gouvernant la gestion des ressources. Une approche innovante, inclusive et durable concernant la gouvernance des ressources naturelles est donc nécessaire pour que les activités du secteur privé soutiennent effectivement le développement économique et contribuent à la paix, à la sécurité et à la stabilité politique. Toutes les parties prenantes devront baser leurs actions sur des objectifs clairs, comme la responsabilité sociale des entreprises, le réinvestissement des revenus des ressources dans les services sociaux et la

réduction de la pauvreté par les gouvernements hôtes, et la diversification du développement économique (Besada 2012).

Pour répondre à cette évolution mondiale, plusieurs initiatives internationales ont été mises en place en 2011. Elles cherchent toutes à proposer « une approche plus systémique et structurée concernant la gouvernance des ressources naturelles » (Besada 2012 : 2). Il est essentiel de limiter les risques croissants de conflits causés par la forte hausse de la demande de ressources, qui constituent un bien public d'une valeur cruciale. Toutes les initiatives menées témoignent de l'urgence de créer des règles acceptées mondialement sur l'exploitation des ressources. Il faut citer entre autres : l'initiative mondiale menée par l'économiste Paul Collier, de l'université d'Oxford en collaboration avec Revenue Watch aux USA, visant à créer une Charte mondiale des ressources nationales ; l'initiative de la Commission économique pour l'Afrique de l'Union africaine/Nations unies (UNECA) visant à développer une Vision pour l'Afrique avec le soutien des gouvernements australiens et des pays nordiques et de la Banque mondiale ; les travaux de l'Union européenne menés en collaboration avec l'Institut de développement d'Outremer et la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) et relatifs à l'impact du changement climatique sur la gestion des ressources naturelles en Afrique ; et l'initiative du gouvernement canadien visant à créer un institut des industries extractives et du développement (Besada 2012).

Le renforcement du dialogue et la fréquence des tables rondes entre les diverses parties prenantes reflète la préoccupation croissante des parties prenantes et leur sentiment d'impuissance face aux graves problèmes liés à la gestion

des ressources naturelles. Leurs efforts doivent porter davantage sur une harmonisation des objectifs économiques et commerciaux et doivent encourager une exploitation plus responsable des ressources (Besada 2012). Les problèmes sont souvent liés à l'absence de réglementations claires ; au manque d'adhésion à la règle de droit ; à l'absence de discipline fiscale, budgétaire et monétaire ; à l'insuffisance de partenariats publics-privés en faveur de la lutte contre la pauvreté ; aux compétences faibles et aux ressources limitées des ministères ; au manque de dialogue entre le gouvernement et la société civile ; et enfin à l'absence ou à l'insuffisance de transparence et de responsabilisation. Le 4ème Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui a eu lieu à Busan, en Corée (29 Novembre –1er Décembre 2011), a mis en relief ces faiblesses. Toutes ces déficiences nécessitent la mise en place d'un système de gouvernance amélioré et plus transparent dans le secteur des ressources naturelles (Besada 2012).

Du point de vue des parties prenantes africaines, la gestion efficace des ressources naturelles est considérée de plus en plus comme jouant un rôle déterminant dans la croissance économique du continent et dans la création d'opportunités d'investissement, notamment lorsque le volume des aides diminue. Comme l'a noté le Financial Times (18 Janvier 2012), « On se souviendra certainement de 2011 comme l'année où le nationalisme en matière de ressources a retrouvé une place centrale. » Les leaders africains ont reconnu que la manière dont le continent gère et exploite ses ressources est fondamentale pour leur capacité à mobiliser davantage de ressources au niveau national, contribuer à un développement économique et social durable et améliorer la sécurité de l'État et des citoyens. Face à l'évolution de l'ordre

mondial, due à la montée des économies émergentes qui commercent et investissent de plus en plus en Afrique, il est plus important que jamais de comprendre la gouvernance des ressources naturelles en Afrique et son évolution (Besada 2012).

2.6.1 Promotion de la bonne gouvernance: transparence, responsabilisation, état de droit et participation

La bonne gouvernance, présentée comme une solution efficace pour mettre fin à la mauvaise gestion des ressources en Afrique, encourage le renforcement des capacités humaines et garantit la transparence et la responsabilisation, qui contribuent au développement général (Maconachie 2009). Alao (2007) affirme que la « structure de la gouvernance » relative à l'extraction et à la transformation des ressources ainsi que la gestion des revenus générés peuvent faire des ressources naturelles une malédiction ou une bénédiction. De nombreux pays en développement sont dans l'incapacité de tirer pleinement profit de leurs ressources naturelles. Les causes sous-jacentes de cette situation peuvent être attribuées à l'incapacité des gouvernements à résoudre le problème des infrastructures institutionnelles et les problèmes politiques, comme la faiblesse de la législation, le soutien juridique et l'expertise technique. Autrement dit, on constate une frustration permanente dans les efforts menés pour promouvoir le développement socioéconomique global, face au manque de structures de gouvernance performantes et à l'incapacité à concevoir et à appliquer les programmes et services nécessaires pour que les ressources naturelles ne deviennent pas une malédiction.

Comme l'affirme Wantchekon (2002:2), lorsque les institutions sont faibles et que les procédures

budgétaires manquent de transparence ou sont discrétionnaires, les avantages liés aux ressources tendent à consolider un gouvernement autoritaire déjà en place et à conférer des avantages dans les élections démocratiques. Ceci incite l'opposition à adopter des comportements violents dans la lutte pour le pouvoir, créant une instabilité politique et favorisant l'instauration de gouvernements autoritaires. Cet argument rejoint celui de Mehlum, et al. (2006), qui démontre par une analyse de régression que la malédiction des ressources semble frapper les pays qui manquent d'institutions fortes et d'une bonne gouvernance. Au Nigeria, par exemple, l'absence d'institutions fortes, de transparence politique et de responsabilisation, ainsi que le niveau élevé de corruption ont contribué à amoindrir les capacités des gouvernements à mettre en place des politiques et des programmes favorables au développement socio-économique général des régions productrices de pétrole (Ite 2004). La situation du Nigeria n'est pas différente de celle du Cameroun. Comme l'indiquent Gauthier et Zeufack (2011), bien que le Cameroun ait perçu environ 67 pour cent de ses revenus pétroliers, seuls 46 pour cent de ces revenus ont été transférés au budget de l'État entre 1977 et 2006. Les 54 pour cent restants n'ont pas été pris en compte, en raison d'une mauvaise gouvernance et de l'absence d'un cadre transparent et fiable pour gérer les revenus du pétrole. De même, au Tchad, la Banque mondiale a utilisé son influence en 1999 en tant que gardien de l'investissement pétrolier du secteur privé pour inscrire des restrictions fiscales et imposer une surveillance extra-gouvernementale sur la législation tchadienne, dans le cadre du projet d'oléoduc Tchad-Cameroun (voir étude de cas au Chapitre 5). Malgré ces dispositions, la mauvaise gouvernance ainsi que l'absence ou la faiblesse l'insuffisance de responsabilisation, de transpa-

rence et de contrepoids offerts par la presse, la société civile et autres institutions, ont permis aux gouvernements du Tchad d'ignorer leurs promesses d'affecter les recettes provenant des redevances et des dividendes à des programmes sociaux, comme la santé et l'éducation, et à des projets de développement (Winter et Gould 2011).

En Angola, le gouvernement entrave l'équité procédurale et ne remplit pas son rôle au niveau de la responsabilité, de l'efficacité gouvernementale, de la qualité de la réglementation, de l'état de droit et du contrôle de la corruption. De plus, dans les secteurs sociaux, l'allocation des ressources financières est réservée aux intérêts de l'élite. Par exemple, des bourses pour étudier à l'étranger et des formations médicales sont offertes aux enfants des élites, aux dépens des services de base de santé et des besoins fondamentaux en matière d'éducation de la population de l'Angola (McFerson 2009a). Les restrictions sur les droits politiques et les libertés civiles sont également importantes dans la République démocratique du Congo, qui s'est classée en dernière position sur les 46 pays africains étudiés en matière d'environnement des affaires et juridique (McFerson 2009a). De même, la Guinée Équatoriale se classe au 35^{ème} rang sur les 46 pays africains étudiés pour la qualité de la gestion économique. Elle est perçue comme l'un des États les plus corrompus au monde (McFerson 2009a). Par ailleurs, parmi les économies politiquement dépendantes des ressources, la recherche de rente fournit aux élites les moyens de maintenir leur hégémonie. Cette situation divise les pays entre une minorité dominante privilégiée et fortunée, et le reste de la population reste pauvre (Arthur 2012b). Par exemple, bien que produisant plus de 90 pour cent du pétrole exploré et exporté et des rentrées en devises du Nigeria, les communautés

de la région du Delta du Niger, y compris les neuf provinces productrices de pétrole (Abia, Akwa Ibom, Bayelsa, Cross River, Delta, Edo, Imo, Ondo, et River) manquent généralement de services sociaux et d'infrastructures de base, et les autochtones ne sont pas employés par l'industrie pétrolière au sein de leurs communautés.

Concernant cette question, Siegle (2005) affirme que tout le problème de la malédiction des ressources est basé sur l'inéquité. Une minorité privilégiée abuse impunément de son statut interne aux dépens de la majorité. Cette inéquité persiste du fait que ceux qui sont au pouvoir se servent de l'absence de contrôle public pour cacher les profits qu'ils peuvent tirer de ces richesses nationales. En Guinée Équatoriale, l'élite s'est appropriée la quasi-totalité des revenus. Bien que le revenu moyen par personne soit supérieur à 14 000 \$ US par an, 60 pour cent de la population gagne moins de 350\$ US par an—ce qui équivaut au seuil de pauvreté moins 1 \$ US par jour (McFerson 2009a : 1538). Des inégalités similaires se retrouvent au Gabon (McFerson 2009a). En conclusion, dans les pays riches en ressources, l'élite politique utilise des moyens frauduleux pour détourner et s'approprier l'argent du pétrole (Wantchekon 2002).

Selon McFerson (2009b ; 2010) les piliers majeurs de la bonne gouvernance sont la responsabilité, la transparence, l'état de droit et la participation. La responsabilité représente la capacité à exiger des fonctionnaires qu'ils rendent compte de leurs actes, notamment au niveau de la mobilisation des revenus publics et des dépenses. La transparence concerne la possibilité pour les citoyens d'accéder facilement à des services publics de qualité et aux informations concernant la mobilisation des revenus et l'allocation

des dépenses gouvernementales. Par ailleurs, la transparence des informations gouvernementales est indispensable pour le pouvoir exécutif et législatif et le public dans son ensemble—normalement par le biais d'un personnel législatif qualifié et de médias publics indépendants et compétents. L'état de droit est également essentiel pour garantir la prévisibilité à la société et au secteur économique privé—au moyen de lois formelles, de réglementations et de dispositions administratives claires, connues à l'avance et appliquées de manière uniforme et efficiente. Enfin, la participation des utilisateurs des services, des employés du gouvernement, d'autres parties prenantes importantes et des citoyens en général est nécessaire pour créer des programmes gouvernementaux efficaces, fournir des informations fiables au gouvernement afin qu'il puisse se baser sur des faits réels (McFerson 2010).

2.6.2 Rôle des médias et de la société civile dans la gouvernance des ressources naturelles

Il est également possible d'améliorer la gouvernance en permettant aux médias et aux organisations de la société civile de jouer un plus grand rôle dans les affaires du pays. En tant que quatrième pouvoir, les médias restent indispensables dans la mesure où ils exercent des fonctions de surveillance et de contrôle. Ils influencent le gouvernement et les responsables en place en mettant l'accent sur la transparence et la responsabilité. De plus, ils sont essentiels pour la diffusion des informations, la prise en compte des sujets importants, la sensibilisation auprès du public et le soutien à l'éducation (Arthur 2010) sur des questions liées à la gestion des ressources naturelles. Plus important, les connaissances et l'expertise des médias sont cruciaux pour responsabiliser les gouvernements et les obliger à rendre des comptes sur leur gestion des ressources.

En effet, le manque d'informations médiatiques a contribué en grande partie à maintenir un climat de despotisme et de démagogie, la domination de gouvernements irresponsables et la propagation des violences ethniques dans de nombreux pays africains, car divers acteurs contrôlent les messages et manipulent l'information à des fins particularistes ou personnelles. L'information se trouve au cœur de l'interaction politique et sociale, il est donc essentiel que les citoyens puissent les évaluer et les utiliser correctement pour aller dans le sens d'une amélioration des résultats pour la société. Ces compétences permettent de comprendre les différents contextes, les motivations et les effets des messages qui sont émis et diffusés, et favorise l'émergence de réactions perspicaces et pertinentes. C'est dans ce but que les différents groupes de la société civile et des partenaires du développement, dont la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique, encouragent à placer les médias/l'information au centre de l'attention (Hanson 2012).

Grâce à la diffusion des informations, les médias peuvent par exemple éclairer le public sur la manière dont les revenus issus des ressources naturelles sont utilisés par le gouvernement. Cependant, ce processus exige des connaissances dans ce domaine particulier, car sans le savoir-faire des médias, les informations fournies risquent de manquer de précision. Des médias informés et éclairés sur ces problèmes sont indispensables pour assurer une gestion efficace des ressources et informer les citoyens et le public.

Au-delà du rôle et de la contribution des médias, la gestion des ressources peut devenir plus efficace si les individus et les organisations de la société civile disposent d'espaces d'expression politique (Arthur 2010). Dans divers pays, les organisations de la société civile ont joué un rôle essentiel en encourageant le débat sur

l'amélioration de la transparence et la responsabilité (de Renzio et al. 2005).

Ainsi, les États africains ont la responsabilité de répondre aux doléances et aux demandes de la société civile, car ces derniers jouent un rôle important en tant qu'agents de contrôle dans les États dotés de faibles institutions (Gonzalez-Vicente 2011). De plus, la société civile peut jouer un rôle très efficace en matière d'investissement transnational, en exerçant des pressions directes, comme les grèves sur les sites des projets d'investissement. Les conditions préalables requises pour assurer le succès de cette approche sont la volonté de l'État d'autoriser les manifestations et la capacité des directeurs locaux des entreprises à réaliser les changements souhaités (Gonzalez-Vicente 2011). Cette approche a été appliquée avec succès en Zambie, où les investisseurs chinois mènent de nombreuses activités. En 2005, 46 travailleurs zambiens ont trouvé la mort dans la mine chinoise de Chambishi. Cet événement a alerté l'opinion la société civile et a poussé l'entreprise chinoise à augmenter ses investissements sociaux, mais a également alimenté un débat démocratique sur le partenariat de la Zambie avec la Chine (Gonzalez-Vicente 2011 : 73-74). Parallèlement aux pressions directes exercées, comme c'est le cas en Zambie, la société civile s'est également impliquée dans la gouvernance des ressources en traitant les problèmes liés à la propriété (c'est-à-dire les actionnaires) dans le pays d'origine de la société. Ce moyen privilégié a permis aux réseaux internationaux d'internationaliser les luttes locales. Les relations entre la société civile et les groupes de pression transnationaux sont essentielles pour faire entendre les voix de l'opposition (Gonzalez-Vicente 2011).

Le rôle des groupes de la société civile est également évident dans un pays comme le Ghana, où ils ont mené de nombreuses actions pour l'adoption d'une législation conforme aux meilleures pratiques internationales. Selon Gyampo (2011) ces interventions ont une valeur stratégique contribuant à améliorer la participation démocratique de la société civile dans les procédures de consultation, et dans ce contexte, un atelier de travail préparatoire a été sponsorisé par le Revenue Watch Institute, l'Oxfam America, les Catholic Relief Services et autres organisations. Cette rencontre a permis de regrouper les points de vue et les inquiétudes de la société pour les mettre en discussion dans le forum. L'objectif premier était d'informer le public des meilleures pratiques internationales liées à la production pétrolière et de formuler une série de demandes émanant de la société civile. Cette réunion a également servi de point de ralliement pour les rares représentants de la société civile qui avaient été invités au forum national pour porter la voix de nombreux acteurs qui n'avaient pas été autorisés à participer au processus consultatif national (Gyampo 2011).

Citons en particulier la Plateforme pétrolière et gazière, un réseau comprenant environ 35 organisations de la société civile travaillant sur les questions liées à l'exploitation du pétrole et du gaz au Ghana, qui focalise ses actions sur l'analyse des capacités et la sensibilisation du public (Prempeh et Kroon 2012). Créée en 2008 grâce au soutien d'Oxfam et de la Banque mondiale, la Plateforme réalise des audits de capacités pour recenser les capacités existantes dans le secteur pétrolier et gazier et déterminer les déficits. Elle vise également à vérifier la conformité des lois pétrolières et à exercer une

surveillance sociale et environnementale. De plus, étant donné le rôle stratégique que la société civile est appelée à jouer pour l'amélioration de la responsabilisation et la participation de la communauté, une subvention de 2 millions \$ US a été accordée dans le cadre du Fonds de partenariat sur la gouvernance de la Banque mondiale pour soutenir un large éventail d'activités de promotion menées par la société civile et les organisations communautaires (World Bank 2011a).

Il convient également de mentionner la campagne Publish What You Pay (PWYP) menée par des organisations de la société civile et des ONG internationales. Cette initiative vise à promouvoir un système plus transparent et responsable pour la gestion des revenus issus des industries extractives. D'autres initiatives menées par les OSC sont présentées dans le tableau 2.1.

Dans le cadre des activités qu'elles mènent dans de nombreux pays africains, les OSC et les ONG engagées dans la promotion de l'amélioration de la gestion des ressources naturelles doivent faire face à un certain nombre de problèmes. Par exemple, dans plusieurs pays africains qui appliquent l'ITIE, les groupes locaux de la société civile demeurent trop faibles pour remplir leur fonction de surveillance. Bon nombre d'entre eux sont cooptés ou marginalisés par le gouvernement, d'autres disposent de capacités insuffisantes pour obliger les gouvernements et les entreprises à rendre des comptes (Carbonnier et al. 2011 : 252). Ce fait est particulièrement évident au Cameroun, où seules de rares ONG et OSC disposent des compétences requises pour comprendre le contenu des rapports de l'ITIE, ce qui affaiblit grandement leur capacité à agir en tant que gardien des

processus de transparence (Gauthier et Zeufack 2011).

En Sierra Leone, la société civile ne semble pas disposer actuellement de capacités suffisantes pour contraindre les gouvernements et les entreprises puissantes à rendre compte de leurs actes, sur la base d'informations et de rapports transparents (Maconachie 2009). Cet objectif peut sembler irréaliste et irréalisable dans un État fragile comme la Sierra Leone. Parallèlement à la faiblesse des capacités liées à la promotion de la transparence et de la responsabilisation, les acteurs de la société civile disposent de peu de moyens pour contrôler et contrer le pouvoir des acteurs motivés par la recherche de rente et solidement établis dans le secteur minier, certains depuis les années 30, à l'époque où des mines de diamants ont été découvertes. Historiquement, le secteur minier de la Sierra Leone n'a jamais accédé à la culture de la transparence et de la responsabilité, et la notion de tenue de registres n'est pas encore intégrée.

En Angola, sauf quelques exceptions (comme l'Université catholique angolaise et l'Associação Fiscal), les groupes de la société civile ne sont pas activement engagés dans les problèmes de finance publique. Cette situation est due aux faibles capacités d'analyse politique et aux restrictions gouvernementales (de Renzio et al. 2005 : 65). Ces raisons ont conduit Kolstad et Wiig (2008) à affirmer que les activités des OSC sont insuffisantes en elles-mêmes pour atteindre des résultats concluants en matière de transparence, et doivent être complétées par d'autres types de politiques. Ceci est dû au fait que la transparence dépend du niveau d'éducation de l'électorat ; de la capacité des parties prenantes à obliger le gouvernement à rendre des comptes

et dans quelle mesure ; et de la nature privée et collective des biens pour lesquelles sont fournies les informations.

2.7 Initiatives clés et émergentes sur la gestion des ressources naturelles

De nombreuses mesures innovantes visant à promouvoir une planification intégrée et des processus de prises de décision sont actuellement mises en place à travers le continent africain, afin que les ressources ne représentent plus une malédiction, mais une réelle bénédiction.

2.7.1 Gestion des ressources naturelles transfrontalières

La gestion de ressources naturelles épuisables comme l'eau est riche d'enseignements (ce thème fait l'objet d'une étude détaillée au chapitre sept). Comme l'a souligné Swatuk (2012: 84), le fait qu'aucun élément ne peut se substituer à l'eau, qui est une ressource vitale, et que les réserves d'eau s'étendent sur de nombreux pays africains a conduit certains chercheurs à penser qu'une gestion coopérative de l'eau pourrait avoir des effets tangibles sur la paix et le développement « au-delà du fleuve. » En Afrique, de nombreux pays reconnaissent le besoin d'une gestion coopérative des eaux transfrontalières, ce qui s'est traduit par la signature de nombreux accords bilatéraux et multilatéraux et par la création d'organismes de gestion de bassins transfrontaliers (TRBO). Le Protocole SADC sur les réseaux hydrographiques partagés offre un exemple de coopération régionale réunissant des pays membres et travaillant par le biais d'agences, et a contribué à une gestion réussie et efficace des ressources (Mirumachin et Van Wyk 2010). Ce protocole, signé par 13 chefs d'État membres de la SADC et

entré en vigueur en 2003 est un instrument de la législation internationale sur l'eau mis en place pour gérer collectivement le bassin du fleuve Orange⁴. Il a contribué à renforcer la coopération entre les États membres de la SADC pour la coordination de la gestion et de la protection des cours d'eau partagés, grâce à la création d'organismes de gestion de bassin (Heyns et al. 2008). Les accords bilatéraux ainsi que l'accord multilatéral sur l'établissement de la Commission du fleuve Orange-Senqu (ORASECOM), ont non seulement permis de réduire les risques de conflit, mais ont eu des effets positifs sur l'intégration régionale, le développement socio-économique, le recul de la pauvreté et la protection des écosystèmes vitaux de la région (Heyns et al. 2008). Ces protocoles pourraient servir d'exemples pour la gestion d'autres ressources naturelles comme le pétrole et le gaz, qui pourrait s'opérer sur une base transfrontalière, comme c'est le cas pour le Lac Malawi.

Parallèlement au Protocole de la SADC, on peut citer l'Initiative du bassin du Nil de 1999 (NBI), lancé par neuf pays riverains grâce au soutien de la communauté internationale. Cette initiative a pour but de limiter les effets négatifs de l'exploitation des ressources et d'enrayer le risque de conflit lié à l'hégémonie égyptienne sur l'eau (Swatuk 2012). Elle cherche à promouvoir la coopération, l'intégration économique, le développement durable des ressources et la sécurité (Teshome 2008). La NBI a été suivie par le lancement en 2006 de la Commission du bassin du Nil (NRBC), chargée d'encourager la coopération et l'utilisation durable, équitable et pacifique des ressources en eau du Nil (Kagwanja 2007).

Les principes qui sous-tendent la NBI sont l'action environnementale transfrontalière, le commerce régional de l'énergie, l'utilisation efficace de l'eau pour la production agricole,

ainsi que la planification et la gestion des ressources en eau (Swatuk 2012). Malgré ces principes, ces objectifs et cette approche multi-stratégique basés sur le développement, qui peuvent servir de modèle de gestion transfrontalières pour d'autres ressources (en particulier les ressources minérales, qui s'étendent sur plusieurs pays et cours d'eau), la NBI s'est heurtée à un certain nombre d'obstacles. Citons entre autres le manque de leadership politique global, le manque de confiance mutuelle et la suspicion entre les pays « en amont » et les pays « en aval » de l'exploitation des ressources en eau, les problèmes politiques rencontrés par certains membres de la NBI, l'absence d'accords unanimement acceptés sur la répartition de l'eau entre les États riverains, l'absence de cadre légal et institutionnel fort, la faiblesse de l'infrastructure, la pauvreté, l'inadéquation des compétences et la dégradation environnementale (Teshome 2008). Comme le fait remarquer Swatuk (2012), le bassin du Nil illustre la complexité et les difficultés liées aux accords de gestion des eaux transfrontalières de l'eau, en particulier lorsque l'État situé en aval (l'Égypte) est beaucoup plus puissant que les autres et qu'il s'est emparé de la ressource (pour laquelle il n'existe aucun substitut), alors que les États situés en amont manquent de capacités en ressources humaines, financières et autres.

Malgré ces complexités, les tensions inter-états occasionnelles et autres préoccupations, il est clair que la NBI a contribué à instaurer une approche coopérative multilatérale pour le partage de l'eau et des bénéfices parmi ses membres. Kagwanja (2007) souligne que la NBI a été le témoin d'une évolution impressionnante de la part des pays, qui étaient au départ réticents à l'idée de coopérer avec les États riverains pour l'utilisation des ressources. La création de la NBI et de la Commission du bassin

du Nil représente le triomphe du régionalisme sur l'unilatéralisme pour la gestion des conflits relatifs aux ressources hydrauliques.

2.7.2 *Gestion communautaire des ressources naturelles (CBNRM)*

La gouvernance des forêts, de la nature et de l'environnement en général a des implications qui peuvent générer des tensions et de la violence. Les pays de l'Afrique australe et orientale ont adopté une gestion communautaire des ressources naturelles (CBNRM) et une connectivité du paysage qui permet une mobilité de la faune sur une mosaïque d'unités de gestion et basée sur la réconciliation d'objectifs sociaux, économiques et écologiques (Metcalf et Kepe 2008). Comme l'avancent Roe et Nelson (2009), la CBNRM concerne la gestion de ressources comme la terre, les forêts, la nature et l'eau par des institutions collectives œuvrant au profit des populations locales. Elle peut être basée sur l'utilisation commerciale des ressources naturelles, comme la gestion de la nature par les entreprises locales de tourisme ou d'organisations de chasses. L'approche de la CBNRM envers la conservation et le développement prend en compte les droits des populations à gérer et à tirer profit de la gestion et de l'utilisation des ressources naturelles. Elle aide les communautés à accéder à des droits et à les utiliser, à décentraliser les responsabilités, à renforcer leurs capacités et à créer des partenariats avec des acteurs du secteur public et privé pour développer des programmes en faveur de l'utilisation durable de ressources naturelles. Le modèle CBNRM vise à renforcer les institutions responsables localement pour l'utilisation et la gestion des ressources naturelles, et à permettre aux groupes locaux de prendre des décisions plus judicieuses sur l'utilisation des terres et des ressources. Citons l'exemple de la Zone de

conservation transfrontalière (TFCA) de Kavango-Zambezi (KAZA), qui concerne de multiples propriétaires terriens (communaux, publics et privés) et regroupe l'Angola, le Botswana, la Namibie, le Zimbabwe et la Zambie. Elle renferme une population exceptionnelle de méga-faune et certains sites touristiques impressionnants comme les chutes Victoria. Parallèlement à ses actions visant à intégrer la protection de la nature, du tourisme et du développement rural, la TFCA de KAZA, après avoir reçu l'autorisation des pays susmentionnés en mai 2003, a orienté son travail vers la réduction de la pauvreté locale (Metcalf et Kepe 2008).

Malgré ses objectifs et sa contribution à la réduction de la pauvreté, la CBNRM doit faire face à d'énormes défis. Citons par exemple les conflits entre l'homme et les éléphants et notamment les plaintes émanant d'agriculteurs provenant de zones protégées dans de nombreuses régions d'Afrique, qui sont représentatifs des problèmes liés à la gestion de la vie sauvage et des ressources naturelles. Les populations et la nature sont de plus en plus en compétition, se disputant l'espace et la nourriture, car les populations s'accroissent alors que les habitats diminuent. Les impacts des conflits entre l'homme et la nature, concernant les récoltes, le bétail et la vie « sauvage » peuvent être considérables. En Zambie, par exemple, les propriétaires terriens communaux concernés par la TFCA ne reçoivent pas suffisamment d'aides pour assumer les dépenses consacrées à la préservation de la nature, notamment la protection des éléphants. Ceci s'explique par le fait que les résidents ruraux n'ont aucun pouvoir face à l'État, aux leaders traditionnels et autres pays membres de la TFCA. Le Botswana, la Namibie et le Zimbabwe ont l'autorisation d'utiliser les éléphants dans un but commercial,

dans le cadre de la chasse sportive internationale régie par Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), alors que la Zambie n'y est pas autorisée. Par ailleurs, le Botswana, la Namibie et le Zimbabwe appliquent des politiques autorisant les communautés à profiter directement des gains, alors que la politique de répartition des revenus menée actuellement en Zambie prévoit de n'accorder aux communautés que la moitié des revenus issus des activités de la chasse aux éléphants (Metcalf et Kepe 2008).

2.7.3 Système de certification du processus de Kimberley (KPCS)

Le Système de certification du processus de Kimberley est une autre initiative visant à améliorer la gestion des ressources naturelles (Grant et Taylor 2004). Établi en 2003, ce système permet de lutter contre la vente de diamants provenant de zones de conflit. Depuis août 2012, le KPCS a réuni 75 pays membres, dont les pays leaders dans la production, le commerce et la transformation des diamants. Le KPCS a pour mission de mettre fin au financement des groupes rebelles impliqués dans les guerres contre les gouvernements en place. Il donne la possibilité aux gouvernements d'exiger des entreprises qu'elles justifient leurs déclarations sur les certificats (Wexler 2010). Ce processus permet de garantir que les « diamants de la guerre » n'entrent pas dans le marché international des diamants. Selon Wright (2004), le KPCS est une instance unique dans les annales de la diplomatie internationale. Il s'agit de la première réelle tentative de la communauté internationale de lutter contre le problème de l'exploitation illégale des ressources naturelles. C'est la première fois également qu'un accord international est négocié et adopté sur la base

d'un consensus entre les gouvernements, l'industrie et la société civile, considérés comme des partenaires égaux. Enfin, en menaçant les transgresseurs d'exclusion du marché, ce système a une influence sur les calculs coûts-avantages des pays exportateurs (Carbonnier et al. 2011).

Les actions du KPCS sont louables, mais sont entravées par de nombreux facteurs. Les diamants, à l'état brut ou taillés, sont souvent de petites dimensions, et même les pierres les plus grosses sont relativement légères. De ce fait, il est facile de les passer en contrebande, à moins que les agents des douanes utilisent des appareils de détection à rayons X (Grant et Taylor 2004). Certes, le commerce illégal des diamants a été considérablement réduit, mais n'a pas totalement disparu. Les faibles mécanismes de contrôle internes, notamment dans les pays en situation de post-conflit, permettent au commerce illicite de prospérer. La corruption des fonctionnaires impliqués dans le processus de certification mettent également à mal l'efficacité du système. En Sierra Leone, en Angola et en République démocratique du Congo, les exploitants de mines de diamants locaux et étrangers opérant illégalement continuent de contourner le processus de Kimberley et utilisent leurs réseaux internationaux pour placer leurs produits sur le marché international (ECA 2009 ; Gaille 2011).

Ainsi, la lutte contre la contrebande et autres formes de commerce illégal de ressources naturelles, comme les diamants, reste un véritable challenge. Par ailleurs, il n'est pas certain que les sanctions, lorsqu'elles sont existantes, soient appliquées à l'encontre des transgresseurs, mise à part une possible exclusion du KPCS. Enfin, la nature même de son action, basée sur le volontariat et non contraignante, la faiblesse de contrôle du gouverne-

ment et les faibles capacités de surveillance des acteurs concernés sont des sources de problèmes (Grant et Taylor 2004 ; Wright 2004 ; Wexler 2010). Selon Grant et Taylor (2004) le « certificat d'origine » émis par les gouvernements peut être compromis par un manque de transparence dans certaines industries minières de diamants nationales. Ils soulignent par ailleurs que des pays comme l'Angola, la Russie et la Chine se montrent inflexibles quant au fait que les informations relatives aux ressources en diamants—qu'il s'agisse de la détention d'actions dans des coentreprises minières, de chiffres précis sur les emplacements des mines, de statistiques de production, de procédures ou de chiffres sur le recouvrement des impôts—sont une question de « sécurité nationale » et ne peuvent donc être révélées.

2.7.4 Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE)

L'initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) est une autre organisation reconnue internationalement. Lancée en 2002, son action repose sur l'idée que l'opacité des relations entre les entreprises et l'État dans le secteur de l'industrie extractive encourage la cupidité, la mauvaise gestion des ressources naturelles et la déresponsabilisation des gouvernements (Idemudia 2009). Pour lutter contre ces problèmes, l'ITIE cherche à renforcer la transparence dans les transactions finales entre les gouvernements et les entreprises, dans le secteur des industries minières (voir tableau 2.1).

Cette initiative a pour objectif de renforcer la surveillance et de prévenir les pratiques de corruption, comme le détournement des revenus issus des industries extractives au profit de comptes privés, à l'origine destinés à l'État.

L'ITIE demande la publication intégrale et le contrôle des versements effectués par les entreprises aux gouvernements, ainsi que des revenus de l'État issus du pétrole, du gaz et des activités minières. Grâce aux « informations relatives aux paiements et aux revenus, transparentes et disponibles au public, il est plus facile d'exercer une pression sur les gouvernements afin que les dépenses soient affectées davantage aux services sociaux de base, comme l'éducation et la santé » (Arthur 2012b : 115). De plus, la fourniture régulière d'informations de qualité crée un système de contrepoids qui permet de responsabiliser les entreprises et les gouvernements et d'améliorer les résultats économiques, la stabilité politique et l'utilité des investissements (Maconachie 2009).

Le fait que nombreux pays africains se soient engagés à appliquer l'ITIE est un signe encourageant. En 2007, le Nigeria a été le premier pays à se porter candidat et à avoir bénéficié d'un statut légal (Idemudia 2009). Aujourd'hui, 22 pays africains sont signataires de l'ITIE et se sont engagés à garantir une plus grande transparence des revenus. Le gouvernement du Nigeria, par exemple, reconnaît que des améliorations dans la transparence des données relatives aux revenus du pétrole sont nécessaires pour une gestion efficace des ressources publiques, et pour améliorer l'image du pays au niveau national et international (Idemudia 2009). Au Cameroun, l'ITIE aide à contrôler et à gérer les capacités des agences gouvernementales et fournit une plateforme pour les organisations de la société civile permettant d'identifier les problèmes dans la gestion des ressources naturelles (EITI Secretariat 2010).

Le processus de l'ITIE n'en est qu'à ses balbutiements, et il reste beaucoup à faire pour libérer le secteur des industries extractives de toute corruption. Ce secteur est toujours marqué par

un niveau de corruption très élevé en Afrique. Le risque subsiste encore que les gouvernements et les entreprises privées fassent de fausses déclarations et que les organisations de la société civile soient cooptées par le biais des pots-de-vin, contrats ou autres soutiens (ECA 2009; Obeng-Odoom 2012).

Si certains voient dans l'ITIE une solution clé pour l'amélioration économique dans les pays en développement riches en ressources (Maconachie 2009), il serait toutefois présomptueux de croire qu'il s'agit d'une panacée universelle en mesure de résoudre tous les problèmes liés à la mauvaise gestion des ressources dans les pays africains (Arthur 2012b). L'ITIE doit en effet faire face à des problèmes qui lui sont propres. Selon Kolstad et Wiig (2008), l'ITIE est une initiative qui se focalise sur les revenus issus des industries extractives dans les pays riches en ressources, et les efforts menés pour améliorer la transparence ne concernent qu'une petite partie du secteur public. D'autres aspects de la chaîne de valeur des ressources naturelles ne sont pas pris en compte, comme la transparence de l'utilisation des ressources publiques—la question des dépenses, qui est à l'origine de nombreux problèmes de corruption touchant les pays riches en ressources. Malgré son volontarisme, on peut déceler une autre « faiblesse majeure dans l'approche de l'ITIE, à savoir le fait que les entreprises qui participent à cette initiative sont obligées de déclarer leurs versements uniquement dans les pays membres de l'ITIE » (Arthur 2012b : 116). Par ailleurs, le gouvernement du Nigeria, par exemple, n'a pas réussi à mettre en place une législation en phase avec l'ITIE et permettant d'assurer la transparence des dépenses de l'État à tous les niveaux. Le gouvernement a tenté vainement de faire voter une loi en matière de responsabilité fiscale qui visait à introduire de nouvelles mesures garantissant

sant l'intégrité, la transparence et l'uniformité dans l'élaboration du budget et les dépenses de l'État à tous les niveaux (Idemudia 2009).

En Angola, le public a accès à peu d'informations concernant le budget de l'État, hormis le budget en vigueur (de Renzio et 2005). Les documents sont produits en premier lieu pour des motifs internes, et parfois ils ne sont pas présentés du tout, pour des raisons liées au manque de capacités adéquates, comme c'est le cas pour les rapports annuels, les rapports d'audit ou la vérification des comptes. Au Cameroun, l'ITIE a été critiquée, car les informations fournies par les documents officiels publiés étaient de faible qualité. Selon Gauthier et Zeufack (2011), seuls les chiffres agrégés pour la production de pétrole totale du pays sont présentés, et ceux-ci ne comportent ni le détail de la production par entreprise ni les paiements au Trésor et à la Société nationale des hydrocarbures, la SNH, une entreprise publique contrôlée par l'État. Enfin, un pays comme le Botswana, souvent cité comme un exemple de réussite, a hésité au départ à faire partie de l'ITIE, ne souhaitant pas enfreindre les accords de confidentialité passés avec des partenaires commerciaux comme De Beers. En 2003, le gouvernement du Botswana a déclaré qu'il était prêt à défendre la transparence et la responsabilisation, mais que la publication des revenus nationaux issus des industries extractives devait s'accompagner de mesures de vigilance au niveau commercial et politique. Il a indiqué que dans un marché compétitif, il était imprudent de publier tous les secrets commerciaux susceptibles d'être utilisés par ses concurrents. Bien que le Botswana ait finalement rejoint l'ITIE en 2007, sa réticence initiale reflète la nature des inquiétudes et des problèmes suscités par l'ITIE.

2.7.5 Publish What You Pay

La campagne Publish What You Pay (PWYP), menée par la société civile et par des organisations non gouvernementales, vise à promouvoir la mise en place d'un système garantissant la reddition de comptes de la part des responsables de la gestion des revenus issus des industries extractives. Lancée en juin 2002 par George Soros, le Président de l'Open Society Institute, et par les principales ONG internationales (Global Witness, l'Agence catholique pour le développement d'Outremer, Oxfam, Save the Children, RU et Transparency International, RU), cette campagne a pour objectif d'aider les pays en développement riches en ressources à exiger de leurs gouvernements qu'ils rendent des comptes sur leur gestion des revenus du pétrole, du gaz et des industries minières, et vise à contraindre les gouvernements des pays riches en ressources à publier en détail les revenus qui y sont liés (McFerson 2010). Les actions de la coalition de PWYP ont permis d'obtenir des améliorations significatives dans les politiques et pratiques des gouvernements et des entreprises concernant la divulgation des paiements et des revenus du pétrole, du gaz et des industries minières. Les citoyens des pays en développement riches en ressources ont pu bénéficier d'un meilleur accès aux informations dont ils ont besoin pour obliger leur gouvernement à rendre des comptes. Grâce à cette campagne, la question de la transparence des revenus a été inscrite à l'agenda des gouvernements, des entreprises, des investisseurs, des agences donatrices et des organisations internationales. Elle a également contribué à mettre les parties prenantes de l'ITIE devant leurs responsabilités concernant leur engagement à améliorer la transparence des paiements et des revenus (van Oranje et Parham 2009).

Cette campagne n'a connue qu'un succès mitigé, compte tenu du manque de liberté d'information qui caractérise de nombreux pays africains et des limitations dans la divulgation des informations. Dans certains cas, les multinationales craignent que l'État ne fasse volte-face sur la divulgation des informations financières, et il n'existe aucune sanction, ni contrôle, ni dispositif d'application de l'initiative en dehors de la pression exercée par les OSC et les partenaires internationaux du développement (ECA 2009 ; Gaille 2011; Obeng-Odoom 2012).

2.7.6 *Vision africaine des mines (VAM)*

Le lancement récent de l'initiative Africa Mining Vision – Vision africaine des mines (VAM) pour l'amélioration de la gestion des ressources naturelles, dont l'objectif à long terme est la création d'un contexte propice à l'exploitation transparente, équitable et optimale des ressources minérales africaines – vise à favoriser une croissance et un développement socio-économique durables (AUC/AfDB/ECA 2011). La VAM cherche à utiliser le secteur des ressources naturelles africain pour transformer le modèle de développement social et économique du continent de manière à lutter contre la pauvreté et la faiblesse du développement. Elle cherche à mettre l'Afrique sur la voie de l'industrialisation en se concentrant sur son capital humain, et à aider le continent à trouver sa place dans l'économie mondiale (AUC/AfDB/ECA 2011). Pour résumer, la VAM recense les actions qui doivent être menées pour améliorer la gestion du secteur des ressources naturelles. Son but est de garantir que ce secteur puisse transformer positivement le paysage du développement sur le continent d'ici 2050 et aider à améliorer le niveau de vie de nombreux africains.

2.7.7 *Charte nationale sur les ressources*

Citons une dernière initiative née de l'intérêt récent porté à la bonne gouvernance des ressources naturelles : la Charte sur les ressources naturelles. Son concept repose sur l'idée que comme de nombreuses ressources ne sont pas renouvelables, la gestion doit permettre en premier lieu d'optimiser les profits en vue d'en faire bénéficier tous les citoyens, de promouvoir la transparence et la responsabilité, et de mettre en place un régime fiscal structuré garantissant un partage équitables des recettes et un flux de revenus minimum durant toutes les périodes de production. Cela est possible grâce au prélèvement d'une redevance prélevée sur la production en valeur ou physique et d'une taxe sur les profits, ou par les impôts sur les revenus des entreprises.

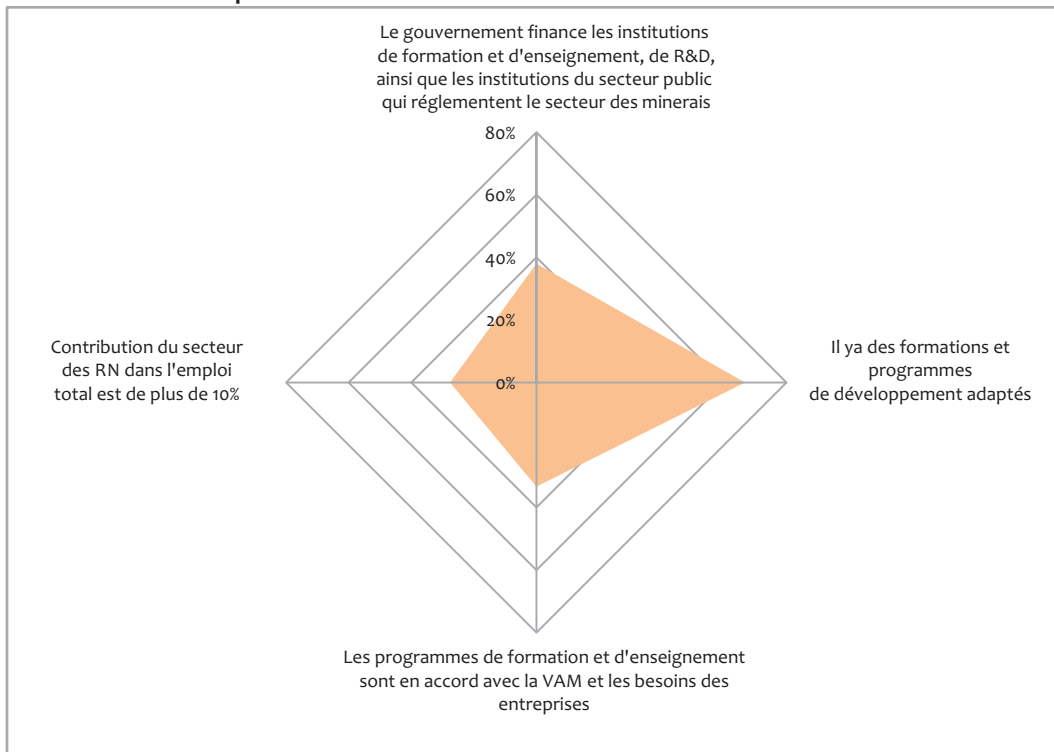
Pour 85,7 pour cent des pays africains étudiés, la configuration sociopolitique devrait permettre un consensus national sur une gestion des ressources équitable, transparente, fiable et durable. Cependant, les transactions menées dans le secteur minier dans la plupart des pays ne sont pas assez transparentes pour instaurer une bonne gestion des ressources naturelles (Base de données ICA 2013).

De plus, la chaîne de décision relative à l'extraction des ressources doit permettre d'utiliser les revenus pour résoudre les problèmes d'inégalité sociale et améliorer le niveau de vie des citoyens. À cette fin, une grande partie des revenus doit être investie à l'extérieur du secteur des ressources naturelles, dans des infrastructures physiques, humaines et environnementales, entre autres l'éducation et la santé. De plus, l'utilisation efficace des revenus

suppose que l'investissement et les dépenses reposent sur des projets à long terme. Il est nécessaire d'épargner une partie des profits lors des périodes de prospérité économique, de conserver les excédents dans un « fonds de stabilisation » et d'utiliser les fonds économisés en période de récession. Comme les retombées socioéconomiques et environnementales se feront sentir dans les communautés des régions où les ressources sont explorées ou exploitées, il est essentiel que l'établissement des industries et services basés sur les ressources naturelles s'accompagne d'opportunités économiques et sociales pour les populations locales. Enfin, les revenus issus de l'extraction des ressources naturelles doivent être utilisés pour soutenir la

création d'emplois dans divers secteurs. Les opportunités d'emploi peuvent être multipliées grâce aux dynamiques offertes par le secteur de l'industrie extractive, et à la disponibilité des fonds générés par les revenus des ressources (Natural Resource Charter 2009). Les résultats de l'enquête indiquent que dans plus de 60 pour cent des pays étudiés, des programmes de formations personnalisés financés par des investissements publics sont mis en place. Cependant, la contribution du secteur des ressources naturelles envers l'emploi reste faible. Seuls 14 pour cent des pays contribuent à l'emploi dans une mesure supérieure à dix pour cent (figure 2.6).

Figure 2.6 : Mobilisation des revenus issus de l'extraction des ressources en faveur de l'éducation et de l'emploi



Source : Calculs effectués à partir de la base de données ICA 2013

2.8 Conclusion

L'impact global des ressources naturelles sur le développement de l'Afrique offre des résultats mitigés. La population fait preuve d'un mécontentement croissant, considérant que ce secteur génère de faibles retours sur investissement au niveau économique et social. Les gouvernements successifs s'engagent à régler ces problèmes, mais les résultats de leurs actions tardent à se faire sentir, car elles sont fragmentaires et ne reposent pas sur une approche globale. Les engagements politiques relatifs aux réformes de ce secteur ont été au mieux intermittents. Ces thématiques soulignent la nécessité d'instaurer une bonne gouvernance des ressources naturelles en Afrique.

L'établissement d'un cadre général sur la gestion de ressources en Afrique doit prendre en compte deux des principales faiblesses qui marquent l'économie politique de la gestion de ce secteur. La première concerne la souveraineté nationale. Les multinationales étrangères, hautement qualifiées, disposent de compétences de négociation qui leur permettent d'obtenir des contrats plus favorables, profitant de la faiblesse des institutions gouvernementales. Ce problème fait écho aux préoccupations sur la souveraineté nationale. La seconde vulnérabilité se rapporte à la promotion d'un contrat social contraignant le gouvernement à gérer les ressources naturelles et l'industrie minière dans l'intérêt des générations présentes et futures. Ce cadre doit encourager l'établissement d'institutions assurant une bonne gouvernance des revenus issus des ressources naturelles et aider les pays à négocier les contrats d'extractions équitables et conformes aux programmes de développement nationaux.

Ce cadre devrait reposer sur les principes suivants :

- a) **Leadership transformationnel et orienté vers le développement** : dans un monde parfait, le leadership d'une nation devrait investir sagement les revenus issus des ressources, de manière à optimiser le développement économique à long terme. De manière consciente ou par accident, les pays affectés par la malédiction des ressources en général, et la plupart des pays africains riches en ressources en particulier, « ont été frappés par une malédiction au niveau du leadership. Les leaders ayant agi sous les différents régimes et à différentes époques ont tous commis les mêmes erreurs, au niveau de la mauvaise gouvernance de la nation et de la mauvaise utilisation de leurs ressources. Ils ont également omis de mettre en place des structures de gestion appropriées garantissant que l'utilisation de ces ressources soit profitables à leurs citoyens » (Duruigbo 2006 : 46). Les succès de la Norvège, du Canada, du Botswana, du Chili, de l'Indonésie et de la Malaisie montrent qu'un leadership transformationnel et orienté vers le développement est une condition sine qua non pour une gestion efficace des ressources naturelles, dans la mesure où les leaders s'engagent auprès d'instances puissantes et indépendantes du secteur des ressources naturelles à offrir une bonne gestion des revenus (UNDP 2011a).
- b) **Création d'institutions indépendantes, fiables et transparentes** : les institutions

peuvent aider le gouvernement à gérer les profits issus des ressources naturelles et à négocier efficacement avec les multinationales. Selon Acemoglu et al. (2002 : 3-4), dans le cas du Botswana, « ses institutions relativement saines ont permis au pays de gérer correctement les activités liées aux mines de diamants—une initiative particulièrement performante consistant à récupérer les droits miniers des tribus au profit de l'Etat, de manière à cimenter les intérêts communs et à éloigner les risques de tensions avec les tribus. La qualité initiale des institutions a créé une dynamique positive et constructive, et les profits issus de l'extraction des diamants ont été utilisés pour renforcer les institutions nationales. » Autrement dit, il est nécessaire de créer des institutions compétentes et de définir clairement leur mission afin que les décisions prises profitent au bien-être des pays et renforcent la transparence et la fiabilité. Le renforcement des institutions publiques crée un environnement écartant les risques de conflit et permettant une gestion plus efficace des dépenses publiques. Compte tenu de l'enclavement qui caractérise le secteur des ressources naturelles, le public a demandé au gouvernement d'établir des structures juridiques et institutionnelles permettant l'instauration d'une réglementation favorisant la fiabilité et le développement industriel (Collier 2007 ; Aye et al. 2011).

- c) **Effacité des réglementations relatives aux ressources naturelles** : il convient de reconnaître préalablement que les problèmes de la malédiction des

ressources naturelles sont de nature politique et qu'ils doivent être réglés par la politique. Les élites de l'État peuvent être tentés d'affaiblir les institutions qu'ils ont eux-mêmes créées, ce qui démontre qu'il est important d'établir des institutions soutenues et contrôlées par un réseau dense de parties prenantes diverses (Dunning 2008). Les échecs politiques aboutissant à la malédiction des ressources, au syndrome hollandais et autres pathologies associées aux richesses naturelles ne résultent pas toujours de la naïveté ou du manque de capacités des législateurs. Les élites d'État peuvent bénéficier de ces situations sur le court terme. Un cadre de référence pour l'analyse politique ne peut reposer sur l'idée que tout sera résolu si les décideurs et les politiciens savent simplement ce qu'ils doivent faire et disposent des capacités nécessaires pour appliquer des politiques techniquement rigoureuses. Il doit au contraire tenir compte des intérêts sous-jacents des acteurs de l'État et leur permettre de jouer un rôle de premier plan dans la création de politiques et de stratégies.

- d) **Amélioration des interventions de renforcement des capacités** : cette amélioration passe par l'augmentation des compétences et du savoir par le biais de la formation, de services de conseils techniques, et par le renforcement des engagements véritables de la communauté à tous les niveaux, de la planification à l'action sur le terrain. Par conséquent, le renforcement des capacités doit encourager le transfert des capacités technologiques et techniques, la cohésion sociale entre les communautés

et le développement du capital humain et social. Le renforcement des capacités doit être basé sur des principes de confiance, de réciprocité et des normes d'action, et doit gérer les relations souvent tendues entre les multinationales et les communautés locales (Gelb et Grasmann 2010 ; UNDP 2011a).

e) **Tirer des enseignements des réussites** : les pays africains auraient beaucoup à gagner en tirant des enseignements des succès de pays comme les États-Unis, le Canada, la Norvège, le Botswana, le Chili, l'Indonésie et la Malaisie dans la gestion des ressources naturelles. Ces pays ont conçu et appliqué des politiques et des programmes rentables qui leur ont permis d'éviter d'être frappés par la malédiction des ressources et le syndrome hollandais. Le fait d'analyser les réussites d'autres pays ou de comparer ses propres performances à celles d'autres pays ou aux meilleures pratiques fait partie du renforcement des capacités. Seuls les pays qui ne s'inspirent de l'exemple de nations qui ont réussi répètent indéfiniment les mêmes erreurs, et c'est à eux qu'incombe la tâche d'imiter les pays qui ont obtenu des résultats positifs dans la gestion des ressources naturelles, et dont le succès démontre que ces ressources peuvent contribuer à améliorer le bien-être de la population. En effet, « l'aspect le plus intéressant dans le paradoxe de l'abondance ne réside pas dans l'impact général des ressources naturelles, mais dans ses variations. Pour chaque pays comme le Nigeria ou le Venezuela, il existe un pays comme la Norvège ou le Botswana » (Torvik 2009 : 241).

f) **Coordination et intégration des agences de planification** : afin que les États africains et les parties prenantes puissent mettre en place une gestion et une gouvernance efficace des ressources naturelles, et atteignent les objectifs de référence du Cadre stratégique de renforcement des capacités (CDSF), il est nécessaire de coordonner et intégrer les agences de planification opérant dans divers secteurs. L'application des objectifs du CDSF suppose l'utilisation de technologies africaines appropriées, en mesure de régler les problèmes de développement du continent ; de renforcer la participation et l'appropriation dans les processus de prises de décision, pour ne plus accepter les conditions imposées par des acteurs internationaux ; de mobiliser les sources de revenus nationales ; et d'utiliser les ressources financières de manière efficace. Les recommandations incluent la surveillance et l'évaluation des performances des programmes de renforcement des capacités et leur niveau de réussite quant à la réalisation des objectifs et des buts fixés ; la création d'environnement permettant d'éviter la fuite des cerveaux ; et la mise en place d'un système incitant les meilleurs cerveaux à partager les fruits leurs expériences sur le sol national (AU/NEPAD 2009).

À cet effet, les connaissances des nombreux réseaux d'experts africains dans la diaspora africaine offrent d'importantes ressources humaines dont peuvent s'inspirer tous ceux qui cherchent à améliorer l'efficacité de la gestion des ressources naturelles en Afrique. Grâce au renforcement et à la mobilisation de ces réseaux,

qui relie des professionnels résidant à l'étranger et leurs homologues nationaux, les membres de diaspora africaine sont en mesure d'offrir des services de recherche et des conseils relatifs à un large éventail de thématiques (Tettey 2003), dont la gouvernance des ressources naturelles. Pour résumer, face aux risques considérables qui accompagnent la malédiction

des ressources naturelles, il est crucial de mettre en place des politiques visant à développer et soutenir les institutions et les capacités nécessaires et favorisant le commerce et les investissements, afin de permettre aux économies africaines de se libérer de leur dépendance excessive envers l'exploitation de ces ressources (de Soysa 2011).

Chapitre

3

Gestion des ressources naturelles en Afrique





3

Gestion des ressources naturelles en Afrique

3.1 Introduction

En Afrique, la dernière décennie a été marquée par deux tendances dominantes : la hausse considérable des prix des denrées de base et les nombreuses découvertes de gisements de ressources naturelles. L'envolée des prix, la plus importante depuis les quatre dernières décennies, s'explique par la forte demande de la part des économies émergentes, en particulier des pays du BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine). Cette hausse de la demande a permis à de nombreuses nations africaines riches en ressources de profiter de la flambée des prix. La hausse des recettes d'exportations due à la découverte de nouveaux gisements et à l'augmentation des prix des denrées de base ont engendré des effets positifs et négatifs. L'abondance des revenus issus de l'exportation des ressources naturelles a été bénéfique, dans le sens où elle a permis aux pays d'avoir accès à des ressources indispensables et a contribué à stimuler la croissance, mais elle a également créé divers problèmes socio-politiques et macro-économiques. Ainsi, le débat sur le développement et les politiques du continent a été dominé par les questions liées aux richesses naturelles, et s'est polarisé sur l'évaluation des bienfaits apportés aux citoyens en matière de bien-être.

Il est généralement admis que les revenus des ressources naturelles contribuent à améliorer le développement socioéconomique. Ce n'est malheureusement pas toujours le cas. Diverses études ont démontré que les pays riches en ressources connaissent une croissance et des performances décevantes par rapport à des pays moins riches en ressources naturelles (Karl 1997 ; Sachs et Warner 2001 ; Humphreys et al. 2007). Ce fait se vérifie notamment dans les pays producteurs de pétrole. Selon Karl (1999 : 34), le développement s'explique par le fait que de nombreux pays exportateurs de pétrole et États pétroliers sont plus dépendants que d'autres États, leur économie reposant sur une seule denrée non renouvelable. L'exploitation de cette denrée est particulière, s'appuyant sur une industrie à forte intensité de capital, enclavée, centralisée sur l'État et productrice de rente. Ces caractéristiques sont peu propices à un développement harmonieux, accentuent la dépendance par rapport aux ressources naturelles, encouragent la corruption et aboutissent souvent à l'instauration d'une mono-économie. Les exportations de pétrole tendent à faire augmenter la valeur de la devise nationale et entraînent une perte de compétitivité au niveau des autres exportations. De plus, l'extraction des ressources naturelles crée et renforce les asymétries en termes de richesse, et aggrave les inégalités de revenus entre les riches et les pauvres. Cette situation encourage l'institutionnalisation de la corruption et permet aux régimes autoritaires de maintenir leur pouvoir politique (Karl 1997).

Ce chapitre invite à s'interroger sur la chaîne de valeur des ressources naturelles africaines afin de mieux comprendre les dynamiques, les défis à relever et les actions à mener. La 2^{ème} partie analyse les problèmes macroéconomiques et les implications politiques des flux des revenus issus du boom du

secteur des ressources naturelles. La 3^{ème} partie est consacrée au rôle réel et potentiel de l'investissement du secteur public dans la gestion des ressources naturelles et de sa capacité à garantir un développement durable également favorable à d'autres secteurs de l'économie. La partie 4 examine les dynamiques qui sont à l'origine des conflits survenant dans ce secteur. La partie 5 porte sur la criminalité propre à ce secteur. Elle précise la nature et l'étendue de ce fléau, les différents types de réseaux et acteurs impliqués ainsi que les réponses politiques apportées, en s'appuyant sur des études de cas portant sur le Libéria et le Nigeria. Enfin, la partie 6 apporte une conclusion et propose une vision pour améliorer la gouvernance des ressources naturelles en Afrique.

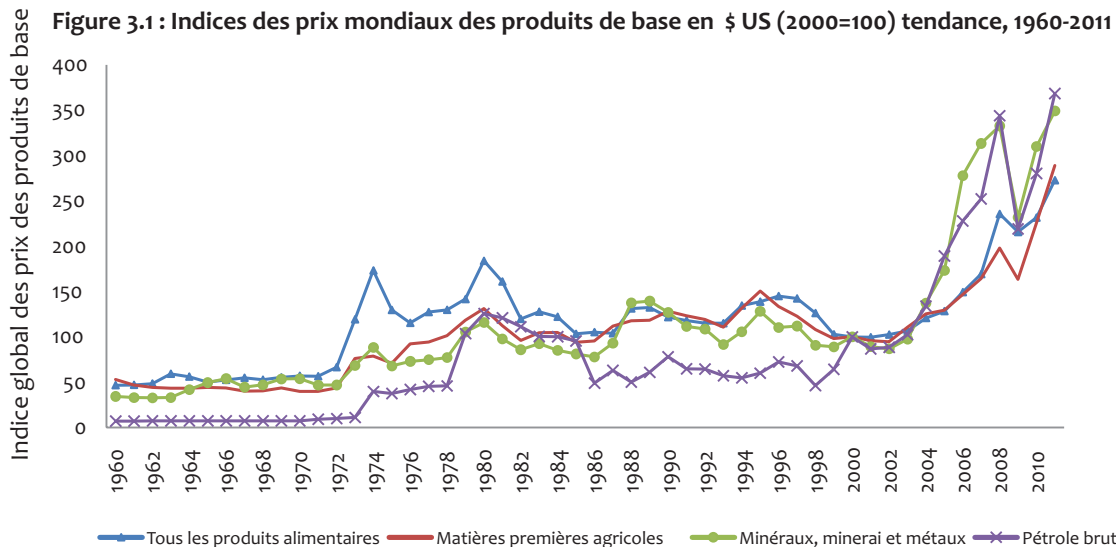
3.2 Flux des ressources naturelles en Afrique et politiques macroéconomiques¹

À l'époque de l'indépendance, la plupart des nations africaines exportaient un nombre limité de denrées de base et importaient des produits manufacturés. Ce système nécessitait de faire appel à des financements externes, lorsque les recettes des exportations et autres sources de revenus étaient insuffisantes pour financer les dépenses publiques nécessaires aux États nouvellement indépendants. Cinquante ans plus tard, les dynamiques ont peu évolué.

En fait, l'émergence de la Chine et de l'Inde, qui a entraîné une hausse des prix de la plupart des denrées africaines,² semble avoir renforcé ce modèle. L'annexe 2 présente un tableau concernant tous les pays africains, et montre que la quasi-totalité d'entre eux sont dépendants par rapport à un certain nombre de denrées. Le pétrole domine la scène des exportations de

denrées africaines, représentant environ la moitié des exportations du continent et 20 pour cent des exportations mondiales. Cette dépendance par rapport aux exportations de certaines denrées a entraîné un développement « enclavé », caractérisé par de faibles liens avec le reste de l'économie, un manque de diversification, des emprunts excessifs et de fortes hausses de salaires dus au boom du secteur. De plus, la mauvaise gouvernance, la forte proportion d'intérêts étrangers et la vulnérabilité aux chocs externes continuent de miner de nombreux pays. Du côté positif, en périodes de booms, les denrées génèrent des revenus essentiels qui stimulent la croissance et font reculer la pauvreté—par conséquent, les flux des ressources naturelles ont des implications macroéconomiques cruciales.

Historiquement, les cycles des prix des produits de base³ ont été marqués par des périodes de boom de courte durée suivies de périodes de stagnation plus longues. Depuis le milieu du 20^{ème} siècle, un seul boom important des prix des produits de base a eu lieu entre 1973 et 1980 (Figure 3.1). Le boom récent (2003 – 2011) est à la fois le plus long et le plus important dans l'histoire, car il affecte toutes les catégories de produits de base (UNCTAD 2012). Le prix des produits de base ont connu une forte baisse à la fin 2008 et début 2009, suite à la crise économique mondiale, pour augmenter en 2010-2011. En termes agrégés, les denrées alimentaires, les boissons tropicales et les matières premières agricoles ont toutes connu de fortes hausses de prix depuis 2003 (figure 3.1). Les métaux, notamment le fer blanc, le nickel, le cuivre et l'or ont également vu leur prix monter en flèche, et on s'attend à moyen terme à une nouvelle hausse des prix des métaux, des denrées alimentaires et des matières premières agricoles, compte tenu d'une forte demande de la part des économies émergentes (IMF 2012).



Source : Calculs effectués à partir de la base de données UNCTAD (2012)

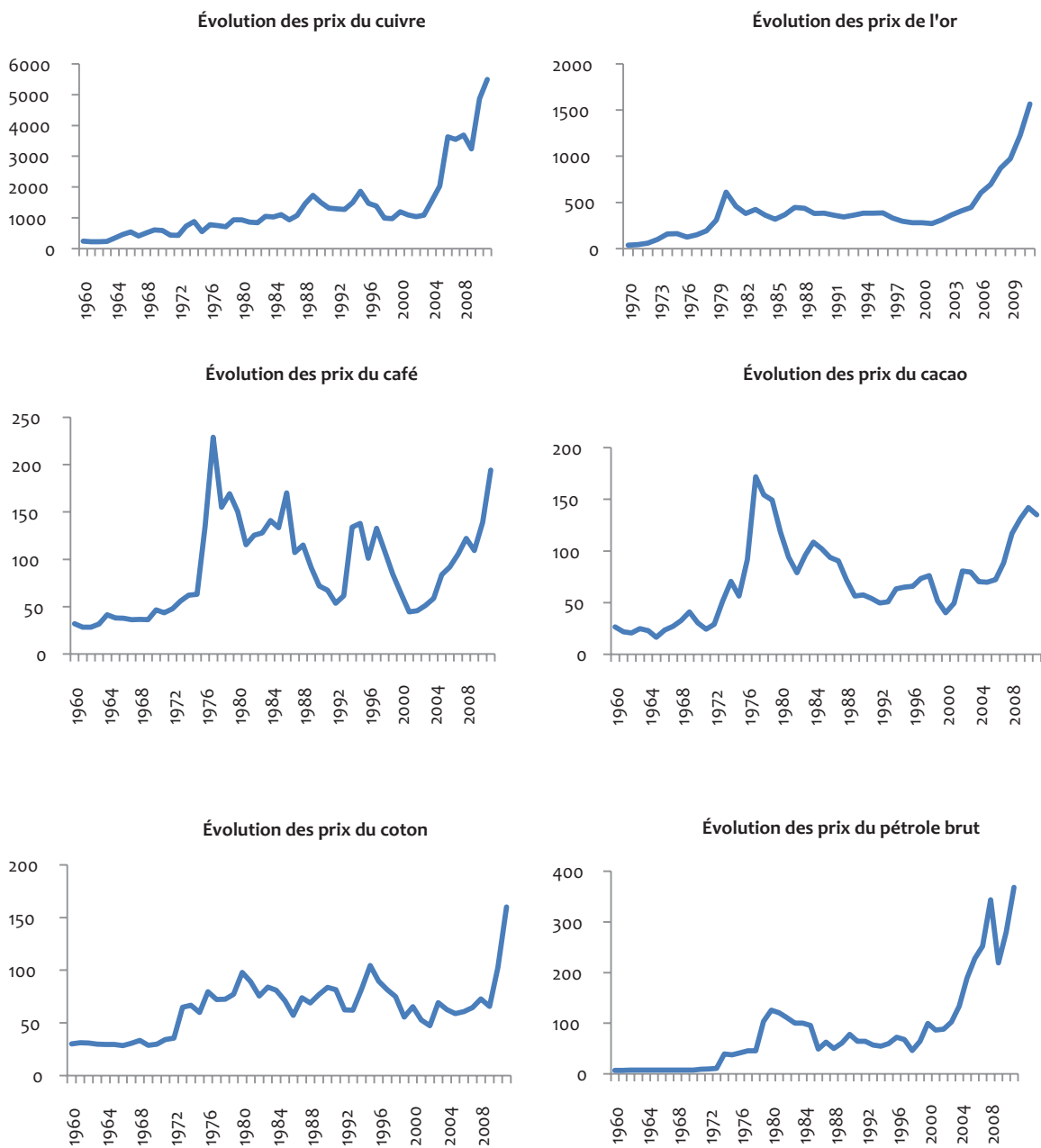
À la fin de l'année 2011, les prix moyens de l'énergie et des métaux de base en termes réels étaient trois fois plus élevés qu'il y a une décennie, se rapprochant ou dépassant leurs niveaux records sur les quatre dernières décennies (figures 3.1 et 3.2). Le prix des denrées alimentaires et des matières premières ont également connu une forte hausse, mais restent bien inférieurs aux niveaux atteints par les minéraux, les minerais et les métaux. L'envolée des prix des produits de base peut s'expliquer par la croissance soutenue des pays émergents durant la dernière décennie (Heap 2005 ; World Economic Outlook 2006, 2008 ; IMF 2012).

La figure 3.2 souligne la différence entre quatre groupes distincts de produits de base : énergie, métaux, denrées alimentaires (et boissons), et matières premières agricoles, en se focalisant sur une ou deux denrées pour chaque groupe—pétrole brut (énergie), cuivre et or (métaux), café et cacao (alimentation/boissons), et coton (matières premières). Elle montre que les tendances générales observées pour les groupes de produits de base se vérifient également au niveau de denrées spécifiques.

Comme l'ont noté le Fmi (2012) et l'UNCTAD (2012), ces groupes diffèrent à différents niveaux—structure de base des marchés sous-jacents, nature des denrées (par exemple, ressources renouvelables ou épuisables), lien avec l'activité globale (par exemple, les métaux et l'énergie sont plus importants pour l'industrialisation et la construction d'infrastructures, et leurs prix sont donc directement liés au cycle économique mondial, alors que ce n'est pas toujours le cas pour les prix des denrées alimentaires et des matières premières agricoles).

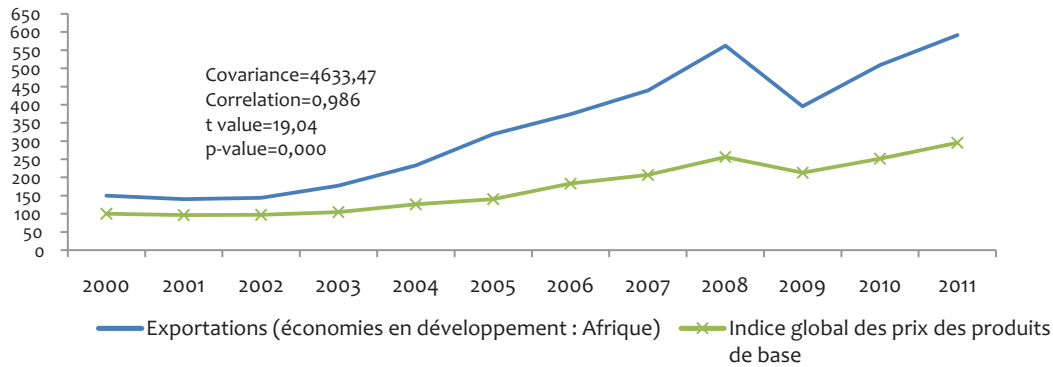
Dans les économies africaines, les prix des produits de base et les recettes d'exportation ont suivi des tendances semblables durant la dernière décennie (figure 3.3). La récurrence de tendances quasi similaires n'est pas surprenante, le taux de corrélation entre les deux secteurs étant de 98,6 pour cent. Ce qui est plus étonnant, c'est le fait que les excellents chiffres enregistrés pour la croissance en Afrique aient dans l'ensemble suivi la même tendance (figures 3.4 et 3.5).

Figure 3.2 : Tendence des indices de prix des produits de base spécifiques —1960 à 2011 (en \$ US, Base 100 = 2000)



Source : Calculs effectués à partir de la base de données UNCTAD (2012)

Figure 3.3 : Tendances des exportations* et de l'indice global des prix des produits de base (en dollars US, Base 100 = 2000) dans les économies africaines en développement



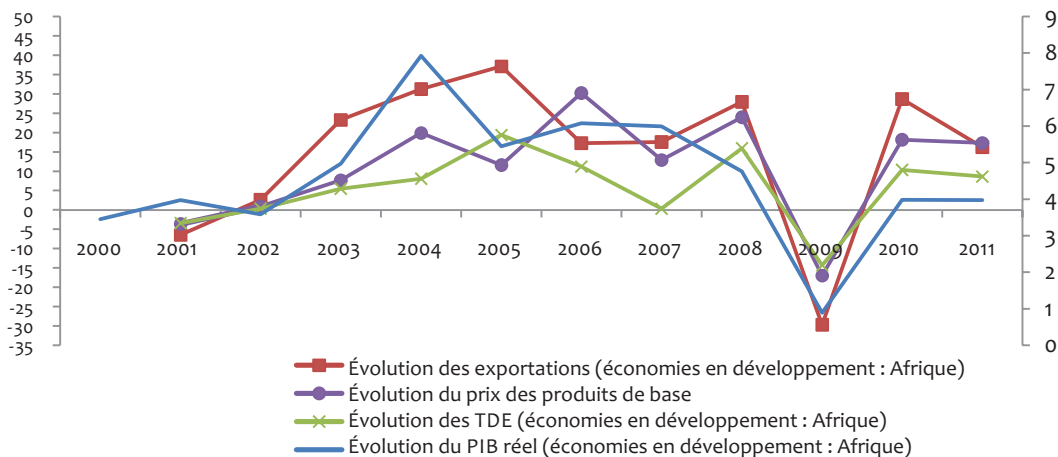
*en dollars US aux prix actuels et les taux de change actuel, en millions

Source : Calculs effectués à partir de la base de données UNCTAD (2012)

En Afrique, la croissance annuelle a atteint un niveau impressionnant, avec une moyenne de 5 pour cent sur les cinq dernières années. La crise économique mondiale de 2008–2009 a interrompu cette tendance en diminuant de moitié le taux, qui est passé à environ 3 pour cent, puis la

croissance est remontée pour arriver de nouveau à 5 pour cent environ en 2010. Comme l'indique la figure 3.4, cette hausse est étroitement liée à la hausse des prix des produits de base et à la relative amélioration du commerce et des recettes d'exportation.

Figure 3.4 : Taux de croissance des exportations, des produits de base, des TDE et du PIB réel dans les économies en développement africaines (taux de croissance PIB dans l'axe droit)



Source : Calculs effectués à partir de la base de données UNCTAD (2012)

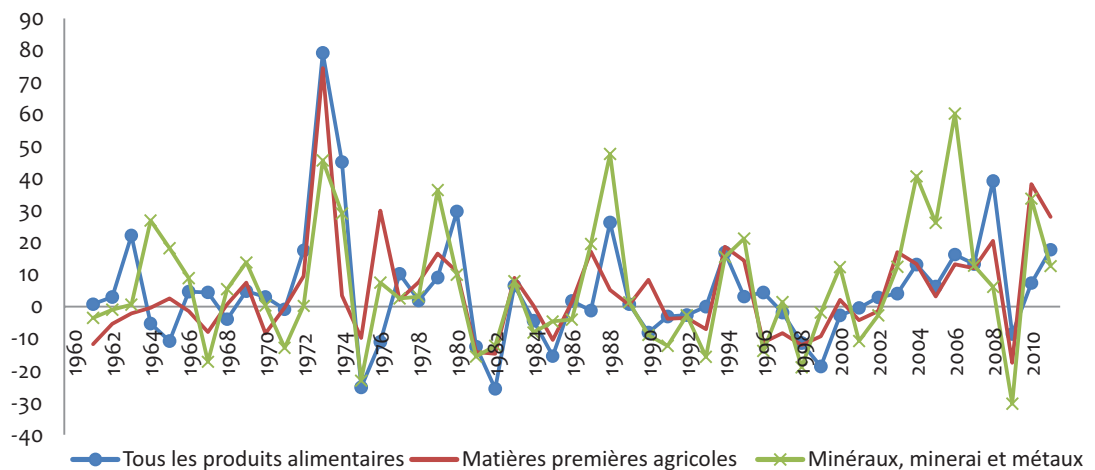
Note : Le coefficient de corrélation entre la croissance du PIB réel et les exportations est de 0,64 ; 0,54 entre le PIB réel et les TDE ; et 0,81 entre les exportations et les TDE.

Arbache et Page (2008) affirment que la croissance rapide en Afrique n'est pas due aux fondamentaux économiques (ou à la transformation) en tant que tels, mais plutôt à une forte accélération de la croissance des exportations des ressources naturelles et à de meilleures politiques dans toutes les économies. La future reprise de la croissance repose donc sur la réussite des économies riches en minéraux. Si cette hypothèse est fondée, on peut s'interroger

sur la durabilité de la récente croissance de l'Afrique.

Bien que les exportateurs de ressources naturelles aient bénéficié de la forte hausse des prix des produits de base dans la dernière décennie (figures 3.1 et 3.2), ils ont souffert d'une volatilité des prix plus importante (figure 3.5 ; voir également World Bank 2009 ; IMF 2012).

Figure 3.5 : Évolution du taux annuel des indices des prix des principaux produits de base, 1960-2011 (en USD ; base 100=2000)



Source : Calculs effectués à partir de la base de données UNCTAD (2012)

Comme l'indique la figure 3.5, l'instabilité à court terme des prix est inhérente au marché des produits de base. La plage des variations annuelles est comprise entre -30 pour cent pour 2009 (pour les minéraux, les minerais et les métaux) et environ 80 pour cent pour 1973 (pour l'alimentation et les matières premières agricoles). Selon Brown et Gibson (2006), cette volatilité des prix à court terme est due à un grand nombre de facteurs, entre autres : les changements météorologiques, les cycles commerciaux dans les marchés principaux importants, la spéculation sur les prix, les conflits dans les pays producteurs ou de transit, les

réformes des taux de change, la faillite des accords internationaux sur les produits de base et le dumping à l'exportation.

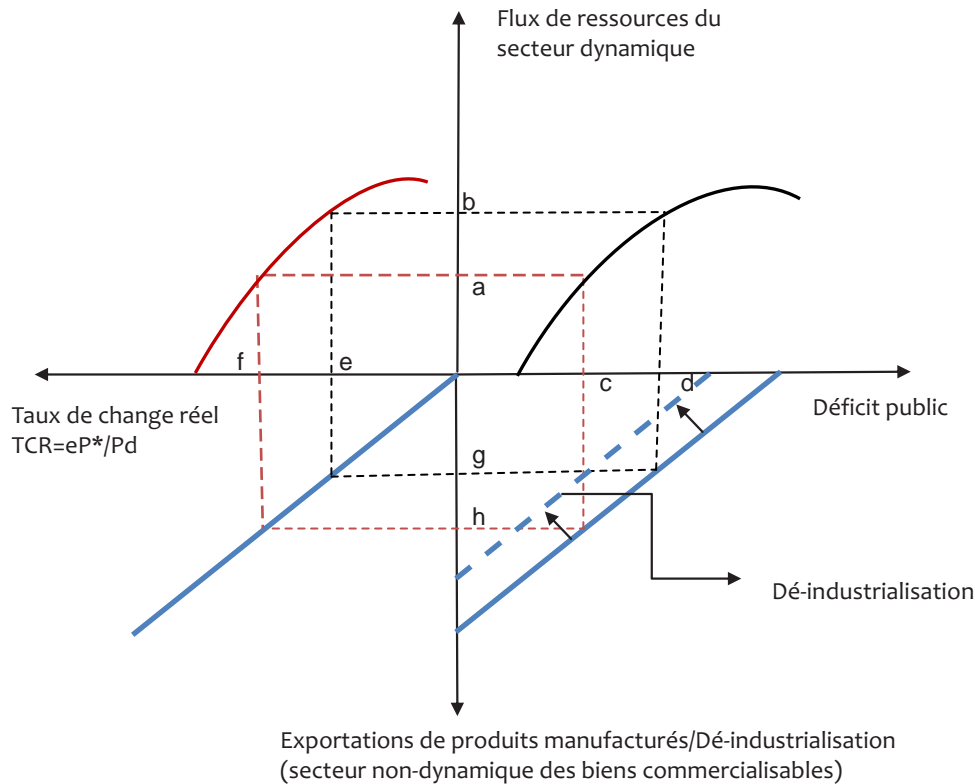
La dépendance vis-à-vis des produits de base et la nature de leurs prix entraîne des problèmes macroéconomiques à court terme, et des inquiétudes concernant la croissance et le développement à long terme. Les rentrées en devises dans les secteurs en essor et leur volatilité sont prises en considération dans la recherche macroéconomique à travers le syndrome hollandais et les réponses fiscales du gouvernement aux financements extérieurs.

3.2.1 Hausse des cours des produits de base et problèmes macroéconomiques en Afrique : théories et faits

La conceptualisation des ramifications macroéconomiques des flux des ressources du boom des produits de base est résumée sur la figure 3.6. L'axe Y du quadrant 1 montre les flux des ressources du secteur en plein essor (qui a augmenté, passant du point a à b, compte tenu des prix des produits de base ou de la découverte de ressources). La réponse fiscale face à un accroissement des dépenses publiques et la diminution potentielle des revenus fiscaux qui suit normalement ce type de phénomène sont résumées dans l'axe X du même quadrant utilisant la hausse du déficit public (dépenses

publiques moins revenus publics) qui a augmenté en valeur absolue, passant de c à d. Dans le quadrant 2, l'effet de l'appréciation du taux de change de ces flux dû au syndrome hollandais se traduit par une baisse du taux de change (appréciation) qui passe du point f au point e. Le quadrant 3 montre que l'appréciation du taux de change réel, induit par l'effet du syndrome hollandais, a un effet sur la désindustrialisation (aggravée par un déclin des exportations manufacturées/biens commercialisables d'un secteur non dynamique—passant de h à g). Le déplacement vers l'intérieur dans le quadrant 4 indique les effets à long terme sur la croissance et de la désindustrialisation produits par la spécialisation dans la production de produits de base.

Figure 3.6 : Flux de ressources provenant d'un secteur en plein essor et ses ramifications



3.2.2 Les flux de ressources provenant d'un secteur en plein essor et le syndrome hollandais en Afrique

Une dépendance excessive vis-à-vis d'un petit nombre d'exportations de denrées de base risque de conduire à une simplification de l'économie nationale (Gylfason 2001a). L'augmentation des importations d'une denrée s'accompagne d'une hausse des entrées de devises étrangères, qui entraîne une hausse de la valeur de la devise nationale du pays. Le syndrome hollandais se propage lorsque l'augmentation de la devise nationale aboutit à la hausse des prix des autres exportations, qui deviennent moins compétitives sur les marchés mondiaux. De plus, le renforcement de la valeur de la devise nationale se traduit par une diminution relativement importante des prix des importations, et ces importations bon marché sont problématiques pour les producteurs nationaux. Ces deux tendances (des exportations relativement plus chères et des importations moins chères) peuvent affecter négativement les industries locales d'un pays (Cordon 1984 ; van Wijnbergen 1984).

Dans toute l'Afrique, de nombreuses études ont été menées pour évaluer les effets du syndrome hollandais. Par exemple, Benjamin et al. (1989) ont créé un modèle d'équilibre général calculable (MEGC) pour étudier les effets du syndrome hollandais née du boom pétrolier au Cameroun. Ils affirment que le traitement des biens commercialisables dans les modèles de syndrome hollandais n'est pas forcément plausible pour certains pays. Ils divisent les biens commercialisables en produits exportables (principalement agricoles) et importables (produits manufacturés) et avancent que les biens produits localement ne se substituent qu'imparfaitement aux produits importables.

Leurs résultats font ressortir les grandes différences d'impact du boom sur le secteur des biens exportables et des biens importables. L'impact sur les biens exportables, comme l'agriculture, est négatif, et sur les biens importables, les biens manufacturés par exemple, il pourrait être positif.⁴ Kayizzi-Mugerwa (1990) a créé un modèle pour la Zambie visant à examiner l'impact des prix du cuivre dans ce pays. Cette étude tend à démontrer que l'hypothèse du syndrome hollandais est largement validée dans le cas de la Zambie.

Enfin, une étude récemment menée par Treviño (2011) utilise l'approche d'Ismail (2010) pour chercher des preuves de l'existence du syndrome hollandais dans les pays riches en pétrole de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Treviño (2011) note par ailleurs que les pays de la CEMAC ont bénéficié des prix mondiaux du pétrole ces dernières années, mais ont également été soumis à des appréciations des taux de change réels relativement importantes. Son étude a porté en particulier sur les 14 pays membres membres qui constituent la zone des francs CFA en les divisant en deux catégories, importateurs et exportateurs nets de pétrole. Ses résultats confirment la présence du syndrome hollandais dans le second groupe de pays lors de l'envolée des prix pétroliers.

Le Nigeria semble avoir été particulièrement touché par le syndrome hollandais (Olusi et Olagunju 2005). Avant le développement de l'industrie pétrolière, le Nigeria bénéficiait d'un secteur agricole et manufacturier assez solide, en mesure de servir le reste de l'Afrique occidentale. Mais la croissance de l'industrie pétrolière a précipité le déclin de ces deux secteurs. Bien que la corruption ait été et continue de représenter un problème au Nigeria, qui a figuré parmi les

pays les plus touchés par la corruption ces dernières années au niveau mondial, (Transparency International 2011), le syndrome hollandais représente également l'un des facteurs à prendre en compte.

Ian et Karl (2003) considèrent la Guinée Équatoriale comme un exemple parfaitement représentatif des maux associés au syndrome hollandais, qui a fait suite aux découvertes d'abondantes réserves de pétrole et de gaz. Une étude du Fmi (2005) approuve largement ces conclusions. Les symptômes du syndrome hollandais ont pu également être observés au Kenya suite au boom du café survenu entre 1976 et 1979, le prix du café ayant quadruplé (Bevan et al. 1993). Contrairement aux études précédentes, après avoir examiné les effets du boom du café en Tanzanie, Musonda et Luvanda (1991) ne valident pas la présence du syndrome hollandais en Tanzanie. Selon eux, il convient d'examiner le schéma de la répartition des gains issus du boom dans ce secteur en déterminant les résultats globaux.

Bevan et al. (1993) montrent que les effets du syndrome hollandais ne se limitent pas au secteur minier et pétrolier. On peut également les observer dans le secteur agricole, si les prix mondiaux des produits de base garantissent des gains exceptionnels de ces exportations. Malgré cette similarité, ces deux catégories de denrées ont des effets différents, car les denrées agricoles sont souvent produites par de nombreux petits exploitants (par ex. producteurs de cacao ou de café), et la situation de monopole est par conséquent limitée. Concernant cette différence, Collier et Goderis (2012) notent que si la hausse des cours des produits de base a des effets positifs à court terme sur la croissance économique, les booms des secteurs non agricoles survenant dans les pays marqués

par une faible gouvernance produisent des répercussions à long terme plus importantes que les gains à court terme.

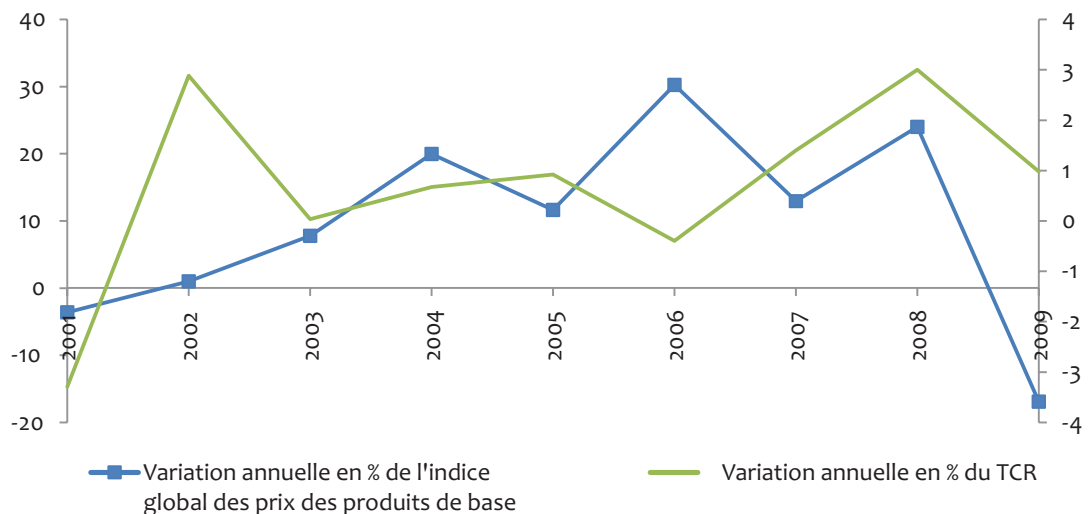
Love (1994) a également mis en évidence que les effets de la syndrome hollandais touchant le secteur de l'extraction de diamants ont des répercussions sur le secteur agricole (excepté l'élevage de bétail)⁵ au Botswana, bien que ses résultats soient contestés par d'autres chercheurs (Acemoglu et al. 2001, 2002 ; Harvey et Lewis 1990). Limi (2006) a étudié le cas du Botswana et en a conclu que la gouvernance détermine la mesure dans laquelle la richesse en ressources naturelles peut avoir des effets sur la croissance. Il affirme que la thèse du syndrome hollandais a peu d'effets sur le lien entre l'abondance des ressources naturelles et le développement économique. Au Nigeria, Sala-i-Martin et Subramanian (2003) ont montré que l'impact de l'abondance en ressources naturelles sur la croissance était négatif et non linéaire, ce qui selon eux provient de son influence sur la qualité institutionnelle. Ils pensent que les faibles performances économiques à long terme du Nigeria sont dues davantage au gaspillage et à la corruption qu'au syndrome hollandais. Enfin, une analyse du Fmi (2009a) sur le Tchad établit que les répercussions du syndrome hollandais sont difficiles à évaluer, non seulement à cause du manque d'informations, mais également parce que le secteur non pétrolier est marqué par un sous-développement considérable. L'étude du FMI démontre qu'il existe peu de faits prouvant la présence du syndrome hollandais, excepté la hausse importante de la masse salariale, qui peut s'expliquer par l'augmentation des dépenses gouvernementales en période de boom pétrolier (effet des dépenses), plutôt que par un glissement de la main-d'œuvre vers la production pétrolière/raffinage du pétrole (effet du mouvement des ressources).

Comme les études susmentionnées l'indiquent, les nombreuses analyses portant sur le phénomène du syndrome hollandais se sont focalisées sur l'impact de l'abondance des ressources sur les dépenses publiques, sur le taux de change réel et ses effets sur la redistribution des ressources entre les secteurs. Ceci se vérifie en particulier par l'appréciation du taux de change réel, le déclin de la production/exportation manufacturière, la désindustrialisation ou l'expansion des activités non commercialisables. Pour Brahmhat et al. (2010), il est évident que l'augmentation des termes de l'échange (suite à une envolée des prix des produits de base) crée une appréciation réelle dans les pays riches en ressources. Dans une étude portant sur 22 pays africains, Cashin et al. (2003, cité dans Avendaño et al. 2008) notent qu'environ 80 pour cent des variations du taux de change réel sont associées au mouvement des prix des denrées de base. La chute du secteur manufacturier généralement constaté dans les pays en développement est cependant variable (Sala-i-Martin et Subrama-

nian 2003 ; Brahmhat et al. 2010). Les résultats mitigés s'expliquent par un certain nombre de facteurs—malédiction des ressources, capital humain, qualité des institutions et des politiques publiques. Selon Ismail, par exemple, on constate généralement qu'une augmentation de 10 pour cent des bénéfices pétroliers s'accompagne d'une chute de 3,4 pour cent de la valeur ajoutée dans les secteurs manufacturiers (Ismail 2010, cité dans Brahmhat et al. 2010).

La figure 3.7 décrit la corrélation forte et positive entre la croissance de l'indice du prix des produits de base et le taux de change réel effectif en Afrique (sauf peut-être en 2006). L'agrégation du taux de change réel à l'échelle du continent peut cacher la plupart des associations fortes observées au niveau national. En fait, Avendaño et al. (2008) montrent qu'il existe une relation plus forte chez certains pays africains où la demande chinoise de produits de base est importante, comme la Zambie, par exemple (voir également Brahmhat et al. 2010).

Figure 3.7 : Évolution du pourcentage annuel du prix global des produits de base et indice du TCER des économies africaines (prix des produits de base dans l'axe droit)



Source : Calculs effectués à partir de la base de données UNCTAD (2012)

3.2.3 Les réponses fiscales au boom des produits de base : fait observés en Afrique

Dans de nombreux pays en développement, les exportations de denrées de base représentent une partie importante des revenus de l'État, qu'ils soient directs (dividendes et redevances) ou indirects (impôts sur les revenus et taxes sur les exportations). La volatilité excessive des prix des produits de base, liée aux cycles de prospérité et de ralentissement de l'économie mondiale réelle, crée des problèmes au niveau de la gestion et de la planification macroéconomique. Ainsi, de nombreux pays dépendant des produits de base doivent faire face à une extrême variabilité des revenus (Dehn 2001 ; Westerhoff 2004 ; Humphreys et Sandbu 2007) et expérimentent souvent : a) une forte volatilité et des hausses soudaines des revenus ; b) des oscillations dans les dépenses ; et c) des problèmes pour optimiser le niveau d'épargne et anticiper les besoins en matière d'endettement.

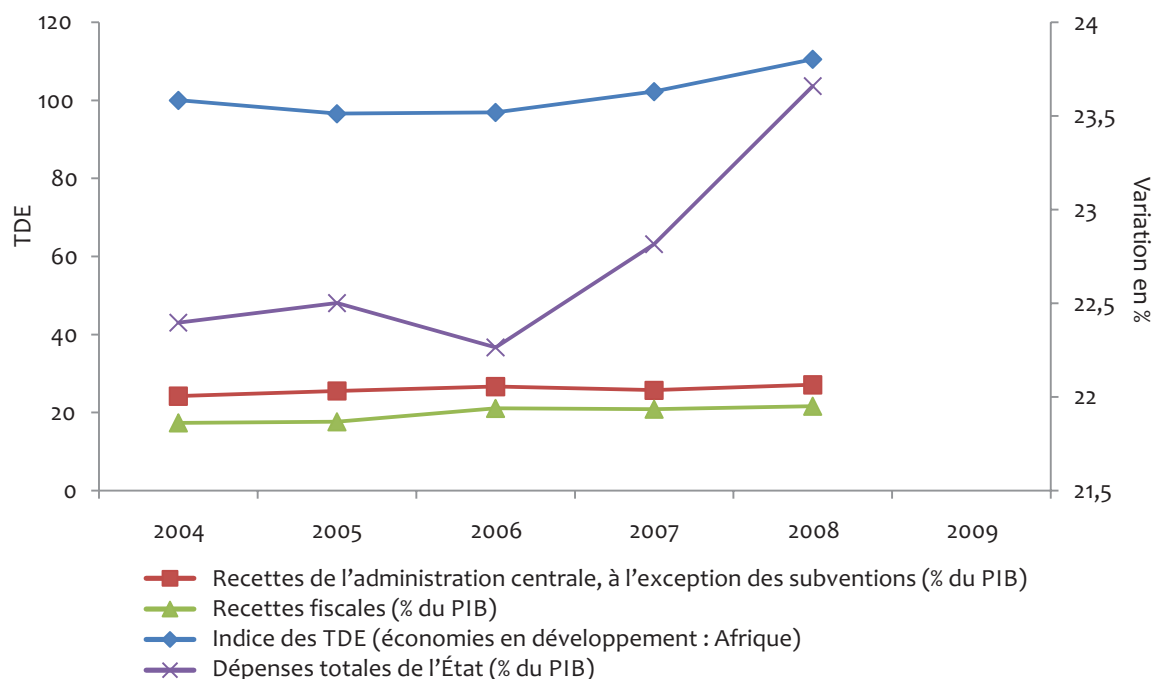
La figure 3.8 illustre la tendance des dépenses de l'État, le total des revenus, les recettes fiscales (en pourcentage du PIB) et l'indice global des produits de base pour l'Afrique sur les cinq dernières années. Les impôts et les revenus sont restés plus ou moins constants, les dépenses affichant une croissance régulière, en parallèle avec l'amélioration des termes commerciaux, ce qui semble caractériser la réponse fiscale au boom récent des produits de base en Afrique.

En Guinée Équatoriale, par exemple, les revenus du pétrole sont passés de 3 millions \$ US en 1993

à 725 millions \$ US en 2003, et la part du secteur pétrolier dans le PIB a augmenté, passant de 11 pour cent à 86 pour cent en 2000 (Ian et Karl 2003). Compte tenu de cette forte dépendance vis-à-vis des exportations de pétrole, et de la mauvaise gestion budgétaire des bénéfices issus du boom pétrolier, le pays a enregistré un solde budgétaire négatif, même dans les périodes où les prix du pétrole étaient très élevés. Une étude sur le Nigeria menée par Obinyeluaku et Viegí (2007) a démontré que la mauvaise gestion des revenus pétroliers fragilisait le budget, qui devenait plus vulnérable aux chocs. Selon ces auteurs, les revenus du pétrole entraînaient une hausse des dépenses de l'État, qui sont difficiles à restreindre lors d'une baisse des revenus du pétrole, provoquent une distorsion dans les schémas d'affectation du budget et accroissent les déficits et l'encours de la dette.

Pour en revenir aux dépenses publiques, le problème des revenus du gouvernement du Nigeria (lié au boom des produits de base, comme indiqué précédemment) a une incidence directe sur les dépenses publiques/gouvernementales. Selon Hawthorne et al. (2005), les booms du secteur des ressources amènent les gouvernements à s'engager dans des dépenses excessives qui doivent être financées par la dette. Le problème de « l'allocation intertemporelle » peut s'étendre au secteur public si l'État restreint les investissements des richesses dans des actifs étrangers (Deaton 1999).

Figure 3.8 : Revenus de l'État, impôts sur les revenus, TDE et dépenses de l'État en Afrique



Source : Calculs effectués à partir de la base de données UNCTAD (2012)

Concernant la Guinée Équatoriale, Ian et Karl (2003) réaffirment que lors des hausses des cours du pétrole, l'État se lance dans des programmes de dépense publique ambitieux, mais en règle générale son budget ne peut supporter ce niveau de dépenses lorsque les prix chutent. Le gouvernement doit donc emprunter de l'argent à des conditions défavorables, non seulement lors des périodes de ralentissement, mais également lors des périodes d'expansion, en hypothéquant ses futurs revenus de la production pétrolière pour garantir les emprunts supplémentaires. Par ailleurs, Budina et al. (2007) notent qu'au Nigeria, le boom pétrolier n'a pu enrayer la stagnation pérenne dont souffre l'économie, qui provient de l'extrême volatilité des dépenses, et non des effets du syndrome hollandais.

De même, le Fmi (2012) souligne que la volatilité élevée des prix des denrées de base complique les politiques fiscales tant dans les pays exportateurs que dans les pays importateurs de produits de base, car l'adaptation des dépenses fiscales aux changements de l'environnement externe est généralement soumise à des retards significatifs. Le Fmi (2012) ajoute que ce fait se vérifie en particulier dans les pays où la proportion des revenus fiscaux est très dépendante du niveau des prix des produits de base. Atkinson et Hamilton (2003) souscrivent à cette analyse, ajoutant que de nombreux pays riches en ressources dont les dépenses de consommation publiques sont élevées connaissent généralement une croissance économique inférieure à celles des pays qui utilisent les bénéfices pour financer l'investissement public.

Le troisième problème concerne l'épargne et la dette. Comme le soulignent Collier et Gunning (1999) ainsi que Medina (2010), les pays en développement qui dépendent des exportations des produits de base agissent différemment au niveau de la gestion de leurs revenus durant les périodes de boom des produits de base. Certains pays augmentent considérablement leurs taux d'imposition effectifs (Kenya, Bolivie), d'autres ne les modifient pas (Colombia, Botswana) ou les diminuent (Cameroun, Sénégal). Par exemple, la pratique de l'Angola consistant à hypothéquer les revenus pétroliers futurs pour augmenter les dépenses publiques conduit invariablement à une crise du budget et de la dette (IMF 2009a). De même, lors du boom pétrolier des années 70, le Nigeria s'est lourdement endetté pour financer les dépenses de consommation publique, et a subi deux chocs au milieu des années 80 : une baisse des cours du pétrole, le baril passant de 30 \$ US à 18 \$ US, et un changement de modèle, basé sur le remboursement au lieu de l'emprunt (IMF 2009a). Afin d'éviter cette vulnérabilité aux problèmes fiscaux et à la dette, il serait utile d'épargner en période de prospérité et d'utiliser les fonds disponibles en période de récession, en mettant en place des politiques budgétaires anticycliques (World Bank 2012).

Geda (2002, 2003), concernant les pays africains en particulier, et Brahmhat et al. (2010), sur les pays en développement en général, notent que les prix élevés des produits de base des années 70 ont encouragé de nombreux pays riches en ressources à emprunter (en utilisant leurs ressources comme garanties) pour financer de grands projets d'investissement et les dépenses publiques. Lors de la chute des cours des années 80, ces pays ont dû faire face à une crise de la balance des paiements et à des niveaux d'endettement extérieur insoutenables. Reinhart et Rogoff (2010, cité dans Brahmhat et al. 2010) mettent en garde et déclarent que

lorsque la dette extérieure dépasse 60 pour cent du PIB, la croissance annuelle diminue en moyenne de 2 pour cent, et en cas de niveaux de dette élevés, la croissance est divisée par deux.

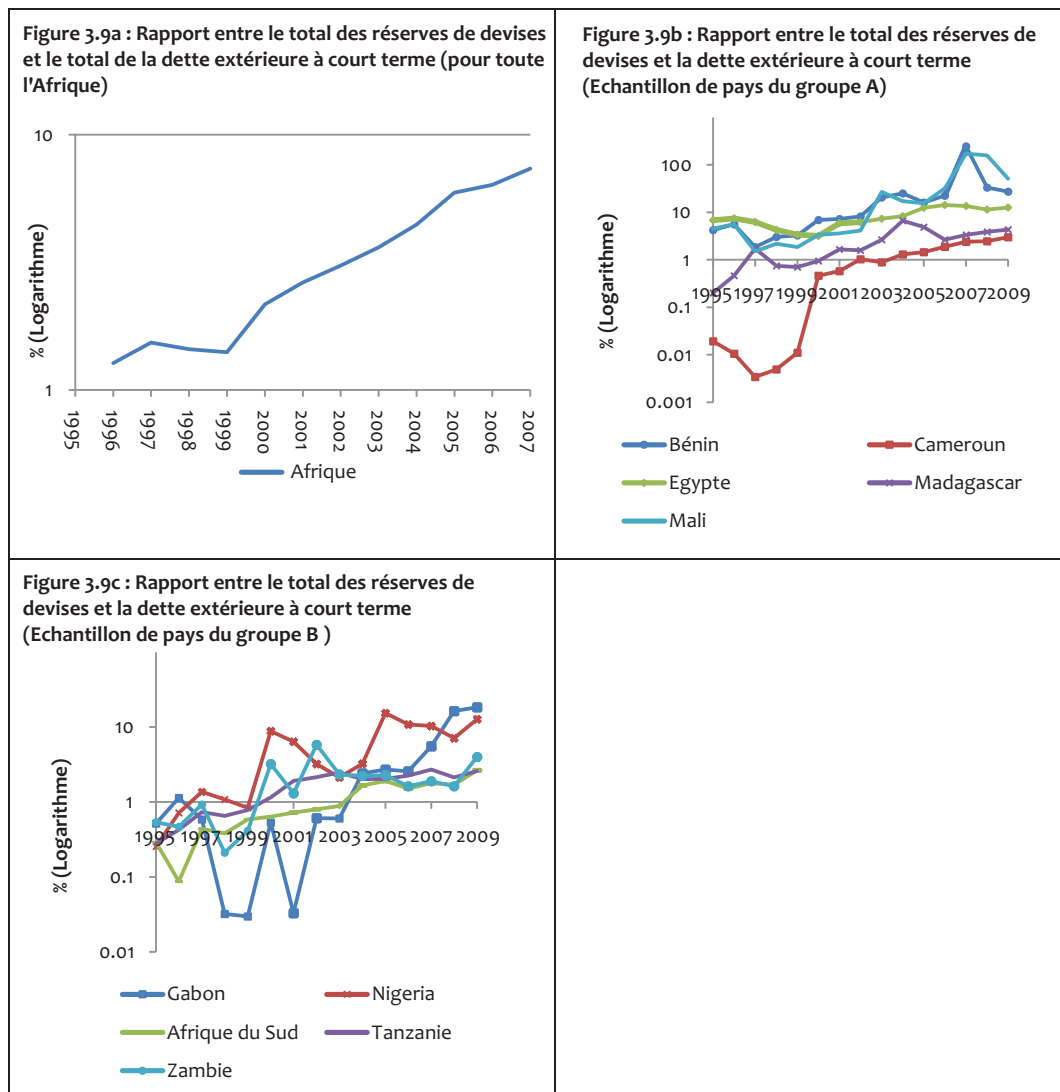
Un autre problème fiscal lié à la dette est la hausse potentielle du niveau de dette à court terme, suite à une période de boom des produits de base. Ces dettes sont particulièrement importantes, car si le niveau est très largement supérieur aux réserves officielles (ou aux actifs liquides détenus à l'extérieur), les pays deviennent vulnérables aux attaques spéculatives. Ainsi, le rapport entre les réserves officielles (ou des actifs liquides détenus à l'extérieur) et la dette à court terme—appelé indicateur « Guidotti-Greenspan »—indique la vulnérabilité (si elle est supérieure à 1) ou la non vulnérabilité (si elle est inférieure à 1) des pays aux attaques spéculatives (Avendaño et al 2008). La figure 3.9a indique une amélioration au niveau de l'indicateur Guidotti-Greenspan dans tous les pays africains (1995-2007) en termes agrégés, et les figures 3.9b et 3.9c indiquent la même tendance pour un échantillon de pays. Certains avancent cependant que l'amélioration des résultats provient en grande partie des modifications apportées au niveau de la composition, des échéances et de la structure de la dette (Avendaño et al. 2008; Geda 2012).

Dans l'ensemble, les études montrent une corrélation positive entre l'épargne et l'efficacité de l'investissement des rentes issues des ressources en matière d'amélioration de la croissance du PIB (Atkinson et Hamilton 2003). Atkinson et Hamilton (2003), en particulier, affirment qu'une augmentation de 10 pour cent du taux d'épargne se traduit par une hausse de 0,3 du taux de croissance du PIB par personne. Devant ce constat, les politiques devraient créer des mécanismes structurés et transparents ou des fonds pour épargner la richesse issue des

ressources naturelles. Suite à cette étude comparative qui indique que le Botswana a réussi (alors que l'Arabie Saoudite a échoué) à atténuer les effets négatifs du boom des produits de base, Auty (2001a) suggère d'instaurer des fonds de développement (un moyen d'identifier les composantes capitales des rentes et de stériliser les flux de capitaux) ; des fonds de stabilisation

des revenus (pour limiter l'absorption des revenus par les dépenses publiques dues aux fortes fluctuations des cours) ; et des unités d'évaluation de projet pour améliorer l'efficacité de l'investissement du secteur public (Auty 2001a). Mais la gestion de tels fonds n'est pas toujours une tâche facile.

Figure 3.9 : Rapport entre le total des réserves de devises et le total de la dette extérieure à court terme (Afrique entière, groupes A et B)



Source : Calculs effectués à partir de la base de données ADI (2011)

Enfin, la politique fiscale est également importante en présence de flux de ressources provenant d'un secteur en essor. Se basant sur l'expérience de 18 pays en développement qui ont bénéficié de chocs de termes de l'échange favorables dans la période 1974-1989, Little et al. (1993) soulignent que ces pays n'ont pas connu une croissance plus rapide que celle des pays qui ont connu des chocs de termes de l'échange défavorables dans la même période. Little et al. (1993) soutiennent que ces mauvais résultats proviennent d'une perte de compétitivité dans les secteurs industriels moins dynamiques et l'agriculture (syndrome hollandais), et de la mauvaise gestion des revenus issus du secteur en essor (la réponse fiscale).

Les nations riches en ressources sont également plus vulnérables à la corruption et aux comportements de recherche de rente, qui affectent négativement l'allocation des ressources et entravent la croissance (Bardhan 1997, cité dans Gylfason 2001a). À ceci vient s'ajouter le manque de transparence sur la distribution de la richesse, et il est très difficile pour les gouvernements de modifier les habitudes de consommation lors des périodes où les prix des ressources chutent (Auty 2001a). Moore (2004) fait remarquer qu'une dépendance excessive vis-à-vis des revenus des ressources risque de transformer les pays riches en ressources en États rentiers.⁶ Cette situation incite les pays riches en ressources à porter davantage attention aux fonctions de distribution (subventions) et aux fonctions d'intervention (création d'une entreprise nationale d'exploitation des ressources naturelles) qu'aux fonctions liées à la réglementation, à la surveillance, à l'imposition et à la gestion de l'économie (Moore 2004).

On peut tirer un certain nombre d'implications de cette analyse. Les flux de capitaux issus d'un secteur en croissance ont une tendance

inhérente à creuser le déficit en encourageant les dépenses et en décourageant l'imposition. Ce processus conduit les gouvernements à s'écarter d'un modèle d'auto-financement durable, entre autres l'endettement. Cette analyse souligne une autre implication, qui est l'impact de ces flux de capitaux sur la distribution des revenus. En garantissant la création d'États rentiers, ces flux de capitaux peuvent influencer la distribution des revenus en faveur d'un groupe particulier entraînant un risque de conflit. De plus, l'alternance des périodes de boom et de ralentissement du secteur des prix de base est souvent mal gérée et décourage le renforcement des capacités fiscales (Gelb et al. 1988 ; Bevan et al. 1989, 1993 ; Ramírez et al. 2011). Cette conclusion générale indique que les effets négatifs d'une période de boom des ressources proviennent principalement d'une mauvaise gestion des revenus ou de mauvaises réponses fiscales : l'utilisation inconsidérée des revenus (dépenses élevées, moins d'investissement et d'épargne, corruption, criminalité, voire conflit) contribue à la désintégration de l'économie. Ces trois problèmes représentent d'importants défis en matière de politique macroéconomique et de renforcement des capacités institutionnelles dans les pays dont l'économie repose sur le boom d'un secteur.

3.3 Utilisation de l'investissement public dans la gestion des ressources naturelles en faveur de la croissance

Les pays africains disposent d'avantages comparatifs intrinsèques dans diverses ressources renouvelables et non renouvelables. Il n'est donc pas surprenant que la prospérité de nombreux pays africains repose sur la production et l'exportation de ces denrées. Les pays

africains peuvent et doivent utiliser les ressources naturelles et leur gestion en tant que moteurs de croissance et de réduction de la pauvreté.

Mais de nombreux pays africains riches en ressources ont des difficultés à transformer leur avantage comparatif en avantage concurrentiel—en optimisant l'exploitation des réserves de ressources naturelles connues ou qui n'ont pas encore été découvertes, en améliorant leur valeur ajoutée, en accroissant les exportations de denrées à forte valeur ajoutée, et en utilisant les recettes d'exportation pour garantir un développement plus durable de certains secteurs, comme le secteur manufacturier. Les économies d'échelle et la croissance de la productivité engendrées par une meilleure utilisation des ressources, ainsi que les capacités relatives au secteur des ressources naturelles et autres secteurs pourraient aider à atteindre cet objectif (Warf et Stutz 2007).

La littérature existante dresse un tableau pessimiste sur la situation en constatant l'écart existant entre la richesse en ressources naturelles et les résultats économiques—« malédiction des ressources » (Gylfason 2000, 2001a, b ; Leite et Weidmann 1999 ; Papyrakis et Gerlagh 2004 ; Rodriguez et Sachs 1999 ; Sachs et Warner 1995, 1997b, 1999a, b, 2001).

Comme mentionné précédemment, si la malédiction des ressources semble toucher de nombreux pays africains, il ne s'agit pas d'une vérité universelle : en effet, on trouve de nombreux exemples de pays qui montrent une relation positive entre les richesses naturelles et la progression économique. Par exemple, la Norvège a réussi à rattraper son retard par rapport à ses riches voisins et a connu une croissance plus rapide et soutenue dans les années 70 et 80 grâce à ses découvertes de

réserves de pétrole (Røed Larsen 2005). Voir également Mitchener et McLean (2003), Wright (1990, 2001), ainsi que Wright et Czelusta (2003) pour de plus amples exemples d'expériences similaires. Sur le continent africain, l'exemple du Botswana, qui rejoint celle de la Norvège, est particulièrement intéressant.

On a pu identifier quatre canaux principaux par lesquels la disponibilité des ressources naturelles exercent des effets négatifs sur la croissance et le bien-être (Papyrakis et Gerlagh 2006), à savoir : 1) la réduction des capacités institutionnelles, qui induit un comportement de recherche de rente et la corruption, et entraîne une instabilité politique (Krueger 1974 ; Collier et Hoeffler 1998 ; Torvik 2002) ; 2) la détérioration des termes de l'échange et la réduction potentielle du degré d'ouverture due à une surévaluation de la devise nationale et à la perte de compétitivité dans les exportations de denrées autres que les ressources naturelles (Corden 1984) ; 3) la réduction des investissements publics et privés dans le renforcement du capital humain, notamment dans l'éducation supérieure et la main-d'œuvre qualifiée (Gylfason 2001a ; Gylfason et Zoega 2006 ; Stijns 2006) ; et 4) l'éviction des investissements en capital physique (Atkinson et Hamilton 2003 ; Papyrakis et Gerlagh 2006, 2007 ; Yuxiang et Chen 2011).

Parallèlement aux effets négatifs mentionnés ci-dessus, plusieurs problèmes inter-reliés limitent les capacités des pays à utiliser les ressources naturelles et leur gestion en tant que moteur de croissance et de réduction de la pauvreté. Le plus important de ces problèmes est le déficit en capacités technologiques. L'extraction des ressources naturelles et les activités de soutien et de services qui y sont liées sont dominées par des multinationales ou des moyennes entreprises étrangères. Les entreprises locales ne

peuvent faire face à la concurrence des entreprises étrangères, manquant de capacités humaines et techniques et ne disposant pas de l'expertise et des installations de production nécessaires. Par conséquent, les entreprises locales ne sont pas compétitives dans leur propre pays. Les activités en amont et en aval du secteur pétrolier et gazier du Nigeria et de l'Angola, par exemple, sont dominées par des entreprises étrangères comme Total, Elf, Chevron, Texaco, Agip et British Petroleum. La situation est similaire dans le secteur des minéraux : De Beers, Rio Tinto, et plus récemment des entreprises chinoises, dominent le secteur de l'exploitation des diamants, du cuivre et autres minéraux, au Botswana, en Afrique du Sud, en Zambie et en République démocratique du Congo.

Les écarts constatés au niveau des capacités humaines et technologiques (entre les entreprises locales et les entreprises concurrentes étrangères mentionnées précédemment) ont contribué à saper la compétitivité des pays africains au niveau mondial, même dans le secteur des ressources naturelles, dans lequel ils devraient être compétitifs, et à réduire les rendements potentiels de leurs richesses naturelles. Selon Collier, si on compare la richesse en ressources naturelles des pays africains à celle de pays développés de l'OCDE ou autres, son étendue est encore largement inconnue, et les ressources connues ne sont exploitées que dans une très faible proportion. «L'Afrique ne représente qu'un cinquième des ressources naturelles des pays riches, car les 4/5èmes n'ont pas encore été découverts» (Collier 2011:2).

3.3.1 *Justifications des dépenses publiques d'investissement*

Afin de transformer leur avantage comparatif en avantage concurrentiel, les pays africains doivent investir dans le renforcement des capacités humaines et technologiques, dans certains secteurs clés qui leur permettront de progresser au niveau de l'exploration et des processus d'exploitation. Ces investissements seront susceptibles de réduire l'asymétrie d'information qui existe entre les pays et les investisseurs. Par exemple, le fait de disposer de capacités locales adaptées, d'informations géologiques et d'évaluations précises de leurs réserves de ressources naturelles leur permettra de négocier des contrats équitables pour leur exploitation. Ces connaissances aideront les pays à créer des marchés efficaces, donneront la possibilité au secteur privé de participer au processus d'exploration, amélioreront les retours sur investissement et encourageront la rétention des bénéfices issus de l'exploitation des ressources naturelles. Elles aideront également à créer des capacités pour améliorer la gestion financière des revenus et garantiront une utilisation judicieuse dans d'autres domaines essentiels, comme l'infrastructure, l'éducation, la santé, la gouvernance et la sécurité (Ismail et Okeke 2012).

Malheureusement, dans la plupart des pays africains, excepté quelques bourses d'étude offertes actuellement par des entreprises d'État et des multinationales opérant dans l'extraction des ressources naturelles, très peu d'investissements publics sont consacrés au renforcement des capacités.

Bien que la participation directe du gouvernement dans les activités économiques soit généralement minime, le recours à l'investissement public dans la gestion des ressources naturelles se justifie pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les citoyens disposent de certains droits en tant que propriétaires réels de ces ressources, y compris le droit d'exiger de l'État qu'il assume ses responsabilités sociales, qu'il agisse en tant que gardien des ressources, qu'il arbitre les conflits sociaux et écologiques et trouve des compromis dans l'utilisation des revenus du secteur des ressources naturelles (Khoday et Perch 2012). En théorie, les ressources naturelles représentent un capital social appartenant à tous les citoyens. En tant que représentant du peuple et de ses intérêts collectifs, le gouvernement est le mieux placé pour détenir ces ressources en fiducie au nom des citoyens propriétaires (Collier 2010b). Les investissements publics sont également nécessaires pour faire en sorte que les bénéfices issus des ressources naturelles bénéficient à tous, grâce à l'investissement dans l'exploration, l'extraction et l'utilisation des revenus.

En second lieu, certains investissements dans les activités de gestion des ressources naturelles relèvent de la seule responsabilité du gouvernement. Par exemple, seul le gouvernement est habilité à répartir les dépenses publiques entre les différents secteurs et activités, comme l'investissement dans le cadre législatif régissant l'exploitation et la gestion des ressources ou l'investissement dans l'amélioration de l'environnement des affaires (Collier 2010c —Charte sur les ressources naturelles, Précepte 10, niveau 3). Ceci améliorera l'investissement du secteur privé et permettra d'atteindre l'équilibre nécessaire entre les investissements publics et privés dans les ressources naturelles. L'absence totale d'investissement de l'État dans le

développement et dans l'application des droits de propriété liés au capital en ressources naturelles peut conduire au chaos. L'État est le seul responsable de l'investissement dans les institutions juridiques qui déterminent les règles du jeu dans la gestion des ressources naturelles et ont la capacité d'appliquer ces règles. Par ailleurs, seul le gouvernement peut investir dans la fourniture d'équipements sociaux en mesure de créer un environnement commercial favorable aux activités d'exploitation et de gestion des ressources naturelles. Ces investissements prendront la forme de réformes générales ou spécifiques visant à améliorer le marché, l'infrastructure (humaine, physique et sociale) et la réglementation commerciale.

Troisièmement, la participation des citoyens par l'investissement dans la gestion des ressources naturelles est nécessaire pour remédier aux défaillances du marché (lorsque l'allocation des biens et des services par le marché libre n'est pas suffisant et aboutit à des résultats inefficients), pour renforcer et compléter les marchés relatifs aux ressources naturelles, et pour promouvoir des mécanismes de marché reflétant la valeur réelle des ressources en intégrant des externalités (Gale et Milham 2009). L'investissement public dans la gestion des ressources naturelles est marqué par une autre composante clé : le fait que pour améliorer les conditions du secteur des ressources naturelles, les décisions concernant les investissements doivent revêtir une dimension socioéconomique, ce qui est rarement le cas lorsqu'elles sont soumises aux seules forces du marché. En l'absence d'engagement public, la société manque de capacités pour développer un système structuré d'engagement dans ce secteur, qui n'est pas régulé et ne produit aucun avantage social. Sans un système structuré de ce type, les intérêts individuels et l'avidité prennent le pas sur les intérêts collectifs et aggravent

L'inefficacité, la recherche de rente, les détournements de fonds et les malversations. Les intérêts égoïstes peuvent inciter les entreprises privées et les individus à promouvoir et poursuivre des investissements non souhaitables socialement. De tels investissements peuvent générer des externalités négatives pour la société et l'environnement (Ismail et Okeke 2012). Ceci est particulièrement vrai pour les ressources naturelles à haut risque, qui génèrent peu ou aucun profit économique et sont marquées par une forte empreinte écologique. Par exemple, les entreprises privées peuvent davantage focaliser leurs investissements sur l'exploitation plus que sur l'exploration, sans s'intéresser aux investissements qui ont été nécessaires pour les activités d'exploration. De plus, les investisseurs privés, motivés par le profit, peuvent négliger d'éliminer la pollution et la dégradation de l'environnement créés par leurs activités. Dans de tels cas, les investissements publics sont nécessaires pour pallier les lacunes des forces du marché, pour inciter l'investissement privé dans des activités bénéfiques et susciter l'émergence de mécanismes de marché promouvant une évaluation et une fixation des prix des ressources naturelles appropriées.

Quatrièmement, les investissements publics dans les ressources naturelles sont nécessaires pour encourager et faciliter l'investissement privé dans ce secteur (NRC 2010). Les investisseurs privés ne sont pas enclins à investir dans l'exploration et l'exploitation de ressources naturelles dans un environnement marqué par le chaos et l'insécurité. Si certains investisseurs privés aiment prendre des risques, étant donné la forte probabilité d'obtenir des retours sur investissement élevés, d'autres sont réfractaires au risque et recherchent la sécurité. Pour attirer et retenir ce type d'investisseur, le gouvernement doit investir dans des activités basiques

comme l'état de droit, la sécurité, l'infrastructure et autres activités favorables à l'investissement.

Cinquièmement, les investissements publics dans la gestion des ressources naturelles trouvent leur justification dans le fait qu'ils garantissent une diversification économique en termes de revenus de base et d'exportations (NRC 2010). Une économie dépendant fortement des ressources naturelles pour les exportations, les rentrées fiscales et les recettes en devises étrangères est généralement très vulnérable aux aléas des prix des marchés mondiaux, si aucune politique spécifique n'est mise en place pour gérer ce problème. La seule solution possible consiste à diversifier les sources durables de revenus fiscaux et de rentrées en devises. Ceci n'est possible que par des investissements publics ciblés de manière à ce que les profits issus des exportations des ressources naturelles soient investis dans le renforcement d'autres sources de revenus. Les investissements publics privilégient certains domaines comme l'agriculture, l'agroalimentaire et le développement industriel. Les efforts devraient également porter sur le développement de la chaîne de valeur des ressources naturelles et ses activités périphériques ainsi que sur des domaines totalement nouveaux, comme le secteur manufacturier.

3.3.2 Implications et problèmes

- a) **Implications** : les investissements publics dans la gestion des ressources naturelles ont des implications économiques, sociales et écologiques pour la société. Les implications économiques sont les plus visibles dans le marché des ressources naturelles. Les prix des marchés ne reflètent pas nécessairement la valeur réelle des ressources naturelles, car les prix ne tiennent pas compte des externa-

lités environnementales (Collier 2010 ; Ahrend 2006). Les investissements publics dans la gestion nationale des ressources sont là encore utiles pour garantir une évaluation appropriée du marché, en mesure de refléter les externalités environnementales et sociales. Ils doivent également soutenir la structure du marché de manière à promouvoir une tarification appropriée des ressources naturelles et fournir un environnement favorable à l'investissement du secteur privé. D'un point de vue social, une amélioration au niveau des inégalités d'accès et d'utilisation des ressources naturelles est une implication majeure des investissements publics dans la gestion des ressources naturelles (Malena et al. 2004 ; UNDP 2010). Cette amélioration passe par les transferts directs et les dépenses publiques en matière de santé, d'éducation et d'infrastructures publiques (Beck et Nesmith 2001).

En effet, un écosystème sain est l'une des conditions préalables pour une croissance économique durable et la réduction de la pauvreté (Khoday et Perch 2012). Sans contrôle, les activités humaines conduisent à une perte de valeur du capital naturel par la dégradation environnementale et écologique. Les investissements publics contribuent à donc pallier cette déficience et à restaurer l'accès de la société à un environnement propre, en fournissant des aides adaptées aux parties prenantes pour sauvegarder l'environnement (Nixon 2011; Scissors 2011; Smith 2011).

Pour résumer, les implications économiques et socio-écologiques de l'investis-

sement public dans la gestion des ressources naturelles incluent l'internalisation de tous les types d'externalités, la création des mécanismes sociaux en faveur d'une utilisation durable des ressources naturelles, le soutien aux mécanismes de marché permettant une fixation des prix et une évaluation des ressources naturelles appropriées, et une gestion efficace de l'utilisation des ressources naturelles de manière à ce qu'elles bénéficient à tous les membres de la société.

b) Problèmes : les pays riches en ressources sont confrontés à trois problèmes spécifiques en matière de politique fiscale : les revenus sont épuisables, volatiles et proviennent en grande partie de l'étranger (Heuty et Aristi 2011). Le premier problème se rapporte à la question délicate de l'allocation durable et intergénérationnelle des ressources visant à favoriser les copropriétaires des ressources actuels et futurs. Le second problème concerne les facteurs exogènes qui sont hors de contrôle des responsables politiques et qui compliquent les processus de planification et de budgetisation. Le dernier problème est lié à la pression vers le haut exercée sur le taux de change réel de la devise nationale, qui se traduit par une perte de compétitivité au niveau des exportations, les ressources passant d'un statut d'exportations commerciales à un statut d'exportations non commerciales. Il est indispensable de réorienter les investissements publics vers la gestion des ressources naturelles pour éviter ce phénomène indésirable et utiliser les ressources naturelles en tant que moteur de croissance économique en Afrique.

En règle générale, les investissements publics dans la gestion des ressources naturelles recourent divers domaines sociaux, institutionnels et économiques. Ils doivent inclure des activités clés qui englobent l'exploration et l'exploitation des ressources et l'utilisation de processus visant à développer d'autres secteurs et activités profitables à tous (Barma et al. 2012). Ceci concerne non seulement la recherche et la formation scientifique, mais également l'investissement dans la collecte de données et dans le renforcement des capacités pour la gestion des connaissances relatives aux ressources naturelles. Les investissements publics dans la gestion des ressources naturelles ne doivent cependant pas se limiter à ces activités ou domaines. Les investissements doivent concerner également le développement en amont et en aval des ressources naturelles et activités liées, comme le secteur manufacturier. Cette vision globale de l'investissement permettra de créer des liens en amont et en aval entre le secteur des ressources naturelles et d'autres domaines de l'économie.

Les difficultés qui accompagnent généralement l'investissement public dans la gestion des ressources naturelles incluent : 1) la faiblesse du financement, pouvant être liée à des procédures budgétaires déficientes et à la corruption, les fonds alloués n'étant jamais réellement versés ; 2) le faible niveau d'engagement politique (Gale et Milham 2009), qui se traduit par l'insuffisance ou l'inexistence d'affectation de ressources ; et 3) la faiblesse des capacités institutionnelles et humaines, qui ne permettent pas

aux gouvernements de fournir les investissements nécessaires (Hjort 2006 ; Papyrakis et Gerlagh 2004). Les études de cas portant sur le commerce illégal du bois au Libéria ; le détournement de pétrole au Nigeria (section 3.5) ; et l'oléoduc Tchad-Cameroun (Chapitre 5) illustrent divers aspects de ce problème.

En Afrique, l'insuffisance des financements publics est à la source d'un autre problème majeur dans la gestion des ressources naturelles, qui dans la plupart des cas représente un poids financier que les pays africains ne sont pas en mesure de supporter. Par exemple, les coûts liés au développement de la plateforme pétrolière du Jubilee, au Ghana, dont les réserves sont comprises entre 600 millions et 1,3 milliard de barils, devraient s'élever à environ 4 milliards \$ US (Gary 2008). Par ailleurs, on estime à environ 4,2 milliards \$ US les coûts nécessaires pour développer le champ pétrolier de Doba, situé au sud du Tchad et dont les réserves équivalent à 1 milliard de barils (dont un oléoduc de 1 000 kilomètres). La plupart des pays africains ne disposent pas des ressources financières nécessaires et doivent faire appel à des acteurs privés internationaux pour réaliser les investissements.

Enfin, l'histoire a démontré que de nombreux pays africains ont affiché une confiance excessive envers les flux de revenus issus des ventes des ressources naturelles et n'ont pas jugé nécessaire de mettre en place des investissements publics aidant à promouvoir la gestion des ressources en tant que moteur de croissance. Aujourd'hui, on constate que

de nombreux pays africains font appel à l'investissement public pour gérer les ressources naturelles. Le boom des fonds souverains (abordé plus en détail au Chapitre 6) témoigne de cette nouvelle évolution.

Les pays africains engendreront certainement des bénéfices considérables lorsqu'ils seront en mesure de régler ces problèmes et qu'ils orienteront davantage leurs investissements publics vers les ressources naturelles. C'est ce type de politique d'investissement qui a permis au Botswana, à l'Indonésie et à la Norvège de maintenir un niveau de richesse élevé sur le long terme (Lange et Wright 2004).

Ce qu'il est important de retenir, c'est qu'il est nécessaire d'explorer différentes modalités d'investissement, de manière à les adapter aux contextes économiques et écologiques spécifiques des pays. Il est possible par exemple d'adopter une approche directe par le budget, la gestion et la réhabilitation des ressources naturelles et de l'environnement. Pour cela, les gouvernements nationaux et sous-nationaux doivent adopter une ligne budgétaire dévolue à l'établissement et à l'application d'un système d'utilisation des terres et de réglementations sur la gestion et le développement des ressources naturelles.

Une autre modalité consiste à chercher des moyens pour faciliter les investissements focalisés sur un groupe. Un exemple de ce type d'investissement est le système de paiement pour les services écosystémiques (PES), selon lequel un paiement est effectué par un investisseur privé de manière à garantir la disponibilité continue des ressources naturelles, notamment les services écosystémiques. Cette modalité affecte une valeur monétaire à ce type de service. L'internalisation de cette valeur

économique contribue à encourager les actions qui procurent des avantages à long terme bénéficiant à la société dans son ensemble. La Chine, l'Indonésie et le Vietnam ont passé l'un des accords PES les plus importants au monde pour lutter contre la dégradation de leurs bassins hydrauliques. Ces pays offrent des exemples intéressants pour les nations africaines désirant adopter un système d'investissement similaire.

3.4 Résolution des conflits et gestion des ressources naturelles

Dans l'ensemble de l'Afrique, l'exploitation des ressources naturelles entraîne de nombreux conflits armés, de l'instabilité sociale, des pertes considérables en vies humaines et un retard dans le développement. Parallèlement aux conflits armés et à leurs répercussions, la mauvaise gouvernance des ressources fait naître des litiges liés à la terre, à l'eau, à la pollution et à la propriété des ressources exploitables ainsi qu'à certaines parties de leurs chaînes de denrées de base. Ces tensions sont aggravées par le fait que certains acteurs cherchent à tirer profit de l'exploitation de ressources à forte valeur ajoutée en s'appuyant sur la faiblesse des capacités institutionnelles, et se lancent dans des activités servant leurs intérêts personnels et s'exerçant au détriment des gouvernements et des populations concernés. Pourtant, les ressources naturelles pourraient contribuer à la paix et à la prospérité.

Entre 1970 et 2008, plus d'un tiers des conflits armés mondiaux étaient liés aux ressources naturelles à forte valeur (Rustad et Binningsbo 2010). Les risques de conflits armés sont plus élevés lorsque : 1) les belligérants tentent d'accéder aux revenus générés par ces ressources ; 2) certains acteurs éprouvent du ressentiment, se sentant lésés par rapport au processus

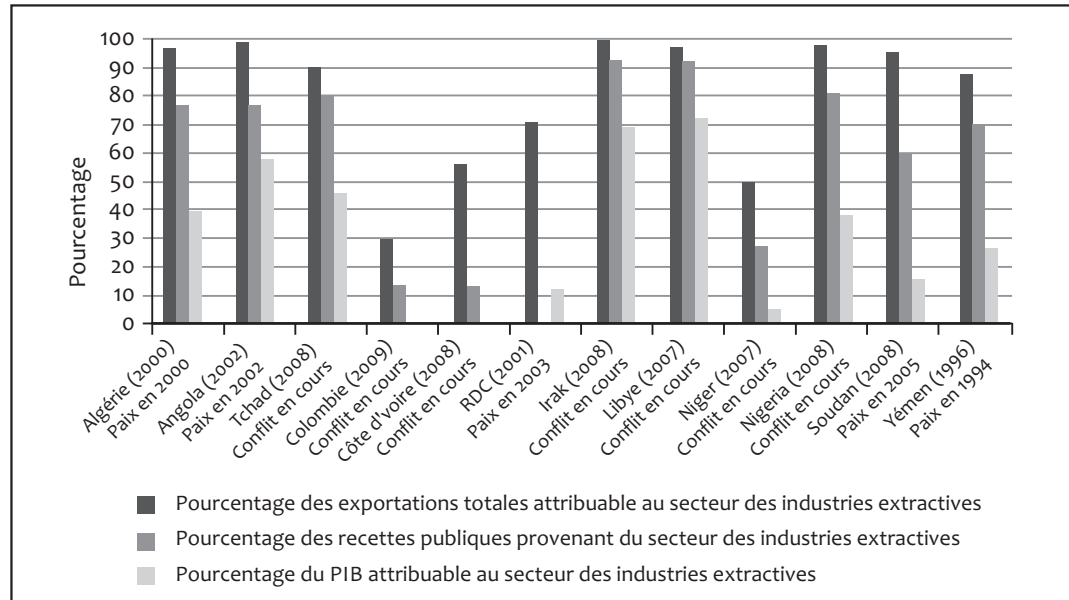
d'extraction (par exemple les déplacements forcés, l'exploitation de la main-d'oeuvre, le manque de recours, les objectifs non atteints et les inégalités dans la distribution des profits); et 3) les activités d'extraction des ressources et les revenus générés minent d'autres secteurs de l'économie et portent atteinte aux institutions légitimes (Lujala et Rustad 2012a).

Dans de nombreux pays affectés par des conflits, les ressources naturelles à forte valeur ajoutée—pétrole, gaz naturel, minéraux, pierres précieuses, bois, entre autres—représentent un pan important (voire dominant) de l'économie et fournissent des revenus significatifs aux États (Bruch et al. 2011). En Angola, au Soudan et en Algérie, le gaz et le pétrole représentent plus de 60 pour cent des revenus de l'État et plus de 90 pour cent des recettes d'exportation. La Sierra Leone a été marquée par des guerres civiles (qui se sont terminées en 2002) et par l'exportation de diamants destinés à financer la guerre. Après le conflit, les diamants représentaient environ 96 pour cent de l'ensemble des exportations du pays (IMF 2009b). Au Tchad, en Libye et au Nigeria, le gaz et le pétrole représentent jusqu'à 70 pour cent du PIB et plus de 80 pour cent des revenus de l'État (Lujala et Rustad 2012b). De même, l'or et l'uranium sont prépondérants au Niger, le pétrole occupe une place importante en Côte d'Ivoire (IMF 2010a), et le bois et les diamants fournissent d'énormes revenus à la République Centrafricaine (IMF 2010a). Si la bonne gestion des ressources naturelles à forte valeur est indispensable pour financer la reprise économique et le développement, la mauvaise gestion peut affaiblir considérablement les économies et la gouvernance, et augmenter les risques de violence (Alao 2007).

Les conflits liés aux ressources naturelles présentent des caractéristiques très diverses, au niveau de leur nature, des acteurs impliqués, de leur étendue, des causes, des facteurs sous-jacents et des indicateurs. Le présent Rapport ne prétend pas en fournir une description exhaustive, ce thème ayant fait l'objet d'études approfondies dans de nombreux autres ouvrages (Bruch et al. 2011; Jensen et Lonergan 2012; Ballentine et Nitzschke 2005; Alao 2007). Cependant, afin de mieux comprendre certains aspects des conflits, il est utile de se reporter aux figures 3.10 et 3.11, qui présentent l'exemple d'un conflit se déroulant dans le contexte de l'extraction des ressources. La figure 3.10 concerne neuf pays africains qui ont connu un conflit ou sont actuellement en guerre et affiche pour chacun d'eux le pourcentage des exportations, des revenus de l'État et du PIB lié au secteur de l'extraction des ressources. La figure 3.11 présente une typologie des types, causes et manifestations des conflits liés aux ressources.

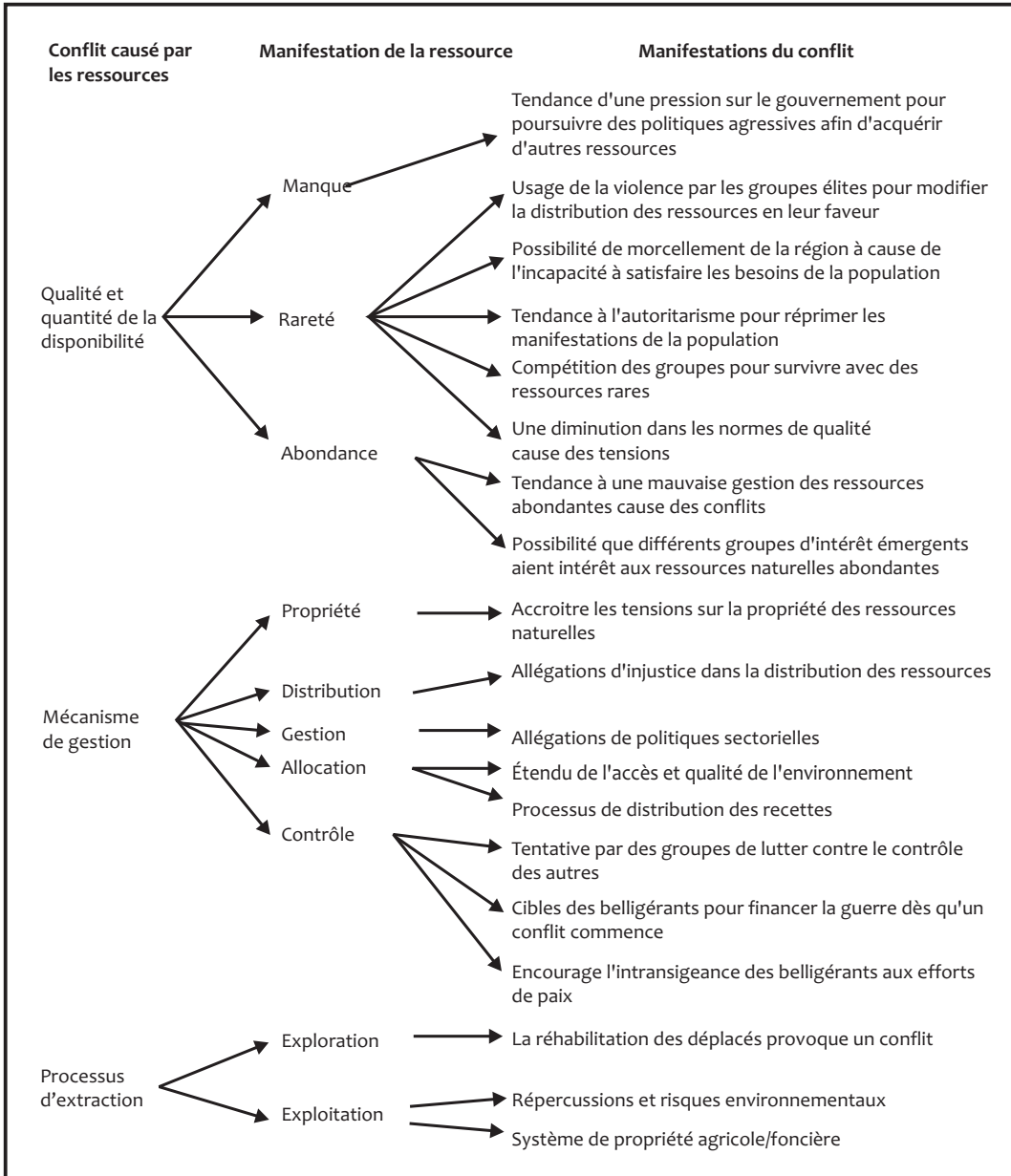
Le changement climatique, la déforestation, l'appauvrissement des terres, la pollution à grande échelle —comme les déversements de pétrole et les réserves d'eau polluées (voir Chapitre 6), la faiblesse de la planification du développement, la mauvaise gouvernance et les politiques nationales et internationales problématiques—concourent à amplifier les risques de conflits liés aux ressources, car certains acteurs de la société luttent pour préserver leurs moyens d'existence, maintenir leur niveau de vie, ou cherchent à tirer profit des répercussions de la rareté, mais également de l'abondance des ressources qui peut exister dans un contexte plus large de rareté et de privation.

Figure 3.10 : Rôle économique du secteur de l'extraction dans les pays africains affectés par des conflits



Source : Lujala et Rustad (2012b)

Figure 3.11 : Typologie des ressources naturelles et causes de conflit—Afrique



Source : Alao (2007)

3.4.1 Acteurs—locaux et internationaux

Une grande diversité d'acteurs sont impliqués à tous les niveaux de la chaîne de valeur de l'extraction des ressources naturelles. Ces

acteurs peuvent être regroupés en trois catégories principales, déterminées selon l'échelle—locale, nationale et internationale—les rôles qu'ils jouent et/ou en quoi ils sont affectés par les processus d'exploitation.

a) **Acteurs locaux** : dans le contexte de l'extraction des ressources, les acteurs locaux peuvent être des individus ou des groupes, mais nous nous intéressons ici aux acteurs au niveau du village ou des communautés locales. En règle générale, les activités d'extraction menées par les acteurs locaux peuvent contribuer aux moyens d'existence et au développement, mais elles peuvent également priver les populations locales de ressources culturelles essentielles et de moyens de subsistance vitaux, en privant les membres de la communauté des produits forestiers secondaires, et de l'accès à la cueillette, à l'eau, aux cimetières ou autres lieux culturels importants. Elles peuvent également engendrer des conflits locaux, dont les conséquences peuvent se répercuter sur plusieurs générations (Nelson et al. 2012).

Dans la plupart des pays qui investissent dans l'industrie extractive, le fait de ne pas prendre en compte les populations locales affectées par ces activités met en péril ces investissements. Il est souvent difficile de corriger ce problème, car les acteurs locaux ne sont pas invités à participer à l'établissement des contrats (Daniel 2011), et les petits propriétaires peuvent être lésés par les clauses de confidentialité des contrats et l'absence de consultation publique (Klopp 2000 ; Cotula et al. 2011). Ce fait souligne l'importance de mettre en place des mécanismes spécifiques permettant la participation des acteurs locaux. Les capacités des communautés et des ménages à participer à l'élaboration des contrats d'investissements et aux activités extractives, qui leur permet-

traient de protéger leurs droits et de bénéficier de revenus, sont généralement faibles. Les investissements internationaux ignorent les revendications des autochtones et des habitants concernant les terres. Bien que les droits fonciers coutumiers solidement ancrés aient pu par le passé empêcher l'établissement de contrats importants impliquant des acteurs internationaux, ils ne protègent généralement pas les ménages de la domination des élites locales (Boras et Franco 2010). Cependant, de nombreux investisseurs sont conscients de la nécessité d'engager les acteurs locaux (The Munden Project 2010 ; Andrianirina-Ratsialonana et al. 2011), et l'exploitation de certaines denrées nécessite de faire appel à la main-d'œuvre locale, ce qui implique de maintenir de bonnes relations (Deiningger et al. 2011).

La tension entre les droits coutumiers, les droits de l'État et les droits des investisseurs sur les ressources est l'une des caractéristiques majeures des investissements réalisés dans l'industrie extractive. Ces tensions trouvent leur origine dans des problèmes de longue date liés à l'aliénation des terres et aux querelles sur les droits fonciers entre les États et les communautés gérées par un régime coutumier (Nelson et al. 2012). Des mouvements de résistance ont débouché sur des conflits violents avec les forces de sécurité d'entreprises internationales ou avec la police d'État et les unités militaires ou paramilitaires (Ramos et Bonilla 2008 ; Zander et Dürr 2011). Il semble cependant que si les mouvements sociaux accroissent la pression sur les investisseurs, les

États, les donateurs, les consommateurs des denrées à forte valeur et sur les ONG, on s'éloigne peu à peu de l'approche réductrice consistant à marginaliser les droits fonciers coutumiers. Face à cette nouvelle tendance, certains investisseurs tentent de générer des profits de l'extraction des ressources en coopérant avec les communautés locales et non en agissant à leurs dépens. Les gains liés à cette approche ont jusqu'à présent été limités, et concernent principalement des entreprises occidentales qui souhaitent obtenir des certifications pour certains de leurs produits (Karsenty et al. 2008 ; Molnar et al. 2011). Ces initiatives visent à améliorer la participation des communautés et permettent souvent d'élaborer une cartographie participative pour identifier les sites qui sont cruciaux pour la collecte des produits forestiers non ligneux, ou qui revêtent une valeur particulière au niveau agricole ou culturel. Ainsi, les investisseurs peuvent limiter l'impact de leurs activités sur ces ressources vitales, en partageant les responsabilités en matière de gestion des espaces (Karsenty et al. 2008 ; Molnar et al. 2011). Dans certains cas, les ONG peuvent être mises à contribution pour faciliter l'application de certains aspects sociaux des projets, car de nombreuses entreprises ne disposent pas de capacités suffisantes pour appliquer par elles-mêmes les mesures sociales associées aux programmes (Karsenty et al. 2008 ; Molnar et al. 2011).

Cependant, même dans les cas où les droits (et capacités) fonciers coutumiers sont « renforcés » grâce à la cartographie, à l'attribution formelle des titres de

propriété, aux programmes de gestion communautaire des ressources ou de partage des revenus, les acteurs nationaux et internationaux qui ne saisissent pas les dynamiques liées aux ressources terriennes locales courent le risque d'attiser des tensions et d'aggraver la concurrence sur les ressources foncières, notamment si les intérêts et revendications d'un groupe sont privilégiés par rapport aux autres (par exemple en présence d'un déséquilibre dans les efforts de renforcement des capacités) (Karsenty et al. 2008). Souvent, les investisseurs et les gouvernements perçoivent les « droits coutumiers » et les spécificités des « communautés » d'une manière excessivement simplifiée et statique, étant certains que les unités spatiales administratives imposées par l'État représentent de façon homogène les intérêts et les identités socio-politiques, et sont représentées par des autorités généralement considérées comme légitimes. Cette vision néglige de prendre en compte les relations de pouvoir asymétriques et les intérêts différenciés de ces sociétés et de ces espaces, notamment les différences liées à l'âge et au sexe (Sulle et Nelson 2009 ; Van Dam 2011).

- b) Acteurs nationaux :** l'État joue un rôle essentiel dans les contrats et concessions d'extraction des ressources, notamment en matière de garantie et de sécurisation des investissements (Klopp 2000 ; Bulkan 2011). La littérature existante décrit les relations de corruption spécifiques entre les États, les entreprises et les communautés (Hanlon 2011 ; Zoomers and Durr 2011). Dans les pays concernés par ce type

d'investissement (en particulier la Tanzanie, l'Éthiopie et le Kenya), la sécurisation des investissements s'opère par le biais de politiques de ressources foncières, défendues au niveau national par des personnalités publiques, ce qui souligne le rôle crucial de l'État (Klopp 2000).

Afin d'encourager et de faciliter l'investissement étranger dans ce secteur, l'État agit souvent en ignorant les droits locaux d'utilisation et d'accès à la terre. Dans de nombreux pays africains, bien que les droits fonciers soient régis par un régime « coutumier » et que les problèmes de propriété foncière soient gérés par les institutions locales, l'État revendique souvent toutes les ressources terriennes en s'appuyant sur la législation officielle. Ceci lui permet de qualifier les espaces désirés de « sous-utilisés, » « marginaux, » « terrain vague, » ou « abandonnés » dans le but de garantir l'accès aux investisseurs (Von Braun et Meinzen-Dick 2009 ; Borrás et Franco 2010).

L'État est également responsable de la surveillance des activités des investisseurs et de l'application des lois, des normes légales et des relations entre les communautés locales et les acteurs nationaux et internationaux. Les exemples du Liberia et du Mozambique sont intéressants de ce point de vue. Au Liberia, le président Johnson Sirleaf, dès le début de son mandat, a mis fin à des décennies de mauvaise gestion de l'exploitation du bois en promulguant le décret-loi No. 1, en annulant la validité de concessions d'exploitation forestière et

en confiant à l'Autorité de développement forestier (FDA) et à l'Initiative pour les forêts du Liberia la supervision du processus de réforme du secteur forestier (GOL 2006b). Ce décret-loi a démontré que le président et l'État étaient réellement déterminés à changer la manière dont les investissements sont effectués dans ce pays (Altman et al. 2012). Au Mozambique, la société Chikweti Forests de Niassa, filiale du « Fonds forestier de solidarité mondiale » basée en Suède et appartenant aux églises norvégiennes et suédoises, a fait l'objet d'une enquête de la part du gouvernement sur ses activités d'exploitation du bois (Hanlon 2011). Le bureau du premier ministre de l'État du Mozambique a découvert que la société créait des conflits d'intérêt en offrant des emplois aux membres des familles des leaders locaux, contre l'autorisation d'opérer au-delà de la zone d'exploitation prévue par le contrat légal (la société a occupé illégalement une superficie d'environ 32 000 hectares) (Hanlon 2011). Au Mozambique, suite à un audit des investissements réalisés entre 2002 et 2008, la Direction nationale des terres et des forêts a annulé ou réduit la surface d'exploitation de 1500 contrats d'investisseurs en raison du non-respect de leurs plans d'investissement (Hanlon 2011). Ces deux exemples démontrent que malgré la faiblesse des capacités, il est toujours possible au niveau national de transformer, surveiller et sanctionner (ou de remettre en cause) les investisseurs qui ne respectent pas les termes de leurs contrats. Mais au niveau national, on observe souvent un manque de connaissances, de lois, d'institutions et

surtout de volonté politique pour garantir que les projets d'extraction de ressources soient menés de manière responsable, dans le but de protéger la population et l'environnement. Depuis le milieu des années 90, les nombreuses entreprises opérant dans l'industrie extractive, les banques qui financent les projets, les pays des donateurs et des investisseurs (notamment les pays occidentaux, mais également la Chine) ainsi que les ONG prennent progressivement conscience du fait que l'absence de mesures efficaces en matière de protection sociale et environnementale met en péril la viabilité des activités d'extraction des ressources—et il est urgent de porter l'attention sur le renforcement des capacités nécessaires. Le delta du Niger offre un exemple illustrant parfaitement ce type de risques, car un quart de la production pétrolière potentielle est perdue pour des raisons liées au vol, à la violence ou au sabotage (Nelson et al. 2012).

Les acteurs nationaux peuvent intervenir de manière différente dans l'extraction des ressources, comme c'est le cas dans les pays de l'Afrique centrale et occidentale, dont les économies sont basées sur des concessions d'extraction de ressources de plus petites dimensions. Dans ce contexte, les forêts riches en bois exploitable relèvent du domaine public et sont gérées de manière rigoureuse, et les marchés fonciers tendent à être dominés par les élites et les entreprises riches locales plutôt que par les investisseurs étrangers (Nelson et al. 2012).

Les pays qui accueillent des entreprises étrangères opérant dans l'industrie

extractive peuvent participer à des projets spécifiques s'ils disposent des capacités suffisantes, et fournir des terres et de la main-d'œuvre en s'appuyant sur l'administration. Par exemple, les pays d'Afrique de l'Ouest fournissent depuis toujours des fonds publics pour les formations professionnelles et les formations en gestion dans ces entreprises commerciales (Hilhorst et al. 2011). Certains États ont également créé des institutions pour rechercher et faciliter les investissements (par exemple, le Centro de Promoção de Investimentos du Mozambique et le Centre d'investissement de la Tanzanie).

- c) **Acteurs internationaux** : dans les pays affectés par un conflit et disposant de ressources à haute valeur ajoutée, les quelques investissements étrangers directs concernent le secteur de l'extraction. Ceci est dû au fait que les entreprises opérant dans ce secteur doivent être présentes sur le lieu où se trouvent les ressources exploitées, contrairement aux investisseurs qui ont plus de liberté de choix concernant leur site d'implantation, ou qui ont la possibilité de retarder leurs investissements dans un pays spécifique en attendant que la situation se stabilise (Shankleman 2012). Les investissements dans l'extraction des ressources naturelles sont souvent réalisés dans le cadre d'accords entre le gouvernement et les investisseurs étrangers, selon des contrats applicables dans les systèmes légaux occidentaux, comme ceux du Royaume-Uni, des États-Unis ou des Pays-Bas. Ce type d'arrangement fournit les garanties juridiques nécessaires aux investisseurs,

auxquelles ils n'ont pas toujours accès dans les pays frappés par des conflits, où les législations sont relativement faibles. De plus, les activités d'extraction des ressources peuvent être menées dans des sites indépendants et sécurisés, dotés d'infrastructures privées fournissant l'électricité, l'eau, le logement, les pistes aériennes et les systèmes de sécurité internes. Dans un tel contexte, les entreprises peuvent directement faire appel à une main-d'œuvre qualifiée provenant de l'extérieur, y compris pour la construction des infrastructures d'extraction. Il est ensuite possible de les remplacer progressivement par une main-d'œuvre locale formée au travail d'extraction (Shankleman 2012). Ainsi, de nombreuses entreprises internationales opérant dans ce secteur sont particulièrement enclines à s'établir dans des environnements socio-politiques instables. Le Liberia, le Soudan et le Mozambique, qui ont été le théâtre de conflits armés, ont constitué des sites de choix pour l'industrie extractive, même lorsque les conflits étaient encore en cours (Alden-Wiley 2010). Les pays en guerre sont donc particulièrement attractifs pour certains investisseurs étrangers, malgré le risque de reprise des conflits (Alden-Wiley 2010). Dans la dernière décennie, le coup d'État de Madagascar est le seul exemple où la présence à grande échelle d'entreprises opérant dans ce secteur a été directement liée à l'instabilité politique générale (et à la chute du gouvernement), mais le spectre des conflits armés tournant autour des terres et des droits d'exploitation plane sur de nombreux pays recherchés par les investisseurs.

3.4.2 Les piliers du problème

La nature et les répercussions de la malédiction des ressources varient selon les pays et les contextes, mais certains facteurs clés ou « piliers » sont récurrents. On les retrouve sous différentes formes dans la quasi-majorité, voire dans tous les cas de malédiction des ressources, et il est important de comprendre leur fonctionnement pour pouvoir éventuellement élaborer des politiques et des approches en mesure d'atténuer les effets négatifs et d'optimiser les opportunités réelles. Pour aborder la question du « nationalisme des ressources », nous avons mis l'accent sur la différence entre les ressources naturelles et les ressources nationales, et sur la différence entre les ressources et les droits.

- a) **Ressources naturelles versus ressources nationales** : on peut distinguer trois types de nationalisme des ressources : 1) nationalisme du pays producteur 2) nationalisme du pays consommateur et 3) nationalisme du pays ciblé par l'investissement (Ward 2009), l'Afrique étant particulièrement concernée par les deux premiers. Le nationalisme du pays de production est généralement considéré comme l'utilisation croissante du contrôle des ressources naturelles pour faire progresser les objectifs politiques—politiques économiques et étrangères (Stanislaw 2008). On trouve d'autres variantes sur le même thème, comme : 1) un pays producteur cherchant à optimiser l'utilisation et la valeur de ses richesses naturelles (MEES 2006) ; 2) un accord selon lequel les pays producteurs de ressources cherchent à optimiser les revenus de la production actuelle en changeant les conditions de l'accord d'investissement pour la future produc-

tion (Farren 2006) ; 3) un ensemble de politiques et le soutien aux politiques qui renforcent l'intervention du gouvernement dans le développement des ressources (Ait-Laoussine 2008) ; et 4) la nationalisation des investissements dans les infrastructures des ressources naturelles réalisés pour des intérêts commerciaux non liés à l'État (Stevens et Pearce 2000). Le nationalisme du pays consommateur se manifeste lorsque les pays producteurs ne disposant pas de ressources ou lorsque des intérêts commerciaux tentent de prendre le contrôle des ressources naturelles dans d'autre pays (Ward 2009). Dans des cas extrêmes, cette forme de nationalisme des ressources peut mener à des conflits armés (Ward 2009 ; Williams 2009). Le nationalisme du pays ciblé pour l'investissement repose sur l'utilisation stratégique des fonds souverains. Dans ce cas, les revenus sont dirigés vers ces fonds, souvent contrôlés en partie ou intégralement par des intérêts étrangers extérieurs (Ward 2009).

Les ressources à haute valeur, comme les minéraux ou le pétrole, sont souvent réparties de façon inégale au niveau du pays, et certains groupes sont avantagés par rapport à d'autres, souvent de manière contre-intuitive. Par exemple, les populations du delta du Niger, au Nigeria, occupent des territoires riches en pétrole, mais sont désavantagées et ne profitent pas des revenus liés à l'exploitation pétrolière. De ce fait, elles souffrent de violence et de privations. De même, les populations locales des sites riches en mines de diamants de la Sierra Leone souffrent de dislocation et de violence, car les intérêts extérieurs

cherchent à se les approprier. Ainsi, des inégalités, des divisions et des rancœurs peuvent émerger si aucune mesure n'est mise en œuvre pour améliorer ces conditions. De graves problèmes peuvent surgir chez certains groupes lorsque la distribution des ressources profite davantage à une classe ethnique, linguistique, religieuse, socio-économique, ou toute autre catégorie sociale issue de divisions, comme la distinction entre les acteurs venant de l'intérieur ou de l'extérieur, entre les acteurs arrivés récemment ou les natifs de la région, ou les différences de pouvoir. Que les inégalités soient réelles ou perçues comme telles (toutes deux faisant partie des « inégalités horizontales »), elles peuvent être à la source de graves mécontentements.

Au Niger, par exemple, les revenus des minéraux sont transférés à Njamena, la capitale, et profitent peu aux populations locales des zones minières. Cette situation a fait naître des griefs chez les Touaregs qui résident sur les terres contenant les minéraux et les mines. Dans d'autres cas, les acteurs qui détiennent les instruments de l'État ou le pouvoir économique peuvent ne pas être disposés à partager les profits avec les régions les plus pauvres du pays. Rien d'étonnant à ce que les pays africains dotés de ressources à haute valeur soient marqués par des mouvements séparatistes ou rebelles tentant de réduire (ou d'aggraver) l'inégalité horizontale (Alao 2007 ; Lujala et Rustad 2012a).

- b) Ressources versus droits** : dans le contexte de l'industrie extractive, les réglementations qui régissent les accords

et l'exploitation des ressources ont une grande influence. Pour l'investisseur, en termes d'acquisition et de maintien de droits, les réglementations varient en fonction des différents contextes juridiques et des ressources acquises (Borras et Franco 2010 ; Corbera et al. 2011). Mais le but de l'investissement peut avoir une grande importance pour l'acquisition de droits spécifiques. Par exemple, dans le cas de concessions considérées comme une forme d'acquisition de droits fonciers, ces droits peuvent être révoqués si l'application du projet d'investissement n'est pas conforme à l'objectif qui a été fixé, comme c'est le cas pour le Mozambique (Hanlon 2010). Concernant certaines ressources dont l'exploitation est plus facilement réalisable que d'autres et qui nécessitent moins d'investissements ou des délais moins longs, les droits peuvent donc différer de ceux qui concernent les investissements à long terme. Par exemple, l'exploitation du bois en tant qu'investissement à court terme est plus simple à réaliser que l'extraction des minéraux, qui nécessite des équipements lourds, des installations et des travaux de fouilles. Par conséquent, ces deux types d'investissement peuvent attirer différents types d'investisseurs, qui peuvent acquérir les droits liés aux deux types d'investissement (Deininger et al. 2011 ; Hilhorst et al. 2011). Il est courant qu'un investisseur mène de multiples activités lucratives et tire avantage des droits spécifiques à chaque concession pour exploiter une ressource particulière. Par exemple, si un contrat de concession n'accorde que des droits d'exploitation minière, mais que des zones forestières

doivent être dégagées pour permettre l'exploitation des mines, il est possible réaliser des profits commerciaux avec le bois. Si des zones incluses dans la concession minière ne sont pas utilisées pour les opérations d'extraction et peuvent être exploitées pour créer des plantations, il est possible de générer des revenus de cette manière (Hanlon 2011). Le fait de pouvoir mener des activités lucratives supplémentaires sur des zones acquises à l'origine pour un objectif spécifique conduit à exploiter des terres en dehors des droits accordés, et à des tentatives pour étendre les droits « sur le territoire ». Par exemple, les droits de concession accordés pour d'autres activités d'extraction ne comprennent généralement pas le droit d'exclure les communautés locales de la zone exploitée. Cependant, comme les capacités d'application et de contrôle de l'État demeurent faibles dans de nombreux pays africains, les investisseurs menant plusieurs activités peuvent s'adonner à des pratiques d'exclusion, de manière à avoir accès à divers flux de revenus qui ne faisaient pas partie de la concession initiale (Yasmi et al. 2010 ; Hanlon 2011).

Le transfert des droits sur les terres aux investisseurs est une tendance générale qui se confirme en Afrique. Malgré la généralisation de l'individualisation, de l'enregistrement et de la privatisation des propriétés foncières et la prise en compte croissante des droits informels, la grande majorité des ressources à forte valeur sont officiellement détenues et gérées par des gouvernements nationaux (Corbera et al. 2011 ; Hallam 2011). Bien qu'un certain nombre de contrats d'achat

ou de concession impliquent des individus et des institutions privées, la grande majorité des contrats approuvés et en attente concernent des concessions à long terme de terres appartenant à l'État— même si ces terres sont revendiquées par des groupes coutumiers. Deux raisons expliquent cette situation. Tout d'abord, les lois foncières de nombreux pays africains restreignent (ou interdisent) la propriété privée des ressources « sur le territoire » pour les individus et les organisations étrangères ou nationales (Vermulen et Cotula 2010 ; Hallam 2011). En second lieu, les accords à long terme passés avec les agences d'État peuvent réduire les risques socio-politiques et économiques liés à l'acquisition de grandes parcelles de terres dans des économies étrangères, offrent suffisamment de garanties en termes de financement et facilitent les processus d'acquisition (Andrianirina-Ratsialonana et al. 2011 ; Vermulen et Cotula 2010).

Outre les lacunes importantes au niveau de l'accès aux informations sur les contrats entre investisseurs et les propriétaires publics ou privés, il est difficile de préciser la nature des droits obtenus face à la multiplicité des options disponibles. En effet, les acquisitions à grande échelle de terres dotées de ressources ne se limitent pas à une durée, à un nombre d'acteurs ou de transferts de droits spécifiques. Les contrats regroupent et harmonisent souvent plusieurs accords correspondant aux différentes parcelles de terres faisant partie du même projet (Cotula et al. 2011 ; Cotula et Mayers 2009). Par ailleurs Cotula et Mayers (2009) démontrent que les

ententes et les programmes de concession multi-parties offrent des alternatives potentielles aux contrats actuels pour les investisseurs, les gouvernements et utilisateurs informels des terres. Des études récentes ont porté sur l'évolution des contrats entre les différents acteurs et investisseurs (Ping et Nielsen 2010 ; Hanlon 2011), mais la majorité des contrats peuvent se classer dans trois catégories : 1) achat des droits de propriété ; 2) location/concession accordée par l'utilisateur local des terres ou institution ; et 3) location/concession attribuée par l'État (Nelson et al. 2012).

3.4.3 Origine des crises : ressources naturelles-développement accompagné de pauvreté-conflit

Bien que l'on puisse déterminer de nombreuses relations de cause à effet entre la malédiction des ressources et le problème du « développement accompagné de pauvreté », on constate généralement que les ressources naturelles ont des répercussions négatives sur le développement, dans le sens où elles exposent une économie—souvent déjà vulnérable—à de graves risques de chocs des prix qui risquent de peser sur l'ensemble de la population (Collier et Hoeffler 2012). Lorsque les pays dépendent de quelques ressources à forte valeur, la faiblesse politique et institutionnelle est aggravée par l'exposition aux chocs des prix, ce qui se produit lors de fluctuations rapides des prix des matières premières, qui entraînent de fortes fluctuations et des baisses dans les revenus issus des ressources. Les chocs importants et négatifs se traduisent par des périodes de grave récession économique et peuvent aggraver les pertes de revenus. Ceci aboutit à un accroissement de la pauvreté, qui mène à une réduction des recettes

d'exportation et à un déclin des taux de croissance de production sur le moyen terme (Collier et Dehn 2001). Là encore, les périodes de déclin économique rapide accroissent les risques de conflits armés (Collier et Hoeffler 2004 ; Miguel et al. 2004). Les chocs positifs—par exemple les revenus considérables générés par l'extraction de ressources facilement exploitables—déstabilisent parfois les économies et conduisent à des pertes d'opportunités (Collier et Hoeffler 2012), à des dépenses excessives, à de mauvaises décisions en matière d'investissement ou à des politiques économiques inadéquates.

Les relations entre la malédiction des ressources et les conflits semblent souvent explicites—les belligérants luttant pour s'armer et s'enrichir—mais peuvent être indirects. Diverses études font ressortir des relations fortes entre certaines ressources naturelles et les conflits, mais elles peuvent également être indirectes. Peu ont réussi à préciser la nature précise de ces corrélations (Ross 2004a, 2004b). Des chercheurs ont établi que le pétrole augmente la probabilité de conflits armés (Fearon et Laitin 2003), et que la coexistence du gaz et du pétrole favorise les conflits de longue durée et d'une plus grande gravité (Lujala 2009). En effet, les pays en développement producteurs de pétrole présentent entre 1,5 et 2 fois plus de risques de connaître des conflits armés que les pays qui ne possèdent pas de pétrole, et que lorsqu'un conflit éclate dans une zone contenant du pétrole, la durée du conflit et le nombre de victimes sont multipliés par deux (Lujala 2010). Les diamants et pierres précieuses ont également fait l'objet d'études statistiques. Fearon (2004) a montré que les pierres précieuses ont des effets similaires au pétrole—à savoir que les conflits tendent à durer plus longtemps. Cependant, il ne faut pas oublier que ces études

ne présentent que des associations et non des liens de causalité.

Les conflits transfrontaliers liés à l'exploitation des ressources naturelles méritent de figurer dans une catégorie indépendante. Plusieurs exemples ont particulièrement retenu l'attention : 1) le Liberia et la Sierra Leone par rapport aux diamants et aux forêts (Alao 2007 ; Richards 2001) ; 2) la République démocratique du Congo et les pays voisins, en particulier de l'Est, concernant les ressources minérales (NATO 2012) ; 3) le Soudan et le Sud du Soudan, pour le pétrole (Newnham 2012) ; 4) le Sahara occidental et le Maroc, pour les mines de potasse (Gianadda et de Brito 2012 ; Ciment et Waskey 2007) ; et 5) ce que l'on a appelé « les guerres de l'eau », qui impliquent des cours d'eau transfrontaliers (un sujet traité au chapitre 8), notamment le Nil (Alao 2007 ; Klare 2001). Ces conflits nécessitent l'adoption d'une approche différente, car ils impliquent souvent les États voisins, leurs armées ainsi que les milices supplétives. Ils peuvent créer des problèmes au niveau régional, car ces conflits ne proviennent pas de la situation des frontières, mais plutôt de la manière dont l'accès aux ressources est acquis (et par qui).

Ces liens sont cependant caractérisés avant tout par leur grande diversité et les multiples contextes de leur déploiement. Au niveau local, les ressources naturelles facilement extractibles ou les produits agricoles dont l'exploitation est simple (par exemple caoutchouc, bananes et cacao) peuvent fournir aux insurgés des raisons et des moyens pour défier l'État, qui dispose de peu de capacités (institutionnelles et militaires) (Herbst 2004). On peut distinguer d'autres contextes :

- Un gouvernement en mesure de financer le budget national totalement ou presque exclusivement par les revenus des

ressources naturelles et fait peu appel aux recettes fiscales risque de se déconnecter de l'ensemble de la population et de devenir moins responsable envers elle.

- Les mauvaises performances politiques et économiques, qui sont courantes dans les pays en développement dotés de ressources naturelles à forte valeur, peuvent accentuer la vulnérabilité des pays aux conflits. Diverses études montrent que les faibles capacités de l'État et les déficiences des institutions accroissent les risques de conflit (Lujala et Runstad 2012b).
- Un certain nombre de pays africains (mais certainement pas tous) dotés d'abondantes ressources naturelles spécifiques, comme le pétrole, le gaz et autres minéraux, connaissent une croissance économique et un développement du capital humain inférieurs aux pays dont les ressources sont rares ou inexistantes (Auty 1993 ; Karl 1997). L'une des explications les plus couramment retenues est le fait que les ressources naturelles ne constituent pas des revenus en elles-mêmes, mais représentent des actifs. Par exemple, le pétrole est un actif dans les richesses naturelles d'un pays, et lorsqu'il est exploité et vendu à l'extérieur (commercialisé), il est simplement converti en actif liquide (Radon 2007). Mais les transactions ne représentent pas des revenus, car les actifs, c'est-à-dire les barils de pétrole sont convertis en revenus, principalement en dollars US. Les gouvernements des pays en développement doivent donc être en mesure de transformer les actifs basés sur les ressources naturelles en développement à long terme, en ne diminuant pas les actifs eux-mêmes. Mais cette transforma-

tion peut être entravée par des influences négatives provenant des ressources naturelles— les leaders sont incités à dépenser de manière excessive et les revenus peuvent être considérés comme un prix que les différents groupes ou catégories de la société ou du gouvernement tentent d'obtenir, soit par la corruption soit par la confrontation armée (Alao 2007 ; Humphreys et al. 2007).

- Les États rentiers, dans lesquels les gouvernements dépendent des revenus de leurs ressources naturelles, par opposition aux revenus générés par les activités productives de la population, peuvent être stimulés. Ces pays rentiers sont caractérisés par des relations faibles entre l'État et la société, et par un gouvernement autoritaire qui fournit illicitement des capacités aux membres du gouvernement et à certaines élites (en refusant ces capacités à d'autres) afin de prendre le contrôle des ressources (Ottaway 2003).

Sur une petite et moyenne échelle, on constate de nombreuses relations entre des ressources spécifiques et les conflits. Les revenus issus de l'exploitation des ressources encouragent souvent et renforcent la corruption et le clientélisme, qui peuvent favoriser les activités et servir les intérêts d'une élite relativement restreinte, puissante et prédatrice. Au Nigeria, par exemple, on estime que seul un pour cent de la population contrôle plus de 80 pour cent des revenus du pétrole (Kalu 2008).

Les parties prenantes qui entrent dans la trichotomie « ressources-développement accompagné de pauvreté-conflit », qui ont intérêt à ce que les conflits ne soient pas résolus, sont connues sous le nom de « prédateurs »

(Stedman 1997). Elles ont généralement quelque chose à perdre lors d'un changement de situation, soit au niveau politique, soit au niveau économique. Les enjeux peuvent être significatifs lorsqu'il s'agit de ressources à forte valeur. Lorsque des prédateurs potentiels sont en position de force et que les gains sont importants, ils peuvent être fortement tentés de faire échouer une résolution de conflit (Rustad et al. 2012).

Diverses situations peuvent encourager ce type de comportement. Les parties prenantes dont les attentes sont irréalistes sur les revenus et les profits liés à l'extraction des ressources naturelles, ou qui sont insatisfaites de leur place dans le processus et des délais d'attente avant de pouvoir bénéficier de revenus, peuvent être tentées de se comporter en prédateurs. Certains groupes peuvent s'engager dans des activités prédatrices, se sentant lésés du fait qu'ils ne bénéficient pas de flux de revenus ou de profits. D'autres peuvent refuser de participer à un processus de partage plus équitable des ressources, soit parce qu'ils tirent davantage de bénéfices des contrats existants, soit parce qu'ils considèrent les nouveaux arrangements comme une menace quant aux revenus issus des ressources susceptibles d'être pillées (Rustad et al. 2012).

Le factionnalisme est un problème récurrent dans les conflits armés, certaines factions cherchant à obtenir des conditions plus avantageuses pour leur groupe (Rustad et al. 2012). L'« effet de contagion » peut également devenir un problème. Il s'agit des situations où les accords de paix (dont les termes incluent souvent l'utilisation des accords d'utilisation et d'accès aux ressources) visent à accorder des avantages à certaines factions, qui sont alors revendiqués par d'autres groupes qui agissent

en tant que factions, car ils désirent également accéder aux ressources. Certaines factions peuvent alors se former dans ce but précis (Rustad et al. 2012). Le Liberia en est un exemple. Entre 1990 et 1995, douze traités de paix ont échoué. Abuja II, le treizième accord, signé en 1996, a connu un succès relatif, mais le conflit n'a pris fin qu'en 2003, après la signature de l'Accord de paix globale (Dupuy et Detzel, à paraître). Parmi les diverses raisons qui ont conduit à l'échec des accords de paix, on trouve l'effet de contagion et le système utilisé par les factions, qui signent un accord de paix (sous une forte pression internationale) puis reprennent leur anciens modes d'exploitation des ressources sous des noms différents, ou par le biais de groupes dissidents. Ce stratagème permet d'éviter d'enfreindre officiellement les accords de paix (Rustad et al. 2012 ; Reno 1999).

L'engagement à faire cesser certaines formes d'exploitation des ressources naturelles par des prédateurs passe par des concessions politiques importantes, qui impliquent par exemple l'allocation de postes ministériels, le contrôle sur certains segments du secteur des ressources naturelles, ou la concession de certaines terres (Rustad et al. 2012). Ces concessions sont souvent réalisées pour inciter les factions à accepter un processus de paix et les transformer en acteurs ou en mouvements politiques (Rustad et al. 2012). La Sierra Leone en est un exemple, avec le Traité de paix de Lomé signé en 1999 et stipulant que Foday Sankoh, le leader du Front révolutionnaire uni, devait être nommé à la tête de la Commission pour la gestion des ressources naturelles, la reconstruction nationale et le développement, et recevoir le titre de vice-président (Kawamoto 2012 ; Binningsbø et Dupuy 2009). En Angola, le Protocole de Lusaka de 1994 a permis au groupe d'insurgés de l'UNITA d'obtenir des postes au niveau ministé-

riel, y compris au ministère chargé de l'exploitation des mines (Rustad et al. 2012).

3.5 Délinquance dans la chaîne de valeur de la gestion des ressources naturelles—que sait-on ?

Dans la chaîne de valeur des ressources naturelles, la délinquance est généralement englobée, de façon restrictive, dans le discours sur les conflits armés. Cependant, ce type de criminalité est plus complexe, présent à plusieurs niveaux et non lié exclusivement aux conflits armés : il s'agit d'un processus transnational qui implique des réseaux locaux, régionaux et internationaux et qui dépasse la division classique entre conflit et paix, car il survient dans des pays stables aussi bien que dans des pays affectés par des conflits.

Trois raisons principales sont invoquées. Premièrement, la délinquance dans l'industrie extractive africaine ne se limite pas aux catégories traditionnelles, car elle implique souvent des dimensions officielles (gouvernementales) et non officielles (non consignées) ; des acteurs et des processus liés aux pratiques menées dans les sphères publiques, privées et de la société civile ; et elle est organisée en collaboration avec des acteurs locaux, nationaux et internationaux. Deuxièmement, les mécanismes existants pour régler ce problème sont limités et souvent focalisés sur des structures juridiques et systèmes d'application des lois, plus que sur les sous-courants socio-politiques, environnementaux et économiques de la délinquance dans la chaîne de valeur des ressources naturelles. Troisièmement, les graves déficits en capacités dans les mécanismes d'application proviennent de lacunes politiques (officielles), des pressions liées à la mondialisation, de l'insécurité, du déclin institutionnel et du manque d'efficacité lié à la corruption rampante. Les lacunes politiques, par

exemple, concernent les contestations non résolues entre les lois et normes existantes, les pratiques informelles liées à la propriété, à l'extraction, à la purification et à la gestion des profits issus des ressources naturelles.

Deux études de cas sont présentées : l'exploitation du bois au Liberia, qui illustre les problèmes principaux et les dynamiques de la délinquance dans le secteur des ressources renouvelables, et l'exploitation du pétrole au Nigeria, qui repose sur l'extraction de ressources non-renouvelables. Ces deux pays, fortement présents dans le discours sur la délinquance dans la chaîne de valeur des ressources naturelles en Afrique, ont connu des expériences similaires de soulèvement armés liés aux ressources naturelles, et tentent actuellement de réformer leur secteur des ressources naturelles en période post-conflit.

3.5.1 Liens conceptuels entre la chaîne de valeur des ressources naturelles et la délinquance

Le discours sur la délinquance des ressources naturelles en Afrique est étroitement lié aux tentatives de résolution des problèmes relatifs à la nature de l'État en Afrique, notamment dans les années qui ont suivi la fin de la guerre froide. On peut recenser diverses perspectives : la première—la perspective de la « nouvelle barbarie »—considère les violences, ou ce qu'on a décrit comme les « nouvelles guerres, » (Kaldor 2007) comme insensées, irrationnelles, et comme l'expression de tendances innées de groupes humains particuliers (Kaplan 1994). Au-delà de son aspect réducteur, cette perspective ne tient pas compte des systèmes complexes qui sous-tendent la (re)production de la violence. Elle a par ailleurs fait l'objet de nombreuses critiques (Allen 1999).

La seconde perspective—raisons économiques des guerres—est défendue par Collier et Hoeffler (2005). Elle présente les motifs économiques (avidité et opportunités de profits) comme le facteur principal de l'escalade et du maintien de la violence. Ces chercheurs utilisent souvent le contexte empirique des États africains, en s'appuyant sur certains États riches en ressources qui ont été frappés par des guerres pour valider leur théorie. Le phénomène de la malédiction des ressources a été fréquemment utilisé pour fonder cette théorie. La richesse en ressources minérales, loin d'avoir généré des profits, a contribué à créer des inégalités socio-économiques et à aggraver l'instabilité (conflits violents). Autrement dit, l'avidité plus que les griefs permet d'expliquer les risques potentiels, la survenue et l'aggravation de la violence (Colliers et Hoeffler 2005).

Une troisième perspective—l'approche des politiques économiques—prend en compte les fonctions complexes de la violence dans la rétention indue des ressources et du pouvoir politique. Cette perspective inclut diverses dimensions. Par exemple, Keen (2008) affirme que la violence et les situations d'urgence complexes servent les intérêts d'une grande diversité d'acteurs (qui ne sont pas nécessairement reliés entre eux). Cet argument renvoie à la nature néo-patrimoniale des régimes africains consistant à renforcer les relations patron-client entre le centre et la périphérie.

Parallèlement à la relation ressources-conflit, on trouve des liens entre la mauvaise gestion des ressources naturelles et le déclin économique ou le sous-développement. Les hauts revenus issus des exportations des ressources naturelles peuvent donc conduire à l'appréciation de la devise nationale, à une baisse de compétitivité dans d'autres secteurs et à un risque de taux d'inflation élevé (Ross 1999). Ceci peut conduire

à la création d'espaces informels qui entretiennent les activités criminelles au sein de l'État. Par exemple, la militarisation de la jeunesse et la régionalisation de la violence dans le Nigeria post-démocratique—le sixième plus grand producteur de pétrole mondial—sont liées à l'ouverture d'espaces alternatifs partiellement nourris par l'échec de l'État en matière de fourniture de biens publics (Ismail 2010).

En effet, les liens entre les ressources et la progression de la délinquance fournissent d'importants renseignements sur la chaîne de valeur des ressources naturelles. Malheureusement, les points de vue dominants de la presse spécialisée associent ce type de délinquance à l'insécurité causée par les conflits armés. Cette perspective est paradoxale, si on considère la baisse du nombre de conflits en Afrique, et de l'utilisation de ce secteur en tant que principal moteur de l'économie. Le manque de capacités a été largement ignoré dans l'orientation politique actuelle relative à la chaîne de valeur des ressources naturelles (voir chapitre 8).

Aucun effort systématique n'a été mené pour identifier et documenter la nature, l'échelle et les raisons sous-jacentes de la délinquance dans les ressources naturelles, dans le contexte de la gestion de leur chaîne de valeur. C'est certainement dans la chaîne de valeur que les diverses dimensions de la délinquance (formelles et informelles ; nationales, régionales et mondiales) se manifestent. L'identification de ces dimensions de la criminalité dans la chaîne de valeur a été abordée de façon superficielle.

Malgré les propos précédents, comme nous l'avons indiqué au Chapitre 2, les pays africains ont fait des efforts significatifs pour collaborer avec d'autres parties prenantes, comme les organisations de la société civile, pour fournir des bilans sur la gouvernance des ressources

naturelles. Malheureusement, les acteurs internationaux (entreprises, entrepreneurs, institutions et États) se rendent complices de la mauvaise gestion des ressources naturelles en participant activement ou en permettant le commerce illicite. Un certain nombre d'initiatives impliquant des organisations de la société civile visent à améliorer la responsabilisation, la transparence et la gestion des ressources naturelles, par exemple (voir chapitre 2) le Programme de certification du processus de Kimberley (KPCS), Publish What You Pay (PWYP) et l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives.

Bien que ces initiatives mondiales aient été appliquées dans certains pays africains, des tentatives sont menées pour créer un cadre spécifique à l'Afrique sur la chaîne de valeur des ressources naturelles. Par le biais de l'Union africaine, des tentatives ont été menées pour intégrer la gouvernance des ressources naturelles dans des cadres institutionnels et des mécanismes existants. La Politique commune de défense et de sécurité de 2004 (CADSP) fournit un cadre normatif pour la gouvernance des ressources naturelles en Afrique. La CADSP souligne notamment la nécessité de mener des efforts collectifs pour faire face aux menaces provenant de problèmes environnementaux, entre autres. Par ailleurs, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) fournit un mécanisme institutionnel pour la gestion des ressources naturelles favorable à un développement durable. Il faut noter également le Plan d'action pour l'environnement, destiné à aider les pays africains à mettre en place des accords régionaux et internationaux en matière d'environnement. D'autre part, le Cadre de prévention des conflits (ECPF) de la communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

(CEDEAO) souligne l'importance de la gouvernance des ressources naturelles en tant que moyen de favoriser un développement transparent, équitable, respectueux de l'environnement, équilibré et durable, ainsi que la cohésion et la stabilité sociale (ECOWAS 2008).

Malgré ces mécanismes internationaux et régionaux, la délinquance dans la chaîne de valeur des ressources naturelles se développe grâce au manque de capacités de l'État et autres acteurs (comme les organisations de la société civile) pour régler ce problème. Trois facteurs principaux expliquent les déficits de capacités qui entretiennent la délinquance dans ce secteur. Le premier concerne l'insécurité permanente qui règne en Afrique, liée notamment à la violence sous-régionale, les troubles civils et autres formes d'insécurité, et qui compromet les institutions et les capacités permettant de lutter contre l'exploitation illicite des ressources naturelles. Par exemple, l'exploitation illégale des ressources naturelles s'est particulièrement développée durant des périodes d'insurrection. En second lieu, les niveaux élevés de corruption dans différents États entravent fortement les efforts menés actuellement pour lutter contre les activités criminelles relatives à l'exploitation des ressources. En fait, le secteur des ressources naturelles est souvent l'épicentre de la corruption dans les pays africains, car ce secteur est la racine du pouvoir politique (système de clientélisme) et la plupart des pays sont très dépendants des profits issus des ressources naturelles. Enfin, l'environnement mondial marqué par une demande croissante de revenus (prix) issus des ressources naturelles contribue à rendre la délinquance attractive pour les acteurs locaux et internationaux (voir les études de cas du Liberia et du Nigeria).

a) **Étude de cas 1 : Liberia—une « légitimation » de la délinquance par l'utilisation de permis privés dans l'exploitation du bois ?**

Le commerce illicite du bois est l'un des aspects majeurs du crime organisé transnational. Le commerce du bois (légal et illégal) a toujours occupé une place importante dans le commerce international. Le chiffre d'affaire annuel réalisé entre les années 90 et 2009 équivalait à plus de 200 milliards \$ US (TRAFFIC 2010). Ce chiffre ne prend pas en compte le commerce clandestin et non officiel. Il est difficile de définir le modèle dominant dans l'exportation illicite du bois en provenance de l'Afrique, compte tenu de l'absence de données fiables et de recherches sur ce problème. De plus, ce type de commerce est marqué par certaines spécificités, notamment par le fait qu'une partie de ce trafic se déroule dans un contexte de forte insécurité causée par les conflits ou les activités de groupes criminels armés.

Il est néanmoins possible de recenser certains modèles et acteurs impliqués dans ce commerce illégal. Selon l'UNODC (2010), le commerce est facilité par l'utilisation de documents frauduleux qui permettent de transformer des bois protégés en variétés plus courantes, par exemple. Les restrictions ou l'interdiction du commerce de certains bois sont contournées grâce à de faux documents ; la collusion de réseaux illégaux (chefs de guerre, gangs, multinationales) et des fonctionnaires ; ou par des pratiques frauduleuses comme l'émission de faux certificats concernant les bois protégés ; la délivrance de permis douteux d'utilisation des terres à des parties prenantes multinationales ; ou le vol direct du bois (parfois avec la connaissance ou l'approbation du gouvernement). On retrouve certaines de ces particularités dans le commerce illicite du bois au Liberia.

Le Liberia a été présenté comme un exemple de réussite concernant la période de transition post-conflit en Afrique. Depuis l'élection d'Ellen Johnson Sirleaf, on constate un regain d'optimisme sur la stabilité politique et le développement économique du pays. Son économie a connu une progression de 4,6 pour cent en 2009 et de 5,6 pour cent en 2010 (World Bank 2012). Ces performances économiques sont dues en grande partie à l'accroissement des résultats en matière de production agricole (en particulier le caoutchouc et l'exploitation forestière).

Malgré ces avancées, il est essentiel d'étudier la délinquance qui frappe l'industrie du bois au Liberia, dans le but de mieux comprendre les nuances du commerce illégal du bois. Si des progrès ont été accomplis au niveau de la relation « conflit-commerce du bois » typique en période de guerre au Liberia, le régime actuellement en vigueur au Liberia semble renforcer et légitimer le commerce illicite du bois et réduire les perspectives de durabilité.

Nature et évolution du commerce du bois illégal au Liberia

L'étude de la structure et des acteurs de la chaîne de valeur de l'exploitation du bois dans le Liberia d'après-guerre permet de mieux comprendre la nature de ce commerce illégal. Au niveau structurel, le gouvernement reste la principale autorité habilitée à octroyer des permis pour l'exploitation du bois et la livraison aux consommateurs finaux, mais il existe des dispositions officielles pour les forêts appartenant à la communauté—aires protégées contre les activités commerciales d'exploitation du bois et réservées au bien-être socio-culturel et économique des communautés hôtes. L'Autorité du développement forestier (FDA) est la principale

agence gouvernementale chargée de délivrer les permis d'exploitation et de contrôler les réglementations générales de l'industrie du bois. Les entreprises opérant dans ce secteur (appartenant en majorité à des parties prenantes étrangères) exploitent directement le bois et autres ressources forestières et versent des rentes et des commissions à l'État du Liberia. Les communautés locales qui vivent à l'intérieur ou autour des ceintures forestières opèrent hors du cadre du processus officiel en tant qu'ouvriers ou propriétaires de fermes ou de forêts traditionnels, et fournissent des services d'assistance aux entreprises.

En règle générale, la délinquance qui sévit dans le secteur de l'exploitation du bois au Liberia se manifeste à différents niveaux et concerne une multitude d'acteurs dans la chaîne de valeur. Les pratiques illégales sont menées au niveau de la délivrance des permis (dépendant souvent de décisions politiques) ; des fonctions de régulation et de surveillance menées par la FDA ; du contrôle et de la diffusion de données exactes ; et du versement des rentes et des impôts par les entreprises. Les activités informelles (non approuvées) d'exploitation du bois par les entreprises et les individus privés viennent davantage compliquer le problème.

Le commerce illégal au Liberia a une longue histoire derrière lui. Mais la présente analyse est focalisée sur la période postérieure à la guerre froide. Le commerce illicite post-1989 mené au Liberia a connu deux phases principales. La première correspond à la période des guerres civiles (1989–2003). Le pays a connu un interlude précaire après l'élection en 1997 de Charles Taylor, puis une reprise de l'insurrection armée, de nouveaux groupes rebelles ayant lancé des attaques à partir du pays voisin, la Guinée. De nombreuses études semblent indiquer que jusqu'en 2003, après la démission de Taylor, ce

dernier a utilisé des revenus issus du commerce illicite du bois pour s'enrichir et financer la guerre (Beevers 2012 ; Richards 2001 ; Reno 2000).

Pour comprendre clairement les relations entre le commerce illicite du bois et les conflits, il est utile de se référer au modèle « affaires et diplomatie ». Selon ce modèle, l'effondrement des institutions gouvernementales, qui a précédé et exacerbé la guerre civile au Liberia, a encouragé « certains intérêts nationaux et internationaux à lutter pour obtenir des avantages politiques et s'approprier le contrôle des ressources » (Ellis 1999 : 164). Les intérêts nationaux étaient menés par Charles Taylor, sa famille et quelques officiers de l'armée (ICG 2003). Global Witness (2001) a fourni des documents attestant de la participation de Charles Taylor Jr. et de Demetrius Taylor (le frère de Taylor) dans le commerce illégal du bois, qui ont agi respectivement en tant que directeur général et secrétaire de l'Autorité du développement forestier (FDA). On trouve également des intérêts commerciaux internationaux de longue date dans le commerce du bois au Liberia, qui ont contribué au développement du commerce illégal. Les multinationales (représentant d'autres pays) entretenaient de nombreuses relations avec l'industrie du bois du Liberia. Par exemple, Abbas Fawaz, l'un des principaux soutiens financiers de Taylor, a considérablement bénéficié du commerce du bois illicite par l'intermédiaire de son entreprise, United Logging Company. D'autres multinationales provenant de France, des Pays-Bas et de la Chine ont également profité de ce commerce illicite. En 2001, par exemple, la France a importé 98 700 m³ de bois du Liberia, d'une valeur estimée à 13,2 millions \$ US. Les Pays-Bas—par le biais de Wijima, l'un des plus grands importateurs néerlandais de bois dur—ont également été impliqués dans ce trafic. La Chine est restée le

plus grand importateur du bois du Liberia en Asie (Global Witness 2001). Ces « multinationales opérant dans l'industrie du bois ont versé des sommes hors budget importantes à Taylor et participaient activement à des exportations d'armes illégales » (Global Witness 2012a : 1). Certains ont déclaré que les conflits liés à l'exploitation illégale du bois étaient directement responsables de la perpétration des violations des droits de l'homme au Liberia.

Avant le déclenchement de la guerre civile en 1989, le commerce illicite du bois avait prospéré grâce aux faibles capacités de l'État libérien en matière de contrôle, de régulation et d'équilibre des pouvoirs. Ce commerce a donc grandement contribué à la destruction de l'économie du pays et au cycle de violence des années 90 (Ellis 1999).

Depuis la fin de la guerre et l'élection d'Ellen Johnson Sirleaf, des tentatives ont été menées pour réformer et améliorer la réglementation du commerce du bois. Le pilier de cette réforme a été la création des Permis d'exploitation privés (PEP), dans le cadre de la Réforme du secteur forestier national de 2006, qui visait à réguler et gouverner le commerce du bois, notamment les relations entre les propriétaires terriens privés et les entreprises agréées par l'État. Mais il semble que ce processus n'ait pas assez pris en compte la durabilité environnementale (destruction des forêts tropicales), qu'il permette la continuation des pratiques malhonnêtes et frauduleuses et qu'il entraîne des risques de conflits communautaires. Avant d'aborder le problème de la reproduction de la criminalité via les Permis d'Exploitation Privés, il est important d'identifier les acteurs et les réseaux impliqués dans le commerce illicite du bois au Liberia.

Trilogie de la délinquance : chefs de guerre, agents de l'État et étrangers

Lorsque Taylor et d'autres chefs de guerre se sont engagés dans le pillage et l'exploitation illégale du bois durant la guerre civile, ils ont pu amasser des revenus grâce à des réseaux informels créés avec des entreprises et des États occidentaux et non occidentaux. On sait par exemple que la France et la Chine ont importé une quantité estimée à 71 pour cent du bois Libérien en 2000. Le Royaume-Uni, l'Italie, le Danemark et l'Allemagne ont également participé au réseau mondial d'exploitation forestière illégale lors des conflits (Global Witness 2001).

Il n'y a pas d'évidence claire que la présidente Johnson Sirleaf était liée au commerce illicite du bois durant la période post-conflit. Mais des inquiétudes ont été formulées au sujet de la complicité de certains fonctionnaires du gouvernement qui ont facilité l'accès des multinationales à des titres fonciers par le biais de pratiques frauduleuses. Les multinationales restent les acteurs les plus influents dans ce secteur. Elles ont cherché à optimiser leurs profits en évitant de payer des impôts, en obtenant des titres fonciers illicites, et en influençant les décisions du gouvernement, notamment lorsqu'elles étaient défavorables à leurs affaires. Parmi les entreprises qui occupent une position dominante dans l'industrie du bois du Liberia, on peut citer Atlantic Resources, Alpha Logging et Samling. Ces trois entreprises détiennent plus de 20 pour cent des terres cultivables du Liberia (Global Witness 2012a). En 2008, Save My Future Foundation (Fondation pour la Sauvegarde de l'Avenir) a également publié un rapport déclarant que la société Tobga Timber Company avait abattu, scié et exporté du

bois illégalement provenant du comté du Maryland, ce qui a en partie des implications dans la rébellion en Côte d'Ivoire. Par ailleurs, Atlantic Resources, qui est liée à la société malaisienne Samling, a été largement impliquée dans des opérations d'exploitation de forêts tropicales appartenant à la communauté.

La grande quantité de permis d'exploitation forestière accordés aux multinationales indique que certains acteurs restent prépondérants dans l'industrie du bois du pays. L'acquisition douteuse de permis d'exploitation et l'absence de prise en compte des forêts communautaires compromet fortement le développement durable et augmente les risques de futurs conflits armés. La dégradation de l'écosystème due à l'abattage excessif du bois pourrait à l'avenir entraîner des tensions sociales et économiques. Malheureusement, en dépit de la réforme mise en place par les autorités, les pratiques illégales d'exploitation du bois continuent. En fait, il semble que les lois en vigueur encouragent les différents acteurs à poursuivre leurs pratiques illicites.

Réponses politiques apportées : d'un régime de sanctions à un régime de PEP

Durant la guerre civile libérienne, les Nations unies ont imposé un grand nombre de sanctions contre le régime de Taylor. Mais ce n'est qu'en 2003 que les relations entre le commerce du bois et le long conflit du Liberia ont été reconnues. En particulier, la Résolution du conseil de sécurité des NU de 1478 a imposé une interdiction de dix mois des importations du bois libérien aux États membres des Nations Unies.⁷ Cette sanction a été levée en 2006 (UNSC 1689 2006), mais de nombreux efforts ont été mis en œuvre pour réformer ce secteur, notamment dans la promotion du développement durable et la lutte contre le commerce illicite.

Des partenaires commerciaux majeurs comme les États-Unis ont offert leur aide au développement du Liberia pour promouvoir la durabilité dans la chaîne de valeur du bois. Par exemple, il a été établi qu'en septembre 2012, les USA ont fourni 30 millions \$ US pour assister les communautés dans la gestion des forêts. Par ailleurs, l'Union européenne (EU) a signé l'Accord de partenariat volontaire (APV) avec le Liberia. L'APV est un accord commercial juridiquement contraignant négocié entre l'UE, au nom de tous ses États membres, et les gouvernements des pays exportateurs de bois (FLEGT 2012). Ce cadre légal fixe les normes minimales pour l'abattage des arbres. L'ONG « Coalition pour le Liberia » a travaillé en étroite collaboration avec les communautés locales lors des négociations de contrat. Cet exemple montre la manière dont les organisations de la société civile, qui sont restées des acteurs importants, ont participé à l'élaboration, à l'application et au contrôle des diverses lois régissant le commerce légal du bois. Au niveau national, les leçons tirées de l'époque de la guerre, alors que le bois était utilisé pour alimenter le conflit et que la durabilité était négligée, semblent avoir été prises en compte dans les diverses réformes adoptées.

Le Programme d'assistance à la gouvernance et à la gestion économique du Liberia (GEMAP) a été lancé en 2005. Il s'agit d'un cadre établi pour le programme de reconstruction post-conflit visant à créer des institutions formelles, à lutter contre la corruption rampante et la perte de revenus du gouvernement, notamment par des pratiques de passations de marché illégales. Le GEMAP a pour but de créer et d'institutionnaliser des politiques et des procédures financières efficaces, de contrôler la corruption et d'améliorer la gouvernance économique dans son ensemble. Le processus du GEMAP est basé sur six objectifs principaux : garantir les revenus

de base du Liberia ; améliorer la gestion du budget et des dépenses ; améliorer les pratiques de passation de marchés et l'octroi des concessions des ressources naturelles ; établir des procédures efficaces pour contrôler la corruption ; soutenir les institutions centrales du gouvernement ; et promouvoir des activités transversales de renforcement des capacités (Cohen et al. 2010). Cet ambitieux programme constitue le cadre global du redressement économique du pays post- conflit, notamment son architecture de gouvernance des ressources naturelles.

Dans le domaine de l'exploitation forestière, le GEMAP vise à renforcer les capacités de la FDA par le biais de la formation du personnel, de systèmes de gestion financière et d'audits de performances réguliers (financiers et procéduraux). Parmi les réalisations notables du GEMAP concernant la gestion des forêts, on peut citer la standardisation de tous les systèmes de collecte des paiements et des revenus, l'amélioration de la documentation et du contrôle grâce à la formation du personnel, l'établissement de protections contre l'octroi de concessions illégales et la détection d'irrégularités dans ce secteur afin de prévenir les pertes de revenus officiels (http://www.gemap-liberia.org/about_gemap/FDA.html).

La législation nationale globale régissant le secteur du bois est la Loi sur la réforme du secteur forestier, adoptée en 2006 dans le cadre de la réforme du système destinée à garantir la durabilité et à encourager le commerce légal du bois. Ce programme fournit un cadre pour l'arbitrage des conflits entre les propriétaires terriens et les entreprises agréées par l'État dans le commerce du bois. Une disposition importante du NFRL est l'établissement des Permis d'exploitation privés (PEP). Les PEP autorisent l'exploitation commerciale des forêts sur des terres privées. Dans le cadre du PEP, le gouver-

nement libérien est tenu d'accorder les permis à des propriétaires privés qui leur permettront de commercialiser le bois et autres ressources forestières en travaillant avec des entreprises agréées par l'État. Depuis son adoption, le gouvernement a octroyé environ 63 PEP, soit un total de 2 582 501 hectares, environ 23 pour cent de la superficie totale des terres cultivables du Liberia (Jallah et al. 2012). Le PEP a été créé pour lutter contre le commerce illégal, minimiser les conflits entre les propriétaires terriens et les entreprises et répondre à la demande croissante de bois. Le PEP présente d'autres avantages, comme le versement au gouvernement de rentes par les opérateurs du PEP ; l'amélioration du contrôle et de la régulation du secteur du bois ; l'attraction des investissements directs étrangers (IDE) ; l'amélioration des profits des propriétaires terriens au niveau de la communauté, par le biais du commerce équitable avec les entreprises agréées par l'État.

Malheureusement, le PEP n'a pas apporté les avantages espérés, car ce programme semble avoir encouragé l'illégalité, l'absence de responsabilité et la stagnation économique du Liberia dans le secteur de l'exploitation du bois. Global Witness (2012a, b) a relevé l'existence des problèmes suivants liés à l'application du PEP :

1. La loi sur les PEP impose très peu de restrictions, ce qui permet d'étendre l'exploitation commerciale des ressources forestières. Cela soulève la question de la prise en compte du développement durable dans l'élaboration du NFRL et des PEP en particulier.
2. Le gouvernement n'a pas enregistré de profits substantiels grâce à l'émission des PEP, les propriétaires et les entreprises pouvant s'entendre sur les taux de rémunération, de manière à réduire, voire annuler les impôts à verser à l'État.

3. Les communautés sont vulnérables aux conséquences de l'exploitation excessive de leurs forêts. Il existe un haut risque d'érosion, de déforestation et de dégradation des terres. À ceci vient s'ajouter les problèmes de falsification de contrats fonciers et autres pratiques frauduleuses (Global Witness 2012a : 3).
4. Enfin, les PEP semblent légitimer la possibilité d'exclusion de la communauté et l'expansion de l'exploitation des ressources forestières qui sont censées être préservées pour les communautés. Dans le cadre du NFRL, et notamment de la Loi sur les droits communautaires de 2009, certaines dispositions garantissent que certaines forêts communautaires ne peuvent faire l'objet de PEP. Malheureusement, cette disposition a été enfreinte par certains détenteurs de PEP.

L'inefficacité du système réglementaire a suscité des protestations de la part des OSC, qui ont demandé des moratoires temporaires sur les PEP. Par exemple, suite à ces protestations, le gouvernement a fait appliquer deux moratoires (en février et août 2012) sur l'octroi de PEP à des propriétaires fonciers pour tenter d'inverser la tendance négative. Des progrès ont été accomplis, mais certains aspects de la réglementation actuelle perpétuent par inadvertance le système de commerce illicite du bois au Liberia.

Le Liberia post-conflit a avancé en matière de gouvernance des ressources, notamment dans le secteur du bois. Ceci est particulièrement visible dans les réformes relatives à l'élaboration des politiques, dans la création d'institutions, dans les mesures de lutte contre la corruption et l'insécurité, et dans la collaboration avec des acteurs internationaux pour décourager le commerce illicite transnational du bois. Mais il existe encore de graves lacunes dans la gestion

actuelle des ressources en général, et en particulier dans le commerce du bois, au niveau politique (notamment le système des PEP) et opérationnel.

b) Étude de cas 2 : Nigeria—le soutage illégal dans le secteur pétrolier

En septembre 2012, le ministre des finances du Nigeria a lancé un cri d'alarme au niveau national et international concernant le soutage illégal de pétrole brut, qui avait atteint un niveau sans précédent, et avait réduit les exportations officielles de 17 pour cent (l'équivalent de 400 000 barils par jour), ce qui équivalait à une perte de 1,2 milliard de Nairas (environ 7,6 millions \$ US) de revenus officiels par mois (Globeserver 2012). En novembre 2009, le navire MT African Prince a été intercepté à environ 15 milles nautiques des côtes, dans les eaux territoriales du Ghana. Il transportait 5 200 tonnes de pétrole brut, et l'équipage a avoué qu'il s'agissait de pétrole volé au Nigeria (All Africa News, 29 novembre 2009). En octobre 2003, un autre navire, le MT African Pride et les dix membres russes de l'équipage ont été arrêtés par la marine du Nigeria. Ils transportaient quelques 6 500 tonnes métriques de pétrole brut en provenance du sud du Nigeria. Quelques mois plus tard, le navire et son équipage avaient réussi à échapper au contrôle des forces de l'ordre dans des circonstances mystérieuses. Après le lancement d'une enquête officielle, deux contre-amiraux ont démissionné en janvier 2005.

Ces anecdotes illustrent des aspects divers mais reliés entre eux, comme les coûts, l'étendue, les acteurs et les réseaux impliqués dans le trafic illégal dans la chaîne de valeur du secteur pétrolier du Nigeria. Elles mettent en lumière le rôle des acteurs internes et externes au sein des bandes organisées, ainsi que la situation du trafic de pétrole au Nigeria. Mais le panorama des

activités de délinquance dans la chaîne de valeur du pétrole dépasse le simple détournement de pétrole. Il inclut également la corruption dans la gestion des profits issus du pétrole, les attributions douteuses de contrats et de permis d'exploration pétrolière, et les pratiques frauduleuses dans la gestion du secteur en aval. Notre étude se limitera cependant au trafic illégal du secteur (extractif) en amont.

Ces dix dernières années, le soutage illégal s'est intensifié et s'est organisé en réseaux hiérarchisés, grâce à la connivence du personnel de sécurité, des groupes armés, des propriétaires de bateaux, des communautés côtières et des hauts fonctionnaires du gouvernement. Même si ce phénomène existait avant 1999, il a pris une nouvelle ampleur et se conjugue aux problèmes d'insécurité et aux relations tendues existant entre les communautés hôtes, le gouvernement et les multinationales pétrolières opérant dans la région du delta du Niger.⁸

La nature du soutage illégal du pétrole

Le commerce du pétrole brut volé a des dimensions officielles et non officielles. Le soutage officiel illégal concerne essentiellement l'utilisation des permis existants pour transporter et vendre illégalement le pétrole brut—transport d'excédent de pétrole brut au-delà des quantités agréées. L'utilisation de bateaux, de péniches et de navires non immatriculés pour le transport illégal de pétrole, et la falsification des documents concernant le transport, le volume, le mouvement et la destination de la cargaison, grâce à la complicité d'agents des services de douane, de capitaines d'embarcation et des fonctionnaires présents sur les sites de déchargement. Pour illustrer la situation du soutage officiel, il faut signaler l'intervention du directeur des services de douanes du Nigeria, qui a déclaré lors d'un discours adressé aux législateurs en août 2008

que son ministère manquait de capacités opérationnelles et qu'il était dans l'impossibilité de remplir ses fonctions de surveillance et de déterminer la quantité quotidienne de pétrole brut volé au Nigeria. Il s'est exprimé en ces termes : « Aujourd'hui, notre unité de police maritime s'est écroulée, nous n'avons plus les moyens d'acheter des navires ou des bateaux. Comment pouvons-nous faire face au trafic de pétrole ?... On ne sait même pas comment ces nombreux navires entrent dans le pays... Nous sommes supposés connaître la quantité de pétrole brut qui sort du pays, mais comme je vous l'ai dit, seules quelques entreprises nous contactent pour que nous allions inspecter le navire, car nous n'avons pas les équipements requis pour le faire nous-mêmes » (ThisDay 2008).

Si l'on en croit les chiffres, le trafic illégal de pétrole n'est pas nouveau au Nigeria : il aurait commencé vers la fin des années 70, suite à une hausse importante de la production de pétrole et des revenus, et à l'expansion du commerce maritime Nigerian. Ce phénomène a suivi une courbe de croissance régulière dans les années 80, se limitant aux cercles officiels sous le régime militaire. Le modèle dominant au début des années 90 a été le vol de pétrole perpétré par des militaires de haut rang en service ou à la retraite, qui octroyaient les contrats de transport pétrolier (permis), à leurs amis ou à eux-mêmes, et transportaient le pétrole brut volé parallèlement au pétrole officiel. Selon un analyste, le détournement de pétrole s'est amplifié vers 1996 sous le régime de Sanni Abacha, alors que des hauts responsables des forces navales vendaient illégalement du pétrole brut provenant du delta du Niger à des pays voisins d'Afrique occidentale. On estime que dans les premiers six mois de l'année 1996, les trois haut-grades de l'armée navale ont vendu en contre-

bande 202 130 tonnes métriques de pétrole brut en provenance du Nigeria (Busch 2005). Depuis 1999, des personnalités influentes du Parti démocratique populaire, un parti dominé par des chefs militaires retraités, auraient encouragé le trafic illégal de pétrole, parallèlement à d'autres activités illégales, comme la récupération de dessous-de-table versés en échange d'octroi de contrats dans le secteur pétrolier et gazier.¹⁰

Le trafic illégal non-officiel de pétrole brut s'opère à l'aide d'un ensemble de stratégies liées. On distingue quatre phases dans ce processus. D'abord, la récupération ou l'extraction de pétrole brut, en détournant par la force des embarcations transportant du pétrole, ou en extrayant le pétrole. L'extraction directe s'effectue à l'aide de deux méthodes. Premièrement, la prise directe—en forant ou en utilisant un oléoduc. Les opérations sont souvent menées la nuit, généralement lorsqu'une ligne de production a été fermée suite à un sabotage (vandalisation des oléoducs par des trafiquants de pétrole) visant à entraîner une baisse de pression, qui est enregistrée par les jauges des stations de pompage. Durant l'arrêt de la production, les trafiquants installent des robinets sophistiqués par lesquels ils pompent le pétrole lorsque la ligne de production redémarre. Il est généralement difficile de détecter ces opérations, car l'écoulement est discontinu et n'entraîne pas de fluctuations de pression après la reprise de la production à la station de pompage. La seconde technique, le captage aux têtes de puits, consiste à s'emparer d'une tête de puits abandonnée, à retirer les vannes de sécurité et à redémarrer la production en activant les vannes de manière à pomper le pétrole.

L'étendue du trafic illégal de pétrole

Les chiffres concernant l'étendue du trafic sont confus ou manquent de précision. Les données

disponibles semblent peu fiables, incohérentes et imprécises, mais indiquent des tendances générales. Ce déficit en données crédibles est peut-être dû aux tentatives de certains agents de l'État de dissimuler l'étendue du problème, ou à la diversité des critères utilisés pour les mesures (comme la baisse de la production journalière ou l'estimation du pétrole perdu en cours de production). L'inexactitude des données provient également du fait que les gouvernements successifs du Nigeria manquent de capacités pour obtenir des chiffres précis sur le pétrole détourné. De plus, lorsque les porte-paroles du gouvernement s'expriment publiquement sur le sujet, ils ne différencient pas le problème du pétrole détourné et les arrêts de la production dus aux conflits armés du delta du Niger.

Selon les rapports des médias, la quantité de pétrole brut volé pour l'année 2000 était de 51 000 barils ; en 2001, ce chiffre est passé à 262 000 barils ; en 2002, il a baissé légèrement, avec 255 000 barils (Coventry Cathedral 2009). En 2003 et 2004, les voleurs de pétrole ont détourné entre 250 000 et 400 000 barils par jour. En 2003, la Shell Petroleum Development Company (SPDC) a déclaré avoir perdu en moyenne 100 000 barils, et d'autres entreprises d'exploitation en amont ont estimé avoir perdu 150 000 barils par jour, toujours dans le cadre du détournement de pétrole (Coventry Cathedral 2009).

En 2004, le Conseiller spécial du Président chargé du pétrole et l'énergie a déclaré officiellement qu'entre 10 et 15 pour cent de la production quotidienne du Nigeria, soit 2 millions de barils, étaient détournés dans le cadre du commerce illégal. Selon les prix de 2004 (41 \$ US), la perte équivalait à 8,5 \$ US millions par jour, et les voleurs de pétrole ont détourné en moyenne 4,2 \$ US milliards par an en moyenne (Coventry

Cathedral 2009). Ce qui porte les vols quotidiens de pétrole brut à environ 250 000 barils par jour, 2003 ayant marqué un tournant dans l'expansion du commerce illégal de pétrole au Nigeria. Par ailleurs, l'Organisation maritime internationale a estimé à 80 000 barils par jour le vol de cargaisons pour l'année 2006, soit 1,6 milliard \$ US pour l'année (Davis 2007).

Les bandes organisées du trafic illégal de pétrole

On peut classer les différents acteurs en deux catégories principales : locaux et étrangers.

Les acteurs locaux peuvent se subdiviser en cinq catégories, différentes en fonction de leur rôle dans la chaîne du trafic illégal de pétrole.

1. Groupes armés et gangs criminels : en dépit du programme d'amnistie de 2009, les groupes armés continuent de sévir dans le delta du Niger. Ils réalisent d'énormes profits grâce à leurs opérations de racket, comme le recouvrement de taxes de dédouanement, des droits de passage ou de protection. L'implication d'exploitants du marché noir (armes et pétrole volé) d'Europe de l'Est sert souvent de lien entre le trafic illégal de pétrole et la prolifération d'armes dans le delta du Niger.
2. Communautés locales : les communautés locales ou leurs agents se rendent complices du trafic de pétrole soit en omettant de déclarer les activités des trafiquants, soit en tirant profit des revenus des trafiquants de pétrole qui opèrent dans leurs communautés. Dans la plupart des cas, les oléoducs qui traversent les communautés sont sabotés de manière à permettre aux communautés de demander des indemnités aux compagnies pétrolières pour le déversement de pétrole et la pollution occasionnée, et pour permettre aux trafiquants de pétrole

de piller des oléoducs. Certaines communautés justifient leur complicité en déclarant qu'il s'agit d'un moyen direct de dégager des profits sur le pétrole qu'elles ont elles-même exploité, après des années de négligence de la part du gouvernement et des compagnies pétrolières.

3. Collusion du personnel de sécurité et d'autres agents de l'État : les membres des agences de l'État, dont fait partie la Compagnie pétrolière nationale du Nigeria (NNPC) et les unités de sécurité de la Force opérationnelle inter-armée sont connus pour avoir été complices du trafic illégal de pétrole. Des agents de la NNPC ont vendu du pétrole provenant de stocks réservés à la consommation intérieure aux opérateurs du marché noir et à des navires illégaux, et se sont rendus complices en falsifiant des bordereaux d'expédition pour couvrir les vols de cargaisons par des transporteurs agréés. Les agences de sécurité ont continué à être minées par les pratiques de corruption liées au trafic de pétrole et se chargeaient de recevoir des versements de la part des bandes organisées. Un rapport de 2003 sur la Vente illégale du pétrole brut remis à l'ancien président Obasanjo a mis en lumière la participation explicite d'agents de sécurité (notamment des unités navales basées à NNS Okemiri) dans des activités de racket (Davis 2007 : 2). La démission de deux contre-amiraux, dans le cas du MT African Pride, en est une bonne illustration.
4. Artisans locaux : ce groupe est constitué principalement de jeunes gens qui fournissent la main-d'oeuvre nécessaire aux opérations d'extraction, de stockage et de transport du pétrole brut volé. Il

peut s'agir de soudeurs, de plombiers, de travailleurs manuels ou de conducteurs de hors-bords. Pour la plupart des acteurs de cette catégorie, le trafic de pétrole leur procure un emploi et une source de revenus, et leur permet de survivre, dans le contexte de pauvreté généralisée qui règne dans le delta du Niger.

5. **Entrepreneurs locaux** : ce groupe est composé d'organiseurs locaux (« hommes d'affaires ») qui se chargent de coordonner les différentes phases et les acteurs impliqués dans le trafic de pétrole. Ils entrent en contact avec les groupes armés, les agences de sécurité et les communautés locales ; recrutent les artisans locaux ; effectuent les paiements importants ; et cherchent des acheteurs pour le pétrole volé.

Les acteurs étrangers se subdivisent en deux catégories, en fonction de leur rôle dans la chaîne du trafic de pétrole :

1. **Equipage/marins** : ce groupe comprend des acteurs de toutes nationalités, mais les plus notables sont les philippins, les russes, les ukrainiens et les ghanéens. Ils travaillent généralement sur des bateaux et des navires utilisés pour transporter le pétrole volé. Dix russes ont été arrêtés puis se sont évadés durant l'épisode du MT African Pride de 2003. En février 2009, 13 philippins ont plaidé coupables et ont été condamnés à diverses peines d'emprisonnement et amendes pour trafic de pétrole (The Nation 2009a et 2009b).
2. **Acteurs du marché noir international** : ce groupe opère à l'extrémité de la chaîne et ne se préoccupe pas forcément de l'origine du pétrole volé. Les bandes organisées demandent simplement que le pétrole soit livré sur leurs navires et que

les paiements soient effectués selon les termes convenus. Ce groupe est souvent composé d'« hommes d'affaires » libanais et russes.

Les navires utilisent une stratégie spécifique consistant à changer constamment le nom de leur embarcation. Ils adoptent souvent jusqu'à trois noms différents et fournissent de fausses informations aux agences chargées de la sécurité concernant leur emplacement, leurs mouvements et leurs activités dans le delta du Niger. Dans la majorité des cas, les paiements sont effectués par le biais d'établissements bancaires officiels. Les seuls paiements surveillant avant et après le processus réel du chargement, du transport et du déchargement sont ceux qui sont effectués auprès des groupes armés, des communautés côtières où l'extraction est réalisée, et des membres du dispositif de sécurité Nigerian.

La vente du pétrole brut sur le marché noir international passe par l'intermédiaire d'un réseau complexe d'acteurs locaux et étrangers qui coordonnent les différentes étapes du processus, de l'extraction au transport et au déchargement. Selon certaines informations, le pétrole brut détourné serait actuellement vendu sur le marché noir international par l'intermédiaire du fameux « Triangle du Togo »—une zone maritime, souvent non surveillée, située dans et autour des eaux territoriales du Togo, où a lieu l'échange d'argent ou de pétrole volé (Vanguard 2009b). D'après les arrestations réalisées et les rapports des médias, il apparaît que les dealers (vendeurs et acheteurs) de pétrole du delta du Niger comprennent des personnalités nigérianes influentes provenant de l'intérieur ou de l'extérieur du delta du Niger, et réunissant des officiers militaires et des politiciens de haut rang, actifs ou à la retraite (The Sun 2009). On trouve également des étrangers comme les « hommes

d'affaires » libanais qui opèrent dans toute l'Afrique et dont la participation dans des affaires illégales est notoirement connue ; des européens de l'Est (polonais, russes et ukrainiens) ; et des philippins (Vanguard 2009b). Le pétrole brut est principalement acheminé vers des raffineries situées dans les pays de l'Afrique de l'Ouest voisins (Sierra Leone, Ghana et Côte d'Ivoire) et vers les marchés parallèles internationaux.

Ces cinq dernières années ont vu l'émergence d'un marché intérieur considérable, dû à la rareté persistante des produits pétroliers raffinés et à l'utilisation croissante de générateurs d'énergie. Ce marché a donné naissance à une multiplication de « raffineries » locales, où le pétrole est distillé manuellement et transformé en carburant diesel ménager.

3.6 Conclusion

Ce chapitre nous a permis d'étudier les problèmes complexes, les processus et les acteurs impliqués dans la chaîne de valeur des ressources naturelles en Afrique. Il identifie les problèmes sous-jacents, le manque de mécanismes de surveillance, les déficits de capacités, la corruption et la collusion de la part des agences gouvernementales et des fonctionnaires, les disparités entre les approches légales (officielles) et informelles (socio-culturelles), les contestations non résolues sur la gouvernance des ressources naturelles, les conflits armés, l'insécurité et la mondialisation.

Bien que les flux de ressources aient permis au continent d'atteindre une croissance exceptionnelle durant les dix dernières années, il convient de gérer prudemment les problèmes qu'ils posent à court terme au niveau macroéconomique et d'adopter des stratégies en mesure de réduire les effets négatifs potentiels à long

terme. Ces deux actions nécessitent une amélioration des capacités dans la gouvernance économique.

Les ressources naturelles peuvent devenir un moteur de croissance en Afrique sous réserve d'une volonté et d'un engagement politiques forts. Plusieurs pays ont réussi leur pari. Les pays africains peuvent y arriver. Ce chapitre a mis en relief le rôle des différentes modalités d'investissement du secteur public dans la transformation de la gestion des ressources naturelles, basées sur les enseignements tirés des pays riches en ressources, africains et non africains. Plusieurs actions politiques peuvent amener au succès. Premièrement, il est nécessaire de pallier les déficits en capacités humaines, institutionnelles et infrastructurelles. Il est également indispensable de se doter de capacités techniques pour explorer les réserves connues et non connues de ressources naturelles et évaluer la valeur des gisements de manière indépendante ainsi que les plans de travaux des investisseurs, de manière à optimiser le taux réel de récupération et de rendement des ressources naturelles, et mener d'autres fonctions techniques. L'amélioration des compétences relatives à ces domaines aidera les pays à améliorer les revenus réels et potentiels issus de leurs ressources naturelles et minimiser les pertes.

Là encore, l'investissement public dans les infrastructures sociales est important. L'investissement public dans les infrastructures physiques, la santé, l'éducation et autres activités liées est une condition *sine qua non* dans ce processus et doit être augmenté. Plutôt que de renforcer les dépenses de consommation actuelles, comme les subventions de tout type, il serait plus utile d'investir dans l'accumulation de capital, qui serait profitable aux générations présentes et futures. En mettant en place des

mécanismes structurés, systématiques et efficaces pour convertir le capital naturel en capital productif (physique, humain et financier) par l'investissement public, il serait plus simple d'utiliser les ressources naturelles en tant que moteur de la croissance en Afrique. Ce moyen est le seul qui permettra à l'Afrique de s'acheminer vers un réel développement durable.

Il est essentiel de régler les problèmes liés aux réseaux criminels opérant dans ce secteur, comme la collusion avec les communautés locales, les agents du gouvernement, les agences chargées de la sécurité et les opérateurs de marchés parallèles étrangers. Ce chapitre traite également des implications transfrontalières et régionales de la gestion de la chaîne de valeur des ressources naturelles, notamment en Afrique de l'ouest. Parmi les impacts recensés, on peut citer la perte de revenus pour les gouvernements, la criminalité et les conflits armés (reliés entre eux), l'effet de contagion au-delà des frontières et des régions, et les dommages socio-économiques et environnementaux à long terme.

Enfin, ce chapitre met en évidence les limitations des politiques actuelles, qui se concentrent sur l'application des lois au lieu de s'intéresser aux problèmes socio-économiques, politiques et environnementaux sous-jacents ; de corriger les initiatives menées au niveau national et qui ne sont pas en synergie avec les approches internationales ; et de pallier le manque d'actions politiques régionales ou internationales fortes. Enfin, ce chapitre met en évidence les ressources et les initiatives actuelles qui fonctionnent ou peuvent contribuer à gérer les profits issus de la chaîne de valeur africaine. Ceci passe par l'adoption d'une approche pangouvernementale ; par l'amélioration de la sécurité nationale et régionale et l'utilisation de la négociation pour régler les différends et les problèmes liés aux autres initiatives de renforcement des capacités ; par l'adoption et l'adaptation au niveau régional des meilleures pratiques émergentes dans la gestion des ressources naturelles ; et par l'intégration des perspectives et des pratiques locales (au lieu de les incriminer) et des OSC dans les politiques officielles.

Chapitre 4

Transformation structurelle et gestion des ressources naturelles en Afrique





4

Transformation structurelle et gestion des ressources naturelles en Afrique

4.1 Introduction

Malgré un léger déclin durant la récente récession économique globale, de nombreux pays africains continuent à subir un boom économique suite à leurs exportations de ressources naturelles et de denrées. La question critique pour ces pays est de savoir si ce boom est différent de ceux du passé, qui se sont tous atténués avec le temps. Certains prétendent que nous vivons un changement sous-jacent dans la demande globale en denrées à cause de notre urbanisation croissante à l'échelle internationale et à cause de l'augmentation de la classe moyenne dans les régions du sud. Ces facteurs sont vus comme des éléments ayant fondamentalement modifié la demande en nourriture et matières premières que de nombreux pays africains sont bien placés pour fournir. De tels changements en profondeur de la demande peuvent pousser à conclure que l'économie africaine, qui est largement dominée par des productions primaires et qui est la moins diversifiée de toutes les régions en développement, devrait ainsi tout juste rattraper la vague de la prospérité durable. De plus, certaines personnes ont émis la théorie que l'économie africaine devrait rester focalisée sur les productions primaires, le domaine dans lequel elle a un avantage relatif par rapport à d'autres acteurs du système économique global (Naude et al. 2010).

La dernière phrase ci-dessus ne tient pas compte de la tendance à long terme de déclin réel des prix des produits. Ceci parce que des augmentations de prix à plus court terme entraînent presque toujours l'introduction de nouvelles sources de production, des substituts ou une efficacité d'utilisation améliorée. Pire encore, les conditions économiques en déclin à plus long terme où le prix des exportations africaines (dominées par la production primaire) s'est affaibli par rapport aux coûts des marchandises importées. Ce fait mène à une conclusion différente de ce qui est indiqué dans le paragraphe précédent : l'économie africaine doit se diversifier de ses productions primaires (extraction de ressources et production agricoles de produits) pour améliorer sa position économique vis à vis du reste du monde. Les économies autrefois focalisées sur la production primaire sont à risque car elles ont tendance à manquer de diversité et sont vulnérables aux fluctuations des prix des produits au niveau global. De telles économies ratent également le processus d'ajout de valeur aux matières premières et d'autres formes de transformation.

Tout en gardant ceci à l'esprit, ce chapitre se focalise sur une interrogation sur les tendances récentes dans les économies africaines basées sur les ressources, explore les risques d'une économie trop focalisée sur les productions primaires, passe en revue la littérature théorique sur les raisons pour lesquelles elle reste bloquée en tant que producteurs périphériques, et examine les approches du passé qui ont été entreprises pour poursuivre une diversification économique (ratée ou réussie). Après l'introduction, la section 2 passe en revue les tendances des économies africaines basées sur les

ressources et examine brièvement l'implication étrangère dans les économies africaines basées sur les ressources. La section 3 teste la vulnérabilité d'économies non-diversifiées basées sur des produits, face à la globalisation. La section 4 tente d'examiner trois initiatives de politique élargie qui ont pour but la diversification économique (substitution des importations, nouvelles économies structurelles, et l'approche « fonds fiduciaire »). La section met aussi en évidence le Botswana comme bon exemple de diversification économique effective dans les pays africains aux riches ressources. La section 5 discute brièvement de ce qui est nécessaire pour réaliser la transformation. Enfin, la section 6 clôt le chapitre et ouvre une porte sur le futur.

4.2 Comprendre les tendances des économies africaines basées sur les ressources

4.2.1 Tendances récentes des exportations de minerai, d'énergie et agricoles

De nombreuses économies africaines sont restées au-dessus des niveaux moyens de croissance durant la majeure partie de la récession économique internationale qui a commencé en 2008 car elles ont eu un boom cyclique des exportations de produits.¹ Jusqu'en 2008, la majeure partie de l'Afrique se trouvait au beau milieu d'une de ses plus grandes périodes de croissance record, avec un PIB moyen (réel) s'élevant à 4,9 pour cent par an de 2000 à 2008, plus de deux fois le taux des années 80 et 90 (Leke et al. 2010). Le PIB réel a chuté à 3,1 pour cent en 2009, au sommet de la crise financière, mais a atteint 4,9 pour cent en 2010. Alors que la croissance moyenne retombait à 3,7 pour cent en 2011 suite aux troubles sociopolitiques dans certains pays africains, elle devrait remonter à 5,8 pour cent en 2012 (AfDB 2011a). En comparai-

son, le PIB global (réel) était en moyenne de 4,3 pour cent par an de 2000 à 2008. Il a ensuite chuté à -0,7 pour cent en 2009 et est remonté à 4,9 pour cent en 2010 et 3,7 pour cent en 2011 (CIA World Factbook 2012). Ainsi, au cours des 12 dernières années, l'expansion économique africaine a distancé le monde durant la même période, ainsi que sa propre croissance des deux décennies précédentes.

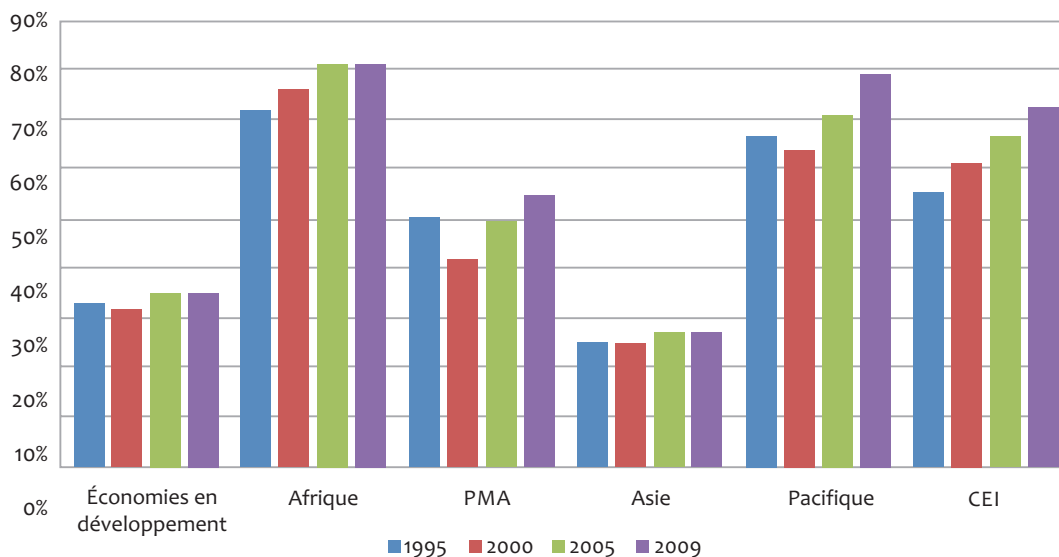
L'augmentation des prix du pétrole, des minerais et d'autres marchandises a aidé à relever le PIB de l'Afrique depuis 2000 (Leke et al. 2010). Pour commencer, le continent est bien doté en plusieurs ressources naturelles, y compris le pétrole (10 pour cent des réserves globales), l'or (40 pour cent), le chrome et le platine (90 pour cent) (Leke et al. 2010). De plus, de nombreuses régions d'Afrique n'ont pas encore été soumises à la prospection de ressources minérales, on peut donc croire qu'il existe encore des ressources beaucoup plus importantes (Elliot et al. 2011).

En terme de terres et de la production relative d'aliment et de fibres, on pourrait débattre pour savoir si l'Afrique a réellement un excès de nourriture et de fibres à exporter, étant donné qu'elle lutte pour nourrir sa propre population depuis des années. Ceci étant dit, certains pouvoirs externes ont la perception que l'Afrique dispose de plein de terres libres (Horta 2009). En fait, cette perception de « terres en excès » a été utilisée pour légitimer les locations à long terme des terres ou « saisies des terres ». Le rapport 2012 des indicateurs africains de capacité sur la transformation agricole et la sécurité alimentaire a discuté le problème en long et en large et a conclu que les acquisitions étrangères de terre africaine affectent les droits de la terre des pauvres et des femmes et que cela a des implications sur l'élaboration des capacités (ACBF 2012).

On estime qu'environ un tiers de la croissance de l'économie africaine provient directement des exportations de marchandises (y compris pétrole, minerais et biens agricoles) (Roxburgh et al. 2010). La dominance des marchandises dans les économies africaines est encore plus évidente dans les chiffres de l'exportation, car environ 65-80 pour cent des exportations du continent sont composées de ces marchandises. En fait, les marchandises dépassent 50 pour cent des exportations pour presque chaque pays africain; dans certains cas (comme l'Algérie, le Nigeria, l'Angola et le Kenya), elles comptent pour plus de 90 pour cent du revenu des exportations d'un pays (Oramah 2012). Les marchandises constituent une plus grande part des exportations en Afrique que dans toute autre région en développement, et la proportion s'accroît au fil du temps (figure 4.1). Cette

dépendance croissante des exportations de marchandises est en contraste net avec d'autres régions du monde qui se sont développées rapidement tout en diversifiant leur économie (Gelb 2010). Vu la dominance des marchandises dans les exportations africaines et le boom de croissance des années 2000, certains ont décrit cette situation comme étant « la nouvelle ruée vers l'Afrique, » avec une référence apparente à la première ruée vers l'Afrique à la fin du 19ème siècle (Carmody 2011). Alors que la croissance commence à ralentir dans certains secteurs car la baisse globale persiste, la situation commence maintenant à s'inverser et les prévisions sont une augmentation de 25 pour cent de la consommation de nombreuses marchandises dans la décennie qui vient, environ deux fois le taux des années 90 (Leke et al. 2010).

Figure 4.1 : Part des marchandises dans les exportations totales par région en développement



Source : UNDP. (2011b). "Chapter 2: Commodity Dependence and International Commodity Prices." In: *Towards Human Resilience: Sustaining MDG Progress in an Age of Economic Uncertainty*. New York: United Nations Development Program.

4.2.2 *Changements dans la démographie mondiale, l'économie et les marchés*

Le boom marqué des exportations de marchandises actuel n'est pas le premier que connaissent les pays africains; des booms similaires se sont produits dans les années 50 et 70. La vraie question est de savoir si ce boom est différent—ce qui nous pousse inévitablement à nous demander ce qui joue dans l'augmentation de la consommation globale de marchandises et s'il s'agit d'un changement épisodique ou plus fondamental. De plus, il faut considérer ce que l'Afrique peut faire de différent cette fois pour assurer que les avantages de ce boom entraînent son développement et la diminution de la pauvreté.

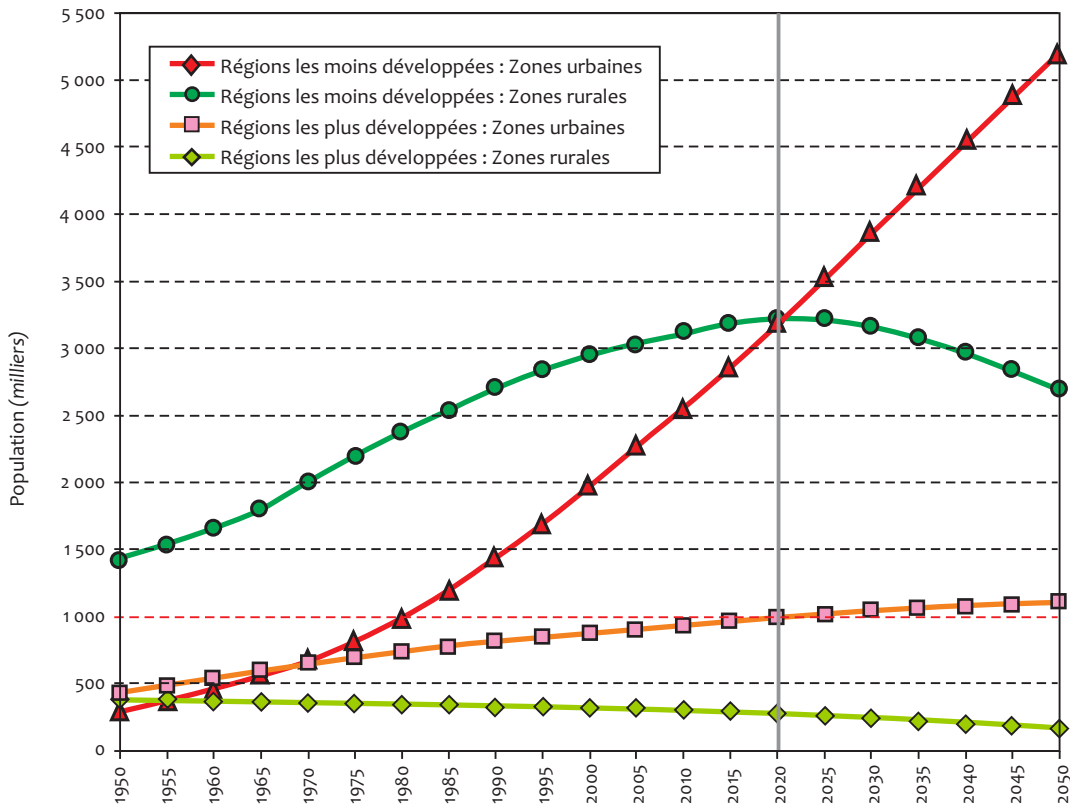
Certains affirment que ce boom est fondamentalement différent de ceux des périodes précédentes. Le président de la Banque africaine de développement, Donald Kaberuka, a soutenu (2007) que ce boom des marchandises est différent car, à la différence des années 70, la demande en pétrole en Afrique aujourd'hui ne provient pas de la cartellisation (comme l'OPEP) ou d'un choc géopolitique soudain (comme la guerre Iran/Irak), mais bien de changements plus fondamentaux dans la démographie et la demande mondiale. De plus, la croissance de la période actuelle n'est pas liée à l'expansion industrielle de l'hémisphère nord (comme cela se produisit durant la 2^{de} guerre mondiale) mais plutôt par une croissance phénoménale dans d'autres zones de l'hémisphère sud.

La demande en marchandises s'accroît plus rapidement dans les économies des pays émergents, particulièrement en Asie et dans le Moyen Orient. Cette demande est liée d'une part à l'urbanisation et également aux changements

relatifs des schémas de consommation dans ces régions (Leppman 2005) (voir également figure 4.2). Dans une moindre mesure, l'urbanisation en Afrique entraîne également une demande en marchandises. Dans le cas de l'Asie, et plus particulièrement de la Chine, non seulement la population du pays devient de plus en plus urbaine, mais l'économie est également incroyablement dominée par la transformation. L'économie de la Chine s'est effectivement déplacée de la périphérie à la semi-périphérie et, en tant que plus grande usine du monde, elle doit s'assurer des matières premières provenant du monde entier (Muldavin 2007 ; Bergmann 2012). Suite à ces changements globaux de la démographie et des schémas d'industrialisation, le système commercial africain s'est géographiquement déplacé.

Malgré ses attaches commerciales historiques avec l'Europe, l'Afrique mène aujourd'hui la moitié de son commerce avec d'autres régions économiques en développement. Par exemple, de 1990 à 2008, la part asiatique du commerce africain a dépassé 28 pour cent, alors que la part de l'Europe diminuait de 51 à 28 pour cent (Leke et al. 2010). Ironiquement, l'Afrique n'a pas toujours été capable de rencontrer les demandes en marchandise de sa propre population urbaine en expansion. Par exemple, l'urbanisation croissante en Afrique de l'ouest a entraîné une hausse de la demande en riz, dont la majeure partie provient des producteurs asiatiques. Les producteurs locaux ont eu des difficultés pour lutter à cause d'une infrastructure interne modeste, du riz brisé bon marché provenant du Vietnam et de la Thaïlande, des de barrières tarifaires faibles ou absentes et d'une aide limitée de l'État pour l'agriculture (Moseley et al. 2010).

Figure 4.2 : Population urbaine et rurale par groupe de développement, 1950-2050



Source : United Nations. (2010a). *World Urbanization Prospects: The 2009 Revision*. ESA/P/WP/215. New York: UN Department of Economic and Social Affairs, Population Division.

Une opinion contraire affirme qu'il s'agit seulement du sommet d'un boom cyclique des marchandises et d'un cycle de faillite et que rien de fondamental n'a changé. Alors que l'Afrique a bénéficié du boom en marchandises actuel, ces retours importants vont bientôt décliner. En fait, des rapports récents suggèrent que l'on s'approche de la fin d'un super cycle de produits (Sharma 2012). Les preuves de cette opinion comprennent des indicateurs de « fourniture en excès, chute des prix et fermeture de mines dans des marchés aussi divers que le pétrole, les diamants, le platine et le ferrochrome » (BGA 2012a: 25).

Les analystes misent sur des tendances de prix de marchandises à long terme qui déclineraient généralement au fil du temps à l'exception du pétrole (figure 4.3). Lorsque les prix remonteront, d'autres fournisseurs apparaîtront, des substituts se développeront et de nouveaux niveaux d'efficacité seront atteints. Dans certains cas, les subventions peuvent aussi encourager la surproduction de l'hémisphère nord.

Figure 4.3 : Indice global des matières premières, ajusté de l'inflation (1934-2010)



Source : Mark Perry, Carpe Diem blog (<http://mjpperry.blogspot.com/>).

Les marchandises agricoles sont clairement problématiques car de nombreux pays du monde peuvent les produire. Dans le cas des cultures tropicales, d'autres pays en développement avec des coûts de travail relativement peu onéreux peuvent entrer dans des marchés de façon compétitive s'ils pensent qu'ils peuvent y faire des affaires, ou s'ils perçoivent que la production de marchandises est une de leurs seules options de développement économique. Ceci était probablement le cas du Vietnam, qui a vu exploser sa production et ses exportations de café Robusta depuis la fin des années 80, créant des ravages aux principaux producteurs africains de café Robusta, tels que l'Ouganda et la Côte d'Ivoire (USDA 2012).

D'autres types de marchandises sont produites dans les zones tempérées et tropicales. Le coton

est un bon exemple d'une culture marchande africaine dans cette catégorie. Ces cultures ne doivent pas être produites uniquement dans d'autres pays tropicaux, où la main-d'œuvre est bon marché, mais également dans des pays de l'hémisphère nord où la production peut être subventionnée pour des raisons politiques. Oxfam Amérique (2003) a déterminé que dans les années 90, lors du pic des subventions américaines pour le coton, les six pays africains qui dépendent du coton pour plus de 20 pour cent de leur revenu total (Bénin, Burkina Faso, République Centrafricaine, Tchad, Mali, et Togo) avaient augmenté leurs volumes d'exportation de 40 pour cent et voyaient déjà leur revenu d'exportation décliner de 4 pour cent. Les producteurs africains de coton et leurs alliés dans d'autres régions de l'hémisphère sud ont gagné le procès qu'ils avaient déposé contre les

États-Unis avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Toutefois, lorsque les États-Unis ont exécuté la lettre de loi résultant de cette plainte, ils ont simplement changé la forme des subventions qu'ils fournissaient à leurs agriculteurs sans aucun impact réel consécutif sur les prix mondiaux du coton (Lederhann and Moseley 2008). De plus, l'Afrique a un désavantage supplémentaire en tant qu'exportateur de coton brut face à des producteurs situés à proximité de services de transformation car elle n'a pas la capacité de transformation de premier et de second degré de produits tels que le coton (bien qu'elle disposait de cette capacité dans certains cas avant la période d'ajustement structurel) (Carmody et Taylor 2003). L'ironie, bien entendu, est que l'Afrique importe la plupart de ses textiles, marchandises pour lesquelles elle produit parfois les matières premières.

On a tendance à penser aux ressources minérales et énergétiques comme si elles étaient non-renouvelables et finies, ce qui suggère que, du moins dans cette catégorie de marchandises, le nombre de fournisseurs et le niveau de compétition seront limités. À nouveau, même dans ce cas, l'augmentation des prix tend à être temporaire jusqu'à ce que l'efficacité technologique soit atteinte, de nouvelles réserves soient mises en production (souvent rendues disponibles par des avancées technologiques) et que des substituts soient développés. Le gaz naturel, pour lequel l'Algérie, le Nigeria, l'Égypte et la Libye sont les principaux exportateurs africains, en est un bon exemple. Aujourd'hui, la compétition est en train de s'accroître sur le continent avec les nouvelles découvertes au Mozambique, en Tanzanie et en Ouganda. Même dans les zones bien prospectées, de nouvelles technologies ouvrent la porte à de nouvelles vastes

fournitures. Par exemple, grâce au processus controversé d'un point de vue environnemental appelé fracturation hydraulique (connu plus familièrement sous le nom de fracking) et plus spécialement d'une technologie très récente connue comme hydrofracturation horizontale, d'énormes nouvelles réserves de gaz sont devenues accessibles aux États-Unis et au Canada et ont fait chuté les prix mondiaux. Si on les ajuste à l'inflation, les prix du gaz naturel sont aujourd'hui plus bas que ceux du milieu des années 70 (Tverberg 2012).

En plus des prix en diminution réelle (sur un plus long terme) de la plupart des principales marchandises mondiales, on a pu remarquer au fil du temps un déclin important des termes de l'échange des marchandises africaines. En termes relatifs, le revenu que l'Afrique tire de ses exportations de marchandises lui permet d'importer moins des autres parties du monde.

4.2.3 L'implication étrangère dans les économies africaines basées sur les ressources

En termes d'exportation de marchandises africaines, les États-Unis et la Chine sont de loin les destinations les plus importantes, suivis par la France, le Royaume-Uni, l'Inde et le Brésil (Carmody 2011). Il y a même une compétition entre les États-Unis et la Chine pour assurer l'accès aux ressources d'énergie (Carmody et Owusu 2007). On peut dire que cette compétition a permis à certains pays africains de mieux négocier. Elle a aussi donné lieu à des aides et des projets d'infrastructures qui sont directement liés aux garanties d'accès aux ressources. Cette nouvelle forme d'aide, dans laquelle le secteur privé et les donateurs bilatéraux travaillent en tandem, a été largement introduite et perfectionnée par les Chinois.

La Chine, par exemple, a fait des offres pour accéder à dix millions de tonnes de cuivre et deux millions de tonnes de cobalt en République démocratique du Congo en échange d'un ensemble d'infrastructures d'un investissement de 6 billions de \$ US, y compris des aménagements de mines, routes, chemins de fer, hôpitaux et écoles. Ces types d'arrangements sont désormais également négociés entre les gouvernements africains et ceux de l'Inde, du Brésil et de plusieurs états du Moyen Orient (Leke et al. 2010).

Dans le domaine des exportations et de la production de nourriture, il y a eu une étrange confluence d'intérêts en Afrique entre les États Unis et la Chine. Les deux pays ont poussé l'augmentation de la production alimentaire en Afrique au moyen de l'approche de d'une révolution verte—l'introduction de semences hybrides, engrais et pesticides utilisés pour améliorer la productivité. Pour « vendre » cette approche particulière, tant les américains que les chinois ont beaucoup tiré profit de l'expérience de la révolution verte chinoise, qui a fortement amélioré sa productivité agricole. Toutefois, bien qu'il y ait des éléments brillants, le récit dominant de cette expérience ignore un certain nombre de problématiques sociales et environnementales qui y sont liées (Muldavin 1997). Une version aseptisée de l'histoire chinoise est aujourd'hui utilisée pour promouvoir une nouvelle approche de la révolution verte dans de nombreux pays africains (Fan et al. 2010). Cette histoire est racontée par des acteurs de développement chinois et non-chinois, et est utilisée pour soutenir les projets avec implication chinoise directe et non. Le plus controversé de ces projets est celui impliquant des locations de terre à long terme (appelées « saisies de terres »).

En soutenant une nouvelle révolution verte en Afrique, tant la Chine que les pays occidentaux sont gagnants. De nombreux commentateurs chinois voient l'Afrique sub-saharienne comme une terre sous-peuplée et riche (Moseley 2012a). En tant que telle, favoriser la productivité agricole sur le continent signifie qu'il y aura plus de nourriture à exporter en Chine (qui a incroyablement besoin de ces importations). De plus, les États Unis sont le siège de certaines des plus grandes sociétés semencières et agrochimiques au monde. En encourageant une approche participative intensive à une agriculture dépendante des technologies importées, les sociétés américaines sont destinées à en tirer profit. Par contre, le niveau d'implication des sociétés américaines dans le secteur agricole de l'Afrique est désormais plus explicite que jamais. Par exemple, en mai 2012, le Président Obama a inauguré la nouvelle alliance du groupe des 8 pour la sécurité alimentaire et la nutrition (Group of 8's New Alliance for Food and Nutrition Security), qui a une implication au niveau commercial sans précédent (Moseley 2012b).

4.3 Risques des économies trop focalisées sur la production de matières premières

4.3.1 *La vulnérabilité externe et interne des économies non diversifiées*

Le prix des marchandises globales est notamment versatile. Ce n'est pas un problème pour une économie nationale si elle est suffisamment diversifiée dans différents types de marchandises du secteur primaire et dans différents types d'activités économiques— production primaire, secondaire et tertiaire. Toutefois, lorsqu'une

économie est trop dépendante des exportations d'une ou deux marchandises, elle devient l'otage de cette vulnérabilité, sans mentionner les tendances à long terme de chute des prix réels pour la plupart des principales marchandises mondiales.

Des chercheurs tels que Collier (2007) ont également déclaré qu'il y a une différence entre des économies non diversifiées basées sur l'extraction du pétrole, gaz et des minerais et celles basées sur la production de produits agricoles. Pour le pétrole, le gaz et les minerais, les bénéfices arrivent généralement à un petit groupe de travailleurs spécialisés, des investisseurs étrangers et l'État. La part de l'État dans ces retours, ainsi que ses capacités ou son souhait de redistribuer ou réinvestir ce revenu, varient également fortement. Par contre, pour les produits agricoles, les retours sont distribués à une force de travail beaucoup plus large, ainsi qu'aux investisseurs étrangers et à l'État. « Environ six millions des travailleurs des exploitations agricoles commerciales d'Afrique, et une très large proportion de ses 140 millions de petits agriculteurs, ont une implication dans la production de cultures marchandes » (Moseley et Gray 2008 : 3). Mais la distribution des revenus des cultures marchandes a aussi tendance à varier selon le mode de production des différentes marchandises (car certaines sont produites dans de petites fermes et d'autres dans de grandes plantations). Étant donné le retour sur investissement plus rapide, les cultures annuelles telles que le coton et le tabac ont tendance à être plus courantes dans les petites exploitations, tandis que les cultures arboricoles, telles que le caoutchouc ou l'huile de palme, se rencontrent plus facilement dans des plantations. Le thé, le cacao et le café apparaissent tant dans les petites exploitations que dans les plantations. L'implication de l'État et du secteur privé dans ces différentes cultures a également

tendance à varier fortement sur le continent et cela a donc des implications sur la saisie des revenus et l'intérêt politique dans les chances des différents secteurs. Par exemple, l'État a historiquement été fortement impliqué dans le secteur du coton dans un groupe d'anciennes colonies françaises en Afrique de l'Ouest, tandis que des sociétés privées se sont largement implantées dans l'Est et le Sud de l'Afrique.

Leke et al. (2010) ont divisé les économies africaines en quatre groupes sur base du niveau de diversification de leurs économies. Le plus riche de ses groupes est composé des « meilleurs exportateurs de pétrole et gaz » d'Afrique, qui ont le PIB par habitant le plus élevé du continent. Ce groupe comprend l'Algérie, l'Angola, le Tchad, le Congo, la Guinée Équatoriale, le Gabon, la Libye et le Nigeria. Dans ce groupe, on retrouve ceux qui exportent du pétrole depuis de nombreuses décennies et ceux qui sont relativement nouveaux dans ce commerce. Il est intéressant de remarquer que ce groupe d'économies est également le moins diversifié des quatre groupes. Malgré la nature limitée de leur économie, l'augmentation du prix de l'énergie au cours de la dernière décennie a fait taire tout besoin urgent de diversification. Par exemple, l'augmentation des prix du pétrole a permis aux trois plus grands producteurs (Algérie, Angola et Nigeria) de gagner 1 trillion \$ US à partir des exportations de pétrole durant les années 2000–2008, par rapport aux 300 billions \$ US au cours de la décennie des années 90.

Contrairement au premier groupe, le deuxième groupe d'économies africaines se porte également bien mais ses économies sont beaucoup plus diversifiées, il sera appelé « plus riche et diversifié ». Les quatre pays de ce groupe, l'Égypte, le Maroc, l'Afrique du Sud et la Tunisie, ont diversifié leurs économies de la production

primaire en activités secondaires (transformation) et en activités tertiaires (services) qui pèsent pour 83 pour cent de leur PIB combiné. Les services locaux, tels que la construction, les banques, les télécommunications et la vente au détail, ont compté pour plus de 70 pour cent de leur croissance depuis 2000 (Leke et al. 2010).

En plus de ce qui est mentionné précédemment, il y a deux autres groupes de transition. Le premier consiste en le Cameroun, Ghana, Kenya, Mozambique, Sénégal, Tanzanie, Ouganda et Zambie.² En lignes générales, ce groupe n'est pas aussi prospère que les deux groupes précédents (en tenant compte du PIB par habitant) mais il se diversifie plus rapidement que l'autre groupe de transition et nous l'appellerons groupe « de transition mais fortement diversifié. » De plus, il y a également dans ce groupe des niveaux de diversification économique qui varient. Par exemple, certains pays, tels que la Zambie et le Mozambique, sont toujours fortement dépendants d'une marchandise (cuivre auparavant et aluminium plus récemment) tandis que d'autres, comme le Kenya, le Ghana et l'Ouganda, sont déjà plus diversifiés.

Le deuxième groupe de transition, et le dernier des quatre identifiés par Leke et al. (2010), est toujours relativement pauvre et comprend les pays tels que République démocratique du Congo, l'Éthiopie, le Mali et la Sierra Leone. Certains de ces pays, tels que l'Éthiopie et le Mali, sont relativement pauvres en termes de ressources naturelles et ont de grandes populations rurales, et nous les appellerons pays « de transition et pauvres en ressources naturelles. » D'autres sont dans des processus de récupération après des guerres, comme la République démocratique du Congo et la Sierra Leone, mais ont des dotations en ressources beaucoup plus importantes. Tous ces pays ont cru sans interrup-

tion dans les années 2000, mais leur croissance est précaire et erratique.

4.3.2 Études de cas d'économies non diversifiées

Une interrogation des économies de trois pays, tous fortement dépendants de la production d'une ou de deux marchandises pour l'exportation—le Mali, avec un PIB par habitant de 599 \$ et une focalisation sur le coton ; le Botswana, avec un PIB par habitant de 7 403 \$ et une focalisation sur les diamants ; et l'Angola, avec un PIB par habitant de 4 322 \$ et une focalisation sur le pétrole (UN 2010b)—a fourni des indications précieuses. Pour sélectionner ces pays, on a tenu compte de la gamme des niveaux de revenus (de pauvre à prospère) et des marchandises (agricoles, minerais et énergie).

i. Le Mali et le coton

Avant les troubles politiques récents au Mali (Moseley 2012c), la banque mondiale a longtemps encouragé le gouvernement à développer plus ses exportations (principalement le coton) en tant que partie de son programme d'ajustement structurel. Bien que le Mali ait d'autres exportations sur pied avec ses pays voisins, telles que les commerce d'or et de bétail, le coton a toujours été la marchandise constituant la plus grande part des exportations du pays. Avec une moyenne annuelle de 200,000 tonnes de production de 1998 à 2005, le Mali était le plus grand exportateur de coton en Afrique pendant plusieurs années (FAO 2006a). Avec le coton comptant comme la plus grande part du PIB et des revenus du gouvernement, l'état malien était intéressé à maintenir et augmenter les exportations et les revenus relatifs au coton. Le coton a atteint une position d'une telle importance dans la politique économique du Mali qu'il a parfois été appelé l'or

blanc (Tefft 2004). D'autres ont dit que le « coton est or », « le moteur du développement » (GoM 1998). Le coton, donc, devint une sorte de remède à tous les maux du pays. Les fonctionnaires du gouvernement soutenaient non seulement que le coton promouvait la croissance économique mais qu'il assurait également la sécurité alimentaire et promouvait une gestion environnementale. Lorsqu'ils interagissaient avec les agriculteurs, par exemple, les agents d'extension agricole avaient souvent affirmé que « kori tigi ye nyo tigi ye, » (les cultivateurs de coton prospères sont aussi des cultivateurs de millet prospères) (Moseley 1993).

Malheureusement, la stratégie de développement à long terme pour le Mali basée sur des augmentations continues de la production de coton était semée d'embûches pour l'économie nationale ainsi que pour les écologies et les moyens de subsistance locaux. Comme les prix globaux du coton ont diminué, le revenu d'exportation du pays a fait de même. En quelques années, il était souvent irrationnel pour les petits exploitants de faire pousser du coton mais ils le faisaient car ils avaient accès au crédit. Comme l'État ou les donateurs ne voulaient pas soutenir activement la diversification agricole, la surexploitation du coton provoqua des dégâts à la qualité des sols et les champs commencèrent à décliner dans les anciennes zones de production (Moseley et Gray 2008).

Le Mali n'a pas non plus été capable de diversifier sa chaîne de valeur du coton. Bien que, pour être honnête, il faut admettre qu'il y a eu des exemples historiques d'une telle chaîne de valeur dans le pays. Par exemple, il y avait un secteur traditionnel et animé qui a été détruit durant la période coloniale française (Roberts 1996). De plus, une industrie textile locale a été mise en place durant la période de substitution des importations des années 60 et 70. Bien que

l'industrie textile menée par l'État connue comme COMATEX n'a jamais été si compétitive, sa disparition a été renforcée par une combinaison d'ajustements structurels, le commerce international des vêtements de seconde main et les importations chinoises bon marché (Baden et Barber 2005). Par contre, le Burkina Faso qui dispose des mêmes dotations, a eu plus de succès en développant une chaîne de valeur de ses cultivateurs de coton aux usines de coton pyjamas et autres produits en coton bio (Bassett 2010).

ii. Le Botswana et les diamants

Le Botswana est considéré comme une histoire de réussite africaine et un miracle de développement (Samatar 1999). Lors de l'indépendance en 1966, le Botswana souffrait de sécheresse et avait moins de cinq kilomètres de réseau routier, peu ou pas d'infrastructures physiques et 23 diplômés. En fait, le pays n'avait pas de ville capitale, car le protectorat avait été administré depuis Mafeking en Afrique du Sud. Personne n'aurait prédit la croissance économique qui allait suivre. La découverte de diamants quelques années après l'indépendance et l'excellente gestion de cette ressource ont permis au pays d'investir fortement dans l'éducation, les infrastructures et les soins de santé. Ces investissements, associés à une population relativement restreinte de deux millions de personnes, ont permis au pays de devenir un des pays africains les plus prospères. Le Botswana a été un des pays à la croissance la plus rapide au monde en termes économiques au cours des 40 dernières années. Ce taux de croissance est comparable à celui des pays nouvellement industrialisés (PNI) de l'Asie de l'Est, bien que le Botswana ait réalisé cela avec une gouvernance démocratique. Aujourd'hui, le Botswana a un PIB par habitant de 13 100 \$ US et 8 billions \$ US en réserves, ce qui est suffisant pour couvrir ses importations pendant 20 ans.

C'est le premier exportateur mondial de diamants précieux.

Cependant, malgré tous ses succès, l'économie du Botswana est toujours étroitement dépendante des diamants, les gemmes précieuses représentant 76 pour cent du revenu d'exportation, 45 pour cent du revenu du gouvernement et 33 pour cent du PIB. Hillbom (2008), entre autres, soutient qu'alors que le Botswana a subi une incroyable croissance économique, le pays n'est pas développé. Sa « croissance pré-moderne, en opposition au développement, reconnaît des taux de pauvreté importants et une distribution totalement inégale des ressources et des revenus qui prévalent au milieu de la profusion » (Hillbom 2008 : 191).

Malheureusement, les mines emploient seulement 4 pour cent de la force de travail et ne sont pas complétées par d'autres types d'industries. Cela a principalement des effets dérivés sur le secteur public via l'emploi et les dépenses du gouvernement. Un résultat malheureux d'une économie strictement focalisée sur les mines de diamants qui offrent peu de postes de travail et un secteur public qui emploie largement des citoyens diplômés, font du Botswana un pays aux profondes inégalités. En fait, avec un index Gini de 60, le Botswana a une des distributions de revenu les plus inégales au monde. Cette inégalité signifie que bien que le Botswana est un pays au revenu moyen, 47 pour cent de sa population vit en dessous du seuil de pauvreté national (UNDP 2012a). Par conséquent, une grande partie de la population souffre de phénomènes liés à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire persistantes (Frayne 2010).

iii. L'Angola et le pétrole

La production de pétrole brut de l'Angola a grimpé en flèche au cours des dernières années.

C'est maintenant le deuxième plus grand producteur de pétrole brut d'Afrique, après le Nigeria, et le plus grand fournisseur de la Chine. Par conséquent, l'Angola a aujourd'hui la troisième plus grande économie de l'Afrique subsaharienne, derrière l'Afrique du Sud et le Nigeria, et est peut-être le marché le plus chaud du continent pour le moment à cause son boom pétrolier. Entre 2004 et 2008, le produit intérieur brut de l'Angola s'est accru d'une moyenne de 17 pour cent par an (atteignant un pic de 22 pour cent en 2007). L'économie devrait croître de 9 pour cent en 2012 (BGA 2012b).

Toutefois, malgré la croissance économique phénoménale, les statistiques du gouvernement montrent que la moitié de la population vit encore avec moins de 2 \$ US par jour, et que le taux de mortalité infantile reste élevé : un enfant sur cinq meurt avant l'âge de cinq ans (BGA 2012b). Le coût de la vie à Luanda, en particulier, a explosé avec le boom pétrolier et l'arrivée d'un grand nombre d'expatriés. Dans de nombreux cas, il est toujours plus difficile pour les angolais ordinaires de joindre les deux bouts.

À la différence d'autres économies qui sont dominées par l'extraction de minerais (telles que le cas du Botswana discuté précédemment), le niveau d'emploi créé pour les angolais par l'industrie du pétrole est assez limité. C'est pourquoi l'économie de l'Angola a besoin d'être diversifiée pour assurer qu'un plus large segment de la société angolaise profite de cette riche ressource naturelle. Pour cela, les économistes de la Banque mondiale et du FMI ont pressé le gouvernement angolais de diversifier son économie en établissant un secteur privé renforcé, capable de créer des emplois et d'aider à distribuer la richesse. Il y a eu des pas prudents dans cette direction, avec différents « investissements pensés pour restaurer le secteur agricole autrefois profitable, renforcer les fabrications

locales et octroyer des prêts start-up aux petites entreprises » (BGA 2012b : 6). Cependant, le fait que trois quarts des revenus du gouvernement angolais proviennent de la vente du pétrole peut être un problème sous-jacent. C'est pourquoi la motivation des membres du gouvernement à diversifier l'économie pourrait être mise en veilleuse s'ils ne sont pas dans une bonne position.

4.4 Approches à la diversification économique dans les pays africains riches en ressources

La littérature est pleine d'approches de politique ayant pour but une diversification économique. La discussion suivante a trois approches—substitution des importations, nouvelles économies structurelles et « fonds fiduciaire ». Le cas du Botswana qui a transformé sa chaîne de valeur diamant en établissant de nouvelles industries pour la découpe et le polissage des diamants bruts, une activité à haute valeur ajoutée qui était auparavant sous-traitée, est également mis en évidence.

4.4.1 *La montée, la chute et la renaissance (?) de la substitution des importations*

La théorie de la dépendance et la théorie des systèmes mondiaux ont entraîné certains changements de politique sur le sol des pays africains au cours des années 60 et 70. Le plus important a probablement été une approche connue comme industrialisation de « substitution des importations ». Elle est souvent associée à l'économiste argentin Raúl Prebisch qui soutenait (1959) que les pays tropicaux seraient toujours restés bloqués en tant que producteurs de matières premières et qu'ils ne réussiraient donc jamais à se développer sans prendre des mesures proactives pour changer la nature de

leurs économies par rapport aux autres. L'idée sous-jacente à la substitution des importations était que les produits fabriqués ont besoin d'être produits sur place plutôt qu'importés depuis les pays industrialisés. Étant donné le manque de capitaux privés disponibles pour l'industrialisation et la concurrence acharnée des producteurs dans les pays industrialisés, de nombreux gouvernements africains ont été directement impliqués dans la création de telles entreprises. Ces entreprises menées par l'état étaient connues comme parastatales. Les gouvernements ont aussi typiquement érigé des barrières tarifaires pour protéger ces industries naissantes ou débutantes jusqu'à ce qu'elles puissent résister à la concurrence internationale.

De la même façon, mais distinctement de la substitution d'importations, de nombreux gouvernements africains avaient nationalisé les industries détenues par des étrangers durant cette période de temps, comme la mainmise du gouvernement zambien sur l'industrie du cuivre en 1969 (Libby et Woakes 1980). Une partie de l'idée sous-jacente à la nationalisation est que les profits (au lieu d'être rapatriés hors du pays) pouvaient être utilisés pour développer d'autres types d'entreprises. Une partie des émeutes du cas zambien était dues au fait que l'industrie du cuivre était en déclin au milieu des années 70 et, au lieu de devenir un centre de profit pour le gouvernement, elle a fini par devenir une dépense nette.

La substitution des importations était assez populaire jusqu'à la fin des années 70, lorsque la « crise de la dette du tiers-monde », comme on l'appelle, s'est produite. Cette crise a impliqué de nombreux pays en développement, y compris plusieurs en Afrique, qui ont frôlé la défaillance des prêts dus aux crédateurs (principalement des crédateurs publics dans le cas de l'Afrique). La crise a largement résulté de l'implication du

gouvernement, avec des entreprises menées par l'état incroyablement inefficaces et la crise énergétique des années 70, lorsque les prix du pétrole brut étaient un défi pour de nombreux importateurs de pétrole africain.

À partir des années 80 et jusqu'aux années 2000, les prêteurs publics ont répondu à la crise de la dette en imposant un nouvel ordre économique néolibéral qui a contraint les petits gouvernements, le commerce libre, l'orientation vers les exportations et la privatisation des entreprises d'état. De plus, l'ère néolibérale a apporté une fin décisive à deux décennies d'expérimentation de la substitution des importations dans le contexte africain. Les critiques du néolibéralisme suggérèrent qu'il s'agissait d'un retour aux politiques économiques de l'ère coloniale. De plus, on a reproché qu'il y ait eu une lecture sélective de l'histoire de façon à rendre le cas de la substitution d'importation trop problématique et que la focalisation trop étroite sur les avantages comparatifs et les exportations de marchandises étaient la solution (Carmody 1998). Avec les pays nouvellement industrialisés (PNI) de la ceinture Asie-Pacifique qui ont été retenus comme les nouveaux modèles de développement, les narrateurs ont comme par hasard ignoré le rôle actif que l'état a joué en protégeant et en nourrissant initialement ce qui serait devenu ses principales industries d'exportation. Plus récemment, certains économistes ont commencé à soutenir que la substitution des importations devait être revue dans certains cas en une politique économique (Bruton 1998 ; Amsden 2003).

4.4.2 Nouvelle économie structurelle

Un développement plus récent consiste en la « nouvelle économie structurelle », une approche étroitement liée à l'ancien économiste en chef de la Banque mondiale, Justin Lin (2012).

Selon Lin, le marché est le mécanisme le plus efficace d'attribution des ressources à chaque niveau de développement. Toutefois, le développement économique nécessite que l'économie évolue (en passant du primaire à des activités économiques secondaires et tertiaires) et qu'elle se diversifie plus. De plus, cette évolution est souvent fortement dépendante des améliorations dans ce que l'on appelle les infrastructures hard et soft, ou les infrastructures physiques et le savoir-faire nécessaire pour promouvoir certains types d'activités économiques. Étant donné que ces améliorations des infrastructures hard et soft nécessitent souvent une coordination et sont une forme de bien public, le gouvernement devrait jouer un rôle actif dans le développement de ces infrastructures. Lin fit également appel aux idées de l'économiste japonais Kaname Akamatsu (1962) et à sa « théorie du vol d'oies sauvages » pour plaider pour l'intégration économique régionale entre les différents types d'économies. En écrivant les perspectives du Japon dans les années 60, Akamatsu a soutenu que les nations asiatiques allaient rattraper les pays occidentaux en formant un bloc régional asiatique dans lequel les pays les plus pauvres auraient produit les marchandises qui étaient ensuite transformées dans les pays plus développés. La métaphore était un groupe d'oies faisant une formation en V, avec le Japon à la tête, ensuite le second tiers formé de NIC (Corée du Sud, Taiwan, Singapour et Hong Kong), suivi par les pays les moins développés de cette région.

L'approche de la nouvelle économie structurelle avait quelques idées en commun avec la substitution d'importation dans le sens qu'elle envisage un rôle de l'état dans la création de nouvelles industries. Toutefois, les approches sont différentes dans le sens que l'on peut investir des ressources : la substitution des importations préfère un soutien direct aux industries (souvent via des tarifs de protection

ou des subventions), tandis que l'économie structurelle souligne l'investissement dans les infrastructures physiques et le savoir-faire qui faciliteront l'apparition de nouvelles industries.

4.4.3 *Approche fonds fiduciaire*

La troisième tactique est dénommée « approche du fonds fiduciaire », dans laquelle on peut effectivement prendre une ressource non-renouvelable et la convertir en une ressource renouvelable. Ceci est effectué en réinvestissant les recettes provenant de l'extraction des ressources dans un fond fiduciaire qui produit un flux d'entrées au cours du temps (El Serafy 1991). L'effet secondaire de cette approche est qu'elle a le potentiel d'éliminer la tentation de corruption en prenant les ressources en dehors des mains des fonctionnaires de l'État, un facteur critique identifié par certains intellectuels (Gelb 2011). L'approche du fonds fiduciaire a été tentée dans quelques pays, plus ou moins développés. Un bon exemple de pays moins développé qui a poursuivi cette approche est l'île-État Kirabati de Micronésie, qui a une population de 90,000 habitants dispersés sur plus de 34 îles et un revenu par habitant (2004) de 950 \$ US. Alors que la majeure partie de la population (80 pour cent) est occupée dans une économie d'agriculture et de pêche basée sur la subsistance, le pays a également des dépôts importants de phosphate qui sont exploités et exportés. Depuis 1956, les recettes provenant de l'extraction du phosphate ont été placées dans un fonds qui est investi off-shore par deux gestionnaires de compte basés à Londres (Gibson-Graham 2004). Les retours de ce fonds sont utilisés pour renflouer les services de financement du gouvernement, y compris les soins de santé et le développement d'infrastructures de communication et de transport entre les îles. Ceci signifie que la plupart des habitants de Kirabati sont libres de continuer un

style de vie de subsistance, tout en ayant accès à des services financés durablement par le gouvernement. On peut trouver un autre exemple, cette fois d'un pays développé, la Norvège, où les recettes de l'industrie du gaz naturel ont été placées dans un fonds fiduciaire qui subventionne l'approvisionnement de services du gouvernement (Bantekas 2005).

Les deux cas représentent des situations où les ressources non-renouvelables (phosphate et gaz naturel) ont effectivement été converties en ressources renouvelables (un fonds fiduciaire auto-durable) qui subviennent aux besoins des investissements en capital humain du pays. L'oléoduc Tchad-Cameroun est un récent exemple africain qui inclut une composante investissement pour les générations futures géré par la société civile. Les exemples Tchad-Cameroun et Norvège sont tous deux détaillés au Chapitre 5.

4.4.4 *Efforts de diversification économique — le cas du Botswana*

Comme nous l'avons dit précédemment, alors que le Botswana est considéré comme une économie africaine très prospère (Samatar 1999) et un des rares à passer d'un pays à revenu faible à un pays à revenu moyen, il a encore une économie relativement peu diversifiée qui est fortement dépendante des diamants. Malgré la prospérité relative du Botswana, on peut reconnaître que sa trop grande dépendance aux diamants est un problème. Plus récemment, il y a eu une diminution de la demande globale en diamants suite à la récession internationale, avec par conséquent une contraction du revenu d'exportation des diamants du Botswana.

C'est pourquoi le gouvernement du Botswana en a fait un objectif de politique explicite pour

essayer de diversifier l'économie. Il a établi cela de deux façons différentes. D'abord, le gouvernement tente d'encourager plus de traitements des diamants à valeur ajoutée dans le pays. Jusqu'à une époque récente, la plupart des diamants précieux du pays étaient exportés sous forme brute dans d'autres lieux pour être découpés et polis, de cette façon le pays perdait de grosses opportunités économiques de valeur ajoutée. Le but du « programme de valorisation des diamants » est de maximaliser les bénéfices économiques de l'extraction des diamants au Botswana (Leach 2011). Tiffany & Co. a récemment établi Laurelton Diamonds, une filiale locale au Botswana pour traiter ses diamants dans le pays. On estime que le on-shoring partiel du commerce de diamant fini au Botswana va apporter un revenu supplémentaire de 8 millions \$ US pour le pays. Au moment de la rédaction de ce Rapport, la capitale du Botswana, Gaborone, a reçu des travailleurs spécialisés du monde entier avec une expérience dans la découpe et le polissage des diamants. L'idée est de transférer éventuellement ces capacités à la propre population du Botswana. Même s'il est encore trop tôt pour prononcer le succès de cette initiative menée par l'État, les premiers signes semblent prometteurs.

L'autre tentative du gouvernement du Botswana de promouvoir la diversification économique s'est réalisée à travers des efforts pour encourager l'entrepreneuriat dans le pays. Au contraire du programme précédemment décrit, les résultats de cette initiative ont été moins prometteurs. Le gouvernement du Botswana a lancé de nombreux programmes pour encourager l'entrepreneuriat. Ces initiatives ont inclus la formation des entrepreneurs à travers l'université du Botswana ainsi que des prêts pour les propositions commerciales (via l'agence de développement de l'entrepreneuriat citoyen).

Aujourd'hui, le taux de remboursement sur le programme de prêt a diminué et le nombre de nouvelles réussites de sociétés lancées n'a pas augmenté. Certains soutiennent qu'il n'y a pas de culture adéquate de l'entrepreneuriat au Botswana. Le manque d'activité d'entreprise du secteur privé du pays est en partie historique, car cela a été activement découragé durant la période coloniale (Samatar 1999). D'autres suggèrent que la position de la haute administration reste le but ultime dans la société du Botswana, et l'activité d'entrepreneuriat est perçue comme moins prestigieuse, tout en étant une activité secondaire importante (Chart 2012).

Il y a une importante leçon à tirer de l'expérience du Botswana, l'État a un rôle actif dans le développement de l'infrastructure soft ou du savoir-faire nécessaires pour supporter de nouvelles formes d'activité économique. Lors de la construction d'une chaîne de valeur basée sur l'industrie du diamant ainsi que d'une culture d'entreprise plus forte, l'état s'est rendu compte du besoin de fournir une formation via une université ou en promouvant le transfert du savoir-faire au travers de tailleurs de diamants spécialisés et de ceux qui rentrent dans cette arène fortement spécialisée.

4.5 Réaliser la transformation structurelle — que faire ?

L'analyse susmentionnée supporte le rapport économique de la CEA (Commission économique des nations unies pour l'Afrique) sur l'Afrique—Tirer le plus grand profit des produits de base africains : l'industrialisation au service de la croissance, de l'emploi et de la transformation économique (UNCEA 2013) qui soutient que l'Afrique ne devrait pas faire attention aux reproches de l'industrialisation basée sur les ressources. Bien qu'il faille admettre que le chemin est semé d'embûches, avec les bonnes

politiques économiques, la transformation structurelle est réalisable. L'avis ci-dessus reflète également les résultats de Bigsten et Soderdom (2006) qui, en repassant des enquêtes sur des sociétés menées en Afrique, ont observé que les industries basées sur les ressources rencontrent des obstacles comparables à ceux auxquels font face toutes les sociétés. Et comme Owens et Wood (1997 cité dans UNECA 2013) soulignent également, la proximité d'une marchandise ne confère habituellement pas en elle-même des avantages de coût suffisants pour permettre à un pays africain de développer des industries compétitives basées sur des ressources. D'autres facteurs, notamment les infrastructures, le capital humain et l'environnement institutionnel (y compris l'accès aux ressources financières) peuvent être plus cruciaux pour déterminer la compétitivité (voir aussi ACBF 2011, 2012).

Un autre argument que l'on entend souvent est que les secteurs des marchandises favorisent rarement des liaisons et des externalités. Ici aussi, l'expérience de nombreux pays riches en ressources suggère clairement que les secteurs des marchandises encouragent la croissance de productivité, l'innovation technologique et les liens en amont et en aval pour autant qu'il y ait de bonnes institutions, des capacités et une culture du savoir-faire sur place (Arezki et Nabli 2012 ; Mehlum et al. 2008 ; Fontaine 2004). Les expériences de sélection des pays aux meilleures pratiques—Norvège, Chili et conseil de coopération du golfe (Gulf Cooperation Council)—sont mises en évidence au Chapitre 5.

Enfin, on a dit que les industries basées sur les ressources ne correspondent pas aux dotations de l'Afrique. Cet argument est fortement mis à mal par les dynamiques émergeant des chaînes de valeur globales (CVG) (UNCEA 2013 ; Szirmai, Naudé et Alcorta 2013). À l'évidence, l'importance des sociétés multinationales dans

l'économie globale influence l'accès au savoir et à la technologie (Szirmai et al. 2013). Et bien que des opportunités peuvent exister pour certains pays africains de s'industrialiser, à travers des usines de transformation légère, les pays africains riches de ressources doivent sérieusement prendre en considération de se lancer dans une industrialisation basée sur les produits de base où il peut y avoir un plus grand avantage compétitif (UNCEA 2013).

Comme cela a été répété auparavant—voir Chapitre 3—dans les pays émergents, notamment les BRICS, la forte demande en ressources naturelles maintient les prix des produits de base élevés (Geda 2012 ; Moseley 2009) ce qui fournit une grande opportunité sur laquelle les pays africains peuvent capitaliser. La question ensuite n'est pas si l'Afrique peut s'industrialiser en « ignorant » ses marchandises, mais plutôt comment ces dernières peuvent être utilisées pour promouvoir un ajout de valeur, des industries de nouveaux services et des capacités technologiques qui s'étendent sur les sous-régions du continent. En d'autres termes, comment les pays africains peuvent-ils ajouter plus de valeur à leurs produits de base pour en récolter de plus grands avantages ? Le Chapitre 8 offre quelques questions et suggestions pertinentes.

4.6 Conclusion

Aujourd'hui, de nombreux pays africains continuent à profiter d'un boom des exportations de ressources naturelles et denrées. De plus, de nombreux experts pensent que cette expansion est soutenue par un ensemble de facteurs de schémas démographiques et de croissance ce qui la différencie des booms précédents, poussant certains à conclure qu'une focalisation continue de l'Afrique sur la production primaire est le meilleur pari du continent

pour une prospérité durable. Ce qu'un tel raisonnement ignore est la vraie nature des marchés des produits de base, lesquels, en l'absence de cartels effectifs, ont subi des déclin de prix à long terme à cause des tarifs barrières relativement bas pour la production de certains types de produits de base (comparé aux secteurs de production secondaire et tertiaire), des seuils de prix qui déclenchent le développement et l'expansion de substituts et l'évolution technologique qui élargit la taille des réserves exploitables. De plus, les économies non diversifiées basées sur les produits de base sont fortement vulnérables aux marchés mondiaux incroyablement versatiles.

Les économies africaines doivent se diversifier de la production primaire (extraction des ressources et production de marchandises agricoles) si elles veulent améliorer leur position économique vis-à-vis du reste du monde. Certaines économies africaines ont commencé à se diversifier en développant des chaînes de valeur plus étendues dans les industries d'extraction existantes, tandis que d'autres ont saisi de nouvelles fenêtres d'opportunités. Dans les deux cas, nous apercevons les débuts d'une transformation structurelle effective.

Un compte-rendu de théories du développement et des études de cas suggère qu'il faudrait explorer plusieurs étapes pour transformer et diversifier les économies africaines basées sur les ressources.

Tout d'abord, alors que le marché peut être un allocateur efficace de ressources à chaque étape de la croissance économique, le développement nécessite une diversification de l'économie et l'évolution des activités économiques primaires en activités secondaires et tertiaires. Comme de nouvelles formes d'activité économique sont souvent dépendantes de certaines formes d'infrastructures physiques et de savoir-faire,

l'état joue un rôle clé en créant ces conditions. C'est pourquoi les gouvernements africains doivent penser de façon critique à leurs investissements en infrastructures stratégiques et dans l'éducation. Pour ce faire, il est donc très important que les pays aient la capacité de concevoir et de mettre en place des programmes d'infrastructures stratégiques, dont certains prendront place sur plusieurs pays. À nouveau, les capacités et programmes à mettre en place, bien pensés dans un système d'éducation qui doit équilibrer la formation professionnelle et les capacités analytiques (sciences et technologie), sont également des moyens essentiels nécessaires.

Deuxièmement, il y a un grand potentiel pour construire des chaînes de valeur basées sur les formes actuelles de production de marchandises. Souvent, cela signifie transformer une matière première en quelque chose ayant plus de valeur pour l'exportation en identifiant les zones potentielles pour le développement de la chaîne de valeur, en encourageant les investissements tout au long de la chaîne et en soutenant le développement des infrastructures soft et hard nécessaires. La capacité de cibler les zones critiques à soutenir dans une chaîne de valeur donnée et les moyens qu'il faut investir dans les infrastructures appropriées sont des facteurs déterminants importants pour la prospérité du pays.

Troisièmement, dans certains cas, comme souligné dans ce chapitre et à d'autres endroits de ce rapport, il peut être utile pour les pays africains qui ont récemment découvert des ressources naturelles riches de développer une approche fonds fiduciaire qui convertit une ressource non-renouvelable en une ressource renouvelable qui génère un flux stable de revenus au fil du temps. Ce flux de revenus devra être utilisé pour des investissements critiques en capital humain (éducation, soins de santé) qui créent la possibilité d'une future diversification

économique. À ce sujet, la capacité stratégique de choisir la bonne approche pour développer un fond fiduciaire et pour mettre en place les mécanismes de gouvernance pour gérer un tel fond fiduciaire pour les générations futures sont des moyens nécessaires aux pays pour réussir sur le long terme.

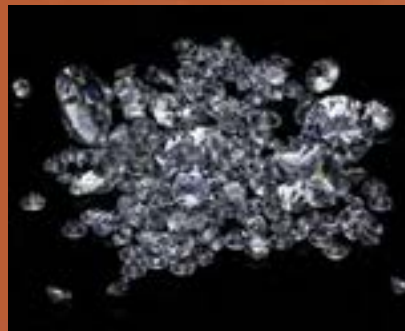
Quatrièmement, encourager l'intégration économique régionale, comme dans la théorie du vol d'oiseaux sauvages, a un sens car cela entraîne le développement d'activités industrielles dans une sous-région du continent et limite les fuites de talents vers d'autres parties du monde. Cela peut éventuellement mener à des activités économiques affiliées dans d'autres zones de la région. Le développement d'une telle intégration dépend de l'assouplissement des barrières tarifaires entre les pays dans la sous-région où il y a des complémentarités économiques potentielles (comme entre la côte de l'Afrique de l'Ouest et les pays intérieurs). Pour réaliser cela, il faut

des capacités primordiales de gestion d'accord et de programmes complexes entre plusieurs pays et des politiques de frontière et des infrastructures nécessaires pour l'intégration régionale effective.

Enfin, les économies africaines ont besoin de se diversifier et doivent tirer les leçons de plusieurs pays qui ont mis en place les bonnes politiques, développé les capacités et les moyens primordiales et investi dans le développement et le renforcement des bonnes institutions pour leur permettre de gérer avec succès le risque que les ressources naturelles passent du statut d'atout de développement à celui de malédiction. Toutes ces leçons peuvent être intégrées en un programme pour le renforcement des capacités que les pays devraient stratégiquement mettre en place pour assurer que la performance de croissance actuelle ne s'essouffle pas en des résultats de développement limités lorsque le cycle de boom finira.

Chapitre 5

Durabilité environnementale et
gestion des ressources naturelles—
la question de la capacité, du
leadership et des choix stratégiques





5

Durabilité environnementale et gestion des ressources naturelles — la question de la capacité, du leadership et des choix stratégiques

5.1 Introduction

Le développement des sociétés dépend de la disponibilité et des conditions des ressources tant humaines que naturelles. L'Afrique, en tant que région, est dotée de ressources naturelles et possède le potentiel pour explorer ces atouts en vue de consolider l'agenda de développement du continent. Ce chapitre examine les relations entre la qualité du renforcement des capacités aux niveaux individuel et institutionnel et l'environnement plus large, avec une focalisation particulière sur les implications pour la gestion des ressources naturelles en Afrique. Le facteur individuel spécifique au cœur du chapitre est le leadership politique. À cette fin, le chapitre tente de poser des questions sur le rôle du leadership et sur les choix stratégiques dans la gestion des ressources naturelles en Afrique. Une telle étude, par extension, en est également une sur le rôle de l'État, et donc de l'économie politique, dans la gestion des ressources naturelles pour le développement national. Le leadership politique détermine le ton du contexte institutionnel élargi nécessaire pour la durabilité environnementale et du développement. En explorant le leadership politique à travers plusieurs régimes politiques différents, le chapitre attire l'attention sur certains cas de leadership politique réussis dans des pays africains et non africains en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles. Enfin, le chapitre met en évidence le rôle d'une société civile dynamique en relation à la façon dont les leaders politiques gèrent et justifient la façon dont ils utilisent les ressources naturelles pour le développement national.

Cette section d'introduction est suivie de la section 2 présentant une discussion sur le contexte et le dilemme de la gestion des ressources naturelles en Afrique. La section 3 est focalisée sur les bases conceptuelles nécessaires pour comprendre le rôle unique du leadership dans la gestion des ressources naturelles. Les notes conceptuelles sont suivies de la section 4, avec focalisation sur les principales politiques des États africains en matière de gestion des ressources naturelles dans une tentative de présenter tous les schémas. La section 5 analyse les problématiques et les défis provenant des régimes de gestion des ressources naturelles en Afrique. Dans la section 6, on souligne les options de leadership et stratégiques pour un développement durable des ressources naturelles dans l'agenda de développement africain. Viennent ensuite la section 7 pour passer en revue les défis de leadership pour la gestion des ressources naturelles et la section 8 qui discute les fonds souverains. Enfin, dans la section 9, on résumera les principales recommandations de politiques et soulignera la voie à suivre.

5.2 Contexte et dilemme

La disponibilité en ressources humaines et/ou environnementales est centrale pour le développement en profondeur d'une société. Les aspects importants des ressources humaines comprennent les considérations sur le capital humain, telles que la dotation de connaissances et la construction des capacités aux niveaux individuel et institutionnel; ceux-ci doivent aller de pair avec un large environnement de possibilités. Les ressources naturelles, ou environnementales, comprennent la couverture végétale, la terre, l'eau, la biodiversité, le pétrole, le gaz, les minerais. L'importance avec laquelle les ressources humaines et naturelles influencent le processus de développement dépend des conditions qui encadrent leur accessibilité et leur interaction.

Les ressources naturelles fournissent la base de l'existence humaine. Alors que la distinction entre ressources naturelles renouvelables (animaux, plantes, arbres, herbe et énergie solaire ou éolienne) et non renouvelables (combustibles fossiles, pétrole, charbon, diamants) est valable, les deux types sont liés entre eux. Les ressources renouvelables telles que les plantes et les arbres fournissent les blocs de construction des ressources non renouvelables telles que les combustibles fossiles et le pétrole. De plus, comme on a atteint les points d'épuisement pour les ressources non renouvelables, l'attention mondiale s'est focalisée sur l'emplacement des ressources rares (géographie), leur quantité et facilité d'extraction (géologie), et sur quelles formes de contrat peut-on conclure pour leur donner de la valeur dans des buts domestiques et d'exportation (politique et économique). De plus, suite à la richesse africaine en ressources naturelles, l'attention mondiale a mis en évidence l'interaction entre les capacités humaines de gérer ces ressources tel que défini au niveau individuel et les capacités

nationales et régionales nécessaires pour mettre en œuvre des stratégies effectives pour un développement basé sur les ressources naturelles dans un contexte géopolitique dynamique.

L'Afrique dispose d'abondantes ressources naturelles et leur utilisation effective est essentielle pour aborder les conditions de développement de la région au 21^{ème} siècle (UNDP 2003 ; NEPAD 2003 ; 2001). Au niveau mondial, les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) comprennent un objectif spécifique (OMD 7) focalisé sur la durabilité environnementale qui fait partie intégrante de la réalisation de tous les autres OMD. Par exemple, la gestion durable des ressources naturelles est cruciale dans tous les programmes visant à diminuer la pauvreté (OMD 1) et la mortalité infantile (OMD 4) (WWF et AfDB 2012 ; Ochola et al. 2010 ; UNEP 2007). Comme nous l'avons discuté dans les Chapitres 4 et 5, lorsqu'un revenu provenant de ressources naturelles est bien investi (par exemple, dans la santé publique ou des programmes de vaccination), cela crée une ressource économique durable pour financer des réductions importantes de l'incidence des maladies infantiles.

L'importance de la durabilité environnementale et sa relation avec les ressources naturelles ont été la base de plusieurs autres traités environnementaux au niveau mondial. Ces derniers comprennent le sommet avant-gardiste de Rio en 1992 sur le changement climatique, qui était focalisé sur la notion de biodiversité et de développement durable ; le protocole de Kyoto en 1997, qui mettait en évidence les problématiques du réchauffement global ; le sommet mondial de Johannesburg en 2002 ; la conférence sur le changement climatique de 2011 à Durban ; la conférence sur le changement climatique de Doha en 2012 ; et le sommet de 2012 Rio+20, qui réitérait les thèmes du développement durable. Le sommet mondial de Johannes-

burg en 2002 était particulièrement crucial pour les études sur la gestion des ressources naturelles, car il a été le lieu du lancement par le Royaume-Uni de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE). Alors que la plupart de ces initiatives environnementales globales n'ont pas atteint le consensus anticipé, en essayant au moins de discuter et proposer des initiatives, elles démontrent le besoin d'une structure politique pour guider et informer le travail délicat de domestication de l'environnement pour le développement humain.

Il n'est donc pas surprenant que l'Union africaine, le corps politique du continent, soit à l'origine de plusieurs initiatives visant à mieux comprendre le rôle des ressources naturelles et de l'intendance environnementale dans l'agenda de développement de la région. Il y a deux points de référence importants : l'initiative de plan d'action pour l'environnement (NEPAD 2003) et le système stratégique de renforcement des capacités de l'Afrique (NEPAD 2010). Le premier document met en évidence un plan concerté pour lutter contre la pauvreté, la dégradation de l'environnement et la perte en ressources naturelles dans la région. Il est ancré dans quelques initiatives globales en cours mentionnées plus haut et insiste sur le besoin pour les leaders africains de mobiliser des ressources pour mettre en œuvre leurs plans d'action environnementaux nationaux. Le second reconnaît l'importance avec laquelle la pauvreté et les ressources naturelles influencent les problématiques politiques et l'engagement ferme et durable pour le développement humain. La reconnaissance du leadership politique implique une compréhension du rôle de l'état dans le développement (NEPAD 2010). Les initiatives du continent ont fourni un background pour les systèmes politiques nationaux de gestion des ressources naturelles et environnementales.

Plusieurs pays africains ont lancé de nouvelles politiques, comprenant un engagement aux doctrines de l'ITIE, pour mieux les aider à explorer les ressources naturelles pour le développement. Les pays africains avec des ressources minières importantes sont en train de subir un boom (World Bank 2012b ; AfDB et UA 2009 ; Ocheje 2006). Le Golfe de Guinée, qui s'étend du Nigeria à l'Angola, est devenu le havre de découverte de dépôts de pétrole. De récentes découvertes de pétrole ont eu lieu au Ghana, Ouganda et en Tanzanie (World Bank 2012b : 16). La bauxite, le cuivre, l'or sont d'autres minéraux dont le continent africain dispose de dépôts importants (World Bank 2012b : 15).

Les implications de prospérité de ces industries pour le développement africain sont immenses et méritent d'être signalées. Toutefois, la focalisation récente et l'intérêt pour l'industrie de l'extraction et son développement potentiel ne prend pas en compte le fait que les fondements des règles de la colonisation dans la plupart des pays africains étaient basés sur l'industrie de l'extraction. Par exemple, l'or a été une part essentielle de l'aventure coloniale au Ghana que les anglais avaient appelé la côte d'or jusqu'à ce que le pays obtienne son indépendance politique et change de nom en 1957. Les modèles de développement coloniaux dans des pays aussi différents que la République démocratique du Congo, le Gabon, l'Afrique du Sud, la Zambie et le Zimbabwe ont tous été soutenus par les minerais. Malgré le passé colonial, de nombreux pays africains contemporains n'ont pas été capables de domestiquer leur prospérité minière pour le développement national ; de là l'inquiétude à propos de l'économie politique de développement liée aux ressources naturelles (World Bank 2012b ; Barma et al. 2012). La Sierra Leone, le Liberia et le Zimbabwe ont été liés par la notion de « blood diamonds, » alors que la prospérité liée au pétrole en Angola, Guinée

Équatoriale, Libye, Nigeria et Soudan a lié le sort de ces pays et de leurs habitants à la question de savoir comment ces revenus sont gérés pour le développement national. Tant dans la période coloniale que post-coloniale, le « développement potentiel de la prospérité en pétrole et autres minerais n'a pas été réalisée. Par conséquent, la pauvreté est en hausse sur le continent même si de plus en plus de dollars provenant des minerais transitent sur le continent » (Ocheje 2006 : 224). Le résultat est la performance abyssale dans les pays africains de plusieurs indicateurs du développement humain (UNDP 2012b).

La récente découverte de pétrole au Ghana et en Ouganda, par exemple, est donc une excellente nouvelle mais il faut toutefois faire attention à la trajectoire de développement de ces deux pays (Okpanachi et Andrews 2012 ; Gelb et Majerowicz 2012 ; African Business 2011 ; Perry et Wadhams 2010). Dans l'ensemble, les pays africains, au beau milieu de leur opulence en ressources naturelles, ont occupé une place centrale dans le paradoxe du débat de la profusion, selon l'œuvre phare de Terry Lynn Karl, intitulée « Le paradoxe de la profusion : booms pétroliers et pétro-États (University of California Press, 1977).

La littérature fait référence à ce paradoxe en tant que « malédiction » des ressources naturelles et, par extension, syndrome de « bénédiction » (Omojola 2012 ; Stiglitz 2012 ; Ross 2008, 2001 ; Shaxson 2008, 2007, 2005 ; Collier et Hoeffler 2005 ; Stevens et Dietsche 2007 ; Dietz et al. 2007 ; Humphreys et al. 2007). L'argument parle de plusieurs facteurs et résultats, en commençant par la façon dont la profusion naturelle déforme la relation entre le prix des ressources naturelles et l'économie, en particulier le déclin du secteur de la fabrication. D'autres soucis comprennent le déclin de la gouvernance démocratique et l'absence de toute forme de transparence, y compris les règles d'entreprise et la capture par l'élite des institutions économi-

ques et politiques, l'instabilité politique et un État persistant de conflit armé. Alors que pour de nombreux pays africains, la profusion de ressources naturelles a été épuisée par la guerre ou a donné lieu à des conflits prolongés et très longs, des dictatures florissantes, l'absence de toute démocratie représentative, les abus des droits humains et un désastre économique complet, l'argument de la malédiction des ressources n'est pas sans critique (Obi 2010 ; Davis et Tilton 2005 ; Mehlum et al. 2008 ; Karl 1997). Au cœur de la critique, il y a les problématiques de causalité, de corrélation et le rôle des institutions. L'importance des institutions peut dériver du fait qu'elles constituent la base de la structure requise pour l'interaction effective des relations politiques et économiques ou ce que North (1990) appelle les « règles du jeu. »

En Afrique, comme dans de nombreuses autres régions du monde, les discussions de la structure institutionnelle mènent inévitablement l'état et son appareil institutionnel dans un système de développement (Haslam et al. 2012 ; World Bank 2004 ; NEPAD 2003 ; Keeley et Scoones 2003). Toutefois, le rôle de l'état africain contemporain dans le processus de développement, comme d'autres, a subi des changements dramatiques à cause de ou en réponse à la mondialisation. Ceci parce qu'avec l'émergence d'acteurs non-étatiques, y compris les institutions à but lucratif et à but non-lucratif aux niveaux national et mondial, le développement national est devenu un terrain contesté (Beudet 2012 ; World Bank 2004). La contestation suggère que les résultats de la politique ne sont pas prédéterminés, mais plutôt dépendants des complexités dans la relation entre les acteurs et les institutions étatiques et non-étatiques. Le leadership politique est une variable critique pour le façonnage des résultats de la politique, spécialement pour les avantages de la société. Donc, les préoccupations centrales du discours de développement sont le rôle du leadership

politique, de l'espace pour les choix et les prises de décision et de la gestion des ressources naturelles en Afrique (Swatuk 2005 ; Lange et Wright 2004).

Etant donné que les pays africains ne sont pas les seuls avec des ressources naturelles, des questions pertinentes incluent ce qui suit : comparé aux autres, comment les pays africains gèrent-ils leurs ressources naturelles en relation au développement de leurs citoyens ? Quelles leçons le leadership politique africain peut-il tirer de ses homologues dans d'autres régions du monde, spécialement de ceux qui ont réussi, en termes de relation entre le leadership politique et les options stratégiques pour une gestion durable des ressources naturelles ?

5.3 Cadre conceptuel pour la compréhension du rôle du leadership dans la gestion des ressources naturelles

Le développement national n'est pas un exercice apolitique. Les calculs politiques incluent la façon dont les ressources sont explorées et attribuées au nom du développement national. Le rôle de l'état ou du gouvernement national et ses calculs politiques présument que les institutions gouvernementales ont le niveau de compétence pour planifier et faire des choix relatifs à la gestion des ressources. Dans ce chapitre, nous nous interrogeons sur la relation entre leadership et choix stratégiques dans la gestion des ressources naturelles en Afrique en établissant trois objectifs liés. D'abord, nous présentons une enquête et nous contextualisons les principales politiques et pratiques de l'état africain pour la gestion des ressources naturelles. Deuxièmement, nous analysons les problématiques et les défis gravitant autour du rôle en mutation de l'État africain dans le schéma de politique de

gestion des ressources naturelles. Troisièmement, nous discutons le renforcement des capacités en termes de leadership et d'options stratégiques pour un développement durable des ressources naturelles en Afrique.

Les concepts suivants étayent le chapitre : leadership politique et choix, mondialisation et développement durable. Ces concepts et leurs définitions opérationnelles sont brièvement examinés comme suit :

- Le concept de leadership, et plus spécifiquement le leadership politique, malgré son intérêt élargi, est illusoire et contesté (Tettey 2012 ; Cole 1994). Ceci pour une grande part car le concept est examiné en termes généraux, ce qui crée des difficultés à réaliser des évaluations opérationnelles générales. Dans une large revue de la littérature, Bolden et Kirk (2009) notaient quatre grandes catégories ou perspectives pour le leadership : essentialiste, relationnelle, critique, et constructive. La perspective essentialiste attribue le leadership à quelque chose que font les leaders, en le dépeignant donc dans un contexte de « meneurs » et de « suiveurs. » De plus, un bon leadership est présenté « comme résidant tant dans les qualités personnelles du leader, que dans ses comportements et/ou fonctions qu'il réalise » (Bolden et Kirk 2009 : 70). Le leadership, dans ce contexte, est supposé dans le travail de Max Weber comme une autorité formelle-légale et les caractéristiques type-idéal de la bureaucratie comme une organisation formelle (Gerth et Mills 1946). Les institutions bureaucratiques peuvent mieux atteindre leurs buts avec du personnel spécialisé et expérimenté.

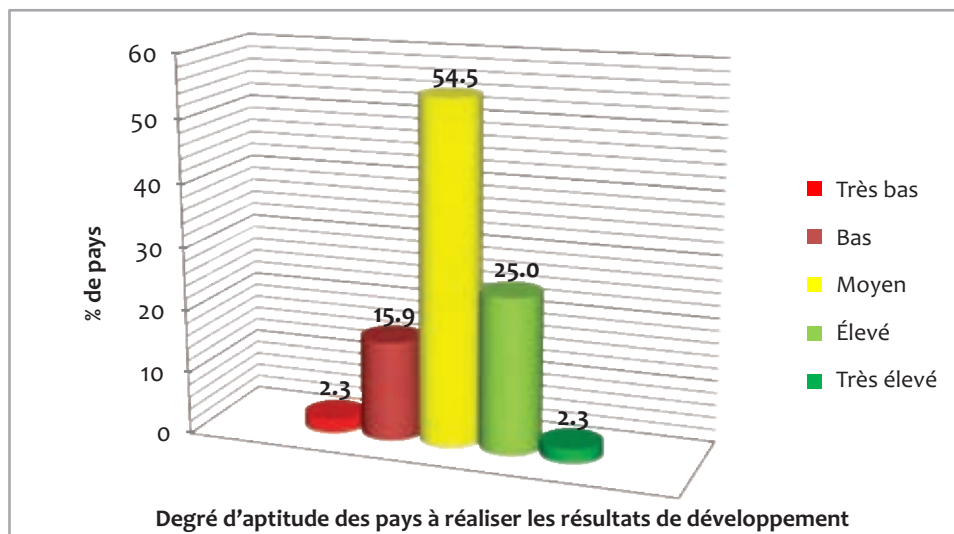
Les perspectives relationnelles du leadership contraignent les relations que les leaders ont avec d'autres et se focalisent sur les processus sociaux sous-jacents et sur une reconnaissance des forces contextuelles et systémiques (Bolden et al. 2008). Les perspectives critiques sur le leadership soulignent les aspects de pouvoir et politiques des institutions ou des organisations et prétendent qu'il n'existe pas une explication définie du leadership. Les perspectives constructives dépendent des constructions sociales d'opinions partagées et de la façon dont ces constructions autorisent ou donnent une signification et un sens à la vie des gens. Des problématiques de processus et construction apparaissent largement dans cette perspective (Foldy et al. 2008 ; Pye 2005).

Malgré les faits précités le point, comme van Wart (2005 : 221) le fait remarquer, est que les « leaders n'agissent [ou n'émergent] pas du vide. » Donc, toute analyse conceptuelle de leadership doit

faire attention au contexte. Un aspect important du contexte pour ce Rapport est le rôle du leadership dans le discours sur le développement. L'importance est exprimée dans le fait que plusieurs, sinon tous les, « gouvernements africains ont à des moments différents clamé qu'ils seraient jugés sur leurs capacités d'apporter le développement. Donc, le développement sert de norme de légitimité pour de nombreux leaders africains, mais c'est le type de gouvernance en jeu qui, en grande partie, détermine le contenu et la direction du développement » (Makinda 2012 : 67).

Comme illustré dans la figure 5.1, alors qu'en moyenne de nombreux pays sont capables d'atteindre certaines formes de résultats de développement, moins d'un tiers (27,5 pour cent) des pays enquêtés sont capables de le faire à un niveau élevé ou très élevé. Ceci confirme les conclusions de l'agenda d'action de Paris et d'Accra sur l'efficacité de l'aide et les résultats du développement.

Figure 5.1 : Capacités des pays africains à atteindre les résultats de développement



Source : Base de données RICA 2013

Le leadership et la gouvernance sont essentiels dans les discours sur le développement dans le contexte africain où il y a des discussions en cours sur le leadership des régions et les crises ou malaises de gouvernance (Tettey 2012 ; Makinda 2012 ; Arriola 2009 ; Obi 2001). Quelle que soit la nature ou la forme du leadership en vogue, les travaux de la bureaucratie et du leadership émergeront inévitablement en termes de leadership bureaucratique et de gestion (Littrell 2011 ; Wanasika et al. 2011). Ces deux formes de leadership verront s'opposer les fonctionnaires publics à leurs maîtres politiques lorsqu'il s'agira de concevoir, mettre en place et de suivre la politique de développement (Booth 2011 ; Owusu 2003). Donc, l'élément clé dans la définition du leadership dans ce Rapport se focalise sur les fonctionnaires de l'état (tant engagés qu'élus) et sur les capacités à forger une vision, un consensus, ou une voie pour l'effort de développement national. Les capacités de forger une vision impliquent des choix. Les théoriciens du choix rationnel prétendent que les choix sont basés sur la base d'impératifs rationnels (Bates 2008). Ces impératifs sont fondés sur les coûts et les retours associés et sur l'existence et la disponibilité de l'information requise pour informer sur les choix rationnels. Les limites du choix rationnel ont été exposées dans l'effet du passager clandestin (Olson 1965) qui souligne le fait que les choix, comme le leadership, ne proviennent pas ou n'existent pas dans le vide. Il y a des limites structurelles plus larges aux options de choix et de leadership. Les limitations politiques du choix rationnel sont présentes dans le discours de développement car les choix

de développement sont de façon inhérente des choix politiques. Ces complications sont mises en lumière de façon nette dans l'ère de la mondialisation.

- **Mondialisation** : Un concept historique, dont les manifestations contemporaines ont été rendues possibles par les avancées technologiques formidables dans les domaines de la communication et de l'information. La compression du temps et de l'espace qui y est liée a changé la plupart des aspects de l'interaction humaine (Giddens 1990). Il y a des implications importantes de la mondialisation contemporaine sur les relations politiques, économiques, culturelles, environnementales et idéologiques (Steger 2009 ; Scholte 2005 ; Held et McGrew 2004). La mondialisation politique, entre autres choses, comprend des appels pour un rôle minimal de l'état dans l'économie en particulier et dans les problématiques sociales en général. Avec l'état qui cède son rôle dans l'économie à des acteurs non-étatiques, à but lucratif et à but non-lucratif, les entités multilatérales et régionales sont devenues les acteurs principaux de la politique publique. Un aspect clé de la mondialisation économique est l'approfondissement des transactions et des relations basées sur des marchés. Ici aussi, les institutions de l'État sont supposées déférer à leurs contreparties non-étatiques. La relation entre la question population et les systèmes de consommation et l'impact plus large sur la nature ou l'environnement est un thème commun à la globalisation culturelle et environnementale. La mondialisation idéologique examine les idées sous-jacentes, les

valeurs et perspectives qui entourent les implications théoriques et pratiques de la mondialisation.

Un aspect de la mondialisation important pour ce Rapport est le rôle en pleine mutation de l'État et le fait que ce leadership et les choix politiques soient liés à une gamme complexe de forces internes et externes. Malgré les complexités, l'épreuve de vérité de leadership et de choix est le résultat pour les citoyens. Le débat sur la mondialisation a lieu dans deux catégories principales - les hyper mondialistes et les sceptiques (Steger 2009 ; Scholte 2005 ; Held et McGrew 2004). Pour la faire courte, les hypermondialistes se focalisent sur l'inutilité de l'État et des marchés privilégiés dans la prise de décisions, les choix et options d'acteurs privés et d'institutions publiques rénovées. Dans cet argument, la réalisation de politiques est réduite à des processus invisibles et inévitables émanant de la mondialisation (Wolf 2005 ; Bhagwati 2007). Les sceptiques répètent que bien que le rôle de l'état est réduit, il a une influence sur l'établissement des paramètres de marché et des acteurs privés. L'argumentation de cette perspective est qu'il y a une place évidente non pas pour un état fort en soi, mais plutôt pour un état qui arrive à des décisions « intelligentes » en gardant un œil sur la société (Saul 2009 ; Chossudovsky 2003). Les discussions sur la gestion des ressources naturelles en Afrique ne sont pas exemptes des forces de la mondialisation, spécialement si l'accent est mis sur le développement durable, la gouvernance démocratique et les choix

institutionnels (Mehlum et al. 2008 ; Karl 2007 ; Ribot 2004, 2003).

- **Développement durable** : Ce concept renferme le désir d'utiliser les ressources naturelles d'une façon qui satisfasse les besoins des générations actuelles et futures. Étant donné que les ressources naturelles constituent une partie de l'environnement, les discussions sur le développement durable, par définition, impliquent également une compréhension des facteurs environnementaux. Plusieurs antécédents théoriques soutiennent les discussions sur le développement durable. Tout d'abord, le travail révolutionnaire de Meadows et al. (1972), « Les limites de la croissance », se trouvant dans ce que l'on appelle le club de Rome, en a fait un cas important pour mieux comprendre les relations entre la croissance de la population, la production et la consommation car les ressources naturelles ne sont pas infinies. Vu la nature globale des facteurs sous-jacents, la deuxième étape importante a eu lieu lorsque les Nations unies ont établi la Commission mondiale sur l'environnement et le développement en 1983. La Commission, sous le leadership de Gro Harlem Brundtland, a produit un autre rapport d'information, « Notre futur en commun », en 1987. Cette étude introduisait le concept de développement durable comme étant le développement qui « rencontre les besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à rencontrer ses propres besoins » (CMED 1987 : 3). Le troisième événement important est le sommet de la terre de Rio en 1992 et son Agenda 21, qui soulignait la biodiversité

comme impliquant les plantes, animaux et microorganismes et comment ces écosystèmes interagissent avec les personnes et leurs besoins en sécurité alimentaire, médicaments, air et eau frais et un environnement propre et sain (UNCED 1993). Il y a un débat en cours sur la mesure dans laquelle Rio 1992 a atteint ses objectifs (Beckers 2012; Moldan 2012). Toutefois, ce dont on ne peut pas douter, c'est la mesure dans laquelle le développement durable a imposé de nouvelles façons de penser sur la relation entre l'environnement et le développement économique, ouvrant donc les possibilités de travail pour repenser les systèmes de gouvernance et les institutions, les choix de style de vie et les idées pour le futur, y compris les discussions sur l'économie verte (Happaerts 2012 ; Ishwaran 2012).

Donc, le développement durable fait partie intégrante du débat sur le développement et implique le rôle du leadership politique dans la gestion des ressources naturelles pour le développement national. Le développement durable nécessite des capacités, plus spécialement la capacité « pour des individus, organisations et sociétés de déterminer des buts et de les atteindre ; de budgétiser les ressources et de les utiliser pour des buts concordés ; et de gérer les processus complexes et les interactions qui sont typiques d'un système de travail politique et économique » (ACBF 2011 : 30-31).

Ce bref aperçu des concepts fournit le background nécessaire pour passer en revue les discussions sur le leadership, les choix stratégiques et le développement durable dans la gestion des ressources naturelles en Afrique.

5.4 Leadership politique et choix stratégiques : l'industrie d'extraction des ressources (pétrole) en Afrique

Un point de départ critique du processus de développement est l'existence d'un système politique qui souligne comment les relations entre les ressources humaines et naturelles peuvent favoriser le développement national. La littérature sur le développement dans la mondialisation propose des idées importantes sur le rôle des politiques, du leadership, des choix stratégiques et du développement durable dans la gestion des ressources naturelles dans le contexte africain (UNDP 2011a ; AU et NEPAD 2010 ; Blaikie 2006 ; Keeley et Scoones 2003).

Les ressources au centre de cette discussion sont celles d'extraction - spécialement le pétrole, le gaz et les diamants. Le pétrole et le gaz sont devenus des ressources pivot et de transformation dans les efforts de développement national à cause de leur prix et de leur importance sur les marchés mondiaux de produits et du discours de développement mondial (World Bank 2012b). L'économie mondiale s'est construite sur les ressources en hydrocarbures et les pays produisant du pétrole ont atteint une importance géopolitique qui va à l'encontre des notions traditionnelles de systèmes de pouvoir économique et politique. La plupart des pays producteurs de pétrole dans le monde, particulièrement au Moyen Orient (par exemple l'Arabie Saoudite) ne sont pas des démocraties représentatives, ce qui met en évidence un aspect du débat sur la malédiction des ressources, à savoir si la profusion de pétrole entrave la démocratie, spécialement dans les pays du Sud (Ross 2001).

Les principaux pays africains producteurs de pétrole affiliés à l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) sont l'Algérie (1969), la Libye (1962), le Nigeria (1971) et

l'Angola (2007). Les pays africains ne faisant pas partie de l'OPEP et ayant une production potentielle considérable sont le Tchad, le Gabon, la Guinée Équatoriale et le Soudan, et il y a eu des découvertes récentes au Ghana, en Tanzanie et en Ouganda. De par sa nature, l'exploration de pétrole est une entreprise intensive en capital qui implique de nombreux partenaires allant des agences pour l'énergie ou le pétrole des gouvernements, des financiers locaux ou internationaux et des sociétés pétrolières multinationales. Bien que la plupart des sociétés pétrolières multinationales préfèrent travailler localement avec des pays qui ont déjà des relations en cours avec les gouvernements de leurs propres pays, elles travaillent également avec des pays qui n'ont pas de fortes relations de travail avec les gouvernements de leurs propres pays et utilisent donc leur présence pour influencer les relations entre les gouvernements.

L'Algérie et la Libye sont des pays producteurs de pétrole depuis les années 60 et présentent un système important dans lequel elles jouent avec les relations entre le leadership, les investissements étrangers et les conditions changeantes du marché. Ces deux pays ont encore d'importantes réserves de pétrole prouvées et contribuent à faire de l'Afrique du Nord une des rares régions du monde en développement « où les sociétés pétrolières ont un accès total aux réserves [de pétrole] et/ou un accès aux réserves avec la participation de la société détenue par l'État » (Fattouh et Darbouche 2010 : 1119). Abdelaziz Bouteflika a été élu président de l'Algérie en 1999, et en 2009, un amendement constitutionnel lui a permis de faire un troisième mandat de président. Muammar Gadhafi a gouverné la Libye après un coup d'état militaire et a mené le pays pendant 41 ans avant d'être chassé du pouvoir par la révolte populaire de 2011. Mohammed el-Magariéf, d'après les élections de septembre 2012, est le président de

la Libye. Depuis que le Nigeria a rejoint l'OPEP en 1971, son leadership politique est passé de dictateurs politiques (qui dirigeaient la plus grande partie) à des démocraties constitutionnelles, spécialement depuis 1999. En 2012, le Nigeria était sous le leadership d'un président élu en 1999 ; le Nigeria est généralement vu comme un exemple pauvre du rôle de la profusion de pétrole dans le développement national (Watts 2004 ; Khan 1994 ; Turner 1993). Le problème spécifique est la dualité entre profusion et misère qui a caractérisé les sphères politiques et socio-économiques au Nigeria, particulièrement pour les habitants du delta du Niger, la plaque tournante du pétrole du pays. La profusion de pétrole de l'Angola et son appartenance à l'OPEP datent de 2007, et malgré qu'il soit relativement jeune comparé aux autres membres de l'OPEP, mais dans une moindre mesure, il reflète la dualité entre profusion et misère associée à la profusion de pétrole au Nigeria (Le Billon 2001 ; Cillers et Dietrich 2000).

À part les pays africains de l'OPEP, la Guinée Équatoriale, le Gabon et le Soudan, sont aussi d'importants pays producteurs de pétrole, bien que la production de pétrole ait décliné au Gabon. La Guinée Équatoriale fournit une très bonne illustration du potentiel de transformation des richesses en pétrole. Elle est longtemps restée sans importance politique et économique avant que les revenus du pétrole ne transforment le pays à la fin des années 90 « en une des économies du monde à la croissance la plus rapide et en un partenaire politique recherché dans le Golfe de Guinée » (Frynas 2004). Le président Obiang Mbasogo, qui a remplacé son oncle Nguema Mbasogo après onze années de pouvoir, a été à la tête de la Guinée Équatoriale pendant plus de trente ans. Le pays continue à faire les nouvelles internationales pour ce qui concerne non seulement les revenus du pétrole mais aussi l'utilisation de cette richesse dans et à

l'extérieur du pays et pour les problématiques liées à la gouvernance politique.

Au Soudan, le président Omar al-Bashir a gouverné depuis 1989, et en 2012 il était au pouvoir depuis 23 ans. Il était en charge lorsque le pays a commencé à exporter du pétrole brut en 1999 (Obi 2007 ; Idahosa 2002). L'état de la production de pétrole du Soudan a été affecté par le plébiscite qui a divisé le pays en deux, avec l'obtention de l'indépendance politique du Sud Soudan en 2011. Etant donné que le pétrole est situé principalement dans le Sud Soudan, Juba (la capitale du Sud Soudan) et Khartoum (capitale du Soudan) doivent maintenant négocier les conditions de transfert du pétrole aux ports du Soudan.

Alors que le Ghana et l'Ouganda, les plus récents pays africains producteurs de pétrole, ont déjà été transformés de façon significative par leur nouvelle source de richesse, l'état de leadership politique dans les deux pays est essentiel. Actuellement, les deux pays élisent leur président par vote. Jusqu'en 2012, Yoweri Museveni gouvernait l'Ouganda depuis plus de vingt ans ; il a commencé en tant que chef militaire et a adopté ensuite la politique démocratique — en tant que civil — ensuite, il abolit en 2006 les termes du mandat présidentiel, ce qui lui a permis de réaliser un troisième mandat. En 2012, il en était à son quatrième mandat de cinq ans. Le Ghana, d'un autre côté, a subi des transitions démocratiques de gouvernement depuis que la quatrième constitution républicaine a été adoptée en 1992. Le président, John Dramani Mahama, a été intronisé quelques heures après que son prédécesseur, John Atta Mills, ne décède dans son bureau en 2012. Le leadership politique au Ghana, dans le contexte de la découverte de pétrole, est donc important. Des exemples de leadership ougandais semblent n'avoir rien retenu des vérifications et équilibres

constitutionnels et le pays semble aller dans la même direction que la Guinée Equatoriale.

Tullow Oil, la société anglaise de pétrole et de gaz, a confirmé la présence de réserves de pétrole commerciales en Ouganda en 2006. L'extraction du pétrole dans le lac Albertine Graben, une région entre l'Ouganda et la République démocratique du Congo, est sensible tant d'un point de vue écologique que politique (Kathman and Shannon 2011 ; Kasimba-zzi 2012). La production de pétrole au Ghana a débuté en 2010, depuis le champ Jubilee situé au large au sud-ouest de la ville portuaire de Takoradi, avec Tullow Oil et d'autres partenaires comme acteurs principaux (Okpanachi et Andrews 2012 ; Boohene et Peprah 2011). Comparé à l'Ouganda, le Ghana semble avoir des qualifications démocratiques en ce qui concerne la gestion du pétrole. Néanmoins, il y a un doute général dans le pays que le pétrole et le gaz ne mènent à une gestion durable et équitable des revenus ; ne soient caractérisés par une transparence et des acteurs engagés, y compris la société civile ; ne garantissent la sécurité et l'environnement (Aye 2013 ; Okpanachi et Andrews 2012 ; Gyampo 2011 ; Attafua 2010 ; Manteaw 2010 ; Moss et Young 2009).

Alors qu'il semble que le Ghana sache que le pétrole est une ressource-malédiction phénoménale et s'atèle à dépasser cela, l'augmentation du niveau de compétition pour la présidence pourrait être un signe à surveiller dans le futur. Il suffit de penser au fait que la police doit utiliser des gaz lacrymogènes et la force pour disperser les supporters de l'opposition rassemblés devant la commission électorale avant la proclamation des résultats en décembre 2012 (Reuters 9 Décembre 2012). C'est spécialement important car la marge de victoire de John Dramani Mahama annoncée sur son principal challenger Nana Akufo-Addo était plus impor-

tante que celle obtenue lors des élections précédentes que le dernier président John Atta Mills remporta avec une marge de moins de un pour cent au tour décisif des élections (BBC 2009).

Les diamants sont un autre produit d'extraction vital pour l'industrie des ressources naturelles en Afrique. Avec plusieurs pays qui sont des producteurs actifs, la problématique a été, comme dans le cas du pétrole et du gaz, son rôle dans le développement national et ses implications pour la société en général. Le problème avec les diamants, comme avec toutes les autres ressources naturelles en Afrique et dans d'autres parties du monde, c'est qu'il s'agit d'un produit mondial. Leur commercialisation et leur consommation ont lieu dans des établissements sophistiqués, le plus souvent sous l'influence ou dans le cadre d'une nation-état particulière, grâce à l'image attirante que De Beers, le géant sud-africain des mines, a promu dans le monde entier avec sa campagne « les diamants sont éternels ». Les principaux pays producteurs de diamants comprennent l'Angola, le Botswana, la République Centrafricaine, la République démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, le Liberia, la Namibie, la République du Congo, la Sierra Leone, l'Afrique du Sud et la Tanzanie. Les deux pays importants par contraste et bases d'analyse consécutive sont le Botswana et la Sierra Leone.

Au Botswana, la gestion durable de la richesse en diamants (Lange et Wright 2004 ; Auty 2001a) a à voir avec la signification de leadership politique. Le rôle des diamants au Botswana est en contraste net avec celui en Sierra Leone, où les gemmes, en conjonction à l'écroulement de l'état, ont contribué aux conflits pendant des décennies (Silberfein 2004 ; Hirsch 2001 ; Alao 1999). Le contexte historique de l'exploitation des diamants et de la façon dont les diamants ont occupé un rôle central dans le conflit en Sierra

Leone implique les chefs, la communauté commerciale (particulièrement la communauté commerciale libanaise), la société diamantaire basée en Afrique du Sud, De Beers, et l'État. Le processus d'écroulement de l'État et l'échec consécutif des conditions politiques et économiques ont avisé les géopoliticiens des diamants et le conflit consécutif commencé au début des années 90 et qui a consommé et dévasté le pays pendant plus d'une décennie. Il faut remarquer que le retour de la paix et de la stabilité en Sierra Leone dans la première partie de la dernière décennie a contribué à l'émergence d'institutions relativement efficaces et d'une croissance économique qui a été conduite par les ressources naturelles, y compris le minerai d'or (World Bank 2012b). Même si la discussion suivante va porter sur le cas des pays producteurs de pétrole et de gaz, il est important de préciser que les arguments s'appliquent à des pays non pétroliers et gaziers et donc à la gestion des ressources naturelles en général.

Le passage en revue susmentionné met en évidence les différentes manifestations de leadership politique dans les pays africains riches en ressources et soulève plusieurs questions. Quels sont les points communs ou les différences sous-jacentes du leadership politique africain dans les industries d'extraction ? Est-ce que ces points en commun ou différences sont cohérents avec des succès et des échecs au-delà des frontières africaines ? Est-ce que les dynasties politiques qui ont émergé dans certains pays africains ont apporté les améliorations souhaitées en matière de développement humain de leurs citoyens ?

Les régimes politiques et la longévité de la plupart des leaders soulèvent des questions sur le leadership et les conditions de développement de plusieurs pays africains producteurs de pétrole (tableau 5.1). Le tableau montre une faible relation entre les années passées à la tête

de l'État et le niveau de l'index de développement humain des principaux pays d'Afrique producteurs de pétrole. La contestation accrue des élections présidentielles dans les pays qui ont profité d'une stabilité raisonnable est également un domaine à analyser ultérieure-

ment. Une façon utile de répondre à ou d'analyser ces questions est d'encadrer les thèmes inter-reliés de leadership politique, des politiques et institutions et du rôle de la société civile.

Tableau 5.1 : Longévité politique des Chefs d'État africains producteurs de pétrole et situation du développement humain en 2012 de ces pays

Pays	Dirigeant	Nombre d'années de service	Rang en 2012 sur 187 pays
Algérie	Abdelaziz Bouteflika	13	96
Angola	Jose dos Santos	33	148
Cameroun	Paul Biya	30	150
Congo, Rép.	Denis Sassou Nguesso	15	187
Guinée Éq.	Obiang Mbasogo	33	136
Gabon	Ali Ondimba	3	106
Ghana	John Dramani Mahama	Moins d'un an	135
Libye	Mohammed El-Magarif	Moins d'un an	64
Nigeria	GoodLuck Jonathan	2	156
Soudan	Omar al-Bashir	19	169
Ouganda	Yoweri Museveni	26	161

Source : Pupilampu 2012 ; UNDP 2012b

5.4.1 Nationalisme des ressources

Le leadership politique indique le ton, l'attitude et le comportement des pays riches en ressources sous différentes formes. Un de ces points est le nationalisme des ressources. Comme discuté en précédence dans le Chapitre 3 (section 3.4.2), le nationalisme des ressources (particulièrement le nationalisme de production du pays) - une situation où les gouvernements mettent en place un contrôle plus étroit des ressources naturelles trouvées sur leurs territoires et placent un large coût de charge sur les sociétés minières - a eu un élan incroyable au cours des dernières années. On peut mieux voir cela avec les membres de l'OPEP et les conséquences des pétrodollars et le cycle pétro-politique (Bremmer et Johnston 2009 ; Vivoda 2009 ; Stevens 2008). Le nationalisme des ressources considère que les prix élevés du pétrole brut donnent une richesse suffisante aux gouvernements des pays producteurs de pétrole qu'ils peuvent utiliser

pour l'agenda de développement national. Ils utilisent également l'opportunité de tirer profit de leurs relations avec des acteurs externes, en particulier les sociétés pétrolières internationales. En alternative, les prix à la baisse imposent à ces mêmes pays de rechercher des investissements étrangers pour pousser la production et mieux gérer les pénuries de budget et les déficits potentiels, parfois en relâchant drastiquement le cadre réglementaire des ressources naturelles. Ce régime réglementaire assoupli n'est pas toujours cohérent avec les intérêts des investisseurs étrangers, spécialement si les tentatives des gouvernements nationaux d'augmenter les revenus supplémentaires diminuent les marges de profit des sociétés pétrolières multinationales.

Dans tous les cas, les augmentations de revenu des gouvernements provenant du pétrole ne vont pas nécessairement donner lieu à des améliorations des conditions de vie des citoyens.

Le Nigeria démontre comment des augmentations dramatiques des prix du pétrole n'entraînent pas nécessairement des améliorations dans la vie des citoyens (Obi 2007 ; Shaxson 2007). Le plan de développement du pays de 1975, par exemple, après la première crise de l'OPEP et le bonanza pétrolier de 1973, établissait l'intention de placer le pays « parmi les classes de revenu des pays développés en deux décennies » (cité dans Shaxson 2005 : 311). Le pays, sur la base des prévisions de revenu optimistes, mit en œuvre des projets mal-conçus, comme le projet acier de Ajaokuta. Lancé en 1979, il n'a pas produit de plaque d'acier pendant 25 ans et a commencé une production à petite échelle en 2004, suite à une initiative d'investissement par une société indienne (Shaxson 2005). Le résultat est que malgré les milliards de revenu du pétrole généré depuis que le Nigeria a rejoint l'OPEP en 1971, le pays a fait très peu au niveau des principaux indicateurs du développement humain et sa position sur l'index de développement humain soutient les arguments que la prospérité provenant du pétrole n'a pas bénéficié aux citoyens (tableau 5.1).

La Guinée Équatoriale fournit également un autre cas de nationalisme des ressources — dans ce cas, en termes de relation avec des sociétés pétrolières étrangères. L'exploration du pétrole est une entreprise qui nécessite de gros capitaux provenant de différentes formes de partenariats, mais également de clairs processus de récompense. Un aspect remarquable du commerce du pétrole en Guinée Équatoriale est que l'« aventure risquée du gouvernement dans le commerce du pétrole a été très modeste, spécialement en comparaison avec les résultats des autres » pays africains tels que le Nigeria et l'Angola (Frynas 2004 : 531). La raison sous-jacente est un manque de capacités qui a « forcé le gouvernement à faire confiance à divers conseillers étrangers ... et a laissé la Guinée Équatoriale avec des accords moins favorables

avec des sociétés pétrolières que d'autres pays du Golfe de Guinée » (Frynas 2004 : 531-532). Les déficiences de capacité ont aussi compté pour les « divergences entre ce que les sociétés sont supposées payer et combien elles paient en réalité au gouvernement, » et comme le gouvernement continue à mettre en place les conditions fiscales et géophysiques minimales, il n'est pas surprenant que la Guinée Équatoriale continue à être une destination de choix pour les sociétés pétrolières multinationales (Frynas 2004 : 533-534).

Le leadership politique a un rôle dans l'établissement de l'agenda politique au milieu du nationalisme des ressources, du mouvement cyclique de production et des niveaux de prix, et les choix nationaux consécutifs. De tels choix sont conditionnés par l'idéologie de l'État, les circonstances uniques du pays — par exemple, l'expérience coloniale — le niveau du développement socio-économique du pays et ses caractéristiques géophysiques (Stevens 2008). Les cas de la République du Congo (Congo-Brazzaville) et du Gabon sont pertinents (Shaxson 2005). La première, sûre de ses richesses en pétrole et fervente de l'indépendance post-coloniale de la France, emprunta fortement en établissement des plans de cinq ans et doubla son budget ressources au début des années 70, même si la plupart de l'argent emprunté provenait du géant pétrolier français Elf. Le Gabon emprunta également fortement auprès de Elf pour financer le projet de chemin de fer Transgabonais (plus tard vendu à un consortium privé pour deux fois rien en 1999) qui reliait Franceville, à côté du lieu de naissance de son président de longue date Omar Bongo, à la côte. Il a été construit sur la base des prévisions de prospérité économique et pour fournir l'infrastructure nécessaire pour accueillir l'organisation 1977 du sommet de l'Unité africaine à Libreville (Shaxson 2005 : 314-316). La République du Congo, qui dépend du secteur pétrolier pour son développement, a été

assailie par une histoire de coups, conflits et un assassinat de président (World Bank 2012c). Elle a donc manqué l'opportunité de bénéficier du boom du prix du pétrole à cause des défis d'une guerre civile en 1997. L'administration du Président Denis Sassou Nguesso dirige en 2012 une paix interne peu facile, affrontant des défis pour générer de la croissance économique et des résultats de développement malgré les augmentations record du prix du pétrole depuis 2003.

5.4.2 Rôle des intérêts extérieurs

Un autre facteur qui encadre le leadership politique et le secteur du pétrole et du gaz en Afrique est le rôle des intérêts extérieurs, spécialement les sociétés pétrolières transnationales basées dans les régions et les pays traditionnellement puissants (Europe et Amérique du Nord) ainsi que des points chauds de développement émergents, en particulier le Brésil, l'Inde et la Chine (Frynas et Paulo 2007 ; Alden et Davies 2006). Cette dimension est particulièrement importante dans une ère globale et vu le rôle changeant de l'état qui y est lié selon la perspective des hypermondialistes et des sceptiques, L'argument présenté par les deux côtés du débat sur le rôle changeant de l'État dans la mondialisation économique suggère que les organisations non gouvernementales de tous genres et motivations peuvent influencer les politiques de façons nouvelles.

D'un côté, organisations non-gouvernementales, à but lucratif, telles que les corporations pétrolières multinationales qui n'ont pas d'alliance avec aucun lieu et qui sont intéressées à maximiser leurs retours sur investissement peuvent mettre en place des activités économiques dans des endroits qui vont assurer de tels retours. Le pouvoir économique de ces sociétés leur donne la capacité ou le potentiel d'écraser l'état, encore plus l'état africain. D'un autre côté, l'État africain supposé écrasé peut, en travaillant

avec la société civile élargie dans le contexte national et mondial, apporter une pression importante pour supporter les activités des organisations multinationales et influencer certains résultats de politique. Dans l'ère de la mondialisation économique, « les États ne sont plus les seuls acteurs importants... les groupes de plaidoyer de la société civile... jouent [aussi] un rôle majeur » (Kobrin 2004 : 428) dans l'arène politique. Ces relations dynamiques trouvent une expression tangible dans les activités de la société minière thaïlandaise, Talisman Energy, au Soudan. En octobre 1998, la société a acheté 25 pour cent des parts de Arakis Energy, une autre société canadienne; en mars 2003, elle revend les 25 pour cent de parts à une filiale de la société pétrolière nationale d'Inde dans laquelle elle a ensuite eu un projet pétrolier controversé (Kobrin 2004 ; Idahosa 2002 ; BBC 2003).

Plusieurs facteurs soulignent l'investissement de Talisman et la controverse au Soudan : le rôle de l'état soudanais ; comment le projet, situé dans la partie sud du Soudan met en valeur les aspects sécuritaires humains de la politique étrangère canadienne à la fin des années 90 et au début des années 2000 ; les intérêts à l'étranger de l'investisseur canadien ; et, par extension, le rôle des corporations multinationales dans le développement et l'importance d'une société civile mondiale définie plus largement (Haslam et al. 2012 ; Matthews 2005, 2004 ; McBride 2005 ; Kobrin 2004 ; Idahosa 2002 ; Axworthy 2001 ; McRae et Hubert 2001 ; Irwin 2001). Dans ce but, l'agenda sécuritaire humain « place les personnes en premier et reconnaît que leur sécurité fait partie intégrante de la promotion et du maintien de la paix et de la sécurité internationales » (Axworthy 2001 : 20). Jim Buckee, le directeur général de Talisman, était de l'opinion que l'implication des sociétés au Soudan a contribué au développement du Soudan en général et de ses communautés spécifiques. Ces avantages,

prétend la société, ne seront certainement plus disponibles et les communautés seront encore pires sans la présence de Talisman (Idahosa 2002).

Les opérations de Talisman ont fourni des revenus que le gouvernement soudanais a utilisé pour financer la guerre contre son propre peuple durant le conflit entre le nord et le sud Soudan (McBride 2005 ; Matthews 2004). Les questions des violations des droits de l'homme et de la gouvernance étaient inévitables et les activités de Talisman ont invité à une analyse de l'agenda sécuritaire humanitaire canadien et de l'éthique des investissements des sociétés canadiennes à l'étranger (Matthews 2004 ; Idahosa 2002). Le gouvernement canadien se trouva lui-même sous une terrible pression politique de la part de groupes de société civile, tels que l'association des communautés du Sud Soudan et Amnesty International, pour justifier les actions de Talisman Energy (Harker 2000 ; Federation of Sudanese Canadian Association 2000). En réponse, le gouvernement canadien nomma John Harker, qui documenta à quel point les revenus du pétrole de Talisman étaient impliqués dans la guerre en cours entre le gouvernement du Soudan (basé au nord) et la partie sud du pays, où se trouvent les deux sites de production de pétrole et où les crises humanitaires ont été rencontrées (Matthews 2004 : 236 ; Harker 2000).

Malgré cela le rapport Harker et les démonstrations des groupes de la société civile, Ottawa n'a joué aucune pièce dans la décision de Talisman de quitter le Soudan en 2003 (Matthews 2004 ; Kobrin 2004 ; BBC 2003). Pour démarrer, la société mit en place une campagne de lobbying à succès qui révélait qu'en « frappant un équilibre entre les intérêts de l'élite des entreprises et les inquiétudes de la « circonscription soudanaise » recommandant l'aide pour la sécurité humanitaire au Soudan... les décideurs à Ottawa

penchèrent en faveur des intérêts des entreprises » (Matthews 2004 : 245). Une ligne d'arguments plus fructueuse est que la décision de Talisman de partir doit être située contre la toile de fond des groupes de la société civile qui se sont engagés dans des activités prolongées « pour relier Talisman aux violations massives des droits de l'homme qui ont eu lieu durant la brutale guerre civile et [en particulier] la campagne à succès de ces groupes pour persuader les investisseurs institutionnels de céder le stock de la société » (Kobrin 2004 : 426).

Selon Jim Buckee, le directeur général de Talisman, la société est partie « à cause des pressions américaines qui menaçaient d'exclure Talisman des marchés financiers américains » (BBC 2003). Alors que Buckee semblait avoir pris la menace au sérieux, tandis que les États Unis « donnaient enfin leur approbation à l'acte de paix au Soudan en octobre 2002, la clause qui aurait empêché toute société pétrolière opérant au Soudan de hausser son capital dans le marché boursier américain — [la] clause qui a donné de gros soucis à Jim Buckee — a été enlevée » (Matthews 2004 : 246). Talisman peut avoir quitté le Soudan plus à cause de problèmes financiers de ses actionnaires qui « étaient fatigués de devoir continuellement surveiller et analyser les événements liés au Soudan » (cité dans Kobrin 2004 : 426). La controverse peut avoir affecté les intérêts économiques de la société et l'augmentation consécutive des parts de Talisman après qu'elle ait vendu ses 25 pour cent de parts dans le projet peut soutenir ce démêlé (Matthews 2004).

Alors que la pression ou la menace des États Unis d'exclure Talisman des marchés financiers américains peut avoir fait la différence dans le résultat final, la clause qui aurait actualisé la menace a été éventuellement enlevée. L'élimination de la clause est cohérente avec les positions générales des États Unis vis-à-vis des

pays producteurs de pétrole, pas seulement dans le contexte africain mais également au Moyen Orient. Dans le contexte africain, les analystes ont remarqué des changements importants dans le ton et les relations entre les États Unis et les pays africains riches en pétrole (par exemple, Angola et Guinée Équatoriale), un résultat qui peut bien être la réponse à ou le résultat du rôle émergent de la Chine en Afrique (Chouala 2010 ; de Oliveira 2007 ; Campbell 2006 ; Frynas et Paulo 2006 ; Klare et Volman 2006 ; Abramovici 2004 ; Keenan 2004 ; Volman 2003 ; Le Billon 2001).

Pour les États Unis, les conditions d'accès au pétrole constituent un risque de sécurité nationale ; il est donc essentiel d'assurer un flux et un accès continu aux approvisionnements en pétrole. En commençant avec le rapport du groupe national de développement des politiques énergétiques, « Énergie fiable, abordable et bonne pour l'environnement pour le futur de l'Amérique, » sous le leadership du Vice-Président de l'époque, Dick Cheney, l'Afrique de l'Ouest - spécialement les pays autour du Golfe de Guinée, y compris le Nigeria, l'Angola et la Guinée Équatoriale — « ont été identifiés comme des priorités nationales de sécurité énergétique » (Chouala 2010 : 146). Cette déclaration a également permis à plusieurs des principales sociétés américaines, dont la ExxonMobil et ChevronTexaco, d'être impliquées dans ce que Ghazvinian (2008) appelle la « ruée vers le pétrole africain. » Les leaders des pays africains riches en pétrole, tels que Eduardo Dos Santos d'Angola et Mbasogo de Guinée Équatoriale, ont été bien reçus aux États Unis au moment même où ces pays montraient de la bonne volonté à l'égard du dictateur de longue date du Cameroun, Paul Biya (Chouala 2010 : 157). Si le pétrole a une telle importance, cela suggère aussi que les leaders politiques des pays producteurs de pétrole sont également puissants et ont des options de stratégie en

termes de décisions politiques judicieuses. La question, alors, est comment ont-ils utilisé ce pouvoir ou les choix ou options stratégiques adoptés au service de leurs citoyens.

5.4.3 L'engagement des citoyens

La variable leadership finale est liée à l'engagement des citoyens en termes de ressources d'extraction et de sphère politique élargie. En particulier, cette ligne de discussion se focalise sur comment les citoyens et la société profitent de la gestion des ressources naturelles dans le cas des pays africains riches en pétrole (Gibbes et Key 2010 ; Oyono 2004 ; Shackleton et Campbell 2000). Le tableau 5.1 documente comment la performance des pays africains riches en pétrole sur l'indice de développement humain (IDH) du PNUD n'a rien été d'autre qu'une désillusion totale. Par conséquent, la gestion des ressources naturelles dans certains pays africains est devenue une espèce de « malédiction » (Humphreys et al. 2007 ; Dietz et al. 2007).

La déception, toutefois, doit être réconciliée avec les activités spécifiques de certains leaders politiques africains. Au milieu de la misère noire et des conditions de vie déplorables en Guinée Equatoriale, le Président Obiang Mbasogo a décidé de fonder un prix UNESCO à son nom, une proposition qui a profondément divisé les institutions mondiales (Sharma 2010). La lame de fond résultante des opposants à l'initiative peut avoir conduit au changement de nom où la Guinée Équatoriale remplaça Obiang Mbasogo. Les bases de l'opposition ne comprenaient pas uniquement la condition humaine malheureuse de la majorité des habitants du pays mais l'absence de toute gouvernance démocratique crédible, des violations des droits de l'homme galopantes et la perception que le prix était une tentative du leader âgé de calmer l'opinion publique internationale à son sujet et, en faisant

cela, de récolter un peu de légitimité internationale (Sharma 2010). La controverse n'avait pas diminué lorsque le Prix international UNESCO de la Guinée Équatoriale pour la recherche en sciences de la vie a finalement été attribué en juillet 2012 (Sharma 2012). Au delà de cette arène mondiale, la Guinée Équatoriale a également remporté l'offre d'hôte de l'Observatoire africain pour la science, la technologie et l'innovation (NEPAD 2010).

Dans une plus grande mesure, les illustrations ci-dessus sont des indications d'un malaise de leadership politique et de mauvais choix en Afrique lorsqu'il s'agit de la gestion des ressources naturelles pour le développement national (Ghazvinian 2007 ; Basedau et Mehler 2005 ; Silverstein 2002). Un des critères les plus critiques dans la gestion des ressources naturelles est la transparence. Chouala (2010 : 156) résume les rapports sur la transparence dans l'industrie pétrolière en Afrique comme « une des opacités parallèles... [Par exemple, au] Cameroun, l'argent du pétrole est depuis longtemps exclu des comptes publics et n'est pas mis au budget. En Angola, les comptes pétroliers et les revenus restent « secrets d'État » et il n'y a pas de transparence publique. » Dans un contexte de dynasties politiques et de manque de responsabilité, il y a une absence totale de transparence et de bénéfices tangibles pour l'ensemble de la société.

5.5 Qu'est-ce que l'Afrique peut apprendre des autres ?

La disponibilité en ressources naturelles offre une excellente opportunité pour les pays d'accélérer le développement et d'éliminer la pauvreté (IMF 2010b). Comme Gelb et Associates (1988) ont avancé, la disponibilité en

ressources naturelles et les revenus importants qui proviennent de son exploitation devraient assouplir les trois contraintes traditionnelles du développement économique : le revenu fiscal, l'épargne nationale et les échanges extérieurs. Toutefois, la qualité de la gestion des ressources naturelles est le principal facteur de distinction entre les pays qui ont tiré profit de la profusion des ressources naturelles et ceux qui ne l'ont pas fait. L'effet de la dotation en ressources naturelles sur la performance économique et le bien-être dépend de comment elles sont explorées, exploitées et commercialisées ainsi que comment leurs processus sont gérés (Papyrakis et Gerlagh 2006).

Les pays africains ne sont pas les seuls à être dotés de ressources naturelles. La littérature existante est remplie d'exemples de pays qui ont su tirer profit de leurs ressources naturelles pour démarrer et conduire la croissance. Romer (1996) et Wright (1990) ont montré, par exemple, que les origines de la rapide expansion industrielle et économique des États Unis entre 1879 et 1940 étaient étroitement liées à l'exploitation de ses abondantes réserves en ressources naturelles. Des exemples récents provenant du monde entier, comprenant l'Australie, l'Indonésie et la Norvège, ont montré clairement que gérer les ressources naturelles avec succès en tant que moteur de la croissance n'est pas impossible dans les pays africains, comme le démontre clairement le cas du Botswana (Ogunleye 2008).

Cette section présente les expériences de quelques histoires réussies de pays riches en ressources—Norvège, Chili, Australie et les pays du conseil de coopération du golfe (Gulf Cooperation Council, GCC)—pour mettre en évidence ce que les pays africains devraient apprendre de ces cas d'études.

5.5.1 Norvège

La Norvège, une petite économie dans le nord de l'Europe au sommet de l'index mondial annuel de développement humain, est un exemple atypique dans la gestion du pétrole pour le développement national (UNDP 2012b). Lorsque le pétrole a été découvert en 1969, la Norvège, sans surprise, n'avait pas les capacités et la technologie nécessaires pour développer l'industrie pétrolière [et ainsi la principale innovation institutionnelle] a été la création de la société pétrolière Statoil en 1972. Cette société détenue par l'état a joué un rôle crucial car une partie de l'industrie de production norvégienne fut transformée en une industrie de fourniture technologique avec des connaissances spécialisées dans la production de matériel de forage en haute mer, de plates-formes pétrolières, de pipelines et de bateaux d'acheminement (Cappelen et Mjøset 2009 : 8).

Dans les années 80, les exportations de pétrole « comptaient pour environ un tiers des exportations de la Norvège. Dans les années 90, la production a augmenté à plus de trois millions de barils par jour, faisant de la Norvège pendant quelques années le plus grand exportateur de pétrole brut du monde » (Cappelen et Mjøset 2009 : 8). Il y a un consensus très répandu dans la littérature sur la façon dont la Norvège a utilisé des revenus du pétrole au bénéfice de la société toute entière, en évitant le phénomène de la maladie hollandaise et offre un modèle pour les autres pays riches en pétrole ou en ressources naturelles (Cappelen et Mjøset 2009 ; Velculescu 2008 ; Wigglesworth et Kennedy 2007).

La Norvège fournit des leçons de grande valeur pour les pays africains pour développer des institutions fortes et adaptées pour mettre en place des investissements publics dans la gestion des ressources naturelles. Au commencement de sa production pétrolière dans les années 70, la

Norvège a développé les « dix commandements » pour la gestion du secteur pétrolier. Les commandements centraux sont : 1) les réserves doivent être développées pour que la Norvège devienne indépendante dans l'approvisionnement en pétrole, et 2) le secteur pétrolier doit contribuer à de nouvelles activités industrielles. Le moyen de réaliser ces commandements est de canaliser les investissements publics dans le développement des secteurs pétroliers et autres. Cependant, la Norvège n'a pas engrangé les succès simplement car elle a mis en place ces commandements, mais parce que le pays a des institutions fortes et efficaces qui sont capables de suivre la mise en place des commandements (Mehlum et al. 2008). L'exemple de la Norvège vaut la peine d'être explorée dans le développement des bonnes institutions pour aider les investissements publics à gérer les ressources naturelles comme un moteur de croissance en Afrique.

Bien que l'établissement d'institutions soit important, le processus institutionnel est également critique. En particulier, la Norvège a mis en place un système transparent pour la redistribution de sa richesse provenant du pétrole avec des règles fiscales pour les dépenses, l'épargne et les investissements. En 1990, la Norvège a créé le fonds Petroleum, mieux connu sous le nom de « fond de pension gouvernemental mondial » (Government Pension Fund-Global GPF), qui sert de bassin pour le surplus de richesse produit par les revenus pétroliers. Actuellement équivalent à 450 milliards \$ US, le GPF a été jugé comme le plus transparent au monde en termes de portefeuilles d'investissement et de revenus car il suit strictement les principes de Santiago, un ensemble de principes et pratiques généralement acceptés (GAPP) pour les SWF (Puplampu 2012). Au lieu de chercher des investissements dans des domaines à haut revenu, la focalisation est sur la réduction des risques le plus possible à travers la

diversification pour assurer que le GPF ne soit pas érodé mais qu'il y ait des ressources suffisantes pour couvrir les besoins des générations futures. Le but du fonds est de faciliter l'épargne du gouvernement qui est nécessaire pour soutenir l'augmentation rapide des futures dépenses publiques de pension et de supporter à long terme la gestion des revenus du pétrole. Pour éviter que le GPF soit dérobé et assurer qu'il est dirigé vers l'investissement dans la gestion des ressources naturelles, la Norvège a mis en place un règlement fiscal pour les utilisateurs du GPF d'une façon durable au fil du temps. Ceci sert de barrière de sécurité pour la gestion propre du fonds et assure qu'il est bien canalisé à la gestion des ressources naturelles — c'est une chose que les pays africains doivent apprendre. En effet, de nombreux pays africains devraient apprendre de la Norvège la façon d'assurer des opérations efficaces des fonds d'investissements des ressources naturelles. C'est particulièrement vrai pour les pays qui sont en train de prendre en considération l'établissement de fonds souverains de richesse (Sovereign Wealth Funds, SWF) pour l'investissement.

En plus d'investir dans le GPF dans des avoirs offshore, le gouvernement investit aussi une partie importante du fonds dans les marchés domestiques. Le Ministère du commerce et de l'industrie et le Fonds d'assurance nationale sont responsables des deux plus importants éléments dans le menu d'investissement du fond domestique. Le Ministère du commerce et de l'industrie gère les investissements du gouvernement public dans de nombreuses sociétés privées qui sont engagées dans des activités commerciales en Norvège ou qui investissent dans des sociétés qui sont engagées dans de telles activités. De plus, le Fonds d'assurance nationale a un vaste portefeuille d'investissements dans les sociétés norvégiennes reprises. Une partie du fonds est canalisée au développement du marché des capitaux, spécialement l'immobilier et les

placements privés. Comme le marché des capitaux est un instrument très efficace pour canaliser les fonds des épargnants ou investisseurs, l'investissement public du fonds aide à faire le lien du processus d'intermédiation financière dans l'économie. Ceci montre que les investissements publics dans la gestion des ressources nationales peuvent être un catalyseur de la promotion des activités économiques publiques dans différents secteurs de l'économie.

En règle générale, la dépense publique est limitée à 4 pour cent de la valeur du fonds basée sur le retour réel estimé du fonds. Les économies sont investies au bénéfice des norvégiens actuels et futurs. La Norvège a également établi un système de taxes qui aident le pays à maximiser ses revenus des ressources en pétrole. C'est particulièrement évident sur les prélèvements de droits élevés sur l'extraction du pétrole par des sociétés privées et de fortes taxes sur les voitures et les carburants. Quatrièmement, le pays a investi activement ses richesses en pétrole dans le développement des capacités et de la technologie et dans les secteurs innovants tels que les énergies renouvelables, diminuant les émissions de carbone, et la technologie post-pétrole. Le pays a aussi canalisé activement les investissements dans l'aide aux sociétés qui innovent dans les technologies des énergies renouvelables et l'efficacité dans le domaine électrique. Dans ce but, la Norvège s'efforce d'obtenir la valeur maximale de ses ressources naturelles au fil du temps et déploie de façon efficace les revenus qui en résultent pour le développement du secteur des ressources naturelles et des autres secteurs durables.

En plus de ce qui a été mentionné auparavant, la Norvège a une des parts les plus élevées au monde d'investissement public dans la santé en proportion du PIB. La valeur culturelle de l'équité dans l'investissement public du pays

dans la gestion des ressources naturelles assure au gouvernement de pouvoir donner la priorité à l'éducation de haut niveau qui a pour but de développer les capacités humaines dans les activités du pétrole et d'autres non-liées. Les investissements massifs et soutenus dans l'accumulation de capital humain est un facteur critique pour la transformation réussie de l'économie norvégienne en particulier et de la société en général.

Canaliser les investissements publics dans la gestion des ressources naturelles a permis à la Norvège d'atteindre un niveau élevé de développement économique et, en conséquence, d'obtenir une des meilleures places au monde pour la qualité de la vie (Voir l'Index de développement humain de plusieurs années). Sur l'Index de meilleure vie de 2012, les norvégiens sont plus satisfaits de leur vie pour 72 pour cent par rapport à la moyenne OCDE, avec 75 pour cent des personnes ayant des expériences très positives au cours d'une journée moyenne (sensations de calme, fierté de réalisation et joie) plutôt que des négatives (douleur, inquiétude, tristesse, ennui). Le pays peut attribuer ce fait à ses performances extraordinaires dans plusieurs autres indices. Par exemple : les personnes gagnent en moyenne 30 465 \$ US par an, plus que la moyenne des pays OCDE qui est de 22 387 \$ US ; plus de 75 pour cent des personnes âgées de 15 à 64 ans ont un travail rémunéré, au-dessus de la moyenne d'emploi OCDE de 66 pour cent ; 81 pour cent des adultes âgés de 25 à 64 ans ont l'équivalent d'un diplôme d'études secondaires, plus que le 74 pour cent de la moyenne OCDE ; l'espérance de vie à la naissance est de 81 ans, par rapport à la moyenne OCDE de 80 ans ; et il y a des niveaux de participation civile et un fort sens de vie en communauté : 94 pour cent des personnes pensent connaître une personne de laquelle ils peuvent se fier en cas de besoin, plus que les 91 pour cent de la moyenne OCDE (Ogunleye 2012 : 25).

L'accomplissement susmentionné pourrait servir de base pour la déclaration d'Emmanuel Mutebile, Gouverneur de la banque de l'Ouganda, que « Nous [Ouganda] devons être la Norvège de l'Afrique » et qui a fait allusion à la gestion de la richesse en diamants par le Botswana comme autre exemple qui mérite d'être encouragé (cité dans Kathman et Shannon 2011 : 25). Un aspect spécifique de la gestion du pétrole en Norvège, comme nous le signalions plus haut, est le rôle de Statoil, la société pétrolière détenue par l'État, et l'Ouganda est désireux d'explorer comment sa société pétrolière nationale proposée peut apprendre de sa contrepartie norvégienne. Le cadre légal et la gouvernance élargie des entreprises sont des aspects critiques de la réussite de la Norvège et la question est maintenant d'établir une entité viable en Ouganda et une réglementation environnementale pour le pétrole et le gaz. Enfin, que les richesses du pétrole soient ou non pour l'Ouganda [élite politique] ou les ougandais [la société en général] fait partie du débat en cours dans le pays (Kyepa 2012 ; Kasimbazi 2012 ; Gelb et Majerowicz 2011). Au-delà de la Norvège, l'Ouganda et d'autres pays africains récents producteurs de pétrole devraient aussi jeter un œil au Venezuela et à l'Indonésie en termes de cadre institutionnel de gestion des richesses pétrolières pour le développement national (Parker 2005 ; Ascher 1998).

5.5.2 Chili

Le Chili fournit une autre importante leçon pour les pays africains sur le besoin d'adopter une analyse économique et sociale coûts-bénéfices structurée, intégrée, disciplinée et transparente dans la gestion des ressources naturelles. Par exemple, le gouvernement du Chili a établi le système national d'investissements (National System of Investments, SNI) au Ministère de la planification, qui travaille étroitement avec le Ministère des finances sur les investissements

publics dans tous les secteurs liés à la gestion des ressources naturelles. Le SNI fournit un ensemble de normes, techniques et procédures qui gouvernent le processus des investissements publics dans tous les secteurs de l'économie. Une technique basée sur l'analyse coûts-bénéfices et qui inclut un taux social de ristourne et de prix voilés a été développé pour servir de cadre aux investissements publics. Le pays a une loi qui oblige que les budgets des investissements publics envoyés par le Ministère des finances au Congrès ne puissent inclure que des projets au sein du SNI et qu'ils doivent avoir été favorablement accueillis par le Ministère de la planification. Un planning prudent assure que le SNI n'est pas le seul point d'entrée des investissements publics dans le processus de budget et élimine les propositions qui ont le potentiel de devenir des « projets éléphants blancs ». La réussite des investissements publics chiliens a été attribuée à plusieurs facteurs, importants parmi ceux qui ont soutenu la forte volonté politique, la formation importante et la construction des capacités à tous les niveaux du gouvernement, un passage en revue rigoureux et une appréciation de projets de préfaisabilité, et la simplification de la méthodologie sophistiquée à travers des manuels publiés et régulièrement mis à jour (Fontaine 2004).

5.5.3 *Australie*

La pierre angulaire des programmes et initiatives de gestion des ressources naturelles en Australie est le partenariat entre tous les acteurs importants, y compris les gouvernements nationaux et sub-nationaux et le secteur privé (Ogunleye 2012). Dans de nombreux cas, les initiatives de gestion des ressources naturelles sont financées conjointement par ces différentes couches de gouvernement et d'acteurs privés. Cette structure de financement permet de disséminer et d'échelonner les investissements au niveau national et régional. Les initiatives développées

de cette façon laissent de la place à la participation locale et des communautés en donnant la parole et un sentiment d'appartenance aux personnes locales en décidant les investissements publics qui auront le meilleur impact et donneront les meilleurs résultats. Cela aide aussi à la construction des capacités des personnes locales dans les projets d'investissement public qui seront de la plus haute importance et utilisation pour eux. Cela permet à tous les acteurs et groupes d'intérêt de contribuer de façon coordonnée aux investissements publics en améliorant la gestion des ressources naturelles.

Une autre leçon importante que les pays africains devraient tirer de l'exemple australien est l'importance d'un suivi et d'une évaluation forts et effectifs des investissements publics dans la gestion des ressources naturelles à travers un cadre de Suivi, évaluation, rapport et amélioration (Monitoring, Evaluation, Reporting and Improvement, MERI). Le cadre fournit une approche holistique aux investissements publics dans la gestion des ressources naturelles qui inclut les composantes humaine, sociale, naturelle, physique et financière. Elle poursuit deux buts. Le premier est l'explication du cadre conceptuel global pour l'évaluation des programmes d'investissements publics dans la gestion des ressources naturelles, avec l'accent sur l'apprentissage, l'amélioration et la responsabilisation. Le deuxième est de guider le développement et la mise en place de plans d'évaluation au niveau du programme et des investissements pour supporter les efforts de renforcement, révision et affinement des stratégies et pratiques pour assurer que la gestion adaptative se déroule comme faisant partie de l'amélioration continue. Le cadre comprend quatre stratégies importantes : a) une approche intégrée à la conception des investissements et programmes, le processus de planification, l'évaluation et la gestion du programme

adaptif impliquant des partenaires dans toutes les juridictions ; b) une approche de l'évaluation basée sur les actifs qui promeut la définition de cibles pour les principales catégories d'actifs qui contribuent à une gestion durable des ressources naturelles ; c) un format pour suivre la performance du programme en plus de l'état et la variation au fil du temps de la situation des avoirs ; et d) une base de rapport, en mettant l'accent sur les résultats et les impacts, y compris aux étapes des résultats intermédiaires (Australian Government 2009).

En développant des programmes d'investissement public dans les activités de gestion des ressources naturelles, le gouvernement australien (2009) soulignait les principes structurés qui doivent être suivis. Tout d'abord, il y a l'évaluation adéquate des programmes, incluant de nombreuses lignes de faits quantitatifs et qualitatifs sur l'état et la tendance dans les atouts de la gestion des ressources naturelles et les aspects-clés de performance du programme qui décrivent les liens de cause à effet entre ce que le programme a réalisé et comment la réalisation a été accomplie. Le deuxième principe est d'établir et encourager un partenariat constructif parmi les acteurs, y compris les gouvernements fédéraux, de l'État, territoriaux et locaux, les régions, les communautés et les industries. Les partenariats ont pour but d'assurer que les évaluations des recommandations pour les investissements publics sont bien appliquées et que la propriété du projet est garantie. Troisièmement, il faut établir des arrangements de partenariat et des évaluations sérieux et efficaces qui soient reconnus par tous les acteurs comme étant importants, opportuns, clairs, concis et informatifs. Le dernier principe comprend l'établissement de méthodes d'évaluation efficaces et des boucles de rétroaction de l'évaluation des responsables, de l'équipe et de la communauté. C'est essentiel si les leçons d'évaluation doivent être apprises, les

recommandations adoptées et les changements requis et les améliorations de programme réalisés.

En février 2011, le gouvernement australien a fourni une plate-forme pour une implication de toute la nation et de tous les acteurs dans une évaluation de ses programmes et politiques de gestion des ressources naturelles. Il a reçu un feedback très utile des différents acteurs, y compris les problématiques telles : la nécessité de reconnaître la force et l'engagement de la communauté dans la gestion des ressources naturelles ; la valeur des agriculteurs et des groupes industriels à assurer une agriculture durable et la sécurité alimentaire ; le risque des résultats de conservation posés par certaines approches d'investissement actuelles dans la gestion des semences et des pesticides ; et l'importance du savoir indigène et de la responsabilité dans les stratégies d'investissement pour le futur (Ogunleye 2012).

5.5.4 Les pays du conseil de coopération du Golfe (GCC)

Le succès des réformes économiques dans les pays du Moyen Orient possédant des ressources réside dans les investissements importants dans la construction d'institutions complètes ainsi que dans les niveaux élevés de capacités humaines dans les administrations publiques (Arezki et Nabli 2012). Ceci est spécialement vrai dans les pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG). Par exemple, le Bahreïn a investi ses revenus du pétrole pour se constituer lui-même plaque tournante financière pour la région du Golfe et le monde arabe, avec une focalisation particulière sur les banques islamiques. Le pays a également fortement investi dans le tourisme et les services de transport. En plus d'investir dans les services, le Bahreïn a aussi focalisé les investissements publics dans le développement du secteur de l'aluminium et a eu la fierté de

devenir un des principaux producteurs de cette marchandise. Les Emirats Arabes Unis (EAU) fournissent un autre exemple exceptionnel de concentration des investissements publics dans la gestion des ressources naturelles en visant une diversification économique. Au vu des investissements énormes dans les services financiers, le tourisme et la logistique des transports, Dubaï est actuellement une plaque tournante mondiale du commerce et de la distribution des marchandises ainsi qu'un centre financier avec le Dubai International Financial Center. Le Conseil de coopération du Golfe a planifié en 2011 des investissements de 968 milliards \$ US disséminés dans 1 638 projets dans différents secteurs de l'économie sur les dix prochaines années. Parmi ceux-ci, la construction, les infrastructures et l'industrie pétrolière comptent pour 80 pour cent de l'ensemble des projets. Environ 97 milliards \$ US ont été consacrés aux routes et chemins de fer sur cette période de dix ans, avec 79 milliards \$ US pour les chemins de fer, y compris trains, métros et trams. Les investissements dans la construction des routes s'élèvent à 18 milliards \$ US (Ogunleye 2012 : 29). Avec les investissements publics actifs dans le secteur des ressources naturelles et dans d'autres secteurs de l'économie, plusieurs pays du Moyen Orient ont réduit drastiquement leur dépendance en ressources naturelles. Cette expérience, à nouveau, offre une bonne leçon aux pays africains riches en ressources.

5.6 Développement durable— analyse, problématiques et défis

L'examen précédent fournit une gamme de facteurs critiques qui font partie intégrante de la réussite ou de l'échec du leadership politique et son rôle dans l'exploration de pétrole et de gaz en particulier et de développement national en

général. Trois catégories principales peuvent être identifiées : l'importance du leadership politique, la nature de la bureaucratie de l'État—en particulier les relations entre les leaders politiques et les bureaucrates lors du lancement, de la mise en place et du suivi des politiques et des institutions—et enfin, les relations État-société, certainement le lieu pour une société civile active et animée.

5.6.1 Leadership politique

Les cas de réussite africaine et non africaine de la gestion de la richesse provenant des ressources naturelles soulignent un point basique : il n'y a pas de malédiction inhérente à la dotation en ressources naturelles. Il s'agit plutôt des implications de capacité, spécialement aux niveaux des politiques et institutionnel, qui déterminent la capacité d'obtenir des résultats optimaux. Lorsque les leaders politiques s'engagent dans le développement national via les ressources naturelles, ils doivent garder un œil sur les principes sous-jacents au développement économique durable. Le développement durable s'associe au débat plus élargi sur le développement et est donc dépendant du rôle de leadership politique dans la gestion des ressources disponibles au nom du développement national d'aujourd'hui et de demain.

Le leadership politique au Botswana a été essentiel pour la réussite du pays en matière de gestion de la richesse provenant des diamants en particulier et des ressources naturelles en général, car les leaders ont assuré le fonctionnement des politiques et des institutions. Renforcé par cette légitimité démocratique, Seretse Khama, le Président du Botswana, fit ce commentaire sur le refus de Laurent Gbagbo, leader de la Côte d'Ivoire, d'accepter sa défaite électorale :

C'est une véritable tragédie.... Il est très triste qu'il existe encore [des leaders] assoiffés de pouvoir qui veulent satisfaire leur propre ambition ... au point d'ignorer totalement la volonté de la majorité des personnes... Lorsque des personnes apportent leurs intérêts personnels dans un gouvernement, elles font dérailler tout un pays et le peuple souffre. Ce ne doit pas être un voyage égoïste.... Cette règle d'un seul homme qui continue et continue doit cesser.... La seule chose que Gbagbo doit faire est un pas en arrière et être un vrai chef d'état (cité dans Tettey 2012 : 37-38).

Le refus de Gbagbo a créé le chaos en Côte d'Ivoire après les élections générales de 2010. Des cas de conflit après les résultats électoraux et le chaos qui en résulte sont habituels en Afrique, comme cela s'est produit au Kenya après les élections générales de décembre 2007. Les gouvernements de coalition sont également plus nombreux, comme dans le cas kenyan et avec le résultat arrangé des élections au Zimbabwe après les deux tours des élections présidentielles en mars et juin 2008. D'autres pays ont vu le chaos après des élections, comme le cas de l'Ouganda en février 2011 et du Sénégal en mars 2012. Les exemples des élections montrent du doigt le manque de leadership politique pour positionner les intérêts généraux de la société durant les campagnes électorales et lors de la préparation des prospectus électoraux. Il est donc impératif d'examiner jusqu'à quel point le cadre de développement national à la philosophie du renforcement des capacités nécessaires pour fonctionner sans tenir compte des vicissitudes politiques et de l'état d'esprit général à court terme des politiciens. Ces

capacités résident dans le fonctionnement de la fonction publique et dans la qualité de l'administration publique, en particulier dans la façon dont elles sont liées aux institutions politiques. C'est cette capacité qui a fait de la Norvège un modèle.

Campbell (2011) affirme en faisant référence à la Norvège que la gestion du fonds de souveraineté des richesses a été caractérisée par un degré élevé de transparence et ses managers sont directement responsables des institutions démocratiques ; la réussite continue a donc été étayée par la volonté politique, le rôle de la loi et des institutions démocratiques développées. Construire des institutions ayant des capacités a bien entendu pris du temps. Toutefois, il n'y a pas eu de corrélation entre l'établissement institutions durables ayant les capacités et la longévité des leaders politiques africains.

5.6.2 *Nature de la bureaucratie d'État*

Le leadership doit s'engager dans la question des capacités des institutions. Il doit se focaliser sur la nature et le rôle de la bureaucratie de l'État et sur les relations générales entre les leaders politiques et les bureaucrates. Une caractéristique importante de l'État africain postcolonial est sa « mollesse ». Le concept d'État « indulgent » est utile car il passe au travers des différenciations sur la nature de l'état et prend en considération les processus qui limitent le pouvoir de l'État (Faaland et Parkinson 1991). Selon Myrdal (1968 : 896), les États « indulgents » mettent peu en vigueur leur politique. La « mollesse » de l'État réside dans son incapacité « à forcer les personnes à mettre en place les objectifs politiques déclarés... [à cause de] la structure du pouvoir et d'un écart entre les intentions réelles et prétendues » (Streeten 1993:1282).

Au moment de l'indépendance politique, la structure bureaucratique de l'administration d'état africaine reflétait l'incapacité d'entamer et de mettre en place des politiques efficaces et a donc employé du clientélisme et un patronage de l'état comme moyens de « souder des coalitions fragmentées et aux décisions fissipares en des régimes capables de maintenir la main sur le pouvoir de l'État » (Boone 1994 : 110). Avec des départements très centralisés et en sous-effectif, la machine de l'État n'a pas été capable de promulguer, sans parler de mettre en œuvre, des politiques efficaces pour lutter contre les problèmes émergents. La bureaucratie post-coloniale a donc opéré dans une atmosphère où la « notion fonctionnelle de gouvernement... ne fait pas de distinction entre la prise de décision et la définition des rôles » (Chazan et al. 1992 : 42). Sans personnel qualifié, les mêmes bureaucrates ont débuté et mis en place des politiques d'État, et « à cause de l'incompétence des agences administratives existantes, le leadership politique répond [a répondu] par des raccourcis administratifs et en mettant en place de nouvelles unités administratives heureusement plus réactives » (Berg 1971 : 210).

Dans certains cas, la plupart des institutions d'État en expansion sont devenues des poubelles pour personnes politiques nommées et les cibles de l'interférence politique comme voie pour étendre leur base politique (Arriola 2009 ; van de Walle 2006). Les employés du gouvernement, comme Azarya (1988) le remarquait, sont fortement valorisés car cela augmente leur statut social. Des augmentations du statut social impliquent également des augmentations des obligations pour les familles et la capacité de distribuer des largesses sociales et politiques. Manquant clairement de rôles définis et incapable de séparer les responsabilités de travail dans les institutions de l'état des attentes sociales, la structure bureaucratique a été

entravée par la paperasserie administrative, une administration médiocre, le népotisme et la corruption administrative (Crook 1983 ; Price 1975 ; Le-Vine 1975). Les implications d'un État « indulgent » représentent des politiques de développement inadéquates ou inefficaces. Pour être sûr, les institutions financières internationales, en particulier la Banque mondiale (1981), au sommet de la crise africaine des années 80, ont reconnu ces difficultés de l'état africain postcolonial. Les recommandations politiques sous l'ajustement structurel, spécialement la restructuration complète et la diminution de la présence des institutions de l'état, ont laissé un vide de capacités qui a continué à affecter tous les effectifs de la fonction publique africaine postcoloniale (World Bank 1989).

5.6.3 Relations entre l'État et la société

La problématique finale de l'analyse réside dans les relations entre l'état et la société, particulièrement une société civile active et animée. En partant à nouveau du cas de la Norvège, le rôle d'une société civile animée a été critique dans l'utilisation sociale des revenus du pétrole. Généralement, les groupes ayant une base politique importante préfèrent le status quo, comme les cas du Nigeria et du Tchad l'attestent (Moss et Young 2009 ; Obi 2007). Les deux pays souhaitaient vraiment des réformes qui auraient approfondi le rôle de la richesse en pétrole dans le processus de développement national. Toutefois, dans les deux cas, les élites politiques ont principalement favorisé leur propre accès à la richesse nationale, alors que les citoyens ordinaires assistaient impuissants à ce désastre. Au Nigeria, il y avait constamment des disputes entre les départements du gouvernement à propos de la formule utilisée pour déterminer les déboursements des revenus du pétrole à l'État et aux gouvernements locaux (Ahmad et Singh

2003). L'aspect remarquable du cas Nigérian est l'absence de toute conséquence pour mauvaise gestion ; jusqu'en 2003, personne n'était criminellement reconnu coupable du pillage gratuit des richesses nationales (cité dans Moss et Young 2009). Le programme de développement pétrolier et d'oléoduc Tchad-Cameroun est un bon cas d'étude.

Cas d'étude: Programme de développement pétrolier et d'oléoduc Tchad-Cameroun

Le 6 juin 2000, le conseil des directeurs exécutifs de la Banque mondiale a approuvé le programme de développement pétrolier et d'oléoduc Tchad-Cameroun. Le projet impliquait les principaux acteurs suivants : a) les gouvernements du Tchad et du Cameroun ; b) le groupe de la Banque mondiale ; c) un consortium pétrolier initialement constitué de Exxon, Elf et Shell, et depuis 2000 de ExxonMobil (40 pour cent et exploitant du projet), de Petronas (35 pour cent) et Chevron (25 pour cent) ; et d) des organisations de la société civile au sein et au-delà des deux pays.

L'importance de ce projet, dans un contexte de gestion et de développement des ressources naturelles, était donc légitime dès le départ. Le Tchad est un pays enclavé fragile avec un environnement de gouvernance exigeant. En ce qui concerne son développement humain, le Tchad se trouve à la 183^{ème} place sur 187 pays (UNDP 2012b). Le président actuel, Idriss Déby Itno, arrivé au pouvoir par la force des armes en 1990, a par la suite régularisé son pouvoir à travers les élections de 1996 et a été réélu en 2001. Cependant, en 2005, il a aboli les limites de deux mandats à la présidence, supprimé d'autres groupes politiques et organisé une autre réélection en 2005, qui a été boycottée par les autres partis politiques. Il est donc progressivement en train d'assumer la personnalité d'un « président à vie ». L'homologue camerounais

d'Itno, Paul Biya, a également été au pouvoir pendant trente ans et a étouffé toute forme de pluralisme politique dans son pays. En ce qui concerne le développement humain, le Cameroun se trouve à la 150^{ème} place sur 187 (UNDP 2012b). Comme dans d'autres pays africains riches en ressources, le rôle de la gestion des ressources naturelles et du développement national n'a pas été sans problèmes.

Le programme de développement pétrolier et d'oléoduc Tchad-Cameroun a été l'objet de plusieurs études (Winters et Gould 2011 ; Gérin et Houdin 2010 ; Arbogast 2009 ; Emmerson 2005 ; Finkle 2004 ; Jobin 2003). Les problématiques les plus importantes dans la littérature tournent autour de l'importance du projet pour le développement humain des deux pays ; du leadership de la Banque mondiale pour rassembler les acteurs principaux identifiés plus haut ; de la mesure dans laquelle l'accord entre la Banque mondiale et le Tchad, par exemple, se focalise sur les institutions et les initiatives de renforcement des capacités ; de l'accent spécifique sur la durabilité environnementale ; et enfin, du rôle pivot de la société civile. Le projet avait également de nouvelles caractéristiques. L'accord légal de gestion des revenus du pétrole entre la Banque mondiale et le gouvernement du Tchad, expliquant comment dépenser les revenus du pétrole, était unique et innovant dans le discours de développement. Elaborée en nature, la loi soulignait les types particuliers de comptes qui devaient être mises en place et les conditions spécifiques qu'il fallait remplir pour l'utilisation des fonds. Par exemple, la Banque mondiale a demandé, et le gouvernement du Tchad a accepté, de « mettre tous les revenus directs du pétrole sur un compte- séquestre » ayant des caractéristiques spécifiques et strictes pour les dépenses ; par exemple, « 80% doit aller aux dépenses directes pour le développement et

la réduction de la pauvreté, 10% sont mis de côté dans un fonds pour les générations futures, 5% pour la région de production du pétrole, et les 5% restants pour des dépenses libres» et également de mettre en place un gardien de la société civile (cité dans Moss et Young 2009 : 10 ; voir aussi Gérin et Houdin 2010 : 17). Voici ce que l'on sait à propos du programme de développement pétrolier et d'oléoduc Tchad-Cameroun : le gouvernement du Tchad est revenu sur sa parole de dépenser les revenus du pétrole en respectant les lignes de l'accord et voulait mettre en acte une législation qui abolit l'accord qui demandait d'attribuer les fonds à un développement humain plus large ; il échoua aussi à attribuer des fonds pour supporter la création de groupes de société civile ayant un mécanisme de garde-fou. Le gouvernement du Tchad a utilisé les revenus du pétrole pour rembourser les prêts de la Banque mondiale, après que la Banque se soit retirée du Tchad. Le départ de la Banque mondiale a aussi eu un impact négatif sur l'engagement d'autres acteurs tels que la Banque d'investissements européenne, et a été cité comme un exemple de la théorie du marchandage obsolète où un gouvernement hôte renégocie les termes de son contrat comme des paramètres de négociation ont changé au fil du temps (Gould et Winters 2007). Cependant, ce départ a été contrebalancé par l'arrivée de la Chine, lorsque la société nationale chinoise pétrolière a acheté en 2007 les intérêts d'un acteur junior, EnCana, une société pétrolière canadienne.

Les organisations de la société civile (OSC), entre autres, portent leur attention sur les droits du travail et humains, ainsi que sur les problématiques de responsabilité environnementale. Il y avait deux groupes principaux : ceux au niveau national au Tchad et au Cameroun et des groupes internationaux (Gérin et Houdin 2010 ; Association tchadienne pour la promotion et la défense des droits de l'homme et Centre pour

l'environnement et le développement et Défense de l'environnement 2002). Les importantes OSC nationales comprenaient la Commission permanente pétrole de N'Djamena et la Commission permanente pétrole locale au Tchad et rejoignent d'autres telles que le Groupe de recherches alternatives et de monitoring du projet pétrolier Tchad-Cameroun. L'aide humanitaire catholique et le Centre pour l'environnement et le développement au Cameroun constituaient aussi d'importantes OSC. En plus de l'organisation nationale, des OSC internationales célèbres incluaient Amnesty International, Allemagne ; les Amis de la Terre, France ; et Forest People's Programme, Royaume-Uni.

Une analyse de la détresse et du rôle des OSC montre comment le rôle qu'elles ont joué et les questions qu'elles ont posées, ainsi que leur approche du modèle de développement de l'oléoduc Tchad-Cameroun ont contribué au résultat final des négociations. En particulier, les OSC ont joué un rôle majeur dans les investissements pour le fonds pour les générations futures, qui est devenu un aspect particulier de la loi de gestion des revenus du pétrole, et a des contributions importantes pour la gouvernance démocratique dans le pays. L'analyse du rôle des OSC dans l'oléoduc Tchad-Cameroun s'est concentrée sur le rôle de l'état africain dans la gestion des ressources naturelles pour le développement dans l'ère de la mondialisation et sur les leçons des relations entre l'état et la société civile dans le discours sur les ressources naturelles et le développement.

Les gouvernements du Tchad et du Cameroun, pour des raisons différentes et sans surprise, ont poursuivi des intérêts stratégiques différents. Par exemple, le Cameroun a opté pour une « taxe fixe sur les barils de pétrole, des dividendes de sa participation dans la société qui détient et fait fonctionner l'oléoduc au Cameroun (the

Cameroon Oil Transportation Company, COTCO qui est la Compagnie camerounaise de transport du pétrole) et des taxes sur le revenu, les entreprises et autres taxes » (Gérin et Houdin 2010 : 7). Cependant, à cause des volumes de débits faibles, de la détérioration des devises (le dollar américain, l'Euro et le franc CFA) et des fortes augmentations du prix du pétrole, le gouvernement du Cameroun n'a pas suffisamment accru les revenus du pétrole (Gérin et Houdin 2010 : 12). Ceci illustre que comme ses homologues ailleurs, l'État du Cameroun, qui reste l'acteur principal de la mise en place du schéma macroéconomique, souffre des conséquences négatives de ses capacités de prise de décision lorsqu'il doit négocier l'énergie et d'autres gros projets sur le continent, avec des impacts qui s'étendent à l'ensemble de la société.

Le Tchad, d'un autre côté, a récolté suffisamment de revenus du pétrole, spécialement au cours des années 2003-2008 et a utilisé les fonds pour payer ses fonctionnaires et son armée (Gérin et Houdin 2010). Toutefois, au milieu de la dégradation du problème de la sécurité depuis 2005, devenue un problème majeur après 2008, le gouvernement du Tchad n'était pas uniquement préparé à armer son appareil de sécurité, mais demanda également de pouvoir utiliser les revenus du pétrole plus largement pour répondre aux priorités de développement national. Le gouvernement du Tchad était rigide à propos de sa demande pour une plus grande latitude dans l'utilisation des revenus du pétrole pour supporter ce qu'il pensait être les besoins nationaux urgents. Le Tchad fit un mouvement en solitaire à travers le parlement et amenda la gestion des revenus du pétrole (Winters et Gould 2011 ; Gérin et Houdin 2010). Les leçons méritent ici d'être soulignées : l'État a suffisamment d'influence pour utiliser la richesse provenant des ressources naturelles pour favoriser

l'agenda de développement national. Bien que le Tchad, supposé fragile, était une fois qu'il avait les revenus, dans une position dominante pour imposer à la Banque mondiale, qui à plusieurs reprises renonça aux demandes du gouvernement du Tchad. Le Président Idriss Déby Itno comprit que vu les investissements financiers dans le projet pétrolier, le Tchad avait l'avantage du propriétaire ; il était dans une position de force et n'hésitait pas à utiliser cette force dans les négociations avec les partenaires du projet (Winters et Gould 2011 ; Gérin et Houdin 2010).

De plus, il convient de noter le rôle important de l'aide étrangère au développement dans le projet pétrolier Tchad-Cameroun. Historiquement, l'aide étrangère était alignée aux concepts idéologiques des États Unis, de l'Europe occidentale et du Japon. Cette source unique de développement a donné à l'occident l'avantage nécessaire pour imposer les conditions de toute forme d'aide. Cependant, l'émergence de la Chine, pas seulement en Afrique mais dans le reste du monde, a introduit une dynamique créative dans le schéma mondial de l'aide au développement (Gérin et Houdin 2010). Plus particulièrement, lorsque la Banque mondiale et d'autres partenaires basés en Occident ont fait savoir leur désaccord avec la position du gouvernement du Tchad sur la gestion des revenus et d'autres problèmes légaux et leur souhait de se retirer, le gouvernement du Tchad a clairement indiqué l'existence de formes de financement alternatives provenant de la Chine. La Chine a au fait assumé un rôle dans les activités importantes du projet et la vraie question était alors si la présence de la Chine avait altéré le comportement stratégique du Président Itno dans les négociations du projet. Ce qui a été avancé dans des commentaires récents parle du passage de la compétition à la coopération entre les différents acteurs multinationaux actifs dans le corridor pétrolier

Tchad-Cameroun (tels que ExxonMobil) et les nouveaux arrivants, la société pétrolière nationale chinoise (Badgley 2011).

L'approche du Président Itno d'une gouvernance démocratique est également significative. Tout d'abord, il a su défendre les modifications de la loi de gestion des revenus à travers le parlement et a orchestré des changements sur l'abolition des limites aux mandats présidentiels prévues dans la constitution. Les changements constitutionnels lui ont permis de réaliser un troisième mandat, et il pourrait être sur le point de devenir « président à vie » au Tchad. Deuxièmement, les autres partis politiques, au vu des changements constitutionnels, n'ont pas participé aux troisièmes élections présidentielles. Ceci a permis au parlement de faire passer toutes les propositions du gouvernement. L'absence de partis d'opposition dans les troisièmes élections présidentielles a servi de toile de fond pour discuter le rôle des OSC dans le programme de développement pétrolier et d'oléoduc Tchad-Cameroun.

Le niveau national des OSC s'est accru à cause de l'importance du projet. Elles furent alors plus visibles et leurs critiques du projet furent sérieusement prises en considération. De nombreuses OSC attirèrent l'attention sur le manque de capacités du Tchad pour gérer le projet et appelèrent donc « à un moratoire pour reporter les investissements jusqu'à ce que des conditions adéquates soient remplies », et la véritable question est de savoir s'il y avait ou non « un pays [au monde] retardant son accès aux ressources jusqu'à ce qu'il soit considéré prêt à le faire par la communauté internationale ou par son propre jugement ? » (Gérin et Houdin 2010 : 25-26). Selon les termes de l'accord du projet, les fonds devaient être attribués aux initiatives de la société civile. Cependant, avec les changements que le Tchad avait entamé dans la loi de gestion des revenus, il devint évident qu'il y aurait des

difficultés pour accéder aux fonds requis pour maintenir le gouvernement responsable. Les gouvernements ont tendance à trouver problématique d'attribuer des fonds publics à des entités qui, à leur tour, les encaissent pour leurs initiatives de politique. C'est un problème habituel auquel de nombreuses OSC nationales sont confrontées — la source des fonds pour supporter leurs activités et si la source des fonds peut donner le ton ou non. La leçon est ici de savoir comment les OSC peuvent mobiliser des fonds pour leurs activités et si les fonds publics peuvent être utilisés pour que les gouvernements restent responsables.

Les difficultés de financement des OSC nationales imposent ou expliquent leurs partenariats avec des contreparties internationales. Par conséquent, plusieurs OSC internationales ont été actives dans le projet pétrolier et d'oléoduc Tchad-Cameroun. En particulier, les OSC internationales se sont focalisées sur les droits de l'homme et du travail ainsi que sur les problématiques environnementales. La position des gouvernements nationaux a été de décrire ces OSC internationales comme des forces externes qui essaient de fomenter des troubles, bien qu'ils accueillent l'engagement financier d'investisseurs extérieurs. En d'autres termes, si leur argument fondamental est le rôle des forces extérieures, les gouvernements nationaux ne peuvent pas étiqueter les OSC internationales comme des fauteurs de troubles alors qu'ils s'ouvrent ouvertement aux financiers internationaux.

La solidarité internationale entre les OSC est peut-être possible avec les avancées spectaculaires des technologies de communication. Toutefois, les possibilités de telles collaborations doivent toujours se confronter aux politiques d'identité « nationale » contre celles « internationale » et ses implications pour le développement mondial. En dépit de toutes les tendances vers un

village planétaire, qui ait une compréhension commune des problèmes des uns et des autres, la société est toujours l'otage — avant toute chose — de la philosophie des gouvernements nationaux. Comment dépasser ce schéma ou le remplacer par un schéma mondial reste un problème sur la façon dont les ressources naturelles sont exploitées dans différentes parties du monde, parfois d'une façon qui n'est pas à l'avantage du site de ressources.

De ce qui a été dit précédemment, il apparaît clairement que la découverte du pétrole au Tchad a déclenché un ensemble complexe de forces (Barma et al. 2012 ; Moss et Young 2009). Tout d'abord, en tant que pays enclavé, il a eu besoin d'un pays qui lui offrait un point de livraison, un rôle que le Cameroun a accepté. Deuxièmement, la Banque mondiale et d'autres financiers ont demandé que le gouvernement du Tchad « mette tous les revenus directs du pétrole sur un compte séquestre » avec des critères stricts et spécifiques pour les dépenses et également en place des observateurs et gardiens de la société civile (Moss et Young 2009 : 10). Le gouvernement du Tchad a accepté cette requête mais, dans l'analyse finale, n'a pas réussi à attribuer les fonds pour la création de gardien de la société civile. Le parlement a aboli la législation qui engageait le pays vis à vis du fonds pour les générations futures et a utilisé les revenus du pétrole pour rembourser le prêt de la Banque mondiale, après quoi la Banque a quitté le Tchad (Barma et al. 2012 ; Moss et Young 2009).

Deux importantes problématiques découlent du cas tchadien : le rôle des parlements dans le développement des politiques sur l'utilisation des richesses du pétrole pour le développement national, et le clivage entre les aspects théoriques et pratiques de la gouvernance démocratique, qui à son tour reflète la limite de l'influence des citoyens sur le travail du parlement en particulier et sur le maintien de la responsabilité

du gouvernement en général. Il est également évident que vu les intérêts nationaux de sécurité des pays puissants, lorsqu'il s'agit de problématiques du pétrole, seules des initiatives locales concertées ou une pression pour la responsabilité peut faire la différence nécessaire. En ayant cela à l'esprit, de nombreux analystes suggèrent que des institutions et des processus de gouvernance sont nécessaires au Ghana, un nouveau pays producteur de pétrole, si le pays veut bénéficier de ses revenus en pétrole et éviter les résultats qui ont eu lieu au Nigeria et au Tchad (Ayee 2013 ; Gyampo 2011 ; Boohene et Pehrah 2011 ; Attafuah 2010 ; Moss et Young 2009). Les pays peuvent aussi tirer les leçons des positions de marchandage obsolètes qu'ils peuvent prendre dans les négociations sur l'extraction des ressources naturelles, particulièrement là où il y a plusieurs inconnus.

5.7 Fonds souverains — une panacée ? (cas de l'Angola, du Botswana et du Nigeria)

Les fonds souverains apparaissent actuellement comme un must pour toute nation africaine ayant des ressources. Une vague de fonds souverains sont en train de s'ouvrir sur tout le continent car les pays ayant des ressources cherchent à les gérer. Ce n'est pas seulement un signe fort que les pays africains adoptent une prudence fiscale ; cela aide aussi à garder l'attention de la société sur l'industrie de l'extraction (Giugale 2012). Les données et les informations sur les investissements publics dans la gestion des ressources naturelles dans les pays africains sont rares. Le Nigeria et l'Angola ont tous deux lancé récemment de tels fonds et de nombreux autres pays qui viennent à peine de découvrir une richesse en ressources — Tanzanie, Ouganda, Ghana, Mozambique et Kenya — ont mis en place ou ont prévu de mettre en place un tel fonds.

Globalement, on estime que depuis 1990, le nombre de pays qui ont construit de tels fonds a triplé, et ensemble, ils détiennent environ 5 trillions \$ US, dont la majorité provient de la vente de marchandises (Giugale 2012). Alors que l'Afrique compte encore pour environ 0,3 pour cent des avoirs mondiaux sous forme de fonds souverains en gestion, ce chiffre devrait augmenter (African Globe 2013). Au-delà de la promotion de la croissance domestique, les SWF aident à promouvoir la côte de crédit et ont le pouvoir d'abaisser les coûts d'emprunt sur les marchés internationaux (African Globe 2013). L'Angola a vu côte de crédit mis à jour par les trois agences internationales entre mai et juillet 2011, dans chaque cas avec des perspectives stables. En dépit de la mise à jour qui a eu lieu avant le lancement du Fundo Soberano de Angola (FSDEA), l'agence Moody's — qui a relevé la côte de l'Angola à Ba3 — a cité le programme de réforme de l'Angola et l'établissement du FSDEA dans son raisonnement. De façon similaire, le Nigeria, qui a reçu en novembre dernier pour la première fois une côte de Ba3 de Moody's — trois points en dessous du niveau d'investissement — doit ce développement positif à l'établissement de l'autorité d'investissement souverain Nigériane (African Globe 2013).

La section suivante présente trois pays africains — Angola, Botswana et Nigeria — qui ont investi dans des fonds souverains pour assurer que la richesse provenant de leurs ressources bénéficie au peuple d'aujourd'hui ainsi qu'aux générations futures.

Angola

En 2011, le gouvernement angolais a établi une nouvelle façon de canaliser les investissements publics dans la gestion des ressources naturelles. Connu sous le nom de Fundo Soberano de Angola (FSDEA), le fonds de 5 milliards \$ US est le deuxièmement plus grand fonds de l'Afrique sub-saharienne derrière le fonds Pula du

Botswana (6,9 milliards \$ US). Cet outil a été créé pour réserver des ressources financières critiques nécessaires pour payer les projets prioritaires et pour construire des infrastructures essentielles qui vont ensuite améliorer la diversification économique et les bases économiques du pays (IMF 2011b). Le fonds provient des revenus des exportations de pétrole et de gaz et est financé en assignant l'équivalent de 100 000 barils de la production journalière de pétrole pour financer les projets d'infrastructures de base prioritaires. La focalisation initiale des investissements publics à travers ce fonds s'est faite sur la distribution de l'eau et la génération d'électricité. Les opérations sur le fonds sont entièrement intégrées et apparaissent dans le budget annuel.

Cet outil d'investissement a été choisi comme moyen innovant d'améliorer les investissements publics dans la gestion des ressources naturelles. L'objectif principal est de financer des investissements dans les infrastructures de base en utilisant les profits de la production de pétrole de l'État. Le FSDEA prendra le rôle d'outil d'investissement officiel de l'État, au départ d'un fond géré par l'agence pétrolière de l'État - Sonangol. Ce fonds a déjà un portefeuille impressionnant, particulièrement au Portugal où il détient des parts importantes dans de nombreuses banques et sociétés d'énergie (African Globe 2013). Malheureusement, les allégations de mauvaise gestion de Sonangol suggèrent que le gouvernement a besoin de capacités pour gérer efficacement le fonds. Selon l'observatoire des droits de l'homme, environ 32 milliards \$ US (environ 25 pour cent du PIB) des revenus du fond est comptabilisé dans les registres du Sonangol (Boyce et Ndikumana 2012). Ceci étant dit, l'Angola a indiqué qu'en mettant en place le FSDEA, il va appliquer les principes de Santiago, un ensemble non lucratif de 24 règles établies pour que les fonds souverains restent transparents et responsables. En ligne avec ceci,

L'Angola devra mettre en place des politiques d'investissement très spécifiques et devra se justifier publiquement lorsqu'elle cherchera à soustraire de l'argent du fonds.

Botswana

Le Botswana est un autre pays africain avec une modalité de canalisation des investissements publics dans la gestion des ressources naturelles. L'outil, connu sous le nom de fonds Pula (6,9 milliards \$ US), est un portefeuille d'investissements à long terme établi en 1994. Son but principal est de préserver une partie des réserves des échanges extérieurs de l'exportation des diamants pour les générations futures en créant un portefeuille d'investissement séparé pour les revenus des diamants. Le succès du fonds Pula réside dans sa stratégie d'investissement. Son portefeuille d'actifs inclut uniquement des actifs dominés par des devises étrangères, dont la majeure partie sont des instruments à long terme – actions et des titres à revenus fixes (IMF 2012 : 59). Toutefois, il a récemment accusé une chute importante de revenus suite à la mise en place du fonds de pension des fonctionnaires, qui a causé d'importants transferts du gouvernement. La crise économique mondiale de 2008–2009 a également eu un impact sur ce fonds suite aux mauvaises conditions du marché et aux dépenses nécessaires pour maintenir le portefeuille de liquidités aux niveaux requis (IMF 2012). Ceci étant dit, le « Botswana a généralement bien réussi à : a) atténuer les dépenses de l'état malgré la volatilité des revenus des ressources naturelles en accumulant des réserves au cours des périodes de prix des marchandises plus élevés et en les ressortant lorsque les prix diminuent ; et à b) transformer les revenus des ressources naturelles en une croissance économique durable en les réinvestissant effectivement dans une capacité de production supplémentaire [comme indiqué dans le Chapitre 3] » (IMF 2012 : 35).

Le fonds Pula est également un outil pour utiliser l'épargne nationale pour améliorer le développement économique durable. Dans ce but, il sert à diversifier les sources de revenus de celles des ventes des marchandises dominantes pour inclure un revenu financier d'investissement. Ceci implique de faire des investissements à l'étranger pour rediriger les demandes dans une utilisation immédiate pour des projets non productifs et non durables. Étant un moyen d'accumulation de capitaux financiers à utiliser dans les investissements publics, son but est d'intensifier la gestion des ressources naturelles en tant que moteur de croissance (Acemoglu et Robinson 2012 ; Acemoglu et al. 2003).

Nigeria

Le Nigeria a lancé son fonds souverain — le Nigerian Sovereign Investment Authority (NSIA) — en août 2011, après de nombreuses querelles politiques, avec un capital de départ de 1 milliard \$ US. Bien que beaucoup plus petit que le FSDEA de l'Angola et le fonds Pula du Botswana, cette nouvelle stratégie d'épargne et d'investissement des ressources est absolument nécessaire et opportune. Son but est d'accueillir, gérer et investir dans un portefeuille diversifié à moyen et long terme les revenus de l'État fédéral, du territoire fédéral de la capitale, des gouvernements locaux et des conseils régionaux pour préparer l'éventuelle diminution des ressources en bicarbonate du Nigeria, pour le développement d'infrastructures critiques au Nigeria qui puissent attirer et soutenir les investissements étrangers et pour la diversification économique et la croissance au Nigeria.

En tant que société indépendante de l'État, le NSIA a un mandat pour construire une base d'épargne pour les générations futures de Nigerians ; favoriser le développement des infrastructures Nigérianes ; promouvoir la stabilité fiscale pour le pays durant les périodes

de stress économique ; et mener toutes les autres opérations qui pourraient être nécessaires pour atteindre ces objectifs. Ce fonds a trois outils d'investissement : le fonds pour les générations futures, le fonds pour les infrastructures et le fonds de stabilisation, chacun recevant au moins 20 pour cent de la valeur initiale du fonds. Avec un actif d'un milliard de dollars US, sa valeur initiale est un petit morceau de l'économie Nigérienne de 236 millions \$ US, équivalant à moins d'un demi point de pourcentage du PIB (African Globe 2013). Et le développement du fond a été paralysé par l'opposition des 36 gouverneurs d'état du pays, qui ont contesté sa légalité en clamant qu'il violait les critères constitutionnels selon lesquels les revenus doivent être partagés entre l'état fédéral et les gouvernements de l'état et locaux (African Globe 2013).

Le fonds du Nigeria va investir entre autres dans des initiatives de développement telles que des projets d'infrastructures sociales pour promouvoir le développement économique dans des secteurs desservis ou des régions du Nigeria avec un potentiel de retour économique moins favorable. Bien géré et mis en place, le fonds peut servir d'outil majeur pour canaliser les investissements dans la gestion des ressources naturelles au Nigeria et l'établir comme moteur de croissance. Toutefois, le fonds tel qu'il est mis en place actuellement ne contient pas de réserves explicites pour les investissements publics dans le développement du pétrole, du gaz naturel et d'autres minerais, spécialement dans la prospection.

5.8 Conclusion

Il n'y a pas de résultats prédéterminés dans la relation entre le leadership politique et l'utilisation des ressources naturelles pour le développement. Bien que plusieurs pays

africains n'aient pas pris en compte de façon adéquate les revenus provenant des ressources naturelles dans les plans de développement nationaux, des initiatives sur la responsabilité émergeant au niveau mondial et continental pourraient tenir quelques promesses.

Au cœur de l'échec, il y a la question du leadership. À l'aube du millénaire, les leaders africains et leurs contreparties et partenaires internationaux ont reconnu le besoin de formuler une nouvelle vision économique de la structure, qui a également entraîné la mise en place de nouveaux modèles de leadership (Tettey 2012). Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) de l'Union africaine a été un instrument qui a couvert quatre domaines principaux : la démocratie et la gouvernance politique ; la gouvernance et la gestion économique ; la gouvernance d'entreprise ; et le développement socio-économique. Un passage en revue critique du MAEP montre la trace mixte du mécanisme et signale « la gêne ou le mépris de nombreux leaders africain envers les évaluations de la performance des objectifs et/ou une reconnaissance de la déficience du leadership qu'ils représentent » (Tettey 2012 : 41).

Un des liens majeurs qui est absent dans le déficit de leadership de l'Afrique est une place importante pour l'engagement de la société civile dans la gestion des ressources naturelles pour le développement. C'est une omission qui a également des implications sur la gouvernance politique. C'est pourquoi la vivacité des groupes de la société civile qui se focalisent sur le secteur du pétrole et du gaz au Ghana a tenu quelques promesses en ce qui concerne la gouvernance de la richesse en pétrole du pays (Gyampo 2011). Les relations état-société vont donc encore nécessiter un schéma institutionnel solide. Certaines initiatives mondiales qui ont trouvé leur expression au niveau du pays méritent d'être soulignées. Le schéma de certification des processus

de Kimberley n'a pas été sans problèmes (Wright 2012). Les perspectives de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) sont liées aux éléments de renforcement des capacités (Ayee 2013). L'ITIE nécessite une transparence dans la comptabilité et cela ne peut avoir lieu que si les institutions nécessaires sont en place. Ces institutions ne peuvent être établies et supportées de façon adéquate que si les leaders politiques choisissent de fournir le leadership nécessaire.

Les leaders politiques du Tchad ont d'abord signé et ensuite renoncé à l'établissement d'une institution qui aurait été responsable d'assurer que les revenus du pétrole soient véritablement utilisés pour le développement national. Les leaders Nigériens ont dirigé une situation dans laquelle les revenus du pétrole appartiennent uniquement à l'élite politique. Ce qui est flagrant dans ces deux cas, c'est l'absence d'une société civile active ou de toute autre forme d'indignation des citoyens. À nouveau, les leaders doivent essayer de promouvoir le bien-être de leurs citoyens et ne doivent pas les diviser et les conquérir à travers une identité basée sur des calculs politiques. Le discours de développement doit être remplacé par un parcours concerté et durable vers le développement. Une des voies viable est d'adopter la diversification, les investissements durables et un schéma de gouvernance de la richesse nationale provenant des ressources naturelles (Okpanachi 2011). « En fait, la valeur ajoutée des mines en tant que pourcentage du PIB s'est actuellement accrue dans la plupart des pays africains disposant de ressources. Au Tchad, en Guinée Équatoriale et au Soudan, cette part a enflé de moins de 1 pour cent en 1980 à 44, 92, et 15 pour cent, respectivement en 2010 » (World Bank 2012b : 18). L'absence de diversification ou de toute autre transformation structurelle de l'économie est une manifestation du manque de pensées stratégiques et de choix créatifs. La richesse

provenant des ressources naturelles est limitée ; de là la nécessité d'investir dans des fonds pour les jours pluvieux et de gérer ces fonds en gardant un œil sur le futur (World Bank 2012b). Le développement environnemental durable doit signifier un planning des revenus provenant du secteur pour consolider et transformer d'autres aspects de l'économie politique. Si le document de Rio +20, intitulé « Le futur que nous voulons », doit avoir l'impact souhaité, il doit clairement y avoir une collaboration étroite entre les secteurs publics et privés et la société civile (Ishwaran 2012).

En deuxième lieu, il est évident que les démocraties établies ne vont pas insister sur les qualifications démocratiques des pays africains riches en pétrole qui offrent un flux ininterrompu de pétrole aux sociétés pétrolières multinationales. Ceci démontre la complicité des sociétés de l'hémisphère nord dans le pillage et la corruption de l'hémisphère sud. La réalité suggère que les changements ou les tentatives de gouvernance démocratique et économique durable doivent commencer avec les forces sociales intérieures. C'est pourquoi, des efforts tels que « la tentative de rédemption du Nigeria » (Okonjo-Iweala 2008) de faire passer la richesse provenant du pétrole dans des avantages mérite d'être célébrée. Une partie de l'offensive a été la décision « par les autorités Nigériennes de poursuivre le Vice-président américain, Dick Cheney, pour les pots-de-vin donnés aux fonctionnaires Nigériens lorsqu'il était à la tête de Halliburton, et les accords successifs avec la société, illustrent le fait que la corruption n'est pas exclusivement réservée à l'Afrique, mais est largement alimentée par l'hémisphère nord » (Tettey 2012 : 37).

La révélation que les présidents français, de Charles de Gaulle à François Mitterrand, ont sanctionné le paiement de « commissions » aux gouvernements étrangers qui abritaient des

sociétés françaises démontre les dimensions intérieures et extérieures de la corruption (Quetteville 2001). Ces pratiques sont à l'origine des problèmes légaux de Le Floch-Prigent, l'ancien PDG de Elf, le géant pétrolier français, et de son rapatriement consécutif de la Côte d'Ivoire au Togo pour affronter ces accusations de fraude (Telegraph 2012). Une partie du problème est que, jusqu'ici, les initiatives mondiales de gouvernance, selon une perspective politique et économique, sont en général des paroles mais peu ou pas d'actions. Booth (2011 : 1) attribue le problème à la façon dont les « programmes pour améliorer la gouvernance continuent de refléter quels ministres et parlement sont supportés dans les pays donateurs, à la place d'un organisme approprié ayant les connaissances et l'expérience. » Plutôt que de tenter d'éliminer totalement les institutions locales, les sociétés multinationales devraient explorer les aspects de la culture qui peuvent apporter des bénéfices. Une focalisation spécifique et délibérée sur la possibilité de résoudre les problèmes locaux devait être au centre des initiatives globales de gouvernance (Booth 2011). La réussite du Botswana provient d'une intégration attentive des pratiques culturelles locales dans le vaste discours du développement national. Alors que des élections périodiques et libres sont cohérentes avec des pratiques démocratiques, la gouvernance

s'étend au-delà de cela pour inclure des contrôles effectifs sur le pouvoir politique.

Il n'y a pas de modèle universel pour définir l'interaction du leadership politique, des ressources naturelles et du développement national. Toutefois, dans la mesure où les richesses naturelles peuvent faire avancer le développement tout entier de la société, les citoyens ont le droit de demander des comptes à leurs leaders. C'est pourquoi Moss et Young (2009) appellent à un paiement direct en liquide des dividendes au ghanéens. En partant des expériences de l'Alaska, l'argument est qu'une fois que les citoyens reçoivent un bénéfice direct en liquide, ce sera à l'état d'instituer des politiques de taxation effectives pour récolter les taxes nécessaires pour les biens publics. Même si les paiements directs vont également contraindre le grand public à rester vigilant et à demander la responsabilité et la transparence dans la gestion des richesses en pétrole, il restera toujours des questions. Par exemple, les leaders vont-ils améliorer les instruments de taxation et donc taxer les paiements de façon appropriée et utiliser les fonds pour le développement national? Dans l'analyse finale, il n'est pas uniquement important d'avoir des politiques et des institutions, mais également des leaders de bonne volonté dont la raison d'être est le bien national.

Chapitre 6

Changement climatique, croissance verte et gestion des ressources naturelles en Afrique





6

Changement climatique, croissance verte et gestion des ressources naturelles en Afrique

6.1 Introduction

La science économique traditionnelle s'est focalisée sur la croissance économique et a souvent négligé les conséquences environnementales du processus de croissance. Des années 60 aux années 90, les intérêts directs de la plupart des nations et industries polluantes ne se sont pas préoccupés des mouvements environnementaux et ont sapé leur influence dans la théorie du développement. Cependant, cette approche de « croître en polluant et nettoyer plus tard » n'est plus une raison valable pour se concentrer uniquement sur la croissance économique.

Au cours des dernières années, des écologistes, quelques économistes du développement et des économistes de l'environnement ont défié le mode de penser traditionnel et introduit le concept de « croissance économique environnementalement durable », qui est maintenant souvent dénommée « croissance verte » (Ekins 2000 ; Hahnel 2011). Le changement du paradigme de conception et de mise en place des politiques économiques (Weigand 2011) reconnaît la place que l'environnement occupe dans le processus de développement économique, comme l'a démontré le rapport sur le développement mondial de 2010 (Banque Mondiale 2010) et ce qu'ont écrit d'autres intellectuels influents du développement qui ont soutenu cette croissance avec une approche englobant la nature (Collier 2010). La focalisation sur la croissance verte est un changement clairvoyant dans la théorie du développement grâce à sa concentration sur l'aspect quantitatif de la croissance et sur ses dimensions qualitatives. Il y a d'ailleurs des discussions intenses à propos de l'économie verte parmi les intellectuels et les décideurs dans les sommets et conférences tels que le sommet sur le climat de décembre 2011 à Durban, la conférence inaugurale de la plateforme de connaissance de l'économie verte de janvier 2012 à Mexico City et le sommet sur la croissance verte globale de mai 2012 à Séoul.

Les pays africains ont également adhéré à l'idée de la croissance verte et sont en train d'entamer des stratégies pour y arriver. Par exemple, la Banque africaine de développement (BAD) a pour ambition que tous les pays africains soient sur la route de la croissance verte d'ici 2022. L'encouragement des mesures est déjà entrepris dans des pays tels que l'Éthiopie¹ (hydro) ; le Kenya (géothermal) ; ainsi que Tunisie, Égypte, Mozambique et Maroc (solaire et éolien) en suivant les initiatives des principales économies émergentes telles que la Chine, le Brésil et l'Indonésie. D'autres pays africains, principalement l'Afrique du Sud et le Ghana, développent également des initiatives qui ont pour but de promouvoir des voies de développement plus vertes. Les pays africains, par contre, doivent faire face à une bataille ardue pour réconcilier leurs stratégies de développement national à ces initiatives.

Il reste encore à voir si l'adoption, le 21 septembre 2010, de la déclaration de Libreville par plus de 30 pays africains représente une étape sérieuse en direction de l'économie verte, elle aura toutefois au moins démontré un engagement politique en matière de croissance verte.

La croissance verte est une des problématiques les plus exigeantes de notre époque, et ses implications pour le développement mondial (en Afrique et ailleurs) sont fortement soulignées par la plupart des acteurs du développement, les décideurs et les centres de recherche (OECD 2011a ; World Bank 2012d ; UNEP 2011 ; UNESCAP 2011 ; CMI 2012 ; AfDB 2012a). Le thème de la conférence économique africaine de 2011 était également l'économie verte—un concept largement discuté au cours du sommet 2012 Rio+20. La stratégie à long terme (2012-2022) de la Banque africaine de développement (BAD) met l'accent sur la croissance verte tout en exposant les messages-clés d'une croissance complète pour le continent (Schut et al. 2010). La Banque mondiale pense que c'est nécessaire, efficace et abordable et il ne sera pas surprenant de la voir reprendre les principes de la croissance verte dans ses actions (World Bank 2012d). Il faut remarquer que même si l'Afrique n'est pas le principal contributeur au chaos climatique mondial, cela pourrait compromettre son rôle d'économie verte à cause de l'utilisation incroyablement intensive d'engrais chimiques, qui sont une source importante d'émission de gaz à effets de serre (Stern 2007).

La croissance verte a des coûts à court terme mais offre des gains à long terme pour réduire la pauvreté générale, même si l'on rencontre une résistance (Resnick et al. 2012 ; Tandon 2011 ; Arndt et al. 2010 ; Hallegatte et al. 2011). Certains prétendent que le rêve d'économie verte n'est pas réalisable et que l'on s'est trompé (Rogers

2010) et que ceux qui offrent une aide externe exploitent le manque d'expertise de l'Afrique dans la croissance verte pour remplacer l'aide climatique pour des réductions d'émission et réserver les sources de financement pour le développement durable (Development Today 2011). Certains commentateurs suggèrent que les principaux donateurs pourraient utiliser le besoin d'adopter des stratégies de croissance verte comme moyen de fournir des prêts et des garanties aux pays en voie de développement. Des chercheurs mettent le doigt sur les contextes hyper simplifiés dans lesquels est discutée la croissance verte et soulignent l'importance de l'innovation comme condition préliminaire de la croissance verte (Aghion et al. 2009). La croissance verte n'est pas uniquement la gestion des ressources naturelles, qui est la préoccupation de la plupart des chercheurs et décideurs ; elle vise aussi à modifier la façon de penser le processus de développement tout entier et à pousser le processus de croissance économique pour promouvoir l'utilisation optimale des ressources environnementales peu abondantes.

Des questions résident sur les capacités institutionnelles et humaines de l'Afrique pour négocier et traiter les problèmes complexes du changement climatique, la conception et la mise en place de projets de développement durable et de créer des fonds pour un avenir meilleur. Les aspects fondamentaux et abandonnés de la croissance verte incluent la coordination avec les stratégies nationales de développement, les biocarburants, les engrais chimiques, la sécurité alimentaire, les sources d'énergie renouvelables, les options de financement, les institutions et le classement des priorités de l'Afrique.

Ce chapitre discute les débats de politique sur le changement climatique et l'économie verte. Il porte une attention particulière et détaillée aux

études de cas et aux problématiques du développement des capacités et des choix de politique pour la croissance verte. Le chapitre tente également de relier le changement climatique, la dégradation environnementale et la discussion sur la croissance verte aux thèmes des deux rapports ICA précédents (RICA2011 sur les États fragiles, et RICA2012 sur la transformation agricole et la sécurité alimentaire). Le lien logique entre les trois rapports dans le contexte de ce chapitre peut être articulé comme suit: l'atténuation du changement climatique et la croissance verte ne peuvent pas être poursuivis de façon indépendante sans les lier à la sécurité alimentaire et aux États fragiles. Un changement climatique sans contrôle va entraîner des inondations, sécheresses et miner les sociétés africaines. Cela peut transformer des pays relativement stables en des pays fragiles (RICA2011) et/ou les rendre dangereux (ACBF 2012). Le chapitre encourage des débats et des discussions futures sur les matières du développement actuel de l'Afrique et soulève les problématiques du développement économique et environnemental avec des perspectives à long terme.

Le chapitre est organisé comme suit. Dans la section 2, on se focalise sur l'interface critique entre changement climatique, dégradation environnementale et utilisation des ressources naturelles en Afrique. La section 3 présente des éléments conceptuels liés à la croissance verte, où on définira la croissance verte, l'économie verte et les emplois verts. La section 4 va discuter de l'alignement des politiques vertes avec les stratégies de développement nationales, les technologies, les infrastructures, la finance, le capital humain et la faisabilité de la croissance verte. La section 5 souligne les capacités stratégiques nécessaires au vu des problématiques

émergentes et des nouvelles frontières. La section 6 tire les conclusions et dresse la voie à suivre.

6.2 Changement climatique, dégradation environnementale et utilisation des ressources naturelles

Le changement climatique est une crise éminente humaine et environnementale du 21^{ème} siècle. C'est globalement vrai, mais encore plus pour des régions en développement comme l'Afrique. Le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a indiqué l'Afrique comme étant très vulnérable à la variabilité et au changement climatique en raison de nombreuses contraintes et de sa faible capacité d'adaptation, et malgré le fait que des adaptations sont en train d'être mises en place, cela devrait être insuffisant pour les changements futurs du climat (GIEC 2007a).

Globalement, les impacts du changement climatique sont en train de modifier les relations internationales et de progressivement réorienter les agendas de développement national vers de nouvelles formes d'organisation spatiale, forçant les pays à repenser les stratégies et les politiques de développement économique. Pour l'Afrique, cela amène à repenser les relations complexes de chaque pays avec l'environnement et également entre eux de façon à mettre en place des stratégies de collaboration. Le fait que l'impact du changement climatique dépasse les frontières nationales appelle à des efforts renouvelés à l'intégration régionale, à la coopération et à la gestion des ressources naturelles au travers des frontières (une problématique résolue dans le Chapitre 7).

Alors que les impacts réels et potentiels du changement climatique sont vastes et étendus, affectant de nombreux aspects de la vie de tous les jours des personnes, de nombreux modèles prédisent son rôle négatif dans la production agricole et la sécurité alimentaire pour la plupart de l'Afrique (FAO 2008). Les effets et la dégradation environnementale résultants touchent le continent de façon disproportionnelle - les pauvres et les plus vulnérables étant les plus touchés (Kofi Annan 2006, cité dans Tadesse 2010 : 1).

Indépendamment du chemin ou de la position environnementale que les pays africains choisissent, il n'y a aucun doute que les ressources - spécialement d'extraction, mais aussi certaines renouvelables telles que eau, forêts et terre arable - sont limitées si elles sont mal gérées. De plus, le processus d'extraction du pétrole, gaz, minerais et le bois est lui-même une cause des effets négatifs sur les écosystèmes, une problématique qui devient plus pressante car la demande en ces ressources augmente et la société pousse pour des mesures supplémentaires dans la recherche des hydrocarbures et d'autres ressources peu abondantes. Ne sommes-nous pas inévitablement poussé vers un point critique ? Bien qu'elles ne soient peut-être pas délibérées, certaines tendances d'utilisation des ressources semblent progresser dans cette direction. Alors que les seuils de température pour une perturbation à large échelle des systèmes sociaux et environnementaux - les points critiques - sont connus, « une augmentation moyenne globale de la température de plus de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels va favoriser de tels événements » (Alliance panafricaine de la justice climatique, PACJA 2009 : 5). Éviter les points critiques appelle donc à des politiques prudentes qui prennent en compte le cadre plus général et les besoins de tous.

Effectivement, sans mettre en place des stratégies d'adaptation pour anticiper les changements, l'Afrique sera sérieusement touchée - particulièrement son secteur agricole. Cela aura, à son tour, de sérieuses ramifications pour la sécurité alimentaire du continent et les niveaux de malnutrition. La croissance économique et le développement pourraient être bouleversés, accentuant encore plus des problèmes sociaux et environnementaux graves (PACJA 2009 : 3 ; Ndiaye et Niang 2011 ; FAO 2008 ; UNDP 2008a ; IPCC 2007a).

6.2.1 *Changement climatique en Afrique : nature et impacts*

Le changement climatique a déjà des conséquences graves en Afrique et devrait avoir des impacts potentiellement plus vastes dans le futur. Selon le PNUD (UNDP 2008a), les effets du changement climatique — augmentation du niveau de la mer, sécheresses, vagues de chaleur, inondations et variations des chutes de pluie — vont entraîner des millions de personnes vers la malnutrition et augmenter le nombre de personnes devant faire face au manque d'eau. L'échelle du changement climatique devrait être renforcée par de fortes émissions anthropogéniques, les concentrations en gaz à effets de serre (GES) et la température moyenne globale (PACJA 2009). Le changement climatique et ses effets vont avoir un impact supplémentaire sur les écosystèmes africains, ce qui nécessite une meilleure compréhension de son fonctionnement dans le but de mettre en place des politiques de gestion efficaces. Les changements de disponibilité en eau, de capacité productive des sols et des schémas d'établissement humain sont tous des impacts attendus suite au changement climatique. Les facteurs humains continuent et continueront à accentuer ces perturbations, troublant les systèmes de production (Yaron et Ndiaye 2011 ; Ndiaye et Ndiaye 2012).

Dans cette perspective, le changement climatique est mieux conceptualisé comme un multiplicateur de menaces qui perturbe les tendances, les tensions et l'instabilité. Le vrai défi est que le changement climatique menace de surcharger les États et les régions déjà fragiles et en proie à des conflits.

La littérature sur le changement climatique peut être divisée en trois phases : a) les manifestations du changement climatique (variabilité des précipitations et augmentation des températures) ; b) dégradation des écosystèmes ; et c) stratégies d'adaptation des acteurs.

a) La variabilité des précipitations et l'augmentation des températures :

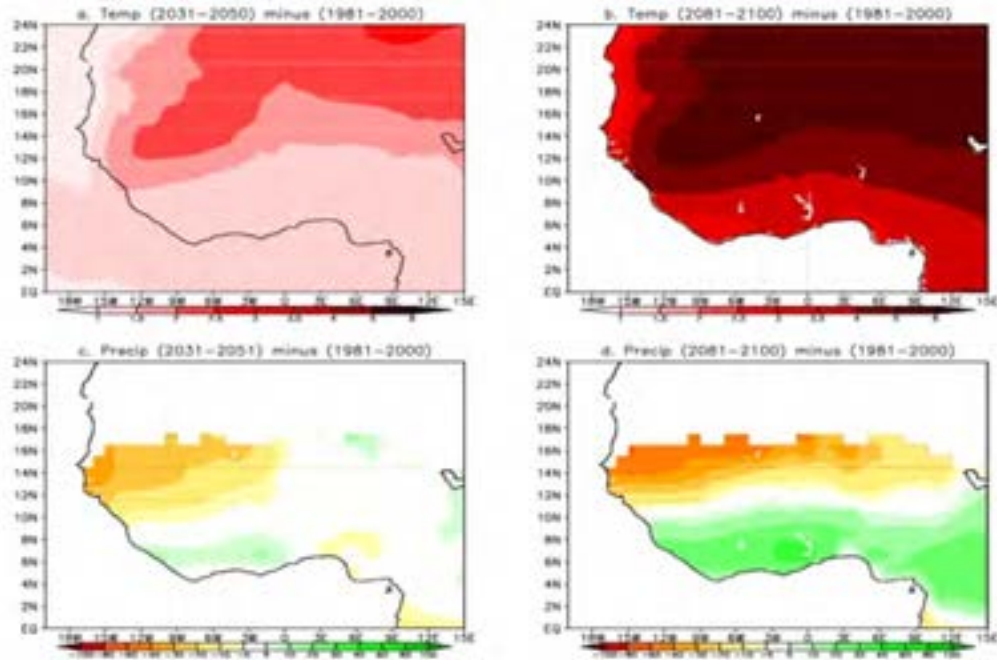
D'après les scénarios climatiques de l'IPCC (2007), l'augmentation moyenne de la température du globe sera environ de 2°C au cours des 15-20 futures années, et elle atteindra 4 à 6,5°C à la fin du 21^{ème} siècle. En Afrique, l'augmentation de la température va toucher toutes les zones géographiques. Cependant, les effets seront différents pour chaque pays : +3°C sur la côte (Sénégal, Gambie, Côte

d'Ivoire, Bénin), et +4°C à l'intérieur des terres (Mali, Burkina Faso, Niger) (UNEP 2009).

Gaye (2010) souligne que l'augmentation de la température moyenne (figures 6.1a et b) va coïncider avec une réduction des précipitations totales (figures 6.1c et d), et avec une succession plus marquée des saisons des pluies et saisons sèches. Les jours secs seront plus fréquents (figures 6.2a et b) et les situations extrêmes seront plus récurrentes (figures 6.2c et d).

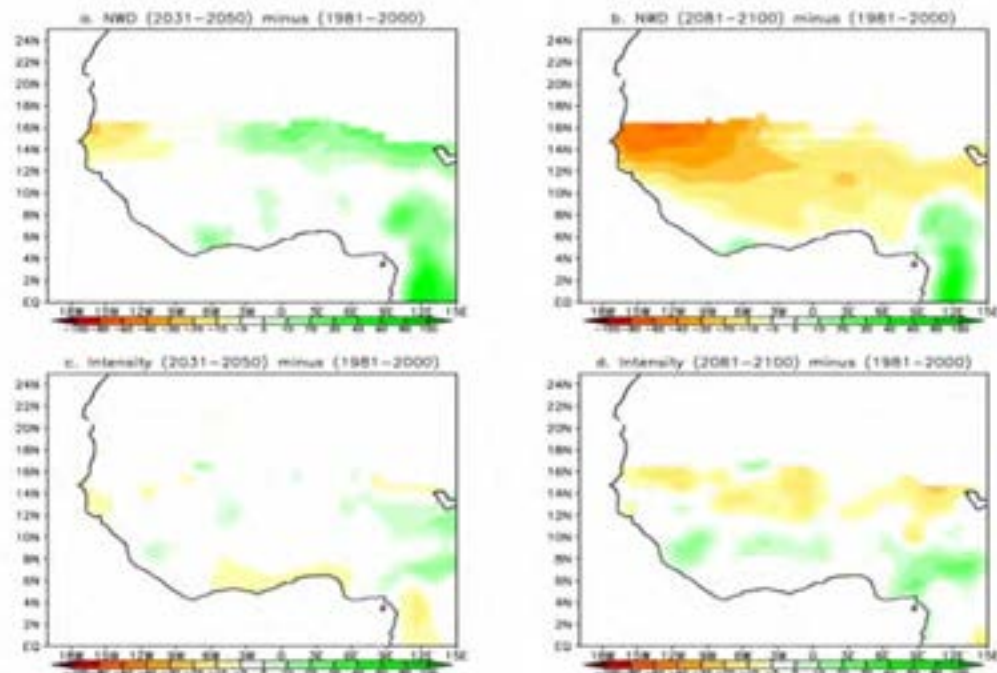
Le réseau de connaissance du climat et du développement (Climate and Development Knowledge Network — 2012) concorde avec Gaye (2010) et les scénarios sont également reportés dans un document récent IPCC (2011). Selon Lebel et al. (2009), les bouleversements des schémas de précipitations seront plus prononcés dans le Sahel — une région qui a subi des schémas spatio-temporels variables depuis les années 50.

Figure 6.1 : Prédiction des paramètres climatiques (températures : a et b ; précipitations : c et d)



Source: Gaye 2010

Figure 6.2 : Prédiction des paramètres climatiques (jours secs : a et b ; intensité : c et d)



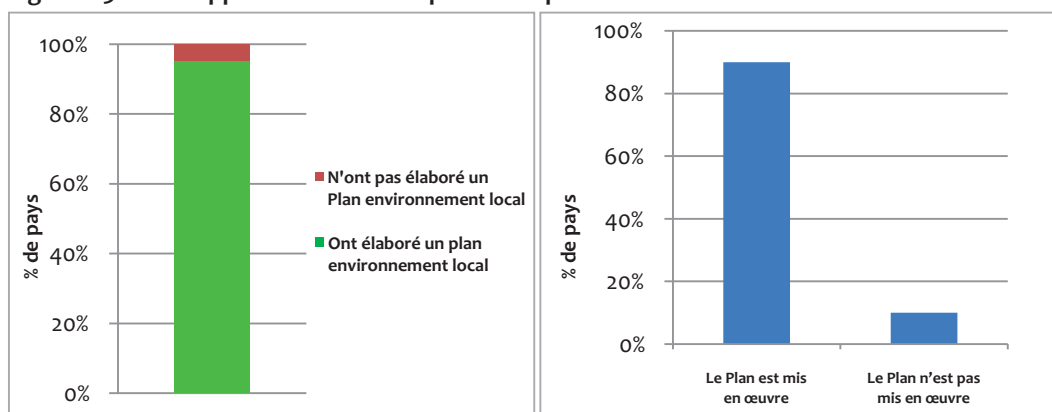
Source : Gaye 2010

Globalement, le continent a subi des augmentations générales de vagues de chaleur depuis l'ère industrielle (IPCC 2007a). La variabilité des précipitations est également devenue plus importante. En Afrique de l'Ouest, la moyenne annuelle des précipitations a diminué fortement depuis la fin des années 60. D'autres régions, particulièrement le sud et l'est de l'Afrique, « ont vu des sécheresses plus étendues et plus intenses et une augmentation significative des fortes précipitations » (PACJA 2009 : 9). Des études identifient trois périodes de référence : la

période humide (1950–1969) (P1) ; la période sèche (1970–1990) (P2) ; et la période de « retour apparent » des précipitations à la normalité depuis la fin des années 90 (P3).

En Afrique, la conscience et la préparation environnementale s'améliorent. Sur les 44 pays de l'étude, environ 96 pour cent ont mis en place des systèmes environnementaux nationaux bien structurés, dont 90 pour cent ont procédé à la mise en œuvre de leurs plans environnementaux (figure 6.3).

Figure 6.3 : Développement et mise en place d'un plan environnemental national



Source : Calculs effectués à partir de la base de données ICA 2013

Aujourd'hui, les perturbations de la saisonnalité des pluies sont partout évidentes avec : a) des diminutions généralisées des précipitations totales (déficits de -20 pour cent à -50 pour cent), un phénomène plus prononcé dans les régions pluvieuses (soudanaise et guinéenne), même si c'est moins visible là à cause de la grande quantité annuelle et de la disponibilité particulière en eau ; b) une perturbation de la séquence des saisons de pluie, marquée par des débuts retardés et des arrêts précoces, avec un rétrécissement des saisons des pluies et de l'hiver, selon la région considérée ; et enfin c) des coupures pluviométriques longues ou courtes

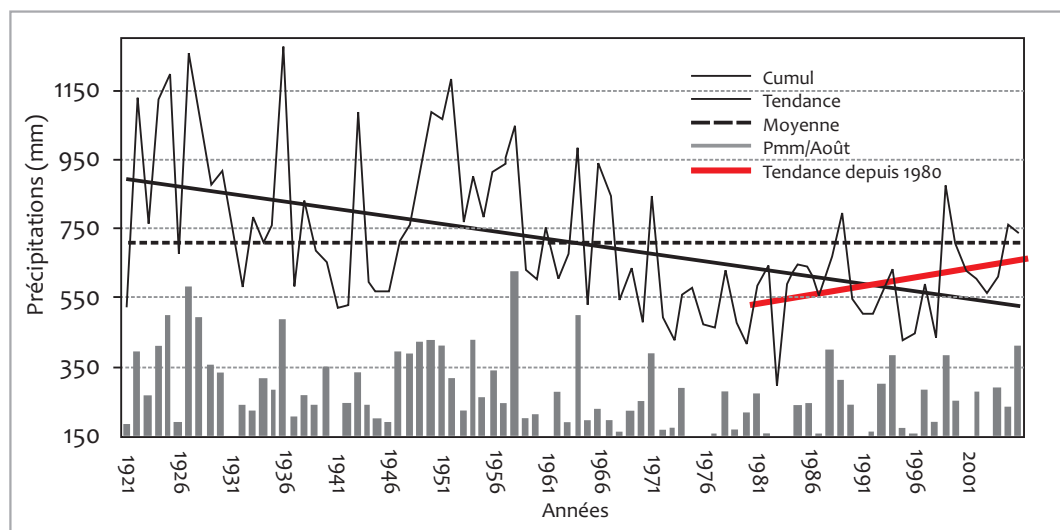
durant la saison qui affectent en conséquence le cycle de végétation si elles se produisent durant la saison végétative (germination, floraison) (Salack et al. 2012).

Malgré un « retour apparent », les analyses suggèrent que les tendances de pluviométrie sont en dessous de la moyenne mondiale (figure 6.4, ligne discontinue) et que par conséquent, l'optimum des années 50 est loin d'être atteint. Cette position est confirmée par les tendances des dix dernières années montrées dans la figure 6.5.

En ligne avec ce qui a été dit précédemment, un récent rapport SREX souligne que : « La plupart des grandes villes africaines situées sur les côtes courent le risque d'être inondées » (SREX/GIEC 2012 : 11). Au cours des dix dernières années, ce

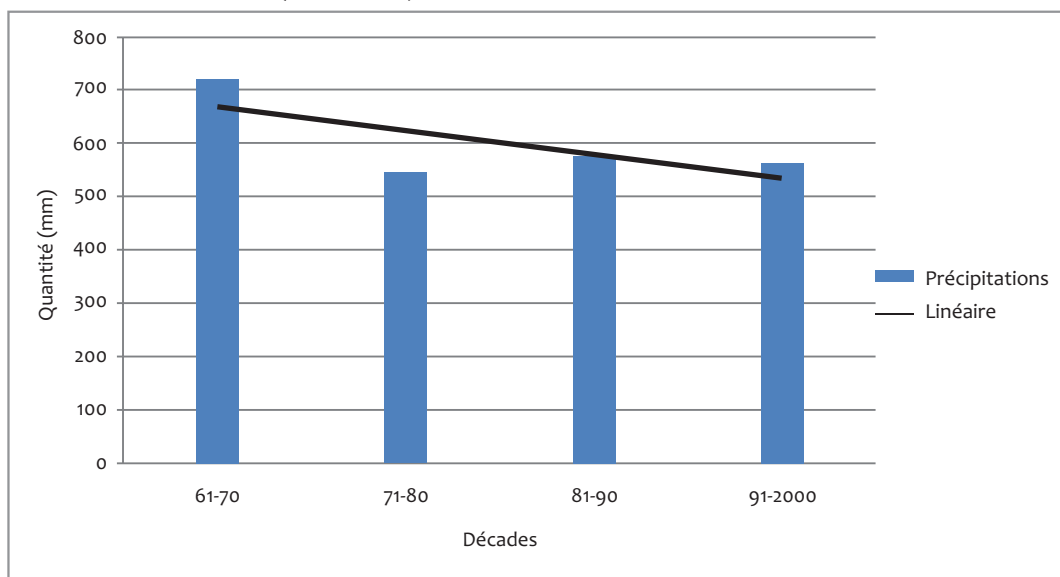
développement plutôt dramatique a causé la panique et la misère des populations principalement pauvres et vulnérables habitant ces zones côtières (Ndiaye 2011).

Figure 6.4 : Tendances pluviométriques au Sénégal : zone nord Soudanienne (1921-2006)



Source : Ndiaye et Sané (2010)

Figure 6.5 : Tendances décennale de la variabilité des précipitations au Sénégal, zone nord Soudanienne (1961 à 2000)



Source : Ndiaye et Sané (2010)

b) La dégradation des écosystèmes : la pression humaine, la salinisation des terres et de l'eau. D'après l'UNEP (2006), les écosystèmes naturels le long des côtes africaines sont en train de subir des changements critiques dus à leur fragilité et vulnérabilité au vu du changement climatique. Cet aperçu corrobore avec les résultats de Niang-Diop (2001) et Diop (2007), qui soulignent tous deux que ce phénomène concerne la côte atlantique toute entière et plus particulièrement la côte de l'Afrique de l'Ouest. En fait, les activités socio-économiques essentielles telles que l'agriculture et la pêche se déroulent désormais dans un environnement fragile. De plus, la bande côtière (de Lagos à Dakar) a les plus grandes concentrations en population humaine dans la région.

Les impacts environnementaux et socio-économiques sont donc très importants. Comme Diop (2007) et Blivi (2007) le notent tous les deux, l'érosion côtière prend place en même temps que le repli sur les lignes côtières. De plus, l'augmentation du niveau de la mer provoque des intrusions salines qui affectent les marécages de la mangrove et causent leur dégradation progressive ; elles détruisent également les sanctuaires aquatiques pour la faune ornithologique. Toutes les conditions d'une diminution de diversité biologique et d'une vulgarisation des écosystèmes sont présentes. L'intrusion de sel de mer contamine également la surface des terres dans les zones côtières et les îles. Comme Niang-Diop (2001) avertit, la salinisation est en train de détruire les fournitures d'eau potable des communautés et bouleverse

les activités socio-économiques liées au secteur agricole.

Depuis les années 70, les ressources forestières de l'intérieur des terres en Afrique ont été dégradées par la variabilité persistante de la saison des pluies, intensifiée par les actions anthropiques ; en réduisant de façon significative la productivité et le potentiel ligneux, même dans les pays forestiers (CIFOR/CIRAD, 2007 ; République du Congo 2004). Ceci a évidemment des impacts sur les revenus et les moyens de subsistance ruraux. De plus, dans d'autres zones, les alizés se sont intensifiés avec la diminution de la couverture forestière ; les petites particules de sable fin sont emportées plus loin à cause de la faible couverture végétale (Ndiaye 2009) et, ces dernières années, aux limites des zones d'habitation telles que Nouakchott, Mauritanie, où des maisons et des routes ont été ensevelies par la progression des dunes.

Dans de nombreux autres endroits, particulièrement en Afrique de l'Ouest, la croissance démographique a intensifié l'utilisation des ressources naturelles (Ndiaye 1992). Dans les zones urbaines et périurbaines, par exemple, ceci a entraîné la déforestation, suite à une demande accrue pour le combustible bois ou le charbon.

La pression sur les ressources naturelles affecte également les pasteurs, spécialement en Afrique de l'Est (Wellard-Dyer 2012). Partout ailleurs, de la Mauritanie au Niger, les pasteurs voient leurs zones de pâturages diminuer, ce qui entraîne la migration des gardiens de troupeau vers

les villes et bouleverse les moyens de subsistance de certaines sociétés nomades, particulièrement les Touaregs (Pourtier 2005).

- c) **Les stratégies d'adaptation des acteurs:** politiques, populations, acteurs étrangers. D'après Ndiaye et Niang (2011), au vu de ces changements de paysage, de nombreux pays ont commencé des programmes multiples et soutiennent des projets ayant pour but la gestion environnementale durable. Les ONG et les agences internationales telles que l'UICN participent également à des programmes de conservation de la biodiversité pour une gestion intégrée des ressources, la réduction de la pauvreté et le développement des capacités (Yanon et Ndiaye 2011 ; Sylla et al. 1998).

Alors qu'il n'y a pas d'approches définitives pour lutter contre les impacts du changement climatique sur le continent, les solutions doivent être spécifiques au contexte et enracinées dans la connaissance des conditions locales (PACJA 2009). Il faut donc porter une grande attention aux « stratégies efficaces d'adaptation sous la forme de financement prévisible, [renforcement] des capacités et technologies adaptées, [si l'Afrique veut] minimiser les coûts du changement climatique futur, particulièrement au nom de ceux qui sont les plus vulnérables aux impacts du changement climatique » (PACJA 2009 : 3). Il est toutefois important de remarquer que certains pays africains ont déjà développé des programmes d'action nationaux d'adaptation aux changements climati-

ques (PANA) qu'ils ont intégrés dans leurs stratégies de réduction de la pauvreté.

Alors qu'une vaste gamme de stratégies d'adaptation spécifiques à chaque pays existe, à un niveau plus large, l'Afrique a besoin d'approches holistiques dont certaines doivent dépasser les frontières. Par exemple, il faut créer des programmes de ressources en eau pour une gestion intégrée presque partout en Afrique (Parent 2004 ; Valensuela 2005), ainsi que des programmes d'adaptation sous l'égide d'institutions telles que le PNUD. Des initiatives similaires ont également été mises en place pour l'agriculture, la biodiversité, les établissements sur la côte et le tourisme, entre autres. Dans toutes ces initiatives, la collaboration des acteurs-clés — communautés locales, OSC, gouvernements, acteurs du secteur privé et les agences internationales de développement — est critique pour la réussite et la durabilité. De telles initiatives doivent se baser sur les principes de : a) augmentation de la sensibilisation et des connaissances ; b) renforcement des institutions ; c) fourniture d'une assistance financière ; d) développement de stratégies spécifiques au contexte ; et e) facilitation de la participation locale, de la propriété et de l'approvisionnement (PACJA 2009 : 24).

Les coûts exacts restent incertains, bien que la CCNUCC estime que les pays africains auront besoin d'environ 220 millions \$ US par an pour l'adaptation globale au changement climatique d'ici l'année 2030 (UNFCCC 2007, cité dans Tadesse 2010). D'autres présentent de

façon similaire que les coûts potentiels du changement climatique pour l'Afrique seront dans une gamme de 1,5-3 pour cent de son PIB d'ici 2030 (PACJA 2009).

6.2.2 Dynamiques et conséquences

Raleigh et Urdal (2007), se basant sur l'impact du changement climatique de le GIEC en 2007, identifient trois processus majeurs qui devraient dériver du changement climatique : dégradation des terres cultivées, augmentation de la rareté en eau potable et déplacement des populations. De plus, « les conditions du climat se combineront aux facteurs sociaux, économiques et environnementaux pour accentuer la vulnérabilité africaine dans le futur, y compris le manque d'eau, l'insécurité alimentaire, les maladies, les conflits et la dégradation des ressources naturelles » (PACJA 2009:9). En d'autres mots, le changement climatique aura un impact en Afrique surtout sur ce qui suit :

- a) **Agriculture** : En Afrique, le secteur de l'agriculture emploie la plupart de la population active (ACBF 2012). Même s'il compte pour moins de 30 pour cent du PIB dans la plupart des pays, il a un rôle important dans le total des exportations (Cleaver et Schreiber 1994), c'est le principal utilisateur de produits dérivés (engrais) et il fournit les matières premières pour le textile et l'industrie agro-alimentaire.

D'après l'UNEP (2009), plus de 40 pour cent de la population agricole de l'Afrique vit dans la pauvreté. Leur situation devrait encore se détériorer avec le changement climatique, qui a un impact secondaire sur la production des communautés et l'augmentation de la vulnérabilité. Dans de nombreuses zones

tropicales africaines, où l'agriculture de terre sèche domine, même une augmentation minimale de la température devrait se faire au détriment de la production alimentaire (IPCC 2001). L'impact sur le maïs, par exemple, est une problématique importante dans l'Afrique de l'Ouest et du Sud, alors que la diminution des champs de céréales dans le nord de l'Afrique pourrait intensifier la famine (Warren et al. 2006). Suite à cela, l'élévation du niveau de la mer le long de la ligne côtière et l'intrusion d'eau salée dans les systèmes d'eau douce de l'intérieur des terres va bouleverser la pêche dans les mangroves et les lagons, ainsi que provoquer un manque de productions agricoles — et donc contribuer à la migration vers des zones côtières ou à proximité des fleuves (IPCC 2001). Les cultures des côtes qui vont potentiellement être touchées incluent le riz en Guinée, l'huile de palme et les noix de coco au Bénin et en Côte d'Ivoire et les échalotes dans la région Volta du Ghana (IPCC 2007a).

Le changement climatique va également avoir des effets considérables sur l'agriculture africaine et la sécurité alimentaire, avec des effets directs sur l'exode rural (Yanon et al. 2010). Les déplacements résultants pourraient potentiellement engendrer des tensions et créer des problèmes de possibilités de logement dans les zones rurales, périurbaines et enfin urbaines (voir Kahl 2006).

Pour apporter une note positive, l'accroissement des pluies et de la température peut entraîner des saisons

de culture plus longues et donc une augmentation de la production dans des régions telles que les hauts plateaux éthiopiens et le Mozambique.

- b) Eau :** Les ressources en eau en particulier font partie d'un secteur qui est fortement dépendant et influencé par le changement climatique. De nombreux pays de l'Afrique subissent déjà un stress hydrique important suite à des précipitations insuffisantes et peu fiables, un résultat de la modification des schémas qui cause sécheresse et inondations. L'augmentation des températures et les pluies variables pourront ajouter une pression supplémentaire sur la disponibilité en eau douce (voir Chapitre 8).

Avec 9 pour cent des ressources mondiales en eau douce, l'Afrique² en a suffisamment pour sa consommation, avec 4,979m³/personne/an (CIA 2010), même si la ressource hydrologique n'est pas distribuée de façon homogène. La Mauritanie, dont les trois quarts de la surface sont désertiques, n'a pas les mêmes potentialités que la République démocratique du Congo, qui a un fleuve qui compte pour 35 pour cent des réserves d'eau douce de l'Afrique - mais c'est aussi l'incarnation du paradoxe des ressources, car la plupart de ses habitants n'ont pas accès à l'eau potable.

Selon le Groupe de travail 2 du GIEC (2007 cité dans PACJA 2009 : 16) d'ici «2055, en Afrique, 350-600 millions de personnes de plus seront à risque d'une augmentation de stress hydrique, spécialement dans le nord et le sud du continent.»

Les grands systèmes hydrologiques ayant un cours latitudinal, les ressources en eau passent donc par conséquent le plus souvent à travers les frontières, générant d'énormes problèmes de gestion. Ces ressources représentent jusqu'à 80 pour cent de la surface en eau et sont le cœur des initiatives d'interdépendance essentielle sub-régionale (FIDA 2001).

Dans la plupart des pays africains, les défis du changement climatique se combinent au manque de planification efficace pour une utilisation judicieuse de l'eau. Les conséquences les plus visibles sont : allongement des périodes d'étiage, salinisation des sols et inondations. Le lac Tchad est un bon exemple de stress hydrique lié à la dégradation du climat et de l'environnement. On pense ici que l'exploitation socio-économique non planifiée, la forte évaporation et la déforestation ont contribué à rétrécir le lac d'une surface de 25 000km² en 1963 à moins de 1 500km² en 2001 (PACJA 2009).

La réduction des sources d'eau a un plus gros impact sur les écosystèmes fragiles, l'agriculture et la santé — entraînant une perte de vie, flore et faune et obligeant hommes et animaux à migrer (PACJA 2009). Les zones pastorales de la Corne de l'Afrique (Ethiopie-Kenya-Somalie) ont déjà subi plusieurs graves sécheresses récurrentes (Tadesse 2010).

Les décideurs travaillent pour améliorer la gestion de l'eau en Afrique et pour limiter les impacts du changement climatique. À l'échelle régionale, les initiatives ont été activées par des institutions telles que le Comité perma-

nent inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS) et l'autorité inter-gouvernementale sur le développement (Inter-Governmental Authority on Development - IGAD) en Afrique de l'Est. Sur une échelle internationale, il faudra aussi reconnaître que ces projets supportés par l'UICN et la Banque mondiale ont pour but d'aller au-delà des approches sectorielles pour une gestion intégrée des ressources en eau. À nouveau, nombre de ces efforts ont été insuffisants pour créer des économies d'échelle à long terme et permettre aux pays d'atteindre les cibles des OMD dans ce domaine.

- c) **Dégradation des terres :** Selon Brabant (1992), la dégradation des terres résultant du changement climatique va toucher environ 15 pour cent de la surface de l'Afrique. Malgré cela, avec 18,8 millions km² de terres arables, le capital terre reste important et donne un revenu à 60 pour cent de la population. Ceci explique pourquoi, en tenant compte du nombre croissant de conflits de terre, il est urgent de protéger cette ressource fondamentale.

En Afrique, la diminution à long terme des précipitations a augmenté l'avancée des déserts entraînant le déplacement de dunes en place comme en Mauritanie. On peut observer des dynamiques similaires dans les zones côtières qui subissent l'élévation du niveau de la mer et l'infusion successive d'eau salée.

Les forêts africaines ont également été détruites pour différentes raisons (mines, abattage, extension urbaine, expansion agricole). La couverture forestière

africaine est donc exploitée très rapidement et d'anciennes forêts protégées de l'ère coloniale (par exemple, les « forêts classées » du Sénégal et d'ailleurs dans l'Afrique francophone de l'Ouest) ne sont plus protégées. La déforestation engendre aussi la perte de biodiversité, parfois amplifiée par des facteurs aggravants tels que les conflits armés. D'après le GIEC (2007b), le changement climatique va influencer la biodiversité et entraîner la perte de quelques espèces de plantes.

Un autre facteur, qui intensifie les conflits de terre, est la saisie des terres - un développement des 10 dernières années. Selon Oxfam (2012), parmi les 45 millions d'hectares de terre vendus à des investisseurs étrangers dans le monde en 2008–2009, les deux tiers se trouvent en Afrique. La saisie des terres reflète deux problématiques-clés - l'utilisation des ressources et la mondialisation. Et liée à cela, il y a la problématique critique de la capacité de signer des contrats et de gérer les ressources de l'Afrique.

- d) **Déplacements de la population :** Les effets du changement climatique - sécheresse, inondations, élévation du niveau des mers — ont tous un impact sur l'établissement des hommes. Avec le changement climatique et l'élévation du niveau des mers, de nombreuses agglomérations côtières et leurs populations seront déplacées. Les inondations vont à nouveau obliger les personnes à se déplacer. En 1999–2000, au Mozambique, les inondations ont déplacé plus d'un million de personnes et en ont tué d'innombrables autres. Les

pasteurs et les autres populations nomades de la zone sahélienne sont déjà menacés par la désertification.

Les industries en Afrique (bien que très limitées) et les activités humaines contribuent à la dégradation de l'environnement urbain de l'Afrique. Les effluents des tanneries d'Addis-Abeba, Ethiopie, empoisonnent les rivières et les habitants qui y vivent tout au long. À Abidjan, Côte d'Ivoire, les femmes récupèrent les déchets de l'installation Blohorn pour faire des savons-faits-à-la-maison au risque de leur santé (Pourtier 2005 ; Ndiaye et Ndiaye 2012).

- e) **Autres impacts:** L'Afrique est riche en ressources d'extraction. Cependant, l'exploitation de ces ressources est souvent accompagnée d'une destruction massive de la flore et de la faune et de la pollution des systèmes hydriques. La fracturation des roches et les techniques d'infiltration, ont des effets, et les déchets provenant des produits (tel que le mercure dans le cas de l'or) polluent les sources d'eau souterraines, les sols, l'atmosphère et la chaîne alimentaire toute entière. Ces facteurs doivent être reconnus et affrontés. La localisation des ressources dans des zones écologiques sensibles (telles que des réserves naturelles désignées ou protégées, estuaires, rivières internes et mers) déclenche souvent des problèmes d'exploitation et des conflits d'appropriation.

De nombreux pays ont subi des conflits liés à la gestion des ressources naturelles au cours des cinq dernières années. En fait, 57 pour cent des pays étudiés dans le

cadre de l'ICA ont subi une forme de conflit lié à la gestion des ressources naturelles.

La nature et les schémas de conflit peuvent être illustrés par le cas du Nigeria. La production étrangère de pétrole et gaz au Nigeria se trouve dans la région la plus peuplée du Delta du Niger, qui a été l'épicentre de violents conflits liés à la destruction d'environnements locaux des populations indigènes — comme les Ogoni. La société pétrolière multinationale hollandaise impliquée, Shell, malgré ses différents efforts pour gérer les problématiques naissantes, reste le symbole de l'agression contre l'environnement naturel et humain du Delta du Niger : pollution des cours d'eau ; destruction de la pêche et de l'agriculture ; et échappement de gaz (Pourtier 2005). L'exploitation du pétrole n'a pas amélioré les moyens de subsistance des personnes locales. En réalité, malgré plus de 30 milliards de barils en réserve, environ 70 pour cent de la population vit avec moins d'un dollar par jour (Ngodi 2005), et la dégradation du Delta du Niger est une énorme catastrophe écologique.

On peut retrouver des faits similaires au Liberia et en Sierra Leone, où l'exploitation du bois et de l'ivoire, ainsi que des diamants, a détruit l'environnement et les moyens de subsistance locaux. En République démocratique du Congo, l'aide militaire rwandaise et ougandaise en rebelles, est un écran de fumée pour le vol des ressources naturelles — bois et minerais précieux (Pourtier 2005). Les faibles mécanismes de résolution des querelles ont encore compliqué le rôle du gouvernement dans la gestion des

conflits liés à l'extraction des ressources naturelles. Parmi les pays étudiés dans le cadre de l'ICA, 19 pour cent n'ont pas encore mis en place un mécanisme effectif de résolution des conflits ; 14,3 pour cent ont de tels mécanismes mais ils ont été mis en place par des acteurs indépendants du gouvernement ou autres.

6.2.3 Durabilité des programmes— les expériences à préserver

À la lumière de ce qui a été mentionné, l'Afrique a besoin d'assurer que les impacts du développement actuel du changement climatique sur ses économies et populations sont reconnus et qu'il y a un agenda de développement intégré dans les négociations sur le climat (World Bank 2010). Il n'existe pas de voies définitives pour lutter contre le changement climatique sur un continent. Les solutions doivent être spécifiques au contexte. La sélection des options d'adaptation à mettre en place doit être basée sur la connaissance des conditions locales (PACJA 2009). Et alors que les faits restent incertains, PACJA (2009) estime les « coûts économiques potentiels du changement climatique pour l'Afrique de 1,5–3,0 pour cent du PIB d'ici 2030 » (PACJA 2009: 6). L'étude ci-après postule que « les besoins de financement de l'adaptation potentielle de l'Afrique pour soutenir les coûts [du changement climatique] sont également très incertains mais devraient constituer un minimum de 10 milliards \$ US par an d'ici 2030 » [PACJA 2009: 6].

Ceci étant dit, les nations africaines ont déjà entamé certaines étapes. Par exemple, dans le secteur forestier, la Commission des forêts d'Afrique centrale et le Programme de conservation et utilisation des écosystèmes forestiers en Afrique centrale sont basés sur les besoins de

dialogue sur les politiques de gestion des ressources forestières dans la sous-région. L'Agence française de développement travaille également sur une gestion durable du bassin forestier du Congo. Le NEPAD, la BAD et le gouvernement anglais ont aussi institué le fonds du bassin forestier du Congo pour améliorer les capacités pour une meilleure gestion forestière. Dans le Sahel, de nombreuses initiatives de collaboration ayant pour but de combattre le changement climatique, telles que le CILSS et le club OCDE Sahel et Afrique de l'Ouest existent déjà.

Depuis la moitié des années 90, de nombreux États africains ont adopté les plans d'action de la gestion environnementale nationale (National Environment Management Action Plans — NEMAP), qui ont suivi le sommet de la terre de Rio en 1992. Les pré-requis pour toute action environnementale sont : la définition de domaines de priorité d'intervention et l'implication des pouvoirs publics. Malgré cela, la faiblesse de l'état institutionnel et les ressources matérielles insuffisantes empêchent la réalisation de nombreux projets (Pourtier 2005).

À une échelle locale, une gestion conjointe réussie entre les agences du gouvernement et les communautés locales explique la réussite des expériences réalisées dans le secteur de l'aquaculture dans les lacs de Bagré et Kompienga au Burkina Faso, Kossou en Côte d'Ivoire, Volta au Ghana, et Sélingué au Mali. En utilisant des responsabilités partagées et en impliquant les communautés locales de pêche dans la définition des objectifs de gestion des sociétés de pêche, leur réalisation et l'évaluation des résultats ; ces exemples de gestions conjointes fournissent une confirmation évidente qu'elles améliorent les conditions des communautés locales ainsi que la durabilité des ressources.

À l'échelle des individus, les initiatives populaires « informelles » telles que les cultures maraîchères en groupe dans les périphéries urbaines ou dans les espaces interstitiels (Abidjan, Niamey, Nairobi) doivent être contrôlées et réorientées vers une agriculture verte, car elles diminuent la pauvreté et enlèvent un peu de pression sur les ressources naturelles.

6.3 **Débatte de la croissance verte en Afrique — problématiques conceptuelles**

En progressant, les leaders africains doivent faire plus pour générer la croissance verte et les sections suivantes en montrent le chemin. Toutefois, pour faire cela de manière significative il faut faire la distinction entre croissance verte et emplois verts.

6.3.1 **Croissance verte**

Il y a une confusion sur la distinction conceptuelle entre croissance verte et économie verte. Les définitions suivantes ont pour but de clarifier la confusion et d'indiquer quelques différences subtiles.

La croissance verte traite de la façon de rendre les processus de croissance efficaces au niveau des ressources, plus propres et plus résistants sans nécessairement les ralentir (Hallegatte et al. 2011).

Les politiques vertes ou respectueuses du climat sont celles qui encouragent le développement, réduisent la vulnérabilité et financent la transition à des voies de croissance avec peu de carbone (World Bank 2010). Mais comme nous l'expliquerons plus loin, la croissance verte en Afrique, ce n'est pas seulement un développement avec peu de carbone.

La croissance verte est en train de gagner du soutien en tant que façon de poursuivre la croissance économique et le développement tout en évitant la dégradation environnementale, la perte de biodiversité et l'utilisation de ressources naturelles non durables (OECD 2011a).

L'économie verte résulte en une amélioration du bien-être humain et une équité sociale, tout en réduisant de façon significative les risques environnementaux et les pénuries écologiques. Dans sa plus simple expression, une économie verte consomme peu de carbone, utilise les ressources de façon efficace et est socialement inclusive (UNEP 2011). Une économie verte peut être imaginée comme une vision alternative pour la croissance et le développement — qui peut générer de la croissance et améliorer la vie des gens d'une façon cohérente avec le développement durable. Elle promeut une ligne de fond triple : économique durable et en progression, environnementale et de bien-être social (World Resource Institute 2011). Toutefois, à cause de l'énorme coût préalable pour verdir une économie, on devrait observer une inégalité mondiale croissante due à la croissance verte. Certains pays pourront se le permettre et être donc plus rapides que d'autres dans ce processus. C'est pourquoi l'économie verte pourrait ne pas être inclusive.

On pourrait remarquer que la croissance verte a quelques points en commun avec les programmes d'ajustement structurel (PAS) des années 80 et 90, qui avaient pour but de lutter contre la mauvaise gestion économique non durable (Resnick et al. 2012). Tant la croissance verte que les PAS impliquent des transformations économiques importantes de conception. La croissance verte est une réaction à la mauvaise gestion environnementale continue qui ne

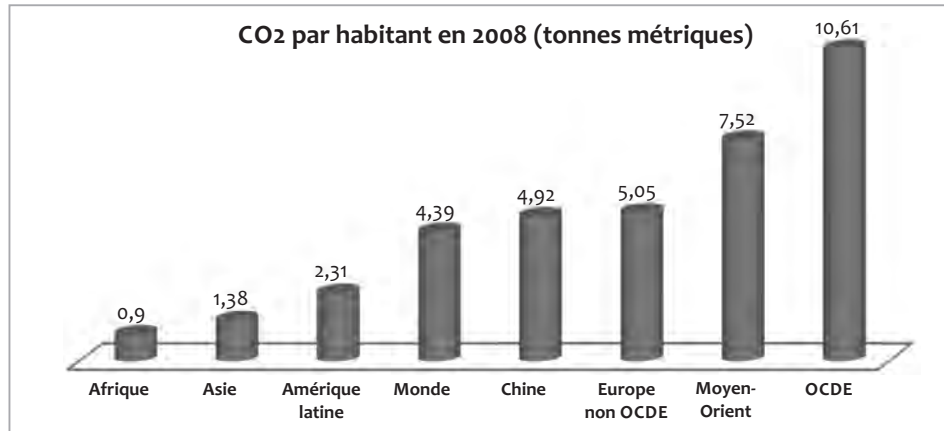
garantit pas une croissance durable. Certains prétendent que le cas de la croissance verte a une base analytique (World Bank 2012d) ; en particulier que « les politiques vertes peuvent contribuer à la croissance économique à court terme... Les politiques vertes peuvent contribuer à la croissance à travers leurs effets ; un effet d'input (augmentation des facteurs de production), un effet d'efficacité (rapprochement de la production de ses limites), un effet de stimulus (stimulation de l'économie en temps de crise) et un effet d'innovation (accélération du développement et adoption de technologies) » (World Bank 2012d : 29). Ceci étant dit, les gouvernements auront du travail pour convaincre de la mise en place de politiques qui apporteront des résultats seulement à long terme. Malgré cela, les gouvernements en Afrique ont entrepris la mise en place de politiques environnementales qui encouragent la protection et l'utilisation durable des ressources naturelles et la gestion de la pollution (air, eau, déchets, gestion de la conservation, gestion des zones côtières et gestion des ressources naturelles).

Une évaluation de la mesure dans laquelle les politiques environnementales engendrent la protection et l'utilisation durable des ressources naturelles et la gestion de la pollution (air, eau, déchets, gestion de la conservation), suggère que de nombreux pays sont sur la bonne voie. Les résultats de l'étude sur le terrain de l'ICA indiquent que 73,8 pour cent des pays observés ont des politiques de cette nature en place.

Mais qu'est-ce que la croissance verte en Afrique? Il faut reconnaître que la croissance verte pour l'Afrique est supposée sur différents critères/conditions provenant de la croissance verte de la partie développée du monde. La croissance verte en Afrique n'est pas liée à la fabrication de voitures électriques ou à la réduction de l'empreinte carbone des sociétés, mais plutôt à un chemin de développement durable qui promeut la création d'emploi, l'investissement et la croissance avec un accès durable à la nourriture, l'eau, la santé et l'énergie (AfDB 2012b). La Banque africaine de développement est déterminée à diriger ses activités tout au long des lignes de cette stratégie de croissance verte en gardant cela à l'esprit et aussi en faisant des efforts pour limiter l'émission de gaz à effet de serre provenant des activités économiques.

Comme souligné dans la figure 6.6, en moyenne, l'Afrique est la région avec la plus faible émission de carbone par personne (Figure 6.6). Toutefois, les émissions de carbone sont très importantes (écart-type = 1,45). Dans les pays observés, les émissions de CO₂ par personne vont de 0,02 tonnes métriques par personne (Burundi) à 8,98 (Afrique du Sud). La distribution est très désaxée vers la droite. Par contre, sur les 44 pays observés, 80 pour cent émettent chacun moins d'une tonne métrique de CO₂ par personne. Ceux qui émettent le plus sont le Botswana (2,64), l'île Maurice (3,08) et l'Afrique du Sud (8,98).

Figure 6.6 : Émissions de carbone par personne par région du monde (2008)



Source : Calculs effectués à partir de Key World Energy Statistics, 210, AIE

L'Afrique a des capacités limitées pour s'adapter au changement climatique et doit faire face à un avenir très incertain en ce qui concerne le verdissement de ses économies au vu de la crise financière mondiale, la diminution des aides et l'élévation de la malnutrition et de la faim (Stern 2007). Transformer son secteur agricole de façon respectueuse pour l'environnement, nourrir ses populations en utilisant ses terres sagement (au lieu de mettre en péril les moyens de subsistance avec une production commerciale de biocarburants), trouver l'argent pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et aligner les stratégies de développement des pays, voilà les défis importants qu'il faut relever dans le contexte de la croissance verte.

6.3.2 Emplois verts

Les politiques de croissance verte ont des conséquences sur l'emploi. Dans cette sous-section, nous nous focaliserons sur la mesure des effets de l'emploi et sur un schéma conceptuel des conséquences de la croissance verte sur le marché du travail. On utilise souvent le schéma du chômage involontaire kenyan pour examiner les effets sur l'emploi des politiques économiques de croissance verte. C'est défendable dans

les pays en voie de développement étant donné leur vulnérabilité aux chocs macroéconomiques (par exemple, instabilité et détérioration des ressources naturelles en terme de commerce). De plus, les modèles de surplus de travail et les modèles multisectoriels (tels que les modèles d'équilibre général) fournissent des informations utiles sur les conséquences des politiques environnementales. Il est évident que les marchés du travail dans le secteur de l'agriculture ne se comportent pas de la même façon que ceux du secteur industriel. Donc, il est important de noter les conséquences de la création d'emplois dans les deux secteurs.

La mise en place réussie des étapes de la croissance verte entraîne la création d'emplois dans les secteurs de projets écologiques, tels que le développement et le financement des projets verts dans les sources d'énergie renouvelables tels que l'éolien, le solaire, l'hydro, la géothermie et la bioénergie. Les secteurs public et privé vont générer des emplois en fonction des accords de financement des projets écologiques. La croissance verte nécessite des investissements énormes et des innovations radicales pour matérialiser les nouvelles possibilités de croissance avec une durabilité environnemen-

tale. Toutefois, cela dépend de l'échelle des projets verts et du but des implications technologiques, des infrastructures, des financements et des capacités humaines impliquées.

Même si l'on considère généralement que la croissance verte génère des emplois verts corrects (UNEP 2011 ; Pollin et al. 2008) qui apportent une contribution positive au bien-être et une réduction de la pauvreté, certains chercheurs considèrent que certaines politiques environnementales se font au détriment de l'emploi (Morriss et al. 2009 ; Michaels et Murphy 2009 ; Hughes 2011 ; Alvarez et al. 2010). Alternativement, la définition d'emploi vert est basée sur les attributs de marchandises et services produits dans une économie donnée. Donc, tout emploi menant à l'efficacité énergétique, qui décarbonise l'économie ou réduit les déchets et la dégradation doit être considéré comme un emploi vert (UNEP/ILO/IOE/ITUC 2008). Par exemple, un entrepreneur en Ethiopie est devenu un phénomène mondial en utilisant les matières locales (par exemple le caoutchouc) qui auraient pu polluer l'environnement pour produire des chaussures pour les marchés locaux et internationaux. La littérature sur le double dividende provenant de la taxation environnementale/verte souligne comment les marchés du travail sont affectés par le mécanisme d'allocation des revenus générés par les taxes carbone ou les limitations de carbone (Fullerton et Metcalf 1997 ; Sartzetakis et Tsigaris 2007).

Il n'y a pas une définition unique de l'emploi vert. Non seulement les attributs des marchandises et services produits, mais aussi d'autres aspects du verdissement d'une économie, peuvent entraîner la génération d'emplois verts. La problématique en est donc la mesure. Comment dénombrer les personnes qui ont un emploi vert dans une économie donnée ? Les politiques vertes peuvent avoir des effets directs, indirects

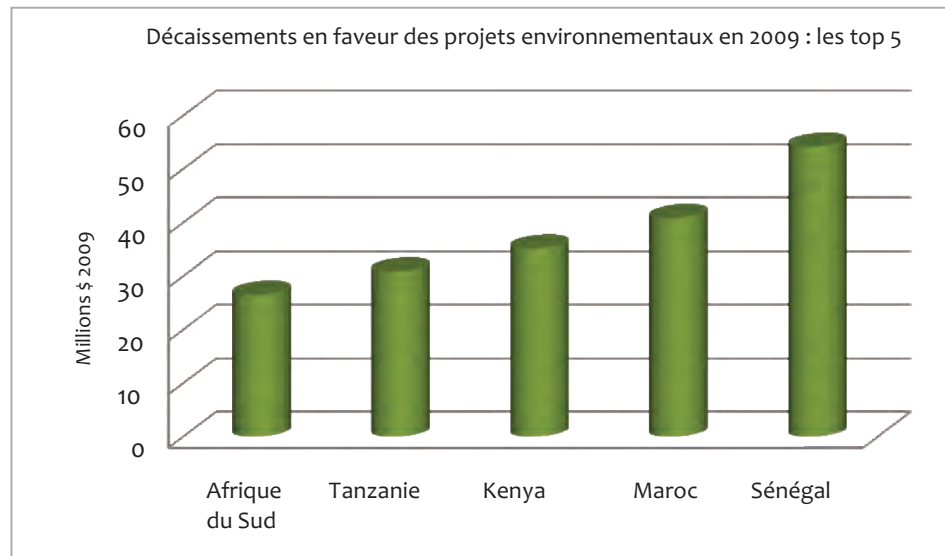
et induits sur l'emploi, qui peuvent être à court, moyen et long terme. La plupart des modèles d'approche se focalisent uniquement sur les effets directs (Kammen et al. 2004 ; Wei et al. 2010) et utilisent des modèles analytiques simples sur feuille de calcul et des estimations techniques. Les emplois verts peuvent créer des initiatives de renforcement des capacités qui promeuvent une croissance respectueuse de l'environnement car la formation et le support font partie de l'agenda de l'économie verte. Des tableaux entrées-sorties sont adoptés pour faire des estimations directes et indirectes. Capturer les effets multiplicateurs et toutes les ramifications dans l'économie des politiques vertes sous la forme d'effets à long terme ou induits nécessite un schéma d'équilibre général tel que le modèle d'équilibre général calculable (EGC). Cette approche n'est pas à un niveau avancé d'application ou largement utilisée en Afrique.

Dans 49 pour cent des pays observés, le gouvernement fournit suffisamment de fonds pour les institutions d'enseignement et de formation, les organisations de recherche et développement et les institutions du secteur public qui régulent le secteur des minerais, tel que les études géologiques, les départements de sécurité des mines et les agences de contrôle de l'environnement.

Un moyen de capturer les effets des emplois induits est de déterminer l'impact des politiques vertes sur les investissements étrangers directs ou sur d'autres entrées de capitaux via le mécanisme de développement écologique. Un autre moyen est d'évaluer la mesure dans laquelle un pays a contribué aux financements internationaux et bilatéraux des projets environnementaux et aux aides de développement. Le déboursement brut de l'APD pour la protection générale de l'environnement dans les 44 pays observés s'élève environ à 500 millions \$ US en 2009, bien que distribué non uniformé-

ment (moyenne = 11,4 millions, écart-type = 11,6 millions). Les 5 premiers pays (Sénégal, Maroc, Kenya, Tanzanie et Afrique du Sud) comptent pour 37,6 pour cent de l'APD (figure 6.7).

Figure 6.7 : Décaissement de l'APD pour les projets environnementaux en 2009 : le top cinq



Source : Base de données RICA 2013

En plus des critères techniques de décompte des emplois verts créés, il faut également faire un effort pour saisir les estimations des emplois détruits à cause des politiques vertes, qui peuvent, par exemple, mener à des initiatives d'abandon des mines de charbon ou déplacer les cultures alimentaires à des cultures de biomasse basées sur une technologie demandant moins de travail. Même si les dynamiques à long terme de la croissance verte ne sont pas complètement comprises, les déterminants les plus importants des impacts des politiques vertes sur l'emploi général sont la structure du marché du travail et la nature des interventions des politiques (Bowen 2012). Ceci implique la présence d'hétérogénéités spécifiques aux pays étant donné les variations dans les accords institutionnels et les dotations en ressources naturelles. Les emplois dans la reforestation (Barbier 2009), les énergies renouvelables tel que le secteur de

l'énergie hydrique (Rutovitz 2010 ; GCN, 2010), les infrastructures de transport (telles que la construction d'un chemin de fer longue distance en Ethiopie), et la production et conversion de biocarburant sont quelques exemples d'emplois verts pertinents dans le contexte africain.

6.4 Considérations importantes pour les décideurs africains

6.4.1 Stratégies d'avantage comparatif, économie politique et développement national

L'Afrique est diverse. La plupart des pays dépendent de l'agriculture, certains sont riches en ressources minérales alors que d'autres occupent simplement de vastes étendues de terres arides ou désertiques. Cette diversité

procure de l'hétérogénéité dans les types de politiques vertes que l'on peut potentiellement poursuivre. Resnick et al. (2012) ont signalé les différences dans les études de cas de trois pays—Malawi, Mozambique et Afrique du

Sud—qui ont, respectivement, des conditions agroécologiques favorables, des biocarburants et une industrie minière. Le tableau 6.1 présente les émissions de CO₂ par habitant pour ces trois pays et leur utilisation d'énergie en 2008.

Tableau 6.1 : Émissions de CO₂ et utilisation de l'énergie — Malawi, Mozambique et Afrique du Sud

Pays	CO ₂ par habitant en 2007 (Tonne métriques)	Utilisation de l'énergie en 2008 (kg d'équivalent pétrole par habitant, 2008)
Malawi	0,07	83,3
Mozambique	0,12	416
South Africa	8,98	2756,3

Source : Base de données RICA 2013

Une condition favorable pouvant être exploitée n'est pas toujours respectueuse de l'environnement, comme dans le cas des mines de charbon en Afrique du Sud, car c'est contraire aux principes de base de la croissance verte. En fait, l'Afrique du Sud est un des plus gros contributeurs aux émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial et se trouve parmi les 13 plus gros pollueurs (Banque mondiale 2011b). Trouver une alternative verte qui n'est pas basée sur un avantage comparatif du pays est donc une considération de politique importante. D'un point de vue pratique, elle peut bénéficier du commerce vert, tel que les importations électriques, pour satisfaire sa forte demande en électricité (Boonyasana 2012).

Les conditions agro-écologiques du Malawi sont adaptées à l'expansion de la productivité agricole mais son agriculture est basée sur des techniques de culture intensives. Ceci est à nouveau contraire à la croissance verte, car la stratégie de développement national du pays promeut les subventions et l'encouragement des agriculteurs à utiliser des engrais chimiques pour favoriser les cultures. Toutefois, si le gouvernement dessine une nouvelle stratégie de développement de la croissance verte, il pourrait

perdre sa base de soutien pour les élections à cause de la popularité des systèmes de subvention pour les engrais. Ce cas illustre les interrelations entre les avantages comparatifs des pays africains, leurs stratégies de développement actuelles et les conséquences économiques et politiques du passage à de potentielles politiques vertes. Par contre, la capacité de gérer les défis macroéconomiques des revenus provenant des ressources naturelles, qui devrait permettre aux pays d'exploiter leurs richesses en ressources naturelles d'une manière durable, est un autre facteur qui interagit avec la capacité de choisir parmi une série de stratégies de croissance verte. Les résultats de l'étude de terrain suggèrent que le Mozambique a bien mieux géré la crise macroéconomique que le Malawi.

La discussion sur la croissance verte en Afrique ne peut donc être dévolue à la reconnaissance des avantages comparatifs/compétitifs de chaque pays et aux considérations sur l'alignement avec les stratégies de développement national et les problématiques d'économie politique (Clapp et al. 2010). Quelques pays ont les infrastructures nécessaires pour exploiter les ressources naturelles de façon efficace. Parmi les 44 pays enquêtés, seul 35,7 pour cent disposent

des infrastructures nécessaires vitales (routes et rail) pour exploiter leurs ressources naturelles. L'Éthiopie, par exemple, a fait des progrès considérables à ce sujet avec son plan pour un système de transport par chemin de fer à travers tout le pays et la construction d'un des plus grands barrages hydroélectrique du continent (FDRE 2011; MOFED 2010).

Ces problématiques fondamentales sont souvent négligées et les besoins de développer des économies vertes sont traités superficiellement. Les pays font progresser leurs stratégies de développement basées sur des avantages comparatifs ou compétitifs qui ne sont pas nécessairement respectueux de l'environnement. S'éloigner du potentiel des économies et des liens de croissance a des conséquences au détriment de l'économie politique car de nouvelles stratégies de développement sont inévitablement suivies de conséquences de distribution à la majorité ou à quelques groupes d'intérêts importants dans la société. L'agenda de la croissance verte nécessite donc une révision soignée du schéma de décision existant et ne peut pas être discuté de façon séparée des avantages comparatifs et des problématiques complexes d'économie politique, comme un support ou opposition à des initiatives de croissance verte par l'électorat, qui prévaut dans un pays donné. Ceci pose le défi le plus difficile pour les États africains.

6.4.2 Implications des technologies

La technologie et l'innovation sont des éléments importants dans la mise en œuvre d'une transition vers une économie verte. Les critères technologiques de la croissance verte entraînent des écarts radicaux dans les façons de faire actuelles. Ils peuvent également augmenter les importations de technologies et innovations chères provenant des économies riches. Ceci

affaiblit les investissements actuels en capital humain et physique en Afrique, qui sont souvent alignés avec les stratégies de développement du passé qui reflètent une attention minimale aux problématiques environnementales à long terme (Weigand 2011). Un domaine de très haute importance est la biotechnologie. Les problématiques qui sont intrinsèquement liées aux biotechnologies sont l'évaluation environnementale risque/bénéfice des produits biotechnologiques (cultures génétiquement modifiées), la protection des droits de propriété intellectuelle et les implications sur les dépenses en R&D et les effets fiscaux du développement des biotechnologies. La croissance verte implique une expansion de la recherche chimique et biologique verte. D'un point de vue des politiques et des réglementations, la standardisation des produits biotechnologiques est nécessaire, comme cela se fait pour les produits basés sur les combustibles fossiles et leurs dérivés. Il faut des cadres institutionnels et légaux forts, qui sont toutefois absents dans la plupart des pays africains, pour mettre en œuvre les stratégies de croissance verte (OECD 2012).

La question est comment, en période d'austérité, les pays africains peuvent se permettre d'attribuer des ressources limitées pour satisfaire les demandes en nouvelles technologies, alors qu'ils doivent faire des choix immédiats pour les moyens de subsistance durables à court terme. Une meilleure diffusion technologique et un meilleur développement des innovations dans les pays pauvres sont possibles à travers des investissements directs étrangers (Dutz et Sharma 2012). Des gouvernements se réalisent de l'importance de l'augmentation des dépenses en R&D dirigées vers le développement des technologies vertes. Dans le schéma général du développement économique, les pays peuvent faciliter

L'absorption de l'innovation et des technologies en formant dans des compétences précises et en gardant les experts compétents avec des incitations concurrentielles. Ceci, en retour, renforce le cas de la croissance verte. Les gouvernements qui y réussissent sont ceux qui ont réussi à créer un environnement de politiques nationales et régionales dans lequel les activités d'extraction peuvent prospérer et ont donc une responsabilité pour aligner les politiques minières à la vision du développement national.

Malgré les recommandations du plan d'action de la Vision africaine des mines (Africa Mining Vision Action Plan) adopté par la conférence de l'UA des ministres responsables du développement des ressources minières, 29 pour cent des 44 pays africains de l'étude n'ont toujours pas pris de mesures pour créer un schéma de politiques nationales et régionales (avec des politiques alignées à la VAM) dans lequel les activités minières peuvent prospérer. Pour les 71 pour cent restants, il y a quelques actions en cours sur l'établissement de ce schéma de politiques.

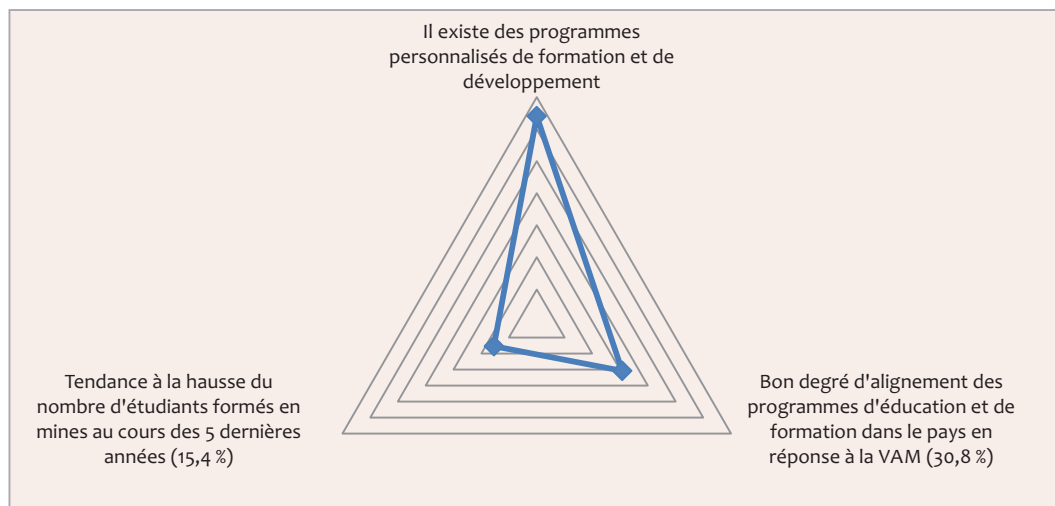
6.4.3 Renforcement des capacités en capital humain et compétences

Pour les pays africains, faire une transition vers la croissance verte c'est aussi trouver la bonne combinaison des compétences dans la population. Jusqu'ici, il y a un manque de formation et la formation disponible est inadéquate. Le manque de compétences va empêcher la transition vers les économies vertes dans de nombreux pays d'Afrique. Même dans des pays développés tels que l'Allemagne et le Royaume-Uni, il y a pénurie en ingénieurs spécialisés dans le « vert ». C'est un défi redoutable en Afrique, où la pénurie s'étend jusqu'au spectre des compétences des ensei-

gnants, concepteurs de programmes d'enseignement, et formateurs aux nouvelles compétences. Bowen (2012) maintient qu'il y a au moins trois façons dont la demande en compétences et capital humain est affectée dans cette transition. Tout d'abord, il y a un changement structurel dans les industries ou une restructuration écologique (comme le déclin ou la fermeture des activités des mines de charbon). L'intensité du travail d'une activité économique donnée varie par secteur. Par exemple, de nombreuses économies africaines sont moins en dehors des perspectives de chômage si elles se focalisent sur les sources d'énergie renouvelables. Ceci car les énergies renouvelables demandent plus de travail que les énergies combustibles fossiles, qui nécessitent un niveau relativement élevé de compétences (Pollin et al. 2009). Deuxièmement, il va y avoir de nouveaux métiers verts (parmi eux, contrôleurs de l'empreinte carbonique, agriculteurs des cultures de biocarburants, travailleurs dans des grandes plantations commerciales). Troisièmement, la nature des métiers existants change car ils reflètent l'efficacité énergétique et les niveaux plus bas d'application de technologies potentiellement dangereuses (tel que l'utilisation réduite des engrais chimiques).

En puisant dans l'étude sur le terrain, nous réalisons que plus de 60 pour cent des pays observés ont établi des programmes de formation et développement sur mesure pour renforcer les capacités ; 30,8 pour cent ont un bon alignement de leur secteur éducation et formation avec les besoins de la VAM et de l'industrie. Malgré cela, seulement 14,4 pour cent des pays observés reportent une augmentation au cours des cinq dernières années du nombre d'étudiants diplômés dans des domaines liés aux minerais (figure 6.8).

Figure 6.8 : Domaine de formation des compétences et capacités



Source : Base de données RICA 2013

La liste des mesures suivantes, adaptée de ILO et CEDEFOP (2011) et Bowen (2012 : 30), démontre les critères de développement des capacités en relation à la transition vers la croissance verte. Il y a un besoin en :

1. Renforcement des capacités pour les employeurs dans l'économie informelle et dans les micro-entreprises et petites sociétés pour entrer dans les marchés verts là où c'est le plus nécessaire ;
2. Formation des entrepreneurs et accompagnement commercial des jeunes et des adultes pour démarrer des activités vertes avec des projets de micro financement ;
3. Conscience environnementale parmi les décideurs, leaders commerciaux, administrateurs et institutions de systèmes de formation formels et informels ;
4. Renforcement des capacités des constituants tripartite pour renforcer les mécanismes de dialogue social et pour les appliquer au dialogue sur l'accès à la formation aux métiers verts ; et
5. Augmentation de la capacité des

systèmes formels d'éducation et de formation à fournir et améliorer les compétences de base de la force de travail nationale. Ceci comprend l'amélioration des systèmes d'apprentissage et la construction de synergies avec les ONG qui fournissent l'éducation et la formation.

Les groupes consultatifs, ateliers et consultations d'acteurs offrent un soutien critique de solutions durables pour une gestion efficace des ressources naturelles. Des institutions telles que le réseau de connaissance sur le développement et le climat promeut des résultats de développement humain durables. Établi en 2010, ce réseau de groupes de réflexions travaille au bénéfice des pays en voie de développement pour concevoir et mettre en place un développement respectueux du climat. Ses idées de conseil pour la mise en place de politiques et d'une croissance durable offrent à l'Afrique une bonne alternative à la dépendance de l'aide et de l'assistance technique occidentale avec des conditionnalités

reliées à eux. Ce réseau maximise également les opportunités de financement, tel que le financement lié au climat. Des initiatives récentes en Ethiopie, par exemple, financent des projets ayant pour but le renforcement de capacités pour le personnel des institutions d'enseignement supérieur dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de l'écotourisme. Un autre projet important est le mécanisme de renforcement des capacités pour le développement vert du PNUE (Capacity Development for the Clean Development Mechanism), qui aide les pays à atteindre leurs objectifs de développement durable. Seuls quelques pays sont ciblés par ce projet, comme ceux de l'Afrique du Nord.

Parmi les pays observés, 77,5 pour cent avaient un programme de groupes consultatifs en cours, ateliers et consultations d'acteurs — tous ayant pour but de renforcer les capacités d'acteurs ciblés dans la chaîne de valeur de la gestion des ressources naturelles.

En donnant leur soutien à la gestion des connaissances et au renforcement des capacités, les programmes de support du PNUE sont importants. Le PNUE a supporté des initiatives de développement durable et des projets de renforcement des capacités en support à l'économie verte depuis le début des années 90. Il y a une reconnaissance croissante qu'une approche programmatique basée sur des investissements à long terme est une des clés du succès (UNDP 2012c). Dans le district semi-aride du Mozambique de Guija, une initiative du PNUE forme les communautés à faire pousser des plantes résistantes à la sécheresse telles que les patates douces, le manioc ou le sorgo. Les communautés sont formées dans les prévisions météo, les informations climatiques, les techniques d'adaptation, la production durable de charbon et la production de fourrage. La

formation a entraîné des changements dans la gestion de l'eau et les pratiques pastorales. De tels changements de comportement devraient être appliqués au niveau du continent car ils détiennent la clé pour pouvoir pratiquer la croissance verte dans l'avenir.

Au Zimbabwe, par exemple, des agriculteurs de quatre villages ont été formés dans la diversification des cultures, la récolte de l'eau de pluie, les stratégies de conservation du fourrage et la production de plantes résistantes à la sécheresse. Les leçons à tirer de ces programmes de formation ont été disséminées dans des ateliers, documents imprimés et des infos radio et sont une partie de la stratégie du réseau de connaissance du développement du climat. Pour que de telles initiatives de formation et de développement des capacités aient un impact, il faut une action à large échelle sur toute l'Afrique. Le PNUE gère le réseau mondial Cap-Net, qui est un système mis en place pour le renforcement des capacités en gestion durable des ressources en eau. Le réseau promeut l'efficacité des ressources, l'inclusion sociale et les faibles émissions de carbone. Les programmes « Train the Trainer (former le formateur)» au niveau local réduisent le besoin en consultants externes. L'équité et l'équilibre des sexes encouragent l'inclusion sociale, et la promotion de l'efficacité énergétique et de l'utilisation maximale des énergies renouvelables (telles que l'éolien, le solaire, l'hydro et la géothermie) encourage un faible développement du carbone.

6.4.4 Infrastructures

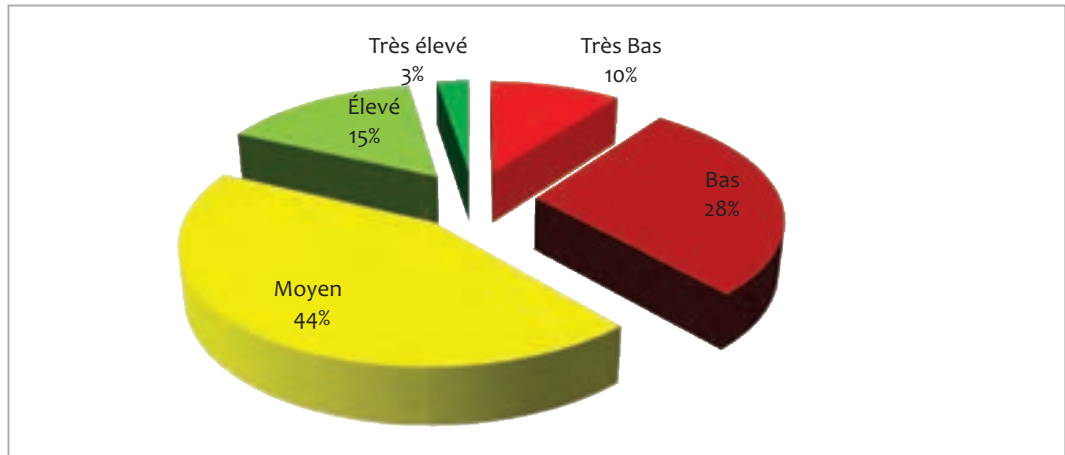
Si le capital physique qui accompagne la croissance n'est pas de type et dimension corrects, les politiques vertes n'atteindront pas les objectifs souhaités. La construction des «bonnes» infrastructures est une entreprise sérieuse à cause de la nature irréversible de ces

investissements ou du grand laps de temps nécessaire pour faire les changements. En Afrique, le compromis auquel font face les décideurs n'est pas un choix entre utiliser les infrastructures existantes et faire des modifications pour s'aligner aux stratégies vertes. En premier lieu, les infrastructures sont inadéquates pour servir la population du continent qui s'élève à un milliard de personnes. Cette absence peut être perçue comme un défi ou une opportunité. C'est un défi car la plupart des pays africains n'ont pas de routes, systèmes ferroviaires, eau, santé, irrigation, énergie et services adéquats. L'absence est une opportunité dans le contexte de l'économie verte car les nations ont la chance de construire le type d'infrastructures appropriées, celui qui s'adapte, atténue l'impact du changement climatique et contribue au dévelop-

pement économique durable. Toutefois, les besoins initiaux en investissements et le coût total de la « bonne » construction ne sont pas modestes (World Bank 2012d).

En recherchant jusqu'à quel point les gouvernements fournissent des financements d'infrastructures et le support relatif aux investissements miniers — en tant que projets autonomes ou via des partenariats public-privé — le terrain observé a montré que l'image était plutôt sombre ; seulement 18 pour cent des pays étaient d'accord que ce soutien était beaucoup ou très élevé. Un peu plus du tiers (38 pour cent) déclarait que ces supports étaient faibles ou très faibles ; les 44 pour cent restants considéraient le support satisfaisant (moyen) (figure 6.9).

Figure 6.9 : Étendue des infrastructures et du support financier du gouvernement au secteur minier



Source : Base de données RICA 2013

Les conditions météorologiques et climatiques influencent fortement le type d'infrastructure nécessaire. Le tableau 6.2 reprend des exemples de secteurs sensibles au changement climatique et les infrastructures requises avec des durées de vie variables.

Table 6.2 : Secteurs avec forte sensibilité au changement climatique

Secteur	Exemple	Échelle (année)
Eau	Barrages, réservoirs	30-200
Planification de l'utilisation des terres	Nouveau développement dans les zones de plaine inondables ou zones côtières	>100
Défenses côtières et contre les inondations	Digues, brises mer	>50
Construction et habitat	Isolation, fenêtres	30-150
Transport	Infrastructures portières, ponts, routes, chemins de fer	30-200
Urbanisation	Densité urbaine density, parcs	>100
Production d'énergie	Centrales au charbon	20-70

Source : Adapté de Hallegatte (2009)

6.4.5 Faisabilité de la croissance verte : qu'en est-il du discours de la révolution verte ?

Dans le cadre de la définition spécifique de la croissance verte en Afrique, nous fournissons une évaluation de la faisabilité de la croissance verte en Afrique. Les deux éléments critiques de notre focalisation sont l'utilisation des engrais chimiques due à de la révolution verte/ transformation agricole menée en Afrique et la production de biocarburants. Des cas supplémentaires complexes sont discutés plus loin dans le chapitre.

i. Engrais chimiques

Les vingt dernières années ont vu une forte augmentation de l'utilisation des engrais chimiques sur le continent. Cette technologie a été financée initialement par les principaux donateurs tels que la Banque mondiale, particulièrement dans les années 70 et 80. L'intensification de l'agriculture réside dans le discours récents sur la révolution verte en Afrique. Les engrais et les variétés à forte productivité sont au cœur de ce mouvement. Donc, dans une proposition de nourrir sa population et d'augmenter la productivité par hectare de terre, l'Afrique est devenue un utilisateur non négligeable d'engrais chimiques (Morris

et al. 2007). La plupart des stratégies de développement nationales incorporent les engrais comme un des intrants clés pour la transformation agricole ou la révolution verte.

La politique d'industrialisation axée sur le développement agricole de l'Ethiopie est un bon exemple. Même si certains pays essaient de se diriger vers la révolution verte en utilisant des engrais et l'irrigation, nombreux sont ceux qui ne réussissent pas à atteindre la sécurité alimentaire. Au contraire, nombre d'entre eux ont un secteur agricole caractérisé par une productivité agricole en déclin, principalement pour des raisons d'échelle d'exploitation et la nature des moyens de production. L'économie verte suggère une application réduite d'engrais ; ceci va intensifier l'insécurité alimentaire existante et entraîner une productivité plus faible par unité utilisée. C'est pourquoi la croissance verte dans le domaine de l'agriculture pourrait mettre un frein au besoin de transformer le secteur agricole et ralentir les capacités à combattre la pénurie de nourriture (par exemple, voir le RICA 2012) car elle nécessite moins d'engrais chimiques. De nombreux

gouvernements d'Afrique soit subventionnent (comme le cas du Malawi) soit supportent un schéma de crédit (comme en Ethiopie) en engrais chimiques pour étendre la production alimentaire. L'utilisation des engrais chimiques augmente la production alimentaire, mais au vu de ses effets à long terme sur l'environnement, elle fait face à une opposition. Il y a donc en cours des considérations vertes ainsi que celles liées à l'économie politique et à la qualité agricole des sols lorsqu'il s'agit de leur utilisation généralisée. Par exemple, en Ethiopie, le programme de crédit des engrais est sujet à une critique croissante et l'on pense qu'il est impopulaire auprès de certains agriculteurs à cause de son effet sur l'endettement des ménages et ses effets néfastes sur la qualité des sols (Kedir 2012). Certaines communautés d'agriculteurs prétendent que cette utilisation régulière des engrais détruit à long terme les capacités de production de leurs terres et met en péril les moyens de subsistance de nombreux foyers.

Comment peut-on réconcilier utilisation des engrais, sécurité alimentaire et atténuation du changement climatique dans le contexte de l'Afrique ? C'est un autre défi important dans un continent avec une forte dépendance à l'agriculture face à une population en expansion. Dans une étude récente au Kenya et en Tanzanie, Palm et al. (2010) fournissent un aperçu de ce que les décideurs doivent affronter dans le but de rendre la sécurité alimentaire à l'Afrique et, en même temps, d'atténuer l'effet défavorable du changement climatique. L'étude a comparé trois scénarios d'intensification

agricole et a trouvé qu'avec de faibles densités de population et une grande disponibilité en terres arables, les objectifs d'atténuation du changement climatique et de la sécurité alimentaire étaient compatibles, alors qu'il est difficile d'améliorer les récoltes et de réduire les gaz à effet de serre avec de fortes densités de population car il faut utiliser les engrais de façon plus intensive (Palm et al. 2010).

ii. **Biocarburants**

Malgré les engagements et les discours politiques, les principaux coupables des émissions de gaz à effet de serre — pétrole, gaz et charbon — sont toujours les principales sources d'énergie mondiales (Addison et al. 2011; IEA 2009). Dans un continent où il y a 42 pays importateurs nets de pétrole, les technologies d'énergies renouvelables sûres et abordables (biocarburants) sont des ingrédients critiques pour le développement durable. Toutefois, au cours de la vague récente de découverte de pétrole dans plusieurs lieux d'Afrique (notamment au Ghana et en Ouganda), l'utilisation diffusée des technologies d'énergies renouvelables est très improbable dans ces pays et cela va prendre beaucoup de temps à être accepté. Trouver des sources d'énergie alternatives est d'une importance vitale dans le contexte des OMD, prix de l'énergie élevés, crise alimentaire perpétuelle et ralentissement de l'économie mondiale. De nombreux pays devront introduire des mesures d'efficacité de l'énergie pour étirer la capacité en ressources d'énergie existantes.

Le paysage du PIB par unité d'énergie consommée (\$ en PPA par kg d'équivalent pétrole) en Afrique (année de

référence = 2008) est représenté dans le tableau 6.3 ci-dessous.

Tableau 6.3 : PIB par unité d'énergie consommée (2008)

Minimum = 0,914 (RDC)	La RDC est le moins efficace, car le pays produit moins d'un dollar (PPA) du PIB par unité d'énergie utilisée
Maximum = 12,679 (Botswana)	Le Botswana est le pays le plus performant en Afrique. Une unité d'énergie utilisée produit 12,7 \$ US de PIB (PPP). La République du Congo et le Gabon suivent avec 10,5 \$ US et 10,3 \$ US respectivement
Moyenne Afrique = 4,440 (Écart type = 3,448)	L'efficacité est très variée à travers l'Afrique

Source : Base de données RICA 2013

La production d'énergie hydrique et renouvelable occupe seulement un petit pourcentage de la consommation totale des pays africains et ils sont nombreux à avoir besoin de trouver des alternatives car la pénurie en eau s'aggrave toujours plus avec le changement climatique. Les biocarburants sont présentés comme plus respectueux de l'environnement que les combustibles fossiles mais sont reconnus avoir des impacts sociaux et économiques indirects (Rogers 2010). Ils sont produits utilisant des cultures comestibles telles que le maïs et le soja et si on les produit pour remplacer les combustibles fossiles, ils peuvent être contre-productifs à cause de la possible remontée des prix alimentaires déclenchés par la limitation des cultures essentielles au profit de la production de biocarburants, comme cela s'est produit en 2007. La production de biocarburants à grande échelle entraîne une demande accrue de grandes parcelles de terrain, ce qui peut faciliter la déforestation en l'absence de terres arables disponibles. Les biocarburants ne pourraient donc pas

être aussi respectueux de l'environnement que ça et s'ils entraînent le déplacement de communautés pour faire de la place à des investisseurs étrangers qui mettent la main sur des terres pour la production de biocarburants, les coûts politiques peuvent être désastreux. Le plus grand problème pour l'Afrique est de nourrir sa population croissante et de satisfaire les demandes en énergie sans compromettre les systèmes de production agricole. Et faire pousser des cultures pour du carburant semble une priorité déplacée ou un objectif difficile à réconcilier avec l'objectif plus vital de sécurité alimentaire.

L'Afrique dépend généralement beaucoup des combustibles renouvelables et des déchets — biomasse solide, biomasse liquide, biogaz, déchets industriels et déchets communaux. Sur les 44 pays observés, 46 pour cent dépendent des combustibles renouvelables et des déchets pour plus de 70 pour cent de l'utilisation d'énergie. Le pays le plus dépendant est la République démocratique

tique du Congo (93,4 pour cent). Les autres avec une dépendance plutôt élevée — plus de 80 pour cent — sont : Ethiopie, Mozambique, Nigeria, Tanzanie, Togo et Zambie. Les moins dépendants sont le Maroc (3,2 pour cent) ; avec des niveaux remarquables pour l'Afrique du Sud (10,4 pour cent), la Namibie (11,2 pour cent) et la Tunisie (13,6 pour cent). La moyenne pour tous les autres pays est de 43,4 pour cent.

Collier (2010d) soutient que cette conversion des cultures de biocarburants en éthanol utilise autant d'énergie qu'elle n'en produit et est simplement « une fantaisie américaine. » En Afrique, l'éthanol est le produit biocarburant le plus prometteur que l'on peut produire à partir de différentes matières premières. Pour générer une source d'énergie durable et accélérer l'économie verte via les biocarburants, les décideurs doivent prendre en considération les conditions environnementales et socio-économiques spécifiques du pays.

Quel est l'état de la production de biocarburants en Afrique ? Elle est très maigre et limitée en échelle malgré l'énorme potentiel existant. Ce n'est pas un mauvais résultat étant donné les défis difficiles qui accompagnent la production de cultures de biocarburants et leur conversion en combustible. Pour une transition au niveau du continent, il faut une stratégie de développement des biocarburants cohérente. Cela peut être une des solutions pour le problème en augmentation constante des carburants, qui est intensifié par l'instabilité des pays producteurs de pétrole. La production de

biocarburants a démarré dans seulement 13 pays africains depuis les années 80, n'est pas soutenue par les investissements, est à petite échelle et entravée par la fourniture de services médiocres et de matières premières erratiques.

L'Afrique est à un tournant lorsqu'elle décide de produire des biocarburants en utilisant son vaste potentiel de terres arables et donc d'utiliser des cultures dans des buts énergétiques. L'Union européenne est en train de prendre des mesures législatives pour encourager les pays membres à produire et à utiliser des biocarburants pour réduire l'intensité du carbone dans les principaux secteurs tels que le transport. Toutefois, l'Europe ne dispose pas de vastes terres arables non utilisées pour produire des biocarburants. C'est pourquoi elle vise des endroits comme l'Afrique pour produire des cultures via des projets d'investissements directs étrangers. Non seulement l'Europe, mais aussi les économies émergentes telles que la Chine, essaient de sécuriser l'accès à d'énormes parties de terres pour la production de biocarburants. La Chine a réalisé cela en République démocratique du Congo et en Zambie ; l'Allemagne en Ethiopie ; la Suède au Mozambique ; et le Ghana, le Nigeria, la Tanzanie et le Kenya ont aussi été impliqués dans cette tendance. Ce développement mène au récent débat sur l'appropriation des terres. Si les décideurs d'Afrique ne sont pas prudents, le continent va simplement être exploité pour produire des cultures pour d'autres au lieu de les convertir en sources d'énergie verte, et la sécurité alimentaire va en souffrir. Si la production

de biocarburants par des multinationales se fait au détriment du déplacement des terres cultivées, l'Afrique risque de perdre non seulement la potentialité de verdir son économie, mais aussi de contribuer par inadvertance à l'extension de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté. Les décideurs d'Afrique devraient prendre des décisions judicieuses pour éviter les schémas d'utilisation des terres qui ont des conséquences néfastes sur le développement potentiel des sources d'énergie propres, la disponibilité alimentaire et le bien-être général. Les cadres réglementaires et politiques sont donc importants et aussi complexes que les critères technologiques, de matières premières et d'investissements de la production de biocarburants (Amigun et al. 2011). Il faudrait faire une sérieuse considération sur la déclaration de 2007 à Addis-Abeba sur le développement durable des biocarburants. La décision ne se limite pas au développement des terres pour les cultures de biocarburants avec la conversion d'énergie à l'esprit. Cela implique un choix difficile entre production alimentaire et biocarburants pour un avenir plus vert. C'est ce qui rend le sujet du développement des biocarburants si complexe et nécessite un examen attentif de chaque pays africain.

6.5 Schéma des problématiques complexes

6.5.1 Contraintes et options de politique

De nombreux pays d'Afrique souffrent d'une forte dépendance aux ressources naturelles (tant renouvelables que non renouvelables), d'une vulnérabilité au climat, d'un manque d'infrastructures de base (transport, assainissement, énergie et eau), et de capacités financières et technologiques. Dans un tel contexte, les actions immédiates qu'il faut entreprendre incluent d'éviter et réduire fortement l'accès libre aux ressources naturelles, d'augmenter la productivité/efficacité de l'utilisation des ressources, d'évaluer le risque climatique des stratégies de développement du pays, d'investir fortement dans les infrastructures, et de prendre les conséquences environnementales très au sérieux. C'est la seule façon dont laquelle on peut croire en une société gardienne de l'environnement pour les générations actuelles et futures. Le tableau 6.4 résume quelques options de politiques-clés à disposition des pays face aux difficiles défis.

Les contraintes présentées au tableau 6.4 sont des défis de longue haleine. Les autres contraintes comprennent la taille en croissance constante de la population africaine, l'urbanisation rapide qui s'ensuit, le coût des politiques vertes et le degré limité d'engagement politique/

Table 6.4 : Politiques éventuelles pour résoudre les contraintes de la croissance verte

Contraintes à la croissance verte	Options politiques
Infrastructure inadéquate	Taxes, tarifs, transferts, et partenariats public privé
Faible capital humain et social et faible qualité des institutions	Taxes, Subventions réforme/retrait
Droits de propriété incomplets / pas en sécurité, subventions	Examiner et reformer ou enlever
Incertitude réglementaire	Se donner des objectifs, créer des systèmes de gouvernance indépendants
Externalités d'information et incitations dispersées	Normes d'étiquetage, approches volontaires, subventions, et technologie et standards de performance
Externalités environnementales	Taxes, permis négociables, subventions
Faibles rendements de la R&D	Subventions à la R & D et incitations fiscales, accent sur les technologies à usage général
Effets de réseau	Renforcer la concurrence dans les industries de réseau ; subventions ou garanties de prêt pour les nouveaux projets de réseaux
Barrières à la concurrence	Réforme réglementaire ; réduire le monopole du gouvernement

Source : Adapté de OECD (2011b).

d'investissements pour utiliser au mieux les ressources du continent, tel que l'énergie éolienne et solaire. Les exceptions sont les États du nord de l'Afrique, tels que l'Égypte et le Maroc, qui sont de loin les plus avancés dans le développement de leur secteur des énergies renouvelables avec des stratégies plus claires (en particulier dans le cas de l'Égypte). Ces pays ont même les futures ambitions d'exporter de l'énergie propre en Europe. L'Égypte a établi son Autorité pour les énergies nouvelles et renouvelables en 1986 et a pour but de faire de son énergie solaire concentrée sa source d'énergie verte clé et de l'exporter également en Europe. Le défi est pour les autres pays de l'Afrique de répliquer ces bonnes pratiques de développement vert vu le capital naturel largement disponible, tel que le solaire et l'éolien. Sans aucun doute, les sources d'énergie verte sont très coûteuses, particulièrement en termes de coûts fixes initiaux élevés, ce qui représente un défi qui ne semble pas immédiatement faisable pour l'Afrique.

Qu'est-ce qui est en jeu en ce qui concerne les énergies solaires et éoliennes ? L'Afrique a un énorme potentiel pour l'énergie solaire à cause de la lumière solaire abondante, au contraire des zones tempérées plus froides et sombres dans l'hémisphère nord. Il y a donc une marge pour développer des énergies renouvelables. Toutefois, les sources d'énergies renouvelables telles que l'éolien et le solaire ne sont pas aussi évolutives que l'énergie nucléaire (qui est sans carbone). La problématique de l'échelle peut être résolue en investissant suffisamment de ressources dans la recherche.

La croissance de la population, qui a entraîné le surpeuplement des villes et la dégradation de l'environnement rural et urbain, reste un des défis les plus importants du développement économique général et de la durabilité environnementale en Afrique (Kedir 1994). De plus, le défi des politiques est de construire des infrastructures futures basées sur une diminution de l'intensité du carbone, de la terre et de l'eau. Pour contourner l'expansion toujours plus

grande des quartiers pauvres dans de nombreuses villes africaines, les urbanistes devraient suivre scrupuleusement des schémas de construction qui assurent un certain standard minimum de dignité humaine et de protection face aux désastres naturels, tels que les inondations, et des accidents humains tels que les incendies.

Malgré les défis, quelques pays sont de bons exemples d'utilisation prudente des ressources naturelles et fournissent des leçons utiles pour les autres pays. Ceci est largement basé sur une technologie appelée cogénération qui est bien établie en Afrique (Baguant 1992). L'île Maurice, un utilisateur extensif de cette technologie, a une industrie sucrière qui est autosuffisante pour ses besoins électriques et utilise de façon efficace l'énergie en excès en la rendant disponible dans le réseau national. En 1998, un quart des besoins en électricité du pays étaient couverts par l'industrie sucrière et ce taux devrait passer à 33 pour cent ou plus les prochaines années. Karekezi (2002) maintient qu'un investissement modeste de capital, la sélection judicieuse du matériel, l'utilisation efficace de l'énergie dans la production sucrière et une bonne planification peuvent entraîner une augmentation de 13 fois de la quantité d'énergie produite. D'autres pays, tels que l'Ouganda, ont des plans pour augmenter leur efficacité en énergie provenant de la biomasse (Kedir 2012 ; Kyokutamba 2012).

Les principales options de politiques pour une transition vers l'économie verte comprennent des réglementations (limitations de pêche, cibles d'émission) ; taxation (taxes impact de développement, taxe carbone, crédits taxe et exemptions) ; dépenses/investissements (R&D dans les technologies vertes, transport urbain et infrastructures d'habitation, afforestation,

développement des capacités humaines) et institution (sécurisation des droits de propriété).

6.5.2 Coûts, bénéfices et mécanismes de financement de la croissance verte

Il y a un large consensus sur les bénéfices de la prise d'actions pour combattre le changement climatique. Il y a de nombreux bénéfices que l'on peut atteindre à des coûts relativement bas. Les bénéfices sont de long terme et non-marchands, ce qui les rend difficiles à quantifier. Les coûts sont à court terme (par exemple, les coûts directs de fourniture des infrastructures pour les énergies renouvelables). Il y a un appel pour une action immédiate pour éviter des améliorations coûteuses dans le futur (UNDP 2012c). La croissance verte a des gains nets en emploi par rapport à l'ancien paradigme de développement (UNEP 2011). Les coûts sociaux et environnementaux se reflètent dans les prix (taxes) et les subventions (par exemple sur les combustibles fossiles ou les engrais). Les subventions pour la consommation des combustibles fossiles dans les économies en développement et émergentes ont contribué à limiter l'inflation et à atténuer les effets sur le bien-être des augmentations brusques du prix mondial des combustibles. La transition à la croissance verte suggère l'élimination des subventions, qui convertit cet élément de coût en bénéfices pour les gouvernements. Toutefois, de nombreux pays (spécialement en Afrique) ne sont pas en position d'éliminer les subventions sur les combustibles et/ou les engrais car ils sont essentiels pour la survie. Leur élimination aurait des conséquences terribles sur le bien-être et mènerait à des dynamiques politiques indésirables, comme observé lors des protestations contre le prix des carburants dans les principales villes de pays africains tels que le Nigeria.

Les économistes modélisateurs soutiennent que le coût de la croissance verte ne va pas ralentir la croissance de beaucoup et fournissent des estimations pour les principales économies telles que les États-Unis. Les estimations existantes montrent que la croissance annuelle du PIB des États-Unis diminuera de 0,03 à 0,09 points de pourcentage pour la période allant de 2010 à 2050. On pense que le déclin de la croissance du globe (y compris l'Afrique) est plus faible que l'estimation pour les États-Unis (Krugman 2010). Toutefois, les modèles de coûts et bénéfices de la croissance verte sont complexes. Par exemple, personne ne sait le coût exact de l'énergie solaire s'il s'agit de se focaliser sur un usage à grande échelle. En supposant que les pays prennent sérieusement des politiques de croissance verte en croyant que cela génère des bénéfices durables avec des coûts gérables, il faut se résoudre à trouver des façons de financer les stratégies qui seront mises en place.

i. Mécanisme de développement propre (MDP)

Le mécanisme de développement propre est un mécanisme ambitieux de compensation des émissions qui sera bénéfique à toute l'Afrique, car elle est souvent le dernier pollueur coupable mais le plus affecté par des conditions climatiques défavorables qui ont des mécanismes mondiaux déclencheurs. Les avertissements de l'initiative traitent de sa structure partielle et spécifique, qui crée des avantages pour ne pas réduire les émissions générales/totales de carbone alors que les émissions spécifiques sont évitées (Collier 2010d). Il y a quelques tentatives de financer des projets qui réduisent les gaz à effet de serre via le MDP, tel que le programme de support carbone de l'Afrique de la banque

africaine de développement, qui supporte l'accès des pays membres régionaux à des fonds pour des projets verts et des efforts pour améliorer leur faisabilité financière. L'Afrique a un long chemin devant elle, car elle compte pour seulement 2 pour cent des projets MDP existants enregistrés au niveau mondial (AfDB 2010). Les projets MDP reçoivent des unités de réduction certifiée d'émission pour le montant réel de réduction des gaz à effet de serre atteint (AfDB 2010). Ces unités peuvent être achetées par les pays riches ou émergents qui sont souvent les plus grands coupables de l'émission de gaz à effet de serre.

Le succès des MDP dépend de plusieurs considérations. Une option financière a trait au maintien ou à l'accroissement du carbone stocké dans les forêts. Le carbone constitue une opportunité pour accéder à des flux de nouveaux revenus émergents. Un exemple en est le schéma de transfert de paiement basé sur les performances connu sous le nom de Réduction des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts (Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation - REDD+) (Santos 2012). Toutefois, suite à une fausse annonce d'obtenir un accord mondial sur la REDD+ à la conférence de Copenhague en 2009, il y a un débat intense sur les effets de la REDD+ sur la corruption dans de nombreux pays africains. Donc, au lieu d'améliorer la gouvernance et la gestion des forêts, l'initiative pourrait être une source de préjudices environnemental, social et économique au continent (Kedir 2012).

Une importante source de financement est la nécessité pour les institutions africaines elles de déclarer les revenus qu'elles obtiennent des ressources naturelles et les allouer aux questions d'importance économique, tel que les infrastructures, R&D et les technologies pour les énergies renouvelables. Ceci est étroitement lié à la transparence et la responsabilité comme promu par l'ITIE (voir discussion au Chapitre 2).

Une proportion importante des contraintes financières de l'Afrique peuvent être résolues en affaiblissant les incitations au pillage dans la plupart des pays riches en ressources. Les fonds provenant des flux de revenus locaux ne devraient pas être sporadiques mais bien systématiques et étendus à l'échelle de nombreux pays. Le besoin en initiatives efficaces internationales, qui nécessitent de la transparence, spécialement de la part des pays riches en ressources, est urgent (Collier 2010d). Une gouvernance effective est essentielle pour que cela devienne vrai. C'est également la forme de source de financement la plus garantie et est plus fiable que les petits coups de main versatiles de l'aide étrangère, qui peuvent être supprimés à l'improviste à cause de l'intensification de disputes diplomatiques ou autres entre le(s) donateur(s) et le(s) bénéficiaire(s).

Les paiements pour des services écosystémiques (PSE) sont un excellent exemple d'un mécanisme qui peut être utilisé pour générer des revenus dans des zones rurales principalement au bénéfice de l'agriculture et de la foresterie durables (UN 2012). Toutefois, cet outil de paiement fonctionne uniquement s'il y a

une masse critique d'utilisateurs de services d'agriculture et de foresterie qui ont une conscience écologique et qui sont prêts à payer une prime pour des services et produits respectueux de l'environnement. Cet argent peut alors être utilisé pour atténuer le changement climatique et promouvoir des activités vertes qui préservent la biodiversité et réduisent la dégradation.

ii. Taxe carbone, limitations carbone et unités de réduction certifiée des émissions

La taxation est un instrument puissant et a un fort effet dissuasif vis-à-vis des responsables des émissions de gaz à effet de serre. La nécessité d'une réforme des taxes environnementales a été discutée dans la littérature depuis les années 50 ; en réalité, la proposition de taxer ceux qui sont responsables de la création d'externalités négatives date des années 20, lorsque Pigou pris une position en sa faveur dans son livre « The Economics of Welfare » (Krugman 2010). Mais l'idée est maintenant en train de gagner du terrain alors que la société doit faire face à une crise environnementale imminente, à un nouvel accord vert mondial et à la taxe carbone (Bovenberg et Goulder 1996 ; RSA 2010).

Les ressources nécessaires pour s'attaquer au changement climatique dans les pays en voie de développement d'ici 2030 sont estimées à environ 140-175 milliards \$ US (World Bank 2010). Le coût de l'adaptation au climat est estimé à 75-90 milliards \$ US supplémentaires (Addison et al. 2011). L'actuelle assistance officielle au développement est bien inférieure au montant requis pour les évolutions liées au changement clima-

tique. La taxe carbone et d'autres instruments similaires (par exemple, la vente aux enchères des licences d'émissions de carbone) sont donc des sources de revenus prometteuses (Dervis 2008). Si l'on sait calculer de façon correcte les coûts sociaux des émissions, il est alors possible d'utiliser la taxe carbone comme un instrument, tandis qu'on peut faire appel aux permis carbone lorsque l'on connaît le niveau de quantité socialement désirable. Les instruments de prix qui limitent les émissions de carbone peuvent fournir des moyens rentables de s'occuper des menaces liées au changement climatique.

Un autre instrument, conceptuellement équivalent à une taxe Pigovienne, est un système de permis d'émissions commercialisables dont on parle souvent dans la littérature sous le nom de « plafonnement et échange ». En tant qu'instrument de taxe par nature, le système de plafonnement et d'échange crée un effet dissuasif aux pollueurs (Krugman 2010). Un aspect important souvent ignoré dans les discussions de la croissance verte est l'opposition potentielle aux taxes par le contribuable/électeur. Il n'est donc pas toujours certain que les taxes soient la solution pour procurer des fonds à la croissance verte. Par exemple, l'introduction de la taxe carbone pour réduire la demande énergétique en Afrique du Sud a entraîné des augmentations des prix locaux du charbon et des tarifs de l'électricité. Des études de simulation ont également montré que le coût élevé des investissements dans les technologies efficaces pour les nouvelles sources d'énergie constitue un tort

potentiel à la croissance de l'économie d'ici 2030. Donc, l'introduction d'une taxe carbone rencontre l'opposition en Afrique du Sud, et les pays font face à des complications économiques et politiques épineuses (RSA 2011).

Le marché des unités de réduction certifiée d'émissions n'est pas développé. Sa commercialisation est mise en doute et insignifiante avec l'expiration du protocole de Kyoto à la fin 2012, et il n'y a pas de vision alternative claire après cette date. Il y a d'autres instruments financiers pour promouvoir la croissance verte. Ceux-ci comprennent le Fonds vert africain établi par Environment Africa pour l'Afrique australe; le fonds vert pour l'Afrique de la Banque africaine de développement (FVA) ; et des fonds fiduciaires multilatéraux et bilatéraux pour le renforcement des capacités dans la gestion environnementale (par exemple, le fond fiduciaire norvégien pour le développement environnemental et social durable et le support remarquable à la REDD+ de la Norvège).

Il y a des inquiétudes que ces fonds souffrent de dysfonctionnements similaires à ceux de leurs prédécesseurs, qui étaient plus symboliques que fonctionnels. Le Fonds Pula du Botswana, qui est très similaire au fonds souverain de la Norvège, fait exception : c'est une source de financements utiles pour les générations futures. Il faut établir des fonds de ressources naturelles et des règlements fiscaux pour maximiser les bénéfices que les pays réalisent de l'extraction et l'exploitation des ressources naturelles (Humphreys, Sachs, et Stiglitz 2007). Le Fonds d'investissement

climatique de la Banque mondiale est une source de financement multilatérale importante, bien qu'il y ait de plus en plus de critiques sur son utilité. Certaines ONG avancent que le fonds pourrait faire plus de mal que de bien aux nations pauvres à cause de son déboursement conditionnel et réservé de fonds verts principalement pour supporter les intérêts des pays riches.

L'atténuation et l'adaptation au changement climatique ont été largement discutées en novembre 2011 au cours de la 17^{ème} Conférence des parties (COP17) à la Convention-cadre des nations unies sur le changement climatique (CCNUCC) et dans le protocole de Kyoto. Pour atténuer l'impact du changement climatique et s'adapter aux nouvelles circonstances, les financements sont primordiaux. En tant qu'une des organisations multilatérales pionnières du continent, la Banque africaine de développement soutient des petits et moyens entrepreneurs en Afrique à travers le Fonds des énergies renouvelables pour l'Afrique, qui est financé par le Danemark et devrait devenir un fonds multi-donateurs. De plus, le programme

de développement accéléré des énergies renouvelables pour les pays à faible revenu (SREP) soutient le développement de stratégies pilotes d'énergies renouvelables dans le contexte de la réduction de la pauvreté en Ethiopie, au Kenya et au Mali. Des initiatives similaires peuvent cibler d'autres pays. Par exemple, l'Angola a un fort potentiel d'expansion de l'énergie hydroélectrique, alors que l'Afrique du Sud a le plus grand potentiel pour l'énergie solaire. C'est un des programmes sous l'égide du Fonds stratégique pour le climat du Fonds d'investissement pour le climat, qui aide à démarrer de nombreux projets verts à grande échelle. La Banque africaine de développement fait du bon travail en termes d'engagement à financer des initiatives ciblées pour la croissance verte. Elle soutient les secteurs de l'énergie, des transports et autres qui promeuvent en Afrique des solutions énergétiques propres en utilisant un Fonds pour les technologies propres (FTP) aux environs de 625 millions \$ US (AfDB 2010). Le tableau 6.3 reprend quelques plans clés d'attribution des financements pour l'Afrique.

Tableau 6.5 : Plans de fonds d'investissement en technologie propre approuvés par région

Lieu	Type/source de financement	Montant (en dollars US)
Universellement	Financement total	4,4 milliards
Afrique	Financement total	1,94 milliard
	Via BAD	625 millions
Egypte	Financement total	300 millions
	Via BAD	50 millions
	Co-financement BAD	140 millions
Région MENA (Egypte, Jordanie, Maroc, Tunisie, Algérie)	Financement total	750 millions
	Via BAD	250 millions
	AfDB co-financing	>250 millions
Maroc	Financement total	150 millions
	Via BAD	50 millions
Nigeria	Financement total	250 millions
	Via BAD	100 millions
Afrique du Sud	Financement total	500 millions
	Via AfDB	150 millions
	Co-financement	>230 millions

Source : BAD (2011b) *Climate Finance Newsletter*

Jusqu'ici, les fonds approuvés sont concentrés dans les pays au nord du continent, les grands pays plus riches subsahariens. Les plans sont approuvés pour développer des sources d'énergie renouvelables telles que le vent (Égypte, Maroc et Afrique du Sud), le solaire (région MENA) et la conservation de l'énergie (dans le transport urbain au Maroc et au Nigeria). Étant donné l'important manque d'investissements pour le reste de l'Afrique, il faut un engagement continu agressif et authentique de la Banque africaine de développement, ainsi que les autres sources et instruments identifiés plus haut. Ceci nécessite des efforts en Afrique et, plus important, un engagement pour une action mondiale coordonnée avec un fort soutien de financement (Sandler 2004).

Il y a un espace pour le financement du secteur privé, qui a une importance critique. Le Comité des donateurs pour le développement de l'entreprise (CDDE) est « un forum qui réunit 21 donateurs et les agences des NU pour promouvoir une réduction durable de la pauvreté à travers le développement d'un secteur privé dynamique » (DCED 2011 : 2). En Afrique, le secteur privé peut être une source importante d'emplois verts en se focalisant sur le développement d'entreprises respectueuses de l'environnement. Les acteurs privés peuvent travailler sur une variété de projets verts, tels que le recyclage, la gestion des déchets et le développement des énergies renouvelables. Les gouvernements peuvent aussi mettre en place des procédures réglementaires efficaces pour laisser le secteur privé obtenir des

prêts verts, des garanties et des fonds de départ. Lorsque les gouvernements encouragent le secteur privé à s'engager dans les activités vertes, ils peuvent cibler leurs efforts sur les investisseurs nationaux et étrangers.

iii. Solutions régionales et mondiales

L'agenda de la croissance verte est multidimensionnel et complexe et a des dimensions nationales, régionales et mondiales. La mise en œuvre de déclarations et conventions multilatérales qui sont en place est un des défis les plus grands. La déclaration de Libreville sur la santé et l'environnement (2008) et la déclaration de Libreville sur la biodiversité et la réduction de la pauvreté en Afrique (2010) sont des engagements politiques de nombreux pays à faire un pas vers une économie verte. Elles incluent toutes deux les principes des déclarations de Rio 1992 et Rio+20 sur l'environnement et le développement.

Des voix se sont élevées pour que les échanges d'électricité réduisent les émissions de CO₂ et le réchauffement mondial. L'intégration régionale et des accords de quotas globaux peuvent faciliter cet échange. En utilisant les informations de la théorie internationale des quotas, Boonyasana (2012) a soigneusement examiné si la coopération internationale (telle que l'importation et l'exportation d'électricité) peut réduire les niveaux d'émissions de CO₂. L'analyse des données du panel couvre 131 pays et aussi les divisions de pays par continent, avec des échantillons annuels pour la période de 1971 à 2007. Les résultats montrent que la coopération électrique

est très importante pour diminuer les émissions de CO₂ par unité de production. Au niveau du continent, l'Asie montre le plus grand déclin en émissions de CO₂ de son importation électrique, avec le plus petit déclin pour l'Afrique à cause du nombre de barrières aux échanges de l'électricité. Cette étude rigoureuse et prometteuse révèle que la coopération électrique peut avoir un impact positif sur la gestion efficace de l'environnement, promouvoir la décarbonisation de la fourniture électrique, et servir d'instrument pour les gouvernements dans leur combat contre le réchauffement mondial. Si plusieurs pays sont impliqués dans l'échange/la coopération électrique, le poids des émissions de CO₂ de notre planète va diminuer. C'est un des cas complexes d'action collective mondiale qui ne peut être menée que dans des forums multinationaux (Sandler 2004).

iv. Inadéquation entre la croissance verte et les stratégies de développement existantes

Les stratégies de développement de nombreux pays du monde (pas seule-

ment ceux en Afrique) sont en désaccord avec les principes de la croissance verte. C'est pourquoi l'engagement des décideurs et des professionnels du développement dans la croissance verte représente un changement de paradigme de la pensée et de la pratique. La contribution clé des leaders d'opinion, des chercheurs et des institutions telles que la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique est de tirer les leçons en séquencant, coordonnant et exploitant les synergies potentielles des politiques de développement existantes des États africains et en montrant comment elles peuvent être développées pour incorporer les principes de la croissance verte. C'est une énorme entreprise ambitieuse que tous les pays doivent entreprendre avec urgence pour éviter une inadéquation entre les politiques existantes et l'avenir de la croissance verte. Le tableau 6.4 souligne les processus clé de planification et la mise en place nécessaires pour intégrer les principes de la croissance verte aux stratégies de développement économique national existantes pour chaque pays.

Tableau 6.6 : Intégration de la croissance verte dans les politiques économiques

Priorités stratégiques	Questions, actions et acteurs prioritaires
Évaluer l'environnement propice (processus de politique générale, processus de développement stratégique, dialogue public)	Évaluer les accords institutionnels existants pour les stratégies de développement économiques existantes (alignement avec les DSRP et les documents de stratégie par pays (DSP) à travers l'exercice d'intégration de la Banque mondiale) ; faire le lien avec les problématiques nationales de politiques (infrastructures, pauvreté, insécurité alimentaire) ; faire la liste des experts avec connaissance des liens entre environnement et économie (vision de la BAD de d'intégrer la croissance verte dans toute l'Afrique d'ici 2022)
Identifier les acteurs clés	Ministères des finances et du développement économique ; agences des ressources environnementales et naturelles ; Ministères de la société civile et le secteur privé
Identifier les opportunités pour déterminer les motivations organisationnelles (favoriser la transparence et la responsabilité et prendre des mesures politiques correctives)	Evaluer les faiblesses de l'organisation des institutions ; favoriser la participation des environnementalistes dans la conception des stratégies de développement et mettre en place des incitations pour les agences de développement économique pour prendre en compte les problématiques environnementales ; identifier les meilleurs « point d'entrées » disponibles dans le cycle des plans de développement nationaux et le rôle potentiel des « champions » ; prioriser en fonction d'une évaluation réaliste des opportunités
Identifier les besoins de prise de conscience et de connaissance (briefing, formation et produits de connaissance)	S'assurer que les acteurs clés des agences pour l'environnement comprennent le système et le processus de la gestion et du développement économique ; informer des liens entre impacts environnemental et social ; fournir des produits de connaissance (études de cas)
Identifier les outils analytiques à adopter et développer la formation appropriée (faits spécifiques au pays, présenter les arguments économiques, élaboration des politiques)	Support technique pour l'évaluation des services éco systémiques et analyse économique des biens et services environnementaux ; support technique de l'analyse économique ciblé sur les processus de planification (valeur de l'environnement pour des objectifs économiques et sociaux spécifiques à long terme ; par exemple, la préservation de la forêt tropicale africaine peut servir longtemps au continent ou pour diminuer le réchauffement climatique) ; support technique pour l'analyse coût-bénéfice et d'efficacité des politiques et investissements environnementaux

Dresser des options pour influencer les politiques (révision des priorités politiques — de la croissance verte vis-à-vis de la révolution verte, mise en place de stratégies — et comment ordonner les priorités de l'Afrique ou les priorités de ses groupes hétérogènes/ différents groupes de pays)

Fournir un support en utilisant les résultats de l'analyse technique pour adapter le processus de prise de décision ; supporter les arguments économiques pour des mesures spécifiques de politiques environnementales ; développer les compétences en communication et négociation du personnel des agences environnementales (un modèle est la formation à la capacité utilisée pour fournir des experts qui défendent la position de l'Afrique dans les négociations de l'OMC) ; engager les organisations de la société civile avec le potentiel de contribuer positivement au débat politique.

Source : Adapté de OECD (2011c) avec des modifications prenant en compte le contexte africain.

Globalement, les organisations multilatérales qui ont un rôle important dans la mise en place des politiques nationales, comme la Banque mondiale, devraient intégrer les principes de la croissance verte dans leurs actions. On espère que cela aura bientôt lieu, vu que la Banque a poussé l'agenda de la croissance verte dans différents forums ces dernières années. Par exemple, la Banque mondiale, soutenue par un nouveau fonds fiduciaire pour la croissance verte financé par le gouvernement coréen, a récemment travaillé sur les problématiques de la croissance verte dans le but de les incorporer dans la conception des projets ; l'assistance technique ; et les stratégies nationales, régionales et sectorielles telles que l'agriculture, les infrastructures urbaines et le transport. Cela représente un pas dans la bonne direction pour une intégration rapide des politiques économiques nationales, les DSRP, les DSP et les idéaux de la croissance verte. Le même effort d'intégration devrait être poursuivi par les institutions de développement régionales sans créer d'inconsistance avec l'effort au niveau mondial de réussir à conjuguer croissance verte et stratégies nationales.

6.6 Conclusion

Le changement climatique est une énorme menace pour les économies africaines et

l'engagement vers une croissance verte a pour but d'éviter les terribles conséquences environnementales, économiques et sociales de l'inaction. Étant donné que les plans de développement nationaux, les brèches financières et la sécurité alimentaire sont tous interconnectés au changement climatique, les stratégies de croissance verte doivent prendre toutes ces problématiques clés en considération pour réussir (Addison et al. 2011). Dans la théorie du développement économique actuelle, « croître en polluant et nettoyer plus tard » n'est plus une raison valable pour se focaliser uniquement sur la croissance économique. De nombreux pays africains dépendent des ressources naturelles et mettent en évidence que le développement de la chaîne de valeur et la transformation structurelle dans le secteur des ressources naturelles sont essentiels.

L'Afrique se trouve à une étape critique en ce qui concerne la gestion de ses ressources naturelles. Le choix des politiques doit être honnête, décourager la corruption et juguler le pillage des ressources naturelles du continent. C'est encore plus vrai aujourd'hui, avec l'augmentation de la prise de conscience des conséquences environnementales des politiques de croissance qui négligent la nature.

La croissance verte est chaleureusement adoptée par les organes de décisions politiques

les plus influents en Afrique. Toutefois, il y a un manque de profondeur dans les débats concernant le développement d'une économie verte qui apporte des bénéfices aux générations actuelles mais aussi futures. Les obstacles évidents sont un manque de compétences, technologies, infrastructures et finances nécessaires pour transformer les économies le long d'une trajectoire verte. Plus important, de nombreuses discussions ne se focalisent pas sur les avantages comparatifs/compétitifs des pays et ne tiennent pas en compte l'hétérogénéité des politiques de croissance verte au sein du continent. De nombreuses institutions et organisations travaillent toujours sur la base de l'ancien paradigme du développement. Il y a une frustration populaire croissante due à l'inaction des décideurs (Bond et Desai 2011; Bond 2011). La transition vers la croissance verte est donc complexe et nécessite un tissu de réformes avec l'ordre comme élément central.

Il y a également peu de considérations d'économie politique dans les discussions, une conséquence du sentiment que toutes les politiques de croissance verte doivent être soutenues par l'électorat. Ce qui est encore plus préoccupant, c'est que les stratégies de croissance verte des pays africains négligent les stratégies de développement nationales développées sur la base des positions d'avantage comparatif qui ne sont pas nécessairement respectueuses de l'environnement. Il y a des déclarations multilatérales (par exemple, la déclaration d'Abuja de 2012–2015 sur les engrais) qui sont en désaccord avec l'agenda de croissance verte. Le monde continue à lutter pour mettre en place les décisions de la Conférence des nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED) et Rio+20 (Puppim de Oliveira 2012). Il faut donc encore une coordination de politiques (croissance verte avec

révolutions vertes ; croissance verte avec DSRP ; DSP) car les stratégies de croissance verte qui créent des documents autonomes peuvent entraîner des politiques économiques parallèles qui ne fonctionnent pas ou ne sont pas coordonnées. A un niveau mondial, la reconnaissance de la position de l'Afrique en termes géopolitiques est cruciale pour tous les accords mondiaux qui ont un impact sur l'environnement et, en retour, sur l'agenda de développement vert du continent.

Des initiatives d'autosuffisance énergétiques telles que la production de plantes pour les biocarburants et leur conversion en éthanol sont un défi épineux pour l'Afrique. Les pays du continent sont loin derrière en matière d'intégration de toutes ces problématiques et de présentation d'une stratégie de croissance verte claire et réalisable. Il y a cependant des développements encourageants, tels que les initiatives d'énergies renouvelables au Maroc, en Egypte et dans d'autres pays du nord de l'Afrique, ainsi que les pionniers de la cogénération tels que l'île Maurice, qui doivent être étendus au niveau du continent tout entier.

La croissance verte est un but à long terme. Les obstacles sont politiques, comportementaux et financiers. La solution réside dans une approche interdisciplinaire de l'économie, de la loi, des technologies, de la science politique et de la psychologie sociale. Il faut évaluer une interaction complexe d'objectifs politiques, économiques et sociaux dans le contexte africain et il faut prendre en considération l'interaction souvent contentieuse et inégale du continent avec d'autres dans un cadre global. Plusieurs pays peuvent avoir des modèles de croissance verte différents. Par exemple, la technologie éolienne semble plus appropriée pour les pays côtiers ; tous les pays n'ont pas de potentiel hydroélectrique ; tandis que pour l'ensemble de l'Afrique,

le solaire est une option viable à long terme. En espérant que les pays riches rendent les technologies propres disponibles aux pays pauvres, les gouvernements africains peuvent avoir le but réaliste de prendre des initiatives

pour s'engager dans des réglementations, des institutions et des politiques vertes et collaborer avec le secteur privé pour transformer les économies dans une direction plus écologique (Aghion et al. 2009).

Chapitre

7

**Gestion des ressources naturelles
à travers la coopération régionale
—une attention particulière aux
États riverains de l'Afrique**





7

Gestion des ressources naturelles à travers la coopération régionale — une attention particulière aux États riverains de l'Afrique

7.1 Introduction

Comme nous l'avons brièvement expliqué dans le Chapitre 2, il y a de nombreuses leçons à tirer de la gestion d'une ressource épuisable telle que l'eau, une ressource essentielle pour la vie et dont l'Afrique est bien dotée. Ce continent abrite 55 des 200 cours d'eau les plus importants au niveau international — plus que tout autre continent. Ces bassins hydrographiques sont parfois partagés par plus de 10 pays africains (Figure 7.1). C'est ce qui rend la gestion des bassins hydrographiques transfrontaliers (TRBM) si complexe (Sadoff et al. 2002 ; UNECA 2006). L'héritage colonial de subdivisions arbitraires des zones géographiques en différents États est une source de complexité. Les schémas pluvieux très variables et peu prévisible de l'Afrique, qui entraînent des flux hydriques extrêmement variables même durant les années à pluviosité normale, compliquent encore plus le défi (SIWI 2009). Ces dernières années, la littérature scientifique internationale a apporté plus d'attention aux analyses des moteurs et des contraintes de la coopération internationale pour l'eau. Toutefois, la connaissance et la compréhension des facteurs clés qui déterminent la réussite des interventions de coopération technique et de développement des capacités sont encore limitées dans ce domaine. Il faudrait approfondir les recherches sur les défis, les barrières et les leçons tirées de la gestion des bassins hydrographiques transfrontaliers.

Dans plusieurs cas, le système tout entier d'alimentation en eau d'un pays trouve ses origines hors des frontières et dépend de la bonne volonté des pays en amont de soutenir cette provision. Ces pays incluent l'Égypte (99 pour cent) ; la Mauritanie (95 pour cent) ; le Botswana (94 pour cent) ; et la Gambie (86 pour cent) (Rieu-Clarke et al. 2012). Dans ces cas, un forum de gestion des bassins hydrographiques transfrontaliers impliquant tous les acteurs affectés est essentiel. Malheureusement, seuls 16 des bassins hydrographiques transfrontaliers de l'Afrique sont gouvernés par des accords à l'échelle du bassin tout entier ; 3 sont partiellement couvertes par des accords et 40 n'ont pas d'accords spécifiques au bassin (Merrey 2009). La recherche d'une coopération effective interétatique en matière d'eau et de solutions proactives pour lutter contre des conflits potentiels est un effort qu'il faut continuer à mener en Afrique (Sadoff et Grey 2002; GWP 2012).



Figure 7.1 : Les principaux bassins hydrographiques de l'Afrique



Source : Adapté de la base de données *Transboundary Freshwater Dispute* (2000) ; Jacobs (2009)

Les objectifs clés de la gestion des bassins hydrographiques transfrontaliers incluent les moyens de trouver comment passer des conflits potentiels à une coopération constructive et modifier ce que l'on appelle souvent une situation embarrassante dont le résultat est nul — dans laquelle chaque gain d'une partie est une perte pour l'autre — en une proposition gagnant-gagnant (Zaag et Savenije 2001)

Les ressources en eau de l'Afrique, spécialement celles transfrontalières, sont moins développées que celles des autres endroits du monde. De plus, des cycles répétés de longues sécheresses parfois suivies d'inondations, intensifient la faible disponibilité en eau du continent (Falkenmark 1989 ; Chenje 1996 ; Rieu-Clarke et al. 2012). La plupart des prévisions sur les schémas de profil en eau et de changement

climatique de l'Afrique dans les prochaines décennies dépeignent une aggravation du manque d'eau dans différents « points chauds » tels que les bassins hydrographiques du Nil, Niger, Zambèze et Okavango (IFPRI 2007 ; FAO 2004 ; Rockstrom et Gordon 2001 ; Chenje 1996). Il faudrait des barrages et d'autres réservoirs de stockage pour réduire les impacts des variations annuelles de précipitations et pour stocker l'eau pour l'irrigation et la production d'énergie (Merrey 2009). De tels projets ont des implications transfrontalières importantes car, dans de nombreux cas, leur construction n'est réalisable que sur des cours d'eau partagés par deux ou plusieurs pays, et il est alors nécessaire d'identifier et de faire face aux questions interétatiques d'actualité qui peuvent apparaître dans ce contexte. Il y a actuellement un besoin bien articulé de construire systématiquement des capacités à différents niveaux et d'encourager les compétences des acteurs clés dans une fraternité de développement pour arriver à, ou faciliter, une gestion collaborative et efficace des bassins hydrographiques transfrontaliers (Chikozho 2012a).

En utilisant les observations des études de cas sélectionnées et la littérature existante, ce chapitre établit la performance de l'organisation des bassins hydrographiques transfrontaliers (Transboundary River Basin Organization - TRBO) et propose des recommandations spécifiques qui peuvent servir de base pour des interventions futures de développement des capacités. On examinera les points forts et faibles des formes existantes de régimes de TRBM en tant qu'instruments pour l'intégration économique régionale et également pour produire des options, des stratégies et des étapes institutionnelles alternatives de politique. Les nouveaux défis, les opportunités et les voies d'une TRBM améliorée y sont mis en

lumière et des recommandations y sont faites pour les efforts de renforcement des capacités.

7.2 Gestion des ressources naturelles transfrontalières

7.2.1 Discussion sur la gestion des bassins hydrographiques transfrontaliers

Des chercheurs prétendent que les conflits à propos de l'eau et d'autres ressources naturelles s'intensifient et dégénèrent en parallèle à l'aggravation du manque de disponibilité en eau (Sadoff et Grey 2005 ; Wirkus et Böge 2006 ; SIWI 2009). Par définition, la pénurie implique une compétition accrue pour une ressource avec une valeur économique accrue (UNECA 2006). Comme l'Afrique est un des continents les plus secs du monde, la diminution de la disponibilité en eau qui fait face à la demande en augmentation favorise l'apparition des disputes et des conflits armés ayant trait à l'eau, tant à l'intérieur d'un pays qu'entre les pays (Falkenmark 1989 ; Ashton 2000 ; Biswas et Tortajada 2009). Le problème réside dans la connexion entre ce qui est essentiellement un jeu sans gagnant et les particularités du dilemme amont-aval dans lequel la prise d'eau par un État en amont réduit la quantité d'eau disponible aux autres États riverains en aval (UNECA 2006). La plupart des conflits pour l'eau résident donc habituellement dans le partage de la quantité d'eau entre des États riverains, mais ils ont parfois trait à la qualité de l'eau car la pollution signifie moins d'eau à disposition pour des pays en aval (Zaag et Savenije 2001).

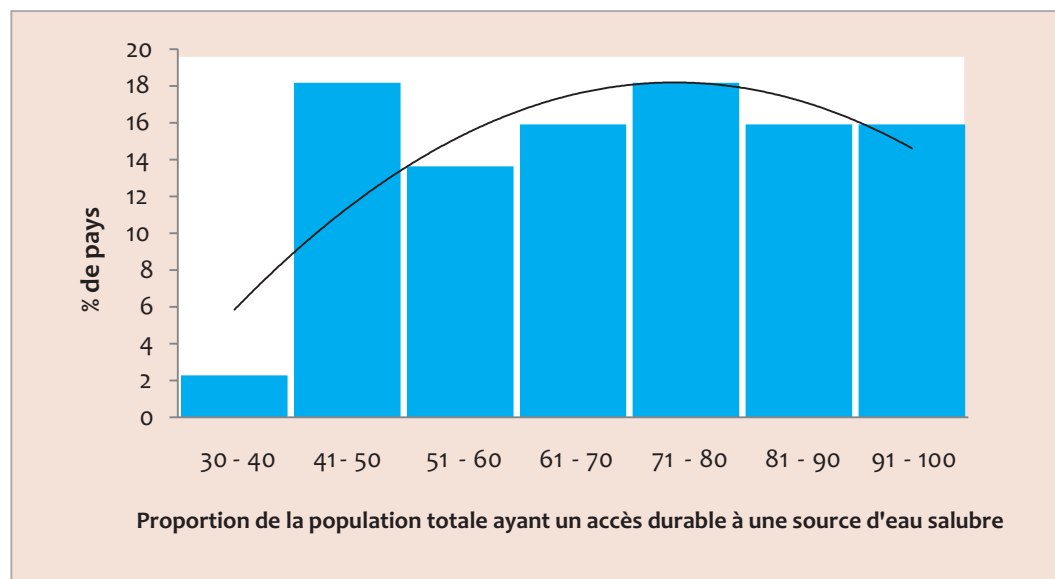
Les voix des partisans de ce que l'on appelle l'« hypothèse des guerres de l'eau » se sont peut-être fait sentir plus fort au cours des deux dernières décennies mais un groupe important

de chercheurs opposés prétendent essentiellement que les violents conflits internationaux et les conséquences terribles prévues par les partisans de l'hypothèse des guerres de l'eau sont inutilement alarmistes et basés sur des spéculations à l'opposé de preuves empiriques solides. Ils avancent que l'on peut difficilement trouver des cas historiques dans lesquels des pays se sont réellement engagés dans des conflits violents dus uniquement à des désaccords à propos du partage des eaux transfrontalières (Uitto et Duda 2002 ; Jacobs 2009 ; Douven et al. 2012). L'eau — à peine définie — n'est ou n'a probablement pas été la seule source de guerre, car les guerres ne se déclarent en général pas pour un seul intérêt ou but. Les facteurs en dehors du domaine de l'eau, et non l'eau en elle-même, sont habituellement décisifs dans l'aggravation des tensions transfrontalières (Sadoff et Grey 2002).

Historiquement, l'eau a plus souvent servi à unir qu'à séparer les sociétés ; au niveau mondial, il n'y a eu que 37 incidents de conflit aigu au sujet de l'eau depuis 1948 (Chikozho 2012a). Au cours de la même période, environ 295 accords

internationaux de coopération sur l'eau ont été négociés et signés (Wolf 2005 ; Conca 2006). Donc, malgré les tensions inhérentes dans le cadre international de l'eau, les États riverains ont en fait montré une créativité incroyable pour entamer des projets de développement régionaux, souvent à travers une diplomatie préventive et la création de « paniers d'avantages » étendus qui autorisent des allocations positives des gains communs (Wolf 2002 ; GWP 2012). Ils ont réussi à aller au-delà de la vision de l'eau en tant que bien qui doit simplement être partagé et ont, au contraire, développé une approche qui attribue de façon équitable les avantages dérivés de l'engagement et de la collaboration (FAO 2006b ; Douven et al. 2012). Ces résultats historiques sur la capacité d'attribuer de façon pacifique les ressources en eau sont rassurants pour l'avenir, particulièrement au vu de la proportion de personnes avec accès durable à une source d'eau. En partant des résultats de l'enquête ICA, le cadre de l'accès durable à l'eau de l'Afrique a changé (figure 7.2). L'Ile Maurice est toutefois à la première position avec 99 pour cent d'accès à l'eau potable pour tous.

Figure 7.2 : Proportion de la population avec accès durable à l'eau potable (2008)



Source : Calculs effectués à partir de la base de données ICA 2013

Par conséquent, le paradigme émergent sur la gestion de l'eau transfrontalière a modifié la pensée d'une relation présumée entre le manque d'eau et les conflits violents à une notion plus large de coopération et partage des avantages. On assiste à une mutation remarquable d'une focalisation simple sur des revendications polarisées pour un partage de l'eau en termes volumétriques à un partage des multiples avantages et des coûts qui dérivent d'accords optimisés d'utilisation et de développement de l'eau dans les bassins (UN-Water 2008). Bien que l'hypothèse de la guerre de l'eau semble improbable, cela a permis une prise de conscience et une focalisation de l'attention sur les théories et pratiques de développement vers des réponses plus proactives et des solutions durables aux conflits transfrontaliers réels et potentiels de l'eau ainsi que vers de nouvelles opportunités de coopération économiques régionales. Le nombre d'accords internationaux de coopération sur l'eau et d'organisations de bassins hydrographiques transfrontaliers continue à augmenter, et les efforts dans cette direction devraient être toujours plus encouragés (Wolf 1998 ; Giordano et Wolf 2003 ; Conca 2006).

Cependant, l'établissement de nombreuses organisations de bassins hydrographiques transfrontaliers dans diverses parties du monde n'implique pas nécessairement que tous les défis ont été dépassés. Au contraire, l'établissement d'accords réalisables sur le partage de l'eau, la résolution des conflits de l'eau et la facilitation d'une plus grande intégration économique régionale restent des défis énormes en Afrique et ailleurs (Gerlak 2007 ; Merrey 2009). De plus, les désaccords et les tensions internationaux qui apparaissent souvent dans les points chauds transfrontaliers perturbent la politique et

l'économie et tendent à réduire le rythme de l'intégration économique régionale. Donc, limiter l'occurrence et l'impact de tels événements reste une priorité et il est essentiel d'identifier des schémas institutionnels plus robustes, des interventions de développement des capacités, des outils pour la mise en place et les options sur lesquelles les organisations des bassins hydrographiques transfrontaliers peuvent se reposer lors de l'exécution de leur mandat.

Les mécanismes de dialogue peuvent aller loin pour réduire les risques de conflit sur l'utilisation des ressources en eau. L'implication d'une section croisée du secteur public, du secteur privé et de la société civile dans des forums de décision sur l'utilisation des ressources naturelles rares est une capacité absolument nécessaire. Pour le moment, 55 pour cent des 44 pays observés ont de tels mécanismes en place.

7.2.3 Eau et intégration économique régionale — l'histoire de l'Afrique

En Afrique, la plupart des bassins hydrographiques transfrontaliers ont un potentiel énorme mais inexploité de génération d'énergie transfrontalière, de systèmes d'irrigation multi-pays à large échelle, de navigation inter et intra-pays, de développement de pêcheries conjointes à l'intérieur des terres, de fourniture conjointe d'eau, de protection environnementale, de conservation de la vie sauvage, de récréation et d'écotourisme (UNECA 2000). Le développement conjoint de ces opportunités peut offrir des bénéfices mutuels pour les pays riverains et soulager les contraintes nationales sur les ressources naturelles (Bach et al. 2012). La planification des ressources en eau aux niveaux national et de sous-bassins entraîne rarement des avantages

socioéconomiques optimaux, alors que la planification et l'utilisation à l'échelle du bassin peuvent résulter en des avantages qui dépassent la somme résultant des efforts nationaux fragmentés (Giordano et Wolf 2003 ; GWP 2012). De plus, une coopération qui tire de plus grands avantages des cours d'eau et réduit les coûts permet une beaucoup plus grande coopération entre les pays, promeut l'intégration économique régionale et génère des bénéfices au-delà du cours d'eau (Sadoff et Grey 2002). Les communautés économiques régionales d'Afrique sont désormais plus informées de tout ce potentiel que jamais et elles mènent des actions pour transformer cette information en programmes et projets de développement régional spécifiques (UNECA 2006 ; GWP 2012).

Il est toutefois important de remarquer que la superposition d'appartenance à plusieurs communautés économiques régionales et la nature mouvante de ces appartenances par pays assure que les bassins hydrographiques transfrontaliers font partie du paysage extrêmement complexe des institutions, des politiques, des relations commerciales et des demandes sectorielles (Jacobs 2009). Pour les secteurs qui sont directement ou indirectement impliqués dans les problématiques de l'eau, l'importance de la complexité institutionnelle existante représente des défis et des opportunités à intégrer progressivement en termes de prise de décision (GWP 2010). Donc, la focalisation principale des efforts de renforcement des capacités pour la gestion des bassins hydrographiques transfrontaliers doit inclure l'examen du rôle des communautés

économiques régionales dans la facilitation de l'utilisation de l'eau comme instrument d'une meilleure intégration économique régionale. Il faudrait également réaliser des politiques et des institutions adaptées pour soutenir les efforts et affronter cette réalité complexe.

Les pays africains ont commencé à faire des accords concernant les cours d'eau transfrontaliers dans les années 60, principalement avec l'intention de développer des bassins transfrontaliers de façon conjointe comme source supplémentaire d'eau douce. À part quelques exceptions, on a payé peu d'attention à l'élaboration des politiques, d'instruments législatifs et de visions communes pour élargir et partager le panier d'avantages socioéconomiques dérivant des actions conjointes. L'analyse de la CEA (2006) suggère que plusieurs communautés économiques régionales de l'Afrique ont déjà établi des comités et des programmes de gestion des ressources en eau, mais que seules quelques-unes ont véritablement été capables de développer des politiques régionales de l'eau sérieuses et des plans d'action stratégiques pour la gestion intégrée des ressources en eau et pour faciliter la mise en place de quelques projets régionaux (Böge 2006 ; Jacobs 2009). Les encadrés sur les TRBO suivants démontrent la mesure dans laquelle l'eau peut être utilisée comme instrument pour l'intégration économique régionale. Une exploration des mandats, réalisations et défis des TRBO met également en évidence quelques domaines qui nécessitent un renforcement ciblé des capacités.

Encadré 7.1 : L'autorité du bassin du Niger

Le bassin hydrographique du fleuve Niger couvre plus de 2 millions km² et est partagé par 11 pays : Algérie, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Tchad, Côte d'Ivoire, Guinée, Sierra Leone, Mali, Niger et Nigeria (Bach et al. 2012). L'autorité du bassin du Niger (ABN) a été mise en place pour entreprendre de nombreuses activités, comprenant la récolte, la standardisation et la dissémination des données ; le développement de plans conjoints pour le développement des infrastructures et du transport ; l'établissement de normes et activités pour la prévention et la réduction des menaces environnementales, spécialement dans le domaine de la pollution de l'eau ; et la promotion de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche (AMCOW 2007). L'ABN a donc pour but d'harmoniser et coordonner les politiques nationales en matière d'eau des États membres.

Certains des objectifs opérationnels détaillés déjà atteints comprennent l'établissement d'un plan d'action de développement durable du bassin dérivant d'un processus collaboratif de prise de décision ; une structure institutionnelle qui pose les bases du dialogue entre les pays riverains ; et l'adoption d'une approche de construction d'un consensus dans le développement de la vision partagée (Burchi et Spreij 2003). La construction de trois barrages a été commissionnée pour fournir de l'électricité, de l'irrigation et permettre la navigation dans le bassin. Les résultats anticipés de la construction de ces barrages incluent une augmentation de cinq fois de l'agriculture irriguée d'ici 2027 et la création de nombreux emplois (Bach et al. 2012). L'autorité a mené plusieurs projets pour contrer des problèmes spécifiques dans le bassin, tels que le contrôle des algues, le contrôle de la désertification et la promotion de la production et de l'utilisation de gaz provenant de la biomasse. Un de ses projets principaux, appelé HYDRONIGER, a été conçu pour établir un système de prévision hydrologique opérationnel, assister les États membres dans leurs activités de contrôle des sécheresses et inondations, et fournir des données pour l'agriculture, la génération d'électricité, la navigation et d'autres activités de développement dans le bassin (NBA/GEF 2002 ; Bach et al. 2012).

Chaque État membre contribue au budget de l'ABN sur la base d'une formule de partage qui a été acceptée par les États. La contribution au budget va de 30 pour cent pour le Nigeria à 1 pour cent pour le Tchad (ABN 2004). Le bassin et l'ABN doivent affronter plusieurs défis parmi lesquels la dégradation des terres et la désertification, la réduction des ressources en eau, l'exploitation non durable des ressources naturelles, les capacités institutionnelles réduites, une implication limitée des acteurs et le financement (ABN/FEM 2002). Par le passé, un des facteurs clés qui a contribué au manque de financement est le non-respect de certains États membres vis-à-vis de leurs contributions financières.

Source : Bach et al. 2012 ; AMCOW 2007 ; ABN 2004 ; Burchi et Spreij 2003 ; NBA/GEF 2002

Encadré 7.2 : La commission du bassin du lac Tchad

Établie en 1964, la commission du bassin du lac Tchad (CBLT) est composée de cinq États riverains : Cameroun, Niger, Nigeria, Tchad et République Centrafricaine ; en plus, le Soudan a un statut d'observateur. Ses fonctions principales comprennent la préparation de réglementations conjointes et le contrôle de leur application effective ; la collecte et la dissémination de l'information sur les projets préparés par les États membres ; la facilitation des programmes conjoints de planification et de recherche dans le bassin ; la facilitation de l'utilisation efficace de l'eau ; la promotion et la coordination des projets de coopération régionaux ; et l'examen des plaintes et la résolution des disputes (ECA 2000 ; Burchi et Spreij 2003).

Jusqu'à aujourd'hui, le résultat principal du travail de la CBLT a été l'établissement d'un plan directeur, ratifié en 1994, pour le développement et la gestion respectueuse de l'environnement des ressources naturelles du lac Tchad (CEA 2000 ; Odada et al. 2004). Il faut également remarquer que l'existence de la CBLT depuis plusieurs décennies dans une région qui a pratiquement toujours été la scène de conflits civils et internationaux et d'autres conflits violents est positive et a veillé à ce que la communication entre les pays membres en ce qui concerne l'eau ne soit pas interrompue, même en temps de crises sévères (Scheumann et Neubert 2006). Les pays membres apportent des contributions au financement de la commission selon une formule convenue qui exige au Nigeria de payer 52 pour cent, au Cameroun 26 pour cent, au Tchad 11 pour cent, au Niger 7 pour cent, et à la République Centrafricaine 4 pour cent du budget annuel de la commission (CEA 2000). De nombreux donateurs, partenaires techniques et ONG internationales ont apporté des financements et un support technique pour la collecte, le traitement et l'échange de données ainsi que pour le renversement des tendances à la dégradation des terres et de l'eau dans l'écosystème du lac (Scheumann et Neubert 2006).

Une mauvaise coordination et un manque de participation élargie des acteurs sont peut-être les problèmes de gestion les plus critiques rencontrés dans le bassin. Au début, les États membres ont fait un accord pour partager l'usage des ressources naturelles du bassin et pour s'abstenir de mettre en place, sans consulter la commission, toute mesure qui pourrait affecter de façon significative la disponibilité en eau et la santé de l'écosystème (Convention et statuts de la CBLT 1964, Article 5). Dans la pratique, cependant, les États membres ont violé ces accords à plusieurs reprises en construisant des barrages et des projets d'irrigation sans le signaler au préalable (AMCOW 2007). Par conséquent, le développement économique dans le bassin comprend des systèmes nationaux qui sont conceptualisés de façon isolée, et les États membres continuent à poursuivre leur propre politique en matière d'eau, en grande partie sans informer les autres membres de la CBLT (Odada et al. 2004). Le lac a également souffert des impacts massifs de dégradation de l'environnement et des plans existants pour des projets surdimensionnés, écologiquement douteux et non durables (Bach et al. 2012 ; Isiorho et al. 2000). Les récents efforts de renforcer et améliorer la commission et la gestion du bassin du lac sont certainement un bon signe, bien que les perspectives futures de ces efforts soient encore incertains (Bach et al. 2012).

Source : Bach et al. 2012 ; AMCOW 2007 ; Scheumann et Neubert 2006 ; Odada et al. 2004 ; Burchi et Spreij 2003 ; Isiorho et al. 2000 ; CEA 2000

Encadré 7.3 : Le bassin hydrographique de l'Okavango

Le bassin hydrographique de l'Okavango s'étend à travers l'Angola, la Namibie et le Botswana. La Namibie et le Botswana sont les deux pays les plus secs de l'Afrique australe et le fleuve Okavango joue un rôle important non seulement dans la vie des populations locales qui habitent sur ses berges, mais aussi au niveau national (Klaphake et Scheumann 2006). La commission permanente de l'eau pour la gestion du bassin hydrographique de l'Okavango (OKACOM) a été mise en place en 1994 pour avoir le rôle principal d'anticipation et de réduction des impacts non intentionnels qui apparaissent suite à un développement non coordonné des ressources en eau (Heyns 2002 ; Turton 2004). Elle informe les États membres des mesures et accords pour déterminer le rendement sécurisé à long terme en eau provenant de toutes les sources du bassin et pour anticiper la demande. Elle établit les critères à adopter pour la distribution équitable, la conservation et l'utilisation durable des ressources en eau dans le bassin ; elle étudie la construction, le fonctionnement et l'entretien de toutes les œuvres hydriques du bassin ; et elle contrôle la pollution de l'eau et les algues dans le bassin. L'OKACOM facilite également le dialogue entre les acteurs du bassin pour traiter les questions d'actualité (AMCOW 2007).

La commission a effectué une évaluation de diagnostic transfrontalier à l'échelle du bassin pour identifier les sujets de préoccupation fondamentaux et les manques de connaissances quant au système physique et socioéconomique du bassin, avec l'entière participation de tous les acteurs clés (UNECA 2000). L'accord, qui a réuni les trois pays, stipule que les riverains doivent notifier à la commission et aux membres tout aménagement proposé (Turton 2004). De nombreux donateurs et ONG internationales ont apporté des fonds et un support technique pour aider l'OKACOM. Les États membres ont aussi partagé de façon équitable les frais de fonctionnement de la commission (Heyns 2002).

La coopération technique dans le bassin de l'Okavango fait face à un défi amont-aval classique car l'utilisation de l'eau dans un pays peut affecter la disponibilité en eau des autres (Turton et al. 2003). Le Botswana est le plus vulnérable des trois pays à l'utilisation en amont et compte beaucoup sur la coopération transfrontalière pour éviter les crises (Heyns 2002). Il n'y a pas de dispositions spécifiques pour la participation des acteurs. D'autres défis clés comprennent l'absence d'organisations pour la gestion des ressources en eau au niveau du bassin, le dialogue politique inadapté et les capacités limitées pour la gestion intégrée des ressources en eau (IWRM), le manque de connaissances sur la demande en eau en Angola, la forte variabilité de la disponibilité en eau et le manque de données hydrologiques pertinentes (Ashton 2003 ; AMCOW 2007).

Source : AMCOW 2007 ; Turton 2004 ; Ashton 2003 ; Turton et al. 2003 ; Heyns 2002

Il y a de nombreuses leçons à tirer des études de cas ci-dessus ; elles s'accordent bien avec les expériences de gestion des bassins hydrographiques transfrontaliers et de développement des capacités des bassins transfrontaliers et avec la longue histoire de coopération en matière d'eau dans d'autres parties du monde. Des

leçons d'études de cas non africains peuvent également servir dans les interventions de renforcement des capacités dans la gestion des bassins hydrographiques transfrontaliers africains. Quelques un de ces cas sont présentés ci-dessous.

Encadré 7.4 : Le bassin hydrographique du Mekong

Depuis 1992, les gouvernements du bassin hydrographique du Mekong (Chine, Myanmar, Laos, Thaïlande, Cambodge et Vietnam) poursuivent des relations économiques, relient les infrastructures régionales et encouragent le commerce transfrontalier et les réponses collaboratives aux problèmes sociaux et environnementaux (Bach et al. 2011 ; Hall et Bouapao 2011). Par conséquent, de 1999 à 2008, la croissance économique régionale équivalait au double de la moyenne mondiale (CIE 2010). De plus, des propositions réelles ont déjà été développées pour 12 gros projets qui peuvent générer de l'énergie et des richesses considérables. Les effets cumulatifs de ces projets, si mis en place — avec les barrages chinois — sont conçus pour transformer la région et renforcer la satisfaction des besoins en énergie et de sécurité alimentaire de la région (Grumbine et al. 2012). La commission du Mekong (MRC) joue le rôle de point focal pour la coopération interétatique et aide à réaliser les objectifs à l'échelle du bassin en fournissant des informations partagées, une aide technique et un service de médiation des conflits (Kim et Glaumann 2012).

Les processus de participation de la société civile et des acteurs au niveau du bassin ont également été systématiquement encouragés (Hall et Bouapao 2011 ; MRC 2011). Les pays membres ont également accepté d'entreprendre une planification et des projets conjoints au niveau du bassin pour atteindre leur potentiel complet d'avantages et ainsi éviter le gaspillage de l'eau (Bach et al. 2012). La nécessité de renforcer les capacités humaines et

institutionnelles a été bien articulée et les programmes ont été développés pour faire face à ces besoins (MacQuarrie et al. 2008). Différents donateurs fournissent une assistance technique et financière pour soutenir ces efforts. La formation régionale et la cartographie des points chauds hydrologiques sont quelques-uns des exemples de coopération collaborative dans le bassin (Sadoff et Grey 2002). Il y a toutefois des questions concernant la mesure dans laquelle la MRC est capable de gérer tous ces projets et de superviser la distribution équitable des ressources. Une autre question clé traite des dommages sur les services de l'écosystème que les nouveaux projets dans le bassin peuvent causer (MacQuarrie et al. 2008).

Source : Grumbine et al. 2012 ; Kim et Glaumann 2012 ; Bach et al. 2011 ; Hall et Bouapao 2011 ; MRC 2011 ; CIE 2010 ; MacQuarrie et al. 2008 ; Sadoff et Grey 2002

Encadré 7.5 : Le bassin hydrographique du Danube

Passant dans 19 pays et s'étirant sur 2 870 kilomètres de l'Allemagne à la Mer noire, le Danube est le bassin hydrographique international le plus connu. C'est le deuxième plus grand bassin de l'Europe et il subvient aux besoins de plus de 80 millions de personnes (UNOPS 2001 ; Bach et al. 2012). Des accords de coopération inter-États profonds ont dominé la gestion de l'eau dans le bassin depuis des décennies. Par exemple, tous ses pays riverains font partie de la convention de protection du fleuve Danube, qui représente le principal cadre institutionnel pour la coopération en matière d'eau dans le bassin. Avec son secrétariat permanent en Autriche, la commission internationale pour la protection du fleuve Danube (ICPDR) sert de plateforme de coordination pour les problématiques et plans de développement multilatéraux et à l'échelle du bassin (Bach et al. 2012).

Depuis son établissement en 1998, la commission est devenue un des organismes les plus grands et les plus actifs de gestion de bassins hydrographiques transfrontaliers en Europe et au-delà. Elle s'occupe de problématiques qui apparaissent dans plus de 300 affluents et nappes phréatiques (UNOPS 2001). Les objectifs clés de la ICPDR comprennent l'assurance d'une gestion durable de l'eau ; la promotion de la conservation, l'amélioration et l'utilisation efficace des eaux de surface et souterraines ; et les contrôles de la pollution de l'eau et des inondations (ICPDR 2009). Pour rendre la Commission efficace, des groupes d'experts internationaux ont été institués pour développer des stratégies et des lignes de conduite sur des thèmes importants pour le bassin. Les groupes se rencontrent régulièrement pour assurer une coopération étroite et un échange d'informations efficace entre les pays du bassin (UNOPS 2001).

Les pays membres contribuent à part égale au budget annuel de la commission (ICPDR 2009). La majeure partie du travail de la Commission est réalisée directement par les États membres. Leurs contributions en termes de ressources en personnel et équipement sont donc également importantes, même si cela n'apparaît pas dans le budget de la ICPDR. La plupart des coûts de participation dans le travail de la commission et des groupes d'experts sont également couverts par les parties elles-mêmes. D'autres sources de financement des projets incluent l'Union européenne, le PNUD, le FEM et le secteur privé (ICPDR 2009 ; Bach et al. 2012). Cependant, la surexploitation des ressources du fleuve a causé une grave dégradation environnementale. La pollution de l'eau est clairement le plus gros défi et les altérations hydro morphologiques ont entraîné la modification des zones humides et de celles inondables ainsi que des changements de débit du fleuve (UNOPS 2001).

Source : Bach et al. 2012 ; ICPDR 2009 ; UNOPS 2001

7.2.4 Les enseignements tirés

Les expériences de toutes les études de cas des bassins présentées indiquent que la quête de la croissance économique régionale et la minimisation des conflits interétatiques résident dans l'agenda traitant de la coopération internationale pour l'eau. Pour cela, l'objectif principal derrière l'établissement d'organisations de bassins hydrographiques transfrontaliers devient l'utilisation optimale des capacités collectives des États riverains et la réalisation d'intérêts communs. Une leçon clé pour les interventions de renforcement des capacités est que, vu la vaste gamme de fonctions que les organisations transfrontalières des bassins (TRBO) et les commissions interétatiques doivent assumer, elles ont besoin d'une gamme aussi vaste d'expertises techniques. La collecte des données, le partage de l'information, la modélisation hydrologique et le développement de systèmes de soutien plus robustes des décisions sont constamment mis en évidence comme des facteurs clés de la gestion des bassins hydrographiques transfrontaliers. Les activités pour maintenir une durabilité écologique du système fluvial sont également marquantes dans toutes les études de cas. Donc, un renforcement ciblé des capacités peut être utilisé comme instrument d'optimisation de l'utilisation des eaux transfrontalières, de maintien de la santé des écosystèmes et d'encouragement de l'intégration économique régionale (Falkenmark et al. 2009). L'échec d'adoption et de facilitation d'une participation plus élargie des acteurs du bassin transfrontalier est un handicap sérieux dans l'histoire des études de cas africains présentés.

La demande de renforcement des capacités dans la gestion des bassins hydrographiques trans-

frontaliers est forte, et ceci apparaît dans le grand nombre des projets financés au niveau international et l'étendu de l'assistance technique fournie aux États des bassins transfrontaliers. Par exemple, la FAO, le FEM, le ministère fédéral allemand pour la coopération au développement économique (BMZ) et le PNUD ont aidé de nombreux pays des bassins transfrontaliers à établir des environnements légaux et institutionnels propices à une coopération interétatique stable et mutuellement bénéfique (UN Water 2008). Le réseau international des organisations de bassin (RIOB) est également très actif; et, depuis juillet 2002, le réseau africain des organismes de bassins (RAOB) a également activement promu le partage des informations à travers la création du système africain d'information sur l'eau (SADIEau). Les études de cas présentées démontrent aussi que la création et le soutien des TRBO est un processus très long qui nécessite un engagement à long terme de soutiens financiers et techniques de tous les gouvernements participants et d'autres acteurs.

Il serait juste de se demander ce que les pays africains ont gagné de toute l'assistance technique reçue dans le domaine de la gestion effective des questions environnementales transfrontalières. Alors qu'il n'y a pas de mesure directe recueillie à ce jour, une approximation est la mesure dans laquelle les politiques environnementales encouragent la protection et l'utilisation durable des ressources naturelles et la gestion de la pollution des ressources existantes; 74 pour cent des pays enquêtés réalisent cela à un niveau bon ou supérieur. Ce résultat soutient les attentes positives des études de cas selon lesquelles les capacités de gérer l'eau à un niveau transfrontalier peuvent être facilement encouragées.

Il y a un message important que l'on retrouve dans toutes les études de cas et qui est articulé dans la littérature existante : les initiatives qui encouragent la coopération dans le domaine des eaux transfrontalières contribuent invariablement à, ou résultent en, des processus politiques et des capacités institutionnelles qui ouvrent la porte à d'autres actions collectives et permettent la coopération interétatique au-delà du cours d'eau (Wolf 2005). En réalité, la déclaration de Dakar de 2002, qui a établi le RAOB, soulignait qu'une bonne gouvernance à l'échelle de chaque bassin est indispensable pour réduire efficacement la pauvreté, améliorer la santé et l'hygiène et atteindre un développement socioéconomique durable. La réduction des tensions entre les États riverains peut également leur permettre de poursuivre des entreprises communes de développement économique non liées à l'eau qui n'auraient pas été réalisables avec des relations tendues - par exemple, les améliorations des infrastructures de transport (Saddoff et Grey 2002). Ces externalités positives ne peuvent être réalisées que si les acteurs clés ont les capacités de mener le processus.

7.3 Approches et impératifs pour le renforcement des capacités

En tant que construction analytique, le concept de renforcement des capacités ne dispose pas d'une définition universellement partagée. Il n'y a pas non plus de cadres clairement articulés pour évaluer les besoins en capacités, concevoir et ordonner les interventions appropriées et déterminer les résultats (Boesen et Ravnborg 2004 ; Banque mondiale 2005). Des approches émergentes mettent cependant l'accent sur une plus large définition qui inclut les capacités individuelles, organisationnelles et sociétales (ACBF 2011 ; Fukuda-Parr et al. 2003) et qui soit en

relation avec leur compétence à exercer des fonctions, résoudre des problèmes et établir et atteindre des objectifs d'une manière durable (Saasa 2007). Cela implique d'améliorer un ensemble d'attributs systémiques et des ressources en capital humain et, dans le processus, de permettre aux individus, organisations et sociétés de définir de façon durable, articuler, engager et actualiser leurs objectifs de développement en créant leurs propres ressources (AU/NEPAD 2009).

En repassant 40 ans d'expérience en matière de développement, l'OCDE a conclu que les donateurs, et de la même manière les pays partenaires, ont eu tendance à voir le renforcement des capacités principalement comme un processus technique ou un transfert de connaissances et d'institutions du nord vers le sud. Elle a ensuite averti que les efforts de développement dans nombre des pays les plus pauvres échouent si le renforcement des capacités durables ne reçoit pas une plus grande attention (OECD-DAC 2006). L'initiative de renforcement des capacités AU-NEPAD appelle à une analyse plus large et plus profonde des besoins en capacités sur la base d'une compréhension élargie des déficiences réelles et de la façon dont on peut les affronter au mieux par des processus innovants et de transformation (AU-NEPAD 2009). Dans ce contexte, la capacité est également comprise comme englobant une analyse holistique du système en tant que base pour l'élaboration de solutions adaptées et durables.

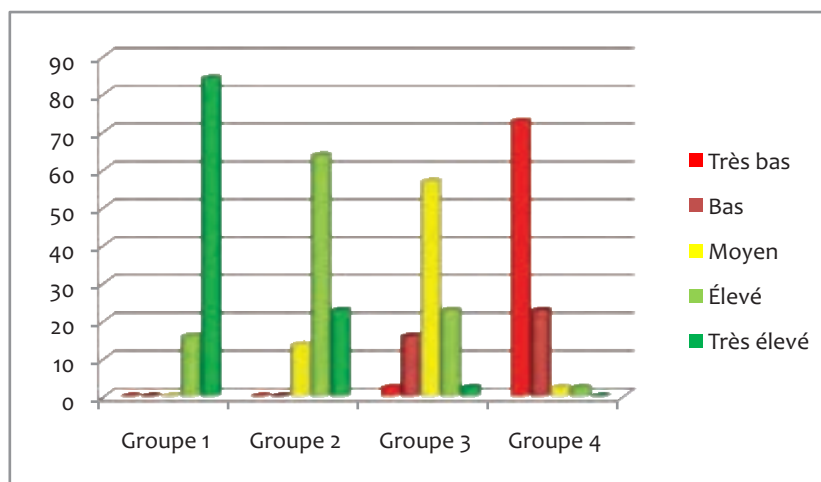
Cette discussion, utilise donc la conceptualisation de l'ACBF du renforcement des capacités — le processus à travers lequel les individus, les organisations et les sociétés (dans les contextes de bassin hydrographique transfrontalier) s'inspirent de leurs aptitudes, ressources, relations et conditions de facilitation pour agir de

façon efficace pour atteindre des missions spécifiques (ACBF 2011 ; voir aussi UNDP 2008b ; UN Water 2009). Donc, dans la littérature et les études de cas présentées ici, les trois domaines-clés de focalisation des initiatives de renforcement des capacités sont articulées et promues dans les contextes de gestion des bassins hydrographiques transfrontaliers. Le premier est le renforcement des capacités humaines, dont le produit principal est l'individu avec les compétences pour analyser les besoins de développement, concevoir et mettre en place des stratégies et des programmes, fournir des services et contrôler les résultats. Le deuxième est le renforcement des capacités d'organisation, qui produit des professionnels qui partagent un but et une vision en commun pour le bassin hydrographique, avec des objectifs clairs et des structures internes, des systèmes et les ressources nécessaires pour les atteindre (World Bank 2005). Le troisième est le renforcement des capacités des institutions, qui se concentre principalement sur l'amélioration des règles du jeu formelles et des normes informelles qui établissent les limites de l'action humaine — par exemple, les réglementations pour le développement et la gestion de l'eau dans le bassin hydrographique (Baser et Morgan, 2008).

Élaborer des politiques et des institutions améliore l'environnement propice et les avantages dans lesquels les organisations de gestion des bassins hydrographiques transfrontaliers opèrent. Et comme les capacités humaines, les processus organisationnels et les

structures institutionnelles sont étroitement inter-liées et ne changent pas rapidement, les efforts de renforcement des capacités sont nécessairement à long terme et systémiques (SIDA 2002 ; World Bank 2005 ; BMZ 2006). Il faut donner la plus grande priorité à la création d'une compréhension commune sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas en termes d'amélioration de l'environnement favorable (OCDE-DAC 2006). Au contraire des perceptions traditionnelles, ceci nécessite une perspective à long terme focalisée sur les capacités des systèmes organisationnels plutôt que uniquement sur les individus ou le hardware (AUNEPAD 2009). Au niveau de l'individu, les gestionnaires de l'eau doivent être capables de concevoir et faciliter le processus de gestion intégrée de la ressource eau dans les contextes transfrontaliers en identifiant précocement les problèmes liés à l'eau et les points chauds, en définissant soigneusement le problème, en comprenant les intérêts de tous les acteurs, en concevant des solutions appropriées et en facilitant la mise en place d'une conclusion satisfaisante (Savenije et Hoekstra 2002). Le fait que l'Afrique a vu une augmentation de la capacité de déterminer et mettre en place les politiques appropriées indique que les efforts de canalisation vers les problématiques de gestion des bassins hydrographiques transfrontaliers devraient avoir un retour positif. Par contre, comme indiqué dans la figure 7.3 ci-dessous, l'environnement des politiques (ICA groupe 1) dans les pays observés est plutôt élevé ou très élevé.

Figure 7.3 : Pourcentage de pays par groupe et niveau de capacités (ICA2013)



Source : Calculs effectués à partir de la base de données ICA 2013

La création d'organisations de gestion des bassins transfrontaliers a souvent été considérée comme la réponse aux défis de gestion des bassins hydrographiques transfrontaliers dans de nombreux endroits du monde. Cette supposition, dans de nombreux cas, est apparue incorrecte et certaines des institutions mises en place dans ce but en Afrique sont restées fonctionnellement faibles et inefficaces (Merrey 2009). La plupart des contraintes auxquelles elles doivent faire face ont trait à l'inefficacité de leadership et des pratiques de gestion ; des mécanismes administratifs et de distribution ; des systèmes d'information et de communication ; des manques de compétences et de connaissance ; et d'attribution et d'utilisation sous optimales des ressources (UNDP 2007). L'AU-NEPAD (2009) soutient que la majeure part de l'incapacité de l'Afrique à mettre en place des programmes avec des impacts à long terme provient des faiblesses systémiques à différents niveaux. Parfois, les TRBO n'ont pas les capacités pour atteindre les meilleures améliorations économiques possibles dans leurs bassins

respectifs tout en respectant en même temps la souveraineté nationale des pays riverains (Nielsson 1990 ; Phillips et al. 2008).

Il y a également une prise de conscience que les efforts précédents et les approches pour le renforcement des capacités n'ont pas fourni les résultats escomptés et que les contraintes de capacités restent un des principaux obstacles à la gestion des bassins hydrographiques transfrontaliers en Afrique. Alors que certains accords transfrontaliers semblent efficaces, d'autres sont violés ou ne sont tout simplement pas mis en place (UNDP 2007 ; Vollmer et al. 2009). Ceci implique un besoin urgent en renforcement des capacités si les initiatives doivent avoir un impact positif et si les efforts des pays riverains et donateurs pour créer ces capacités doivent continuer (Adams 2000 ; Jacobs 2009). Comme le renforcement des capacités de gestion des bassins hydrographiques transfrontaliers prend de l'ampleur, de nouvelles organisations de gestion des bassins apparaissent, motivées par des impératifs de développement durable et

réorganisant en continu leurs activités vers un mandat élargi de développement socioéconomique et de durabilité écologique (Hooper et Lloyd 2011). Il est important pour ces organisations de gestion des bassins d'être en liaison avec les institutions nationales pour une stratégie et une structure de développement intégrées. Actuellement, 85 pour cent des pays de l'étude ICA ont une institution nationale ayant pour mandat de superviser le processus d'identification, d'inventaire et de maintien spatial de l'information sur la gestion des ressources naturelles en format SIG. De plus, 68 pour cent de ces pays ont des institutions pouvant mettre à jour ces informations, grâce aux nouvelles connaissances et aux équipements pour évaluer les richesses en ressources naturelles (y compris l'eau, les forêts, les minerais, le pétrole ou le gaz).

Les initiatives de renforcement des capacités pour les fonctionnaires de TRBO doivent comprendre un mélange de domaines de connaissance et de compétences qui encouragent la compréhension des aspects biophysiques, socioéconomiques, institutionnels, légaux et intégratifs importants pour la réussite (Olsen et al. 2006 ; Douven et al. 2012). La FAO (2006) identifie la pénurie en matériel de formation accessible au niveau international qui intègre de manière résumée les compétences de négociation avec le droit international des eaux comme élément critique pour le renforcement des capacités pour les TRBO. Le défi pour la communauté nationale et internationale est d'aider à renforcer les capacités institutionnelles et avoir une culture de la coopération pour anticiper des crises coûteuses et longues qui menacent les moyens de subsistance et la stabilité régionale. Il est important que les leaders des processus de gestion des bassins hydrographiques transfrontaliers aient une formation académique et professionnelle. La profession de gestion des

ressources en eau a traditionnellement été dominée par des personnes ayant fait des études d'ingénierie ou hydrologie. Ces gestionnaires seront donc typiquement bien formés dans les problématiques de l'eau mais n'auront pas les compétences nécessaires pour entamer des négociations hydro politiques internationales ; développer le cadre légal des TRBM ; et comprendre l'hydro politique internationale, la participation des acteurs et des communications stratégiques (Zaag et Savenije 2001 ; Earle et al. 2010). Un renforcement ciblé des capacités des fonctionnaires de TRBO serait plus approprié dans ce domaine.

7.4 Principaux piliers et défis

- a) **Cadres politiques et institutionnelles** : La construction d'institutions fiables et responsables pour gérer les eaux transfrontalières est une composante essentielle de la gestion des bassins hydrographiques transfrontaliers, mais n'est pas un objectif en soi. Les activités qui encouragent la coopération vont plus dans la direction du processus que dans celle des résultats directs. En même temps, l'établissement de politiques et institutions efficaces pour la gestion des bassins hydrographiques est un des défis les plus complexes auxquels les pays africains doivent faire face, un sujet qui a déjà généré une littérature académique abondante et beaucoup de plaidoyer (Merrey 2009). Dans de nombreux cas, la vision partagée du développement régional de l'eau et économique doit être concrétisée dans des cadres légaux spécifiques, des politiques harmonisées et des plans d'action stratégiques qui encouragent la coopération et renfor-

cent la confiance entre les États riverains. Donc, dans ce contexte, le développement et le déploiement de structures institutionnelles simples, peu coûteuses mais efficaces est un défi continu du renforcement des capacités.

Certains intellectuels prétendent que l'utilisation des structures institutionnelles existantes établies sous les communautés économiques régionales est stratégique pour atteindre l'agenda de gestion des bassins hydrographiques transfrontaliers et l'intégration économique, car cela devrait être moins coûteux et plus efficace que la construction sur mesure de structures séparées pour chaque accord régional sur l'eau atteint (Qaddumi 2008 ; Bach et al. 2012). L'augmentation du niveau de contact et d'interaction entre les pays membres et les communautés économiques régionales (CER) encourage la confiance et la compréhension mutuelle et crée des expériences pratiques pour la résolution des problèmes. Cela peut également facilement étendre la gamme des problématiques potentielles en jeu en intégrant la coopération sur l'eau dans un cadre plus large et donc augmenter la possibilité de trouver une configuration d'avantages qui est acceptable pour toutes les parties (UN Water 2008 ; Jacobs 2009).

Il y a déjà plusieurs exemples hors de l'Afrique dans lesquels les CER ont aidé à faciliter la coopération sur la TRBM. Par exemple, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Suisse sont arrivés à un accord pour lutter contre les effets de la pollution saline en amont du Rhin sur la

production agricole en aval. Les négociations ont été facilitées par plusieurs facteurs : trois des quatre pays appartiennent à l'Union européenne ; les pays ont une histoire de coopération ; et la valeur des accords étend la coopération future à une variété de domaines (Schiff et Winters 2002).

Il y a également quelques exemples en Afrique. Par exemple, depuis 1995, le réseau d'interconnexion de l'Afrique australe cherche à établir des accords commerciaux régionaux sur l'énergie parmi les États membres de la communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et de tirer profit de ses avantages comparatifs dans la production d'énergie hydroélectrique et de charbon (Schiff et Winters 2002). Le centre de coordination des ressources en eau de la CEDEAO (CCRE-CEDEAO) insiste également pour un processus spécifique pour les régions de l'Afrique de l'Ouest focalisé sur le développement durable des infrastructures pour l'eau. Ces cas suggèrent que les interventions de renforcement des capacités doivent aussi encourager l'intégration de la gestion des bassins hydrographiques transfrontaliers dans les structures régionales politiques et administratives existantes.

La définition de l'interface entre les institutions des cours d'eau partagés et les institutions de gestion nationale de l'eau est un des principaux défis institutionnels pour la gestion des eaux transfrontalières en Afrique (Savenije et Zaag 2002). Bien que les lois nationales en matière d'eau nécessitent souvent que

les obligations internationales soient rencontrées, les institutions nationales de gestion de l'eau ne sont généralement pas bien informées de leur rôle dans ce processus et de la relation qu'il a avec leurs autres obligations résultant des lois nationales respectives. Pour assurer la mise en place effective d'accords internationaux sur l'eau, il est crucial de créer des capacités dans les institutions à tous les niveaux; cela favorise la compréhension de la nature du cadre gouvernemental inter-lié et les responsabilités institutionnelles qui en découlent à propos de la gestion des bassins hydrographiques transfrontaliers (Wolf 2002). Toutefois, l'absence d'institutions nationales ou régionales pour l'eau promouvant les pratiques de gestion intégrée des ressources en eau dans certains des pays de bassins transfrontaliers rend très difficile, voire impossible, d'entamer des interventions de renforcement des capacités (Hooper et Lloyd 2011). Des faits au niveau de différents bassins hydrographiques démontrent que les contraintes au renforcement des capacités incluent souvent dans ce contexte des accords institutionnels établis d'une manière trop verticale sans prendre en compte le contexte plus large. De façon similaire, elles sont souvent caractérisées par une attribution rigide des responsabilités organisationnelles qui renforce les frontières existantes et mine la collaboration interétatique (SLIM project 2004). L'échec des institutions plus formelles à gérer les défis actuels et à remplir leurs fonctions peut aussi entraîner le départ d'acteurs importants de ces institutions et leur action unilatérale (UN Water 2009).

L'utilisation de la législation comme outil

efficace pour la gestion des bassins transfrontaliers varie selon les bassins. UN Water (2008) a établi qu'à quelques exceptions près, par exemple la SADC, peu d'attention a été portée au développement des instruments législatifs et à une vision commune du partage de l'eau. Le rôle des législations nationales et régionales a pris plus d'importance en tant que mécanisme pour assurer l'équité horizontale dans l'utilisation des ressources en eau qui s'étend à la juridiction locale ou nationale. Il est donc réconfortant de voir que 95 pour cent des pays enquêtés ont des mécanismes législatifs pour exécuter la gouvernance environnementale.

Malgré ces résultats, les expériences pertinentes en problématiques de gestion des ressources en eau sont faibles dans certains bassins, et il devient nécessaire de développer des structures législatives et réglementaires appropriées qui peuvent être utilisées pour assurer la gestion efficace de chaque bassin. Par exemple, l'autorité du bassin du Niger, la commission du bassin du lac Tchad et le bassin hydrographique du lac Victoria sont en charge de la gestion des ressources de leur bassin, mais au niveau individuel les pays continuent à avoir leur propre façon de gérer les ressources en eau dans leur propre section de bassin. Selon Sadoff et Grey (2002), la législation internationale fournit des lignes de conduite mais n'est pas claire en termes de revendications concurrentes sur les eaux partagées. Salman et Boisson (2005) établissent que malgré les décennies d'étude de la commission du droit international, la communauté juridique internationale doit encore

clarifier la substance et les procédures dans ce domaine de la loi. Les initiatives de renforcement des capacités qui visent le développement et l'harmonisation des politiques et des lois à travers les riverains devraient donc valoriser la gestion durable des bassins hydrographiques transfrontaliers.

b) Dynamiques de pouvoir et plateformes de dialogue neutre : L'asymétrie entre les pays riverains en termes de développement socioéconomique, capacités de gérer les ressources en eau et poids politique et militaire est un défi pour la coopération interétatique, la gestion conjointe et la protection des ressources en eau (UN Water 2008; Hooper et Lloyd 2011). En général, les États du bassin les plus puissants peuvent recourir à de plus grandes ressources et dominant donc le discours et le contrôle de la direction des négociations (Earle et al. 2010 ; Kim et Glaumann 2012). En d'autres termes, les maîtres du bassin peuvent influencer les autres riverains pour l'établissement de l'agenda et la prise de décision en exerçant différentes formes de pouvoir ; si tous les pays riverains ne sont pas d'accord sur l'impartialité et la justice de la gestion des bassins hydrographiques transfrontaliers, la gestion coopérative de l'eau partagée peut poser plus de problèmes (Allan et Mirumachi 2010). Même les gains importants de la coopération dans un système de cours d'eau peuvent ne pas être une motivation suffisante pour la coopération si la distribution de ces avantages est, ou est perçue, inéquitable (Sadoff et Grey 2002 ; Zeitoun et Allan 2008).

En effet, toute injustice perçue dans l'attribution de l'eau et dans les prises de décision peut entraîner des désaccords et des conflits. En même temps, ces différences ouvrent également des opportunités pour le renforcement des capacités et une coopération économique élargie. Jacobs (2009) prétend que renforcer les capacités dans les États les moins puissants du bassin leur permet de négocier de façon plus efficace et de participer d'une façon plus approfondie aux prises de décision conjointes sur le bassin. Cela peut également être une façon efficace de défier l'asymétrie de pouvoirs et d'augmenter l'équité dans la gestion des bassins hydrographiques transfrontaliers. Lorsque les riverains ont des capacités équivalentes de gestion des eaux partagées, et qu'ils ne partagent pas régulièrement les informations de façon transparente, il est alors plus difficile qu'ils se fassent confiance et des niveaux de confiance faibles peuvent entraver la coopération (UNDP 2006). Les efforts de renforcement des capacités doivent donc viser l'équilibre des acteurs, l'établissement de la confiance et l'amélioration du partage de l'information lors des négociations internationales sur l'eau. Le rôle des médias d'assurer à la société l'accès à l'information sur les questions déterminantes tels que la gestion partagée de l'eau est critique. Il y a beaucoup de travail dans ce domaine, car aujourd'hui, seulement 28 pour cent des 44 pays observés ont des médias avec de bonnes ou très bonnes capacités de supervision des questions liées aux ressources naturelles.

Les efforts pour créer des plateformes de dialogue adaptées et durables entre les pays riverains manquent souvent en Afrique. L'absence d'institutions expressément chargées de faciliter et coordonner les initiatives de dialogue transfrontalier reste une brèche importante (WWF et al. 2010). Là où les TRBO utilisent déjà des dialogues multi-acteurs, on peut remarquer des progrès importants. Par exemple, la SADC a mis en place avec succès une approche de dialogue en 2007 qui a servi d'instrument de plateforme régionale, neutre, multi-acteurs pour faire la liaison entre les décideurs et les niveaux de gouvernance, les utilisateurs de l'eau et les principaux générateurs de connaissances tels que les scientifiques et les académiciens (Bach et al. 2012). Les dialogues sur l'eau du Mekong, organisés par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), en est un autre exemple, avec une focalisation sur les processus de développement et démonstration participatifs pour améliorer la prise de décision dans le bassin (IUCN et al. 2007). Les programmes de renforcement des capacités qui facilitent le développement des plateformes de dialogue neutres devraient faire la différence dans les processus de la TRBM.

Lors de l'établissement de plateformes neutres de dialogue interétatiques, il est aussi important de remarquer que la prévention et la résolution des conflits sont des processus extrêmement politiques dans lesquels les politiciens prennent des décisions sur l'utilisation des ressources et où les structures politiques des pays riverains ont un

impact important (Katerere et al. 2001 ; Earle et al. 2010). Ceci suggère que la gestion des eaux transfrontalières est fortement influencée par l'«hydro-politique.» Toute tentative de focalisation uniquement sur la création des capacités des TRBO en mettant les politiciens de côté serait donc inutile (Swatuk 1996 ; Turton 2002 ; Jacobs 2009). Les initiatives de renforcement des capacités doivent donc simultanément cibler des experts techniques et des politiciens pour développer leurs compétences de négociation internationale (UNECA 2006).

Un autre élément important pour le renforcement des capacités qui est souvent omis de la plupart des discours est la prise de conscience et la reconnaissance des interdépendances amont-aval du flux d'eau. Ces interdépendances sont fréquemment vues comme un problème potentiel, spécialement lorsqu'elles ne sont pas bien institutionnalisées. Ceci peut entraîner une gestion des cours d'eau sous-optimale : certaines interventions dans des affluents en amont avec des impacts positifs en aval ne sont pas toujours économiquement réalisables en les considérant individuellement (UNESCO-WWAP 2006 ; Douven et al. 2012). Une solution potentielle est de faire prendre conscience aux pays riverains de ces interdépendances et de trouver la façon de les institutionnaliser. Les plateformes de dialogue neutres présentent la possibilité de permettre à tous les riverains de comprendre les principales préoccupations de chacun et les interdépendances amont-aval pour permettre aux acteurs impliqués de

trouver des solutions gagnantes qui vont dans le sens de l'intégration régionale (SIWI 2009 ; Chheang 2010).

- c) **La participation des acteurs du bassin :** La participation des acteurs-clés dans les processus de décision est fortement reconnue par les chercheurs comme un pilier important de la structure institutionnelle de la TRBM (Ashton 2000 ; Biswas et Tortajada 2009). La littérature appelle à plus de participation des acteurs locaux et civils dans la TRBM. Mais rendre ce pilier opérationnel dans un processus sérieux qui ajoute de la valeur à toutes les TRBM reste un défi clé, qui peut-être aggravé par le fait que la majorité des gestionnaires et experts des bassins sont des ingénieurs qui n'ont pas la formation et l'état d'esprit nécessaires pour effectuer une participation élargie des acteurs. Donc, la nature et les objectifs réels de la participation des acteurs au niveau transfrontalier restent flous et mal définis. Certains accords internationaux de TRBM n'appellent même pas spécifiquement à une participation des acteurs. Le défi durable, donc, est la formulation, l'incorporation et la mise en œuvre des plans de participation des acteurs.

Merrey (2009) affirme qu'au niveau national, réaliser plus d'efforts pour trouver les mécanismes institutionnels pour la gestion des bassins met l'accent sur le rôle critique de la participation des acteurs, mais cette dimension manque largement au niveau international. Les accords sont généralement conclus entre technocrates et politiciens en huis clos, et seulement dans de rares cas, des réunions ou des conseils — s'ils existent

— au niveau national, peuvent influencer des accords de plus haut niveau. Earle et Malzbender (2006) prétendent que la gestion des cours d'eau partagés a traditionnellement été le domaine des gouvernements nationaux qui opèrent avec les données provenant des TRBO. Le secteur privé, le gouvernement local, les groupes d'utilisateurs d'eau, les communautés locales, les leaders traditionnels, les groupes de femmes, le monde universitaire et les institutions de recherche ont tous un rôle critique à jouer dans la gestion des cours d'eau partagés d'une manière durable mais sont généralement mis de côté. Ce qu'il faut déterminer, c'est comment, quand et où impliquer ces différents acteurs et s'il doit y avoir des conditions minimales pour leur participation.

La participation des acteurs est fondamentale pour maximiser l'accord, renforcer la transparence et la prise de décision, créer le sentiment de propriété et faciliter l'acceptation et l'application des décisions et politiques. C'est également un mécanisme permettant d'obtenir une compréhension meilleure ou commune entre les acteurs de la nature d'un problème donné et de l'opportunité de résultats spécifiques (Wolf 2005). La prise de conscience et l'amélioration du flux d'informations devraient aussi être améliorées par l'implication des acteurs dans les processus de prise de décision, particulièrement au niveau de la gestion, où les décisions d'attribution de l'eau sont prises. Il faut donc promouvoir l'implication des acteurs et la relier à des activités de prise de conscience (Earle et

Malzbender 2006). Dans le contexte de la TRBM, la participation des acteurs renforce l'intégration et contribue donc à la prévention et à la réduction du risque de conflits — des questions importantes dans les vastes projets de développement des infrastructures (UN Water 2008). Jansky et Uitto (2005) ont établi que l'implication du public a tenu la promesse d'améliorer la gestion des cours d'eau internationaux et de réduire le potentiel pour des conflits en ce qui concerne les problématiques liées à l'eau. Bruch et Treoll (2011) soulignent que la société civile représente une ressource qui peut aider les TRBO dans la formulation et la mise en place de projets, politiques, réglementations et lois liés à la gestion des ressources en eau. En réalité, dans 66 pour cent des pays ICA observés, le gouvernement a mis en place un mécanisme de résolution opérationnelle en partenariat avec les acteurs.

Mais, malgré les nombreux avantages, il y a de nombreux obstacles à la participation publique. Les différences dans les législations et systèmes de gestion, langue et culture, systèmes de participation publique et priorités dans les pays voisins peuvent être de sérieuses barrières pour une participation élargie des acteurs. Le public peut être lui-même insuffisamment informé sur la façon de prendre part aux prises de décisions de la TRBM (Wolf et Newton 2001). De plus, les mécanismes de la participation publique ne sont pas bien développés dans de nombreux pays, et parfois même encore moins au niveau transfrontalier (Merrey 2009). Les communautés du bassin ont en général leurs propres traditions,

valeurs, priorités et mécanismes institutionnels pour résoudre les problèmes de gestion des ressources naturelles et elles peuvent parfois avoir bien peu en commun avec ceux imposés par les structures institutionnelles. Cette rupture entre les perspectives au niveau local et les principes sous-jacents aux institutions transnationales en herbe peuvent être un obstacle supplémentaire pour atteindre une coopération efficace pour la gestion du bassin (Merrey 2009).

Il est également important de reconnaître que chaque situation est unique et qu'il n'y a pas deux bassins identiques. Il n'y a donc pas de plan pour une participation publique, et le processus de participation publique doit être organisé et adapté aux circonstances nationales, régionales et locales (Jansky et Uitto 2005). La plupart des analyses de gouvernance transnationale des bassins hydrographiques sont centrées sur l'État. Elles placent les États comme les acteurs dominants et les États nécessitent des institutions formelles, telles que les TRBO, à travers lesquelles ils peuvent prendre des décisions importantes. En plus d'être inefficaces dans la plupart des cas, ces institutions formelles négligent les voix de la société civile, spécialement celles qui exposent des visions alternatives de développement durable (Wolf 2005 ; Merrey 2009). De plus, la participation publique nécessite des ressources financières adaptées pour être efficace, et ces dernières manquent souvent.

Malgré les nombreuses critiques des approches conventionnelles basées sur les États, seules quelques agences mises

en place et leurs partenaires de développement semblent prêter une oreille attentive. Et il est clair que peu d'experts raisonnent en termes de développement de ces institutions à partir de fondations indigènes basées localement (Wolf 2005). Malgré cela, des indications d'efforts dans plusieurs bassins, tels que le Danube, le Murray-Darling et le Rhin, démontrent que les efforts de participation des acteurs peuvent aboutir, et que les initiatives de renforcement des capacités qui facilitent et encouragent cette composante feront une grande différence au niveau du paysage tout entier (UNWater 2008).

- d) **La protection des biens et des services de l'écosystème** : Sans des mécanismes de prévention proactifs, les initiatives de développement économique de bassins hydrographiques transfrontaliers mènent invariablement à l'exploitation non durable des ressources naturelles des cours d'eau. Les retombées économiques élevées entraînent de grands coûts pour les écosystèmes et les moyens de subsistance suite à la pollution des eaux, la surexploitation de la pêche et aux deltas et zones côtières fortement dégradés (Bach et al. 2012). Les TRBO doivent donc jouer un rôle critique dans la résolution des problèmes environnementaux transfrontaliers et dans la protection des biens et services des écosystèmes. Les efforts de renforcement des capacités qui améliorent les capacités de gestion environnementale des TRBO ont encore un long chemin à faire pour faire face à ce défi (McBeath 2004 ; Lindemann 2005).
- e) **La génération, l'échange et la gestion de l'information scientifique** : Une TRBM efficace nécessite que les TRBO, individuellement et collectivement, génèrent et partagent des données fiables sur la disponibilité des ressources en eau avec les riverains. Ce faisant, ils permettent un contrôle plus efficace de la quantité et la qualité de l'eau. Ce sont les ingrédients clés pour construire une confiance interétatique.

De plus, c'est uniquement lorsque ces ingrédients sont présents et suffisamment soutenus par des initiatives de renforcement des capacités appropriées que les riverains peuvent planifier et mettre en place conjointement des programmes de développement économique qui favorisent mieux l'intégration régionale. Les plans développés de façon conjointe ont plus de crédibilité et d'efficacité que les plans développés individuellement par des États isolés (UNECA 2006). Les domaines d'intervention du renforcement des capacités comprennent à ce sujet le renforcement des capacités pour entreprendre des études conjointes des bassins ; l'établissement de banques de données conjointes ; l'échange rapide de l'information en cas de crises telles que des inondations ou la pollution ; l'établissement de plans de préparation aux catastrophes ; le renforcement de la recherche régionale ; et la préparation de plans de développement conjoints du bassin (Savenije et Hoekstra 2002 ; Savenije et Zaag 2002 ; BMZ 2006). Les interventions globales de renforcement des capacités doivent viser à améliorer les

compétences des fonctionnaires pour la mise en œuvre d'une large gamme d'activités faisant partie de la gestion intégrée des ressources en eau, y compris l'application du système d'analyse de diagnostic transfrontalier (GWP 2012). Une information basée sur des outils de mesure et des programmes de contrôle fiables est un prérequis pour des évaluations précises des ressources et problèmes en eau. L'évaluation est essentielle pour prendre des décisions éclairées et pour formuler des politiques aux niveaux local, national et transfrontalier. Une base commune pour la prise de décision nécessite des méthodes d'évaluations et des systèmes de gestion des données harmonisés (voire normalisés) et des procédures de présentation des rapports uniformisées (UN Water 2008).

- f) **Le rôle des scientifiques, outils scientifiques et acteurs volontaires** : De plus en plus, la communauté scientifique présente un plus grand niveau d'implication dans la TRBM (Kranz et al. 2005). Les universités et les institutions de recherche montrent une production très importante de données et informations tenant compte de toutes sortes de perspectives. Wolf (2002) souligne que les universités et les agences de recherche peuvent le mieux contribuer à affronter les défis en acquérant, analysant et coordonnant les données primaires nécessaires pour un bon travail empirique ; en identifiant les indicateurs de futures disputes à propos de l'eau et/ou l'insécurité dans les régions les plus à risque ; et en formant les gestionnaires de l'eau de demain de façon intégrée. Un

réseau international de scientifiques et de décideurs a vu le jour, dont le travail conjoint a inclus la production de publications qui analysent les aspects transfrontaliers et placent même ces derniers dans le contexte africain. D'ailleurs, dans de nombreux pays, diverses organisations commissionnent et financent la recherche sur la TRBM. Tant l'ensemble des recherches effectuées que l'interaction entre la communauté scientifique et les décideurs ajoutent une plus value au processus.

Le principal défi pour les efforts de renforcement des capacités est donc d'assurer que le financement de ces recherches est prévu sur un long terme jusqu'à ce que les résultats requis soient générés et disséminés. Dans les limites de ce cadre, il y a plusieurs experts qui encouragent et utilisent des outils tels que l'analyse diagnostique transfrontalière (ADT) pour établir les conditions de base pour ces défis. Ce système d'analyse à base scientifique est utilisé pour identifier les causes, les objectifs des défis, les opportunités et les priorités de l'action conjointe dans des bassins transfrontaliers et sert donc de base pour la formulation des réformes et des investissements à inclure dans les programmes d'action (FEM 2002). Les étapes spécifiques du processus de l'ADT incluent identifier et déterminer la priorisation initiale des problèmes transfrontaliers ; obtenir et interpréter l'information sur les impacts environnementaux et les conséquences socioéconomiques de chaque problème ; mener une analyse de la chaîne de causalité ; et effectuer l'analyse des institutions, des

politiques et des investissements prévus (Wang 2004).

L'ADT principalement attire l'attention sur les problèmes transfrontaliers sans ignorer les préoccupations et les priorités nationales ; elle identifie l'information manquante, les distorsions des politiques et les déficiences institutionnelles (Duda 2002). Le processus permet à des situations transfrontalières complexes d'être scindées en des composants plus petits, mieux gérables pour l'action et les sous-zones spécifiques de dégradation et les points chauds sont ainsi géographiquement identifiés au sein du système complexe plus vaste (Sherman et Duda 2002). Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a toujours soutenu l'outil dans plusieurs bassins à travers le monde. Cet outil est très prometteur pour une analyse plus acceptable et collaborative du bassin, et les fonctionnaires des TRBO devraient avoir les capacités pour l'appliquer dans leurs propres contextes (voir Earle et al. 2010).

g) Le financement et le rôle des donateurs :

Une TRBM efficace nécessite un financement adéquat. La plupart des coûts ont trait au développement des politiques et des structures institutionnelles ; l'amélioration des capacités de gestion ; la création de systèmes de suivi, récolte des données et évaluation ; et les programmes d'investissement qui optimisent l'utilisation équitable et la protection des eaux partagées. Alors que le niveau de financement nécessaire varie largement d'un bassin à l'autre, le financement durable apparaît souvent comme un défi clé dans la plupart des

discussions sur la TRBM (UN Water 2008). Dans certains cas, les TRBO développent des programmes trop ambitieux qui ne se focalisent pas sur les domaines prioritaires. Des problèmes administratifs, de gestion, techniques et financières, peuvent apparaître, causant des pressions internes et externes qui entraînent une faible performance (UNECA 2006). Les ressources limitées disponibles sont souvent anéanties. Les États membres ne réussissent souvent pas à soutenir la volonté et l'engagement politiques initiaux en renonçant aux contributions financières promises. Les TRBO formées sont minées par des problèmes financiers, administratifs et de gestion (UN 2003).

Les sources potentielles de financement pour les initiatives de TRBM vont des budgets nationaux et des projets financés par des donateurs externes à des partenariats public-privé plus stratégiques. Mais les besoins en financement et investissements dépassent invariablement les ressources disponibles pour les pays riverains (UN Water 2008). La communauté internationale des donateurs a contribué à un important support financier et technique à presque tous les TRBO du monde. Cela a permis des évaluations de base, l'échange de données, le développement de programmes spécifiques d'action et le financement de projets d'infrastructures, même si ces supports peuvent créer de nouveaux défis en ce qui concerne la propriété du processus coopératif et la durabilité des institutions établies (Scheumann et Neubert 2006 ; UN Water 2009). Par exemple, les accords dans le

bassin du Mekong, qui sont habituellement considérés comme un exemple de réussite, ne pourraient pas survivre sans le support depuis plusieurs décennies du PNUD et d'autres donateurs. C'est vrai également pour un soutien de tierce partie pour la coopération dans les bassins de l'Indus et du Nil (Qaddumi 2008). Les communautés économiques régionales et les acteurs tels que la SADC, l'AMCOW et le NEPAD jouent également un rôle clé et montrent souvent la route pour une meilleure collaboration interétatique sur l'eau (Sadoff et Grey 2002; Klaphake et Scheumann 2006). Les interventions de renforcement des capacités devraient donc cibler également les départements ayant trait à l'eau dans ces communautés et institutions économiques régionales.

- h) Missions d'étude :** La possibilité que les TRBO puissent apprendre des expériences des bassins hydrographiques est souvent présentée comme une approche de renforcement des capacités potentiellement bénéfique. Vu les énormes différences entre bassins hydrographiques, la question fondamentale à laquelle doivent faire face les décideurs et les gestionnaires travaillant sur de vastes systèmes hydrologiques est de savoir ce qu'ils peuvent apprendre de l'expérience de leurs collègues travaillant sur d'autres cours d'eau (Bach et al. 2012). Certaines compétences techniques et expériences dans l'utilisation des outils, comme les techniques de modélisation et les systèmes d'information géographique, sont directement transférables, mais limitées en nombre. Il y a un meilleur espoir d'applicabilité dans les bassins au

niveau des principes. En essayant d'apprendre de l'expérience avec d'autres bassins, l'analyse de différentes manifestations du même type de problème encourage la pensée stratégique sur la gamme d'options disponibles (Bach et al. 2012). Au centre de ces discussions, il y a l'importance de renforcer les capacités d'une pensée critique dans chaque bassin pour permettre aux TRBO de faire de bons choix et de réagir de façon appropriée à la vaste gamme de demandes divergentes dans lesquelles ils se sont engagés (Zaag et Savenije 2001; Douven et al. 2012). Alors qu'il n'y a naturellement pas de chemin linéaire que toutes les organisations de bassin doivent suivre, il y a une vaste étendue d'organisations de bassin pour apprendre l'une de l'autre ainsi que de leurs compatriotes plus expérimentés. Les interventions de renforcement des capacités qui facilitent les visites de réseau et d'apprentissage vont directement encourager cette approche. Le passage en revue des institutions hôtes importantes, la facilitation des échanges de bonnes pratiques et les expériences d'apprentissage doivent encore faire du chemin pour atteindre cet objectif.

7.5 Conclusion

Le discours sur la gestion transfrontalière des bassins (TRBM) et le renforcement des capacités révèle qu'alors que la coopération, et non les conflits, est devenue la norme dans la TRBM, les défis fondamentaux restent les mêmes. Pendant longtemps, la vision a été que lorsqu'il y avait plusieurs utilisateurs partageant la même source, l'attribution de l'eau était un jeu à somme

nulle dans lequel certains gagnaient alors que d'autres perdaient. Des perspectives plus récentes écartent cette perception en faveur d'approches où les avantages sont partagés. Les interventions de renforcement des capacités doivent faire face aux défis et exploiter les opportunités manifestes dans ce panorama pour soutenir les objectifs de l'intégration économique régionale. Les interventions doivent viser à changer les perceptions et à offrir les capacités aux acteurs clés dans le secteur de la TRBM pour comprendre et appliquer les principes fondamentaux du partage des bénéfices et de l'action collective. Les objectifs du renforcement des capacités doivent être réalistes au lieu d'une longue liste de vagues déclarations de la part des riverains. Ceci peut se réaliser à travers des séances de sensibilisation et des programmes de formation ciblés focalisés sur la prévention proactive des conflits.

De récentes études et recherches indiquent que de nombreux experts et citoyens n'ont pas réussi à conceptualiser et comprendre le bassin hydrographique tout entier comme une unité de gestion avec des implications amont-aval importantes. Donc, les interventions de renforcement des capacités qui encouragent l'application de schéma de la GIRE comme base pour la TRBM vont renforcer cette compréhension. La confiance entre les pays riverains reste un des moteurs clés d'une coopération transfrontalière efficace sur l'eau. L'analyse biophysique conjointe du bassin, le partage des données, la planification et le suivi environnemental, qui peuvent être encouragés par l'application de l'ADT et d'autres outils techniques pertinents, doivent être promus dans les interventions spécifiques de renforcement des capacités. Cependant, avant la mise en place de toute intervention, il faut une analyse en profondeur des contraintes fondamentales des

capacités et des défis que les acteurs de la TRBM devront affronter en relation à ces moteurs clés. Ceci permet la conception et la mise en place d'interventions de renforcement des capacités plus intégrées et durables qui font face aux contraintes systémiques profondes liées aux performances fonctionnelle et institutionnelle. La transformation des institutions transfrontalières de l'eau est un processus lent qui nécessite un engagement à long terme des gouvernements et de leurs partenaires de coopération technique. Un financement fiable à long terme est, donc, l'ingrédient absolument nécessaire pour les activités qui donnent les capacités aux personnes de prendre de nouvelles responsabilités liées à la TRBM. Si les efforts et les approches précédents concernant le renforcement des capacités n'ont pas fourni les résultats souhaités et si les contraintes de capacités restent un des plus grands obstacles de la TRBM africaine, alors une approche plus systématique basée sur les leçons apprises par le passé va améliorer les chances de succès.

Comme le souligne Chikozho (2012b), plus le bénéfice perçu est élevé, plus la possibilité de coopération entre les riverains est grande. De plus, la possibilité qu'une nation puisse améliorer son niveau de bien-être en évitant les conflits et en coordonnant ses actions avec d'autres riverains agit comme une forte incitation pour créer des institutions qui peuvent soutenir une coopération de base. Il ajoute que, « travailler en direction d'une gouvernance efficace nécessite un environnement et des structures institutionnelles qui favorisent la coopération des acteurs » (Chikozho 2012b : 157). Dans ce but, des efforts systématiques doivent être concentrés sur l'harmonisation des politiques et la mise en place de mécanismes pour éviter les conflits, la gestion des conflits et la coopération interétatique. Il faut trouver ou créer des incitations à une

coopération interétatique plus forte, peut-être à travers des accords de partage des coûts et des bénéfices qui peuvent être créés et soutenus par des organisations transfrontalières des bassins

hydrographiques, qui fournissent des plateformes neutres pour le dialogue dans les bassins et amènent des nations riveraines apparemment disparates à la table de négociation.

Chapitre 8

Capacités stratégiques essentielles pour la gouvernance des ressources naturelles en Afrique





8

Capacités stratégiques essentielles pour la gouvernance des ressources naturelles en Afrique

8.1 Introduction

Les capacités des acteurs et des parties prenantes impliquées dans l'extraction des ressources naturelles de haute valeur, leur traitement, leur commercialisation et la gestion de leurs revenus, sont d'une importance fondamentale pour faire de la malédiction des ressources un avantage pour toute la société. De telles capacités ont toutefois idéalement besoin d'être équilibrées parmi tous les acteurs. Il y a un très bon nombre de preuves probantes montrant que « le déséquilibre des capacités »—où un ensemble d'acteurs profite de capacités importantes tandis que les autres ont moins d'expérience, et dans certains cas des capacités bien inférieures—peut résulter en la corruption et l'exploitation à cause d'un manque de vérifications et d'équilibrages effectifs. L'attitude négative qui en résulte peut alors avoir des résultats fortement néfastes lorsque les acteurs ayant moins de capacités se rendent compte du déséquilibre et de ses répercussions. Alors que l'on pense habituellement que le renforcement des capacités dans le secteur des ressources naturelles, en ce qui concerne l'Afrique, est toujours plus nécessaire pour les acteurs africains tels que le gouvernement, la société civile et les communautés locales, il manque une grande partie de capacités de la part des investisseurs internationaux, qui sont dans certains cas incapables de « lire » les environnements sociopolitiques, ethnoculturels et économiques locaux de l'Afrique pour pouvoir innover et délimiter des accords qui fonctionnent et qui soient mutuellement bénéfiques. Le renforcement des capacités n'est donc pas uniquement nécessaire pour les parties prenantes du gouvernement mais également pour les acteurs engagés dans des processus nationaux et internationaux dans le secteur des investissements.

Ce chapitre examine le rôle des capacités et du renforcement des capacités à différents niveaux et pour les différents acteurs dans la gestion de l'extraction des ressources naturelles de haute valeur en Afrique. Après l'introduction, la section 2 affronte les besoins en capacités des acteurs clés—gouvernements à différents niveaux, application des lois, société civile et investisseurs nationaux et internationaux—en ce qui concerne la prospection, négociation et réglementation de l'utilisation des ressources naturelles. La section 3 attire l'attention sur les capacités nécessaires essentielles pour la diversification économique dans les pays riches en ressources. La section 4 met en évidence les capacités requises pour transcender le conflit de ressources ainsi que les ingrédients clés dont on a besoin pour dépasser la mauvaise gestion et la délinquance dans la chaîne de valeur des ressources naturelles. La section 5 indique le chemin et souligne les efforts qui peuvent être réalisés à court terme et ceux qui ont besoin d'une stratégie à plus long terme. Enfin, la section 6 conclut la discussion.

8.2 Prospector, négocier et réglementer la gestion des ressources naturelles — quelles sont les capacités nécessaires ?

Faire face aux besoins en capacités dans les différents secteurs qui touchent à l'exploitation des ressources naturelles va nécessiter des approches taillées sur mesure pour le secteur. Cette section examine les besoins en capacités du gouvernement à différents niveaux, de la loi et de son application et de la société civile. Enfin, il examine les améliorations de capacités nécessaires de la part des investisseurs nationaux et internationaux et de leurs partenaires.

8.2.1 Les besoins en capacités — le gouvernement

Les capacités institutionnelles, spécialement celles du gouvernement, sont décisives pour la traduction des ressources naturelles en un développement économique (Rustad et al. 2012). Dans les pays avec des capacités institutionnelles supérieures, les effets négatifs des ressources naturelles sur la croissance économique sont minimaux ; et, en outre, dans les pays avec des institutions ayant des capacités plus grandes, il n'y a pas d'effets négatifs du tout (Mehlum et al. 2006). Dans des situations de conflit, les capacités d'établir des systèmes de suivi des produits de base, de renégocier des contrats, de conclure des accords sur le partage des revenus et d'investir les revenus provenant des ressources de façon efficace, dépendent, dans une certaine mesure, de la qualité de la gouvernance et des capacités à gouverner (Rustad et al. 2012).

Alors qu'il est souvent irréaliste (et potentiellement déstabilisant) de s'engager dans un renforcement total des capacités de toutes les institutions dans des situations de conflit,

diverses stratégies d'amélioration progressive peuvent être utilisées pour renforcer les capacités des institutions gouvernementales (Rustad et al. 2012). Une approche à étapes stratégiques pour renforcer les capacités institutionnelles qui se focalise sur quelques institutions sélectionnées — celles qui sont plus importantes pour les besoins spécifiques de gestion des ressources ou responsables de certaines ressources — sera probablement plus efficace qu'une tentative de renforcement des capacités de toutes les institutions en même temps (Rustad et al. 2012). Par exemple, la réforme post-conflit du secteur forestier au Liberia a été entreprise comme une condition préalable pour l'aide des Nations unies, et focalisée spécifiquement sur le renforcement des capacités institutionnelles de l'Autorité de développement forestier (FDA) (Altman et al. 2012).

Une autre approche d'amélioration du renforcement des capacités est de d'abord se faire une expérience en accordant des concessions plus petites et en gérant des projets de ressources plus petits et d'attribuer ensuite de plus gros projets. Au Liberia, les premiers contrats d'exploitation après la guerre furent uniquement pour des licences de trois ans pour exploiter moins de 5 000 hectares. Une fois que cet effort à petite échelle a permis d'accumuler suffisamment d'expérience, des attributions plus grandes ont fait l'objet d'appel d'offres (Altman et al. 2012).

Une autre différente approche stratégique de renforcement des capacités, particulièrement dans les situations affectées par des conflits, est de d'abord renforcer les capacités d'extraction ainsi que les capacités institutionnelles en commençant par les régions les plus pacifiques. Ceci peut être difficile, bien entendu, dans les cas

où ces ressources sont exploitées manuellement par de nombreux acteurs non officiels à petite échelle. Et, en effet, essayer de bannir ces efforts à petite échelle peut avoir des répercussions négatives sur les moyens de subsistance locaux (Rustad et al. 2012).

Idéalement, le renforcement des capacités institutionnelles dans le gouvernement doit d'abord commencer par l'exploitation des ressources, mais les gouvernements et les investisseurs et les donateurs internationaux ne réussissent pas souvent à comprendre ce besoin tant que les contrats n'ont pas été produits. Lorsque les capacités prennent place, c'est souvent beaucoup plus lentement par rapport au développement du projet d'extraction de la ressource (Rustad et al. 2012).

Le renforcement des capacités institutionnelles s'occupe de la problématique de la violence qui devient une alternative facile pour s'occuper des problématiques de ressources car les institutions de l'État désignées pour s'occuper de ces questions sont paralysées, corrompues, non légitimes ou inexistantes. Dans une telle situation, travailler pour intentionnellement inclure des institutions coutumières capables de garantir la légitimité d'une population locale et en les placer au sein du système statutaire légal peut être une considération très utile dans le contexte du renforcement des capacités dans des situations de conflit. En même temps, fournir des formes de légitimation de l'État pour certaines institutions coutumières peut être un raccourci pour la renforcement des capacités dans des institutions réalisables. L'Éthiopie a eu un succès particulier avec cette approche dans ses régions difficiles. Dans la région somalienne, on a octroyé aux institutions coutumières spécifiques de sages et de leadership une légitimité d'État pour réussir à résoudre un ensemble de problématiques de la société, y

compris celles incluant les terres et les ressources. L'augmentation de la reconnaissance des institutions coutumières par l'État éthiopien en tant que politique nationale a signifié que le Guurti, un conseil traditionnel de sages somaliens, a été formellement institué à différents niveaux dans le gouvernement régional (36 membres), au niveau zonal (7 membres) et de la plus petite unité administrative, le niveau wareda (3 membres). Ces membres de conseil reçoivent un salaire du gouvernement et donnent des conseils sur les politiques. Bien que, dans la région somalienne, tous ne voient pas cet accord d'un bon œil — certains pensent que cela coopte les institutions somaliennes — d'autres considèrent que cela renforce ces institutions.

8.2.2 *Les capacités en matière de droit et le problème de l'application*

Renforcer les capacités en matière de droit va de pair avec le renforcement des capacités dans les institutions gouvernementales, car ils agissent et se renforcent l'un l'autre. Dans les situations affectées par des conflits, pour éviter que des groupes d'intérêts spécifiques ne s'emparent des ressources et/ou des revenus et pour réduire également le risque de redémarrer le conflit, le renforcement des capacités légales pour gouverner les ressources doit favoriser en premier lieu la transparence, la responsabilité, la représentation et l'équité (Rustad et al. 2012). Les lois doivent assurer que les revenus provenant des ressources vont dans des investissements pour le développement à long terme et doivent essayer de prévenir, le plus possible, les impacts sociaux et environnementaux importants (Rustad et al. 2012). Certaines approches de renforcement des capacités légales liées à des conflits ayant rencontré un bon succès sont illustrées ci-dessous.

- a) **Réforme de la politique foncière et des ressources** : la réforme de la politique foncière et des ressources inclut un processus élargi d'interaction avec les communautés concernées et les autres secteurs (tels que les villageois, ex-combattants, personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (IDP), réfugiés, intérêts commerciaux, et gouvernement local et régional) et est généralement entreprise par un consortium de donateurs en collaboration avec un gouvernement. La réforme de la politique foncière et des ressources après des crises (et spécialement après des guerres) est un processus complexe, qui nécessite un renforcement des capacités, de la coordination, de la volonté politique, l'implication des donateurs, de l'argent et souvent un bon bout de temps (habituellement des années). C'est en général des agences des Nations unies qui, après des conflits, mènent un tel processus de réforme multi-facettes seules, et des associés de la communauté internationale (par exemple, la Banque mondiale, la BAD et des donateurs bilatéraux tels que l'USAID et l'ACDI) sont généralement recherchés tant pour leurs capacités que pour leur financement. Comme c'est une réforme légale importante et que les capacités nationales sont généralement assez faibles au début du processus, on prévoit souvent l'expatriation de l'équipe pendant quelques années (Unruh 2008).
- b) **Renforcement des capacités dans des actions légales ayant pour but des problèmes spécifiques** : cette approche est beaucoup plus rapide que la réforme de la politique foncière et des ressources,

et beaucoup plus facilement réalisable avec le support sur le terrain d'agences telles que les Nations unies après des conflits — bien qu'offrant moins d'objectifs que la réforme de la politique foncière et des ressources. Des actions légales spécifiques pouvant s'occuper de certains problèmes liés aux ressources dans un contexte de crise sont assez utiles pour la gestion de tels problèmes jusqu'à ce qu'un effort plus large de réforme des politiques puisse être pris en considération. Des exemples de telles actions incluent :

Des décrets légaux qui se focalisent sur des problématiques de terres spécifiques à l'échelle de la société et qui sont rapidement conçus, disséminés, appliqués et ensuite terminés lorsque l'objectif est atteint. Les décrets peuvent être utilisés pour gérer temporairement la spéculation sur les ressources, la fraude et les expulsions et pour valider ou invalider les formes spécifiques de réclamations qui tentent de déstabiliser. Les décrets et leurs effets sont largement vus comme temporaires, à remplacer plus tard par des formes de loi plus solides.

Règlements légaux qui résolvent des problèmes spécifiques mais potentiellement explosifs pour certaines communautés après la guerre. L'expérience du Liberia avec le problème de l'occupation sans titre (occupation incontestée pendant une période de temps équivalente à une possession légale) traite de la question à savoir si la période de guerre et les périodes après-guerre doivent être comptées comme une partie de la période d'« occupation incontestée »

nécessaire pour les réclamations de possession via l'occupation sans titre. Ceci affecte les squatteurs en situations d'occupation à long terme mais aussi les intérêts commerciaux et les individus avec des titres à une réelle propriété qui ont fui la guerre auparavant et qui sont revenus. Dans une telle situation, s'il n'y a pas de réglementation claire sur cette problématique, alors les intérêts puissants peuvent chercher à évincer violemment les squatteurs qui réclament, ou pourraient réclamer, la propriété par occupation sans titre.

Rendre des décisions légales qui affectent ou résolvent une catégorie entière de réclamations de terres et de propriété et/ou des problèmes de dispute. Le Liberia et le Mozambique ont tous deux eu des expériences positives avec cette tactique. L'administration de Johnson Sirleaf au Liberia a annulé toutes les concessions forestières suite à une décision légale due à une acquisition frauduleuse généralisée et à l'instabilité de la société qu'elle causa. Et le Mozambique doit faire face à plein de catégories de réclamations de terres problématiques avant et après la guerre, par exemple, 1) si les colons portugais ou leurs descendants pourront revenir sur leurs terres, 2) le besoin des concessionnaires de respecter de nouveaux règlements qui incluent une interaction plus adéquate avec les communautés locales, et 3) l'annulation de certaines catégories de concessions due à des acquisitions frauduleuses.

Application d'articles spécifiques de la loi existante pour contribuer à la résolution

immédiate des problèmes. L'application d'articles spécifiques de la loi existante peut inclure l'utilisation de certains articles qui font partie de lois pré-crisis, même si la plupart de ces lois sont injustes ou ont été une partie de la cause du conflit. En Sierra Leone, l'annulation extrême des accords de location agricole par les lignées de propriétaires fonciers était due à la peur que ces locations ne deviennent des formes permanentes de propriété réclamées par le locataire, et que ces lignées soient incapables de récupérer leurs terres à la fin de l'accord de location. Le résultat général pour le pays a été un grave problème d'insécurité car de vastes surfaces de terres non louées ne furent pas cultivées. Dans un tel cas, le simple « droit de réversion » est un article de loi spécifique rencontré dans de nombreux pays (y compris la Sierra Leone avant la guerre) et qui peut être appliqué spécifiquement et rapidement par le leadership aux lignées de propriétaires terriens en premier lieu pour leur assurer la récupération des terres louées. Ceci aurait pour effet de mettre les lignées de propriétaires terriens dans une position de titularisation « suffisamment sûre » pour ne plus avoir peur de louer des terres. Alors que l'application d'un seul article de loi à certaines parties d'une population et pas à d'autres peut être problématique dans une situation stable, et même être vue comme si l'État était partial avec un groupe, dans un contexte de conflit, les problèmes de vitesse, de capacités et d'application, associés à des problèmes aigus de terres et de sécurité alimentaire, font de cette option une considération viable (Unruh 2011).

c) **Spécificité de la législation** : la législation gouvernant la gestion des ressources doit être la plus spécifique possible. En Iraq, des dispositions constitutionnelles vagues et en conflit concernant l'allocation de droits d'exploration et d'exploitation du pétrole ont résulté en un grave conflit au sein du gouvernement au niveau central et parmi différents niveaux du gouvernement, aggravant ainsi l'instabilité post-conflit (Al Moumin 2012). De telles lois doivent aussi clairement établir quelles sont les entités chargées de l'allocation des droits d'exploration et d'exploitation et du partage des revenus (Haysom et Kane 2009). En ce qui concerne les ressources telles que les champs de pétrole et de gaz, il est important de spécifier si la législation fait référence uniquement aux champs qui sont actuellement en production, ou à toutes les réserves connues, ou à toutes les réserves actuelles et futures de façon à éviter des disputes et des confrontations. L'Indonésie et l'Iraq sont des exemples où cela n'a pas été réalisé, avec de sérieuses répercussions négatives (Wennmann 2012; Al Moumin 2012).

d) **La centralité de l'application** : renforcer les capacités légales devrait être une priorité; toutefois, même lorsque des lois sont mises en place, il peut être difficile que les gens les respectent, particulièrement dans des situations affectées par des conflits. Ceci souligne l'importance de l'application, même si elle est fort problématique dans des situations affectées par la guerre. Le premier dilemme est que l'application d'une loi formelle dépend de la menace de

coercition forcée directe ou impliquée — comme la police, le tribunal et les prisons (Sarat et Kearns 1990). C'est particulièrement le cas dans les lois ayant trait aux ressources en terres (Blomley 2003). Alors que ce genre de menace a généralement l'effet escompté avec des populations qui sont habituées à la paix et qui veulent la maintenir, c'est plus problématique avec les populations post-guerre. Pour ces dernières, la menace de la coercition forcée liée à l'application sera beaucoup plus lointaine et faible que la force réelle de la forme de violence récemment subie durant le conflit — ce qui réduit considérablement l'utilité de la menace par rapport à la conformité. Il y a une inquiétude particulière sur le point de retour de la violence pour certains groupes — ex-combattants, seigneurs de la guerre, ceux qui cherchent à gagner économiquement et politiquement — qui peut être assez bas après une guerre (Kamphius 2005). Cela peut être particulièrement le cas car des groupes armés impliqués dans l'exploitation et le commerce de certaines ressources de la terre peuvent apparaître comme les exécuteurs de micro-règles informelles puissantes de systèmes de lois, et peuvent exprimer une certaine réticence pour formaliser leurs activités, spécialement s'ils ont l'impression d'y « perdre » avec le processus de paix (Kamphius 2005). La dernière notion risque de s'élargir si cette application ignore les perceptions locales de justice et participation qui peuvent, à leur tour, compromettre les efforts pour impliquer les populations dans la reconstruction nationale (Unruh 2008). Le renforcement

des capacités légales dans les situations affectées par des conflits doit prendre en compte ce problème de mise en application et se focaliser sur les lois et sur leurs institutions correspondantes qui sont déjà légitimes dans la société. Les lois et les actions légales de l'État doivent aussi inclure des incitations à la conformité, en opposition à la seule menace d'implications négatives à travers l'application.

e) **La consultation comme forme de renforcement des capacités** : la consultation avec les communautés locales est largement considérée comme une façon d'inclure les données des communautés locales dans le processus de création des lois d'usage, et cela devrait être inclus dans les efforts de renforcement des capacités légales. Alors que le renforcement des capacités nécessaires au niveau du gouvernement et des acteurs des ONG pour qu'ils puissent effectuer des consultations est de grande valeur, l'apprentissage en cours dans les communautés locales sur le fonctionnement des lois statutaires est un bénéfice supplémentaire du renforcement des capacités provenant du processus de consultation. Les capacités se renforcent du côté des communautés locales car elles apprennent comment fonctionnent les lois et quelles sont les connexions et similarités entre les lois ordinaires et statutaires.

f) **La recherche en sciences sociales et son lien avec la dérive des lois et règlements** : avoir des remèdes légaux spécifiques sur mesure pour les problèmes qui pourraient surgir est important pour les

capacités dans le domaine légal. Dans les situations affectées par des conflits, les spécificités des problèmes de droits des ressources, de leur accès et exploitation peuvent être difficiles à prévoir. De plus, certains problèmes ne sont pas prévus par les constructions légales conçues pour des conditions sociopolitiques stables. Par conséquent, il doit y avoir des compétences pour mener des recherches sur les ressources naturelles liées à des problèmes lorsqu'ils se manifestent et pour trouver des remèdes légaux et les communiquer aux organes législatifs dans le gouvernement. L'autorité la mieux placée pour cela est l'université nationale qui peut travailler de façon autonome et avoir accès aux chercheurs, y compris les étudiants. À Timor Est et au Mozambique, on a créé des centres de recherche en sciences sociales financés par la communauté internationale, dans le but de pouvoir mener des recherches sur des problèmes socio-légaux et de travailler ensuite avec les ministères concernés pour élaborer des remèdes légaux à présenter au parlement pour l'approbation. Un tel centre de recherche peut permettre le renforcement des capacités pour les chercheurs universitaires, les étudiants et le personnel du ministère afin de renforcer les capacités dans le domaine légal en général.

8.2.3 Les besoins en capacités dans la société civile rurale

Les besoins en capacités de la société civile rurale en ce qui concerne l'exploitation des ressources naturelles dans des zones tenues par des communautés sont un des plus grands défis. Dans le domaine légal, il y a eu un énorme

manque d'interprétation de l'autorité en ce qui concerne les règles du droit coutumier, et c'est la raison principale pour laquelle le droit coutumier (et les capacités ordinaires) dans de nombreux pays n'ont pas répondu ou ne se sont pas adaptées aux changements sociaux et économiques qui ont pris place en matière d'exploitation des ressources (Unruh 2008). Par conséquent, les lois et les capacités coutumières sont restées largement dans un état d'isolement, stagnant et souvent non développé en ce qui concerne les négociations avec les firmes commerciales intéressées dans l'exploitation des ressources naturelles. Souvent, les différents tribunaux coutumiers interprètent la loi en fonction des traditions et des mœurs du pays et avec peu d'ouverture aux autres interprétations. Ce manque et les lois coutumières des autres groupes sont le cœur du problème et là où les capacités sont grandement nécessaires. C'est particulièrement le cas du conflit suivant, car l'isolement légal et les capacités sont beaucoup plus prononcés durant les années de conflit. Par conséquent, interagir avec les intérêts commerciaux après un conflit peut refléter des attentes non réalistes ou contradictoires et des résultats imprévisibles (Unruh 2008).

Le leadership de la communauté locale est un aspect important de la société civile où un renforcement ciblé des capacités permet d'atteindre beaucoup de choses. Il y a un manque presque omniprésent d'attentes réalistes de la part des communautés locales en ce qui concerne ce qu'ils sont capables d'obtenir des intérêts commerciaux opérant dans leurs zones. Le leadership local joue un grand rôle dans cela, et un ensemble plus réaliste d'attentes de la part des leaders de la communauté doivent suivre un long chemin pour améliorer les négociations avec le gouvernement et les intérêts commerciaux.

a) **Sécurité de titularisation pour les investisseurs contre les petits propriétaires** : la nécessité de sécurité de titularisation des ressources en terre tant pour les investisseurs que les petits propriétaires en ce qui concerne l'exploitation des ressources est cruciale pour la réussite de l'exploitation ainsi que pour les moyens de subsistance des communautés. Toutefois, la forme que cette sécurité prend est différente pour les investisseurs ou pour les petits propriétaires et il faut des capacités pour les apprécier et soutenir tous deux. Pour les intérêts commerciaux, une sécurité de titularisation est nécessaire pour leur permettre d'investir souvent des moyens physiques considérables sans être concernés par le fait qu'il seront enlevés une fois les investissements réalisés, mais avant que l'exploitation des ressources ait payé les investissements, ou rendu le profit prévu. Donc, ils n'ont pas seulement besoin de sécurité de titularisation pour les zones de terres où les opérations se déroulent, mais également d'une sécurité de titularisation en ce qui concerne la ressource spécifique qu'ils exploitent. Souvent, une telle sécurité de titularisation peut être fournie par des baux ou des licences, qui peuvent garantir les droits exclusifs aux ressources sans compétition. Cependant, ce que les intérêts commerciaux désirent souvent, c'est d'arriver à une propriété privée des terres et des ressources en question, en pensant que c'est seulement en ayant la propriété privée qu'ils auront la véritable certitude de sécurité aux ressources. Les intérêts commerciaux, particulièrement les intérêts internationaux, peuvent

interpréter la présence de communautés de petits propriétaires de terres sur lesquelles on leur a garanti l'accès et les droits d'exploitation, comme une menace et un signe que leurs droits ont été violés. C'est pourquoi, ils peuvent forcer le gouvernement à appliquer l'exclusion des communautés locales. Ces intérêts commerciaux peuvent opérer sur les bases d'un contrat signé négocié avec le gouvernement pour maintenir l'accord scellé. Ils peuvent voir les demandes de la part des communautés locales qui sont en dehors de l'accord comme une violation du contrat, ce qui peut compromettre leur sécurité de titularisation.

Les communautés de petits propriétaires, d'un autre côté, sont concernées par une perte permanente de terres, prairies et forêts, pâtures et produits agricoles de leur groupe en général. Alors que les communautés de petits propriétaires peuvent interagir avec les intérêts commerciaux selon des façons qui vont permettre l'accès temporaire aux terres et aux ressources à exploiter, leur méthode de maintenir l'accord scellé avec les intérêts commerciaux est l'établissement d'une relation en cours impliquant des obligations de la part des intérêts commerciaux de fournir aux communautés des bénéfices. Alors que les intérêts commerciaux voient les accords sur les ressources comme une propriété d'extraction et de transfert des ressources du propriétaire originale à eux, les communautés locales peuvent voir ces accords dans le contexte d'intérêts commerciaux devenant une partie de la communauté locale et donc

sujets à l'approvisionnement des besoins de la communauté locale.

Les dimensions genre de la propriété des terres sont d'une importance particulière et sont souvent oubliées lorsque l'on découvre des ressources naturelles. En Afrique, les femmes représentent la majeure partie des travailleurs du secteur agricole et gèrent les ressources naturelles quotidiennement dans leurs rôles d'agricultrices et de génératrices de revenus du ménage (ACBF 2012). Dans de nombreuses communautés, les femmes sont responsables de la croissance des cultures de subsistance et ont souvent une connaissance unique des espèces des cultures locales. Malgré cela, les femmes y ont moins accès, et moins de contrôle que les hommes (FAO 2011). L'inégalité des sexes est plus évidente en ce qui concerne l'accès à la terre. Dans de nombreux pays, les coutumes interdisent aux femmes de détenir des terres. Souvent, les femmes utilisent uniquement les droits, à travers les hommes, et ces droits sont très précaires (FAO 2011). Sans sécurisation du droit à la terre, les agricultrices ont un accès limité au crédit — et de très faibles avantages — pour investir dans l'amélioration de la gestion et les pratiques de conservation. Comme la FAO l'a souligné de façon précise, comprendre les dimensions genre de la gestion des ressources naturelles est un point de départ pour renverser la dégradation environnementale (voir aussi Drafor-Amenyah et Pupilampu 2012) et pour éviter les conflits sur les ressources qui proviennent de, ou accentuent, le fossé entre les genres.

Ce qu'il faut, donc, c'est une plus grande capacité de la part des investisseurs commerciaux et des communautés locales. Les intérêts commerciaux ont besoin de plus grandes capacités en ce qui concerne la façon dont les communautés locales fonctionnent, et la façon dont elles raisonnent en matière de ressources et de réclamations dans de nombreux cas. Il faut également plus de capacités de la part des investisseurs en ce qui concerne le degré de sécurité auquel ils peuvent actuellement s'attendre en essayant de détenir de façon privée les terres et ressources qu'ils ont l'intention d'exploiter. Les locations peuvent être dans de nombreux cas plus sûres qu'une tentative de propriété directe, car elles n'excluent (et donc n'irritent) pas les communautés locales. En retour, ces communautés locales ont besoin de plus grandes capacités en ce qui concerne leur compétence à participer aux contrats et accords et pour comprendre comment les investisseurs raisonnent à propos des ressources et de leur exploitation. Il faut engager des tierces parties par moment pour assurer que les groupes exclus tels que les femmes, les minorités ethniques et les populations indigènes ne sont pas laissés de côté.

b) Le fonctionnement du gouvernement et les intérêts commerciaux dans l'extraction en zone rurale : de nombreuses améliorations sont nécessaires en ce qui concerne la façon dont le gouvernement et les intérêts commerciaux fonctionnent dans le processus d'extraction des ressources en zones rurales, particulièrement par rapport aux communautés

locales. L'engagement du secteur public est particulièrement important pour mobiliser un soutien en faveur des projets d'extraction et à l'établissement de la légitimité des activités d'extraction des ressources (Rustad et al. 2012). Bien que les efforts de renforcement des capacités dans le secteur des ressources identifient souvent la transparence et l'inclusion de différents secteurs de la société comme objectifs, les données de mise en œuvre sont variées, et les résultats négatifs sont habituels. Là où les communautés dépendent des ressources pour leur subsistance, l'échec de la part du gouvernement et des intérêts commerciaux d'engager le public dans des décisions sur les ressources, peut entraîner des problèmes importants. Mais lorsque le public s'engage dans la prise de décision, il peut améliorer la légitimité à long terme de l'opération ainsi que des institutions, lois et règlements qui gèrent les ressources naturelles (Bruch et al. 2012). Donc, la consultation des acteurs n'est pas seulement importante pour l'expression des inquiétudes et besoins des acteurs, mais aussi pour construire la confiance et un sens de propriété dans les plans et accords d'extraction des ressources (Carius et Maas 2012). L'engagement effectif du public de la part du gouvernement et des intérêts commerciaux signifie interagir avec les acteurs à petite échelle au cours du début du développement du projet et nécessite un dialogue continu et une interaction en ce qui concerne les répercussions négatives du processus d'extraction, les accords de partage des bénéfices et les dépenses d'argent qui vont aux communautés

(Rustad et al. 2012). Réaliser cela véritablement va toutefois nécessiter une information sur les lois et une autorisation et consultation préalable.

Il y a plusieurs approches qui peuvent améliorer le fonctionnement du gouvernement et les intérêts commerciaux dans l'extraction des ressources d'une zone. Une approche connue sous le nom de « ressources compact » (Le Billon 2008), peut encourager les capacités pour un engagement constructif parmi les acteurs en plus d'améliorer les capacités réglementaires. Le compact est essentiellement un forum qui peut permettre de construire un consensus à travers une prise de décision participative et d'informer la société civile en établissant un forum public de discussions sur les problématiques ayant trait au secteur de l'extraction. Au niveau mondial, c'est le Pacte mondial des Nations unies qui encourage la responsabilité sociale dans le contexte de reprise post-conflit en proposant des pratiques qui améliorent la sécurité, le développement économique et les relations locales et qui, en même temps, se charge de la corruption, des griefs et des abus des droits de l'homme (UNGC et PRI 2010). Le delta du Niger est un exemple où l'utilisation d'une ressource compact a été tentée. Cependant, un manque de volonté politique nécessaire empêche sa mise en place totale (Mähler 2012 ; Rustad et al. 2012).

Les investisseurs travaillent habituellement dur pour assurer qu'ils respectent la gouvernance environnementale, sociale et des entreprises (ESG), avec ESG décrivant les trois principaux domaines

d'inquiétude qui sont considérés comme les facteurs centraux, en mesurant la durabilité et l'impact ethnique d'un investissement dans une société ou une affaire. Les compétences des acteurs en matière d'investissement pour évaluer les facteurs non-financiers sont critiques pour un investissement réussi, lorsqu'ils prennent des participations dans des sociétés de ressources naturelles ou lorsqu'ils forment des corporations pour exploiter un potentiel de ressource naturelle (EFFAS 2009).

- c) ***Diriger les capacités de la société civile rurale — radio et autres programmes de dissémination*** : la dissémination de l'information concernant la vraie nature des intérêts commerciaux d'extraction, comment ils fonctionnent, de quoi ont-ils besoin dans la conduite de leurs activités pour une exploitation réussie des ressources naturelles, et que peuvent-ils réellement fournir aux communautés locales, peut aller loin en direction de la construction des capacités de la société civile en général et du leadership local en particulier. Cela peut également aider à prendre en charge les rumeurs, qui peuvent être une source importante de conflit. La dissémination peut être difficile vu l'isolement des zones d'extraction des ressources et de la dispersion des établissements, ainsi que l'alphabétisation et d'autres obstacles liés à l'éducation, mais les programmes radio des gouvernements ou des ONG indépendantes peuvent s'avérer importants à cet égard. De tels programmes de dissémination ont besoin d'être continus et peuvent inclure des activités qui visent à faire face à des problèmes

spécifiques que les communautés peuvent avoir vis-à-vis des intérêts commerciaux et de la façon dont ils opèrent. Une personne instruite recueillant les questions provenant de la communauté locale est un format qui a fonctionné dans plusieurs programmes mis en œuvre par les Nations unies.

8.2.4 Les besoins en capacités pour les investisseurs et partenaires nationaux et internationaux

- a) Le besoin d'adapter localement les approches d'investissements aux réalités locales : les intérêts internationaux peuvent souvent avoir des besoins particuliers de renforcement des capacités en ce qui concerne la façon de traiter les situations locales et les communautés locales en Afrique et d'adapter leur fonctionnement à la situation locale. Ce renforcement des capacités doit inclure la façon dont les communautés locales raisonnent en termes de terre et de ressources, comment réaliser des accords du point de vue des communautés locales, et quels bénéfices apporter aux communautés locales pour éviter les problèmes avec les membres de la communauté qui n'acceptent pas l'investissement ou qui n'ont pas été consultés.

Les sociétés nationales et internationales vont rencontrer cela dans leurs zones d'intervention, elles seront la plus grande entité de capacités en termes de sécurité, santé, éducation, infrastructures et fourniture de services, et elles seront appelées par la communauté locale, qui pourrait souhaiter accéder à ces capacités. Dans de nombreuses régions, le

gouvernement (qui devrait fournir ces services) est absent ou à une faible capacité pour répondre et fournir les services demandés par la population locale. En Angola, comme dans de nombreux autres pays post-conflit, de faibles capacités institutionnelles de la part du gouvernement peut nécessiter que des sociétés privées interviennent (ou se profilent) pour remplir ce vide. En particulier là où les populations locales ont été exclues des négociations officielles de contrat, les intérêts commerciaux seront responsables de la poursuite d'un « permis social d'exploitation » de la part des communautés locales. S'ils n'en sont pas capables, ils risquent des problèmes à long terme pour leurs interventions. Les relations société-communauté sont donc centrales, de même que la façon dont elles fonctionnent, pour la prévention et la résolution des griefs locaux (Boege et Franks 2012).

- b) **Le besoin d'innover dans les approches de location, d'extraction et de commerce des marchandises** : souvent, la tâche de faire fonctionner de façon réussie les interventions d'extraction des ressources chez les petits propriétaires terriens reviendra aux intérêts commerciaux. Il est plus facile pour ces intérêts de trouver des façons innovantes de traiter avec les communautés locales que pour ces communautés d'apprendre comment les intérêts commerciaux fonctionnent dans le modèle de l'Europe occidentale. On considère souvent que les capacités doivent être construites de la part des communautés locales de façon à ce qu'elles comprennent comment

fonctionne la société exploitant les ressources et elles coopéreront ensuite plus facilement. Alors que les communautés locales ont certainement besoin de renforcer leurs capacités, les intérêts commerciaux ont également besoin de considérablement renforcer leurs capacités de traiter avec les communautés locales. Ils doivent innover en termes d'approches, d'accords, de paiements ; comment les droits et la sécurité en ressources sont divisés et combinés, et comment les accords d'exploitation des ressources sont scellés et documentés. Les capacités importantes des intérêts commerciaux en termes de loi, sciences et opérations commerciales devraient permettre cette innovation, mais ils n'y arrivent déjà pas dans l'ensemble. Il y a de nombreuses façons de gérer les droits qui peuvent réconcilier les objectifs des investisseurs et les aspirations des communautés locales. Le problème pour les sociétés est que ceci nécessite du temps, des investissements spécifiques et du travail qui ne font pas partie de leurs budgets. Ils peuvent toutefois faire partie des budgets souvent conséquents attribués pour remporter un contrat ou une concession de la part des gouvernements en demandant aux sociétés de renforcer ou de facturer cette capacité.

- c) ***L'interaction avec le gouvernement, les communautés locales*** : bien que les intérêts commerciaux d'extraction ont, à travers leurs plus grandes capacités, la responsabilité principale des relations entre société et communauté, les

gouvernements sont également responsables d'offrir à ces intérêts une opportunité et une condition préalable pour agir raisonnablement et prioriser le développement de bonnes relations avec les communautés locales (Boege et Franks 2012). À ce sujet, il faut concéder suffisamment de temps aux intérêts commerciaux pour évaluer sur le terrain le contexte dans lequel ils vont opérer et de mettre en place les consultations nécessaires des communautés locales avant de commencer la partie physique du projet d'extraction de ressources. Cependant, le temps qu'une société souhaite avoir à disposition pour mener une évaluation participative de l'impact social est en général plus long que ce que le gouvernement ne permet (Boege et Franks 2012). Les partenaires au développement ont également besoin d'inclure le renforcement des capacités et le soutien financier dans leur aide au gouvernement pour la réforme du secteur minier. La qualité et l'efficacité des évaluations de l'impact environnemental sont souvent entravées par l'absence de capacités du pays hôte de les mener et les réviser (Brown et al. 2012 ; Bouma 2012). Par conséquent, les partenaires au développement peuvent souvent séparer assistance technique et réforme ; et bien qu'ils aient distingué les connexions entre les activités minières et les impacts environnementaux, dans de nombreux cas les intérêts économiques prévalent sur les problématiques environnementales, comme cela se passe pour la plupart des gouvernements nationaux.

8.3 Dépasser la malédiction des ressources — quelles sont les capacités qui provoquent une diversification économique efficace dans les pays riches en ressources ?

Il est évident à partir des sections précédentes de ce Rapport qu'une diversification économique efficace est cruciale pour les pays riches en ressources de façon à éviter les effets négatifs de ces ressources sur l'économie et sur la société toute entière. Si la diversification est cruciale, l'étape suivante est d'identifier les conditions la permettant. Dans ce but, il faut se focaliser à nouveau sur les capacités individuelles et institutionnelles, où l'on trouve les principales déficiences dans les contextes africains.

L'Afrique peut apprendre des autres pays en développement qui ont réussi à diversifier leurs économies. La forme la plus remarquable de diversification de l'histoire récente a été le passage de l'agriculture à l'industrie, comme on peut le voir dans les schémas d'exportation. Un pays tel que la Malaisie est passé de 34 pour cent des exportations constituées de produits agricoles bruts en 1975 à une part des exportations d'environ 6 pour cent des mêmes produits en 1995, et seulement environ 3 pour cent en 2010 (World Bank 2012e). La Malaisie a réalisé cela en développant son secteur manufacturier pour devenir un pilier des exportations de produits électriques et électroniques, qui comptent pour 34 pour cent des exportations totales en 2011 (MATRADE 2012), mais également dans d'autres produits fabriqués pour les exportations telles que les machines, les équipements et pièces, ainsi que du matériel optique et scientifique. La Chine est le pays de diversification le plus connu en devenant un des plus grands piliers industriels, mais d'autres pays

tels que la Corée, l'Inde, le Brésil, le Vietnam, l'Indonésie et le Mexique l'ont également fait (Gelb 2010).

Pour entreprendre de façon efficace ce qui a été dit plus haut, l'État doit jouer un rôle actif et central pour déclencher une diversification économique effective. Les gouvernements doivent augmenter les capacités de leurs agences à faire face aux efforts de diversification : les capacités du secteur public sont donc également cruciales. Des stratégies et priorités sectorielles aident à focaliser l'action pour des résultats optimaux, vu la pénurie de capacités dans les contextes africains. Les pays africains doivent également encourager les partenariats et permettre à d'autres acteurs d'améliorer leurs capacités pour agir de façon énergique dans la diversification de l'économie : c'est le cas du secteur privé, pour les petites et moyennes entreprises. Dans leur action, les gouvernements doivent également prendre en compte les pressions nécessaires en termes de besoins en alimentation, énergie, technologies et financements (NEPAD-OECD 2010).

L'État est donc responsable de la création et de la facilitation d'un climat commercial et d'un cadre réglementaire adapté pour permettre aux entreprises de briller (OECD 2011c). Pour créer de nouvelles industries ou pour améliorer la plateforme industrielle déjà existante, il faut un capital disponible pour l'industrialisation : y compris des emprunts pour les nouvelles entreprises ainsi que pour les fonds publics. La plateforme industrielle est une condition nécessaire mais pas suffisante, car les travailleurs expérimentés sont également importants pour une industrie fortement technologique ; la véritable industrie compétitive de nos jours reste la formation universitaire et technique. Il faut également améliorer la connaissance des

capacités de gestion. La communication et les infrastructures renforcent également les industries et donnent un énorme effet stimulant aux économies.

La deuxième forme de diversification a été d'approfondir les chaînes de valeur de leurs produits primaires, comme le développement de produits finis provenant du bois et des métaux travaillés à partir de métaux bruts et de minerais. L'Amérique latine est un bon exemple pour tirer les leçons de cette forme de diversification, car elle a augmenté ses parts des marchés mondiaux en métaux de 175 pour cent entre 1975 et 2004 ; la région a su augmenter ses parts de produits métalliques finis de huit fois au cours de la même période (Sinnott et al. 2010 ; Gelb 2010).

Une troisième forme a été de diversifier la chaîne de valeur en plusieurs produits primaires complexes, allant des exportations agricoles de base jusqu'à des exportations plus sophistiquées tout en développant les infrastructures de services et logistiques accompagnant cette diversification. Des données du Centre du

commerce international (CCI) montre la mesure dans laquelle les pays ont réalisé cela (ITC 2012). La Malaisie, par exemple, s'est développée dans les exportations d'huile de palme, qui comptent pour 7,3 pour cent des exportations totales en 2011, tandis que la Chine, l'Inde et le Vietnam ont bâti leurs exportations sur les articles en cuir. La Chine était le numéro un des exportateurs d'articles en cuir en 2010, tout comme en 2006. De façon similaire, l'Inde s'est placée sixième au monde en 2010, la même place qu'en 2006. Le Vietnam est passé de la 14ème place en 2006 à la 9ème en 2010, montrant que non seulement les pays peuvent se diversifier de la dépendance aux exportations agricoles et primaires, mais qu'ils peuvent aussi se battre avec des acteurs tels que l'Inde et la Chine. En Afrique, c'est ce schéma de diversification qui a été le plus marqué. L'Éthiopie a montré une forte croissance non seulement en exportations d'aliments frais, s'introduisant ainsi dans le marché mondial des fruits et légumes frais, mais aussi en se diversifiant en accroissant ses capacités à exporter des produits alimentaires transformés (tableau 8.1).

Tableau 8.1 : Schémas de diversification et de sophistication différenciés dans le secteur agricole (2006-2010)

Rang selon l'évolution des exportations annuelles (%) d'aliments frais

Pays	2006	2008	2010
Burkina Faso	35	163	145
Djibouti	5	3	143
Éthiopie	24	15	19
Liberia	26	83	142
Malawi	68	33	96
Rwanda	1	180	119
Sénégal	3	162	155

Rang selon l'évolution des exportations annuelles (%) des produits alimentaires transformés

Pays	2006	2008	2010
Burkina Faso	67	137	78
Djibouti	7	-	-
Éthiopie	146	72	63
Liberia	-	-	-
Malawi	113	149	54
Rwanda	-	-	-
Sénégal	73	130	80

L'Éthiopie montre une forte croissance dans les exportations de fruits frais, alors que le Rwanda et le Sénégal ont inversé les déclinés des taux d'exportation de fruits frais. D'autres pays n'ont pas pu maintenir les exportations de fruits frais à un niveau élevé. L'Éthiopie a géré ses forts taux de croissance en exportations d'aliments transformés, alors que le Burkina Faso, le Malawi et le Sénégal ont redressé leurs taux de croissance des exportations d'aliments transformés. Le Djibouti, le Liberia et le Rwanda n'ont pas un grand commerce d'exportation d'aliments transformés.

Source : Léautier, F. (2012) *Leadership in a Globalized World: Complexity, Dynamics and Risk* (à paraître).

Une quatrième forme de diversification a été d'ajouter de la valeur en exploitant la valeur fixe des ressources naturelles, en tant qu'écosystème unique, à travers des investissements en besoins logistiques et de services ayant pour but final le tourisme. Les exemples incluent le Brésil, qui a investi pour attirer les touristes en construisant ses propres services aériens de transport de passagers. Le pays a vu la valeur du transport aérien de passagers importés croître de 2,2 milliards \$ US en 2007 à 2,9 milliards \$ US en 2010 (ITC 2012). D'autres pays ont essayé de faire correspondre leurs augmentations de production à leurs changements de consommation de produits culturels. L'Inde, par exemple, a fait des progrès extraordinaires dans la construction de la valeur culturelle de *ayurveda* pour développer un commerce des exportations pharmaceutiques. L'Inde est passée de la 17^{ème} place au niveau des exportateurs mondiaux de produits pharmaceutiques en 2006 à la 14^{ème} place en 2010 (ITC 2012).

Gelb (2010) propose les conditions qui doivent être en place pour que les pays qui sont fortement dépendants des ressources naturelles entreprennent une diversification réussie. La première compétence est de gérer avec succès l'instabilité, spécialement au niveau des prix des marchandises, qui tend à suivre un cycle de hauts et de bas. Les pays qui ont réussi à diversifier leurs économies (comme la Norvège et le Brésil) ont été capables d'atténuer les cycles de changements de prix et de protéger leurs économies des pics d'oscillation, alors que d'autres (comme le Mexique en 1981 et le Nigeria en 1984) n'ont pas réussi à gérer les dépenses publiques, qui ont dépassé les revenus lorsque le prix des marchandises s'est modifié (Hausman et al. 2010).

La deuxième leçon des autres pays est la capacité à maintenir une bonne gestion macroéconomique durant les périodes de prospérité. On peut tirer des leçons du Chili, qui est peut-être le meilleur exemple dans la façon de gérer efficacement une macroéconomie à travers la mise en place réussie de politiques fiscales contre-cycliques, qui ont stabilisé l'économie en réalisant de fortes épargnes durant les années du boom du cuivre et en diminuant les économies durant les périodes où les prix étaient en baisse (Gelb 2010). La Malaisie fournit un autre exemple, bien que n'étant pas dans le secteur des ressources naturelles ; on peut tirer des leçons de la façon dont le pays a imposé un critère de réserve spéciale sur le système bancaire pour décourager la déviation de l'agriculture et de l'industrie et dans le marché des biens immobiliers (Gelb 2010).

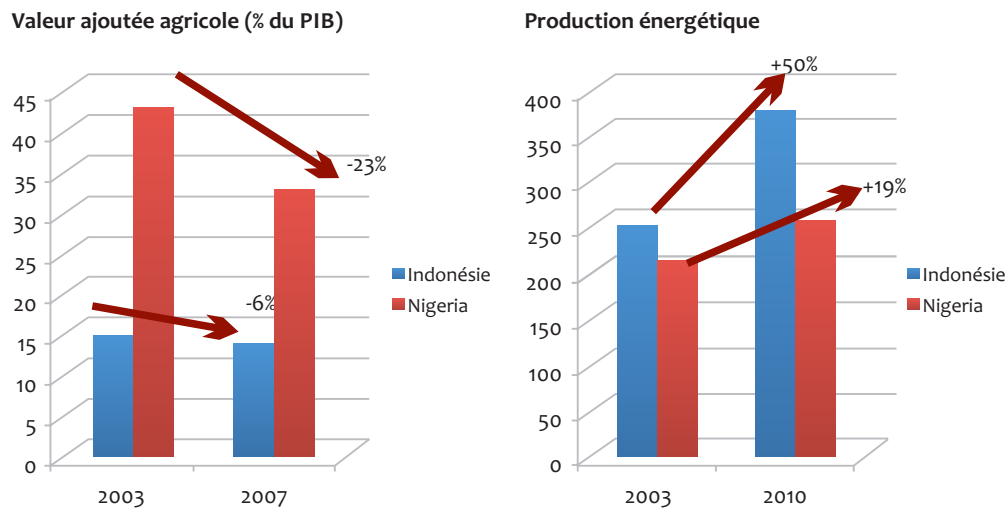
La troisième leçon, qui présage très bien du renforcement des capacités est la découverte que les pays qui ont investi dans le renforcement des capacités humaines, tels que l'Australie et la Norvège, ont su mieux extraire une valeur marginale de leurs ressources naturelles et atteindre des résultats du développement en général (Bravo-Ortega et Gregorio 2007). La Finlande, par exemple, a su gérer les ressources renouvelables de sa forêt en investissant dans l'éducation de qualité, les sciences et les technologies et a donc utilisé l'investissement en capital humain pour diversifier son économie (Dahlman et al. 2007).

L'Afrique peut tirer une quatrième leçon de l'Indonésie qui a mis en place des politiques actives pour encourager l'agriculture, et éviter ce qui s'est produit au Nigeria qui a laissé le secteur pétrolier en plein boom transformer le potentiel de l'agriculture. De 2003 à 2010,

L'Indonésie et le Nigeria subissent tous deux un boom des prix du pétrole qui a provoqué une augmentation de production d'énergie de 50 pour cent en Indonésie et 19 pour cent au Nigeria (figure 8.1). L'Indonésie a protégé et géré son industrie agricole pour maintenir sa contribution à l'économie avec une faible réduction de la valeur ajoutée de l'agriculture équivalente à une part de 6 pour cent du PIB, ce qui représentait 0,75 pour cent de réduction par an. Le Nigeria, quant à lui, a vu un fort déclin de sa valeur ajoutée de l'agriculture de 23 pour cent du PIB, presque 3

pour cent de déclin par an, au cours de la même période. L'Indonésie a géré la protection de sa production agricole grâce à l'utilisation judicieuse des revenus du pétrole pour construire des infrastructures rurales (Auty 1994), fabriquer et distribuer des engrais à de plus faibles coûts pour les agriculteurs, et investir dans des programmes communautaires d'éducation des agriculteurs pour diffuser les idées de nouvelles variétés de riz provenant de la recherche scientifique (Gelb 2010).

Figure 8.1 : Indonésie et Nigeria — différentes capacités de gérer la diversification (2003-2010)



Source : Analyses effectuées à partir des Indicateurs du développement dans le monde

Une cinquième leçon que l'Afrique peut tirer a trait au partenariat entre l'État et le secteur privé. L'exemple du Chili illustre le rôle que l'État peut jouer pour soutenir les investissements privés dans un secteur qu'il souhaite diversifier. Benavente (2006) et Katz (2006) fournissent des descriptions détaillées de la façon dont le Chili a réussi à attirer une implication forte du secteur privé pour faire croître ses exportations de saumon et de vin. Dans le partenariat entre l'État et le secteur privé, l'État fournissait les infrastructures de base, créait l'espace pour coordonner

les petits producteurs pour qu'ils puissent se développer, et encourageait le développement et la dissémination de normes pour que l'industrie puisse surmonter les terribles défis de respect des conditions phytosanitaires des marchés d'exportation, en particulier en Europe. Ce sont quelques exemples dont l'Afrique peut tirer les leçons. Le Cameroun a su développer de telles capacités et peut faire encore plus si les capacités sont renforcées comme dans le cas de l'entrée dans l'exportation de produits alimentaires sophistiqués (figure 8.2).

Figure 8.2 : Cameroun : prise de leadership dans les exportations d'aliments frais et rôle dans la transformation des aliments

Rang	2006	2007	2008	2009	2010
Aliments frais	131	152	144	55	50
Produits alimentaires transformés	139	130	54	19	20

Économie diversifiée:

- Le Cameroun est passé du rang de 131ème sur 184 pays en terme de croissance annuelle des exportations de produits alimentaires frais (valeur en \$ US) en 2006 au rang de 50ème sur 182 en 2010.



Économie sophistiquée:

- Le Cameroun est passé du rang de 139ème sur 162 pays en terme de croissance par an des exportations de produits alimentaires transformés (valeur en \$ US) en 2006 au rang de 20ème sur 168 en 2010.

Source : Léautier, F. (2012) *Leadership in a Globalized World: Complexity, Dynamics and Risk* (à paraître).

Une sixième leçon a trait aux capacités financières. Dans ce but, les nations riches en ressources doivent réinvestir les recettes provenant de l'extraction des ressources pour produire un flux de rentrées au fil du temps, assurer l'avenir et agir avec une vision à long terme. On a déjà démontré que développer une approche de fonds fiduciaire peut être une solution positive qui génère un flux de rentrées utilisé pour des investissements critiques en capital humain. Il faut pour cela la capacité de choisir la bonne approche et la capacité de mettre en place le mécanisme de gouvernance pour gérer le fonds fiduciaire. Le « On-shoring » des activités à valeur ajoutée est donc la première étape : construire une chaîne de valeur et encourager les investissements tout au long de cette chaîne. Ceci nécessite à nouveau les capacités de savoir déterminer les zones critiques à soutenir dans une chaîne de valeur donnée.

Enfin, l'intégration régionale économique entre les différents types d'économies est cruciale pour réussir le processus de diversification. Cela

signifie renforcer les capacités nécessaires pour gérer des accords et des programmes dans les pays et des politiques transfrontalières. Pour ce faire, il faut une véritable collaboration entre les gouvernements et la création et la mise en place de politiques concertées. Cette intégration est particulièrement nécessaire pour mettre en place des accords commerciaux internationaux : une façon optimale d'encourager le commerce régional et de remplir les vides nationaux dans ce domaine.

8.4 Utilisation des ressources naturelles dans des scénarios de reprise après conflit

Il y a diverses approches qui peuvent être utiles dans la gestion des conflits liés aux ressources naturelles, y compris l'anticipation des conflits, leur résolution et la sortie d'un scénario de conflit (Ballentine et Nizschke 2005 ; Jensen et Lonergran 2012 ; Bruch et al. 2011). Bien qu'il n'y ait pas de réparations faciles ou universelles de

conflits liés aux ressources naturelles, cette section décrit brièvement certains efforts qui peuvent avoir des contributions positives.

- a) **Normes** : bien qu'initialement non développées pour une utilisation explicite dans les projets de ressources naturelles, les normes peuvent aider à assurer que les sociétés investissent dans des situations d'extraction des ressources naturelles, contribuent à la prévention des conflits et s'engagent également dans la reprise et la construction de la paix en soutenant les opportunités économiques, sociales et de développement (Shankleman 2012). Ces normes fournissent un ensemble utile d'outils qui peuvent déplacer les investissements dans le secteur des ressources naturelles vers une contribution plus importante à la reprise des pays touchés par la guerre. Elles peuvent fournir un cadre qui permet aux investisseurs d'être plus informés des difficultés et complexités des environnements de conflits (Shankleman 2012).

Alors que les normes sont volontaires, le fait d'y adhérer est souvent une condition pour recevoir des financements de la part des banques. Et bien que les gouvernements et les sociétés d'investissements luttent contre la problématique de respect des lois des propres pays d'origine des sociétés étrangères en ce qui concerne les communautés locales, cela pourrait néanmoins aider si l'environnement légal dans les pays africains disposant de ressources naturelles de valeur était fortement renforcé pour inclure les critères qui font partie des normes (Shankleman 2012). Il serait également bénéfique pour

l'Afrique d'avoir des normes et des mécanismes de conformité au niveau régional. À ce sujet, l'Union africaine pourrait paraître fortement en faveur du respect des lois et réglementations des pays hôtes concernant les activités d'extraction, ainsi qu'instituer un bureau de monitoring et conformité pour coopérer directement avec le gouvernement et les investisseurs. Dans l'UA, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) est particulièrement bien placé pour traiter de la problématique de l'extraction des ressources dans les États membres. Les institutions régionales africaines sont également bien placées pour participer au monitoring et à l'évaluation des activités d'extraction. Des organisations telles que la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) en Afrique australe, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) pour la Corne et l'Est de l'Afrique, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ainsi que des organisations telles que l'Initiative du Bassin du Nil, offrent toutes un potentiel important d'amélioration des capacités, le monitoring, l'évaluation, et l'assistance en ce qui concerne le secteur de l'extraction des ressources naturelles.

Trois ensembles de normes sont utiles pour les projets d'extraction des ressources naturelles en général, et pour les projets dans des situations après conflits plus spécialement (Shankleman 2012) : 1) les normes de performance de la Société financière internationale sur la durabilité sociale et environnementale

(IFC-PS), qui prend les normes de politiques de sécurité telles qu'appliquées par la Banque mondiale dans les années 90 et cherche à les appliquer au secteur privé (IFC 2006 ; Shankleman 2012); 2) Les principes de l'Equateur (EP), qui ont été développés par les banques commerciales avec la SFI et qui sont généralement alignés sur les normes SFI précédemment établies (Equator Principles 2006 ; Shankleman, 2012); et 3) les principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (VPSHR, ou VP), qui ont été développés par les États-Unis et le Royaume-Uni sur la base des données de quelques sociétés pétrolières et minières et d'ONG internationales (Shankleman 2012).

Les trois normes font référence l'une à l'autre : l'IFC-PS fait référence aux VP, et les EP englobent l'IFC-PS. Les principaux avantages des trois ensembles de normes comme outils pour traiter les différents aspects du conflit, y compris la construction de la paix, c'est qu'elles peuvent établir des points de référence pour d'autres investissements et pratiques commerciales dans le pays hôte. Le temps dépensé pour planifier les projets pour qu'ils puissent respecter les normes, et la quantité d'information qui est révélée, ainsi que la mesure des consultations qui sont tenues, contribuent tous à la construction de plus grandes capacités. Ceci se produit parmi les fonctionnaires du pays hôte, le secteur commercial, les communautés locales, les ONG et les consultants en ce qui concerne les impacts potentiels des projets et la nécessité de normes internationales pour éviter des conflits et les résoudre de

façon efficace (Shankleman 2012). L'amélioration des capacités peut alors contribuer à revoir et mettre à jour les lois environnementales et d'exploitation des ressources naturelles — comme dans le cas de l'Angola, sous un projet conjoint entre la Banque africaine de développement et le gouvernement de l'Angola (Shankleman 2012). En renforçant de cette façon les capacités dans les pays hôtes, les normes peuvent contribuer à poser les bases de systèmes réglementaires efficaces et durables (Shankleman 2012). De plus, être bien versé dans le fonctionnement des normes peut renforcer les capacités pour traiter une variété de problèmes. Dans le cas d'un projet de mines en RDC dans lequel les véhicules d'une société travaillant dans cette zone furent appropriés pour le transport des troupes, la société en question, avec ses prêteurs, a engagé une analyse des problématiques et développé un nouvel accord de sécurité de façon à éviter que l'événement ne se reproduise (Shankleman 2012). Cette société a ensuite partagé ses manuels et techniques de formation avec d'autres sociétés minières au Katanga ainsi qu'au niveau international (Multilateral Investment Guarantee Agency, Japan Environmental and Social Challenges Fund, et Anvil Mining 2008).

b) Réévaluation et renégociation des contrats d'exploitation des ressources : la réévaluation et/ou la renégociation des contrats de ressources naturelles est une approche qui peut permettre de réunir des fonds publics, d'encourager les améliorations de transparence et responsabilité, et de contribuer à

monitoring des impacts environnementaux et sociaux dans le secteur des ressources naturelles (Le Billon 2012). De plus, l'annulation de concessions qui fonctionnent mal peut guider les investissements et les investisseurs vers une meilleure qualité. De plus le schéma de réévaluation en place peut fournir des résultats améliorés de reprise, en favorisant la modification du fonctionnement du projet lorsqu'ont lieu différentes phases de reprises. Il peut également augmenter la confiance et la légitimité du gouvernement à travers des capacités améliorées (Le Billon 2012), ce qui est important après une guerre alors que le gouvernement peut manquer de légitimité. On peut utiliser ces réévaluations pour reprendre le contrôle de biens saisis illégalement durant un conflit et pour interdire l'utilisation de biens dans le cadre d'un conflit armé. Par exemple, pour combattre ceux qui profitent de la guerre, le Conseil de sécurité des Nations unies (UNSC) a largement utilisé le gel des biens, auxquels les propriétaires n'avaient plus accès, interdisant ainsi l'utilisation de ces fonds pour d'autres conflits. De plus, le UNSC a mené des activités de restitution des biens dans lesquelles les biens spécifiques sont retournés à leurs propriétaires de plein droit ou ont été réattribués à d'autres qui nécessitaient un dédommagement (Le Billon 2012). La restitution des biens n'est pas seulement entreprise pour augmenter les revenus de reprise de l'après-guerre mais aussi pour montrer le signal que l'impunité en matière de profit durant la guerre est terminée et pour décourager les banques et les sociétés

d'extraction des ressources naturelles à continuer à participer à des formes de pillages des ressources (Le Billon 2012).

- c) **Les fonds liés aux ressources naturelles (NRF)** : l'utilisation des NRF est une approche qui facilite l'utilisation des revenus des ressources pour des objectifs spécifiques de reprise post-conflit, tels que la stimulation du développement économique, la compensation ou la gestion de l'instabilité des marchés et la contribution aux objectifs de développement (Bell et Faria 2007). Le NRF le plus efficace stipule les types de sources de revenus et de quels projets les sources proviennent, ainsi que combien il faut dépenser et pour quoi. Une information sur ces aspects de NRF qui soit transparente et disponible publiquement ajoute à leur efficacité. Des archives détaillées des paiements et des retraits peuvent, lorsqu'elles sont rendues publiques, assurer la supervision. Pour ôter des NRF les pressions et les tentations politiques nationales, une approche peut être l'administration du fonds depuis l'étranger. Par exemple, le pétrole trouvé à São Tomé et Príncipe est administré par la réserve fédérale de New York (Bell et Faria 2007 ; Radon 2007). Alors que l'administration de ces fonds depuis l'étranger fonctionne dans certains cas, dans d'autres non. Le fonds de ressource mis en place par le Tchad avec ExxonMobil et la Banque mondiale est un de ces exemples. Dans ce cas, non seulement les politiciens tchadiens ont contrecarré le fonctionnement prévu de ce fonds, mais la Banque mondiale a mal administré le fonds et ExxonMobil n'a pas donné la priorité nécessaire à ce fonds (Coll 2012).

d) Tirer profit des ressources naturelles de haute valeur pour restaurer les règles du jeu : cette approche vise à utiliser le secteur des ressources naturelles de grande valeur (et à y accéder par les intérêts commerciaux nationaux et internationaux) pour rétablir des règles de droit strictes après un conflit. Elle utilise le désir d'accès aux ressources de hautes valeurs de la part des intérêts commerciaux et les contreparties politiques/diplomatiques dans leurs pays d'origine, pour obtenir du soutien pour l'établissement de programmes de règles de lois. La logique est, si les intérêts commerciaux veulent accéder aux ressources d'une façon qui offre un processus de proposition compétitive (ce qui est la façon dont ils opèrent habituellement et où résident leurs points forts) alors, ils doivent assister l'établissement d'un processus de compétition libre et de règle de droit. Par exemple, le gouvernement du Liberia a fait des progrès importants en direction de la restructuration du secteur forestier tandis qu'en même temps, il a atténué les menaces pour la paix menées par certains acteurs commerciaux qui souhaitent continuer à avoir un accès sans entrave aux ressources forestières de grande valeur (Altman et al. 2012). Les réformes représentent d'importantes étapes formidables vers le rétablissement de règles de loi au Liberia. Ce qui fait que cela a fonctionné inclut les stratégies telles que l'établissement de règles de remarques et commentaires, les accords sociaux et le partage des bénéfices, ainsi qu'une transparence et l'application des procédures légales décrites auparavant, telles que la planification, le transfert de concession

et l'attribution des bénéfices. Elles ont pour but le renforcement des capacités dans le gouvernement et inspire donc une plus grande confiance de l'ensemble de la population dans le gouvernement (Altman et al. 2012). De plus, les transactions commerciales libres et légales qui existent dans un nouveau système de responsabilité, les critères de transparence des rapports et le système de chaîne de conservation du bois sont conçus pour créer l'opportunité pour une compétition entre les intérêts commerciaux, et pour un développement véritable — et, plus important, ne fera plus du bois une source de financement pour de nouveaux conflits (Altman et al. 2012).

e) Les initiatives des Nations unies de réguler l'accès aux ressources : depuis la fin des années 90, le Conseil de sécurité des Nations unies a utilisé des sanctions, des panels d'experts et des forces de maintien de la paix pour essayer de gérer les relations entre les ressources naturelles de haute valeur et les conflits (Rustad et al. 2012). La force et l'influence des missions des NU et de l'UNSC pour les secteurs des ressources naturelles dans les pays affectés par des conflits ont augmenté et le nombre et la diversité des interventions se sont accrus. Depuis le milieu des années 90, sept régimes de sanction ont inclus des ressources naturelles de haute valeur, et ils sont devenus incroyablement efficaces grâce à l'amélioration du ciblage et la plus grande prise de conscience et diligence de la part des pays et des sociétés importateurs de ressources (Rustad et al. 2012). De plus, la pratique d'efforts de

«dénonciation et humiliation» des panels d'experts des NU et des ONG tels que Global Witness et Partnership Canada a augmenté l'efficacité des sanctions. Pour huit guerres entre 1999 et 2007, les panels d'experts se sont occupés des ressources de haute valeur (Rustad et al. 2012). Le travail de ces panels a inclus la gestion des ressources — par exemple, en déterminant le respect des régimes de certification internationaux tels que le processus de Kimberley ou le respect des lois d'exploitation des ressources des pays hôtes — ainsi qu'en évaluant la transparence des contrats et des revenus (Rustad et al. 2012).

f) Initiatives de transparence et de responsabilité : comme indiqué précédemment dans ce Rapport (voir Chapitre 3), l'ITIE a été désignée pour contrôler la transparence dans les secteurs pétroliers, du gaz et miniers et c'est l'initiative de transparence la plus largement connue (Rustad et al. 2012). Au Liberia, l'ITIE a augmenté la prise de conscience du public sur les flux de revenus et a encouragé une plus grande participation dans la société civile (Rich et Warner 2012). Alors que la participation dans l'ITIE est volontaire, en 2012, des 18 pays qui avaient mis en place les protocoles ITIE, 10 étaient africains (Mauritanie, Mali, Zambie, Mozambique, Tanzanie, République Centrafricaine, Ghana, Liberia, Niger et Nigeria). Neuf autres pays africains sont candidats à un statut de pays conforme, ils ont mis en place certains protocoles mais ne satisfont pas encore tous les critères (EITI 2012). Un nombre d'initiatives supplémentaires sont en train d'essayer d'étendre les conditions de transparence

semblables à celles de l'ITIE aux dépenses de gouvernement et de rendre disponible à la société civile une vaste information concernant les contrats d'exploration et d'exploitation, ainsi que les prix concordés entre sociétés et gouvernements (Rustad et al. 2012). Parmi ceux-ci, la Charte des ressources naturelles inclut la transparence comme un de ses objectifs centraux et l'initiative FLEGT de l'Union européenne a pour but d'augmenter la transparence dans le secteur de l'extraction forestière en publiant à un large public des informations sur les audits et l'attribution des droits (Brack 2012 ; Rustad et al. 2012).

g) Efforts d'indemnisation : alors que les processus de paix et les accords de paix ne peuvent généralement pas faire des indemnisations une priorité, des efforts d'indemnisations spécifiques provenant des revenus d'extraction des ressources naturelles peuvent avoir une grande influence pour éviter le redémarrage des tensions et des conflits (Rustad et al. 2012). Par exemple, en Iraq, pour indemniser les groupes ethniques et religieux spécifiques qui ont souffert sous le régime de Saddam Hussein, la nouvelle constitution de 2005 a attribué à ces groupes un grand pourcentage des revenus du pétrole et du gaz (Al Moumin 2012). Les efforts d'indemnisation sont variables et peuvent être assez innovants. En Sierra Leone, un modèle actuellement à l'examen demanderait aux sociétés de financer le nettoyage environnemental à travers une union de dépollution, qui devrait payer avant que l'extraction ne commence (Rustad et al. 2012).

h) Coordination des intérêts commerciaux et des communautés locales : il y a un grand enjeu de potentiel dans la coordination et la mobilisation des firmes d'extraction et des communautés locales pour créer des synergies sur le terrain. En ayant compris qu'une communauté locale florissante et qui aide est souvent la meilleure garantie d'accords commerciaux réussis, les firmes d'extraction peuvent fournir, ou au moins en faire le plaidoyer au gouvernement, un développement socioéconomique amélioré. En fournissant du travail et en construisant des points d'eau, des routes et d'autres infrastructures en tant que partie du projet d'extraction, ils peuvent soutenir et renforcer une variété de priorité de construction de paix, telles que la sécurité ; la relance des économies locales ; la réintégration des anciens combattants ; et assurer l'accès à l'eau, à la nourriture et aux services de base (Rustad et al. 2012). Il faut remarquer toutefois qu'une telle coordination commercial-communauté devrait idéalement faire partie d'un effort de coordination plus vaste impliquant l'État qui établit des obligations précises et obligatoires en ce qui concerne qui va fournir quoi et avec quelle responsabilité associée.

i) Une approche régionale soulignant les cadres normatives et de politique de gestion des ressources naturelles : le potentiel et les gains de celle-ci sont nombreux et incluent les opportunités d'apprentissage partagé, de coordination des politiques et pratiques, et des systèmes pour l'application de la loi régionale (anti-criminalité) dans la chaîne de valeur des ressources naturelles. Les

accords bilatéraux existants, les cadres régionaux d'intégration et le schéma PACDS de l'Union africaine fournissent des plateformes pour une approche régionale et pour transformer les cadres normatives en des initiatives de politiques pratiques. De façon similaire, les initiatives volontaires existantes (ITIE et PWYP), déjà utilisées aux niveaux nationaux, pourraient être adaptées et adoptées comme systèmes régionaux de gouvernance des ressources naturelles.

8.5 Élaborer une feuille de route pour l'Afrique

8.5.1 Des raccourcis sont-ils possibles ?

Alors qu'un vaste renforcement des capacités de tous les acteurs (par exemple, investisseurs, société civile et gouvernement) est souhaitable, il est souvent non réaliste dans le calendrier de durée des priorités et des processus d'exploitation des ressources, et en particulier étant donné les autres besoins qui prévalent dans le contexte africain. Ce qu'il faut, ce sont des approches plus focalisées capables de s'occuper des problèmes de capacités à court terme, particulièrement dans les situations graves de pays fragiles ou affectés par des conflits, tout en poursuivant en même temps un renforcement plus profond des capacités institutionnelles dans un plus grand ensemble de pays africains. Là où les tensions sont élevées, il peut être dangereux de renforcer les capacités pour une partie qui réside uniquement d'un côté d'un ensemble de tensions et pas de l'autre. En même temps, si un des côtés bénéficie de capacités renforcées par rapport à un autre, alors la chance de tirer avantage des acteurs de plus faibles capacités est plus grande. Les

Nations unies ont réalisé un important travail sur ce problème du déséquilibre des capacités, particulièrement dans le contexte de négociations de paix, qui traite toujours des ressources de haute valeur. Un raccourci en situations graves, serait donc d'améliorer les capacités des deux groupes d'acteurs opposés, pour qu'ils puissent effectuer un contrôle l'un sur l'autre. Une deuxième option serait d'entamer le renforcement des capacités avec la partie ayant les capacités les plus faibles. Bien entendu, il faut faire attention à ne pas être accusé de favoriser une des parties quelque soit la problématique de crise. En sélectionnant des problématiques spécifiques qui sont l'objet de fortes tensions, et en renforçant ensuite les capacités des deux côtés de cette problématique, on pourra déployer un effort ciblé de renforcement des capacités.

8.5.2 Acteurs continentaux et internationaux

a) **Les agences de développement** : depuis le début des années 90, les agences de développement africaines et d'autres internationales se sont, à travers des aides multilatérales et bilatérales, fortement impliquées dans le secteur des ressources naturelles et de leur exploitation. Par exemple, le Conseil de sécurité des NU a proclamé des résolutions avec des répercussions importantes pour les secteurs des ressources, ainsi que l'imposition de régimes de sanctions et de supervision (Rustad et al. 2012). Les missions de maintien de la paix des NU ont ensuite occasionnellement administré, de façon transitoire, le secteur des ressources naturelles, comme à Timor Est et au Kosovo. De plus, les agences spécialisées des NU, FAO, PNUD et

PNUE, sont devenues plus actives dans les réformes des institutions et le renforcement des des capacités dans de nombreux pays affectés par des conflits tels que la République démocratique du Congo, le Soudan et la Sierra Leone. La Banque mondiale et la Société financière internationale ont fourni un soutien important pour la réforme de la gestion des ressources et l'assistance, par exemple avec la rédaction du code minier en République démocratique du Congo (Rustad et al. 2012).

De nombreuses agences de développement s'engagent activement et directement pour encourager la réforme du secteur des ressources d'extraction. L'USAID a conçu des programmes pour promouvoir la prise de conscience que certaines produits de base comme le bois peuvent entraîner des conflits ; le DfID encourage l'adoption des ITIE ; et le FMI a été parmi les premiers à encourager la transparence des flux de revenus de l'abattage au Cambodge et du pétrole en Angola. Des organisations régionales, telles que l'Union européenne, ont poursuivi une réglementation améliorée d'accès au marché, principalement pour le bois (Brack 2012). Les États-Unis et l'Union européenne participent aussi au processus de Kimberley de la réglementation du commerce des diamants (Wright 2012). Les conditions imposées par les pays donnant de l'aide peuvent être, selon la situation et comment elles sont traitées, un instrument important et sensible au temps dans les situations affectées par des conflits (Rustad et al. 2012). Durant la période suivant immédiatement un conflit, lorsque les pays sont

les plus dépendants de l'aide, les agences de développement peuvent exercer une grande influence sur la réforme du secteur des ressources d'extraction. Les agences de développement devraient encourager ou faire pression sur les autorités nationales pour mener des révisions de contrat et entreprendre des initiatives pour augmenter la transparence, la responsabilité et la participation publique avec l'établissement de sauvegardes pour la récolte des revenus et des dépenses. Toutefois, dans les pays avec des ressources d'extraction de grande valeur, l'avantage recherché par les conditions d'aide peut facilement être miné. On peut dépasser ces conditions de réforme grâce aux larges volumes de revenus disponibles des acteurs qui signent des contrats en dehors des protocoles établis (comme les investissements directs des pays non-OCDE) et au rôle d'autres importants acteurs qui fournissent des ressources en Afrique, tels que les pays BRICS.

Dans de nombreux cas, les agences de développement peuvent encourager les pays affectés par les conflits à poursuivre une rapide augmentation des revenus provenant des ressources. Cependant, une fois que les revenus commencent à affluer, les autorités nationales peuvent choisir d'outrepasser la réforme et les initiatives de renforcement des capacités dans le but que les revenus des ressources rapidement gagnés résolvent les problèmes du pays (Rustad et al. 2012). Dans un certain nombre de cas, il a été prouvé qu'il s'agit d'une erreur importante, car la combinaison d'institutions faibles et d'un boom des ressources peut

facilement aggraver la malédiction des ressources. Pour éviter un tel scénario, les conditions de l'aide doivent se focaliser sur les secteurs des ressources et le développement d'agences doit fournir aux gouvernements les capacités de mener les réformes. Malheureusement, bien que les agences de développement bilatéral aient des budgets importants, très peu de cet argent est habituellement destiné au renforcement des capacités dans le gouvernement. En Sierra Leone, par exemple, moins de 10 pour cent des 13 millions \$ US attribués pour la réforme du secteur des diamants par les agences d'aide des États-Unis et du Royaume-Uni a été utilisé explicitement pour renforcer les capacités du gouvernement (Le Billon et Levin 2009). Des interactions strictement motivées par l'investissement avec les gouvernements hôtes peuvent aggraver la situation des capacités en important leur propre force de compétences — en incluant parfois du travail manuel tel que le cas des intérêts chinois.

Une influence significativement négative qui mine les relations fondées sur l'aide bilatérale est la tentative, de la part des agences de développement, de tirer l'avantage des intérêts commerciaux d'extraction de leur propre nation. Ceci entraîne deux problèmes assez fréquemment rencontrés : 1) la compétition parmi les donateurs et les intérêts commerciaux ; et 2) la complicité potentielle parmi les partenaires au développement, comme la priorité d'avoir le secteur pétrolier entièrement libre pour les sociétés étrangères. La réalité est que ces opportunités limitées d'exploitation des ressources offertes par les pays hôtes

peuvent indirectement affaiblir le soutien — financier, diplomatique et militaire — de ces donateurs, qui peuvent être moins enclin à fournir une assistance solide aux pays qui subissent un boom des ressources mais qui n'offrent pas d'opportunités de commerce intéressantes. Donc, les intérêts commerciaux, souvent avec leurs agences de développement, pourraient devoir lutter les uns contre les autres en offrant de construire des infrastructures en échange de l'accès aux ressources (Le Billon et Levin 2009). Une telle situation met en évidence l'approche de la Chine en Afrique - une approche qui est moins motivée par l'idée de donateur et plus motivée par le commerce. Le gouvernement rusé du pays hôte peut toutefois utiliser cette compétition à son avantage en encourageant les propositions de compétition qui offrent une gamme d'avantages au gouvernement et à la société civile. Bien que certains gouvernements africains soient déjà très habiles pour cela, le renforcement des capacités pour ceux qui ne le sont pas pourrait être utile.

- b) Le processus de Kimberley et les mécanismes similaires pour les autres produits :** les systèmes de suivi des marchandises, qui tracent le parcours des produits de haute valeur de la source de production jusqu'au marché peuvent servir à réduire la valeur sur le marché des produits non certifiés en les rendant difficiles à vendre (Rustad et al. 2012). L'idée générale derrière ces systèmes de suivi est qu'ils formalisent les anciens formulaires officieux d'exploitation, transport et commercialisation et qui peuvent donc être contrôlés pour entraver l'explo-

tation illégale des ressources et diriger plus de revenus directement à l'État (Rustad et al. 2010).

Comme signalé plus tôt, le système de certification du processus de Kimberley est le système de suivi le mieux connu et le plus développé parmi les nombreux systèmes existants (Grant 2012). Son succès dérive du fait qu'il réunit en tant que partenaires égaux les gouvernements, la société civile et l'industrie du diamant (Wright 2012 ; Bone 2012). Comme le nombre de sites produisant des diamants certifiés Kimberley augmente, de plus grands revenus rentrent dans les caisses de l'État et contribuent à la reprise et à la construction de la paix (Mitchell 2012). Cependant, dans des pays où la capacité de certification est faible et la corruption est élevée, le procédé a eu moins de succès, ce qui souligne le rôle important que le renforcement des capacités a dans la performance et l'efficacité du système de certification (Mitchell 2012).

Suivant le succès du système de certification Kimberley, d'autres systèmes de suivi de marchandises sont apparus. L'un d'entre eux est l'initiative pour l'Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLEGT) de l'Union européenne. Ce processus encourage les pays disposant de ressources en bois de haute valeur qui exportent vers les marchés de l'Union européenne à être conformes à un système volontaire de licence de forêt (Brack 2012). En échange de ce respect, l'Union européenne peut alors financer le renforcement des capacités et le

développement des institutions dans le secteur forestier. En août 2011, le Cameroun, la République Centrafricaine, le Ghana, le Liberia, et la République du Congo avaient tous conclu des accords avec l'Union européenne ; la République démocratique du Congo et le Gabon ont entamé des négociations ; et la Côte d'Ivoire et la Sierra Leone ont exprimé leur intérêt (Brack 2012).

Un autre système de certification est le guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque. Ce guide est destinés aux intérêts commerciaux impliqués dans l'exploitation des minerais et le commerce et a pour but d'aider ces intérêts à protéger les droits de l'homme en évitant de contribuer à des conflits (OECD 2011). Le guide s'applique à toutes les parties de la chaîne de fourniture qui se trouvent dans des zones affectées par des conflits ou à haut risque, et elle spécifie les activités que les firmes doivent organiser pour être conformes, y compris ce qui suit (Brack 2012):

- Gel ou arrêt des opérations commerciales avec des fournisseurs douteux ;
- Exercice de pressions sur les fournisseurs pour qu'ils deviennent conformes ;
- Etablissement de relations avec le gouvernement local, qui est impliqué dans la mise en place des normes ;
- Rapport transparent sur les découvertes des examens de diligence raisonnable et sur les mesures qui ont été prises pour garantir le respect de ces lignes de conduite.

Le guide de l'OCDE a été approuvé la première fois en 2010 par la Conférence internationale sur les régions des grands lacs (ICGLR 2010), une organisation intergouvernementale qui travaille sur la paix durable et le développement dans la région des grands lacs.

Un autre système de suivi des marchandises des États-Unis, est la Dodd-Frank Wall Street Reform la loi sur la protection du consommateur, dont le but est d'entraver la mise sur le marché de minerais contestés, tels que le coltan, et est destiné spécifiquement à la République démocratique du Congo. La loi requiert que toute société américaine qui achète des minerais spécifiques de la République démocratique du Congo ou des États frontaliers, doit s'engager dans un processus de diligence raisonnable et doit fournir des informations détaillées sur la chaîne de détention pour un large public et la Securities and Exchange Commission des États-Unis (Kersch 2010). Une autre initiative encore est l'initiative internationale sur la chaîne de fourniture de l'étain (ITRI) de l'institut international de recherche sur l'étain. C'est un système basé sur les sociétés, conçu pour suivre la chaîne de fourniture de l'étain, également en République démocratique du Congo, de l'emplacement de la mine jusqu'au point d'exportation (Pistilli 2010).

Les pays ont besoin des capacités pour mesurer, contrôler, suivre et évaluer une variété de chaînes de fourniture de façon à assurer le respect avec ces initiatives qui visent plus de transparence.

c) **Les « pillards » internationaux** : alors que la notion de pillard est bien connue dans les situations de conflit, on pense généralement qu'il s'agit d'un acteur local, national qui tente de tirer profit d'une certaine façon de l'instabilité continue. Il y a cependant un grand nombre d'acteurs internationaux qui peuvent avoir un comportement de pillage. Il peut s'agir d'individus, de groupes ou de sociétés qui cherchent à prendre contact avec ceux qui semblent avoir un contrôle local sur les ressources de haute valeur ou qui peuvent faciliter les accords logistiques et d'énergie nécessaires pour extraire les ressources et les emporter hors du pays. Durant la guerre en Sierra Leone et au Liberia, des membres de cercles internationaux du crime étaient des visiteurs réguliers et sont entrés dans les trafics de nombreux produits. Des intérêts commerciaux semi-légitimes dans l'abattage et d'autres formes d'extraction étaient également présents durant et après les guerres en Afrique de l'Ouest, et recherchés pour maintenir leurs positions établies et contrôler certains points vulnérables de la chaîne de fourniture. De plus, certains intérêts commerciaux internationaux sont assez adeptes des fonctionnements en situations instables, et qu'ils puissent ou non participer eux-mêmes à des activités de pillage, ils font partie par nécessité d'une large variété de relations avec d'autres qui peuvent être réticents à l'abandon d'exploitation d'un accord lucratif. Les capacités des pays de repérer et de réguler ces pillards sont un critère clé, qui peut être facilité par les mécanismes de liste noire internationale et par des institutions de police telles que Interpol.

8.6 Conclusion

L'énorme potentiel en ressources naturelles dont bénéficient les sociétés africaines est évident. Toutefois, le défi de la gestion s'est détourné de façon significative de ce potentiel, et continue à le faire, et dans de nombreux cas, il a résulté en une aggravation des situations de criminalité, conflit, mise à l'écart et sous-développement. La voie principale qui va de la malédiction des ressources à un potentiel réalisé passe par le renforcement des capacités. Ceci car c'est la gestion des ressources qui va déterminer si la prospérité générale est réalisée. Les obstacles sont formidables mais sûrement pas insurmontables. Des cas existent où la réussite de la gestion des ressources naturelles est évidente - le Botswana et l'Afrique du Sud en sont d'excellents exemples, et le Liberia et la Sierra Leone présentent des exemples palpables de réussite.

Alors que le renforcement des capacités est largement nécessaire parmi une gamme de problématiques et de pays dans le contexte de la gestion des ressources naturelles, une stratégie de renforcement des capacités est également nécessaire pour un grand nombre de raisons. Parmi celles-ci, le fait qu'il peut être dangereux de renforcer les capacités d'une façon déséquilibrée parmi des acteurs qui ont des relations de tension, spécialement en matière de ressources, ou qui sortent d'un conflit armé. Les aspects spécifiques du renforcement des capacités doivent être pensés dans un contexte de priorités. Dans plusieurs cas, il peut être plus approprié de poursuivre d'abord le renforcement des capacités des institutions, en opposition aux individus. Dans d'autres situations, il vaudra mieux investir d'abord dans les capacités de la loi, en opposition aux capacités du gouvernement. De nombreux cas vont nécessiter le renforcement des capacités pour des commu-

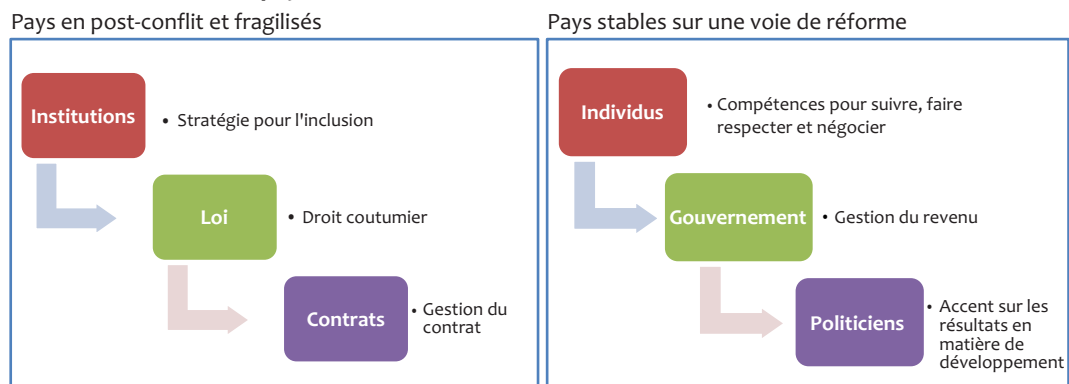
nautés ordinaires et pour des investisseurs, et la façon dont cela se produit, le temps que cela va prendre et l'approche choisie seront différents pour des pays différents.

Les différents aspects des capacités sont liés en termes de résultat souhaité. Par exemple, cela peut ne pas valoir la peine de renforcer les capacités pour revoir des contrats sur les ressources d'une manière compréhensive lorsque les capacités d'agir sur le résultat (volonté politique) manquent (Lujala et Rustad 2012b). Donc, la connaissance de ces liens est un bon indicateur pour savoir où commencer le processus de renforcement des capacités en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles. Avec des capacités améliorées, les pays africains vont profiter des avantages de la bonne

revendication, de l'utilisation et exploitation des ressources.

Comme souligné dans la figure 8.3 ci-dessous, les liens pour les États post-conflits et fragiles (par exemple, la République démocratique du Congo, le Liberia ou le Nigeria) vont varier de façon significative par rapport à ceux des États stables sur une voie de réforme (par exemple, le Ghana). En conséquence, il est critique d'établir comment utiliser de la façon la plus efficace une combinaison d'approches dans la poursuite des objectifs de développement. Dériver, régulariser et formaliser le bon mélange d'approches à l'exploitation des ressources naturelles peut soutenir les objectifs d'exploitation et continuer pour longtemps à assurer l'utilisation durable des ressources naturelles en Afrique.

Figure 8.3 : Liens clés pour la gestion des ressources naturelles dans les pays post-conflit/fragiles vis à vis des pays stables



La volonté politique de s'engager dans un renforcement des capacités d'une manière durable à travers différentes populations ethnoculturelles, religieuses, géographiques, socioéconomiques, linguistiques, autochtones et migrantes va nécessiter un leadership avec une vue à long terme. Ceci va impliquer le renforcement de capacités dans des groupes qui

sont historiquement (ou actuellement) opposés. Avec certains groupes en position de plus grande puissance par rapport aux autres (sur la base, par exemple, de leur rôle dans le gouvernement, l'avantage numérique ou la revendication des ressources), renforcer les capacités de façon équilibrée peut être difficile, bien qu'en même temps, ne pas opérer de cette façon comporte le

risque d'aggravation d'autres problèmes, parmi lesquels la gestion efficace des ressources naturelles.

Alors que la volonté politique dans les plus hautes positions du gouvernement est importante, cette volonté politique peut être appliquée de façon très efficace à de nombreux niveaux du gouvernement et de la société civile, dans une large variété d'actions de formation et d'éducation. Des petits exemples de volonté politique vont souvent avoir des répercussions importantes, car d'un côté les personnes engagées directement dans le renforcement des

capacités vont avoir de nombreux étudiants ou instructeurs provenant de différentes parties de la société, et de l'autre côté des exemples dans le cadre du renforcement des capacités peuvent avoir des effets continus. Bien que l'histoire a montré que des gains importants de capacité dans une société n'ont pas toujours donné les résultats prévisibles (certaines alliances économiques ou formes de gouvernement), cela facilite l'auto-détermination économique et politique nécessaire aux pays pour parcourir leur propre chemin dans un monde où la gestion et l'exploitation efficaces des ressources naturelles vont devenir extrêmement importantes.

Chapitre 9

**Politiques de gestion des ressources
naturelles pour l'Afrique — réussir
tout en protégeant l'avenir**





9

Politiques de gestion des ressources naturelles pour l'Afrique — réussir tout en protégeant l'avenir

9.1 Introduction

De nombreux pays africains sont indubitablement bien fournis en ressources naturelles. Malgré leur potentiel pour améliorer les conditions socioéconomiques de leurs citoyens, et contrairement aux attentes, les ressources naturelles n'ont pas toujours un impact positif sur la trajectoire de développement de nombreux pays. En effet, certains pays riches en ressources naturelles ont été tourmentés par des conflits, des guerres civiles et ont observé des exemples de mauvaise gestion qui ont une connexion directe avec la découverte et l'exploitation des ressources naturelles. C'est à ce sujet que l'adoption de bonnes mesures et politiques est cruciale pour assurer que les ressources naturelles deviennent une bénédiction en Afrique. Des initiatives telles que la Charte des ressources naturelles, le système de certification du processus de Kimberley et l'initiative pour la transparence des industries extractives sont une première étape positive ; cependant, ces initiatives font face à des problèmes, dont le principal est leur nature volontaire. Sur la base des faits présentés dans les chapitres précédents, ce Rapport soutient que les programmes de renforcement des capacités, de renforcement des institutions et de promotion de la bonne gouvernance — comme nous l'avons vu, par exemple, au Botswana — représentent l'étape la plus importante vers une gestion efficace des ressources naturelles dans les pays africains. Une bonne gouvernance ne se met pas en place facilement mais elle doit être établie à travers un leadership de transformation et des incitations (de Soysa 2011 ; Arthur 2012a ; Puplampu 2012). S'assurer que les avantages provenant des ressources naturelles sont distribués de façon équitable sera un pas dans la bonne direction pour assurer que l'on a atteint une bonne gouvernance dans les pays africains riches en ressources naturelles.

Comme souligné à travers ce Rapport, plusieurs pays du monde ont réussi à gérer de façon efficace la gouvernance des ressources naturelles comme un moteur de croissance. Ce n'est donc pas impossible pour les pays africains. Toutefois, des actions de politiques cruciales sont nécessaires pour réussir. Tout d'abord, il faut lutter contre les manques actuels en capacités humaines, institutionnelles et d'infrastructures. Par exemple, les gouvernements doivent investir dans le renforcement des institutions et des individus pour sécuriser les compétences requises pour une gouvernance et une gestion efficaces des ressources naturelles. Il faut également renforcer les capacités techniques indigènes pour permettre aux pays de d'inventorier de façon indépendante et d'explorer les dépôts de ressources naturelles connus et inconnus ; apprécier les découvertes ; évaluer correctement leur valeur ; et évaluer les plans de travail des investisseurs pour maximiser le taux réel de récupération et de retour des ressources naturelles. L'annexe 3 tente de saisir de façon succincte les manques de

capacités et propose des solutions. Les capacités mises en œuvre dans ces trois domaines stratégiques vont invariablement aider à faire avancer les revenus réels et potentiels provenant des ressources naturelles qui reviennent au pays et à en minimiser les fuites.

9.2 Encourager la bonne gouvernance — transparence, responsabilité, État de droit et participation

Une des premières étapes pour promouvoir une gouvernance efficace et effective des ressources naturelles est de poursuivre des politiques qui assurent que les bénéficiaires sont équitablement distribués. Comme la distribution inéquitable des avantages a contribué aux tensions et à la violence dans des pays tels que le Nigeria, le Liberia et la Sierra Leone, la réussite de la gestion des ressources dépendra de la façon dont les bénéficiaires reviennent aux citoyens et aux communautés où se trouvent les ressources naturelles. En assurant qu'une partie de la richesse provenant des ressources naturelles revienne aux communautés sous la forme de projets communautaires de production, les pays peuvent poser les bases pour une gouvernance des ressources efficace. Au Nigeria, par exemple, les actions visant à résoudre les conflits dans le Delta du Niger doivent inclure la fourniture de biens publics, le démarrage de projets de développement d'infrastructures, et l'institution d'investissements générant des revenus pour aider à protéger les communautés de la région vis-à-vis de certains de leurs défis et problèmes sociaux et économiques (Ahonsi 2011). Il est donc nécessaire de formuler une stratégie dans laquelle les économies nationale et locale peuvent tous deux bénéficier d'une forme plus efficace et durable d'exploitation des ressources

naturelles. L'essence de cette stratégie est qu'elle doit être en dernier lieu dans l'intérêt des communautés d'opérer de façon efficace et transparente dans le secteur des ressources naturelles. Mais cela ne se produira que si une juste proportion des bénéficiaires revient aux populations locales et si, tant au niveau national que local, il y a des gains tangibles provenant des ressources naturelles (Maconachie et Binns 2007).

Le Botswana, par exemple, a non seulement établi un fonds pour les jours pluvieux pour couvrir les chocs économiques futurs imprévus, mais a également utilisé ses ressources en diamants pour investir fortement dans les secteurs de la santé, des infrastructures et de l'éducation. Des services de santé publique sont distribués dans tout le pays et sont maintenant sur le point de fournir des thérapies antirétrovirales pour tous les citoyens atteints du VIH et qui ont besoin d'antirétroviraux. Des milliers de kilomètres de routes bitumées et bien entretenues permettent aux voyageurs de se déplacer sans effort à travers tout le pays. Tous les enfants de moins de 13 ans reçoivent une éducation publique gratuite, après quoi seule une petite inscription est demandée. Le gouvernement finance pratiquement la presque totalité du coût des études de 12 000 étudiants à l'Université du Botswana. 7 000 autres jeunes étudient à l'étranger grâce à des bourses entièrement à charge du gouvernement. Des parcs d'attraction de haute qualité et des zones de gestion de la vie sauvage couvrent un tiers du pays et génèrent des revenus touristiques substantiels (McFerson 2009a : 1543). La situation au Botswana suggère que le pays a suivi l'approche correspondant à la chaîne de décision et aux préceptes présentés dans la Charte des ressources naturelles. De plus, en récoltant et en gérant de façon efficace les revenus et en les

investissant dans le développement, le Botswana est en train de démontrer comment une bonne gestion et gouvernance des ressources naturelles permet de lutter contre les inégalités sociales et d'améliorer la vie des citoyens.

Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, d'autres pays ont également fait d'énormes progrès, même si moindres que ceux du Botswana. Ceux-ci comprennent, mais ne sont pas limités au Liberia dans la réforme du secteur forestier. On peut noter comment la réforme des formulations de politiques, la construction d'institutions et de réponses opérationnelles a permis de résorber la corruption et l'insécurité et la réduction du commerce illicite transnational du bois. Un autre pays post-conflit, la Sierra Leone, a fait des progrès remarquables depuis le retour de la paix et de la stabilité en mettant en place des institutions relativement efficaces et en réalisant une croissance économique qui a été alimentée par les ressources naturelles, y compris le minerai de fer (World Bank 2012b). La Sierra Leone, aujourd'hui, représente un exemple localisé de réussite. Au Mozambique, après un audit d'investissements entre 2002 et 2008, le Directeur national des terres et forêts a annulé ou réduit la superficie des terres de 1 500 contrats d'investisseurs suite au non-respect de leurs plans d'investissements (Hanlon 2011). En Éthiopie, le gouvernement finance des projets qui ont pour but le renforcement des capacités du personnel des institutions d'éducation supérieure dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de l'écotourisme.

De la même façon, le Nigeria en 2007 est devenu le premier pays candidat avec un soutien statutaire pour la mise en place de l'ITIE (Idemudia 2009). De plus, le Nigeria ainsi que

l'Angola ont tous deux lancé récemment des fonds souverains de richesse et de nombreuses nations qui viennent de découvrir des richesses — Tanzanie, Ouganda, Ghana, Mozambique et Kenya — ont établi ou ont prévu d'établir un tel fonds. Ces développements ne sont pas seulement un signal fort que les pays africains adoptent une prudence fiscale et prennent en charge leur destinée, mais cela permet aussi à la société de garder un œil sur son industrie d'extraction (Giugale 2012). Ces efforts doivent être continués pour améliorer les chances que les ressources bénéficient au développement.

Une bonne gouvernance est le deuxième moyen par lequel une gestion effective et efficace des ressources naturelles peut arriver en Afrique. Un système de gouvernance basé sur des règles de loi, la transparence et la responsabilité peut permettre d'affronter les problèmes associés à la mauvaise gestion des ressources dans les pays africains (Collier 2010b ; Arthur 2012b). La transparence est un facteur critique pour réduire la corruption et d'autres dysfonctionnements liés à la malédiction des ressources (Idemudia 2009). La stratégie liant la transparence à la responsabilité est basée sur la présomption que plus la transparence sur les revenus des ressources naturelles gagnés par les États africains est grande, plus grandes seront l'opportunité et la possibilité pour ces gouvernements d'être considérés plus responsables pour l'utilisation de ces revenus. De façon semblable, comme l'AUC/AfDB/ECA (2011) le note, des processus de gouvernance transparents et participatifs à tous les niveaux peuvent aider les pays riches en minéraux à atteindre une croissance économique et un développement socioéconomique durable. Ceci car la participation publique donne de la légitimité à un projet et réduit les coûts et risques émanant des tensions sociales qui peuvent résulter d'un projet imposé

depuis l'extérieur. En réalité, l'idée de responsabilité dans la gestion des ressources est cohérente avec le besoin de transformation du citoyen, qui est une des pierres angulaires du schéma stratégique de développement des capacités (CDSF) du NEPAD, et qui appelle à des citoyens informés et organisés qui exigent de la responsabilité et un service de qualité.

De plus, l'existence de la transparence et de la responsabilité assure que l'élite politique ne profite pas de sa position pour s'enrichir ou enrichir les membres de leur famille à travers des sous-contrats et des pratiques corrompues de commerce du pétrole alors que le reste de la société est marginalisée et appauvrie (Arthur 2012b). Cela assure également que les revenus provenant des ressources naturelles ne sont pas contrôlés par des groupes de décision et des fonctionnaires du gouvernement qui prennent part à des négociations qui les arrangent bien avec des sociétés travaillant dans le secteur des ressources. La promotion de la bonne gouvernance aide non seulement à mobiliser et à améliorer la performance du potentiel inexploité de nombreux pays africains, mais, et c'est beaucoup plus important, elle aide à arriver à la vision africaine des mines (VAM) et aux objectifs du CDSF de transformation du leadership et d'utilisation des compétences, potentiels et ressources africains pour le développement. Si les structures et institutions de gouvernance sont transparentes, fortes, bien définies et qu'elles fonctionnent comme la société le souhaite, les perspectives d'une bonne gestion des revenus des ressources naturelles deviennent une source de bénédiction pour les pays africains (Gary et Karl 2003). Les pays riches en ressources qui ont déjà entrepris la route de la promotion de la bonne gouvernance représentent donc une opportunité vitale pour transformer le panorama des ressources

naturelles en Afrique. Ces pays méritent un soutien international énergique pour qu'ils puissent redémarrer leurs incitations institutionnelles vers une responsabilité et loin des normes dont ils avaient héritées (Siegle 2005:50).

Comme stipulé précédemment, la stratégie de gestion positive des ressources n'a été nulle part ailleurs aussi évidente qu'au Botswana où l'établissement de structures de gouvernance fortes et transparentes, de systèmes anti-corruption et l'intégrité des institutions publiques ont contribué au succès économique. En plus de mettre en place un système judiciaire fonctionnant bien, qui respecte les droits des pauvres et l'État de droit, ce pays a adopté un processus de consultation dans son processus de prise de décision qui implique les autorités traditionnelles (Hillbon 2008 ; McFerson 2009a ; Taylor 2012). À côté de cela, il y a des institutions indépendantes, professionnelles et compétentes et il y a des règles claires sur la façon dont les mécontentements doivent être contrôlés et traités d'une façon qui assure que tout le monde a droit à sa part des ressources des diamants (Gyampo 2011). D'autres pays ont fait des progrès à ce sujet également. Il suffit de penser aux prouesses du Nigeria pour impliquer la société civile dans le secteur pétrolier et l'approche du Liberia pour augmenter la transparence de l'industrie de l'abattage.

De plus, étant donné les contraintes de capacités dont de nombreux pays africains souffrent et le problème technique critique que cela représente pour la compétitivité du secteur des ressources naturelles africaines (AUC/AfDB/ECA 2011), fournir des programmes de formation et d'autres programmes de renforcement de capacités, pour les acteurs étatiques et non-étatiques, dans les pays africains riches en ressources peut

compléter le processus de bonne gouvernance et donc être un point clé des efforts pour assurer une gestion des ressources efficace et effective.

Lorsqu'un pays manque de ressources humaines formées et expérimentées nécessaires pour affronter ses problèmes particuliers, il doit lutter pour résoudre ses problèmes de développement (Ahonsi 2011). Par exemple, les compétences du Nigeria pour résoudre les conflits violents dans le Delta du Niger vont nécessiter un investissement considérable dans les capacités humaines et dans le renforcement des institutions (Ahonsi 2011). En renforçant les capacités, en s'informant, en utilisant les connaissances et l'analyse et en s'évertuant pour atteindre ce que le NEPAD appelle dans son cadre stratégique de développement des capacités (CDSF), un processus de développement et de décision basé sur les connaissances et innovant, les pays africains peuvent améliorer leurs performances individuelles et institutionnelles. Pour cette raison, on ne peut pas sous-estimer le rôle important des universités et d'autres institutions de l'enseignement supérieur dans les efforts pour atteindre les buts, les objectifs et les pierres angulaires de la CDSF et de la VAM. L'augmentation des fonds pour les universités et les instituts de recherche et la fourniture de programmes de formation et de renforcement des capacités dans les négociations, accords et résolutions des disputes, parmi d'autres domaines d'expertise, permettront aux pays africains de développer les connaissances et les compétences pratiques qui peuvent les aider par la suite dans la gestion des ressources naturelles (Arthur 2004). Les pays africains ont besoin de développer des initiatives et des politiques qui vont faire face au manque de capacités à tous les niveaux, et par conséquent offrir des opportunités à l'expertise locale de participer activement et de gérer le secteur des ressources naturelles.

Pour réaliser cela, il est important d'augmenter le nombre de diplômés ayant des formations en gestion des ressources naturelles et d'encourager un environnement institutionnel et de soutien qui permette aux personnes du secteur de faire leur travail. De plus, il faudrait créer des programmes pour renforcer les capacités des instituts de recherche et établir une relation positive entre les institutions de recherche et les travailleurs du secteur des ressources à travers un procédé par lequel des spécialistes techniques formés sont au service du secteur des ressources. Un soutien à la formation de gestion au niveau tertiaire va aider à fournir l'expertise et les professionnels nécessaires impliqués dans le secteur des ressources naturelles.

Pour améliorer le renforcement des capacités dans le secteur des ressources, la VAM propose d'augmenter les investissements pour améliorer les infrastructures de connaissance des ressources. Ceci va assurer que les pays africains riches en ressources sauront non seulement le niveau et la qualité réels de leur potentiel en ressources naturelles, mais aussi la stratégie optimale pour déterminer et en obtenir un loyer adéquat. Un autre but serait de créer les capacités africaines pour soutenir les régimes d'audit, de contrôle, réglementaires et d'amélioration de l'exploitation des ressources et de développer des liens du secteur des ressources avec l'économie nationale. La VAM propose que cela puisse être facilité en assurant qu'il y a une dimension de transfert des compétences dans toutes les consultances contractées durant les négociations de location/licence ainsi qu'une politique ciblée sur le renforcement de telles capacités de gouvernance des ressources (Commission de l'Union Africaine et al. 2011).

Dans cette optique, par exemple, l'effort de renforcement des capacités locales dans le secteur pétrolier au Ghana est un développement bienvenu. Selon Daily Graphic (2012), Tullow Oil Plc, la plus grande société pétrolière indépendante de l'Afrique, en partenariat avec le British Council à Accra, a lancé le projet de bourse d'étude « Tullow Group Scholarship Scheme » pour fournir des bourses annuelles à 50 ghanéens leur permettant de poursuivre des programmes de troisième cycle à l'étranger. Le British Council gère le recrutement et la sélection des candidats en fonction de critères établis avec Tullow. Une phase pilote du projet, qui a débuté en 2011, a fourni des fonds à 24 ghanéens du secteur public pour s'inscrire dans des programmes de master dans les meilleures universités du Royaume-Uni. Le projet de bourse a pour but de permettre aux personnes locales de participer à l'industrie du pétrole et du gaz et à d'autres secteurs qui encouragent la diversification macroéconomique. Le projet va lutter contre les manques de compétences pour l'industrie et les critères nationaux de renforcement des capacités qui sont cohérents avec l'idée de la société Tullow de soutenir la croissance socioéconomique à long terme dans les zones d'intervention de la société. De plus, en tant que partie de l'effort de renforcement des capacités ghanéennes dans le secteur pétrolier et du gaz, la Banque mondiale a approuvé en 2011 un prêt de concession de 38 millions \$ US au gouvernement du Ghana pour la mise en place d'un projet de renforcement des capacités dans le secteur pétrolier et du gaz (World Bank 2011a). Le projet a pour but d'aider à améliorer la gestion publique et les capacités réglementaires et à encourager la transparence en renforçant les institutions qui gèrent et contrôlent le secteur. Il devrait également promouvoir le développement des compétences techniques et professionnelles indigènes nécessaires dans le secteur du pétrole.

9.3 Faire face aux dilemmes dans la chaîne de valeur des ressources naturelles

Les résultats du Rapport suggèrent qu'il y a cinq causes clés à la fois structurelles et approximatives qui mettent en évidence des pratiques inappropriées (vols, détournements, corruption et processus pour esquiver ceux officiels) dans la chaîne de valeur des ressources naturelles :

- a) **Faible capacité de supervision officielle du secteur des ressources naturelles** : Dans de nombreux pays riches en ressources naturelles, il y a un manque de capacités des agences gouvernementales relatives pour efficacement contrôler, réguler, détecter, enquêter, documenter et imposer des sanctions où et quand se déroulent des pratiques criminelles dans la chaîne de valeur des ressources naturelles. Dans certains cas, c'est à cause des lois et des régimes réglementaires obsolètes et/ou inadéquats, avec des syndicats du crime adoptant des méthodes plus sophistiquées pour échapper à la détection officielle ou recourant à des fonctionnaires coopérants compétents.
- b) **Complicité des fonctionnaires** : Lorsque et où quelques mesures de capacités existent, les faits montrent qu'elles sont facilement compromises par la connivence des fonctionnaires. Cela souligne la mesure dans laquelle le détournement des fonctionnaires est un facteur critique dans la perpétuation des actes illégaux dans la chaîne de valeur des ressources naturelles.
- c) **Pauvreté et privation de matériel des communautés locales** : Plus que jamais,

les niveaux de pauvreté de ces communautés sont beaucoup plus élevés que la moyenne nationale, ce qui fait faire recours à une stratégie d'« auto-aide » alléchante pour les individus de ces communautés. Il est important de comprendre l'implication des communautés locales et de leurs habitants dans l'exploitation illégale des ressources naturelles depuis cette perspective, plutôt que d'un point de vue purement illicite et d'application de la loi.

d) Insécurité et violence balisées par les activités de groupes armés : L'apparition, l'intensification et la sophistication de l'exploitation illégale des ressources naturelles va de pair avec la prolifération d'armes légères et de petit calibre. Les conflits armés masquent souvent le pillage illicite des ressources naturelles et trouble la division entre criminalité et protestation véritable contre les injustices socioéconomiques, géopolitiques et environnementales.

e) Mondialisation de la production économique : La mondialisation, marquée par l'augmentation de la demande en ressources naturelles de l'Afrique — généralement appelée la « nouvelle ruée vers l'Afrique » (Obi 2009) — et l'augmentation résultante des prix sont apparus comme des variables clés dans l'expansion des pratiques illicites dans la chaîne de valeur des ressources naturelles africaines. En effet, l'augmentation rapide des pratiques illégales dans le secteur des ressources naturelles en Afrique semble avoir démarré dans les années 90, une période synonyme de mondialisation grandissante.

Les impacts des pratiques illégales dans la chaîne de valeur des ressources naturelles en Afrique, comme l'a montré le Rapport, sont quadruples. D'abord dans la perte apparente des revenus officiels car les réseaux et les pratiques criminelles minent les capacités de recueillir et de connaître le véritable niveau des revenus qui devraient arriver au gouvernement. Deuxièmement, l'apparition ou la transformation de griefs en violence ou l'escalade des conflits armés existants. Les niveaux de violence tendent à augmenter avec l'augmentation des pratiques criminelles dans la chaîne de valeur des ressources naturelles en Afrique ; la délinquance dans la chaîne de valeur des ressources naturelles se transforme souvent en conflits armés et vice versa. Troisièmement, il y a les dimensions et les impacts transfrontaliers et régionaux. Au Liberia et au Nigeria, par exemple, les pratiques criminelles dans la chaîne de valeur des ressources naturelles comprennent les réseaux de collaboration transfrontaliers et régionaux de transport et commercialisation des ressources volées.

De plus, les insécurités générées par le profit provenant de la chaîne de valeur des ressources naturelles s'étendent à travers les frontières, comme le soulignent les effets de contagion transfrontalière du conflit au Liberia dans la zone du bassin Mano et par la diffusion de la piraterie dans les eaux de l'Afrique de l'Ouest. Quatrièmement, il y a souvent des impacts cachés à long terme sur les communautés locales, marqués par la distorsion et la rupture des économies locales (agriculture) et par des dommages sur la durabilité environnementale.

Le panorama des réponses politiques aux pratiques illégales dans la chaîne de valeur des ressources naturelles en Afrique est caractérisé

par au moins cinq observations. La première est que le cœur des réponses politiques a une base nationale, malgré l'apparition d'initiatives menées par la société civile internationale telle que l'initiative pour la transparence dans les industries extractives et le projet de publication de ce que l'on paye. Il y a peu de synergie entre les réponses politiques nationales, régionales et internationales à propos des méfaits dans la gestion de la plupart des ressources naturelles en Afrique. Deuxièmement, les réponses actuelles sont toujours marquées par le manque de véritables capacités pour traduire les lois et politiques existantes en des actions ou pour s'opposer à l'augmentation de la sophistication des syndicats illégaux. Les bureaucraties compliquées, le manque de clarté, la duplication des agences et fonctions, la coordination limitée et la corruption cernent également une majorité des réponses politiques qui subsistent. Troisièmement, il y a la focalisation sur des réponses officielles, menées par le gouvernement. Malgré les impératifs des processus officiels, il y a encore des limitations cruciales liées au besoin des processus officiels de répondre ou de saisir les pratiques non-officielles. Dans la majorité des cas, il y a des brèches entre les approches légales et officielles pour la gestion des ressources naturelles, les pratiques informelles liées aux pratiques socioculturelles et les contestations non-résolues sur la possession et le contrôle des ressources naturelles. Quatrièmement, il manque une approche solide pour faire face au mercantilisme de la chaîne de valeur des ressources naturelles en dépassant l'application des lois et en faisant face aux problématiques socioéconomiques, politiques, environnementales et culturelles sous-jacentes. Cinquième, il y a l'absence d'approches et de politiques régionales concrètes (malgré des signalements occasionnels et des débats au niveau des

communautés économiques régionales). De plus, les efforts pour lutter contre la mauvaise gestion manquent d'actions concrètes et sont peu intégrés dans les initiatives socioéconomiques, de prévention de conflit et de construction de la paix aux niveaux régional et continental.

Il y a toutefois des éléments de réponses de politiques encore existantes qui ont fait leur preuve ou qui ont le potentiel pour pouvoir lutter contre les méfaits qui ont lieu dans la chaîne de valeur des ressources naturelles :

- a) **Les perspectives locales et la participation des groupes de la société civile sont critiques pour la réussite des efforts durables pour lutter contre les défis dans la chaîne de valeur des ressources naturelles :** Il y a une distinction entre une approche menée par le gouvernement et la possession locale ; les initiatives de politiques doivent refléter et être bien ancrées dans les perspectives, inquiétudes et intérêts des communautés locales et des groupes de la société civile. Au Nigeria, par exemple, la demande des communautés locales à être reconnues comme des acteurs et qu'on leur donne le rôle d'acteurs (comme l'indique le projet de loi PIB) dans le secteur pétrolier a été cruciale pour résoudre les insurrections armées et réduire le sabotage des infrastructures pétrolières, deux choses qui favorisent la mise sous abri. De façon similaire, les protestations des groupes de la société civile et des communautés locales contre les aspects de l'initiative PUP dans le Liberia post-conflit soulignent leur rôle dans l'amélioration de la réglementation de l'industrie de l'abattage. Le besoin de reconnaître des pratiques et des approches socioculturel

lles informelles pour la gestion des ressources naturelles dans les communautés hôtes et de renforcer celles locales à travers des incitations à les déplacer dans les domaines officiels (plutôt que de simplement souligner et criminaliser leurs pratiques) est important.

b) Le développement et la mise en place d'approches régionales qui soulignent les cadres normatifs et de politiques pratiques pour la gouvernance des ressources naturelles en Afrique : Les perspectives et les gains de cette politique sont nombreux et incluent les opportunités d'apprentissage partagé, de coordination des politiques et des pratiques et des systèmes d'application des lois régionales (anti-criminalité) dans la chaîne de valeur des ressources naturelles. Les accords bilatéraux existants, les projets d'intégration régionale et le cadre CADSP de l'Union africaine fournissent des plateformes pour une approche et des initiatives régionales (ITIE et PWYP); déjà utilisés au niveau national, ils pourraient être adaptés et adoptés comme systèmes de gouvernance régionale des ressources naturelles.

9.4 Développer des cadres cohérents intégrés dans les politiques nationales

Une autre étape critique nécessaire pour transformer de façon radicale le panorama des ressources naturelles africaines est le besoin de cadres nationaux intégrés bien articulés pour le développement de la chaîne de valeur des ressources naturelles pour des ressources naturelles spécifiques. Ces cadres doivent

fournir une information détaillée étape par étape sur chaque ressource naturelle existante exploitée, la relation attendue dans le secteur et sa relation et utilisation dans le développement d'autres activités. De plus, cela devrait délimiter les liens verticaux et horizontaux. Pour le pétrole brut, par exemple, il faut établir des projets/programmes détaillés traitant de la façon dont les composants tels que les installations de raffineries, pétrochimiques et de gaz seront développées d'une façon intégrée. Adopter une approche de chaîne de valeur va aider à apprivoiser l'industrie des ressources naturelles, à créer des emplois pour les citoyens, à promouvoir le développement durable et à mettre en avant le potentiel de compétitivité globale de l'industrie spécifique à l'exploitation des ressources naturelles.

Des mécanismes structurés, systématiques et bien pensés pour convertir le capital ressources naturelles en un capital plus productif (physique, humain et financier) à travers des investissements publics offrent une autre façon judicieuse de diriger la gestion des ressources naturelles en tant que moteur de la croissance. Ceci doit toutefois être réalisé en gardant à l'esprit les besoins à court, moyen et long terme de la société. Comme détaillé dans le Chapitre 6, les pays africains doivent continuer à puiser dans les modèles internationaux de bonnes pratiques et à apprendre des pays qui ont réussi. À cette fin, l'intérêt apparent dans les fonds de souveraineté des richesses est un développement bienvenu. Les États africains et les acteurs doivent continuellement chercher de nouvelles opportunités et options de politiques pour traduire leur avantage comparatif en ressources naturelles en un avantage compétitif. Des approches spécifiques incluent, mais ne sont pas limitées à, ce qui suit :

a) Investissement dans le renforcement des capacités et l'expansion de la base de ressources naturelles avec une focalisation sur les nouvelles découvertes de ressources naturelles connues ou inconnues :

C'est particulièrement vrai pour des ressources non renouvelables et qui s'amointrissent telles que le pétrole, le gaz et les minéraux. Il est recommandé qu'un pourcentage spécifique des revenus d'exportation des ressources naturelles soit consacré à l'exploration et à la cartographie complète de toutes les sources de ressources naturelles connues dans chaque domaine de pays. Une façon de faire est d'établir un fonds spécifique pour l'exploration et de créer une banque de données des ressources naturelles. Le fonds sert de moyen et de modalité pour canaliser les locations des ressources afin d'agrandir la base de ressources naturelles, qui va plus tard générer des investissements supplémentaires dans la gestion des ressources naturelles. Le fonds doit être consacré à l'investissement dans les initiatives de découverte de ressources naturelles telles que la cartographie géologique, la prospection et l'exploration de terrains plus vastes et plus difficiles. La décision concernant le pourcentage des revenus des ressources à attribuer au fonds doit normalement se prendre au niveau du pays, de la même façon que pour les autres politiques et règlements fiscaux nationaux.

b) Mettre en avant les investissements dans la création, l'utilisation et la dissémination des connaissances :

Les capacités actuelles humaines et institutionnelles de gestion des ressources naturelles des pays africains sont généralement

limitées. Le secteur des ressources naturelles est encore dominé par des organismes étrangers qui ont de l'expérience dans l'exploration, l'exploitation et l'exportation des ressources naturelles. Il faut consacrer d'importants efforts au renforcement des capacités dans la modélisation des bassins, la géologie structurale, la géochronologie, la géophysique, différents domaines d'ingénierie, la perception à distance, la pétrologie et un ensemble d'autres disciplines géophysiques et géochimiques. Tout ceci va aider les prévisions sur les dépôts de ressources naturelles, tant connus que non découverts. Les compétences et les capacités en économie des ressources naturelles sont également importantes. Les avancées en matière de renforcement des capacités doivent être accompagnées d'investissements dans les instruments géophysiques et géologiques qui vont être utiles pour obtenir les données géologiques nécessaires pour l'exploration et l'exploitation. Il faut faire des investissements importants pour acquérir les instruments nécessaires pour entreprendre les activités d'exploration pour l'utilisation par des professionnels sur le terrain. Les investissements devraient donc être canalisés à l'équipement de laboratoires d'universités sélectionnées avec du matériel de pointe. Ceci pourrait nécessiter de créer des centres d'excellence dans des universités sélectionnées pour entamer une formation rigoureuse de professionnels qualifiés dans différents domaines ayant trait aux ressources naturelles. Pour assurer le

financement continu et garanti de ces initiatives, les gouvernements nationaux et les communautés économiques régionales correspondantes, ayant des dépôts de ressources naturelles dans leurs territoires, doivent mettre en place des plaques tournantes de connaissances (Knowledge Hubs) qui vont servir comme canal d'investissement pour la création de connaissances sur les ressources naturelles. Les investissements dans ces courants d'activités vont aider à créer une masse critique de capacités et de connaissances indigènes nécessaires pour diriger la gestion des ressources naturelles en tant que moteur de la croissance.

- c) **Investissements dans le développement de la chaîne de valeur des ressources naturelles** (en amont et en aval) : L'absence de liens amont et aval à travers la chaîne de valeur des ressources naturelles — de l'extraction au traitement et à la commercialisation et utilisation finale — est un vide et une faiblesse importants pour que la gestion des ressources naturelles devienne le moteur de la croissance en Afrique. En conséquence, apparaissent des liens inadéquats avec d'autres secteurs de l'économie. La gestion de la chaîne de valeur peut être vue selon deux points de vue complémentaires : gouvernement (décidant d'extraire ; réalisant une bonne affaire ; assurant une transparence des revenus ; gérant les ressources instables ; et investissant pour le développement durable) et l'industrie (exploration, extraction, raffinement, ventes et distribution), qui doivent être développés en tandem.
- d) **Investissement dans les « secteurs dynamiques » de l'économie** : Étant donné que l'exploitation va amoindrir de nombreuses ressources naturelles, spécialement celles d'extraction, il faut refocaliser les flux de revenus provenant des ressources naturelles des exportations vers l'investissement public dans des secteurs plus dynamiques et durables procurant une augmentation des retours, de l'apprentissage, des investissements étrangers directs et du transfert de technologie. Les secteurs dynamiques de focalisation doivent inclure l'agriculture, les services et la production. Ils peuvent également comprendre certaines ressources naturelles dans le secteur des énergies renouvelables. Les investissements dans ces secteurs dynamiques ont un grand potentiel d'augmentation de la capacité de production de l'économie, d'encouragement du progrès technologique à travers l'incarnation de nouvelles techniques, et de création de croissance inclusive et de réduction de la pauvreté.
- e) **Etablissement de fonds de ressources naturelles avec des composants bien définis/structurés pour l'investissement dans la gestion des ressources naturelles** : Pour le moment, de nombreux fonds de ressources naturelles en Afrique sont focalisés sur des épargnes et investissements dans des biens financiers à l'étranger, en opposition aux investissements publics dans la gestion nationale des ressources. Bien qu'épargner soit vital, soulager les contraintes actuelles est également important. Ces fonds peuvent être intégrés dans le système général du cadre national de réduction de

la pauvreté à moyen et long terme et dans le budget annuel. Le processus doit être le plus libre et transparent possible et fournir des voies pour une large consultation, un engagement et une participation publique et de la société civile pour déterminer les priorités publiques dans les investissements publics pour la gestion des ressources naturelles. Cela va aider à réduire les fuites et les détournements potentiels tout en encourageant la transparence. Il faut établir des règles pour éviter que le gouvernement n'utilise les fonds de façon arbitraire pour financer des déficits et d'autres dettes éventuelles. Pour réussir cela, les règles doivent présenter des procédures claires pour les retraits du fonds et assurer les vérifications et bilans.

f) Construction d'un consensus politique :

Pour effectivement, véritablement et durablement investir dans la gestion des ressources naturelles comme moteur de la croissance africaine, le leadership et la volonté politique sont essentiels. Comme la plupart des pays africains opèrent sous un système démocratique de gouvernance, ils sont nombreux à employer une forme de consensus politique pour déterminer les choix stratégiques appropriés liés aux revenus provenant des ressources naturelles dans différents domaines d'intérêt. Cependant, les choix stratégiques doivent être guidés par la connaissance (sur la notion de renouvelable et non renouvelable ; stable et instable sur le marché international des prix ; les bénéfices pour les générations actuelles et futures de propriétaires de ressources ; le besoin de développer

ultérieurement les ressources naturelles existantes et d'en découvrir de nouvelles ; et l'importance de la diversification économique pour aller vers une base économique plus durable). Il faut donc entreprendre des actions spécifiques pour éclairer et informer de façon adéquate le leadership politique qui a l'autorité pour prendre des décisions sur le processus et l'importance des investissements publics dans la gestion des ressources naturelles. Cette acquisition politique est indispensable au processus.

Ce Rapport souligne que, bien qu'il n'y ait pas de modèle universel pour informer de l'interaction du leadership politique, des ressources naturelles et du développement national, des initiatives émergentes sur la responsabilité au niveau mondial, continental, régional et national sont porteuses de promesses majeures pour l'avenir du secteur des ressources naturelles en Afrique. En s'occupant des problématiques émergentes telles que la croissance verte, le Rapport affirme que l'avenir réside dans une approche interdisciplinaire qui fait appel à l'économie, au droit, à l'ingénierie, aux sciences politiques et à la psychologie sociale. Une interaction complexe d'objectifs politiques, économiques et sociaux doit être évaluée dans un contexte africain et doit prendre en considération l'interaction souvent contentieuse et inégale du continent avec d'autres dans un ensemble mondial. Des pays différents auront besoin de modèles de croissance verte différents, et l'objectif réaliste est pour les États africains de s'investir dans les réglementations, les institutions et les politiques vertes, et de collaborer avec le secteur privé pour transformer l'économie en suivant ces voies vertes.

De même, en ce qui concerne la gestion transfrontalière des ressources naturelles, travailler en direction d'une gouvernance efficace nécessite un environnement et des structures institutionnelles qui encouragent la coopération des acteurs. Ici, à nouveau, des efforts systématiques doivent être concentrés sur l'harmonisation des politiques et la mise en place de mécanismes pour éviter les conflits, gérer les conflits et pour la coopération inter-États. Les incitations pour une coopération interétatique plus forte doivent être mises en avant et les plateformes neutres de dialogue encouragées.

En dernier lieu, la volonté politique aux positions les plus hautes du gouvernement et du leadership est impérative. Et bien que l'histoire ait montré que de vastes gains de capacités dans une société n'ont pas toujours résultés en des résultats prévisibles, ils facilitent l'auto-détermination économique et politique nécessaire aux pays pour tracer leur propre route dans un monde où la gestion et l'exploitation efficaces des sources de ressources naturelles sont devenues incroyablement importantes.

9.5 Concrétiser la vision et l'intention et créer des scénarios stratégiques

Le panorama des ressources naturelles africaines, spécialement son secteur minier et d'extraction, constitue la plus grande partie des revenus d'exportation et de taxes pour les pays africains riches en ressources et détient un potentiel énorme pour financer un développement économique rapide et la réduction de la pauvreté. L'Afrique détient 15 pourcent des réserves mondiales de pétrole connues, 40 pourcent de son or et plus de 80 pourcent de ses

métaux de platine (World Bank 2012f). Sur les dix plus grands contrats de ressources conclus en 2011, sept étaient en Afrique (The Economist 2012). Tandis que les contrats d'extraction des ressources négociés dans les années 80 et 90 rapportaient souvent peu aux pays hôtes, les gouvernements africains font désormais pression pour revoir les anciens contrats et revendiquer des demandes plus grandes lors de la négociation des nouveaux (African Renewal 2009). Makhtar Diop, le Vice-Président de la Banque mondiale pour l'Afrique, observait « Être capable de négocier le meilleur contrat possible est essentiel aux pays africains pour convertir plus de richesse provenant de leurs ressources naturelles en une croissance inclusive et durable » (World Bank 2012f).

Toutefois, comme cela a été clairement indiqué dans ce Rapport, les négociations sur l'exploitation des ressources entre les gouvernements africains et les investisseurs multinationaux tendent à être asymétriques. Les gouvernements hôtes manquent généralement de l'expérience technique et géologique des sociétés d'extraction privées et des capacités de ressources légales et de négociation pour réussir à gérer des négociations très compliquées traitant de plusieurs contrats. Conscients de leur faiblesse et de leur manque de capacités en négociations, les gouvernements africains préfèrent souvent reporter les décisions sur les contrats importants traitant des ressources plutôt que de conclure une mauvaise affaire. De plus, les renégociations à une étape ultérieure du projet d'extraction de ressources tendent à être légalement difficiles et envoient un signal négatif aux investisseurs. C'est particulièrement important pour les licences minières, qui ont en général des durées de 20 à 30 ans (African Union 2009). Par conséquent, les pays africains manquent beaucoup d'investissements directs

étrangers pourtant nécessaires. Les ressources naturelles peuvent aussi être sous-développées, ou leurs revenus distribués de façon disproportionnelle aux corporations multinationales. Il y a cependant des raisons d'être optimiste pour la négociation des ressources naturelles de l'Afrique. À travers une meilleure compréhension de la problématique et de ses obstacles, les pays africains peuvent négocier des contrats sur les ressources naturelles qui servent mieux leurs intérêts économiques et environnementaux.

9.5.1 Défis majeurs

Les négociations sur les contrats d'extraction des ressources peuvent être compliquées par de nombreuses problématiques. Les pays africains ont été en particulier sujets à ces défis, qui peuvent résulter en des contrats déloyaux et en un manque de développement économique réel. Les pays développés ne sont pas sujets aux mêmes défis et tendent à avoir des contrats de ressources naturelles qui contribuent de façon plus positive à différents indicateurs économiques. Faire face à ces défis est crucial pour la négociation de contrats sur les ressources en Afrique. Voici quelques-uns des défis les plus pertinents :

a) Déséquilibre des capacités, des connaissances et de l'information : Les gouvernements africains peuvent être bien moins informés des détails techniques et des dotations géologiques par rapport aux sociétés pétrolières, de gaz ou minières établies. Cette asymétrie est causée par de multiples facteurs, y compris le manque d'expérience des gouvernements officiels pour gérer des processus de négociation complexes tout en tenant compte de considérations économiques, sociales et environnementales comple-

xes ainsi que de problèmes de taux de remplacement élevé du personnel, et d'incompétence pour attirer du personnel qualifié pour les négociations à cause des énormes différences de salaire par rapport au secteur privé (World Bank 2012f). Ce déséquilibre d'information crée un problème en donnant un plus grand poids aux corporations multinationales et en leur donnant les compétences pour prendre une part disproportionnée des revenus tirés des ressources lors de la négociation d'un contrat.

- b) Complexité et durée des contrats sur les ressources :** Les asymétries de négociations sont aggravées par l'échelle, la complexité et les calendriers de durée de ces contrats, qui ont de multiples dimensions qui traitent de compromis délicats, de risques et de responsabilités légales. Par exemple, les négociations doivent prendre en compte non seulement le partage des revenus et les problématiques fiscales, mais aussi les mécanismes pour atténuer l'empreinte environnementale et sociale des projets d'extraction. Les faits montrent une fréquence beaucoup plus grande de renégociations coûteuses et conflictuelles dans les cas où les contrats initiaux sont perçus comme déséquilibrés, peu structurés ou inflexibles (World Bank 2012f).
- c) Infrastructures pauvres et capacités limitées du pays :** Même si les contrats stipulent spécifiquement les critères pour le développement local ou le réinvestissement, il peut y avoir des infrastructures physiques et humaines et des capacités technologiques inadaptées pour capita-

liser sur les bénéfices potentiels en aval provenant des opérations d'extraction. La Chine a affronté ce problème en construisant des infrastructures physiques et en apportant la main d'oeuvre et l'expérience chinoise. Bien entendu, cette situation profite souvent plus à la Chine qu'aux pays africains. Elle n'affronte pas non plus le problème de base des capacités limitées de l'Afrique, qui, si affronté, aiderait à guider la croissance économique au départ de l'industrie d'extraction.

d) Nouveaux investisseurs et méthodes de négociations : Le modèle traditionnel d'affaires « à deux niveaux » dans lequel les gouvernements donateurs et sociétés de ressources négocient avec les gouvernements hôtes indépendants l'un de l'autre — est en train d'être remplacé par une méthode d'affaires « à un niveau modifié ». Dans ce modèle, utilisé principalement en Chine, le gouvernement chinois représente les intérêts collectifs d'entreprises multinationales et utilise des offres telles que des prêts et des projets de développement en infrastructures ou dans l'agriculture pour sécuriser les opportunités spécifiques pour les firmes chinoises. Le gouvernement chinois agit donc comme une « partie contractante centrale, » en organisant la disposition d'activités normalement associées aux programmes de responsabilité sociale des entreprises au niveau de la société (Beedie School of Business 2012). Un accord avec partage équitable des revenus est plus complexe à négocier dans les contrats à un niveau, mais ces contrats plaisent à de nombreux gouvernements (Hilsum 2005). Les pays africains ont besoin des capacités pour

déterminer à l'avance ce qu'ils veulent avancer dans les négociations et englober comme obligations dans les contrats.

e) Institutions faibles : Négocier un meilleur contrat est inutile si un pays n'a pas les capacités institutionnelles pour faire appliquer les termes du contrat. De nombreux gouvernements africains sont totalement inefficaces pour faire respecter les réglementations. Même lorsque des contrats et des lois adaptées sont en place pour protéger les communautés et l'environnement, les sociétés peuvent souvent opérer en contradiction directe lorsqu'il n'y a pas d'autorité supérieure pour faire appliquer les lois. La vulnérabilité des institutions crée également un plus grand risque de corruption, ce qui n'a rien d'étonnant (Le Billon 2012). Si les termes des lois et des contrats sont compris comme ayant peu de valeur, les gouvernements et les entreprises auront plus tendance à utiliser la subornation, la violence et d'autres méthodes de corruption. Les pays africains doivent donc renforcer leurs institutions et augmenter leur transparence de façon à ce que les réglementations pour l'industrie de l'extraction soient suivies et faites appliquées. L'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles aura uniquement lieu avec l'amélioration des capacités institutionnelles.

Les défis susmentionnés sont aggravés dans les pays fragiles et post-conflit. En particulier, les pays post-conflit ont même un déséquilibre d'information plus important à cause de la fuite des cerveaux ; les infrastructures et les capacités du pays sont aussi affaiblies à cause du conflit ; et

les institutions sont moins efficaces et même non existantes après certains conflits. La négociation des contrats sur les ressources est un défi encore plus grand qui nécessite en premier lieu l'établissement de la paix et un niveau de base de confiance. Les contrats réalisés dans les pays post-conflit « peuvent refléter le pouvoir d'affaires limité des pays post-conflit » (Le Billion 2012). Dans ces situations, les investissements sont particulièrement risqués à cause des infrastructures endommagées, de l'incertitude réglementaire et de la possibilité d'annulation des contrats. Ceci met le pays en situation de désavantage et tend à attirer les sociétés à haut risque qui ont plus de chance d'utiliser la corruption, l'emploi de la protection armée privée et de moins respecter les responsabilités sociales de l'entreprise (Le Billion 2012).

Nombre de ces problématiques ont entraîné par le passé des contrats injustes sur les ressources, et ce sont ces mêmes problématiques que les pays africains doivent surmonter pour obtenir la meilleure valeur de leurs ressources naturelles. Les options de politique reprises ci-dessous ont pour but d'affronter ces défis et d'offrir l'espoir et l'optimisme que les dotations abondantes en ressources naturelles de l'Afrique puissent servir à réduire la pauvreté et à augmenter la croissance économique. Pour que cela se produise, les pays doivent être informés des opportunités, commencer à déterminer les options de politiques importantes et engager les capacités nécessaires pour atteindre les résultats souhaités.

9.5.2 **Opportunités/options de politique**

Une des interventions critiques identifiée par la VAM est d'améliorer les capacités des États africains à négocier avec les investisseurs en

ressources en engageant des consultants de renommé international, ceci pour aider les pays africains dans les négociations de contrat/licence et pour renforcer les capacités nationales pour les négociations futures (African Union 2009). De façon similaire, la Banque mondiale a récemment lancé un projet pilote pour un nouveau fonds pour aider les pays africains à « niveler le terrain de jeu » et à assurer des accords équitables pour les contrats sur les ressources naturelles. En travaillant étroitement avec la Banque de développement africaine, ce nouveau fonds va couvrir plusieurs priorités clés :

1. **Consultation légale pour mieux négocier les accords avec des investisseurs privés.** Ceci peut inclure des conseils durant les négociations, sur les méthodes de négociations (enchères, négociations bilatérales) et sur les coûts de transaction. Ce soutien sera fourni par des consultants professionnels et des cabinets juridiques.
2. **Aide pour réduire les risques environnementaux.** Il faut aussi des consultants pour fournir des évaluations d'impact environnemental plus précis et assurer que des remèdes efficaces sont prévus dans les contrats sur les ressources. Les gouvernements africains sont en train de progressivement reconnaître l'importance de l'atténuation des impacts environnementaux des projets miniers, mais il faut encore beaucoup d'expérience dans ce domaine. Les clauses environnementales ne doivent pas simplement être incluses dans les contrats sur les ressources, mais également dans la législation du pays. Lorsque l'on traite d'un projet minier, il y a des critères spécifiques qui peuvent être mieux écrits dans les contrats sur les

ressources. Cependant, les gouvernements doivent aussi mettre en place des règlements environnementaux efficaces qui peuvent couvrir tous les projets d'extraction du pays. Les consultants peuvent aider à dresser cette législation environnementale qui servira les pays à long terme.

3. **Assistance technique pour lutter contre les risques sociaux.** Cela inclura des conseils sur les accords à bénéfices partagés avec les communautés locales, l'évaluation des impacts sociaux, les effets sur la santé et les moyens de subsistance, et la fourniture de services locaux. Les pays qui ont fortement réduit leurs taux de pauvreté sont les mieux capables de fournir cette assistance en tirant les leçons de leur expérience.
4. **Promouvoir la transparence.** Les contrats soutenus par des financements devront respecter les normes de l'ITIE, permettre l'analyse comparative légale et promouvoir une plus grande sécurité dans le climat d'investissement. L'ITIE a remporté pas mal de succès jusqu'ici pour augmenter la transparence et la responsabilité dans le secteur de l'extraction. Au Liberia, par exemple, elle a aidé les communautés à mieux comprendre la relation financière entre les sociétés et le gouvernement (Lujala et Rustad 2012). Augmenter la transparence n'est pas suffisant en soi pour résulter en un développement économique, mais c'est une composante critique.
5. **Création de relations en aval.** Le fonds aura aussi pour but de catalyser les investissements plus vastes dans les infrastructures et le développement local. Cela comprendra : 1) un transfert adéquat de revenus au pays et régions concernées ; 2) une atténuation des

risques sociaux et environnementaux ; 3) des incitations adaptées pour déclencher le développement local et la croissance à travers des liens en amont et en aval, y compris la valorisation du bénéfice des minéraux, les investissements dans les capacités technologiques et humaines locales et les exigences de contenu local (World Bank 2012f).

Les pays qualifiés pour l'assistance depuis la phase initiale du projet de financement devront respecter les critères suivants : (1) pays avec des réserves pétrolières, de gaz et minières importantes actuellement en cours de processus de négociation de contrat ; (2) demande de la part du pays et empressement à recevoir des services de conseil ; et (3) problèmes sociaux et environnementaux importants (World Bank 2012f). De nombreux pays africains rentrent dans ces trois critères, car ils sont riches en ressources mais ne sont pas assez développés.

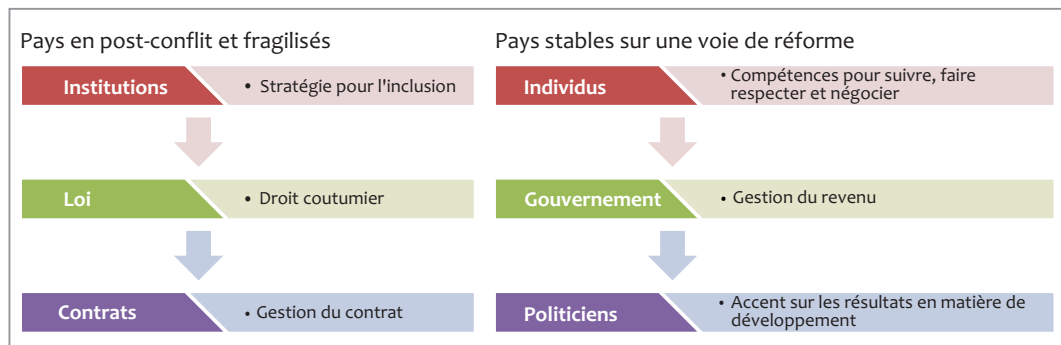
Un avantage évident de la négociation de contrats multiples est que cela dilue le risque, comme lorsque l'on diversifie une économie. Si un contrat est déloyal ou si une société ou un sous-traitant ne se comporte pas de façon éthique, le pays a moins de chance d'en souffrir. La société diamantaire De Beers offre un exemple de risque de contrat unique. Son pseudo-monopole dans le secteur du diamant lui donne sa puissance et son avantage important. Elle peut opérer contre les intérêts du pays hôte avec une certaine confiance pour les contrats et revenus futurs. Et, comme De Beers est souvent la seule société minière diamantaire en fonction, son comportement immoral peut avoir un impact très grand sur l'économie d'un pays. C'est pour cette raison que De Beers a focalisé ses programmes sur la responsabilité sociale des entreprises et a construit des capacités sur place

pour négocier et travailler avec les communautés locales. Les pays aussi ont besoin de développer leurs capacités.

Considérons la Namibie, particulièrement avant l'indépendance, où la société De Beers avait un contrat diamantaire d'exclusivité, qui a résulté en l'exploitation (Kempton et Du Preez 1997). Bien que la Namibie ait gagné un peu de pouvoir en matière d'affaires après son indépendance en 1990, la situation montre simplement comment les pays peuvent tirer avantage de contrats multiples dans le secteur de l'extraction.

L'approche de De Beers au Botswana a été fort différente, car la société a accepté dans les années 90 une joint-venture à 50-50 avec le gouvernement, qui a construit des routes et des écoles et s'est focalisé sur la gestion des risques de VIH et SIDA dans le pays. Le gouvernement a fait sa part pour assurer que les bonnes politiques soient en place. Ce sont donc les bonnes intentions des pays ainsi que des sociétés concernées qui font la différence sur les résultats des négociations contractuelles multipartites et de leur application.

Figure 9.1 : Priorités de capacités pour la gestion des ressources naturelles



Pour que les pays fassent leur part, il faut des investissements non seulement pour l'amélioration de la qualité des institutions impliquées dans le développement d'une stratégie efficace d'inclusion, mais aussi pour assurer que les capacités légales sont en place pour gérer l'interface entre la loi ordinaire et la loi internationale. C'est plus difficile pour les pays sortant de conflits ou avec des coalitions de gouvernement fragiles. Les capacités de gérer les contrats qui ont été négociés avec le soutien et les compétences acquis représentent un autre domaine qui nécessite de l'attention. Pour les pays comme le Botswana qui ont des économies stables avec des politiques mûres et des institutions politiques, la problématique critique

a trait au développement des compétences nécessaires pour contrôler, faire appliquer et négocier des contrats (figure 9.1). La façon dont les gouvernements gèrent les revenus et les approches que les politiciens utilisent ainsi que la mise en place d'accords de focalisation sur les résultats du développement sont également très importants.

Comme les sociétés africaines continuent à croître en notoriété et expertise, il y a maintenant un potentiel pour des contrats en faveur de sociétés locales plutôt multinationales. Ceci permettra de garder plus de revenus et d'emplois en Afrique, plutôt que de subir le problème de la fuite des capitaux. Quoi qu'il en

soit, les négociations de contrat sur les ressources naturelles peuvent être réalisées correctement et au bénéfice de la population. Comme vu dans les chapitres 2 et 3, le Président Ellen Johnson Sirleaf du Liberia, par exemple, a renégocié un contrat sur une mine de minerai de fer qui avait autorisé la société à déterminer le prix du minerai de fer et, par la suite, son propre niveau de taxation. D'autres contrats ont également été renégociés, y compris une concession de caoutchouc de Firestone. Le nouveau contrat sur les minerais de fer a quadruplé le prix de location, il a réduit le risque de transfert de prix, réduit la durée du contrat de cinquante ans et a amélioré les logements des travailleurs.

9.6 Conclusion

Ce Rapport a exploré le réseau complexe de problématiques, processus et acteurs impliqués dans la gestion de la chaîne de valeur des ressources naturelles en Afrique. Il identifie les causes sous-jacentes qui incluent des mécanismes de supervision faibles, des manques de capacités, la corruption et les connivences des agences du gouvernement et des fonctionnaires, les fossés entre les approches légales (officielles) et informelles (socioculturelles), la contestation non résolue sur la gouvernance des ressources naturelles, les conflits armés et l'insécurité, et la mondialisation.

Le Rapport signale également les dimensions et les implications transfrontalières et régionales de la gestion des ressources naturelles en Afrique. Les impacts repris comprennent la perte de revenus des gouvernements, la mutation en conflits armés (et vice versa), l'effet de contagion à travers les frontières et les régions, et les dommages à long terme sur la durabilité locale socioéconomique et environnementale. Plus

important, le Rapport souligne les limitations des réponses politiques déjà existantes qui comprennent une focalisation restreinte sur l'application de la loi, tout en affrontant les problématiques socioéconomiques, politiques et environnementales sous-jacentes ; fort accent sur les initiatives au niveau national avec des synergies limitées aux approches internationales ; et l'absence d'actions politiques fortes régionales et internationales. Enfin, le Rapport précise les ressources et initiatives déjà existantes qui contribuent ou ont le potentiel de contribuer à traiter de la gouvernance des ressources naturelles en Afrique. Ceci comprend une approche de tout le gouvernement, l'amélioration des initiatives nationales et régionales ; l'adaptation et l'adoption au niveau régional des bonnes pratiques émergentes dans la gestion des ressources naturelles ; et l'intégration de points de vue et pratiques locales et de la société civile dans les réponses officielles de politiques (plutôt que de simplement les criminaliser).

Le Rapport soutient que l'on peut estimer les efforts pour les capacités en Afrique, en général, en termes d'aspects politiques et opérationnels. L'élément politique couvre la mesure dans laquelle la législation, les institutions et les processus de mise en place reflètent l'échelle, les dynamiques et la sophistication nécessaire pour affronter de façon efficace la criminalité dans la chaîne de valeur des ressources naturelles. Le plus important, c'est la mesure dans laquelle ils saisissent les réalités quotidiennes et les perspectives et pratiques des communautés hôtes en relation à la possession, l'extraction et le transfert des ressources naturelles en Afrique. Parce que le renforcement des capacités prend du temps, ce rapport a également mis en évidence l'importance des bonnes priorités, en termes de ce qu'il faut faire en premier, et de

l'assurance que les capacités nécessaires puissent être acquises ou empruntées pour assurer que des équipes de premier ordre soient engagées dans la chaîne de valeur toute entière pour la gestion des ressources naturelles.

L'aspect opérationnel des capacités fixe le contexte et l'environnement de la chaîne de valeur des ressources naturelles, spécialement la disponibilité en outils pratiques, acteurs, mécanismes et pratiques pouvant promouvoir une plus grande transparence et responsabilité dans la gestion des ressources naturelles. Ceci inclut six éléments : 1) promouvoir la sécurité, spécialement en tant que partie des initiatives de reconstruction post-conflit qui offrent une des meilleures garanties pour prévenir les activités criminelles dans l'exploitation des ressources naturelles ; 2) renforcer l'efficacité opérationnelle des agences de contrôle dans la chaîne de valeur des ressources naturelles pour réduire la portée de la corruption dans la gestion des ressources naturelles ; 3) la mesure dans laquelle les organisations de la société civile (spécialement au niveau local) exercent des fonctions concurrentes et indépendantes de supervision de la gestion des ressources naturelles en Afrique. Bien que ce soit généralement un lien manquant dans le secteur des ressources naturelles en Afrique, cela entretient néanmoins un grand potentiel d'amélioration de la transparence, de la responsabilité et des bonnes pratiques en matière de gestion des ressources naturelles ; 4) la mesure dans laquelle la gestion, et les efforts pour lutter contre la corruption dans le secteur des ressources naturelles, reflète une approche holistique qui intègre et élargit les principes, les mécanismes et les processus d'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles dans le gouvernement (dans l'ensemble du système) plutôt que de la limiter

au secteur des ressources naturelles ; 5) la mesure dans laquelle les réponses de politique incorporent de subtils mécanismes (décourageants) contre les pratiques illégales dans la chaîne de valeur des ressources naturelles aux niveaux local, national, régional et international. Cela pourrait signifier plus d'intégration socioéconomique et politique (à travers, par exemple, des emplois durables) pour les jeunes et les habitants des communautés hôtes ; la formalisation des pratiques traditionnelles ; et la promotion de la participation locale (possession commerciale) dans la chaîne de valeur des ressources naturelles. Ceci sert à saper les récits de griefs qui tendent à figurer comme une justification pour la criminalité dans le secteur des ressources naturelles ; et, 6) les efforts locaux, nationaux, régionaux et internationaux pour promouvoir la bonne gouvernance doivent être fermement intégrés en tant que partie d'une approche holistique telle que la vision africaine des mines. En effet, lorsque les déséquilibres de capacités et d'information sont redressés, les infrastructures renforcées, de nouveaux modèles d'affaires adoptés, et les institutions dotées de plus de capacités, les dynamiques se modifient clairement. Aujourd'hui, les anciens contrats sont en train d'être renégociés, de nouveaux pays riches en ressources mettent en place des structures solides et transparentes de gouvernance ; et les organisations et les initiatives locales et internationales de la société civile font pression sur les sociétés multinationales pour qu'elles honorent leurs responsabilités sociales corporate, le panorama de gestion des ressources naturelles en Afrique est en train d'être révisé. Ces vents de changement se reflètent dans les résultats des indices ICA sur la gestion des ressources naturelles.

Notes finales

Chapitre 1

1. Les ressources naturelles sont « les réserves de matériaux présentes dans l'environnement naturel, à la fois rares et utiles économiquement pour la production ou la consommation, soit sous leur forme brute, soit après une transformation minimale » (World Trade Organisation 2010 : 2).
2. Selon Basedau et Lay (2009), la principale fonction de l'État, dans les économies de rente, est de distribuer les rentes. Les rentes permettent de garantir à l'élite dirigeante des ressources et des revenus essentiels grâce auxquels elle peut faire face aux pressions potentielles et aux risques de violence et d'instabilité.
3. 2011 est l'année de référence pour les données et les analyses du RICA 2013. Le RICA 2012 se réfère à 2010, et le RICA 2011 se réfère à 2009.
4. Voir méthodologie dans les Notes techniques
5. Depuis le 31 décembre 2012, le RICA 2011 (sur la fragilité de l'État) a été cité en référence 5 060 fois et le RICA 2012 (sur la transformation agricole et la sécurité alimentaire) 1170 fois.
6. Sheryl Hendriks, Professeur en Sécurité alimentaire, Université de Pretoria, Afrique du Sud (Mars 2012).

Chapitre 2

1. L'on se réfère à la notion de « rênes de l'économie » proposée par Yergin et Stanislaw (1998) dans leur ouvrage : La grande bataille, les marchés à l'assaut du pouvoir.
2. Cette pratique faisait partie de l'orthodoxie de l'époque et ne se limitait pas à l'Afrique.
3. Ce terme est apparu pour la première fois dans le numéro de *The Economist* du 26 novembre 1977 (Cordon 1984). La dépendance excessive envers les exportations de produits de base conduit à la simplification de l'économie d'une nation (Gylfason 2001a). Ce phénomène tire son nom de la Hollande, car l'économie des Pays-Bas souffrait d'une simplification de ce type dans les années 60, suite à la découverte de gaz naturel. Ce phénomène se produit lorsqu'une devise est surévaluée, entraînant une perte de compétitivité des autres exportations du pays sur le marché mondial. Dans le chapitre 3, l'attention est portée sur ce problème et sur son impact sur les économies riches en ressources et en période de prospérité.
4. Le bassin du Fleuve Orange fait partie des systèmes internationaux de partage des cours d'eau du SADC et son importance est stratégique pour l'Afrique du Sud, le Lesotho, la Namibie et le Botswana (Heyns et al. 2008).

Chapitre 3

1. Les termes ressources naturelles et produits/denrées de base sont synonymes dans ce Rapport.
2. On considère que les récentes hausses des prix des produits de base ne s'inverseront pas, du moins dans les années à venir. En effet, les hausses des cours sont dues en grande partie à l'accroissement de la demande de la part des économies émergentes. L'Afrique n'a exploité qu'une partie (moins de 15 pour cent) de son potentiel commercial avec les économies émergentes comme la Chine, ce qui laisse penser que cette demande sera durable dans les années à venir.
3. Dans ce Rapport, le terme de boom du secteur des produits de base se réfère à l'augmentation des recettes d'exportation due à la hausse des cours des produits de base survenue depuis 2000, comme l'illustrent les figures 3.1 et 3.2. L'utilisation de gisements nouvellement découverts a entraîné un effet macroéconomique similaire, car les propriétaires de ces gisements bénéficient également de la hausse des cours.
4. Fardmanesh (1991a, 1991b) a mené une analyse similaire pour les exportateurs de pétrole. Il note que, contrairement au modèle du syndrome hollandais, le secteur manufacturier des pays en développement exportateurs de pétrole a en fait progressé après le boom pétrolier, notamment en Egypte et au Nigeria. Neary et Wijnbergen (1986) ont intégré ce phénomène dans leur modèle en assouplissant l'hypothèse du libre commerce. Ils soulignent que dans de nombreux pays, ces secteurs sont protégés (semi-commerciaux). Benjamin et al. (1989) avance que l'hypothèse de la substitution est imparfaite, tandis que Fardmanesh (1991a, 1991b) attribue ceci à une hausse des prix mondiaux des produits manufacturés survenue suite aux deux flambées des prix du pétrole.
5. Love (1994) propose une excellente analyse politique des effets des dépenses liées à un secteur prospère au Botswana. Il explique que les dépenses de l'État favorisent injustement le développement de l'élevage de bétail, de manière à remplacer progressivement les propriétaires de bétail traditionnels par des exploitants utilisant un modèle de développement capitaliste contemporain. Il fait observer que les intérêts de ce groupe sont maintenus et légitimés par l'orthodoxie de la pensée économique.
6. Selon la théorie des États rentiers, les pays qui reçoivent des revenus substantiels de manière régulière tendent à ne plus assumer leurs responsabilités envers leurs citoyens et sont moins enclins à promouvoir la compétition et la représentation politique (Moore 2004).

7. UNSC (2003) - Résolution 1478 S/RES/1478 (2003) du 6 mai. Autres résolutions importantes du UNSC concernant le Liberia : UNSCR 1306 (2000); 1689 (2006) and 1819 (2008).
8. Situé au sud du Nigeria, le delta du Niger est l'épicentre de l'exploration du pétrole du pays. Doté de réserves prouvées de plus de 36 milliards de barils de pétrole, il doit faire face à de nombreux problèmes environnementaux et à la pollution liée au pétrole et au gaz. En dépit d'investissements considérables et des revenus issus de l'exploitation du pétrole et du gaz, les populations locales restent généralement pauvres. Ceci a entraîné une grave agitation sociale et des ressentiments qui se sont traduits par une vague de rebellions et de délinquance.
9. Depuis 2008, suite aux enquêtes officielles menées à leur encontre par leurs gouvernements, des entreprises pétrolières et gazières opérant au Nigeria, entre autres Siemens et Halliburton, ont été condamnées à verser de lourdes amendes, révélant ainsi le niveau élevé des pratiques frauduleuses et de la corruption, notamment les pots-de-vin versés à de hauts fonctionnaires et à l'élite au pouvoir, contre l'attribution de marchés. Les récentes condamnations de la famille Abacha à Genève ont également démontré que ces pratiques étaient antérieures à 1999 (Vanguard, 14 octobre 2010).

Chapitre 4

1. Ce boom a continué pour tous les produits sauf ceux des biens de luxe tels que les diamants (importants pour les exportateurs africains comme le Botswana, l'Afrique du Sud et le Congo-Brazaville).

2. La Tanzanie et le Mozambique ont récemment découvert des ressources de gaz naturel alors que le Ghana et l'Ouganda ont trouvé des réserves de pétrole. Ces évolutions peuvent entraîner des changements dans leur classification.

Chapitre 5

1. Pour une analyse et la liste des principes, veuillez voir : <http://www.iwgswf.org/pubs/gapplist.html>.

Chapitre 6

1. L'Ethiopie a déjà préparé une stratégie d'économie verte et a l'objectif d'atteindre le statut de pays à revenu moyen d'ici 2025 (FDRE 2011). Son engagement à l'égard des activités de développement environnementalement durable tels que la production de biocarburants, l'usage efficient des ressources forestières et l'adaptation aux changements climatiques sont également mis en évidence dans son Plan de transformation et de croissance (MOFED 2010).
2. Une autre particularité africaine est les réserves d'eau souterraines non-renouvelables situées dans les grands systèmes sédimentaires aquatiques (en particulier les bassins de captage nubien, du Sahel, tchadien et du Kalahari). Ces systèmes sont une importante source pour les régions arides en raison de la disponibilité limitée des ressources en eau renouvelable.

Bibliographie

A Articles de fond

- Arthur, P.K.** (2012a). *Governance of Natural Resource Management in Africa: Contemporary Perspectives*. Harare: ACBF (ACIR 2013 Background Paper-Number 3).
- Ayee, J.R.A.** (2012). *The Status of Natural Resource Management in Africa – Capacity Development Challenges and Opportunities*. Harare: ACBF (ACIR 2013 Background Paper Number 1).
- Chikozho, C.** (2012a). *Trans boundary Natural Resources Management in Africa: Assessing the Policies and Strategic Capacity-Building Imperatives Vital for Riparian State Cooperation over Water*. Harare: ACBF (ACIR 2013 Background Paper Number 17).
- Geda, A.** (2012). *Resource Flows from Booming Natural Resource/Primary Commodity Sectors in Africa and Their Macroeconomic Policy and Capacity Building Challenges*. Harare: ACBF (ACIR 2013 Background Paper Number 2).
- Ismail, O. and Okeke, J.** (2012). *Criminality in the Natural Resource Management Value/Supply Chain*. Harare: ACBF (ACIR 2013 Background Paper Number 16).
- Kedir, A.** (2012). *Debating Critical Issues of Green Growth in Africa: thinking beyond our lifetimes*. Harare: ACBF (ACIR 2013 Background Paper Number 18).
- Moseley, W.G.** (2012a). *Structural Transformation and Natural Resources Management in Africa*. Harare: ACBF (ACIR 2013 Background Paper Number 13).
- Ndiaye, A. and Ndiaye, P.** (2012). *Climate change, environmental degradation and the quest for natural resources exploitation: Miracle or Mirage!* Harare: ACBF (ACIR 2013 Background Paper Number 14).
- Ogunleye, E.** (2012). *Refocusing Public Investment in NRM as the Engine of African Growth*. Harare: ACBF (ACIR 2013 Background Paper Number 9).
- Puplampu, K.P.** (2012). *The capacity question, leadership and strategic choices: environmental sustainability and natural resources management in Africa*. Harare: ACBF (ACIR 2013 Background Paper Number 6).
- Unruh, J.** (2012). *Conflict Resolution and Management of Africa's Natural Resources*. Harare: ACBF (ACIR 2013 Background Paper Number 5).

B Références

- Abramovici, P.** (2004). "United States: the new scramble for Africa." *Review of African Political Economy*, 31, 685-690.
- ACBF (African Capacity Building Foundation).** (2011). *Africa Capacity Indicators 2011: Capacity Development in Fragile States*. Harare: ACBF.
- _____. (2012). *Africa Capacity Indicators 2012: Capacity Development for Agricultural Transformation and Food Security*. Harare: ACBF.
- Acemoglu, D., Johnson, S. and Robinson, J. A.** (2001). "The Colonial Origins of Comparative Development: An Empirical Investigation." *The American Economic Review*, 91, 5, 1369–1401.
- _____. (2002). *An African Success Story: Botswana*. London: Centre for Economic Policy Research (CEPR Discussion Paper 3219).
- _____. (2003). "An African Success Story: Botswana." In D. Rodrik (ed.), *Search of Prosperity: Analytic Narratives on Economic Growth*, Princeton: Princeton University Press, 80-119.
- Acemoglu, D. and Robinson, J. A.** (2012). *Why Nations Fail: The Origins of Power, Prosperity, and Poverty*. London: Profile Books.
- Acosta, A.M.** (2010). "A Review of Impact and Effectiveness of Transparency and Accountability Initiative." Paper prepared for the Transparency and Accountability Initiative Workshop, October 14-15.
- Adams, A.** (2000). *Social Impacts of an African Dam: Equity and Distributional Issues in the Senegal River Valley*. Cape Town: World Commission on Dams (Working Paper).
- Adamolekun, L.** (1999). "Governance Context and Reorientation of Government." In L. Adamolekun (ed.), *Public Administration in Africa: Main Issues and Selected Country Studies*. Boulder, CO: Westview, Chapter 1, 1-16.
- Addison, T., Arndt, C. and Tarp, F.** (2011). "The Triple Crisis and the Global Aid Architecture." *African Development Review*, 23, 4, 461-478.
- AfDB (African Development Bank).** (2005). *African Development Report 2005: Public Sector Management in Africa*. African Development Bank. Oxford: Oxford University Press.

- _____. (2010). *Climate Finance Newsletter*, - December 1 Issue. Tunis: AfDB.
- _____. (2011a). "Chapter 1: Overview of the Economic Situation and the Role of the Bank." In *2010 Annual Report*. Abidjan: African Development Bank Group.
- _____. (2011b). *Climate Finance Newsletter, January 2 Issue*. Tunis: AfDB
- _____. (2012a). *The Long Term Strategy 2013-2022*. Tunis: AfDB.
- _____. (2012b). "Green Growth: Perspectives for Africa and the AfDB in the 21st Century." Briefing Note 8 for the AfDB's Long Term Strategy, Tunis, March 7.
- AfDB (African Development Bank) and AU (African Union).** (2009). *Oil and Gas in Africa*. Oxford: Oxford University Press.
- AfDB/OECD/ECA. (Africa Development Bank/Organization for Economic Co-operation and Development/ Economic Commission of Africa).** (2010). *African Economic Outlook 2010*. Tunis: OECD, African Development Bank.
- Africa Tervuren/CIFOR/CIRAD.** (2007). *Quel avenir pour les forêts de la République démocratique du Congo? Instruments et mécanismes innovants pour une gestion durable des forêts, Coopération technique Belge*.
- African Business.** (2011). "A New Oil Frontier is Born." *African Business*, 380, 54-56.
- African Globe.** (2013). "Africa: The Rise of the Sovereign Wealth Fund." [Internet] Available at: <http://www.africanglobe.net/business/africa-rise-sovereign-wealth-fund/> [Retrieved January 10, 2013]
- African Renewal.** (2009). "Mining to profit Africa's people: Governments bargain for 'fair deals' that enhance development." [Internet] Available at: <http://www.un.org/africarenewal/magazine/april-2009/mining-profit-africa%E2%80%99s-people> [Retrieved October 5, 2012]
- African Union.** (2009). *Africa Mining Vision*. (February). [Internet] Available at: http://www.africaminingvision.org/amv_resources/AMV/Africa%20Mining%20Vision%20english.pdf [Retrieved October 5, 2012]
- Aghion, P., Hemous, D. and Veugelers, R.** (2009). *No green growth without innovation*. Brussel: Bruegel (Bruegel Policy Briefs No. 2009/07, November).
- Ahmad, E. and Singh, R.** (2003). *Political Economy of Oil-Revenue Sharing in Developing Country: Illustrations from Nigeria*. Washington, D.C.: IMF (Working Paper No. 3/16. January).
- Ahonsi, B.** (2011). "Capacity and governance deficits in the response to the Niger Delta crisis." In C. Obi and S. Rustad (eds.), *Oil and Insurgency in the Niger Delta: Managing the Complex Politics of Petroviolence*. London: Zed Books, 28-41.
- Ahrend, R.** (2006). *How to Sustain Growth in a Resource Based Economy? The Main Concepts and their Application to the Russian Case*. OECD Publishing. (OECD Economics Department Working Papers, No. 478) [Internet] Available at: <http://dx.doi.org/10.1787/622880627053> [Retrieved February 20, 2013]
- Ait-Laoussine, N.** (2008). "Middle East Economic Survey." [Internet] Available at: <http://www.mees.com/postedarticles/oped/v51n44-5OD01.htm> [Retrieved November 3, 2012]
- Akabzaa, T. M., Seyire, J. S. and Afriyie, K.** (2007). *The Glittering Façade: Effects of Mining Activities on Obuasi and Its Surrounding Communities*. Accra: Third World Network-Africa.
- Akamatsu, K.** (1962). "A historical pattern of economic growth in developing countries." *Journal of Developing Economies*, 1, 1, 3-25.
- Ake, C.** (1981). *A Political Economy of Africa*. Essex: Longman.
- al Moumin, M.** (2012). "The high cost of ambiguity: conflict, violence, and the legal framework for managing oil in Iraq." In P. Lujala and S. A. Rustad (eds.), *High-value natural resources and peacebuilding*. London: Earthscan, 413-435.
- Aiao, A.** (1999). "Diamonds are Forever ... but so also are Controversies: Diamonds and the Actors in Sierra Leone's Civil War." *Civil Wars*, 3, 2, 47-49.
- _____. (2007). *Natural Resources and Conflict in Africa: The Tragedy of Endowment*. Rochester: University of Rochester Press.
- Alden, C. and Davies, M.** (2006). "A Profile of the Operations of Chinese Multinationals in Africa." *South Africa Journal of International Affairs*, 13, 1 (Summer/Autumn), 83-96.
- Alden-Wily, L.** (2010). "Whose land are you giving away, Mr. President?" Paper presented at the Annual World Bank Land Policy and Administration Conference, Washington, D.C., USA, April, 26th - 27th.
- All Africa News.** (2009). "Ghana seize Nigerian oil vessel", All Africa news- November 28, 2009. [Internet] Available at: <http://allafrica.com/stories/200911300451.html>. [Retrieved February 20, 2013]
- Allan, J. A. and Mirumach, N.** (2010). "Why Negotiate? Asymmetric Endowments, Asymmetric Power and the Invisible Nexus of Water, Trade and Power that Brings Apparent Water Security." In A. Earle, A. Agerskog, and J. Öjendal (eds.), *Transboundary Water Management Principles and Practices*. London: Earthscan, 13-26.
- Allen, C.** (1999) "Warfare, Endemic Violence and State Collapse in Africa." *Review of African Political Economy*, 24, 73, 329-37.
- Altman, S., Nichols, S. and Woods, J.** (2012). "Leveraging high-value natural resources to restore the rule of law: The role of the Liberia Forest Initiative in Liberia's transition to stability." In P. Lujala and S. A. Rustad (eds.), *High-Value Natural Resources and Peacebuilding*. London: Earthscan, 337-365.

- Alvarez, G., Jara, R. Julia, J. and Bielsa, J. (2010) "Study of the effects on employment of public aid to renewable energy sources." *Primavera Procesos De Mercado*, 7, 1.
- AMCOW (African Minister's Council on Water). (2007). *Source Book on Africa's River and Lake Basin Organisations*. AMCOW/ANBO: Abuja.
- Amigun, B., Musango, J. and Stafford, W. (2011). "Biofuels and Sustainability in Africa." *Renewable and Sustainable Energy Reviews*, 15, 1360-1372.
- Amin, S. (1972). "Underdevelopment and Dependence in Black Africa: Origins and Contemporary Forms." *Journal of Modern African Studies*, 4, 503-521.
- Amsden, A. (2003). *The Rise of the Rest: Challenges to the West from Late Industrializing Economies*. London: Oxford University Press.
- Anderson, M. B. and Zandvliet, L. (2001). *Corporate options for breaking cycles of conflict*. Cambridge, MA: Collaborative Learning Projects.
- Andrianirina-Ratsialonana, R., Ramarojohn, L., Burnod, P. and Teyssier, A. (2011). *After Daewoo? Current status and Perspectives of large-scale land acquisitions in Madagascar*. Rome: International Land Coalition.
- Annan, K. (2006). Address at the Twelfth Conference of the Parties to the UNFCCC. Nairobi, Kenya, 15th November.
- Apter, D. and Goodman, L.F. (eds.) (1976). *The Multinational Corporation and Social Change*. New York: Praeger.
- Arbache, J. and Page, J. (2008). *Is Africa's Recent Growth Robust?* Washington, D.C.: World Bank (Africa Region Working Paper Series).
- Arbogast, S. V. (2009). "Project Financing and Political Risk Mitigation: The Singular Case of the Chad-Cameroon Pipeline." *Texas Journal of Oil, Gas, and Energy Law*, 4, 2, 269-298.
- Arezki, R. and Nabli, M. K. (2012). *Natural Resources, Volatility, and Inclusive Growth: Perspectives from the Middle East and North Africa*. (IMF Working Paper WP/12/111).
- Ariweriokuma, S. (2009). *The Political Economy of Oil and Gas in Africa*. London and New York: Routledge.
- Arndt, C., Benfica, B., Tarp, F., Thurlow, J. and Uaiene, R. (2010). "Biofuels, poverty, and growth: a computable general equilibrium analysis of Mozambique". *Environment and Development Economics*, 15, 1, 81-105.
- Arriola, L. R. (2009). "Patronage and Political Stability in Africa." *Comparative Political Studies*, 42, 10, 1339-1362.
- Arthur, P. (2004). "The Multilateral Trading System, Economic Development and Poverty Alleviation in Africa." *Canadian Journal of Development Studies*, 25, 3, 429-444.
- _____. (2010). "Democratic consolidation in Ghana: The role and contribution of state institutions, civil society and the media." *Commonwealth and Comparative Politics*, 48, 2, 203-226.
- _____. (2012b). "Averting the Resource Curse in Ghana: Assessing the Options." In L. Swatuk and M. Schnurr (eds.), *Natural Resources and Social Conflict: Towards Critical Environmental Security*. London: Palgrave Macmillan, 108-127.
- Ascher, W. (1998). "From Oil to Timber: The Political Economy of Off-Budget Development Financing in Indonesia." *Indonesia*, 65, 37-61.
- Ashton, P. (2000). "Southern African Water Conflicts: Are they inevitable or preventable?" *Water for Peace in the Middle East and Southern Africa*, 26, 94-98.
- _____. (2003). "The search for an equitable basis for water sharing in the Okavango River Basin." In M. Nakayama (ed.), *International Waters in Southern Africa*. Tokyo: United Nations University Press, 164-188.
- Association Tchadienne pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Homme and Centre pour l'Environnement et le Développement and Environmental Defense (2002). *The Chad-Cameroon Oil and Pipeline Project : A Call for Accountability*. Washington, D.C.: Environmental Defense.
- Atkinson, G and Hamilton, K. (2003). "Savings, Growth and the Resource Curse Hypothesis." *World Development*, 31, 1793-1807.
- Attafuah, K.A. (2010). "Managing the Political and Social Expectations from Ghana's Oil and Gas Resources." *The Ghana Policy Journal*, 4, 110-118.
- Australian Government (2009). *NRM MERI Framework. The Australian Government Natural Resource Management Monitoring, Evaluation, Reporting and Improvement*. Canberra: Department of the Environment, Water, Heritage and the Arts.
- AU (African Union)/ NEPAD (New Partnership for African Development). (2009). *The AU-NEPAD Capacity Development Strategic Framework - Seeing African People as the true Resource*. [Internet] Available at: <http://www.oecd.org/development/governanceanddevelopment/43508787.pdf> [Retrieved October 20, 2012]
- AU (African Union) and NEPAD (New Partnership for African Development). (2010). *Africa's Capacity Development Strategic Framework*. Midrand: NEPAD Planning and Coordinating Agency.
- AUC/AfDB/ECA (African Union Commission/African Development Bank/Economic Commission for Africa). (2011). "Building a sustainable future for Africa's extractive industry: From vision to Plan: Action Plan for Implementing the AMV". [Internet] Available at: http://www.africaminingvision.org/amv_resources/AMV/Action%20Plan%20Final%20Version%20Jan%202012.pdf [Retrieved August 24, 2012]
- Auty, R. (1993). *Sustaining Development in Mineral Economies: The Resource Curse Thesis*. London: Routledge.
- _____. (1994). *Economic Development and Industrial Policy*. London: Mikesell.

- _____. (2001a). "The Political State and the Management of Mineral Rents in Capital-Surplus Economies: Botswana and Saudi Arabia." *Resources Policy*, 27, 77-86.
- _____. (2001b). *Resource Abundance and Economic Development*. London: Oxford University Press.
- _____. (2001c). "The Political Economy of Resource-Driven Growth." *European Economic Review*, 45, 839-846.
- Avendaño, R., Reisen, H. and Santos, J.** (2008). *The Macro Management of Commodity Booms: African and Latin American Response to Asian Demand*. OECD Development Center (Working Paper no. 270).
- Axworthy, L.** (2001). "Human Security and Global Governance: Putting People First." *Global Governance*, 7, 1, 19-23.
- Ayee, J. R. A.** (2013). "Extractive Resources Policy in Ghana." In F. Ohemeng, B. Carroll, J. A. Ayee, and A. Darku (eds.), *Public Policy Making Process in Ghana: How politicians and civil servants deal with public problems*. New York: Edwin Mellen Press, 247-268.
- Ayee, J.R.A., Soreide, T., Shukla, G.P. and Minh Le, T.** (2011). *Political Economy of the Mining Sector in Ghana*. (World Bank Policy Research Working Paper, July WPS5730, 1-48).
- Azarya, V.** (1988). "Reordering State-Society Relations: Incorporation and Disengagement." In D. Rothchild and N. Chazan (eds.), *The Precarious Balance: State and Society in Africa*. Boulder and London: Westview Press, 3-21.
- Babu, S.C.** (2000). "Capacity Strengthening in Environmental Natural Resource Policy Analysis: Meeting the Changing Needs." *Journal of Environmental Management*, 58, 1-17.
- Baden, S. and Barber, C.** (2005). *The Impact of the Second-Hand Clothing Trade on Developing Countries*. Oxfam. [Internet] Available at: http://rkr6.irec.no/dm_documents/Oxfams%20rapport%202005_V8dcF.pdf. [Retrieved November 30, 2012].
- Badgley, C.** (2011). "Will the Chinese use the Chad-Cameroon pipeline? - PIPE(LINE) DREAMS: Fortune and Fantasy on Africa's Oil Frontier." [Internet] Available at: <http://www.pipelinedreams.org/2011/01/will-the-chinese-use-the-chad-cameroon-pipeline/> [Retrieved December 27, 2012]
- Bach, H., Bird, J., Clausen, T. J., Jensen, K. M., Lange, R. B., Taylor, R., Viriyasakultorn, V. and Wolf, A.** (2012). *Transboundary River Basin Management: Addressing Water, Energy and Food Security*. Vientiane: Mekong River Commission.
- Bach, H., Clausen, T. J., Trang, D. T., Emerton, L., Facon, T., Hofer, T., Lazarus, K., Muziol, C., Noble, A., Schill, P., Sisouvanh, A., Wensley, C., and Whiting, L.** (2011). *From Local Watershed Management to Integrated River Basin Management at National and Transboundary Levels*. Lao PDR: International Water Management Institute (IWMI).
- Baguant, J.** (1992). "The case of Mauritius." In Bhagavan, M.R., Karekezi S. (eds.), *Energy Management in Africa*. London: ZED books and African Energy Policy Research Network (AFREPEN), 127-176.
- Ballentine, K. and Nitzschke, H.** (2005). *Profiting from peace: managing the resource dimensions of civil war*. London: Lynne Rienner.
- Bantekas, I.** (2005). "Natural Resource Revenue Sharing Schemes (Trust Funds) in International Law." *Netherlands International Law Review*. 52, 31-56.
- Barbier, E.** (2009). *A Global Green New Deal*. Geneva: UNEP.
- Bardhan, P.** (1997). "Corruption and Development: A Review of Issues." *Journal of Economic Literature, American Economic Association*, 35, 3 September, 1320-1346.
- Barma, N. H., Kaiser, K., Le, T.M. and Viñuela, L.** (eds.) (2012). *Rents to Riches? The Political Economy of Natural Resource-Led Development*. Washington, D.C.: The World Bank.
- Basedau, M. and Lay, J.** (2009). "Resource Curse or reinter peace? The ambiguous effects of oil wealth and oil dependence on violent conflict." *Journal of Peace Research*, 46, 6, 757-776.
- Basedau, M. and Mehler, A.** (eds). (2005). *Resource Politics in Sub-Saharan Africa*. Hamburg: Institute of African Studies.
- Baser, H. and Morgan, P.** (2008). *Capacity, Change and Performance Study Report*. Maastricht: European Centre for Development Policy Management (Discussion Paper No 59B, April)
- Bassett, T.J.** (2010). "Slim pickings: Fairtrade cotton in West Africa." *Geoforum*, 41, 1, 44-55.
- Bates, R. H.** (2008). *When Things Fell Apart: State Failure in Late-Century Africa*. New York: Cambridge University Press.
- Bayraktar, N. and Fofack, H.** (2011). "Capital Accumulation in Sub-Saharan Africa: Income-group and Sector Differences." *Journal of African Economies* 20, 4, 531-561.
- BBC** (British Broadcasting Corporation). (2003). "Talisman pulls out of Sudan," BBC News. [Internet] Available at: <http://bbc.ca.uk/pr/fr/-/2/hi/business/2835713.stm> [Retrieved November 30, 2012]
- _____. (2009). "Opposition leader wins run-off pol," BBC News. 2009-01-03. [Internet] Available at: http://en.wikipedia.org/wiki/Ghanaian_general_election,_2008#cite_note-3. [Retrieved December 27, 2012]
- Beaudet, P.** (2012). "Globalization and Development," In P.A. Haslam, J. Schafer, P. Beaudet (eds.), *Introduction to International Development: Approaches, Actors, and Issues*, 2nd ed., Don Mills, Ontario: Oxford University Press, 107-124.
- Beck, T. and Nesmith, C.** (2001). "Building on Poor People's Capacities: the Case of Common Property Resources in India and West Africa." *World Development*, 29, 1, 119-133.
- Beckers, T.** (2012). "After Rio+20: From Patchy Achievements to Sustained Reform." *Environmental Development*, 3, 1-4.
- Beedie School of Business.** (2012). "How China is edging ahead in the race for natural resources in Africa." Ideas@Beedie, Simon Fraser University, December 22, 2012. [Internet] Available at: <http://beedie.sfu.ca/ideas/2012/12/the-new-chief-negotiator/> [Retrieved October 5, 2012]

- Beevers, M.** (2012). "Forest resources and Peacebuilding: Preliminary Lessons from Liberia and Sierra Leone." In P. Lujala and S.A. Rustad, (eds.), *High-Value Natural Resources and Peacebuilding*, London: Earthscan, 366-388.
- Bell, J. C. and Faria, T. M.** (2007). "Critical issues for a revenue management law." In M. Humphreys, J. D. Sachs, and J. E. Stiglitz, (eds.), *Escaping the resource curse*. New York: Columbia University Press, 286-321.
- Benavente, J.** (2006). "Wine Production in Chile." In C. Vandana (ed) *Technology, Adaptation and Exports: How some Developing Countries Got it Right*, World Bank, 225-242.
- Benjamin, N. C., Devarajan, S. and Weiner, R.J.** (1989). "The 'Dutch Disease' in a Developing Country: Oil Reserves in Cameroon." *Journal of Development Economics*, 30, 71-92.
- Berg, E.J.** (1971). "Structural Transformation versus Gradualism: Recent Economic Development in Ghana and Ivory Coast". In P. Foster and A. R. Zolberg (eds.), *Ghana and Ivory Coast – Perspectives on Modernization*, Chicago and London: University of California Press, 187-230.
- Bergmann, L.** (2012). "Beyond imagining local causes/solutions to a global problem: mapping carbon footprints of global capitalism." Paper presented at the Annual Meeting of the Association of American Geographers, New York, February 24-28.
- Besada, H.** (2012). *Governance of Natural Resources Initiative Prospectus*. Ottawa: The North-South Institute.
- Bevan, D., Collier, P. and Gunning, J.W.** (1993). "Trade shocks in developing countries Consequences and policy responses." *European Economic Review*, 37, (1993), 557-565.
- Bhagwati, J.** (2007). *In Defense of Globalization*. New York: Oxford University Press.
- Bigsten, A. and Söderbom, M.** (2006). "What Have We Learned from a Decade of Manufacturing Enterprise Surveys in Africa?," *World Bank Research Observer*, 21, 2, 241-265.
- Biswas, A. K. and Tortajada, C.** (2009). "Water Crisis: Myth or Reality?" *Global Asian Newsletter*, October-December, 1-3.
- Blaikie, P.** (2006). "Is Small Really Beautiful? Community-Based Natural Resource Management in Malawi and Botswana." *World Development*, 34, 11, 1942-1957.
- Blivu, A.B.** (2007). Morphologie et aménagement du site de l'université de Kara, Nord-Togo méthodes, levés de terrain et modélisations. *Revue du CAMES-Nouvelle Série B*, Vol.008 N°1-1er Semestre), 119-133.
- Blomley, N.** (2003). "Law, property, and the geography of violence: The frontier, the survey, and the grid." *Annals Association of American Geographers*, 93, 121.
- BMZ (German Technical Cooperation).** (2006). *Transboundary Water Cooperation*. Bonn: BMZ. (Position Paper, Special Issue 136, July).
- Boege, V. and Franks, D.** (2012). "Reopening and developing mines in post-conflict settings: The challenge of company-community relations." In P. Lujala and S. A. Rustad, (eds.) *High-value natural resources and peacebuilding*, London: Earthscan, 87-120.
- Boesen, J. and Ravnborg, H. M.** (2004). *From Water 'Wars' to Water 'Riots': Lessons from Transboundary Water Management*. Copenhagen: Danish Institute for International Studies (Working Paper no 2004/6).
- Böge, V.** (2006). *Water Governance in Southern Africa: Cooperation and Conflict Prevention in Transboundary River Basins*. Bonn: BICC (Brief 33).
- Bolden, R. and Kirk, P.** (2009). "African Leadership – Surfacing New Understandings through Leadership Development." *International Journal of Cross Cultural Management*, 9, 1, 69-86.
- Bolden, R., Petrov, G. and Gosling, J.** (2008). "Tensions in Higher Education Leadership: Towards a Multi-level Model of Leadership Practice." *Higher Education Quarterly*, 62, 4, 358-376.
- Bond, P.** (2011). *Politics of climate justice: paralysis above, movement below*. Pietermaritzburg: University of KwaZulu-Natal Press.
- Bond, P. and Desai, A.** (2011). *Durban's climate gamble: trading carbon, betting the earth*. Pretoria: University of South Africa Press.
- Boone, C.** (1994). "States and Ruling Classes in Post-Colonial Africa: The Enduring Contradictions of Power." In J.S. Migdal, A. Kohli and V. Shue (eds.), *State Power and Social Forces: Domination and Transformation in the Third World*. Cambridge: Cambridge University Press, 108-140.
- _____. (2012). "The Kimberley Process Certification Scheme: The primary safeguard for the diamond industry." In P. Lujala and S. A. Rustad (eds.), *High-value natural resources and post-conflict peacebuilding*. London: Earthscan, 190-194
- Boonyasana, K.** (2012). *World Electricity Cooperation, Unpublished PhD thesis*. Leicester: University of Leicester.
- Boohene, R. and Pehrah, J.A.** (2011). "Women, Livelihood and Oil and Gas Discovery in Ghana: An Exploratory Study of Cape Three Points and Surrounding Communities." *Journal of Sustainable Development*, 4, 3, 185-195.
- Booth, D.** (2011). "Governance for Development in Africa: Building on what works." London: ODI (Africa Power and Politics Policy Brief No. 1, April 2011).
- Borras, Jr. S. and Franco, J. C.** (2010). *Towards a broader view of the politics of global land grab: rethinking land issues, reframing resistance*. The Hague: Initiatives in Critical Agrarian Studies, Land Deal Politics Initiative and Transnational Institute (ICAS Working Paper Series No. 001).
- Bouma, G.** (2012). "Challenges and opportunities for mainstreaming environmental assessment tools in the post-conflict setting." In D. Jensen and S. Lonergan (eds.), *Assessing and restoring natural resources in post-conflict peacebuilding*. London: Earthscan, 311-326.
- Bovenger, A. and Goulder, L.** (1996). "Optimal Environmental Taxation in the Presence of Other Taxes: General Equilibrium Analysis." *American Economic Review*, 86, 4, 985-1000.
- Bowen, A.** (2012). "Green' Growth, 'Green' jobs and Labour markets. Washington, D.C.: World Bank, (Policy Research Working paper 5990).

- Boyce, J. K. and Ndikumana, L.** (2012). "Elites Loot Africa While Foreign Debt Mounts." *Commentary from Political Economy Research Institute*. University of Massachusetts, Amherst: Massachusetts.
- Brabant P.** (1992). La dégradation des terres en Afrique, in L'environnement en Afrique, sous la dir. de Guy Pontié et Michel Gaud, *Afrique contemporaine* n° 161, janv-mars 1992, 90-108.
- Brack, D.** (2012). "Excluding illegal timber and improving forest governance: The European Union's Forest Law Enforcement, Governance and Trade initiative." In P. Lujala and S. A. Rustad, (eds.), *High-value natural resources and post-conflict peacebuilding*, London: Earthscan.
- Brahmbhatt, M., Otaviano, C. and Vostroknutova, E.** (2010). "Dealing with Dutch Disease." *Economic Premise*, June, 6, 1-7.
- Bratton, M.** (1989). "Beyond the State: Civil Society and Associational Life in Africa." *World Politics*, 41, 407-430.
- Bratton, M. and Hyden, G.** (eds.) (1992). *Governance and Politics in Africa*. Boulder, CO: Lynne Rienner.
- Brautigam, D.** (1996). "State Capacity and Effective Governance." In B. Ndulu, and N. Van der Walle, (eds.), *Agenda for Africa's Economic Renewal*. Washington, D.C.: Translations Publishers for the Overseas Development Council, 81-108.
- Brautigam, D., Fjeldstad, O.H. and Moore, M.** (eds.) (2008). *Taxation and State-Building in Developing Countries: Capacity and Consent*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Bravo-Ortega, C., and de Gregorio, J.** (2007). "The Relative Richness of the Poor? Natural Resources, Human Capital, and Economic Growth." In D. Lederman, and W.F. Maloney, (eds.), *Natural Resources: Neither Curse nor Destiny*, San Jose: The World Bank/Stanford University Press, 71-99.
- Bremmer, I. and Johnston, R.** (2009). "The Rise and Fall of Resource Nationalism" *Survival: Global Politics and Strategy*, 51, 2, April–May, 149–158.
- Brown, O., Hauptfleisch, M., Jallow, H. and Tarr, P.** (2012). "Environmental assessment as a tool for peacebuilding and development: Initial lessons from capacity building in Sierra Leone." In D. Jensen and S. Lonergan (eds.), *Assessing and restoring natural resources in post-conflict peacebuilding*. London: Earthscan, 571-621.
- Bruce, J. and Migot-Adholla, S.** (1994). *Searching for land tenure security in Africa*. Dubuque. Iowa: The World Bank and Kendall/Hunt Publishing.
- Bruce, J. W., Migot-Adholla, S. E. and Atherton, J.** (1994). "The findings and their policy implications: institutional adaptation or replacement?" In J. W. Bruce, and S. E. Migot-Adholla, (eds.), *Searching for land tenure security in Africa*. Dubuque, Iowa: Kendall/Hunt Publishing, 251-265.
- Bruch, C., Nakayama, M. and Coyle, I.** (2011). *Harnessing natural resources for peacebuilding: lessons from U.S. and Japanese assistance*. Washington, D.C.: Environmental Law Institute.
- Bruch, C. and Troell, J.** (2011). "Legalizing adaptation: water law in a changing climate." *Water International*, 36, 7, 828-845.
- Bruch, C., Jensen, D., Nakayama, M. and Unruh, J.** (2012). *Post-conflict peacebuilding and natural resources: The promise and the peril*. New York: Cambridge University Press.
- Bruton, H. J.** (1998). "A Reconsideration of Import Substitution." *Journal of Economic Literature*, 36, 903-936.
- Burchi, S. and Spreij, M.** (2003). *Institutions for International Freshwater Management- Report for FAO Development Law Series*. Rome: FAO Legal Office (PC-CP series No.3).
- Budina, N., Pang, G., and van Wijnbergen S.** (2007). *Nigeria's Growth Record: Dutch Disease or Debt Overhang?* Washington, D.C.: World Bank (Working Paper no. 4256).
- Bulkan, J.** (2011). "Red Star over Guyana: colonial-style grabbing of natural resources but new grabbers." Paper presented at the International Conference on Land Grabbing, Brighton, UK. April 6-8, 2011.
- Busch, G.** (2005). "Whom do they think they are fooling?—November 29, 2005" [Internet] Available at: www.dawodu.com/busch1.htm. [Retrieved February 20, 2013]
- Campbell, B.** (2006). "Good Governance, Security and Mining in Africa." *Minerals and Energy*, 21, 1, 31-44.
- _____. (2009). *Mining in Africa*. New York: Pluto Press.
- Campbell, J.** (2011). "Norway, Nigeria and the lessons of oil, Business Day Online." [Internet] Available at: <http://www.businessdayonline.com/NG/index.php/analysis/commentary/29351-norway-ni> [Retrieved September 20, 2012]
- Cappelen, A. and Mjøsset, L.** (2009). *Can Norway Be a Role Model for Natural Resource Abundant Countries?* United Nations University-World Institute for Development Economics Research. (Research Paper No. 2009/23).
- Carbonnier, G., Brugger F., and Krause, J.** (2011). "Global and local policy responses to the resource trap." *Global Governance*, 17, 247-264.
- Carius, A. and Maas, A.** (2012). "Thinking back-end: Improving post-conflict analysis through consulting, adapting to change, and scenario building." In D. Jensen and S. Lonergan (eds.), *Assessing and restoring natural resources in post-conflict peacebuilding*. London: Earthscan.
- Carmody, P.** (1998). "Constructing alternatives to structural adjustment in Africa." *Review of African Political Economy*. 25, 75, 25-46.
- _____. (2011). *The New Scramble for Africa*. Malden. MA: Polity Press.
- Carmody, P and Owusu, F.** (2007). "Competing Hegemons: Chinese vs. American Geo-Economic Strategies in Africa." *Political Geography*. 26, 5, 504–524.
- Carmody, P. and Taylor, S.** (2003). "Industry and the Urban Sector in Zimbabwe's Political Economy." *African Studies Quarterly*. 7 (2-3), 53-80.

- Cashin, P., Cespedes, L. and Sahay, R.** (2003). "Commodity currencies and the real exchange rate." *Journal of Development Economics* 75, 1, 239-268.
- CDKN (The Climate and Development Knowledge Network).** (2012). Gestion des extrêmes climatiques et des catastrophes en Afrique: les enseignements du rapport SREX rédigé par le GIEC.
- Chart, H.** (2012). "Proof of Passion: Struggles to Identify and Become 'Real Entrepreneurs' in Urban Botswana." Paper presented at the Annual Meeting of the American Anthropological Association, San Francisco, CA. November 14.
- Chazan, N.** (1983). *An Anatomy of Ghanaian Politics: Managing Political Recession, 1969-1982*. Boulder, CO: Westview.
- Chazan, N., Mortimer, R., Ravenhill, J. and Rotchild, D.** (1992). *Politics and Society in Contemporary Africa*. 2nd ed. Boulder, Colorado: Lynne Rienner.
- Chenje, M.** (1996). "Regional Overview: People and Water." In *Water in Southern Africa*. Harare/Maseru: SADC/IUCN/SARDC, 1-24.
- Chouala, Y. A.** (2010). "Securing Access to African Oil Post-9/11: The Gulf of Guinea." In M.S. Smith, (ed.), *Securing Africa: Post-9/11 Discourses on Terrorism*. Burlington: Ashgate, 143-159.
- Chossudovsky, M.** (2003). *The Globalization of Poverty and the New World Order*. 2nd ed. Shanty Bay, ON: Global Outlook.
- Chikozho, C.** (2012b). "Towards Best-Practice in Transboundary Water Governance in Africa: Exploring the Policy and Institutional Dimensions of Conflict and Cooperation over Water." In K.T. Hanson, G. Kararach and T. Shaw (eds.), *Rethinking Development Challenges for Public Policy*. London: Palgrave Macmillan, 155-200.
- CIA (Central Intelligence Agency).** (2010). "CIA.gov". [Internet] Available at: https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/wfbExt/region_afr.html [Retrieved September 30, 2012].
- _____. (2012). "The World Factbook." [Internet] Available at: <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/> [Retrieved November 30, 2012].
- CIE (Centre for International Economics).** (2010). *Economic benefits of trade facilitation in the Greater Mekong Sub region: Canberra and Sydney*. Australia: CIE.
- Cillers, J. and Dietrich, C.** (eds.) (2000). *Angola's War Economy: The Role of Oil and Diamonds*. Pretoria: ISS.
- Ciment, J. and Waskey, A.** (2007). "Western Sahara: Polisario - Moroccan war 1975-1991." In J. Ciment, (ed.), *Encyclopedia of conflicts since World War II*. Armonk, New York: Sharpe Reference, 319.
- Clapp, C., Briner, G. and Karousakis, K.** (2010). *Low Emission Development Strategies: Technical, Institutional and Policy Lessons*. Paris: OECD/IEA.
- Cleaver, K. M. and Schreiber, G. A.** (1994). *Reversing the Spiral: The Population, Agriculture and Environment Nexus in Sub-Saharan Africa*. Washington, D.C.: The World Bank.
- CMI (Centre for Mediterranean Integration).** (2012). *Toward Green Growth in Mediterranean Countries: Implementing policies to enhance productivity of natural assets*. Marseille: CMI.
- Cohen, N., Mohan, C., Woiwo, K., Whawhen, J., Dahoh, S. and Snelbecker, D.** (2010). "Final Evaluation of USAID GEMAP Activities." USAID Report Prepared by Sibley International LLC.
- Cole, A.** (1994). "Studying Political Leadership: the case of Francois Mitterrand." *Political Studies*, 42, 453-468.
- Coll, S.** (2012). *Private empire: Exxon Mobile and American power*. New York: Penguin Press.
- Collier, P.** (2007). *The Bottom Billion. Why the Poorest Countries are Failing and What Can Be Done About It*. Oxford: Oxford University Press.
- _____. (2010a). "Can Africa Break Its 'Resource Curse'?" quoted in Mark Tutton, CNN.COM, August 23, 2010." [Internet] Available at: <http://edition.cnn.com/2010/WORLD/africa/08/23/africa.resource.curse/index.html>. [Retrieved September 24, 2012].
- _____. (2010b). *The Plundered Planet- Why We Must--and How We Can--Manage Nature for Global Prosperity*. New York: Oxford University Press.
- _____. (2010c). "The Political Economy of Natural Resources." *Social Research*, 77, 4, 1105-1132.
- _____. (2010d). *The Plundered Planet: How to Reconcile Prosperity with Nature*. England: Penguin Book.
- _____. (2011). "Managing the Exploitation of Natural Assets in sub-Saharan Africa", A paper prepared for the African Economic Research Consortium (AERC) Senior Policy Seminar XIII, Maputo, Mozambique, March 28.
- Collier, P. and Dehn, J.** (2001). *Aid, shocks and growth*. World Bank (Policy Research Working Paper 2688).
- Collier, P. and Goderis, B.** (2012). "Commodity Prices and Growth: An Empirical Investigation." *European Economic Review* 56, 2012, 1241-1260.
- Collier, P. and Gunning, J.W.** (1999). "Why Has Africa Grown Slowly?" *Journal of Economic Perspective*, 13, 3, 3-22.
- Collier, P. and Hoeffler, A.** (1998). "On economic Causes of Civil War." *Oxford Economic Papers*, 50, 563-573.
- _____. (2002). "On the Incidence of Civil War in Africa." *Journal of Conflict Resolution*. 46, 1, 13-28.
- _____. (2004). "Greed and grievance in civil war." *Oxford Economic Papers*, 56, 4, 563-595.
- _____. (2005). "Resource Rents, Governance and Conflict". *Journal of Conflict Resolution*, 49, 4, 625-33.
- _____. (2012). "High-value natural resources, development, and conflict: Channels of causation." In P. Lujala and S. A. Rustad, (eds.), *High-value natural resources and peacebuilding*. London: Earthscan, 296-312.

- Conca, K.** (2006). *Governing Water: Contentious Transnational Politics and Global Institution Building*. Cambridge: MIT Press.
- Congo, Republic of.** (2004). Programme d'action national de lutte contre la désertification <http://www.v1.agora21.org/desertification/drcongo.pdf>
- Corbera, E. et al.** (2011). "Rights to land, forests and carbon in REDD+: Insights from Mexico, Brazil and Costa Rica." *Forests*, 2, 301-342.
- Corden, W.** (1984). "Booming Sector and Dutch Disease Economics." *Oxford Economic Papers*, 36, 359-380.
- Corden, W. M. and Neary, J. P.** (1982). "Booming sector and de-industrialization in a small open economy." *Economic Journal*, 92, 368, 825-848.
- Cotula, L. and Mayers, J.** (2009). *Tenure in REDD – Start-point or afterthought? Natural Resource Issues No. 15*. London: International Institute for Environment and Development.
- Cotula, L., Vermeulen, S., Leonard, R. and Keeley, J.** (2011). "Agricultural investment and international land deals: evidence from a multi-country study in Africa." *Food Security*, 3, 1, S99-S113.
- Coventry Cathedral.** (2009). "The Potential for Peace and Reconciliation in the Niger Delta." [Internet] Available at: <http://www.coventrycathedral.org.uk/downloads/publications/35.pdf> [Retrieved February 20, 2013]
- Crook, R.** (1983). "Bureaucracy and Politics in Ghana: A Comparative Perspective." In P. Lyon and J. Manor (eds.), *Transfer and Transformation: Political Institutions in the New Commonwealth*. Leicester: Leicester University Press, 185-213.
- Custers, R. and Matthysen, K.** (2009). *Africa's Natural Resources in a Global Context*. Antwerp: IPIS.
- Dahlman, C., J. Routti and P. Yla-Anttila.** (eds.) (2007). *Finland as a Knowledge Economy: elements of success and lessons learned*. Washington, D.C.: WBI Development Studies, World Bank.
- Daily Graphic** (2012) "Tullow to support training of graduates in oil and gas." [Internet] Available at: <http://edition.myjoyonline.com/pages/education/201201/80499.php> [Retrieved September 29, 2012]
- Daniel, S.** (2011). "Land grabbing and potential implications for world food security." In M. Behnassi et al. (eds.), *Sustainable Agricultural Development*, 1, 25-42.
- Daniele, V.** (2011) "Natural resources and the 'quality' of economic development." *Journal of Development Studies*, 47, 4, 545-573.
- Davis, G. and Tilton, J.** (2005). "The Resource Curse." *Natural Resources Forum*, 29, 3, 233-242.
- DCED (Donor Committee for Enterprise Development).** (2011). "For a green economy tomorrow: Private sector development Today will Tip the Scales. DECD Green Growth Working Group." [Internet] Available at: <http://www.enterprise-development.org/download.ashx?id=1782> [Retrieved February 14, 2013]
- Deacon, R.** (2010). *The political economy of the natural resource curse: an interpretive survey*. University of California: Santa Barbara Resources for the Future.
- Deaton, A.** (1999). "Commodity Prices and Growth in Africa." *Journal of Economic Perspectives*, 13, 3, 23-40.
- Dervis, K.** (2008) *The Climate Change Challenge, WIDER Annual Lecture 11*. Helsinki: UNU-WIDER.
- de Oliverira, R. S.** (2007). *Oil and Politics in the Gulf of Guinea*, New York: Columbia University Press.
- de Renzio, P., Gomez, P. and Sheppard, J.** (2005). "Budget transparency and development in resource-dependent countries." *International Social Science Journal*, 1, 57, 57-69.
- de Soto, H.** (2000). *The mystery of capital*. New York: Basic Books.
- de Soysa, I.** (2011). "The Natural Resource Curse and State Failure: A Comparative View of Sub-Saharan Africa." In M. Roll and S. Sperling (eds.), *Fuelling the World – Failing the Region? Oil Governance and Development in Africa's Gulf of Guinea*, Abuja : Friedrich-Ebert-Stiftung, 34-52. [Internet] Available at: <http://library.fes.de/pdf-files/bueros/nigeria/08607.pdf> [Retrieved October 17, 2012]
- Dehn, J.** (2001). *The effects on growth of commodity price uncertainty and shocks*. Washington, D.C.: World Bank (World Bank Policy Research Working Paper 2455).
- Deininger, K., Byerlee, D., Lindsay, J., Norton, A., Selod, H. and M. Stickler.** (2011a). *Rising global interest in farmland: Can it yield sustainable and equitable benefits?* Washington, D.C.: World Bank.
- DeLancey, V.** (2001). "The Economies of Africa." In A.A. Gordon and D.L. Gordon (eds.), *Understanding Contemporary Africa*. 3rd ed. Boulder/London: Lynne Rienner, 109-154.
- Dietz, S., Newmayer, E. and Soysa, I. D.** (2007). "Corruption, the resource curse and genuine saving." *Environment and Development Economics*, 12, 1, 33-53.
- Diop E. S.** (2007). *Les écosystèmes marins et côtiers de l'Afrique de l'Ouest : enjeux de leur gestion à long terme et de leur développement durable - Exemple du Sénégal*. [Internet] Available at: esalifdiop.org/docs/publications/Article.pdf [Retrieved August 2012].
- Development Today** (2011). *Bypassing Africa: Donors pour climate aid into emissions reductions*, 17:7.
- Doppelhofer, G., Miller, R. and Sala-i-Martin, X.** (2000). *Determinants of long-term Growth: a Bayesian Averaging of Classical Estimates Approach*. National Bureau of Economic Research (NBER Working Paper No. 7750).
- Douven, W., Mul, M. L., Ivarez, B. F. A., Son, L. H., Bakker, N., Radosevich, G. and Zaag, P.** (2012). *Enhancing Capacities of Riparian Professionals to Address and Resolve Transboundary Issues in International River Basins: Experiences from the Lower Mekong River Basin*. Delft: UNESCO.

- Duda, A.** (2002). *Monitoring and Evaluation Indicators for GEF International Waters Projects*. Washington, D.C.: GEF Corporate Monitoring and Evaluation Team (GEF Monitoring and Evaluation Working Paper 10, Nov. 2002).
- Dunning, J.** (1993a). "Governments and multinational enterprises: From confrontation to cooperation?" In L. Eden and E. Potter (eds.), *Multinationals in the Global Political Economy*, London: Macmillan, 59-83.
- _____. (1993b). *Multinational Enterprises and the Global Economy*. Addison-Wesley: Reading, MA.
- _____. (2008). *Crude Democracy: Natural Resource Wealth and Political Regimes*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Dunning, J. and Lundan, S.M.** (2008). *Multinational Enterprises and the Global Economy*. Northampton, Mass: Edward Elgar.
- Duruigbo, E.** (2006). "Permanent Sovereignty and Peoples' Ownership of Natural Resources in International Law." *International Law Review*, 33, 44-62.
- Dutz, M.A. and Sharma, S.** (2012). *Green Growth, technology and Innovation*. Washington, D.C: World Bank. (Policy Research working paper 5932).
- Dwivedi, O.P. and Nef, J.** (1982). "Crises and Continuities in Development Theory and Administration: First and Third World Perspectives." *Public Administration and Development*, 2, 1, 59-77.
- Drucker, P.** (1974). "Multinational Corporations and Developing Countries: Myths and Realities." *Foreign Affairs*, 53, (October), 121-134.
- Earle, A., Jagerskog, A. and Ojendal, J.** (2010). *Transboundary Water Management*. Stockholm: SIWI.
- Earle, A. and Malzbender, D.** (2006). *Stakeholder Participation in Transboundary Water Management - Selected Case Studies*. Germany: InWEnt. Internationale Weiterbildung und Entwicklung, Capacity Building International.
- ECA (Economic Commission for Africa)** (2009). *African Governance Report II*. Economic Commission for Africa, Oxford: Oxford University Press.
- ECOWAS.** (2008). "ECOWAS Conflict Prevention Framework." [Internet] Available at: http://www.ecowas.int/publications/en/framework/ECPF_final.pdf [Retrieved February 20, 2013]
- Eden, L. and Lenway, S.** (2001). "Multinationals: The Janus Face of Globalization." *Journal of International Business Studies*, 32, 383-400.
- EFFAS.** (2009). "KPIs for ESG: A Guideline for Incorporating ESG in Financial Analysis and Corporate Valuation Version 1.2." [Internet] Available at: www.dvfa.de EFFAS, The European Federation of Financial Analysts Societies. [Retrieved January 28, 2013]
- EITI (Extractive Industries Transparency Initiative)** (2012). "EITI countries". [Internet] Available at: eiti.org/countries. [Retrieved December 20, 2012].
- EITI International Secretariat** (2010). "Impact of EITI in Africa: Stories from the ground". [Internet] Available at: <http://eiti.org/files/EITI%20Impact%20in%20Africa.pdf> [Retrieved August 30, 2012]
- Ekins, P.** (2000). *Economic Growth and Environmental Sustainability: the prospects for Green Growth*. London and New York: Routledge.
- Ellis, S.** (1999). *The Mask of Anarchy: the Destruction of Liberia and the Religious Dimension of an African Civil War*. New York: New York University Press.
- Elliot, L., Sieper, H and Ekpott, N.** (2011). *Redefining Business in the New Africa: Shifting Strategies to be Successful*. Charlotte, NC: Conceptualee.
- El Serafy, S.** (1991). "The Environment as Capital." In: Constanza, R. (ed.), *Ecological Economics: The Science and Management of Sustainability*. New York: Columbia Press, 15-33.
- Emmerson, J.** (2005). "Building a Pipeline in the Heart of Africa." *Welding Journal*, 84, 4, 28-32.
- Englebert, P.** (2000). *State Legitimacy and Development in Africa*. Boulder, CO: Lynne Rienner.
- Ergas, Z.** (ed.) (1987). *The African State in Transition*. New York: St Martin's Press.
- Equator Principles.** (2006). "The Equator Principles- (June)." [Internet] Available at: http://www.equator-principles.com/resources/equator_principles.pdf [Retrieved February 17, 2013]
- Faaland, J. and Parkinson, L.** (1991). "The Nature of the State and the Role of Government in Agricultural Development." In C.P. Timmer (ed.), *Agriculture and the State: Growth, Employment and Poverty in Developing Countries*, Ithaca and London: Cornell University Press, 247-274.
- Falkenmark, M.** (1989). "The Massive Water Scarcity Now Threatening Africa: Why Isn't It Being Addressed?" *Ambio*, 18, 2, 112-118.
- Falkenmark, M., De Fraiture, C., and Viek, M. J.** (2009). "Global Change in Four Semi-arid Transnational River Basins: Analysis of Institutional Water Sharing Preparedness." *Natural Resources Forum*, 33, 310-319.
- Fan, S., Nestorova, B and Olofinbiyi, T.** (2010). "China's Agricultural and Rural Development: Implications for Africa." Keynote address presented at the CHINA DAC Study Group on Agriculture, Food Security and Rural Development, Bamako, Mali. April.
- FAO (Food and Agriculture Organization).** (2004). *Drought impact mitigation and prevention in the Limpopo River Basin: A situation analysis*. Rome (FAO Land and Water Discussion Paper 4).
- _____. (2006a). "FAOstat is an online database of the Food and Agricultural Organization of the United Nations". [Internet] Available at: <http://faostat.fao.org> [Retrieved November 30, 2012].

- _____. (2006b). *FAO Training Manual for International Watercourses/ River Basins including Law, Negotiation, Conflict Resolution and Simulation Training Exercises*. Rome: FAO.
- _____. (2008). *Climate change and food security; a framework document*. Rome: FAO.
- Fattouch, B. and Darbouche, H.** (2010). "North African Oil and Foreign Investment in Changing Market Conditions." *Energy Policy*, 38, 1119-1129.
- FDRE (Federal Democratic Republic of Ethiopia).** (2011). *Ethiopia's Climate Resilient Green Economy: Green Economy Strategy*. Addis Ababa: FDRE.
- Fearon, J.D.** (2004). "Why do some wars last so much longer than others?" *Journal of Peace Research*, 41, 3, 275-301.
- _____. (2005). "Primary commodity exports and civil war." *Journal of Conflict Resolution*, 49, 4, 483-507.
- Fearon, J.D. and Laitin, D.** (2003). "Ethnicity, insurgency and civil war." *American Political Science Review*, 97, 1, 75-90.
- FIDA** (2001). L'évaluation de la pauvreté rurale en Afrique de l'Ouest et du Centre. [Internet] Available at: www.ifad.org/poverty/region/pa/french.pdf [Retrieved August 2012].
- Financial Times.** (2012). "2012: the year of resource nationalism?" [Internet] Available at: <http://blogs.ft.com/beyond-brics/2012/01/18/2012-the-year-of-resource-nationalism/#axzz2Lv7gfS7r> [Retrieved February 25, 2013]
- Finkle, V.** (2004). "The Chad-Cameroon Pipeline: Barrelfuls of Trouble." *Dollars and Sense*, January/February, 26-32.
- FLEGT (Forest Law Enforcement Governance and Trade).** (2012). "Civil Society Organizations Join EU Battle Against Illegal Logging." Briefing Note, July.
- Foldy, G., Goldman, L. and Ospina, S.** (2008). "Sense giving and the Role of Cognitive Shifts in the work of Leadership." *Leadership Quarterly*, 19, 514-529.
- Fontaine, E.R.** (2004). *Project Evaluation and the National System of Public Investment in Chile*. Washington, D.C.: The World Bank.
- Forstater, M., Zadek, S., Guang, Y., Yu, K., Hong, C.X. and Geo, M.** (2010). "Corporate Responsibility in African Development: Insights from an Emerging Dialogue." Beijing: The Institute of West-Asian and African studies of the Chinese academy of social sciences (Working Paper of the Corporate Social Responsibility Initiative, No. 60, October).
- Frayne, B. et al.** (2010). "The State of Urban Food Insecurity in Southern Africa." *Urban Food Security Series No. 2*. Queen's University and AFSUN: Kingston and Cape Town.
- Frimpong-Ansah, J.H.** (1992). *The Vampire State in Africa: The Political Economy of Decline*. Trenton, NJ: Africa World Press.
- Frynas, J.G.** (2004). "The Oil Boom in Equatorial Guinea." *African Affairs*, 103, 413, 527-546.
- Frynas, J.G. and Paulo, M.** (2007). "A New Scramble for African Oil? Historical, Political, and Business Perspectives." *African Affairs*, 106, 423, 229-251.
- Fukuda-Parr, S., Carlos L., and Malik, K.** (2003). *Capacity for Development: New Solutions to Old Problems*. London: Earthscan.
- Fullerton, D. and Metcalf, G.** (1997). *Environmental taxes and the double-dividence hypothesis: did you really expect something for nothing?* Cambridge: National Bureau of Economic Research (NBER working paper No. 6199, September).
- Gaille, S.** (2011). "Mitigating the Resource Curse: A Proposal for Microfinance and Educational Lending Royalty Law." *Energy Law Journal*, 32, 81-96.
- Gale, R. and Milham, N.** (2009). *Monitoring, Evaluation, Reporting and Improvement (MERI) as an integrated assessment tool: improving socio-economic and bio-physical outcomes from investment decisions in natural resource management (NRM)*. Industry and Investment NSW, Orange. (Working Paper 5 for Target 12: Economic Sustainability and Social Well-Being)
- Garner, B.A.** (2000). *Black's law dictionary*. St Paul, USA: West Group.
- Gary, I.** (2008). *Oil and Gas Revenues, Funds and State Budgets: Minimizing Leakages and Maximizing Transparency and Accountability in the Hydrocarbon Value Chain*. New York: UNDP (Discussion Paper No. 6).
- Gary, I., and Karl, T. L.** (2003). *Bottom of the Barrel: Africa's Oil Boom and the Poor*. New York: Catholic Relief Services.
- Gaye, A.** (2010). Regional Climate Modeling and Projections of Climate Change over West Africa, Colloque international, «Adaptation aux impacts du changement climatique quelles stratégies d'échanges et de partage de l'information scientifique ? », CSE, Dakar (SENEGAL), 6-8 juillet 2010
- Gauthier, B. and Zeufack, A.** (2011). "Governance and oil revenues in Cameroon." In P. Collier and A. Venables (eds.), *Plundered Nations? Successes and failures in natural resource extraction*, London: Palgrave Macmillan, 27-78.
- Gboyega, A., Soreide, T., Minh Le, T. and Shukla, G.P.** (2011). *The Political Economy of the Petroleum Sector in Nigeria*. Washington D.C: World Bank (Policy Research Working Paper, August, WPS5779, 1-48.)
- GCN (Global Carbon Network).** (2010). *Low-carbon jobs in an interconnected world*. (Global Carbon Network discussion paper no. 2).
- Geda, A.** (2002). *Finance and Trade in Africa: Macroeconomic Response in The World Economy context*. London. New York: Palgrave-Macmillan.
- _____. (2003). "The Historical Origin of African Debt Crisis." *Eastern Africa Social Science Research Review*, 19, 1, 59-89.
- GEF (Global Environment Facility).** (2002). *Monitoring and Evaluation Policies and Procedures*. Washington, D.C.: GEF.

- Gelb, A.** (2010). "Economic Diversification in Resource Rich Countries- IMF Seminars." [Internet] Available at: <http://www.imf.org/external/np/seminars/eng/2010/afrfin/pdf/Gelb2.pdf> [Retrieved December 27, 2012]
- _____. (2011). "Natural Resource Exports and African Development." In E. Aryeetey, S. Devarajan, R. Kanbur and L. Kasekende (eds.), *Oxford Companion to Economics in Africa*. New York: Oxford University Press, 55-78.
- Gelb, A. and Associates** (1988). *Oil Windfalls: Blessing or Curse?* Oxford: Oxford University Press and World Bank.
- Gelb, A. and Grasmann, S.** (2010). "How should Oil Exporters spend their Rents." CGD Working Paper, No. 221. Washington, D.C.: Centre for Global Development.
- Gelb, A. and Majerowicz, S.** (2011). *Oil for Uganda – or Ugandans? Can Cash Transfers Prevent the Resource Curse?* Washington, D.C.: Center for Global Development (CGD Working Paper 261).
- Gérin, J. and Houdin, C.** (2010). *Chad, the Challenge of Development: Policy Implications of the Chad-Cameroon Petroleum Project*. Ottawa: North-South Institute.
- Gerlak, A. K.** (2007). "Lesson Learning and Transboundary Waters: A Look at the Global Environmental Facility's International Waters Program." *Water Policy*, 9, 2007, 55-72.
- Gerth, H.H. and Wright Mills, C.** (1946). *From Max Weber: Essays in Sociology*. New York: Oxford University Press.
- GGA. (Good Governance in Africa).** (2012a). "Are diamonds Mugabe's best friend?" *Africa in Fact*. 3, 25-28.
- _____. (2012b). "Angola's oil riches stream into the pockets of an entrenched elite." *Africa in Fact*. 3, 5-8.
- Ghana, Republic of.** (2008a). *Parliamentary Debates*. Official Report, Fourth Series 61, no. 8 October 20 cols, 194-276.
- _____. (2008b). *Third Annual APRM Progress Report, January-December*. Accra: NAPRM-Governing Council.
- Ghazvinian, J. H.** (2007). *Untapped: The Scramble for Africa's Oil*. New York: Harcourt.
- Gianadda, S. and de Brito, J.** (2012). "Sourcing of natural resources from Western Sahara." [Internet] Available at: http://www.ethosfund.ch/upload/publication/p424e_121022_Report_on_the_Sustainability_Dialogue_with_PotashCorp.pdf. [Retrieved November 3, 2012].
- Gibbes, C. and Keys, E.** (2010) "The Illusion of Equity: An Examination of Community-Based Natural Resource Management and Inequality in Africa." *Geography Compass*, 4, 9, 1324-1338.
- Gibson-Graham, J.K.** (2004). "Surplus Possibilities: Re-presenting Development and Post-Development." Paper presented at a Conference on Economic Representations: Academic and Everyday. University of California Riverside, California April.
- Giddens, A.** (1990) *Consequences of Modernity*. Stanford, CA: Stanford University Press.
- Giordano, M. and Wolf, A.** (2003). "Sharing Waters: Post-Rio International Water Management." *Natural Resources Forum*, 27, 163-171.
- Giugale, M.** (2010). "How to tell when your country is managing its riches well - Huffington Post (01/08/2013)." [Internet] Available at: http://www.huffingtonpost.com/marcello-giugale/how-to-tell-when-your-cou_b_2435233.html [Retrieved January 8, 2013]
- Global Witness.** (2001). "Liberia breaches UN Sanctions whilst its Logging Industry funds arms Import." [Internet] Available at: <http://www.globalwitness.org/library/liberia-breaches-un-sanctions-whilst-its-logging-industry-funds-arms-imports-and-ruf-rebels> [Retrieved February 20, 2013]
- _____. (2012a). "Signing their Lives away: Liberia's Private Use Permits and the Destruction of Community-Owned Rainforest." [Internet] Available at: www.globalwitness.org [Retrieved February 20, 2013]
- _____. (2012b). "Spoiled: Liberia's Private Use Permits, August 2012." [Internet] Available at: <http://loggingoff.info/sites/loggingoff.info/files/Spoiled%20-%20Liber> [Retrieved February 20, 2013]
- Globserver.** (2012). "Nigeria loses \$1bn a month to oil theft- September 17, 2012." [Internet] Available at: <http://www.globserver.cn/en/nigeria/press/nigeria-loses-1bn-month-oil-theft-2012-09-17> [Retrieved February 20, 2013]
- GOL (Government of Liberia).** (2009). *An act of establishing the Liberia Extractive Industries Transparency Initiative (LEITI)*. Monrovia: Ministry of Foreign Affairs.
- GoM (Government of Mali).** (1998). *Plan National d'Action Environnementale*. Bamako: Ministry of Environment.
- Gould, J. A. and Winters, M. S.** (2007). "An Obsolescing Bargain in Chad: Shifts in Leverage between the Government and the World Bank." *Business and Politics*, 9, 2, Article 4. [Internet] Available at: <http://www.bepress.com/bap/vol9/iss2/art4> [Retrieved December 27, 2012]
- Gonzalez-Vicente, R.** (2011). "China's engagement in South America and Africa's extractive sectors: new perspectives for resource curse theories." *Pacific Review*, 24, 1, 65-87.
- Gordon, D.L.** (2001). "African Politics." In A.A. Gordon and D.L. Gordon (eds.), *Understanding Contemporary Africa*. 3ed. Boulder/London: Lynne Rienner, 23-56.
- Grant, A.J. and Taylor, I.** (2004). "Global Governance and Conflict Diamonds: the Kimberley Process and Quest for Clean gems." *Round Table*, 93, 375, 385-401.
- Grant, J.** (2012). "The Kimberly Process at ten: Reflections on a decade of efforts to end the trade in conflict diamonds." In P. Lujala and S. A. Rustad (eds.), *High-Value Natural Resources and Peacebuilding*. London: Earthscan, 159-179.
- Grumbine, R. E., Dore, J. and Xu, J.** (2012). "Mekong hydropower: drivers of change and governance challenges." *Front Ecol Environ*, 10, 2, 91-98.

- GWP (Global Water Partnership).** (2010). *Water Security for Development: Insights from African Partnerships in Action*. Stockholm: GWP.
- _____. (2012). *The Handbook for Integrated Water Resources Management in Transboundary Basins of Rivers, Lakes and Aquifers*. Geneva: GWP.
- Guadagni, M.** (2002). "Trends in customary land and property' in MES Jordan." In A. Gambaro, (ed.), *Land law in a comparative perspective*. London: Kluwer Law International, 98-117.
- Gyampo, R. E. V.** (2011). "Saving Ghana from its oil: A critical assessment of preparations so far made." *Africa Today*, 57, 4, 48-69.
- Gylfason, T.** (2000). "Resources, agriculture, and economic growth in economies in transition." *Kyklos*, 53, 545-580.
- _____. (2001a). "Natural Resources, Education, and Economic Development." *European Economic Review*, 45, 847-859.
- _____. (2001b). "Nature, Power and Growth." *Scottish Journal of Political Economy*, 48, 558-588.
- _____. (2004). *Natural Resources and Economic Growth: From Dependence to Diversification*. London: CEPR. (Working Paper, CEPR).
- Gylfason T. and Zoega, G.** (2006). "Natural Resources and Economic Growth: the Role of Investment." *World Economy*, 29, 8, 1091-1115.
- Hagberg, S.** (2006). "Money, ritual and the politics of belonging in land transactions in western Burkina Faso." In R. Kuba and C. Lentz, (eds.), *Land and the politics of belonging in West Africa*, Boston: Brill Press, 99-118.
- Hahnel, R.** (2011). *Green Economics: Confronting the Ecological Crisis*. New York and London: M. E. Sharpe.
- Hall, D. and Bouapao, L.** (2011). "Social Impact Monitoring and Vulnerability Assessment: Report of a regional pilot study." Vientiane: Mekong River Commission (MRC Technical report, No 30.)
- Hallam, D.** (2011). "International investment in developing country agriculture: issues and challenges." *Food Security* 3, 1, S91-S98.
- Hallegatte, S., Heal, G., Fay, M. and Treguer, D.** (2011). *From growth to green growth: a framework*. Washington, D.C.: World Bank (Policy Research working paper 5872).
- Hanson, K.T.** (2012). "Partnering with Africa's Media for Enhanced Capacity Development Outcomes." Paper presented at Workshop on 'Media/Information Literacy, Informed Citizenship, and Africa's Development Agenda' Alisa Hotel, Accra, Ghana, October 18-20, 2012.
- Happaerts, S.** (2012) "Sustainable Development and Subnational Governments: Going Beyond Symbolic Politics?" *Environmental Development*. [Internet] Available at: <http://dx.doi.org/10.1016/j.envdev.2012.07.001> [Retrieved February 21, 201]
- Harbeson, J.W., Rothchild, D. and Chazan, N.** (eds.) (1994). *Civil Society and the State*. Boulder, CO: Lynne Rienner.
- Harker, P.** (2000). *Human Security in Sudan: The Report of a Canadian Assessment Mission-January*. Ottawa: Department of Foreign Affairs and International Trade. [Internet] Available at: www.reliefweb.int/library/documents/cansudan2.pdf [Retrieved August 5, 2012]
- Harvey, C. and Lewis, S.** (1990). *Policy Choice and Development Performance in Botswana*. London: MacMillan/OECD.
- Haslam, P.A., Schafer, J. and Beaudet, P.** (eds.) (2012). *Introduction to International Development: Approaches, Actors, and Issues*. 2nd ed. Don Mills, Ontario: Oxford University Press.
- Hausmann, R., Bailey, K. and Lopez-Calix, J.** (2010). "Export Diversification in Algeria." In J. Lopez-Calix, P. Walkenhorst, and N. Diop (eds.), *Trade Competitiveness of the Middle East and North Africa*, World Bank: Washington, D.C., 63-101.
- Hawthorne, R., Nair, R.D. and Bowen, K.** (2005). "An overview of the impact of the commodity price boom on the South African Economy." Paper presented at the Annual Forum for Trade and Industrial Policy Strategies, Johannesburg, South Africa, November 17.
- Hayes, K. and Perks, R.** (2012). "Women in the artisanal and small-scale mining sector of the Democratic Republic of the Congo." In P. Lujala and S. A. Rustad, (eds.), *High-value natural resources and peacebuilding*. London: Earthscan, 529-544.
- Haysom, N. and Kane, S.** (2009). *Negotiating natural resources for peace: Ownership, control and wealth-sharing*. Briefing Paper. Centre for Humanitarian Dialogue. October. [Internet] Available at: http://www.mercury.ethz.ch/serviceengine/.../2009-11-03_Negotiating.pdf [Retrieved on February 23, 2013]
- Heap, A.** (2005). *China—The Engine of a Commodities Super Cycle*. New York City: Citigroup Smith Barney.
- Held, D. and McGrew, A.** (2004). (eds.), *The Global Transformations Reader: An Introduction to the Globalization Debate*. 2nd ed. Cambridge: Polity Press.
- Herbst, J.** (2000). *States and Power in Africa: Comparative Lessons in Authority and Control*. Princeton: Princeton University Press.
- Heuty, A. and Aristi, J.** (2011). "Fool's Gold: Assessing the performance of alternative fiscal instruments during the commodities boom and the global crisis." [Internet] Available at: http://archive2011.revenuewatch.org/files/RWI_Fools_Gold_Heuty_Aristi_FINAL.pdf [Retrieved November 29, 2012]
- Heyns, P.** (2002). "The Inter-basin Transfer of Water between Countries within the Southern African Development Community (SADC): A Developmental Challenge of the Future." In A. Turton, and R. Henwood, (eds.), *Hydropolitics in the Developing World: A Southern African Perspective*. Pretoria: IWMI, 157-176.

- Heyns, P.S.V.H., Patrick, M.J., and Turton, A.R.** (2008). "Transboundary Water Resource Management in Southern Africa: Meeting the Challenge of Joint Planning and Management in the Orange River Basin." *International Journal of Water Resources Development*, 24, 3, 371-383.
- Hilhorst, T., Nelen, J. and Traoré, N.** (2011). "Agrarian change under the radar screen: Rising farmland acquisitions by domestic investors in francophone West Africa." Paper presented at the International Conference on Global Land Grabbing, Brighton, UK. April 6-8, 2011.
- Hillbom, E.** (2008). "Diamonds or development? A structural assessment of Botswana's forty years of success." *Journal of Modern African Studies*, 46, 2, 191-214.
- Hilsum, L.** (2005). "The Chinese are coming." *New Statesman* (July 4). [Internet] Available at: <http://www.newstatesman.com> [Retrieved December 22, 2012]
- Hirsch, J.L.** (2001). *Sierra Leone: Diamonds and the Struggle for Democracy*. Boulder, CO: Lynne Rienner Publishers (International Peace Academy, Occasional Paper Series)
- Hjort, J.** (2006). "Citizen Funds and Dutch Disease in Developing Countries." *Resources Policy*, 31, 183-191.
- Hodder-Williams, R.** (1984). *An Introduction to the Politics of Tropical Africa*. London: George Allen and Unwin.
- Hooper, B. P., and Lloyd, G. M.** (2011). *Report on IWRM in Transboundary Basins*. Nairobi: UNEP-DHI Centre for Water and Environment.
- Horta, L.** (2009). "Food security in Africa: China's new rice bowl- China Brief, 9(11)." [Internet] Available at: <http://www.jamestown.org> [Retrieved February 21, 2013]
- Hughes, G.** (2011). *The myth of green jobs*. London: The Global Warming Foundation. (The Global Warming Foundation Report No.3).
- Humphreys, M., Sachs, J.D. and Stiglitz, J.E.** (eds.) (2007). *Escaping the Resource Curse*. Irvington, New York: Columbia University Press.
- Humphreys, M. and Sandbu, M.E.** (2007). "The Political Economy of Natural Resource Funds." In M. Humphreys, J. D. Sachs, and J. E. Stiglitz (eds.), *Escaping the Resource Curse*. New York: Columbia University Press, 94-234.
- Hyden, G.** (1983). *No Shortcuts to Progress: African Development in Perspective*. London: Heinemann.
- ICG (International Crisis Group)**. (2003). "Tackling Liberia: the Eye of the Regional Storm." *Africa Report* 62, 30 April. [Internet] Available at: <http://www.crisisgroup.org/en/regions/africa/west-africa/liberia/062-tackling-liberia-the-eye-of-the-regional-storm.aspx> [Retrieved February 21, 2013]
- ICGLR (International Conference on the Great Lakes Region)**. (2010). "Lusaka declaration of the ICGLR special summit to fight illegal exploitation of natural resources in the Great Lakes region." [Internet] Available at: www.oecd.org/dataoecd/33/18/47143500.pdf. [Retrieved February 17 2013]
- ICPDR (International Commission for the Protection of the Danube River)**. (2009). *The Danube River Basin Management Plan*. Vienna: ICPDR Secretariat.
- Idahosa, P.** (2002). "Business Ethics and Development in Conflict (Zones): The Case of Talisman." *Journal of Business Ethics*, 39, 2, 227-246.
- Idemudia, U.** (2009). "The quest for the effective use of natural resource revenue in Africa: Beyond transparency and the need for cultural compatibility in Nigeria." *Africa Today*, 56, 2, 1-24.
- IEA (International Energy Agency)**. (2009). *Key World Energy Statistics 2009*. Paris: IEA
- IFC (International Finance Corporation)**. (2006). "Performance standards on social and environmental sustainability." [Internet] Available at: <http://www.ifc.org/ifcext/sustainability.nsf/Content/PerformanceStandards> [Retrieved 27th December 2012]
- IFPRI (International Food Policy Research Institute)**. (2007). *Food Policy Research for Developing Countries: Emerging Issues and Unfinished Business*. Washington, D.C.: IFPRI.
- Ikelegbe, A.** (2006). "The Economy of Conflict in the Oil Rich Niger Delta Region of Nigeria." *African and Asian Studies*, 5, 1, 23-55.
- ILO (International Labor Organization) and CEDEFOP (European Centre for the Development of Vocational Training)**. (2011). *Skills for green jobs: a global view*. Geneva: ILO.
- IMF (International Monetary Fund)**. (2005). *Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa*. Washington, D.C.: International Monetary Fund.
- _____. (2009). *Chad: Selected Issues, IMF Country Report No. 09/67*. Washington, D.C.: International Monetary Fund.
- _____. (2009b). "Country report No. 09/12. January." [Internet] Available at: www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2009/cro912.pdf [Retrieved February 13, 2013]
- _____. (2010a). "IMF Launches Trust Fund to Help Countries Manage Their Natural Resource Wealth." (Press Release No. 10/497, December 16, 2010). [Internet] Available at: <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2010/pr10497.htm> [Retrieved February 21, 2013]
- _____. (2010b). *Managing Natural Resource Wealth – Topical Trust Fund*. Washington, D.C.: International Monetary Fund.
- _____. (2011a). *Regional Economic Outlook: sub-Saharan Africa*. Washington, D.C.: International Monetary Fund.
- _____. (2011b). *IMF Country Report No. 11/346. Angola Country Review*. Washington, D.C.: International Monetary Fund.
- _____. (2012). *World Economic Outlook, World Economic and Financial Surveys*. Washington, D.C.: International Monetary Fund.

- IPCC (UN Intergovernmental Panel on Climate Change).** (2001). *Climate change 2001; impacts, adaptation and vulnerability. Contribution of Working Group II to the Third Assessment Report of the IPCC.* Cambridge, UK: Cambridge University Press.
- _____. (2007a). *Summary for policymakers.* Geneva: IPCC Secretariat 2007, 8.
- _____. (2007b). *Climate Change 2007: impacts, adaptation and vulnerability. Contribution of Working Group II to the Fourth Assessment Report of the IPCC.* Cambridge: Cambridge University Press.
- _____. (2011). *IPCC Special Report on Renewable Energy Sources and Climate Change Mitigation Prepared by Working Group III of the Intergovernmental Panel on Climate Change.* Cambridge, UK and New York: Cambridge University Press.
- Irwin, R.** (ed). (2001). *Ethics and Security in Canadian Foreign Policy.* Vancouver: University of British Columbia Press.
- Ishwaran, N.** (2012). "After Rio+20: Translating Words in Action Environmental Development." [Internet] Available at: <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2211464512001157> [Retrieved February 21, 2013]
- Isiorho, S.A., Oguntola, J.A. and Olojoba, A.** "Conjunctive water use as a solution to sustainable economic development in Lake Chad Basin, Africa." [Internet] Available at: <http://search.informit.com.au/documentSummary;dn=491477178301428;res=1ELENG> [Retrieved February 21, 2013]
- Ismail, K.** (2009). "The Dialectics of Junctions and Bases: Youth, Livelihoods and the Crises of Order in Downtown Lagos." *Security Dialogue* 40, 5
- _____. (2010). *The Structural Manifestation of the 'Dutch Disease': The Case of Oil Exporting Countries.* Washington, D.C.: International Monetary Fund (Working Paper 10/103).
- ITC (International Trade Center).** (2012). "Trade Statistics." [Internet] Available at: <http://www.intracen.org/trade-support/trade-statistics/> [Retrieved February 17, 2013]
- Ite, U.** (2004). "Multinationals and Corporate Social Responsibility in Developing Countries: A Case Study of Nigeria." *Corporate Social Responsibility and Environmental Management*, 11, 1 (March), 1-11.
- IUCN (International Union for Conservation of Nature)/TEI (Thailand Environment Institute)/IWMI (International Water Management Institute)/M-POWER.** (2007). *Exploring water futures together: Mekong Region waters dialogue.* Report from regional dialogue, Vientiane. Lao PDR:IUCN.
- Jackson, R.H and Rosberg C.J.** (1982). *Personal Rule in Black Africa.* Berkeley: University of California Press.
- Jacobs, I. M.** (2009). *Norms and Transboundary Co-operation in Africa: The Cases of the Orange-Senqui and Nile rivers.* PhD Thesis. Ireland: University of St. Andrews.
- Jallah, J. D., Coleman, F., Sele, J., Nah, T.D., Bloe, D., Dorliae, K.** (2012). "Special Independent Investigation Body Report on the Issuance of Private Use Permits (PUPs)." SIIB Report, 7: Liberia, Special Independent Investigation Board (SIIB).
- Jansky, L. and Uitto, J.I.** (2005): *Enhancing Participation and Governance in Water Resources Management: Conventional Approaches and Information Technology.* Tokyo: United Nations University.
- Jeffries, R.** (1993). "The State, Structural Adjustment and Good Government in Africa." *Journal of Commonwealth and Comparative Studies*, 31, 1 (March), 20-35.
- Jensen, D. and Lonergan, S.** (2012). *Assessing and restoring natural resources in post-conflict peacebuilding.* New York: Earthscan.
- Jobin, W.** (2003). "Health and Equity Impacts of large oil project in Africa." *Bulletin of the World Health Organization*, 81, 6, 420-426.
- Kaberuka, D.** (2007). "Managing Africa's commodity boom." (14 December), Interview with Dr. Donald Kaberuka, President of the African Development Bank Group." [Internet] Available at: <http://www.royalafricansociety.org/the-africa-business-breakfasts/447.html> [Retrieved on September 15 2012]
- Kagwanja, P.** (2007). "Calming the Waters: The East African Community and Conflict over the Nile Resources." *Journal of Eastern African Studies*, 1, 3, 321-337.
- Kammen, D., Kapadia, K., and Fripp, M.** (2004). *Putting renewables to work: how many jobs can the clean energy industry generate? Report of the Renewable and Appropriate Energy Laboratory.* Berkeley: University of California.
- Kamphius, B.** (2005). "Economic policy for building peace." In G. Junne, and W. Verkoren, (eds.), *Postconflict development: meeting new challenges.* Boulder: Lynne Rienner, 185-210.
- Kaldor, M.** (2007). *Human Security: Reflections on Globalization and Intervention.* Cambridge: Polity Press.
- Kaplan, R.** (1994). "The Coming Anarchy-Atlantic Magazine." [Internet] Available at: <http://www.theatlantic.com/magazine/archive/1994/02/the-coming-anarchy/304670/> [Retrieved February 21, 2013]
- Kararach, G., Kedir, A., Léautier, F. and Murinde, V.** (2012). *Reforming the CPIA as an aid allocation tool: the case for country self-assessment.* ACBF Mimeo, Harare: ACBF.
- Karekezi, S.** (2002). "Renewables in Africa-meeting the energy needs of the poor." *Energy Policy* 30:1059-1069.
- Karl, T. L.** (1997). *The Paradox of Plenty: Oil Booms and Petro States.* Berkeley: University of California Press.
- _____. (1999). "The Perils of the Petro-State: Reflections on the Paradox of Plenty." *Journal of International Affairs*, 53, 1, 31-48.
- _____. (2006). *States, Scarcity, and Civil Strife in the Developing World.* Princeton: Princeton University Press.

- Karsenty, A., Jégou, C. and Singer, B.** (2008). *Social policies of forest concessionaires in West and Central Africa*. Washington, D.C.: Rights and Resources Institute.
- Kasfir, N.** (1983). "Designs and Dilemmas: An Overview." In P. Mawhood (ed.), *Local Government in the Third World: The Experience of Tropical Africa*. Chichester: John Wiley and Sons, 25-47.
- Kasimbazi, E.B.** (2012). "Environmental Regulation of Oil and Gas Exploration and Production in Uganda." *Journal of Energy and Natural Resources Law*, 30, 2, 185-221.
- Katerere, Y., Hill, R. and Moyo, S.** (2001). *A Critique of Transboundary Natural Resource Management in Southern Africa*. Harare: IUCN – ROSA.
- Kathman, J. and Shannon, M.** (2011). "Oil Extraction and the Potential of Domestic Instability in Uganda." *Africa Studies Quarterly*, 12, 3, 23-45.
- Katz, J.** (2006). "Salmon Farming in Chile." In V. Chandra (ed.), *Technology, adaptation, and exports: how some developing countries got it right*, Washington, D.C.: World Bank, 193-224.
- Kayizzi-Mugerwa, S.** (1990). "Growth from Own Resources: Zambia's Fourth National Development Plan in Perspective." *Development Policy Review*, 8, 1, 59-76.
- Kedir, A.** (1994). "The nexus among population growth, environmental degradation and agricultural productivity", Proceedings of the 4th Annual Conference, The Ethiopian Economic Association, Addis Ababa, Ethiopia, August 8-9.
- Keeley, J. and Scoones, I.** (eds). (2003). *Understanding Environmental Policy Processes: Cases from Africa*. London: Earthscan.
- Keen, D.** (2008). *The Benefits of Famine: a Political Economy of Famine and Relief in Southwestern Sudan (1983-89)*. 2nd ed. Oxford: James Currey.
- Keenan, J.** (2004). "Terror in the Sahara: the implications of US imperialism for North and West Africa." *Review of African Political Economy*, 31, 475-496.
- Kempton, D.R. and Du Preez, R.L.** (1997), "Namibian-De Beers state-firm relations: cooperation and conflict." *Journal of Southern African Studies*, 23, 4, 585-613.
- Kersch, A.** (2010). "Surprising Disclosure Requirements in the Dodd-Frank Act May Burden Many Companies." [Internet] Available at: http://www.martindale.com/members/Article_Atachment.aspx?od=119465&id=1192762&filename=asr-1192764.Dodd.pdf [Retrieved February 17, 2013].
- Khan, S.A.** (1994). *Nigeria: The Political Economy of Oil*. Oxford: Oxford University Press for Oxford Institute for Energy Studies.
- Khoday, K. and Perch, L.** (2012). *Development from Below: Social Accountability in Natural resource Management*. Brasilia: International Policy Center for Inclusive Growth (IPC-IG). (IPC-IG Working Paper Number 91).
- Killick, T.** (1978). *Development Economics in Action: A Study of Economic Policies in Ghana*. London: Heinemann.
- Kim, K. and Glaumann, K.** (2012). *Transboundary Water Management: Who Does What, Where?* Stockholm: Swedish Water House.
- Klare, M.** (2001). *Resource wars: the new landscape of global conflict*. New York: Owl Books.
- Klare, M. and Volman, D.** (2006). "The African 'oil rush' and American national security." *Third World Quarterly*, 27, 4, 609-628.
- Klaphake, A. and Scheumann, W.** (2006). *Understanding Transboundary Water Cooperation: Evidence from Africa*. Technical University of Berlin. (Working Paper on Management in Environmental Planning)
- Klopp, J. M.** (2000). "Pilfering the public: the problem of land grabbing in contemporary Kenya." *Africa Today*, 4, 1, 7-26.
- Kobrin, S. J.** (2004). "Oil and Politics: Talisman Energy and Sudan." *International Law and Politics*, 36, 425-456.
- Kolstad, I and Wiig, A.** (2008). "Is transparency the key to reducing corruption in resource-rich countries." *World Development*, 37, 3, 521-532.
- Kranz, N., Interwies, E. and Vidaurre, R.** (2005). *Transboundary River Basin Management Regimes: The Orange Basin Case Study*. London: NeWater.
- Krueger, A.O.** (1974). "The Political Economy of the Rent-seeking Society." *American Economic Review* 64, 291-303.
- Krugman, P.** (2010). *Building a Green Economy*. New York: The New York Times Reprints.
- Kyepa, T.** (2012). "Integrating the Proposed National Oil Company of Uganda into the Corporate Governance Discourse: Lessons from Norway." *Journal of Energy and Natural Resources Law*, 30, 1, 75-89.
- Kyokutamba, J.** (2012). Potential of Biomass based Cogeneration in Uganda. Nairobi: AFREPREN/FW (Working Paper 394).
- Lambin, E.F. and Meyfroidt, E.** (2011). Global land use change, economic globalization, and the looming land scarcity. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 108, 9, 3465-3472.
- Lange, G-M. and Wright, M.** (2004). "Sustainable Development in Mineral Economies: The Example of Botswana." *Environment and Development Economics*, 9, 4, 485-505.
- Leach, A.** (2011). "Diamond finishing to boost Botswana economy by \$800 million." *Supply Management*. November 25. [Internet] Available at: <http://www.supplymanagement.com/2011/diamond-finishing-to-boost-botswana-economy-by-800million/>. [Retrieved November 30, 2012]
- Léautier, F. A.** (2012). "Leadership in a Globalized World: Complexity, Dynamics and Risk." Mimeo (Under review for publication).
- Lebel, T. and Ali, A.** (2009). "Recent trends in the Central and Western Sahel rainfall regime (1990-2007)." *Journal of Hydrology* 375 (1-2), 52-64.
- Le Billon, P.** (2001). "Angola's Political Economy of War: The Role of Oil and Diamonds, 1972-2000." *African Affairs*, 100, 55-80.

- _____. (2008). "Resources for Peace? Managing Revenues from Extractive Industries in Post-Conflict Environments", Centre on International Cooperation (CIC), New York University. [Internet] Available at: <http://ideas.repec.org/p/uma/periwp/wp167.html>. [Retrieved February 20, 2013].
- _____. (2012). "Contract renegotiation and asset recovery in post-conflict settings." In P. Lujala, and S. A. Rustad. (eds.), *High-Value Natural Resources and Peacebuilding*. London: Earthscan, 69-86.
- Le Billon, P. and Levin, E.** (2009). "Building peace with conflict diamonds? Merging security and development in Sierra Leone's diamond sector." *Development and Change*, 40, 4, 693-715.
- Le-Vine, V.T.** (1975). *Political Corruption: The Ghana Case*. Stanford: Stanford University Press for Hoover Institution.
- Lederman, D. and Maloney, W.F.** (eds.) (2007). *Natural Resources: Neither Curse nor Destiny*. Washington, D.C.: World Bank and Stanford University Press.
- Ledermann, S.T. and Moseley, W.G.** (2008). "The World Trade Organization's Doha Round and Cotton: Continued Peripheral Status or a 'Historical Breakthrough' for African Farmers?" *African Geographical Review*. 26, 37-58.
- Leite, C. and Weidmann, J.** (1999). *Does Mother Nature Corrupt? Natural Resources, Corruption and Economic Growth*. Washington, D.C.: International Monetary Fund (IMF Working Paper No. 99/85).
- Leith, J.C.** (2005). *Why Botswana Prospered*. Montreal: McGill-Queens University Press.
- Leke, A., Lund, S., Roxburgh, C. and van Wamelen, A.** (2010). "What's driving Africa's growth?" *McKinsey Quarterly*. June. [Internet] Available at: http://www.mckinseyquarterly.com/Whats_driving_Africas_growth_2601. [Retrieved November 30, 2012].
- Lentz, C.** (2006a). "First comers and late comers: indigenous theories of land ownership in the West African savanna." In R. Kuba, and C. Lentz, (eds.), *Land and the politics of belonging in West Africa*, Boston: Brill Press, 35.
- _____. (2006b). "Land rights and the politics of belonging in Africa: an introduction". In R. Kuba and C. Lentz, (eds.), *Land and the politics of belonging in West Africa*. Boston: Brill Press, 1-34.
- Leonard, H. J.** (1980). "Multinational Corporations and Politics in Developing Countries." *World Politics*, 32, 3 (April), 454-483.
- Leppman, E.** (2005). *Changing Rice Bowl: Economic Development and Diet in China*. Hong Kong: Hong Kong University Press.
- Lesourne, J. and William, R.C.** (2009). *Governance of Oil in Africa: Unfinished Business*. Paris: Ifri.
- Levy, B.** (2004). "Governance and Economic Development in Africa: Meeting the Challenge of Capacity Building." In B. Levy and S. Kpundeh (eds.), *Building State Capacity in Africa: New Approaches, Emerging Lessons*. Washington, D.C.: World Bank, Chapter 1, 11.
- Leys, C.** (1976) "The 'Overdeveloped' Post-Colonial State: A Reevaluation." *Review of African Political Economy*, 5 (January-April), 39-48.
- Libby, R.T. and Woakes, M.E.** (1980). "Nationalization and the Displacement of Development Policy in Zambia." *African Studies Review*. 23,1, 33-50.
- Limi, A.** (2006). "Did Botswana Escape from the Resource Curse?" Washington, D.C.: International Monetary Fund (IMF Working Paper WP/06/138).
- Lin, J.** (2012). *New Structural Economics: A Framework for Rethinking Development and Policy*. Washington, D.C.: World Bank.
- Lindemann, S.** (2005). "Explaining Success and Failure in International River Basin Management – Lessons from Southern Africa." Paper Presented at the 6th Open Meeting of the Human Dimensions of Global Environmental Change Research Community, University of Bonn, Germany, October, 9-13.
- Little, I.M.D., Cooper, R.N., Corden, W.M. and Rajapatirana, S.** (1993). *Boom, Crisis, and Adjustment: The Macroeconomic Experience of Developing Countries*. Oxford: Oxford University Press.
- Littrell, R.F.** (2011). "Contemporary Sub-Saharan African Managerial Leadership Research: Some Recent Empirical Studies." *Asia Pacific Journal of Business and Management*, 2, 1, 65-91.
- Lujala, P.** (2009). "Deadly combat over natural resources: gems, petroleum, drugs, and the severity of armed civil conflict." *Journal of Conflict Resolution*, 53, 1, 50-71.
- _____. (2010). "The spoils of nature: Armed civil conflict and rebel access to natural resources." *Journal of Peace Research*, 47, 1, 5-28.
- Lujala, P. and Rustad, S.** (2012). "Part 1: Extraction and extractive industries: Introduction." In P. Lujala, and S. A. Rustad, (eds.), *High-value natural resources and peacebuilding*. London: Earthscan, 19-23.
- _____. (2012a). "Part 5: Livelihoods: Introduction." In P. Lujala and S. A. Rustad (eds.), *High-value natural resources and peacebuilding*. London: Earthscan, 461-465.
- _____. (2012b). "High-value natural resources: a blessing or a curse for peace?" In P. Lujala and S. A. Rustad, (eds.), *High-value natural resources and peacebuilding*. London: Earthscan, 3-18.
- Macleod, F.** (2012). "Platinum Belt's Social Ills Fuel Unrest." *Mail and Guardian*, August 17 to 23.
- Maconachie, R.** (2009). "Diamonds, governance and 'local' development in post-conflict Sierra Leone: Lessons for artisanal and small-scale mining in sub-Saharan Africa?" *Resources Policy*, 34, 1-2, 71-79.
- Maconachie, R. and Binns, T.** (2007). "Beyond the resource curse? Diamond mining, development and post-conflict reconstruction in Sierra Leone." *Resources Policy*, 32, 3, 104-115.
- MacQuarrie, P.R., Viriyasakultorn, V. and Wolf, A. T.** (2008). "Promoting Cooperation in the Mekong Region through Water Conflict Management, Regional Collaboration and Capacity Building." *GMSARN International Journal*, 2, 175-184.

- Mafeje, A.** (1977). "Neo-Colonialism, State Capitalism or Revolution." In P. Gutkind and P. Waterman (eds.), *African Social Studies*. London: Heinemann, Chapter 3, 77-93.
- Mähler, A.** (2012). "An inescapable curse? Resource management, violent conflict, and peacebuilding in the Niger Delta." In P. Lujala, and S. A. Rustad (eds.), *High-value natural resources and peacebuilding*. London: Earthscan, 391-412.
- Makinda, S.M.** (2012). "Africa's Leadership Malaise and the Crisis of Governance". In K. Hanson, G. Kararach and T. M. Shaw (eds.), *Rethinking Development Challenges for Public Policy: Insights from Contemporary Africa*. New York: Palgrave MacMillan, 54-82.
- Malena, C., Forster, R. and Singh, J.** (2004). *Social Accountability: An Introduction to the Concept and Emerging Practice. Social Development Papers*. Washington, D.C: The World Bank (Participation and Civic Engagement Paper No 76).
- Manteaw, S.** (2010). "Ghana's EITI: Lessons from Mining and Policy Implications for Oil." *The Ghana Policy Journal*, 4, 96-109.
- Marshall, I.E.** (2001). "A survey of corruption issues in the mining and mineral sector." Issue 15. Mining, Minerals and Sustainable Development, International Institute of Environment and Development. [Internet] Available at: www.IIED.org [Retrieved September 15, 2012].
- Matthews, R. O.** (2004) "Canadian Corporate Responsibility in Sudan: Why Canada Backed Down." In Kirton, J.J. and M.J. Trebilcock (eds.), *Hard Choices, Soft Law: Voluntary Standards in Global Trade, Environment and Social Governance*. Aldershot: Ashgate Publishing, 228-249.
- _____. (2005) "Sudan's Humanitarian Disaster: Will Canada live up to its responsibility to protect?" *International Journal*, 60, 4, 1049-1064
- MATRADE (Malaysia External Trade Development Corporation).** (2012). *Malaysia Trade Statistics*. [Internet] Available at: <http://www.matrade.gov.my/en/foreign-buyers/industry-capabilities/trade-statistics> [Retrieved 27th December 2012]
- McAuslan, P.** (2003). *Bringing the law back in: essays in land, law and development*. Burlington V: Ashgate Publishing.
- McBeath, J.** (2004). "One Basin at a Time: The Global Environment Facility and Governance of Transboundary Waters." *Global Environmental Politics*, 4, 4, 108-141.
- McBride, S.** (2005). *Paradigm Shift: Globalization and the Canadian State*. 2nd ed. Halifax: Fernwood Publishing.
- McFerson, H.** (2009a). "Governance and Hyper-corruption in Resource-rich African Countries." *Third World Quarterly*, 30, 8, 1529-1548.
- _____. (2009b). "Measuring Governance: By Attributes or Results?" *Journal of Developing Societies*, 25, 2, 253-274.
- McFerson, H.** (2010). "Extractive Industries and African Democracy: Can the 'Resource Curse' be Exorcised? Extractive Industries and African Democracy." *International Studies Perspectives*, 11, 4, 335-353.
- McRae, R.G. and Hubert, D.** (2001) (eds.) *Human Security and the New Diplomacy: Protecting People, Promoting Peace*, Montreal: McGill-Queen's University Press.
- Meadows, D., Randers, J. and Behrens, W.** (1972). *The Limits to Growth*. New York: Universe Books.
- Medina, L.** (2010). *The Dynamic Effects of Commodity Prices on Fiscal Performance in Latin America*. Washington, D.C.: IMF. (IMF Working Papers No.10/192).
- MEES. (Middle East Economic Survey)** (2006). "Middle East Economic Survey, 25 September." [Internet] Available at: <http://www.mees.com>. [Retrieved January 7, 2013].
- Mehlum, H., Moene, K.O. and Torvik, R.** (2006). "Institutions and the Resource Curse." *Economic Journal*, 116, 5, 1-20.
- _____. (2008). "Institutions and the Resource Curse". In R. Congleton, A. Hillman and K. Andreas (eds.), *40 years of research on Rent Seeking 2 Applications: Rent Seeking in Practice*. Berlin: Springer, 245-264.
- Merrey, D.** (2009). "African Models for Transnational River Basin Organizations in Africa: An Unexplored Dimension". *Water Alternatives*, 2, 2, 183-204.
- Metcalfe, S. and Kepe, T.** (2008). "Your Elephant on Our Land: The Struggle to Manage Wildlife Mobility on Zambian Communal Land in the Kavango-Zambezi Transfrontier Conservation Area." *The Journal of environment and development*, 17, 2, 99-117.
- Michaels, R. and R. Murphy** (2009). *Green Jobs: fact or fiction?* Houston, Texas: Institute of Energy Research.
- MIGA (Multilateral Investment Guarantee Agency).** (2008). *Projects overview*. [Internet] Available at: http://www.miga.org/projects/index_sv.cfm. [Retrieved January 4th 2013].
- Migot-Adholla, S. E. and Bruce, J. W.** (1994). "Introduction: are indigenous African tenure systems insecure?" In J. W. Bruce, and S. E. Migot-Adholla (eds.), *Searching for land tenure security in Africa*. Dubuque: Kendall/Hunt Publishing, 1-14.
- Miguel, E., Satyanath, S. and Sergenti, E.** (2004). "Economic shocks and civil conflict: An instrumental variables approach." *Journal of Political Economy*, 112, 4, 725-753.
- Mildner, S.A., Lauster, G. and Wodni, W.** (2011). "Scarcity and Abundance Revisited: A Literature Review on Natural Resources and Conflict." *International Journal of Conflict and Violence*, 5, 1, 155-172.
- Mirumachin, N. and Van Wyk, E.** (2010). "Cooperation at different scales: challenges for local and international water resource governance in South Africa." *Geographical Journal*, 176, 1, 25-38.
- Mitchell, H.** (2012). "A more formal engagement: A constructive critique of certification as a means of preventing conflict and building peace." In P. Lujala and S. A. Rustad (ed.) *High-Value Natural Resources and Peacebuilding*. London: Earthscan, 194-200.
- Mitchener, K and McLean, I.W.** (2003). *The Productivity of U.S. States Since 1880*. Cambridge: National Bureau of Economic Research (NBER)(NBER Working Paper 9445).

- MOFED (Ethiopia Ministry of Finance and Economic Development).** (2010). *Growth and Transformation Plan*. Addis Ababa: MOFED.
- Moldan, B.** (2012). "Rio, Twenty Years Later: Progress or Stagnation?" *Environmental Development*, 3, 180-181.
- Molnar, A., Barney, K., Devito, M., Karsentry, A., Elson, D., Benavides, M., Tipula, P., Soria, C., Shearman, P. and France, M.** (2011). *Large acquisition of rights on forest lands for tropical timber concessions and commercial wood plantations*. Washington, D.C./Rome: Rights and Resources Initiative in cooperation with the International Land Coalition.
- Moore, M.** (2004). "Revenues, State Formation, and the Quality of Governance in Developing Countries." *International Political Science Review (July)*, 25, 3, 297-319.
- Moran, T.H.** (1978). "Multinational Corporations and Dependency: A Dialogues for Dependents and Non-Dependents." *International Organization*, 31, 1(Winter), 79-100.
- Morris, M., Kelly, V., Kopicki, R. and Byerlee, D.** (2007). *Fertiliser Use in African Agriculture: Lessons Learned and good practice guidelines*. Washington, D.C.: World Bank.
- Morriss, A., Bogart, W., Dorchak, A. and Meiners, R.** (2009). *Green Jobs myths*. Urbana :University of Illinois, (Law and Economics Research Paper No. LE09'001) and (Case Western Reserve University Research Paper Series No. 09-15).
- Moss, T. and Young, L.** (2009) *Saving Ghana from Its Oil: The Case for Direct Cash Distribution*. Washington, D.C.: Center for Global Development (Working Paper 186).
- Moseley, W.G.** (1993). "Indigenous Agroecological Knowledge among the Bambara of Djitoumou Mali: Foundation for A Sustainable Community." Master's Thesis. Ann Arbor: University of Michigan.
- _____. (2009). "Response to Michael Watts. Whither Development?: The Struggle for Livelihood in the Time of Globalization." *Macalester International*. 24: 140-149.
- _____. (2012b). "How Hunger Became a Convenient Excuse for the Corporate Takeover of African Food Security and Agricultural Policy." *Africa in Fact*. November, 2225.
- _____. (2012c). "Assaulting Tolerance in Mali." *Al Jazeera – English*. July 16 (print). [Internet] Available at: <http://www.aljazeera.com/indepth/opinion/2012/07/201271594012144369.html> [Retrieved September 15 2012]
- Moseley, W.G., Carney, J. and Becker, L.** (2010). "Neoliberal Policy, Rural Livelihoods and Urban Food Security in West Africa: A Comparative Study of The Gambia, Côte d'Ivoire and Mali." *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*. 107, 13, 5774-5779.
- Moseley, W.G. and Gray, L.C.** (eds). (2008). *Hanging by a Thread: Cotton, Globalization and Poverty in Africa*. Athens, OH: Ohio University Press and Nordic Africa Press.
- MRC (Mekong River Commission).** (2011). *Basin Development Plan Programme, Phase 2 - Assessment of Basin-wide Development Scenarios Main Report*. Lao PDR: Mekong River Commission.
- Muldavin, J.** (1997). "Environmental degradation in Heilongjiang: policy reform and agrarian dynamics in China's new hybrid economy." *Annals of the Association of American Geographers*, 87, 4, 579-613.
- _____. (2007). "China's not alone in environmental crisis." *Boston Globe*. December 19.
- Munden Project, The,** (2011). REDD and forest carbon: market based critiques and recommendations. The Munden Project, March. [Internet] Available at: <http://www.mundenproject.com/forestcarbonreport2.pdf>. [Retrieved January 7, 2013]
- Myrdal, G.** (1968). *The Asian Drama: An Enquiry into the Poverty of Nations*. New York: Random House.
- NATO.** (2012). "Global dynamics of national security: alliances and resources - the future of resource conflicts: the Africa pattern. NATO." [Internet] Available at: <http://www.libraryindex.com/pages/1941/Global-Dynamics-National-Security-Alliances-Resources-FUTURE-RESOURCE-CONFLICTS-AFRICA-PATTERN.html> [Retrieved December 17, 2012]
- Naude, W., Bosker, M and Matthee, M.** (2010). "Export Specialisation and Local Economic Growth." *World Economy*. 33(4): 552-572.
- NBA (Niger Basin Authority).** (2004). *Shared Vision for Sustainable Development of Niger River Basin, A Strategic and Participatory Approach*. Niger: NBA.
- NBA (Niger Basin Authority)/GEF (Global Environment Facility).** (2002). *Inversion of the Soil and Water Degradation Tendencies in the Niger River Basin, Trans-Boundary Diagnosis*. Niger: NBA.
- Ndiaye A. et Niang War A.** (2011). Les Politiques et Stratégies d'Adaptation à la Vulnérabilité Climatique au Sénégal: focus sur la grappe agro-sylvo-pastorale. Conférence AfricaAdapt, Symposium sur le Changement Climatique, Addis Abéba, Ethiopie. [Internet] Available at: www.adaptation2011.net [Retrieved August 2012].
- Ndiaye, A. and Sané, T.** (2010). Variabilité climatique, adaptation et paupérisation dans le "pays sère". Publications de l'AIC, France.
- Ndiaye, N. K.** (2009). Changement climatique et dynamique urbaine: impacts sur la santé des populations dans la Commune de Kaolack, Mémoire de Maîtrise, Département de Géographie, FLSH, UCAD.
- Ndiaye P.** (1992). La politique de l'environnement. Analyse d'une gestion, Trajectoires d'un État, Momar-Coumba Diop (éd.), Sénégal. Dakar / Codesria, 137-176
- Neary, J.P. and Van Wijnbergen, S.** (1986). *Natural resources and the macro economy*. Oxford: Centre for Economic Policy Research/Blackwell.
- Nelson, I., Pritchard, M., Corriveau-Bourque, A., Standfield, D. and Unruh, J.** (2012). "An analytical Framework for researching large-scale land acquisitions in forestry settings." Paper prepared for the Center for International Forestry Research, Bogor, Indonesia.
- NEPAD (New Partnership for African Development).** (2001). *NEPAD Policy Document English Version*. Midrand: NEPAD

- _____. (2003). *New Partnership for Africa's Development – Action Plan for the Environment Initiative*. Midrand: NEPAD
- _____. (2010). "Heads of State of the African Union Launch the Foundation Stone for the African Observatory for Science, Technology and Innovation in Malabo." [Internet] Available at: <http://www.nepad.org> [Retrieved Sept 20, 2012].
- NEPAD (New Partnership for African Development)/OECD (Organization for Economic Cooperation and Development).** (2010). *Economic Diversification in Africa: A Review of Selected Countries*. [Internet] Available at: http://www.un.org/africa/osaa/reports/economic_diversification_africa_2011Jan.pdf [Retrieved 27th December 2012]
- Newnham, D.** (2012). "Sudan-South Sudan security talks to resume. *Upstream: The International Oil and Gas New Source*." [Internet] Available at: <http://www.upstreamonline.com/> [Retrieved December 12, 2012].
- Ngodi, E.** (2005). Gestion des ressources pétrolières et développement en Afrique, 11e Assemblée Générale du CODESRIA, 6 – 10 décembre 2005, Maputo, Mozambique.
- Niang Diop I.** (2001): *Les études de vulnérabilité des zones côtières aux changements climatiques. Le cas du Sénégal, Vulnérabilité et adaptation : les éléments de base pour passer de la théorie à la pratique*. ENDA.
- Nielsson, G.P.** (1990). "The Parallel National Action Process." In Groom, A.J.R. and Taylor, P. (eds.), *Frameworks for International Co-operation*. London: Pinter Publishers., 270-316.
- Nixon, R.** (2011). *Slow Violence and the Environmentalism of the Poor*. Cambridge: Harvard University Press.
- North, D.C.** (1990). *Institutions, Institutional Change, and Economic Performance*. New York: Cambridge University Press.
- NPR (National Public Radio).** (2011). "Economists Diagnose Libya with 'Resource Curse.'" February 25. [Internet] Available at: <http://www.npr.org/2011/02/25/134048260/Libyas-Economy>. [Retrieved November 30, 2012]
- NRC (Natural Resource Charter).** (2010). "The Natural Resource Charter." [Internet] Available at: http://naturalresourcecharter.org/sites/default/files/NRC%20Eng_2011.pdf. [Retrieved November 29, 2012]
- Obeng-Odoom, F.** (2012). "Problematizing the Resource Curse Thesis." *Development and Society*, 42, 1, 1-29.
- Obi, C.I.** (2001) "Reconstructing Africa's Development in the New Millennium through NEPAD: Can African Leaders Deliver the Goods?" *African Journal of International Affairs*, 4, 1 and 2, 142-175
- _____. (2007) *Oil and Development in Africa: Some Lessons from the Oil Factor in Nigeria for the Sudan* (Danish Institute for International Relations (DIIS) Report, No. 7).
- _____. (2010). "Oil Extraction, Dispossession, Resistance, and Conflict in Nigeria's Oil-Rich Niger Delta." *Canadian Journal of Development Studies* 30, 1-2, 219-236.
- Obinyeluaku, M. and Viegi, N.** (2007). *Fiscal Policy Rules for Managing Oil Revenues in Nigeria*. Cape Town: University of Cape Town and ERSA.
- Ocheje, P.D.** (2006). "The Extractive Industries Transparency Initiative (EITI): Voluntary Codes of Conduct, Poverty and Accountability in Africa." *Journal of Sustainable Development in Africa*, 8, 3, 222-239.
- Ochola, W., Sanginga, P. and Bekalo, I.** (eds). (2010). *Managing Natural Resources for Development in Africa: A Resource Book*. Nairobi: University of Nairobi Press.
- Odada, E., Oyebande, L. and Oguntola, J. A.** (2004). *Lake Chad: Experiences and Lessons Learned Brief*. Washington, D.C.: World Bank.
- OECD (Organization for Economic Cooperation and Development)** (2011a). *Towards Green Growth*. Paris: OECD.
- _____. (2011b). *Tools for Delivering on Green Growth*. Paris: OECD.
- _____. (2011c). *Draft Policy Guidance on Capacity Development*. Paris: OECD.
- _____. (2011d). *OECD Due Diligence Guidance for Responsible Supply Chains of Minerals from Conflict-Affected and High-Risk Areas: 2nd ed.*, OECD Publishing. [Internet] Available at: <http://dx.doi.org/10.1787/9789264185050-en> [Retrieved February 17, 2013]
- _____. (2012) *Biotechnology update: Internal Coordination group for Biotechnology (ICGB)*. Paris: OECD. (Newsletter, No. 23).
- OECD-DAC (Organisation for Economic Cooperation and Development Assistance Committee).** (2006). "Network on Governance-The Challenge of Capacity Development: *Working Towards Good Practice*." London: OECD.
- OECD/World Bank.** (2012). *Identification and Quantification of the Proceeds of Bribery: Rev ed.* [Internet], February 2012, OECD Publishing. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264174801-en> [Accessed January 10 2013]
- Ogunleye, E.K.** (2008). "Natural Resource Abundance in Nigeria: From Dependence to Development." *Resources Policy*, 33, 168-174.
- Okonjo-Iweala, N.** (2008). "Nigeria's Shot at Redemption: Turning Nigeria's oil windfall into a Blessing." *Finance and Development*, December, 42-44.
- Okpanachi, E.** (2011). "Confronting the Governance Challenges of Developing Nigeria's Extractive Industry: Policy and Performance in the Oil and Gas Sector." *Review of Policy Research*, 28, 1, 25-47.
- Okpanachi, E. and Andrews, N.** (2012). "Preventing the Oil 'Resource Curse' in Ghana: Lessons from Nigeria." *World Futures*, 68, 6, 430-450.
- Olsen, B., Juda, L., Sutinen, J. G., Hennessey, T. M., and Grigalunas, T.** (2006). *A Handbook on Governance and Socioeconomics of Large Marine Ecosystems*. Rhode Island: University of Rhode Island.
- Olson, M.** (1965). *The Logic of Collective Action*. Cambridge, MA: Harvard University Press.

- Omojola, B.** (2012) "Africa Oil and Gas Today – The More, the Merrier." *Africa Today*, September 29. [Internet] Available at: <http://www.africatoday.com>. [Accessed February 20, 2013].
- Onalo, P.L.** (1986). *Land law and conveyancing in Kenya*. Nairobi: Heineman.
- Onigbinde, D.** (2008). *Natural Resource Management and its Implications on National and Sub-regional Security: The Case of the Niger Delta*. Accra: Kofi Annan International Peacekeeping Training Centre (KAIPTC) (Occasional Paper No. 22: 1-23).
- Oramah, B.O.** (2012). "From Commodities to Raw Materials: Afreximbank's Approach to Promoting Commodity Transformation in Africa." *Global Commodities Forum*. Geneva. 23 -24 January.
- Ottaway, M.** (2003). *Democracy challenged: The rise of semi-authoritarianism*. New York: Carnegie Endowment for International Peace.
- Owens, T. and Wood, A.** (1997). "Export-oriented industrialization through primary processing?" *World Development*, 25, 9, 1453–1470.
- Owusu, F.** (2003). "Pragmatism and the Gradual Shift from Dependency to Neoliberalism: The World Bank, African Leaders and Development Policy in Africa." *World Development*, 31, 10, 1655-1675.
- Owusu, F.Y. and Ohemeng, F.** (2012). "The public sector and development in Africa: The case for a developmental public service." In K.T. Hanson, G. Kararach, and T.M. Shaw (eds.) *Rethinking Development Challenges for Public Policy: Insights from Contemporary Africa*. Houndmills, Basingstoke: Palgrave Macmillan, 83-116
- Oxfam (Oxford Committee for Famine Relief).** (2003). *Cultivating Poverty*. London: Oxfam UK. (Oxfam Briefing Paper No. 30).
- _____. (2012). *Accaparement des terres et souveraineté alimentaire en Afrique de l'Ouest et du Centre*, GRAIN. [Internet] Available at: <http://www.grain.org/article/entries/4565-accaparement-des-terres-et-souverainete-alimentaire-en-afrique-de-l-ouest-et-du-centre> [Retrieved August 2012].
- Oyono, P.R.** (2004). "One Step Forward, Two Steps Back? Paradoxes of Natural Resources Management in Cameroon." *Journal of Modern African Studies*, 42, 1, 91-111.
- Ozoigbo, B.L. and Chukuezi, C.O.** (2011). "The Impact of Multinational Corporations on the Nigerian Economy." *European Journal of Social Sciences*, 19, 3, 380-387.
- PACJA (Pan African Climate Justice Alliance).** (2009). *The Economic Cost of Climate Change*. [Internet] Available at: http://ccsl.iccip.net/1530-AfricanClimateReport_online.pdf [Retrieved January 15 2013].
- Palm C., Smuklera, S., Sullivana C., Mutuoa P., Nyadzia G. and Walsh, M.** (2010) "Identifying potential synergies and trade-offs for meeting food security and climate change objectives in sub-Saharan Africa." *Proceedings of Academy of Social Sciences*, 107, 46, 19661-6.
- Papayrakis, E. and Gerlagh, R.** (2004). *Natural Resources, Investment and Long-Term Income*. Amsterdam: IVM, Institute for Environmental Studies, Vrije Universiteit. (Nota di Lavoro 87).
- Papayrakis, E. and Gerlagh, R.** (2006). "Resource Windfalls, Investment, and Long-term Income." *Resources Policy* 31, 117-128.
- _____. (2007). "Resource Abundance and Economic Growth in the United States." *European Economic Review*, 51, 1011–1039.
- Parent M.** (2004). *La coopération française, Ministère des Affaires Etrangères, Dakar*, [Internet] Available at : <http://HYPERLINK> "http://www.riob.org/IMG/pdf/AG_RA0B_PARENT_MAE_France.pdf" "http://www.riob.org/IMG/pdf/AG_RA0B_PARENT_MAE_France.pdf" [Retrieved on September 25, 2012]
- Parker, D.** (2005). "Chavez and the Search for an Alternative to Neoliberalism." *Latin America Perspectives*, 32, 2, 39-50.
- Perry, A. and Wadhams, N.** (2010). "Africa's New Oil Riddle." *Time International*, 175, 17, 37-40.
- Phillips, D. J. H., Allan, J.A., Claassen, M., Granit, J., Jägerskog, A., Kistin, E., Patrick, M. and Turton, A.** (2008). *The TWO Analysis: Introducing a Methodology for the Transboundary Waters Opportunity Analysis*. Sweden: Stockholm International Water Institute.
- Ping, L. and Nielsen, R.** (2010). *A case study on large-scale forestland acquisition in China, The Stora Enso Plantation Project in Hepu County, Guangxi Province*. Washington, D.C.: The Rights and Resources Initiative in collaboration with the Rural Development Institute.
- Pistilli, M.** (2010). *Conflict minerals: ITRI supply chain initiative fails to address major issues*. [Internet] Available at: [www.thestreet.com /print/story/10716904.html](http://www.thestreet.com/print/story/10716904.html). [Retrieved February 17, 2013]
- Pollin, R., Garrett-Peltier, H., Heintz, J. and Scharber, H.** (2008). *Green Recovery: a program to create good jobs and start building a low-carbon economy*. Amhrest: Center for American Progress.
- Pourtier, R.** (2005). *L'environnement en Afrique nature, sociétés et développement, Colloques et activités de formation, Cours de Cassation, Paris*.
- Prebisch, R.** (1959). "Commercial policy in the underdeveloped countries." *American Economic Review* 49: 251–273.
- Prempeh, K. and Kroon, C.** (2012). "The political economy analysis of the oil and gas sector in Ghana: Summary of issues for StAR-Ghana." [Internet] Available at: <http://www.starghana.org/assets/STAR%20Ghana%20Recommendations%20and%20Summary%20of%20Issues%20for%20Oil%20&%20Gas%20Call.pdf> [Retrieved August 31, 2012]
- Price, R.** (1975). *Society and Bureaucracy in Contemporary Ghana*. Berkeley: University of California Press.
- Pritchard, W.** (2009). *The Politics of Taxation and Implications for Accountability in Ghana 1981-2008*. Brighton: Institute of Development Studies (IDS) (IDS Working Paper 330).

- _____. (2010). *Taxation and State Building: Towards a Governance Focused Tax Reform Agenda*. Brighton: Institute of Development Studies (IDS) (IDS Working Paper 341/1-55).
- Puppim de Oliveira, J.** (2012). *Green Economy and Good Governance for Sustainable Development: Opportunities, Promises and Concerns*. Tokyo: United Nations University Press.
- Pye, A.** (2005). "Leadership and Organizing: Sensemaking in Action." *Leadership*, 1, 1, 31-50.
- Qaddumi, H.** (2008). *Practical Approaches to Transboundary Water Benefit Sharing*. London: ODI (Working Paper 292).
- Quetteville, de H.** (2001). "French presidents' sanctioned oil firm kickbacks." [Internet] Available at: <http://www.telegraph.co.uk/news/worldnews/Europe/france/1330870/French-presidents-sa...> [Retrieved September 26, 2012.]
- Radon, J.** (2007). "How to negotiate an oil agreement." In M. Humphreys, J. D. Sachs, and J. E. Stiglitz (eds.), *Escaping the resource curse*. New York: Columbia University Press, 86-114.
- Raleigh, C. and Urdal, H.** (2007). "Climate change, environmental degradation and armed conflict." *Political Geography*, 26:674-694
- Ramamurti, R.** (2001). "The Obsolescing Bargaining Model? MNC-Host Developing Country Relationships Revisited." *Journal of International Business Studies*, 31, 1, 23-39.
- Ramaphosa, C.** (2012). Interview on SABC Channel 6 Morning Talk. September 20, 2012.
- Ramírez, S., Tuzemen, D. and Cárdenas, M.** (2011). *Commodity Dependence and Fiscal Capacity*. (Working Paper No.11/08).
- Ramos, I. and Bonilla, N.** (2008). *Women, communities and plantations in Ecuador: testimonials on a socially and environmentally destructive forestry model*. WRM series on tree plantations no. 12. Montevideo. Uruguay: World Rainforest Movement (WRM).
- Reinhart, C. M. and Rogoff, K.** (2010). "Growth in a Time of Debt." *American Economic Review* 100, 2, 573-578.
- Reno, W.** (1999). *Warlord politics and African states*. Boulder, CO: Lynne Rienner.
- _____. (2000). "Shadow States and the Political Economy of Civil Wars." In M. Bergdal, and D.M. Malone (eds.), *Greed and Grievance: Economic Agendas in Civil Wars*, Boulder, CO: Lynne Rienner, 43-68.
- Resnick, D, F. Tarp and J. Thurlow** (2012). The political economy of Green Growth. Helsinki: UNU-WIDER. (Working paper No. 2012/11)
- Reuters.** (2012). "Ghana police tear gas protesters ahead of poll results." [Internet] Available at: <http://uk.reuters.com/article/2012/12/09/uk-ghana-elections-protest-idUKBRE8-B80AQ20121209> [Retrieved December 27, 2012]
- Revenue Watch Institute** (2006). "The Evolution of Revenue Watch Institute." [Internet] Available at: <http://revenuewatchinstitute.org> [Retrieved September 24, 2012].
- Ribot, J. C.** (2003). "Democratic Decentralization of Natural Resources: Institutional Choice and Discretionary Power Transfers in Sub-Saharan Africa." *Public Administration and Development*, 23, 1, 53-65.
- _____. (2004). *Waiting for Democracy: The Politics of Choice in Natural Resource Decentralization*. Washington, D.C.: World Resources Institute.
- Rich, E. and Warner, T.** (2012). "Addressing the roots of Liberia's conflict through the Extractive Industries Transparency Initiative." In P. Lujala, and S. A. Rustad (eds.), *High-value natural resources and peacebuilding*. London: Earthscan, 200-209.
- Richards, P.** (2001). "Are 'forest' wars in Africa resource conflicts? The case of Sierra Leone." In N. Peluso and M. Watts (eds.), *Violent environments*, Ithaca. New York: Cornell University Press, 65-82.
- Rieu-Clarke, A. Moynihan, R. and Bjørn-Oliver Magsig, B.** (2012). *UN Watercourses Convention User's Guide*. Dundee: UNESCO.
- Riggs, F.** (1964). *Administration in Developing Countries: The Theory of Prismatic Society*. Boston: Houghton Mufflin.
- Roberts, R.L.** (1996). *Two Worlds of Cotton: Colonialism and the Regional Economy in the French Soudan, 1800-1946*. Palo Alto, CA: Stanford University Press.
- Robillard, W. G., Wilson, D. A. and Brown, C.M.** (2002). *Evidence and procedures for boundary location*. 4th ed. New York: John Wiley and Sons.
- _____. (2003). *Brown's boundary control and legal principles*. 5th ed. New York: John Wiley and Sons.
- Robinson, J.** (ed.) (1979). *The International Division of Labor and Multinational Companies*. London: Saxon House, Teakfield.
- Rockstrom, J. and Gordon, L.** (2001). "Assessment of Green Water Flows to Sustain Major Biomes of the World: Implications for Future Ecohydrological Landscape Management." *Physics and Chemistry of the Earth*, 26, 11-12, 843-851.
- Rodney, W.** (1972). *How Europe Underdeveloped Africa*. London: George Allen and Unwin.
- Rodriguez, F, and Sachs, J.D.** (1999). "Why do Resource-Abundant Economies Grow More Slowly?" *Journal of Economic Growth*, 4, 277-303.
- Roe, D. and Nelson, F.** (2009). "The Origins and evolution of community-based natural resource management in Africa." In D. Roe, F. Nelson, and C. Sandbrook (eds.), *Community management of natural resources in Africa: Impacts, experiences and future directions*, *Natural Resource*, 18, London: International Institute for Environment and Development. [Internet] Available at: <http://pubs.iied.org/pdfs/1750311ED.pdf> [Retrieved October 14, 2012], 5-12
- Røed Larsen, E.** (2005). "Are rich countries immune to the resource curse? Evidence from Norway's Management of Its Oil Riches." *Resources Policy*, 30, 75-86.
- Rogers, H.** (2010). *Green Gone Wrong: How our economy is undermining the environmental revolution*. London, New York: Verso.

- Romer, P.M.** (1996). "Why Indeed in America? Theory, History and the Origins of Modern Economic Growth." *American Economic Review*, 86, 2, 202–212.
- Ross, M.L.** (1999). "The Political Economy of the Resource Curse." *World Politics*, 51, 2, 297–322.
- _____. (2001). "Does Oil Hinder Democracy?" *World Politics*, 53, April, 325–361.
- _____. (2008). "Blood Barrels: Why Oil Wealth Fuels Conflict." *Foreign Affairs*, 87, 3, 2–8.
- Rosser, A.** (2006a). *The Political Economy of the Resource Curse: A Literature Survey*. Brighton: IDS (Working Paper 268).
- _____. (2006b). "Escaping the Resource Curse." *New Political Economy*, 11, 4, 557–570.
- Roxburgh, C., Dorr, N., Leke, A., Tazi-Riffi, A., Wamelen, A., Lund, S., Chironga, M., Alatovik, T., Atkins, C., Terfous, N. and Zeino-Mahmalat, T.** (2010). *Lions on the move: The progress and potential of African economies*. Washington, D.C.: McKinsey Global Institute.
- RSA (Republic of South Africa).** (2010). *Reducing Greenhouse Gas Emissions: The carbon tax option*. Pretoria: National Treasury, Government of the Republic of South Africa.
- _____. (2011). *Integrated Resource Plan for Electricity: 2010–2030 (Revision 2 Final Report)*. Pretoria: Department of Energy, Government of the Republic of South Africa.
- Rustad, S. A. and Binningsbø, H. M.** (2010). *Rapid recurrence: Natural resources, armed conflict and peace*. Oslo: Peace Research Institute Oslo (Working Paper, Center for the Study of Civil War).
- Rustad, S., Lujala, P. and Le Billon, P.** (2012). "Building or spoiling peace? Lessons from the management of high-value natural resources." In P. Lujala, and S. A. Rustad (eds.) *High-value natural resources and peacebuilding*, London: Earthscan, 570–621.
- Rutovitz, J.** (2010). *South African energy sector jobs to 2030, prepared for Greenpeace Africa by the Institute of Sustainable Futures*. Sydney: University of Technology.
- Saasa, O.** (2007). "Enhancing Institutional and Human Capacity for Improved Public Sector Performance." Paper Presented at the UNDP 7th Africa Governance Forum, Burkina Faso, Oct.
- Sachs, J.D. and Warner, A.M.** (1995). *Natural Resource Abundance and Economic Growth*. Cambridge: National Bureau of Economic Research (NBER) (NBER Working Paper No. 5398, December)
- _____. (1997a). "Sources of Slow growth in African Economies." *Journal of African Economies*, 6, 3, 335–376.
- _____. (1997b). "Fundamental Sources of Long-run Growth." *American Economic Review*, 87, 184–188.
- _____. (1999a). "The Big Push, Natural Resource Booms and Growth." *Journal of Development Economics*, 59, 43–76.
- _____. (1999b). "Natural Resource Intensity and Economic Growth." In Mayer, J, Chambers, B. and Ayisha, F. (eds), *Development Policies in Natural Resource Economics*. Northampton, MA: Edward Elgar, 13–38.
- _____. (2001). "Natural Resources and Economic Development: The Curse of Natural Resources." *European Economic Review*, 45, 827–838.
- Sadoff, C., Whittington, D. and Grey, D.** (2002). *Africa's International Rivers: An Economic Perspective*. Washington, D.C.: Directions in Development.
- Sadoff, C.W. and Grey, D.** (2002). "Beyond the River: The Benefits of Cooperation on International Rivers." *Water Policy* 4, 389–403.
- _____. (2005). "Cooperation on International Rivers: A Continuum for Securing and Sharing Benefits." *Water International* 30, 4, 420–427.
- Salack S., Sultan B., Oettli P., Muller B., Gaye A.T., Hourdin F.** (2012). Représentation de la pluie dans les modèles régionaux de climat et application à l'estimation des rendements du mil au Sénégal, *Science et Changements Planétaires / Sécheresse*, Volume 23, Numéro 1, Janvier-Février-Mars 2012.
- Sala-i-Martin, X.** (1997). "I just ran two Millions Regressions." *American Economic Review, Papers and Proceedings*, 87, 2:178–83.
- Sala-i-Martin, X. and Subramanian, A.** (2003). *Addressing the Natural Resource Curse: An Illustration from Nigeria*. Washington, D.C.: International Monetary Fund (Working Paper 03/139).
- Salman, M.A. and Boisson, L.** (2005). *Water Resources and International Law*. The Hague: Martinus Nijhoff Publishers.
- Samatar, A.** (1999). *An African Miracle: State and Class Leadership and Colonial Legacy in Botswana Development*. Portsmouth, NH: Heinemann
- Sandler, T.** (2004). *Global Collective Action*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Santos, A.** (2012). *Transition to a Greener Economy in Africa*. Maputo: AfDB Mozambique National Office.
- Sarat, A., and Kearns, T.** (1990). "Making peace with violence: Robert Cover on law and legal theory." In A. Sarat and T. Kearns (eds.), *Law's violence*. Ann Arbor: University of Michigan Press, 211–250.
- Sartzetakis, E. and P. Tsigaris** (2007). *Uncertainty and the double-dividend hypothesis*. Milano: Fondazione Eni Enrico Mattei (Nota di Lavoro 99.)
- Saul, J. R.** (2009). *The Collapse of Globalism and the Reinvention of the World*. Toronto: Penguin.
- Savenije, H. and Zaag, P.** (2002). *Transboundary Water Resources Management*. EOLSS: UNESCO Encyclopaedia on Life Support Systems.
- Savenije, H. H. G. and Hoekstra, A. Y.** (2002). "Water Resources Management." In *Knowledge for Sustainable Development: An insight into the Encyclopaedia of Life Support Systems, Vol. II*, Paris: UNESCO, 155–180.

- Scheumann, W. and Neubert, S. (eds.)** (2006). *Transboundary Water Management in Africa: Challenges for Development Cooperation*. Bonn: Ministry for Economic Cooperation and Development (BMZ).
- Schiff M. and Winters, A. L.** (2002). *Regional Cooperation and the Role of International Organizations and Regional Integration*. Washington, D.C.: World Bank (Policy Research Working Paper 2872).
- Schoneveld, G. C.** (2010). *Potential land use competition from first generation biofuel expansion in developing areas*. Bogor, Indonesia: CIFOR.
- Scholte, J.A.** (2005). *Globalization: A Critical Introduction*. 2nd ed. New York: Palgrave Macmillan.
- Schut, M., Bos, S. Machuama, L. and Slingerland, M.** (2010). *Working towards sustainability: Learning Experiences for sustainable biofuel strategies in Mozambique*. The Netherlands: Wageningen University and Research Centre.
- Scissors, D.** (2011). *China Global Investment Tracker*. Washington, D.C.: Heritage Foundation.
- Shackelton, S. and Campbell, B.** (2000). *Empowering Communities to Manage Natural Resources: Case Studies from Southern Africa*. Pretoria: Council for Scientific and Industrial Research (CSIR).
- Shankleman, J.** (2012). "Mitigating risks and realizing opportunities: Environmental and social standards for foreign direct investment in high-value natural resources." In P. Lujala, and S. A. Rustad, (eds.), *High-value natural resources and peace building*. London: Earthscan, 48-67.
- Sharma, R.** (2012). "We should celebrate the end of the commodity supercycle." *Financial Times*. June 24.
- Sharma, Y.** (2010) "African Intellectuals say no to UNESCO's Obiang Prize." [Internet] Available at: <http://www.scidev.net>. [Retrieved February 20, 2013].
- Shaxson, N.** (2005) "New Approaches to volatility: Dealing with 'Resource Curse' in Sub-Saharan Africa" *International Affairs*, 81, 2, 311-324.
- _____. (2007). "Oil, Corruption and the Resource Curse." *International Affairs*, 83, 6, 1123-1140.
- _____. (2008). *Poisoned Wells: The Dirty Politics of African Oil*, New York: Palgrave Macmillan.
- Sherman, K. and Duda, A. M.** (2002). "An Ecosystems Approach to Global Assessment and Management of Coastal Waters." In *Baltic Sea Regional Project: Project Implementation and Procurement Plan*, Volume 2, 17-21.
- SIDA (Swedish International Development Agency).** (2002). *Methods for Capacity Development— A Report for Sida's Project Group: Capacity Development as a Strategic Question*. (SIDA Working Paper No. 10).
- Siegle, J.** (2005). "Governance strategies to remedy the natural resource curse." *International Social Science Journal*, Supplement 1, 57, 45-55.
- Silberfein, M.** (2004). "The Geopolitics of Conflict and Diamonds in Sierra Leone." *Geopolitics*, 9, 1, 213-241.
- Silverstein, K.** (2002). "Oil Politics in the Kuwait of Africa." *The Nation*, April 22.
- Sinnott, E., Nash, J. and de la Torrem, A.** (2010). *Natural Resources in Latin America: Beyond Booms and Busts?* Washington, D.C.: World Bank.
- SIWI (Stockholm International Water Institute).** (2009). *Getting Transboundary Water Right: Theory and Practice for Effective Cooperation*. Stockholm: SIWI.
- Sklar, R.** (1975). *Corporate Power in an African State: The Political Impact of Multinational Mining Companies in Zambia*. Berkeley: University of California.
- SLIM.** (2004). *Stakeholders and Stakeholding in Integrated Catchment Management and Sustainable Use of Water*. UK: SLIM (SLIM Policy Brief No. 2).
- Smaller, C. and Mann, H.Y.** (2009). *A thirst for distant lands: foreign investment in agricultural land and water* Winnipeg. Manitoba: International Institute for Sustainable Development.
- Smith, M.** (2011). *Against Ecological Sovereignty: Saving the Natural World*. Minneapolis: University of Minnesota Press.
- Sovacool, B.** (2010). "The political economy of oil and gas in Southeast Asia: heading towards the natural resource curse?" *Pacific Review*, 23, 2, 225-259.
- SREX/GIEC.** (2012). *Rapport spécial sur la gestion des risques d'événements extrêmes et des catastrophes pour faire progresser l'adaptation au changement climatique (SREX)*
- Stanislaw, J.** (2008). *Power play: resource nationalism, the global scramble for energy and the need for mutual interdependence*. USA: Deloitte.
- Stedman, S. J.** (1997). "Spoiler problems in peace processes." *International Security*, 22, 2, 5-53.
- Steger, M.B.** (2009). *Globalization: A Very Short Introduction*. Oxford: Oxford University Press.
- Stern, N.** (2007). *The Economics of Climate Change: the Stern Review*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Stevens, J. and Pearce, R. A.** (2000). *Land law*. London: Sweet and Maxwell.
- Stevens, P.** (2008). "National oil companies and international in the Middle East: Under the Shadow of Government and the Resource Nationalism Cycle." *Journal of World Energy Law and Business*, 1, 1, 5-30
- Stevens, P. and Dietsche, E.** (2008). "Resource Curse: An Analysis of Causes, Experiences and Possible Ways Forward." *Energy Policy*, 38, 56-65.
- Stiglitz, J.** (2012) "Resource Rich, Cash Poor – Why New Discoveries of Natural Resources Probably won't help Ghana, Uganda, Tanzania or Mozambique." *Slate Magazine*, August 12.

- Stijns, J.P.H.** (2006). "Natural Resource Abundance and Human Capital Accumulation." *World Development*, 34, 1060-1083.
- Strauss, M.** (2000). "The Growth and Natural Resource Endowment Paradox: Empirics, Causes and the Case of Kazakhstan." *Fletcher Journal of Development Studies*, 16, 1-28.
- Streeten, P.** (1993). "Markets and State: Against Minimalism." *World Development*, 21, 8, 1281-1298.
- Swatuk, L.** (1996). "Environmental Issues and Prospects for Southern African Regional Co-operation." In H. Solomon and J. Cilliers (eds.), *People, Poverty and Peace: Human Security in Southern Africa*, ISS Monograph Series, 4, Midrand: Institute for Security Studies, 38-48.
- _____. (2005). "From 'Project' to 'Context': Community Based Natural Resource Management in Botswana." *Global Environmental Politics*, 5, 3, 95-124.
- _____. (2012). "Water and security in Africa: State-Centric Narratives, Human Insecurities." In L. Swatuk and M. Schnurr (eds.), *Natural Resources and Social Conflict: Towards Critical Environmental Security*. London: Palgrave Macmillan, 83-107.
- Sylla, S. I. et al.** (1998): Les aires du patrimoine communautaire. Une nouvelle catégorie d'aires protégées, permettant aux communautés locales de gérer leur patrimoine naturel et culturel selon les principes du développement durable. Communication à l'atelier « Communautés », sur le thème : *Un partage équitable*. Symposium du 50ème anniversaire de l'UICN : « Imaginons le monde de demain, divers ou divisé ». Fontainebleau 3 - 5 novembre 1998. cmsdata.iucn.org/downloads/cca_jlariviere.pdf (Accédé en août 2012).
- Szirmai, A., Naude, W. and Alcorta, L.** (2013). "Introduction and Overview: The Past, Present and Future of Industrialization." In A. Szirmai, W. Naude, and L. Alcorta (eds.), *Pathways to Industrialization in the Twenty-First Century; New Challenges and Emerging Paradigms*. Oxford: Oxford University Press.
- Tadesse, D.** (2010). "The Impact of Climate Change in Africa." Pretoria: Institute for Security Studies (ISS Paper 20, November)
- Tandon, Y.** (1979). *In Defence of Democracy*. Dar es Salaam: Dar es Salaam University Press.
- _____. (2011). "Kleptocratic Capitalism, climate finance, and the Green Economy in Africa." *Capitalism Nature Socialism*, 22(4): 136-14.
- Tangri, R.** (1999). *The Politics of Patronage in Africa: Parastatals, Privatization and Private Enterprise*. London: James Currey.
- Tanner, C.** (2002). *Law-making in an African context: the 1997 Mozambican Land Law*. Rome: FAO (Legal Papers Online March No.2).
- Taylor, I.** (2012). "Botswana as a development-oriented gate-keeping state: A response." *African Affairs*, 144, 111, 466-476.
- Tefft, J.** (2004). *Mali's White Revolution: Smallholder Cotton from 1960 to 2003. Building on Successes in African Agriculture*. Focus 12, Brief 5. Washington, D.C.: International Food Policy Research Institute.
- Telegraph** (2012). "Former Elf oil head extradited to Togo." [Internet] Available at: <http://www.telegraph.co.uk/news/africaandindianocean/togo/9546309/Former> [Retrieved September 26, 2012].
- Teshome, W.** (2008). "Transboundary Water Cooperation in Africa: The case of the Nile Basin Initiative." *Alternatives: Turkish Journal of International Relations*, 7, 4, 34-43.
- Tettey, W.J.** (2003). "Africa's Option: Return, Retention or Diaspora." [Internet] Available at: <http://www.scidev.net/en/policy-briefs/africa-s-options-return-retention-or-diaspora-.html>. [Retrieved October 15, 2012].
- _____. (2012). "Africa's Leadership Deficit: Exploring Pathways to Good Governance and Transformative Politics." In K. T. Hanson, G. Kararach and T. M. Shaw (eds.), *Rethinking Development Challenges for Public Policy: Insights from Contemporary Africa*, New York: Palgrave MacMillan, 18-53.
- TFDD (Transboundary Freshwater Dispute Database).** (2000). "Oregon State University, Institute for Water and Watersheds." [Internet] Available at: www.transboundarywaters.orst.edu/database/ [Retrieved September 13, 2012].
- The Economist.** (2012). "Resource nationalism in Africa: Wish you were mine." [Internet] Available at: <http://www.economist.com> [Retrieved February 11 2012]
- The Nation.** (2009a). "13 Filipinos bag 65 years imprisonment for oil theft-The Nation February 23, 2009." [Internet] Available at: <http://thenationonlineng.net/new/>. [Retrieved October 25 2012]
- _____. (2009b). "Two ships for Navy- The Nation March 12, 2009." [Internet] Available at: <http://thenationonlineng.net/new/>. [Retrieved October 25, 2012]
- The Sun.** (2010). "NSA, NAVY, Akhigbe disagree over maritime safety bill." January 14, 2010. [Internet] Available at: <http://sunnews.com/new/>. [Retrieved October 25 2012]
- This Day.** (2008). "Customs can't give accurate figures on oil lifting-August 09, 2008." [Internet] Available at: <http://www.thisdaylive.com/> [Retrieved October 25 2012]
- Torvik, R.** (2002) "Natural Resources, Rent Seeking and Welfare." *Journal of Development Economics*, 67, 455-470.
- _____. (2009). "Why Do Some Resource-Abundant Countries Succeed While Others Do Not?" *Oxford Review of Economic Policy*, 25, 2, 241-258.
- TRAFFIC.** (2012). "Timber trade, Wildlife Trade News." [Internet] Available at: <http://www.traffic.org/timber-trade/> [Retrieved December 24, 2012.
- Treviño, J.P.** (2011). *Oil-Price Boom and Real Exchange Rate Appreciation: Is There Dutch Disease in the CEMAC?* (IMF Working Paper, WP/11/268).
- Turner, T.** (1993). "Women's Uprising Against the Nigerian Oil Industry in the 1980s." *Canadian Journal of Development Studies*, 14, 3, 329-357.

- Turton, A.** (2002). "River Basin Commissions in Southern Africa." Paper Presented at the World Summit on Sustainable Development, IUCN Environment and Security Day, Johannesburg, South Africa, September 3.
- _____. (2004). "The Hydropolitical Dynamics of Cooperation in Southern Africa: A Strategic Perspective on Institutional Development in International River Basins." In Green Cross International and University of Pretoria. *Trans-Boundary Rivers, Sovereignty and Development: Hydropolitical Drivers in the Okavango River Basin*, Pretoria: AWIRU, 83-99.
- Turton, A., Ashton, P. and Cloete, E.** (eds) (2003). *Transboundary Rivers, Sovereignty and Development: Hydropolitical Drivers in the Okavango River Basin*. Pretoria: AWIRU.
- Tverberg, G.** (2012). "Why US natural gas prices are so low – Are changes needed?" Our Finite World. March 23. [Internet] Available at: www.ourfiniteworld.com. [Retrieved November 30, 2012]
- Uitto, J. I. and Duda, A. M.** (2002). "Management of Transboundary Water Resources: Lessons from International Cooperation for Conflict Prevention." *The Geographical Journal*, 168, 4, *Water Wars? Geographical Perspectives* (Dec., 2002), 365-378.
- UN (United Nations).** (2003). *International Rivers and Lakes*. New York: UN.
- _____. (2009). "A more Secure World: Our Shared Responsibility: Report of the Secretary General's High-Level Panel on Threats, Challenges and Change." [Internet] Available at: <http://www.un.org/secureworld> [Retrieved on September 16, 2012]
- _____. (2010a). *World Urbanization Prospects: The 2009 Revision*. ESA/P/WP/215. New York: United Nations Department of Economic and Social Affairs, Population Division.
- _____. (2010b). UNdata statistics. [Internet] Available at: <http://data.un.org/Data.aspx?d=SNAAMA&f=grID%3A101%3BcurrID%3AUSD%3BpcFlag%3A1>. [Retrieved November 30, 2012].
- _____. (2012). *Working towards a balanced and inclusive green economy: a United Nations system wide perspective*. New York: UN.
- UNCED (United Nations Conference on the Environment and Development).** (1993). *Agenda 21, Program of Action on Sustainable Development – Rio Declaration on Environment and Development*. New York: United Nations Department of Public Information.
- UNCTAD (United Nations Conference on Trade and Development).** (2007). *World Investment Report 2007*. Geneva: UNCTAD.
- UNDP (United Nations Development Program)** (2003). *Human Development Report 2003 Millennium Development Goals: A compact among nations to end human poverty*. New York: Oxford University Press for UNDP.
- _____. (2006). *Human Development Report 2006 - Beyond Scarcity: Power, Poverty and the Global Water Crisis*. New York: UNDP.
- _____. (2007). *Building the Capable State in Africa*. Seventh African Governance Forum Report, Ouagadougou, Burkina Faso, October 24-26.
- _____. (2008a). *Fighting climate change: human solidarity in a divided world*. New York: UNDP.
- _____. (2008b). *Capacity Development Practice Note*. New York: UNDP.
- _____. (2010). *Fostering Social Accountability: From Principle to Practice*. New York: UNDP.
- _____. (2011a). *Managing Natural Resources for Human Development in Low Income Countries*. New York: Palgrave Macmillan. (Working Paper 2011-002, December).
- _____. (2011b). "Chapter 2: Commodity Dependence and International Commodity Prices." In: *Towards Human Resilience: Sustaining MDG Progress in an Age of Economic Uncertainty*. New York: UNDP, 56-82.
- _____. (2012a). "Poverty Reduction." [Internet] Available at: <http://www.unbotswana.org/bw/undp/poverty.html>. [Retrieved November 30, 2012].
- _____. (2012b). *Human Development Report, 2011*. New York: Oxford University Press for UNDP.
- _____. (2012c). *Comparative Experience: Examples of inclusive green economy approaches in UNDP's support to countries*. New York: UNDP Environment and Energy Group.
- UNECA (United Nations Economic Commission for Africa).** (2000). *Transboundary River/ Lake Basin Water development in Africa. Prospects, Problems and Achievements*. Addis Ababa: UNECA.
- _____. (2006). *Africa Water Development Report 2006 – Sharing Water for Regional Integration*. The Hague: UNECA.
- _____. (2009). *African Governance Report II*. Oxford: Oxford University Press.
- _____. (2013). *2013 Economic Report on Africa – making the most of Africa's Commodities: Industrializing for Growth, Jobs and Economic Transformation*. Addis Ababa: UNECA.
- UNEP (United Nations Environment Program).** (2006). *Marine and coastal ecosystems and human wellbeing: A synthesis report based on the findings of the Millennium Ecosystem Assessment*. Nairobi: UNEP
- _____. (2007). *Global Environment Outlook (GEO4) Environment for Development*. Nairobi: UNEP.
- _____. (2009). *Climate in Peril: A popular Guide to the Latest IPCC Reports*. Arendal: UNEP/GRID-Arendal,
- _____. (2011) *Towards a Green Economy: pathways to sustainable development and poverty eradication- a synthesis for policymakers*. Nairobi: UNEP.

- UNEP (United Nations Environment Program)/ILO (International Labor Organization)/IOE (International Organization of Employers)/ITUC (International Trade Union Confederation).** (2008). *Green Jobs: Towards decent work in a sustainable, low-carbon world*. [Internet] Available at: http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed_emp/@emp_ent/documents/publication/wcms_158733.pdf [Retrieved November 30, 2012].
- UNESCAP (United Nations Economic and Social Commission for Asia and the Pacific).** (2011). *What is green growth?* Bangkok: UNESCAP.
- UNESCO (United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization)-WWAP.** (2006). *World Water Development Report 2: Water, a Shared Responsibility*. Paris: UNESCO.
- UNGC (United Nations Global Compact) and PRI (Principles for Responsible Investment).** (2010). *Guidance on Responsible Business in Conflict-Affected and High-Risk Areas: A Resource for Companies and Investors*. New York: UNGC/PRI.
- UNODC (United Nations Office on Drugs and Crime).** (2010). *The Globalisation of crime: A Transnational organised crime threat Assessment*. New York: United Nations Publications.
- UNOPS (United Nations Office for Project Services).** (2001). *The Danube River Basin project*. Geneva: UNOPS.
- UNRISD (United Nations Research Institute for Social Development).** (2007). "Financing Social Policy." Report of the UNRISD International Workshop, 1–2 March, UNRISD Conference News.
- United Nations Water.** (2008). *Transboundary Waters: Sharing Benefits, Sharing Responsibilities*. New York: UN.
- _____. (2009). *Institutional Capacity Development in Transboundary Water Management*. New York: UN.
- Unruh J.** (2005). "Property restitution laws in a post-war context: the case of Mozambique." *African Journal of Legal Studies*, 3, 147-165.
- _____. (2006). "Land tenure and the 'evidence landscape' in developing countries." *Annals of the Association of American Geographers*, 96 4, 754-772.
- _____. (2011). "Land rights and peacebuilding: challenges and responses." *International Journal of Peace Studies* 15, 89-125.
- Unruh, J. D.** (2008). "Land policy reform, customary rule of law and the peace process in Sierra Leone." *African Journal of Legal Studies*, 2, 94-117.
- USDA (United States Department of Agriculture).** (2012). "Coffee: World Markets and Trade." [Internet] Available at: <http://www.fas.usda.gov/psdonline/circulars/coffee.pdf>. [Retrieved November 30, 2012].
- Valensuela, D.** (2005). Plans Nationaux GIRE, Activités du GWP [Internet] Available at: www.inbo-news.org/IMG/pdf/Valensuela.pdf
- van Dam, C.** (2011). "Indigenous territories and REDD in Latin America: opportunity or threat?" *Forests*, 2, 394-414.
- Van de Walle, N.** (2006). "Meet the new boss, same as the old boss? The Evolution of Political Clientelism in Africa." In H. Kitschelt and S. Wilkinson (eds.), *Patrons, Clients and Policies*, Cambridge: Cambridge University Press, 50-67.
- van Oranje, M. and Parham, H.** (2009). "Publishing What We learned: An Assessment of Publish What You Pay Coalition." [Internet] Available at: <http://eiti.org/files/Publishing%20What%20We%20Learned.pdf> [Retrieved October 14, 2012]
- van Wart, M.** (2005). *Dynamics of Leadership in Public Service: Theory and Practice*. New York: M.E. Sharpe.
- van Wijnbergen, S.** (1984). "The 'Dutch Disease': A Disease after All?" *The Economic Journal*, 94, 373, 41–55.
- Vanguard.** (2009). "The foreign connection in Oil theft January 10." [Internet] Available at: <http://www.accessmylibrary.com/archive/435184-vanguard-nigeria/saturday-january-10-2009.html> [Accessed February 1 2013]
- _____. (2010). "Halliburton: FG withdraws charges against Jeffrey Tesler- October, 14". [Internet] Available at: <http://www.vanguardngr.com/2010/10/halliburton-fg-withdraws-charge-against-jeffrey-tesler/>. [Accessed February 1 2013]
- Venter, O., Meijaard, E., Possingham, H., Dennis, R., Sheil, D., Wich, S., Hovani, L. and Wilson, K.** (2009). "Carbon payments as a safeguard for threatened tropical mammals." *Conservation Letters* 2, 123–129.
- Velculescu, D.** (2008). "Norway's Oil Fund Shows the Way for Wealth Funds" *IMF Survey Magazine*, July 9.
- Vermulen, S. and Cotula, I.** (2010). *Making the most of agricultural investment: a survey of business models that provide opportunities for smallholders*. London: International Institute of Environment and Development.
- Vivoda, V.** (2009). "Resource Nationalism, Bargaining and International Oil Companies: Challenges and Change in the New Millennium." *New Political Economy*, 14, 4, 517-34.
- Volman, D.** (2003). "The Bush Administration and African Oil: The Security Implications of US Energy Policy." *Review of African Political Economy*, 98, 573-584.
- Vollmer, R., Ardakanian, R., Hare, M., Leentvaar, J., Van der Schaaf, C. and Wirkus, L.** (2009). *Institutional Capacity Development in Transboundary Water Management. United Nations World Water Assessment Programme Insights*. Paris: UNESCO.
- von Braun, J. and Meinzen-Dick, R.** (2009). Land grabbing by foreign investors in developing countries: risks and opportunities. Washington, D.C.: IFPRI. (Policy Brief 13).
- Wanasika, I. H., Littrell, J.P. and Dorfman, P.** (2011). "Managerial Leadership and Culture in Sub-Saharan Africa." *Journal of World Business*, 46, 2, 234-241.
- Wang, H.** (2004). "An Evaluation of the Modular Approach to the Assessment and Management of Large Marine Ecosystems." *Ocean Development and International Law*, 35, 2004, 267–286.

- Wantchekon, L.** (2002). "Why Do Resource Abundant Countries Have Authoritarian Governments?" [Internet] Available at: <http://www.afea-jad.com/2002/Wantchekon3.pdf> [Retrieved September 1, 2012]
- Ward, H.** (2009). *Resource Nationalism and Sustainable Development: A Primer and Key Issues*. London: International Institute for Environmental Development (Working Paper, 2, March, 1-23).
- Warren, R., Arnell, N., Nicholls, R., Levy, P. and Price, J.** (2006). "Understanding the regional impacts of climate change." Research Report Prepared for the Stern Review on the Economics of Climate Change, Tyndall Centre for Climate Change Research, September.
- Watts, M.** (2004). "Resource curse? governmentality, oil and power in the Niger Delta, Nigeria." *Geopolitics*, 9(1): 50-80.
- Wei, M., Patadia, S. and Kammen, D.** (2010). "Putting renewables and energy efficiency to work: How many jobs can the clean energy industry generate in the US?" *Energy Policy*, 38: 919-931.
- Weigand, M.** (2011) "Green Growth: Emerging Paradigm shift in development and economic growth." *Asia-Pacific Business and Technology Report*, 3(8): 8-12.
- Wellard-Dyer K.** (2012): L'économie pastorale dans la Corne de l'Afrique: Diverses voies de moyens de subsistance, Future Agricultures. [Internet] Available at: http://www.future-agricultures.org/publications/research-and-analysis/doc_details/1547-leconomie-pastorale-dans-la-corne-de-lafrique-diverses-voies-de-moyens-de-subsistance [Retrieved August 2012].
- Wenmann, A.** (2012). "Sharing natural resource wealth during war-to-peace transitions." In P. Lujala, and S. A. Rustad (eds.), *High-value natural resources and peacebuilding*, London: Earthscan, 225-250.
- Westerhoff, F.** (2004). "Market depth and price dynamics: A note." *Quantitative Finance Papers*. [Internet] Available at: <http://arxiv.org/pdf/cond-mat/0403723.pdf>. [Retrieved December 9, 2012].
- Wexler, L.** (2010). "Regulating Resource Curses: Institutional Design and Evolution of Blood Diamond Regimes." *Cardozo Law Review*, 31, 5, 1717-1780.
- Wigglesworth, R. and Kennedy, S.** (2007). "Norway Provides Model on How to Manage Oil Revenue." *New York Times*, October 17. [Internet] Available at: <http://www.nytimes.com/2007/10/17/business/worldbusiness/17iht-fund.4.7931109.html>. [Retrieved February 20, 2013]
- Wiig, A. and Kolstad, I.** (2010). "Multinational Corporations and Host Country Institutions: A Case Study of Corporate Social Responsibility in Angola." *International Business Review*, 19, 2, 178-190.
- Williams, N.** (2009). "Alarm bells over Africa land deals." *Current Biology*, 19, 23.
- Winters, M.S. and Gould, J.A.** (2011). "Betting on Oil: The World Bank's Attempt to Promote Accountability in Chad." *Global Governance*, 17, 229-245
- Wirkus, L. and Böge, V.** (2006). *Water Governance in Southern Africa: Cooperation and Conflict Prevention in Transboundary River Basins*. Bonn: BICC.
- Wolf, A.** (1998). "Conflict and Cooperation along International Waterways." *Water Policy*, 1, 1998, 251-265.
- _____. (2002). "The Importance of Regional Co-operation on Water Management for Confidence-Building: Lessons Learned." Paper Presented at the Tenth OSCE Economic Forum on Co-operation for the Sustainable Use and the Protection of Water Quality, Prague, Czech Republic, May 28-31.
- _____. (2005). "Hydropolitical Vulnerability and Resilience: Series Introduction." *Hydropolitical Vulnerability and Resilience along International Waters: Africa*. Nairobi: UNEP.
- Wolf, A. T. and Newton, J. T.** (2001). *Case Study of Transboundary Dispute Resolution: Canada and the United States of America*. [Internet] Available at: http://www.transboundarywaters.orst.edu/research/case_studies/Documents/ijc.pdf [Retrieved October 18, 2012].
- Wolf, M.** (2005). *Why Globalization Works*. New Haven: Yale University Press.
- World Bank.** (1981). *Accelerated Development in Sub-Saharan Africa: An Agenda for Action*. Washington, D.C.: World Bank.
- _____. (1989) *Sub-Saharan Africa: From Crisis to Sustainable Growth A Long Term Perspective Study*. Washington, D.C.: World Bank.
- _____. (1997). *World Development Report 1997: The State in a Changing World*. New York: Oxford University Press.
- _____. (2004). *Global Development Prospects: Realizing the Development Promise of the Doha Agenda*. Washington, D.C.: World Bank.
- _____. (2005). *Capacity Building in Africa. An OED Evaluation of World Bank Support*. Washington, D.C.: World Bank.
- _____. (2006). *Where is the Wealth of Nations- Measuring Capital for the 21st Century*. Washington, D.C.: World Bank.
- _____. (2008). International Development Association Programme Document for a Proposed Credit in the Amount of SDR8.2 Million (S\$13 Million Equivalent) to the Republic of Ghana for a Natural Resources and Environmental Governance First Development Policy Operation. (Report No. 42787-GH, May 7, 2008).
- _____. (2009). *Second Natural Resources and Environmental Governance Development Policy Operation*. Washington, D.C.: World Bank.
- _____. (2010). *World Development Report 2010: Development and Climate Change*. Washington, D.C.: World Bank.
- _____. (2011a). *Building Capacity to Manage Ghana's Oil- World Bank Assists with US\$38 Million*. (Press Release No: 2011/272/AFR). [Internet] Available at: <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/COUNTRIES/AFRICAEXT/GHANAEXTN/0,,contentMDK:22794423~menuPK:351972~pagePK:2865066~piPK:2865079~theSitePK:351952,00.html> [Retrieved September 4, 2012]

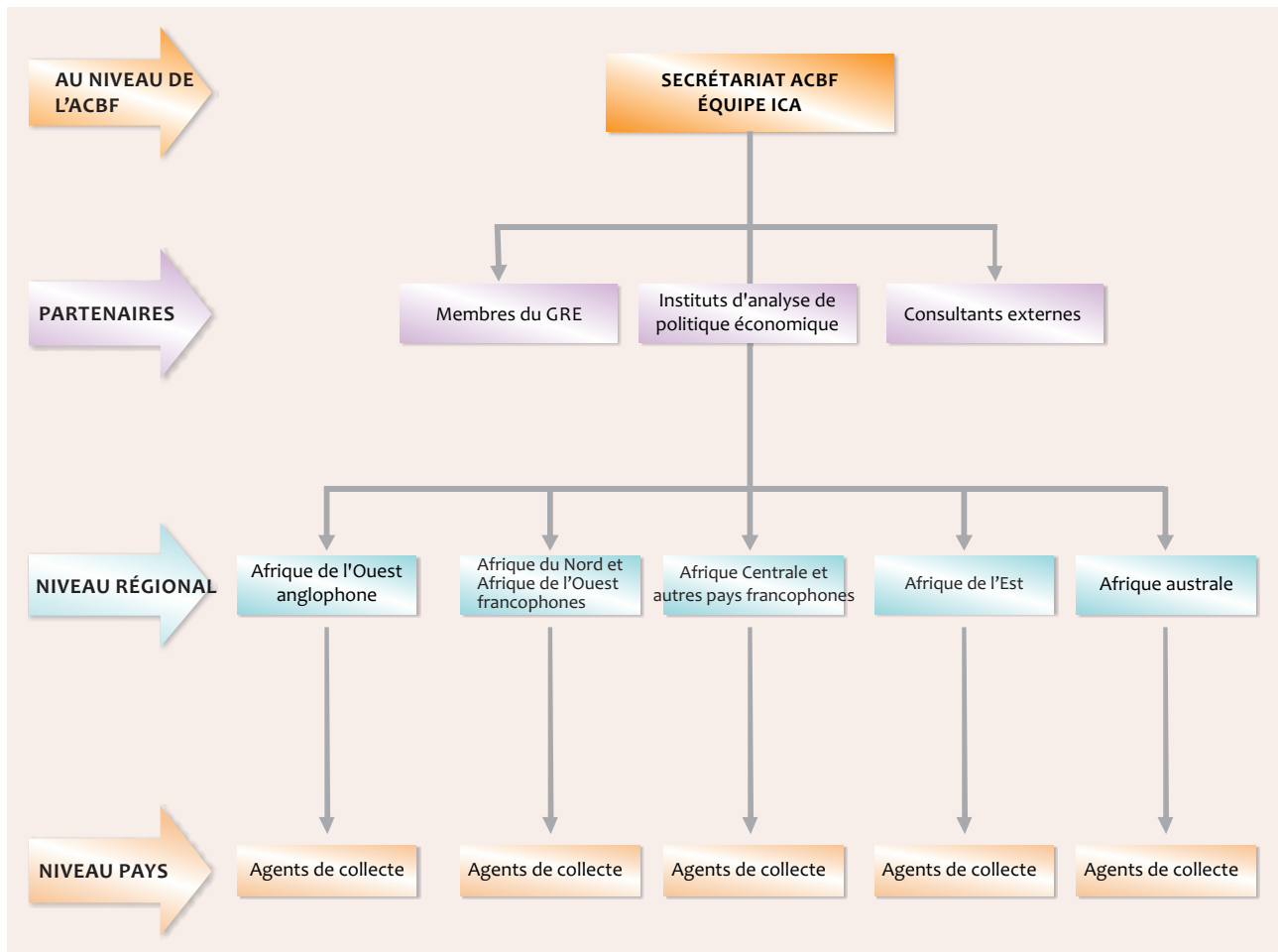
- _____. (2011b). *World Development Indicators Database*. Washington, D.C.: World Bank.
- _____. (2012a). "NREG Program Results in Ghana." [Internet] Available at: <http://www.worldbank.org> [Retrieved September 4, 2012]
- _____. (2012b). *Africa's Pulse: An Analysis of Issues Shaping Africa's Economic Future*. Washington, D.C.: The World Bank.
- _____. (2012c). *Congo Republic: Country Brief*. [Internet] Available at: <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/COUNTRIES/AFRICAEXT/CONGOEXTN/0,,menuPK:349223~pagePK:141132~piPK:141107~theSitePK:349199,00.html> [Retrieved 26 December 2012]
- _____. (2012d). *Inclusive Green Growth: the pathway to sustainable development*. Washington, D.C.: World Bank.
- _____. (2012e). *World Development Indicators*. Washington, D.C.: World Bank.
- _____. (2012f) "Concept Note for a Trust Fund Proposal and for the Legal and Local Sustainable Local Development Aspects and Transparency of Extractive Industry Development." The World Bank Group [Internet] Available at: http://siteresources.worldbank.org/WBEUROPEEXTN/Resources/268436-1322648428296/8288771-1326107592690/8357099-1349433248176/Concept_Note_Trust_Fund_Proposal.pdf [Retrieved October 5, 2012]
- WCED (World Commission on Environment and Development)**. (1987). *Our Common Future*. Oxford: Oxford University Press
- WRI (World Resource Institute)**. (2011). "Q and A: hat is a Green Economy?" [Internet] Available at: www.wri.org/stories/2011/04/qa-what-green-economy [Retrieved February, 18, 2013]
- Wright, C.** (2004). "Tackling Conflict Diamonds: The Kimberley Process Certification Scheme." *International Peace Keeping*, 11, 4, 697-708.
- _____. (2012). "The Kimberly Process Certification Scheme: A Model Negotiation." In P. Lujala, and S.A. Rustad (eds.) *High-Value Natural Resources and Peacebuilding*, London: Earthscan.
- Wright, G.** (1990). "The Origins of American Industrial Success 1879–1940." *American Economic Review*, 80, 4, 651-668.
- _____. (2001). "Resource-based Growth Then and Now." Mimeo.
- Wright, G. and Czelusta, J.** (2003). "Mineral Resources and Economic Development." Mimeo.
- WTO (World Trade Organization)**. (2010). *World Trade Report 2010: Trade in Natural Resources*. Geneva: World Trade Organization.
- Wunsch, J.S. and D. Olowu.** (1990). *The Failure of the Centralized State: Institutions and Self-Governance in Africa*. Boulder, CO: Westview Press.
- WWF (World Wildlife Fund)/DFID/Pegasus Strategy and Development/UNESCO-Centre for Water Law, Policy and Science.** (2010). *International Architecture for Transboundary Water Resources Management: Policy Analysis and Recommendations*. London: WWF.
- WF (World Wildlife Fund) and AfDB (African Development Bank)**. (2012). *Africa Ecological Footprint Report*. Tunis: AfDB and WWF.
- Yanon, G. and Ndiaye, A.** (2011). *Variabilité climatique et mobilité géographique impacts dans le terroir*. villageois de Réfane au Sénégal. Publications de l'AIC, France.
- Yaron, G., Mangani, R., Mlava, J., Kambewa, P., Makungwa, S., Mtethiwa, A., Munthali, S., Mgoola, W., and Kazembe, J.** (2011) *Economic Study: Poverty and Environment Initiative*. Lilongwe: Ministry of Development Planning and Cooperation, Government of Malawi.
- Yasmi, Y., Kelley, L. and Enters, T.** (2010). *Conflict over forests and land in Asia*. Bangkok: The Centre for People and Forests.
- Yergin, D. and Stanislaw, J.** (1988). *The Commanding Heights: The battle between government and the marketplace that is remaking the modern world*. New York: Simon and Schuster.
- Young, C.** (1988). "The African State and Its Colonial Legacy." In D. Rothchild and N. Chazan (eds.), *The Precarious Balance: State and Society in Africa*. Boulder, CO: Westview Press, 25-66.
- _____. (1994). *The African Colonial State in Contemporary Perspective*. New Haven: Yale University Press.
- Young, C.** (2000). "The Heritage of Colonialism." In J.W. Harbeson and D. Rothchild (eds.), *Africa in World Politics*. Boulder, CO: Westview, 23-40.
- Yuxiang, K. and Chen, Z.** (2011). "Resource Abundance and Financial Development: Evidence from China". *Resources Policy*, 36, 72-79.
- Zaag P. and Savenije, H.** (2001). *Conflict Prevention and Cooperation in International Water Resources Course Book*. Delft: UNESCO-IHE.
- Zander, M. and Dürr, J.** (2011). "Dynamics in land tenure, local power and the peasant economy: the case of Petén, Guatemala." Paper presented at the International Conference on Global Land Grabbing 6-8 April. Organized by the Land Deals Politics Initiative (LDPI).
- Zeitoun, M. and Allan, J. A.** (2008). "Applying Hegemony and Power Theory to Transboundary Water Analysis." *Water Policy 10 Supplement*, 2, 3–12.

Note Technique

A - ÉQUIPE DE PRODUCTION DU RICA

La production de ce Rapport est assurée par une équipe interne de l'ACBF, avec l'appui de partenaires à différents niveaux comme indiqué dans l'organigramme ci-dessous.

DIAGRAMME 1 :
Structure organisationnelle de la production du RICA



Équipe RICA de l'ACBF

Une équipe RICA au sein du Secrétariat de l'ACBF est chargée de mener à bien tout le processus, de la conception à la publication du Rapport.

Groupe de référence externe (GRE)

Le GRE apporte un soutien scientifique et professionnel à l'équipe RICA de l'ACBF en vue de l'aider à développer le concept derrière l'évaluation et à soumettre une publication de qualité. À cet effet, le GRE agit en tant que partenaire stratégique de l'équipe RICA pour s'assurer que :

- L'approche et les méthodologies employées pour préparer le rapport sont bien fondées, rigoureuses

et équilibrées et s'appuient sur des points de vue différents le cas échéant.

- Les instruments de collecte de données sont révisés et appropriés.
- Les commentaires sur le modèle ICA, les indicateurs sélectionnés et les cas d'études sont fournis à temps.
- La présentation des résultats reflète tout le spectre d'opinions ainsi que les pratiques actuelles et novatrices.
- La révision et le rapport équilibrent de façon adéquate les perspectives publique, juridique et opérationnelle.
- Il y a un retour sur les instruments de soutien à la mise en œuvre et l'établissement des coûts pour les thématiques spécifiques abordées dans l'ICA et sur le bien-fondé, par exemple, des estimations des coûts, de l'approche

adoptée, ainsi que l'examen par les pairs des documents de fond.

- Si besoin est, l'ACBF est soutenue dans l'identification des bons réseaux avec lesquels s'engager pour le développement des outils.
- Toutes les conclusions et toutes les recommandations sont solides et reposent sur des preuves.

Articles de fond

La Fondation a fait appel de façon compétitive à des auteurs pour la rédaction d'articles de fond qui permettent à l'équipe ICA d'appréhender et de contextualiser la thématique de renforcement des capacités pour les questions de développement des capacités de gestion des ressources naturelles. Au terme d'une revue des propositions par un jury indépendant, 11 des 13 articles soumis ont été favorablement acceptés. Ils portent sur les domaines suivants : a) L'état de la gestion des ressources naturelles en Afrique - défis et opportunités de renforcement des capacités ; b) Apports des ressources naturelles et politiques macroéconomiques—l'état de la question en Afrique ; c) La gouvernance de la gestion des ressources naturelles en Afrique : perspectives contemporaines ; d) Résolution de conflits et gestion des ressources naturelles en Afrique ; e) La question de la capacité, le leadership et stratégique: la durabilité environnementale et la gestion des ressources naturelles en Afrique ; f) Recentrage des investissements publics en matière de gestion des ressources naturelles comme moteur de la croissance en Afrique ; g) Le changement climatique, la dégradation environnementale et la quête de l'exploitation des ressources naturelles: miracle ou mirage ; h) Criminalité dans la valeur de gestion des ressources

naturelles/la chaîne d'approvisionnement ; i) Gestion transfrontalière des ressources naturelles : quelles politiques et capacités stratégiques sont essentielles pour les États riverains africains ? et j) Débat sur l'économie verte en Afrique : quels sont les enjeux du renforcement des capacités et des orientations stratégiques à examiner ?

Points focaux régionaux

Sur la base de leurs affinités géographiques et linguistiques, les pays ayant fait l'objet de l'étude ont été regroupés en cinq régions: Afrique de l'Ouest anglophone ; Afrique du Nord et Afrique de l'Ouest francophones ; Afrique centrale et autres pays d'Afrique francophone ; Afrique de l'Est ; et Afrique australe. Chaque région était supervisée par un Institut d'analyse de politique faisant partie des projets soutenus par l'ACBF.

Agents de collecte de l'information

Dans chaque pays couvert par le rapport, un consultant national, familier du contexte local, a été recruté sur une base compétitive pour la collecte des données. Les consultants ont dans un premier temps participé à un atelier de formation sur le thème annuel retenu, ainsi que sur la méthodologie de la collecte. L'auto-évaluation des politiques et institutions nationales (section G du questionnaire) a quant à elle été confiée à 16 Instituts d'analyse de politique, toutes faisant partie du portefeuille des projets que soutient l'ACBF.

B- COLLECTE DES DONNÉES

Couverture géographique

Dans la poursuite de l'objectif de couvrir tous les pays africains, le nombre de pays couverts est passé graduellement de 34 (en 2010), puis à 42 en 2011 et 44 en 2012 (voir liste ci-dessous).

TABLE X

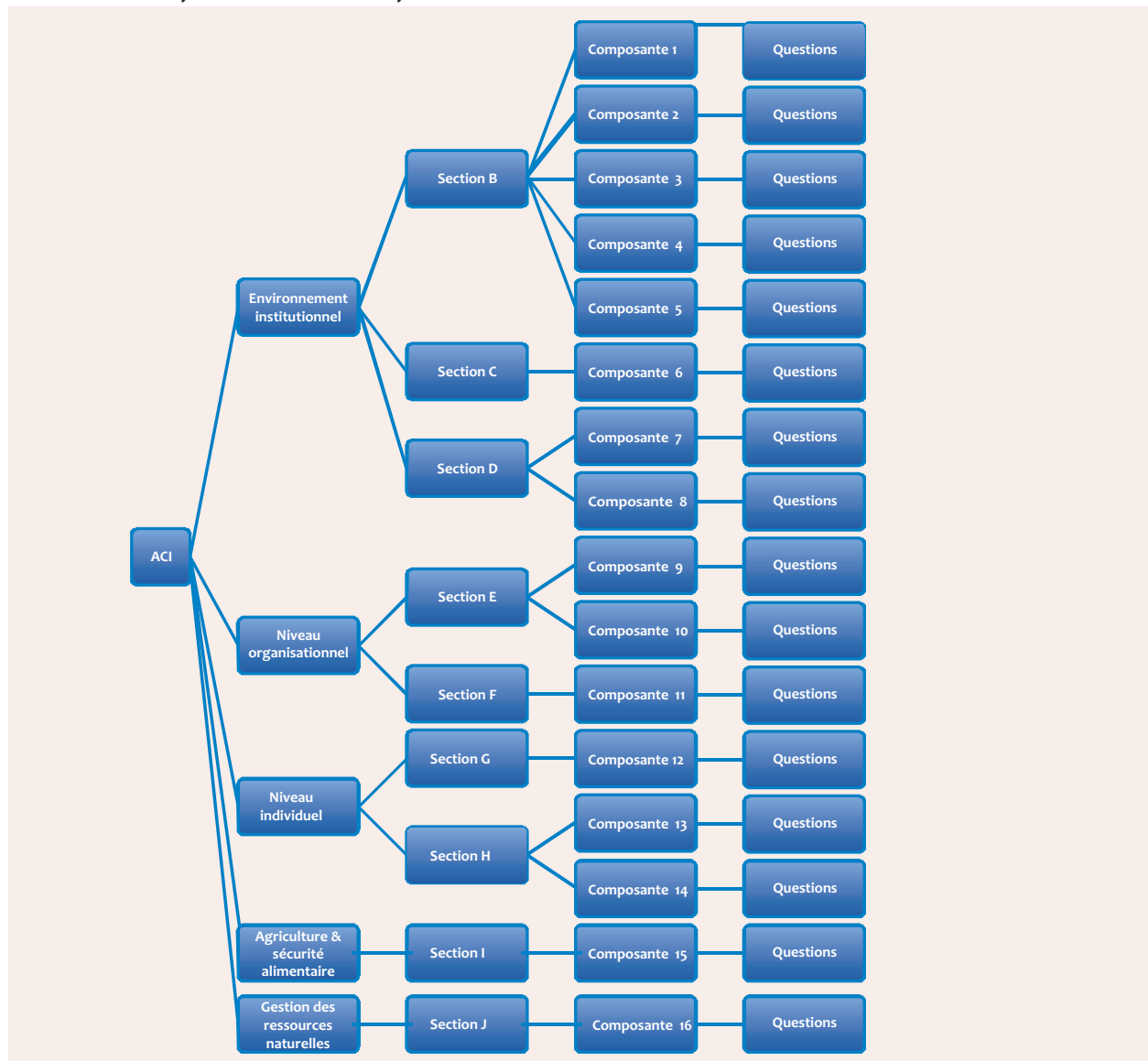
Liste des pays couverts par l'étude

Groupe 1 Afrique de l'Ouest anglophone	Groupe 2 Afrique du Nord et Afrique de l'Ouest francophones	Groupe 3 Afrique Centrale et autres pays francophones	Groupe 4 Afrique de l'Est	Groupe 5 Afrique australe
Cap Vert	Bénin	Burundi	Éthiopie	Afrique du Sud
Gambie	Burkina Faso	Cameroun	Kenya	Angola
Ghana	Côte d'Ivoire	Congo (Rép. du)	Malawi	Botswana
Liberia	Guinée	Congo (Rép. Dém. du)	Rwanda	Lesotho
Nigeria	Guinée-Bissau	Djibouti	Tanzanie	Maurice
Sierra Leone	Mali	Gabon	Ouganda	Mozambique
	Mauritanie	Madagascar		Namibie
	Maroc	République Centrafricaine		Swaziland
	Niger	São Tomé et Príncipe		Zambie
	Sénégal	Tchad		Zimbabwe
	Togo	Tunisie		

Fiche de collecte des informations

La structure de la fiche de collecte des informations épouse les trois dimensions des capacités, à savoir : (i) l’environnement institutionnel, (ii) le niveau organisationnel et (iii) le niveau individuel. Ces trois dimensions correspondent aux trois parties principales du questionnaire. Cependant, trois sections spécifiques sont consacrées à des questions explicites : la section G qui porte sur l’évaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA), la Section I sur la transformation agricole et la sécurité alimentaire, et la section J sur la gestion des ressources naturelles, le thème de cette édition. La structure du questionnaire est présentée dans le diagramme 2 ci-dessous. Un seul questionnaire a été administré par pays.

DIAGRAMME 2 :
Structure de la fiche de collecte des informations



Atelier de formation

Comme indiqué plus haut, un atelier de formation a été organisé du 16 au 21 juillet 2012 pour les agents de collecte (à l'exclusion des responsables des Instituts d'analyse de politique, chargés de la section G sur la CPIA). Lors de l'atelier, la fiche de collecte des informations a été revue, discutée et la version finale adoptée. Également au cours de l'atelier, des sources d'information potentielles par pays ont été identifiées et discutées, chaque agent ayant la latitude de les adapter au contexte particulier de son pays. Un autre atelier a été organisé pour les dix-sept (16) Instituts d'analyse de politique qui devaient conduire l'auto-évaluation CPIA dans leurs pays respectifs.

Période de la collecte des informations

La collecte des informations a eu lieu du 23 juillet au 21 septembre 2012. Les consultants devaient soumettre un rapport hebdomadaire tout au long de la période. À la fin de la collecte, ils ont soumis le questionnaire rempli, ainsi qu'un rapport final sur le déroulement de la collecte d'information.

C- CALCUL DES INDICATEURS

C.1. Quantification des réponses aux questions

À chaque question devant entrer dans le calcul des indicateurs, l'on associe une variable, dont la nature dépend du type de question posée. Les valeurs des variables étant exprimées dans différentes unités et échelles, avant leur traitement, elles sont converties sur une échelle commune, de 0 à 100, afin de permettre des calculs et des comparaisons qui aient un sens.

Variables qualitatives

Les variables qualitatives sont quantifiées comme suit :

- 0 et 100 pour les variables binaires (OUI ou NON) ;
- 0 ; 50 et 100 pour les variables correspondant à une question à trois réponses possibles ;
- 0 ; 100/3 ; 200/3 et 100 pour les variables correspondant à une question à quatre réponses possibles ;
- Etc.

Quelques exemples

N° de question	Question	Réponses possibles answers	Note
B1	Le pays dispose-t-il d'une stratégie nationale de développement (Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, Plan national de développement, vision stratégique, etc.) ?	OUI	100
		NON	0
B4	Le renforcement des capacités (RC) est-il intégré dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté/plan national de développement ?	Le RC n'est pas intégré dans le CSLP/ plan national de développement actuel	0
		Le RC est intégré, mais sans objectifs précis	50
		Le RC est intégré avec des objectifs précis	100
B13b	À votre avis, quel est le degré d'efficacité du mécanisme de dialogue avec les partenaires ?	Très élevé	100
		Élevé	75
		Moyen	50
		Bas	25
		Très bas	0

Variables quantitatives

a- La réponse est une proportion

La note correspond à la réponse (en partant du principe que passer de 0 à 100 implique une amélioration, sinon l'ordre est inversé).

b- Valeurs ordinales

Les valeurs sont converties sur une échelle allant de 0 à 100.

Exemple :

C4 : Sur une échelle de 1 à 6, évaluer la coordination de l'aide au renforcement des capacités.						
Très faible = 1 2 3 4 5 6 = très bon						
Réponse	1	2	3	4	5	6
Note	0	20	40	60	80	100

c- Nombres absolus

Trois différentes options ont été examinées.

Option 1 (meilleur résultat)

À partir des valeurs minimum et maximum observées (parmi les 44 pays), l'on a défini une échelle variant de 0 à 100 où 0 est associé à la valeur minimum et 100 à la valeur maximum. L'inconvénient de cette option est qu'elle peut ne pas appréhender suffisamment le progrès réalisé par un pays puisque ce progrès est évalué par rapport à celui des autres pays.

Option 2 (meilleure progression)

Un pays peut être évalué par rapport aux efforts qu'il a fournis au cours des années précédentes. La note va alors mesurer le progrès (ou le déclin) dans les efforts fournis. Il s'agit d'une autre façon de mesurer l'investissement en matière de renforcement des capacités.

$$\frac{Y_t - Y_{t-1}}{Y_{t-1}} \text{ (en \%)}$$

Y_t = Valeur à la date t courante

Y_{t-1} = Valeur à la date (t - 1)

Un des inconvénients de cette option est que les variations positives peuvent osciller de 0 à l'infini. Par exemple, dans deux pays différents, la valeur de la même variable peut passer respectivement de 0 à 1 et de 0 à 1000. Dans un cas comme dans l'autre, l'on notera un taux de progression infini et la note prendra une valeur infinie.

Option 3 (meilleur changement relatif)

Il s'agit de la même option que la précédente, mais avec une formule qui en atténue l'inconvénient.

$$\frac{Y_t - Y_{t-1}}{Y_t} \text{ (en \%)}$$

Y_t = Valeur à la date t courante

Y_{t-1} = Valeur à la date (t - 1)

Il y a cependant un léger inconvénient au niveau de cette formule : si la variable connaît une baisse drastique (de plus de 50 %), la note sera alors inférieure à (-100 %). Une telle situation, bien que rare, peut cependant s'appliquer au cas des pays en plein bouleversement.

L'option 1 a été retenue jusqu'ici. Les autres options pourront être testées à l'avenir, lorsque l'on disposera d'une longue série de données.

C.2 Calcul des indices

C.2.1 L'indice composite ICA

Lors de la première édition du Rapport ICA, l'approche exploratoire avait été utilisée pour définir les composantes de l'indice composite ICA. À cette fin, la classification hiérarchique selon la méthode de Ward avait été utilisée, le carré de la distance euclidienne retenu comme mesure de distance ou de similarité. Les quatre classes ci-dessous avaient pu être formées.

- i. Classe 1 : Environnement institutionnel
- ii. Classe 2 : Processus de mise en œuvre
- iii. Classe 3 : Résultats de développement au niveau national
- iv. Classe 4 : Résultats en matière de renforcement des capacités

Quatre indicateurs de classe j (j = 1, 2, 3, 4) sont alors calculés, chacun étant la moyenne arithmétique des variables au sein de la classe.

$$CL_j = \frac{1}{n_j} \sum_{i=1}^{i=n_j} VI_{ji}$$

VI_{ji} = Note attribuée à la question i au sein de la classe j

n_j = Nombre de variables au sein de la classe j

L'indice composite ICA est la moyenne harmonique des quatre indicateurs de classe. Le choix de la formule de la moyenne harmonique, qui est sensible aux faibles valeurs, a été guidé par le souci de ne négliger aucun des quatre facteurs (indiqués par les classes) dans le renforcement des capacités.

$$ICA = \frac{1}{\frac{1}{4} \sum_{j=1}^{j=4} \frac{1}{CL_j}}$$

C.2.2 Sous-indicateurs

En plus des indicateurs de classe, l'on a calculé un certain nombre de sous-indicateurs correspondant aux composantes et aux sections du questionnaire (cf. structure du questionnaire, diagramme 2)

Indicateurs de composante

Douze indicateurs de composante sont calculés comme indiqué ci-dessous.

L'indicateur de composante j ($j=1, 2, \dots, 11$) est la moyenne arithmétique des variables formant cette composante.

$$CI_j = \frac{1}{n_j} \sum_{i=1}^{i=n_j} VI_{ji}$$

VI_{ji} = Note attribuée à la question i au sein de la composante j

n_j = Nombre de variables associées à la composante j

La liste des composantes est présentée dans le tableau ci-dessous

No.	Nom de la composante
1	Stratégie de renforcement des capacités
2	Environnement de la politique de développement/Efficacité des outils
3	Mécanismes de dialogue pour le renforcement des capacités
4	Choix politiques pour l'amélioration du système statistique
5	Engagement financier en faveur du renforcement des capacités
6	Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités
7	Égalité du genre
8	Inclusion sociale
9	Partenariat pour le renforcement des capacités
10	Profil des capacités et évaluation des besoins en capacités
11	Intrants relatifs au renforcement des capacités
12	Extrants relatifs au renforcement des capacités

Indicateurs thématiques

Sept indicateurs thématiques sont calculés, avec la même formule que pour les indicateurs de composante.

L'indicateur thématique k ($k = 1, 2, \dots, 6$) est la moyenne arithmétique des indicateurs de composante au sein de la section faisant l'objet de ce thème.

$$SI_k = \frac{1}{m_k} \sum_{i=1}^{i=m_k} CL_{ki}$$

m_k = Nombre d'indicateurs de composante compris dans la section k .

$m_1 = 5, m_3 = 2$.

La liste des titres des indicateurs thématiques est présentée dans le tableau ci-dessous.

No.	Nom
1	Politique de renforcement des capacités
2	Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités
3	Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale
4	Partenariat pour le renforcement des capacités
5	Profil des capacités et évaluation des besoins en capacités
6	Intrants relatifs au renforcement des capacités
7	Extrants relatifs au renforcement des capacités

C.2.3 Transformation agricole et sécurité alimentaire

Des indicateurs spécifiques ont été calculés pour la transformation agricole et la sécurité alimentaire. Ils couvrent les thèmes suivants :

- Formulation d'une stratégie agricole et mise en œuvre.
- Formation, recherche et développement / innovations dans l'agriculture.
- Rôle du secteur privé dans la chaîne de valeur.
- Système d'information.

Chacun de ces quatre indicateurs est la moyenne arithmétique des variables contenues dans le thème.

L'indice de transformation agricole et sécurité alimentaire est la moyenne harmonique des quatre indicateurs ci-dessus.

C.2.4 Gestion des ressources naturelles




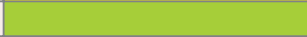

Des indicateurs spécifiques ont été calculés pour la gestion des ressources naturelles. Ils sont organisés autour des mêmes classes que pour l'indice ICA global.

Chacun de ces quatre indicateurs est la moyenne arithmétique des variables qui le composent.

L'indice de gestion des ressources naturelles est la moyenne harmonique des quatre indicateurs ci-dessus.

C.3 Classement des pays

En fonction des valeurs de l'indice, les pays sont classés dans les cinq catégories suivantes :

	Valeur de l'indice	Niveau	Couleur
1	0 à moins de 20	Très bas	
2	20 à moins de 40	Bas	
3	40 à moins de 60	Moyen	
4	60 à moins de 80	Élevé	
5	80 à 100	Très élevé	

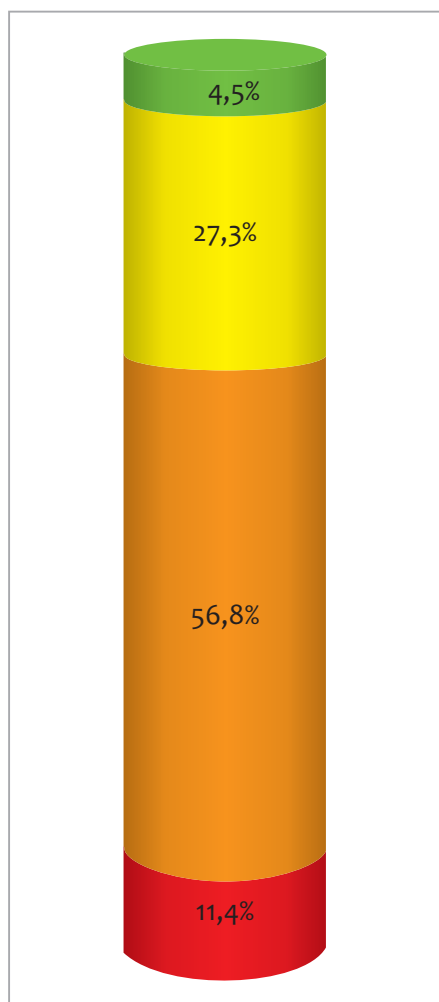
Indicateurs ICA

Tableau A1. Indice composite ICA par pays (par ordre alphabétique)

No.	Pays	Indice composite ICA 2013	Niveau de renforcement des capacités	Rang
1	AFRIQUE DU SUD	27,3	Bas	30
2	ANGOLA	17,3	Très bas	42
3	BÉNIN	45,4	Moyen	9
4	BOTSWANA	30,7	Bas	24
5	BURKINA FASO	66,6	Élevé	1
6	BURUNDI	38,2	Bas	16
7	CAMEROUN	50,7	Moyen	4
8	CAP VERT	25,9	Bas	34
9	CONGO (RDC)	35,6	Bas	20
10	CONGO, RÉP.	48,4	Moyen	8
11	CÔTE D'IVOIRE	30,3	Bas	25
12	DJIBOUTI	19,1	Très bas	40
13	ÉTHIOPIE	48,9	Moyen	7
14	GABON	31,6	Bas	23
15	GAMBIE	39,2	Bas	15
16	GHANA	53,0	Moyen	3
17	GUINÉE	15,6	Très bas	43
18	GUINÉE-BISSAU	15,3	Très bas	44
19	KENYA	60,1	Élevé	2
20	LESOTHO	34,8	Bas	21
21	LIBERIA	36,2	Bas	18
22	MADAGASCAR	27,2	Bas	31
23	MALAWI	32,4	Bas	22
24	MALI	44,7	Moyen	10
25	MAROC	43,9	Moyen	12
26	MAURICE	20,7	Bas	39
27	MAURITANIE	24,3	Bas	35
28	MOZAMBIQUE	28,9	Bas	27
29	NAMIBIE	27,9	Bas	28
30	NIGER	29,0	Bas	26
31	NIGERIA	37,7	Bas	17
32	UGANDA	50,1	Moyen	6
33	RCA	27,5	Bas	29
34	RWANDA	44,4	Moyen	11
35	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	21,8	Bas	37
36	SÉNÉGAL	42,5	Moyen	14
37	SIERRA LEONE	27,2	Bas	32
38	SWAZILAND	21,3	Bas	38
39	TANZANIE	36,0	Bas	19
40	TCHAD	22,8	Bas	36
41	TOGO	18,9	Très bas	41
42	TUNISIE	26,5	Bas	33
43	ZAMBIE	43,9	Moyen	13
44	ZIMBABWE	50,3	Moyen	5

Tableau A2. Répartition des pays par niveau de renforcement des capacités

Niveau	% de pays
Très bas	11,4
Bas	56,8
Moyen	27,3
Élevé	4,5
Très élevé	0
TOTAL	100



Très élevé : Aucun pays

Bas : 2 pays
Burkina Faso; Kenya.

Moyen : 12 pays
Bénin ; Cameroun ; Congo, Rép. ;
Éthiopie ; Ghana ; Mali ; Maroc ;
Rwanda ; Sénégal ; Ouganda ; Zambie ;
Zimbabwe.

Bas : 25 pays
Afrique du Sud ; Botswana ; Burundi ;
Cap Vert ; RCA ; Côte d'Ivoire ; RDC ;
Gabon ; Gambie ; Lesotho ; Liberia ;
Madagascar ; Malawi ; Maurice ;
Mauritanie ; Mozambique ; Namibie ;
Niger ; Nigeria ; São Tomé et Príncipe ;
Sierra Leone ; Swaziland ; Tanzania ;
Tchad ; Tunisie.

Très bas : 5 pays
Angola ; Djibouti ; Guinée ; Guinée-
Bissau ; Togo.

Tableau A3. Indicateurs de groupe

No.	Pays	Groupe 1 Environnement institutionnel	Groupe 2 Processus de mise en œuvre	Groupe 3 Résultats de développement au niveau national	Groupe 4 Résultats de renforcement des capacités
1	AFRIQUE DU SUD	87,5	56,5	48,0	10,4
2	ANGOLA	91,7	63,0	69,0	5,3
3	BÉNIN	95,8	81,5	43,0	23,7
4	BOTSWANA	95,8	73,1	76,0	10,8
5	BURKINA FASO	95,8	85,2	74,0	41,0
6	BURUNDI	100,0	77,8	54,0	15,8
7	CAMEROUN	100,0	78,7	67,0	24,2
8	CAP VERT	83,3	65,7	76,0	8,7
9	CONGO (RDC)	79,2	66,7	59,0	14,8
10	CONGO, RÉP.	91,7	61,1	50,0	28,3
11	CÔTE D'IVOIRE	79,2	61,1	47,0	12,2
12	DJIBOUTI	95,8	83,3	69,0	5,8
13	ÉTHIOPIE	95,8	67,6	39,0	32,3
14	GABON	79,2	69,4	44,0	13,0
15	GAMBIE	100,0	78,7	53,0	16,6
16	GHANA	100,0	88,0	48,0	30,1
17	GUINÉE	87,5	74,1	19,0	5,6
18	GUINÉE-BISSAU	83,3	55,6	62,0	4,6
19	KENYA	75,0	75,9	42,0	61,4
20	LESOTHO	79,2	75,0	58,0	13,9
21	LIBERIA	83,3	81,5	56,0	14,6
22	MADAGASCAR	91,7	63,0	33,0	11,1
23	MALAWI	91,7	86,1	49,0	12,4
24	MALI	87,5	74,1	30,0	32,1
25	MAROC	83,3	74,1	84,0	18,6
26	MAURICE	95,8	100,0	48,0	6,6
27	MAURITANIE	91,7	66,7	38,0	8,9
28	MOZAMBIQUE	100,0	89,8	68,0	9,7
29	NAMIBIE	87,5	76,9	66,0	9,6
30	NIGER	95,8	83,3	78,0	9,8
31	NIGERIA	83,3	74,1	38,0	18,4
32	UGANDA	95,8	70,4	45,0	30,3
33	RCA	100,0	72,2	29,0	11,5
34	RWANDA	95,8	85,2	61,0	19,4
35	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	95,8	49,1	34,0	8,1
36	SÉNÉGAL	95,8	72,2	46,0	20,7
37	SIERRA LEONE	95,8	71,3	49,0	9,8
38	SWAZILAND	83,3	44,4	41,0	7,8
39	TANZANIE	95,8	60,2	42,0	16,6
40	TCHAD	83,3	70,4	48,0	7,8
41	TOGO	95,8	57,4	47,0	6,1
42	TUNISIE	79,2	65,7	46,0	9,8
43	ZAMBIE	95,8	56,5	44,0	24,8
44	ZIMBABWE	79,2	77,8	41,0	33,8

Tableau A4. Niveaux de renforcement des capacités par groupe

No.	Pays	Groupe 1 Environnement institutionnel	Groupe 2 Processus de mise en œuvre	Groupe 3 Résultats de développement au niveau national	Groupe 4 Résultats de renforcement des capacités
1	AFRIQUE DU SUD	Très élevé	Moyen	Moyen	Très bas
2	ANGOLA	Très élevé	Élevé	Élevé	Très bas
3	BÉNIN	Très élevé	Très élevé	Moyen	Bas
4	BOTSWANA	Très élevé	Élevé	Élevé	Très bas
5	BURKINA FASO	Très élevé	Très élevé	Élevé	Moyen
6	BURUNDI	Très élevé	Élevé	Moyen	Très bas
7	CAMEROUN	Très élevé	Élevé	Élevé	Bas
8	CAP VERT	Très élevé	Élevé	Élevé	Très bas
9	CONGO (RDC)	Élevé	Élevé	Moyen	Très bas
10	CONGO, RÉP.	Très élevé	Élevé	Moyen	Bas
11	CÔTE D'IVOIRE	Élevé	Élevé	Moyen	Très bas
12	DJIBOUTI	Très élevé	Très élevé	Élevé	Très bas
13	ÉTHIOPIE	Très élevé	Élevé	Bas	Bas
14	GABON	Élevé	Élevé	Moyen	Très bas
15	GAMBIE	Très élevé	Élevé	Moyen	Très bas
16	GHANA	Très élevé	Très élevé	Moyen	Bas
17	GUINÉE	Très élevé	Élevé	Très bas	Très bas
18	GUINÉE-BISSAU	Très élevé	Moyen	Élevé	Très bas
19	KENYA	Élevé	Élevé	Moyen	Élevé
20	LESOTHO	Élevé	Élevé	Moyen	Très bas
21	LIBERIA	Très élevé	Très élevé	Moyen	Très bas
22	MADAGASCAR	Très élevé	Élevé	Bas	Très bas
23	MALAWI	Très élevé	Très élevé	Moyen	Très bas
24	MALI	Très élevé	Élevé	Bas	Bas
25	MAROC	Très élevé	Élevé	Très élevé	Très bas
26	MAURICE	Très élevé	Très élevé	Moyen	Très bas
27	MAURITANIE	Très élevé	Élevé	Bas	Très bas
28	MOZAMBIQUE	Très élevé	Très élevé	Élevé	Très bas
29	NAMIBIE	Très élevé	Élevé	Élevé	Très bas
30	NIGER	Très élevé	Très élevé	Élevé	Très bas
31	NIGERIA	Très élevé	Élevé	Bas	Très bas
32	UGANDA	Très élevé	Élevé	Moyen	Bas
33	RCA	Très élevé	Élevé	Bas	Très bas
34	RWANDA	Très élevé	Très élevé	Élevé	Très bas
35	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	Très élevé	Moyen	Bas	Très bas
36	SÉNÉGAL	Très élevé	Élevé	Moyen	Bas
37	SIERRA LEONE	Très élevé	Élevé	Moyen	Très bas
38	SWAZILAND	Très élevé	Moyen	Moyen	Très bas
39	TANZANIE	Très élevé	Élevé	Moyen	Très bas
40	TCHAD	Très élevé	Élevé	Moyen	Très bas
41	TOGO	Très élevé	Moyen	Moyen	Très bas
42	TUNISIE	Élevé	Élevé	Moyen	Très bas
43	ZAMBIE	Très élevé	Moyen	Moyen	Bas
44	ZIMBABWE	Élevé	Élevé	Moyen	Bas

Tableau A5. Indices thématiques par pays

No.	Pays	Choix politiques pour le RC	Efficacité de l'aide au RC	Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale	Parteneriat pour le RC	Évaluation des besoins en RC	Intrants consacrés au RC	Produits du RC
1	AFRIQUE DU SUD	32,4	66,3	85,0	75	50	30,7	3,5
2	ANGOLA	51,7	67,5	83,3	100	50	0,0	0,0
3	BÉNIN	60,8	78,8	75,8	75	100	21,6	22,5
4	BOTSWANA	65,3	63,8	82,5	50	100	12,0	3,2
5	BURKINA FASO	66,7	86,3	80,8	75	100	67,6	39,1
6	BURUNDI	68,3	61,3	79,2	75	100	24,4	7,7
7	CAMEROUN	63,3	83,8	87,5	75	100	36,0	20,9
8	CAP VERT	54,2	70,0	78,3	50	100	9,1	2,8
9	CONGO (RDC)	57,8	36,3	65,0	75	100	27,3	3,8
10	CONGO, RÉP.	62,1	68,8	75,8	0	50	17,4	19,2
11	CÔTE D'IVOIRE	49,5	40,0	70,8	50	50	22,7	8,1
12	DJIBOUTI	56,6	80,0	95,0	75	100	0,7	0,0
13	ÉTHIOPIE	42,0	67,5	78,3	75	50	58,2	31,2
14	GABON	46,3	61,3	70,8	100	50	36,4	2,0
15	GAMBIE	58,6	72,5	84,2	75	100	8,4	10,3
16	GHANA	64,7	78,8	75,8	100	100	62,4	22,9
17	GUINÉE	61,0	36,3	63,3	75	100	0,0	0,0
18	GUINÉE-BISSAU	38,6	58,8	82,5	75	100	0,0	0,0
19	KENYA	68,8	21,3	70,8	50	50	72,3	71,9
20	LESOTHO	61,9	41,3	81,7	100	50	9,2	6,9
21	LIBERIA	80,4	45,0	59,2	100	100	8,3	2,3
22	MADAGASCAR	30,6	78,8	79,2	75	50	10,8	3,7
23	MALAWI	58,4	86,3	79,2	100	50	8,5	1,7
24	MALI	58,2	50,0	73,3	50	50	38,4	32,1
25	MAROC	73,0	73,8	87,5	50	100	0,8	1,7
26	MAURICE	77,5	72,5	75,8	100	100	0,0	0,0
27	MAURITANIE	50,3	66,3	70,8	50	100	13,1	2,5
28	MOZAMBIQUE	68,5	72,5	91,7	50	100	18,7	3,8
29	NAMIBIE	63,6	95,0	79,2	25	0	15,0	3,9
30	NIGER	68,1	85,0	81,7	100	100	11,8	3,9
31	NIGERIA	58,2	60,0	65,8	50	50	22,7	17,7
32	UGANDA	55,1	62,5	80,8	25	50	35,9	28,9
33	RCA	48,1	80,0	68,3	100	100	16,6	4,2
34	RWANDA	64,3	76,3	86,7	75	100	33,2	9,2
35	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	32,6	86,3	68,3	50	0	8,9	2,4
36	SÉNÉGAL	58,3	63,8	70,8	100	0	44,8	14,5
37	SIERRA LEONE	48,3	67,5	78,3	75	100	8,3	1,2
38	SWAZILAND	43,4	76,3	55,0	100	0	0,8	0,0
39	TANZANIE	45,9	77,5	79,2	50	0	27,2	5,0
40	TCHAD	63,4	66,3	60,8	100	0	0,0	0,0
41	TOGO	43,4	77,5	85,0	75	0	0,0	0,0
42	TUNISIE	43,8	70,0	69,2	75	100	0,0	0,0
43	ZAMBIE	33,9	61,3	84,2	25	100	46,0	16,3
44	ZIMBABWE	55,3	45,0	82,5	50	100	66,7	27,4

RC : renforcement des capacités

Tableau A6. Indicateurs de dimension des capacités

No.	Pays	Environnement favorable	Niveau organisationnel	Niveau individuel
1	AFRIQUE DU SUD	61,2	62,5	9,3
2	ANGOLA	67,5	75,0	0,0
3	BÉNIN	71,8	87,5	22,3
4	BOTSWANA	70,5	75,0	5,1
5	BURKINA FASO	77,9	87,5	45,2
6	BURUNDI	69,6	87,5	11,3
7	CAMEROUN	78,2	87,5	24,1
8	CAP VERT	67,5	75,0	4,1
9	CONGO (RDC)	53,0	87,5	8,8
10	CONGO, RÉP.	68,9	25,0	18,8
11	CÔTE D'IVOIRE	53,5	50,0	11,2
12	DJIBOUTI	77,2	87,5	0,2
13	ÉTHIOPIE	62,6	62,5	37,0
14	GABON	59,5	75,0	9,4
15	GAMBIE	71,7	87,5	9,9
16	GHANA	73,1	100	31,4
17	GUINÉE	53,5	87,5	0,0
18	GUINÉE-BISSAU	60,0	87,5	0,0
19	KENYA	53,6	50,0	71,9
20	LESOTHO	61,6	75,0	7,3
21	LIBERIA	61,5	100	3,6
22	MADAGASCAR	62,8	62,5	5,2
23	MALAWI	74,6	75,0	3,1
24	MALI	60,5	50,0	33,5
25	MAROC	78,1	75,0	1,5
26	MAURICE	75,3	100	0,0
27	MAURITANIE	62,4	75,0	4,7
28	MOZAMBIQUE	77,6	75,0	7,0
29	NAMIBIE	79,3	12,5	6,2
30	NIGER	78,3	100	5,6
31	NIGERIA	61,3	50,0	18,8
32	OUGANDA	66,1	37,5	30,4
33	RCA	65,5	100	6,8
34	RWANDA	75,7	87,5	14,4
35	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	62,4	25,0	3,8
36	SÉNÉGAL	64,3	50,0	21,0
37	SIERRA LEONE	64,7	87,5	2,7
38	SWAZILAND	58,2	50,0	0,2
39	TANZANIE	67,5	25,0	9,7
40	TCHAD	63,5	50,0	0,0
41	TOGO	68,6	37,5	0,0
42	TUNISIE	61,0	87,5	0,0
43	ZAMBIE	59,8	62,5	22,7
44	ZIMBABWE	60,9	75,0	35,9

Tableau A7. Indice composite de transformation agricole et sécurité alimentaire

No.	Pays	ICAAgric	Niveau
1	AFRIQUE DU SUD	33,8	Bas
2	ANGOLA	49,2	Moyen
3	BÉNIN	58,4	Moyen
4	BOTSWANA	55,6	Moyen
5	BURKINA FASO	64,9	Élevé
6	BURUNDI	55,8	Moyen
7	CAMEROUN	62,2	Élevé
8	CAP VERT	57,0	Moyen
9	CONGO (RDC)	50,9	Moyen
10	CONGO, RÉP.	52,4	Moyen
11	CÔTE D'IVOIRE	43,1	Moyen
12	DJIBOUTI	49,3	Moyen
13	ÉTHIOPIE	64,9	Élevé
14	GABON	45,9	Moyen
15	GAMBIE	68,2	Élevé
16	GHANA	74,4	Élevé
17	GUINÉE	46,2	Moyen
18	GUINÉE-BISSAU	44,5	Moyen
19	KENYA	63,5	Élevé
20	LESOTHO	56,9	Moyen
21	LIBERIA	60,9	Élevé
22	MADAGASCAR	72,4	Élevé
23	MALAWI	63,6	Élevé
24	MALI	63,8	Élevé
25	MAROC	66,2	Élevé
26	MAURICE	55,8	Moyen
27	MAURITANIE	51,5	Moyen
28	MOZAMBIQUE	51,8	Moyen
29	NAMIBIE	34,4	Bas
30	NIGER	60,0	Élevé
31	NIGERIA	76,1	Élevé
32	OUGANDA	63,7	Élevé
33	RCA	38,3	Bas
34	RWANDA	56,2	Moyen
35	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	32,0	Bas
36	SÉNÉGAL	61,0	Élevé
37	SIERRA LEONE	66,5	Élevé
38	SWAZILAND	36,1	Bas
39	TANZANIE	58,0	Moyen
40	TCHAD	60,3	Élevé
41	TOGO	61,5	Élevé
42	TUNISIE	70,5	Élevé
43	ZAMBIE	63,2	Élevé
44	ZIMBABWE	61,6	Élevé

Tableau A8. Indicateurs de composante pour la transformation agricole et la sécurité alimentaire

No.	Pays	Stratégie agricole de mise en œuvre	Formation, R&D et innovations en agriculture	Rôle du secteur privé dans la chaîne de valeur	Système d'information
1	AFRIQUE DU SUD	17,4	38,8	46,2	75,0
2	ANGOLA	44,6	35,7	73,1	58,3
3	BÉNIN	56,9	43,4	80,8	64,6
4	BOTSWANA	40,5	40,9	88,5	87,5
5	BURKINA FASO	73,9	41,0	76,9	93,8
6	BURUNDI	50,6	43,0	84,6	59,4
7	CAMEROUN	53,1	46,2	76,9	92,7
8	CAP VERT	64,1	43,5	48,1	92,7
9	CONGO (RDC)	44,7	42,9	44,2	96,9
10	CONGO, RÉP.	48,5	40,4	63,5	65,6
11	CÔTE D'IVOIRE	28,6	38,8	75,0	53,1
12	DJIBOUTI	56,6	36,5	46,2	69,8
13	ÉTHIOPIE	61,0	51,1	65,4	95,8
14	GABON	45,7	33,4	67,3	49,0
15	GAMBIE	93,8	41,0	86,5	83,3
16	GHANA	86,7	50,4	90,4	88,5
17	GUINÉE	63,5	22,9	61,5	91,7
18	GUINÉE-BISSAU	55,6	21,5	69,2	91,7
19	KENYA	69,1	44,5	88,5	67,7
20	LESOTHO	51,9	40,9	63,5	92,7
21	LIBERIA	57,0	41,1	82,7	85,4
22	MADAGASCAR	66,1	58,4	80,8	93,8
23	MALAWI	70,0	40,8	76,9	90,6
24	MALI	61,5	42,9	90,4	83,3
25	MAROC	70,4	47,6	73,1	86,5
26	MAURICE	56,9	38,4	84,6	61,5
27	MAURITANIE	73,0	36,8	48,1	62,5
28	MOZAMBIQUE	44,9	39,6	55,8	85,4
29	NAMIBIE	25,0	33,7	90,4	28,1
30	NIGER	64,4	37,6	78,8	84,4
31	NIGERIA	63,3	70,8	84,6	92,7
32	OUGANDA	59,8	44,4	80,8	89,6
33	RCA	42,0	25,8	36,5	68,8
34	RWANDA	76,7	37,2	65,4	62,5
35	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	19,2	36,3	42,3	45,8
36	SÉNÉGAL	55,2	41,4	92,3	80,2
37	SIERRA LEONE	80,8	41,0	82,7	88,5
38	SWAZILAND	27,6	25,8	57,7	54,2
39	TANZANIE	47,0	42,4	84,6	81,3
40	TCHAD	59,2	41,6	67,3	94,8
41	TOGO	59,0	41,4	75,0	93,8
42	TUNISIE	52,0	65,7	92,3	87,5
43	ZAMBIE	56,5	46,2	80,8	86,5
44	ZIMBABWE	47,2	47,7	92,3	83,3

Tableau A9. Indice composite de gestion des ressources naturelles

No.	Pays	Indice GRN	Niveau
1	AFRIQUE DU SUD	na	NA
2	ANGOLA	na	NA
3	BÉNIN	38,7	Bas
4	BOTSWANA	77,3	Élevé
5	BURKINA FASO	54,4	Moyen
6	BURUNDI	46,9	Moyen
7	CAMEROUN	44,8	Moyen
8	CAP VERT	50,0	Moyen
9	CONGO (RDC)	29,3	Bas
10	CONGO, RÉP.	53,3	Moyen
11	CÔTE D'IVOIRE	33,3	Bas
12	DJIBOUTI	40,9	Moyen
13	ÉTHIOPIE	50,1	Moyen
14	GABON	54,2	Moyen
15	GAMBIE	65,4	Élevé
16	GHANA	80,6	Très élevé
17	GUINÉE	45,2	Moyen
18	GUINÉE-BISSAU	38,6	Bas
19	KENYA	43,1	Moyen
20	LESOTHO	22,3	Bas
21	LIBERIA	59,5	Moyen
22	MADAGASCAR	54,2	Moyen
23	MALAWI	53,7	Moyen
24	MALI	62,1	Élevé
25	MAROC	63,2	Élevé
26	MAURICE	73,4	Élevé
27	MAURITANIE	51,0	Moyen
28	MOZAMBIQUE	35,9	Bas
29	NAMIBIE	77,6	Élevé
30	NIGER	53,4	Moyen
31	NIGERIA	73,8	Élevé
32	OUGANDA	55,9	Moyen
33	RCA	57,4	Moyen
34	RWANDA	83,2	Très élevé
35	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	68,0	Élevé
36	SÉNÉGAL	35,5	Bas
37	SIERRA LEONE	55,6	Moyen
38	SWAZILAND	41,1	Moyen
39	TANZANIE	61,0	Élevé
40	TCHAD	41,6	Moyen
41	TOGO	46,4	Moyen
42	TUNISIE	42,6	Moyen
43	ZAMBIE	51,5	Moyen
44	ZIMBABWE	62,2	Élevé

na : Non disponible

NA : Non applicable

Tableau A10. Indicateurs de composante pour la gestion des ressources naturelles

No.	Pays	Environnement institutionnel	Processus de mise en œuvre	Résultats de développement au niveau national	Résultats de renforcement des capacités
1	AFRIQUE DU SUD	na	na	na	na
2	ANGOLA	na	na	na	na
3	BÉNIN	37,0	53,2	43,0	29,2
4	BOTSWANA	88,9	77,9	69,9	75,0
5	BURKINA FASO	51,8	51,6	50,5	66,7
6	BURUNDI	64,8	39,2	38,0	55,6
7	CAMEROUN	72,9	50,5	57,1	26,2
8	CAP VERT	62,5	40,0	47,7	55,6
9	CONGO (RDC)	22,2	56,4	48,5	18,8
10	CONGO, RÉP.	66,7	62,5	71,3	33,3
11	CÔTE D'IVOIRE	37,5	50,0	39,3	20,8
12	DJIBOUTI	75,0	54,4	62,5	20,0
13	ÉTHIOPIE	66,7	45,6	42,3	51,9
14	GABON	55,5	62,0	66,1	40,7
15	GAMBIE	87,0	63,2	67,7	52,4
16	GHANA	85,2	83,6	79,5	75,0
17	GUINÉE	74,1	64,3	34,0	33,3
18	GUINÉE-BISSAU	48,1	48,9	26,7	40,0
19	KENYA	50,0	53,2	33,9	40,7
20	LESOTHO	31,5	54,8	25,6	11,1
21	LIBERIA	55,6	66,4	52,1	66,7
22	MADAGASCAR	57,4	59,9	49,1	51,9
23	MALAWI	79,6	61,3	42,0	45,8
24	MALI	75,9	68,8	67,0	45,8
25	MAROC	61,1	77,4	63,3	54,8
26	MAURICE	87,5	69,2	62,0	80,0
27	MAURITANIE	38,9	61,3	58,5	51,8
28	MOZAMBIQUE	29,6	54,4	23,5	59,3
29	NAMIBIE	87,0	70,8	75,3	79,2
30	NIGER	81,5	64,6	48,8	37,5
31	NIGERIA	79,6	75,3	66,4	75,0
32	OUGANDA	63,0	53,4	62,0	48,1
33	RCA	64,8	68,0	47,5	54,2
34	RWANDA	100,0	87,8	71,1	79,2
35	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	74,1	57,2	72,2	71,4
36	SÉNÉGAL	46,3	58,9	70,6	16,7
37	SIERRA LEONE	70,4	59,4	52,5	45,8
38	SWAZILAND	75,0	55,0	21,4	52,4
39	TANZANIE	61,1	71,6	51,0	64,3
40	TCHAD	79,6	72,9	40,3	22,2
41	TOGO	70,4	46,8	44,6	35,4
42	TUNISIE	31,5	39,7	66,5	45,8
43	ZAMBIE	70,4	70,4	64,6	29,6
44	ZIMBABWE	57,4	70,3	60,1	62,5

na : Non disponible

Afrique du Sud

Indice composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA.....	27,3
Niveau de renforcement des capacités.....	Bas
Rang.....	30

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités.....	32,4
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités	66,3
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale	85
Partenariat pour le renforcement des capacités	75
Évaluation des besoins en renforcement des capacités	50
Transformation agricole et sécurité alimentaire	33,8
Gestion des ressources naturelles	na

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2011).....na
- État de fragilité (World Bank Harmonized List FY13)
- Auto-évaluation pays

Activités soutenues par l'ACBF

Intrants relatifs au renforcement des capacités	30,7
Extrants relatifs au renforcement des capacités	3,5
Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2011	3
Cumul des décaissements en 2011 (\$US)	1 453 860

Angola

Indice composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA.....	17,1
Niveau de renforcement des capacités	Très bas
Rang	42

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	51,7
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités.....	67,5
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale	83,3
Partenariat pour le renforcement des capacités	100
Évaluation des besoins en renforcement des capacités	50,0
Transformation agricole et sécurité alimentaire	49,2
Gestion des ressources naturelles	na

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2011).....
- État de fragilité (World Bank Harmonized List FY13)
- Auto-évaluation pays

Activités soutenues par l'ACBF

Intrants relatifs au renforcement des capacités	0
Extrants relatifs au renforcement des capacités	0
Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2011	0
Cumul des décaissements en 2011 (\$US).....	0

Bénin

Indice composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA	45,4
Niveau de renforcement des capacités	Moyen
Rang	9

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	60,8
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités.....	67,5
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale	78,8
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	75,8
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire	58,4
Gestion des ressources naturelles	38,7

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2011).....
- État de fragilité (World Bank Harmonized List FY13)
- Auto-évaluation pays

Activités soutenues par l'ACBF

Intrants relatifs au renforcement des capacités	21,6
Extrants relatifs au renforcement des capacités	22,5
Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2011	2
Cumul des décaissements en 2011 (\$US).....	679 903

Botswana

Indice composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA	30,7
Niveau de renforcement des capacités	Bas
Rang	24

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	65,3
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités	63,8
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale	82,5
Partenariat pour le renforcement des capacités	50
Évaluation des besoins en renforcement des capacités	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire	55,6
Gestion des ressources naturelles	77,3

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2011).....na
- État de fragilité (World Bank Harmonized List FY13)Non fragile
- Auto-évaluation pays

Activités soutenues par l'ACBF

Intrants relatifs au renforcement des capacités	12
Extrants relatifs au renforcement des capacités	3,2
Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2011	1
Cumul des décaissements en 2011 (\$US).....	683 769

Burkina Faso

Indice composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA.....	66,6
Niveau de renforcement des capacités.....	Élevé
Rang.....	1

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	66,7
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités	86,3
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale	80,8
Partenariat pour le renforcement des capacités	75
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire	64,9
Gestion des ressources naturelles	54,4

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2011).....
 - État de fragilité (World Bank Harmonized List FY13)
 - Auto-évaluation pays
- | | |
|-------|-------------|
| | 3,8 |
| | Non fragile |
| | 4,5 |

Activités soutenues par l'ACBF

Intrants relatifs au renforcement des capacités	67,6
Extrants relatifs au renforcement des capacités	39,1
Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2011	5
Cumul des décaissements en 2011 (\$US).....	3 539 870

Burundi

Indice composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA	38,2
Niveau de renforcement des capacités	Bas
Rang	16

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	68,3
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités	61,3
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale	79,2
Partenariat pour le renforcement des capacités	75
Évaluation des besoins en renforcement des capacités	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire	55,8
Gestion des ressources naturelles	46,9

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2011)
 - État de fragilité (World Bank Harmonized List FY13)
 - Auto-évaluation pays
- | | |
|-------|---------|
| | 3,1 |
| | Fragile |
| | 3,3 |

Activités soutenues par l'ACBF

Intrants relatifs au renforcement des capacités	24,4
Extrants relatifs au renforcement des capacités	7,7
Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2011	2
Cumul des décaissements en 2011 (\$US)	842 758

Cameroun

Indice composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA	50,7
Niveau de renforcement des capacités	Moyen
Rang	4

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	63,3
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités	83,8
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale	87,5
Partenariat pour le renforcement des capacités	75
Évaluation des besoins en renforcement des capacités	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire	62,2
Gestion des ressources naturelles	44,8

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2011)
- État de fragilité (World Bank Harmonized List FY13)
- Auto-évaluation pays

Activités soutenues par l'ACBF

Intrants relatifs au renforcement des capacités	36
Extrants relatifs au renforcement des capacités	20,9
Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2011	3
Cumul des décaissements en 2011 (\$US)	1 595 782

Cap Vert

Indice composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA	25,9
Niveau de renforcement des capacités	Bas
Rang	34

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	54,2
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités	70
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale	78,3
Partenariat pour le renforcement des capacités	50
Évaluation des besoins en renforcement des capacités	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire	34,5
Gestion des ressources naturelles	50

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2011)
 - État de fragilité (World Bank Harmonized List FY13)
 - Auto-évaluation pays
- | | |
|-------|-------------|
| | 4,0 |
| | Non fragile |
| | 4,2 |

Activités soutenues par l'ACBF

Intrants relatifs au renforcement des capacités	9,1
Extrants relatifs au renforcement des capacités	2,8
Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2011	1
Cumul des décaissements en 2011 (\$US)	236 914

Congo (RDC)

Indice composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA	35,6
Niveau de renforcement des capacités	Bas
Rang	20

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	57,8
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités	36,3
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale	65
Partenariat pour le renforcement des capacités	75
Évaluation des besoins en renforcement des capacités	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire	50,9
Gestion des ressources naturelles	29,3

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2011)
- État de fragilité (World Bank Harmonized List FY13)
- Auto-évaluation pays

Activités soutenues par l'ACBF

Intrants relatifs au renforcement des capacités	27,3
Extrants relatifs au renforcement des capacités	3,8
Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2011	2
Cumul des décaissements en 2011 (\$US)	799 037

Congo, Rép.

Indice composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA	48,4
Niveau de renforcement des capacités	Moyen
Rang	8

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	62,1
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités	68,8
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale	75,8
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	0
Évaluation des besoins en renforcement des capacités	50
Transformation agricole et sécurité alimentaire.....	52,4
Gestion des ressources naturelles	53,3

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2011).....
- État de fragilité (World Bank Harmonized List FY13)
- Auto-évaluation pays

Activités soutenues par l'ACBF

Intrants relatifs au renforcement des capacités	17,4
Extrants relatifs au renforcement des capacités	19,2
Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2011	2
Cumul des décaissements en 2011 (\$US).....	403 177

Côte d'Ivoire

Indice composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA	30,3
Niveau de renforcement des capacités	Bas
Rang	25

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	49,5
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités	40
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale	70,8
Partenariat pour le renforcement des capacités	50
Évaluation des besoins en renforcement des capacités	50
Transformation agricole et sécurité alimentaire	43,1
Gestion des ressources naturelles	33,3

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2011).....2,9
- État de fragilité (World Bank Harmonized List Fy13)Fragile
- Auto-évaluation pays

Activités soutenues par l'ACBF

Intrants relatifs au renforcement des capacités	22,7
Extrants relatifs au renforcement des capacités	8,1
Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2011	2
Cumul des décaissements en 2011 (\$US).....	827 512

Djibouti

Indice composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA	19,1
Niveau de renforcement des capacités	Très bas
Rang	39

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	56,6
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités	80
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale	95
Partenariat pour le renforcement des capacités	75
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire	49,3
Gestion des ressources naturelles	40,9

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2011).....3,2
- État de fragilité (World Bank Harmonized List FY13)Non fragile
- Auto-évaluation pays

Activités soutenues par l'ACBF

Intrants relatifs au renforcement des capacités	0,7
Extrants relatifs au renforcement des capacités	0
Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2011	0
Cumul des décaissements en 2011 (\$US).....	76 291

Éthiopie

Indice composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA.....	48,9
Niveau de renforcement des capacités.....	Moyen
Rang.....	7

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités.....	42
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités.....	67,5
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	78,3
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	75
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	50
Transformation agricole et sécurité alimentaire.....	64,9
Gestion des ressources naturelles.....	50,1

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2011).....
- État de fragilité (World Bank Harmonized List FY13).....
- Auto-évaluation pays.....

Activités soutenues par l'ACBF

Intrants relatifs au renforcement des capacités.....	58,2
Extrants relatifs au renforcement des capacités.....	31,2
Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2011.....	3
Cumul des décaissements en 2011 (\$US).....	1 119 447

Gabon

Indice composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA.....	31,6
Niveau de renforcement des capacités.....	Bas
Rang	23

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	46,3
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités	61,3
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale	70,8
Partenariat pour le renforcement des capacités	100
Évaluation des besoins en renforcement des capacités	50
Transformation agricole et sécurité alimentaire	45,9
Gestion des ressources naturelles	54,2

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2011).....na
- État de fragilité (World Bank Harmonized List FY13)Non fragile
- Auto-évaluation pays

Activités soutenues par l'ACBF

Intrants relatifs au renforcement des capacités	36,4
Extrants relatifs au renforcement des capacités	2
Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2011	4
Cumul des décaissements en 2011 (\$US).....	931 423

Gambie

Indice composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA	39,2
Niveau de renforcement des capacités	Bas
Rang	15

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	58,6
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités	72,5
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale	84,2
Partenariat pour le renforcement des capacités	75
Évaluation des besoins en renforcement des capacités	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire	68,2
Gestion des ressources naturelles	65,4

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2011)
- État de fragilité (World Bank Harmonized List FY13)
- Auto-évaluation pays

Activités soutenues par l'ACBF

Intrants relatifs au renforcement des capacités	8,4
Extrants relatifs au renforcement des capacités	10,3
Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2011	1
Cumul des décaissements en 2011 (\$US)	125 450

Ghana

Indice composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA.....	54,1
Niveau de renforcement des capacités.....	Moyen
Rang.....	3

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités.....	64,7
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités.....	78,8
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	75,8
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	100
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire.....	74,4
Gestion des ressources naturelles.....	80,6

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2011).....
- État de fragilité (World Bank Harmonized List FY13).....
- Auto-évaluation pays.....

Activités soutenues par l'ACBF

Intrants relatifs au renforcement des capacités.....	62,4
Extrants relatifs au renforcement des capacités.....	22,9
Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2011.....	6
Cumul des décaissements en 2011 (\$US).....	2 332 375

Guinée

Indice composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA.....	15,6
Niveau de renforcement des capacités	Très bas
Rang	43

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	61
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités.....	36,3
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale	63,3
Partenariat pour le renforcement des capacités	75
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire	46,2
Gestion des ressources naturelles	45,2

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2011).....
- État de fragilité (World Bank Harmonized List FY13)
- Auto-évaluation pays

Activités soutenues par l'ACBF

Intrants relatifs au renforcement des capacités	na
Extrants relatifs au renforcement des capacités	na
Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2011	0
Cumul des décaissements en 2011 (\$US).....	0

Guinée Bissau

Indice composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA	15,3
Niveau de renforcement des capacités	Très bas
Rang	44

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	38,6
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités	58,8
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale	82,5
Partenariat pour le renforcement des capacités	75
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire	44,5
Gestion des ressources naturelles	38,6

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2011).....
- État de fragilité (World Bank Harmonized List FY13)
- Auto-évaluation pays

Activités soutenues par l'ACBF

Intrants relatifs au renforcement des capacités	na
Extrants relatifs au renforcement des capacités	na
Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2011	0
Cumul des décaissements en 2011 (\$US).....	0

Kenya

Indice composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA.....	60,1
Niveau de renforcement des capacités.....	Élevé
Rang	2

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	68,8
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités.....	21,3
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale	70,8
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	50
Évaluation des besoins en renforcement des capacités	50
Transformation agricole et sécurité alimentaire	63,5
Gestion des ressources naturelles	43,1

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2011).....
 - État de fragilité (World Bank Harmonized List FY13)
 - Auto-évaluation pays
- | | |
|-------|-------------|
| | 3,8 |
| | Non fragile |
| | 4,4 |

Activités soutenues par l'ACBF

Intrants relatifs au renforcement des capacités	72,3
Extrants relatifs au renforcement des capacités	71,9
Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2011	7
Cumul des décaissements en 2011 (\$US)	1 623 684

Lesotho

Indice composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA	34,8
Niveau de renforcement des capacités	Bas
Rang	21

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	61,9
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités	41,3
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale	81,7
Partenariat pour le renforcement des capacités	100
Évaluation des besoins en renforcement des capacités	50
Transformation agricole et sécurité alimentaire	63,3
Gestion des ressources naturelles	22,3

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2011).....3,4
- État de fragilité (World Bank Harmonized List FY13)Non fragile
- Auto-évaluation pays

Activités soutenues par l'ACBF

Intrants relatifs au renforcement des capacités	9,2
Extrants relatifs au renforcement des capacités	6,9
Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2011	1
Cumul des décaissements en 2011 (\$US)	181 452

Liberia

Indice composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA	36,2
Niveau de renforcement des capacités	Bas
Rang	18

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	80,4
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités	45
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale	59,2
Partenariat pour le renforcement des capacités	100
Évaluation des besoins en renforcement des capacités	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire	60,9
Gestion des ressources naturelles	59,9

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2011).....3,0
- État de fragilité (World Bank Harmonized List FY13)Fragile
- Auto-évaluation pays

Activités soutenues par l'ACBF

Intrants relatifs au renforcement des capacités	8,3
Extrants relatifs au renforcement des capacités	2,3
Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2011	1
Cumul des décaissements en 2011 (\$US).....	179 239

Madagascar

Indice composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA.....	27,2
Niveau de renforcement des capacités.....	Bas
Rang.....	31

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	30,6
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités	78,8
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale	79,2
Partenariat pour le renforcement des capacités	75
Évaluation des besoins en renforcement des capacités	50
Transformation agricole et sécurité alimentaire.....	72,4
Gestion des ressources naturelles	54,2

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2011).....
 - État de fragilité (World Bank Harmonized List FY13)
 - Auto-évaluation pays
- | | |
|-------|-------------|
| | 3,2 |
| | Non fragile |
| | 2,8 |

Activités soutenues par l'ACBF

Intrants relatifs au renforcement des capacités	10,8
Extrants relatifs au renforcement des capacités	3,7
Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2011	1
Cumul des décaissements en 2011 (\$US)	154 590

Malawi

Indice composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA	32,4
Niveau de renforcement des capacités	Bas
Rang	22

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	58,4
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités	86,3
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale	79,2
Partenariat pour le renforcement des capacités	100
Évaluation des besoins en renforcement des capacités	50
Transformation agricole et sécurité alimentaire	63,6
Gestion des ressources naturelles	53,7

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2011).....3,3
- État de fragilité (World Bank Harmonized List FY13)Non fragile
- Auto-évaluation pays

Activités soutenues par l'ACBF

Intrants relatifs au renforcement des capacités	8,5
Extrants relatifs au renforcement des capacités	1,7
Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2011	1
Cumul des décaissements en 2011 (\$US).....	253 671

Mali

Indice composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA	44,7
Niveau de renforcement des capacités	Moyen
Rang.....	10

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités.....	58,2
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités.....	50
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale	73,3
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	50
Évaluation des besoins en renforcement des capacités	50
Transformation agricole et sécurité alimentaire	63,8
Gestion des ressources naturelles	62,1

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2011).....
- État de fragilité (World Bank Harmonized List FY13)
- Auto-évaluation pays

Activités soutenues par l'ACBF

Intrants relatifs au renforcement des capacités	38,4
Extrants relatifs au renforcement des capacités	32,1
Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2011	4
Cumul des décaissements en 2011 (\$US)	1 315 173

Maroc

Indice composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA	43,9
Niveau de renforcement des capacités	Moyen
Rang	12

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	73
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités	73,8
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale	87,5
Partenariat pour le renforcement des capacités	50
Évaluation des besoins en renforcement des capacités	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire	66,2
Gestion des ressources naturelles	63,2

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2011).....na
- État de fragilité (World Bank Harmonized List FY13)Non fragile
- Auto-évaluation pays

Activités soutenues par l'ACBF

Intrants relatifs au renforcement des capacités	0,8
Extrants relatifs au renforcement des capacités	1,7
Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2011	0
Cumul des décaissements en 2011 (\$US).....	0

Maurice

Indice composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA	20,7
Niveau de renforcement des capacités	Bas
Rang	38

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	77,5
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités	72,5
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale	75,8
Partenariat pour le renforcement des capacités	100
Évaluation des besoins en renforcement des capacités	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire	55,8
Gestion des ressources naturelles	73,4

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2011).....na
- État de fragilité (World Bank Harmonized List FY13)Non fragile
- Auto-évaluation pays

Activités soutenues par l'ACBF

Intrants relatifs au renforcement des capacités	0,8
Extrants relatifs au renforcement des capacités	1,7
Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2011	0
Cumul des décaissements en 2011 (\$US).....	0

Mauritanie

Indice composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA	24,3
Niveau de renforcement des capacités	Bas
Rang	35

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	50,3
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités	66,3
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale	70,8
Partenariat pour le renforcement des capacités	50
Évaluation des besoins en renforcement des capacités	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire	51,5
Gestion des ressources naturelles	51

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2011)
- État de fragilité (World Bank Harmonized List FY13)
- Auto-évaluation pays

Activités soutenues par l'ACBF

Intrants relatifs au renforcement des capacités	13,1
Extrants relatifs au renforcement des capacités	2,5
Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2011	1
Cumul des décaissements en 2011 (\$US)	510 255

Mozambique

Indice composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA	28,9
Niveau de renforcement des capacités	Bas
Rang	27

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	68,5
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités	72,5
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale	91,7
Partenariat pour le renforcement des capacités	50
Évaluation des besoins en renforcement des capacités	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire	51,8
Gestion des ressources naturelles	35,9

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2011)
- État de fragilité (World Bank Harmonized List FY13)
- Auto-évaluation pays

Activités soutenues par l'ACBF

Intrants relatifs au renforcement des capacités	18,7
Extrants relatifs au renforcement des capacités	3,8
Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2011	2
Cumul des décaissements en 2011 (\$US)	632 769

Namibie

Indice composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA	27,9
Niveau de renforcement des capacités	Bas
Rang	28

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	63,6
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités.....	95
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale	79,2
Partenariat pour le renforcement des capacités	25
Évaluation des besoins en renforcement des capacités	0
Transformation agricole et sécurité alimentaire	34,4
Gestion des ressources naturelles	77,6

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2011).....na
- État de fragilité (World Bank Harmonized List FY13)
- Auto-évaluation pays

Activités soutenues par l'ACBF

Intrants relatifs au renforcement des capacités	15
Extrants relatifs au renforcement des capacités	3,9
Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2011	2
Cumul des décaissements en 2011 (\$US)	405 019

Niger

Indice composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA	29
Niveau de renforcement des capacités	Bas
Rang	26

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	68,1
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités	85
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale	81,7
Partenariat pour le renforcement des capacités	100
Évaluation des besoins en renforcement des capacités	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire	60
Gestion des ressources naturelles	53,4

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2011)
- État de fragilité (World Bank Harmonized List FY13)
- Auto-évaluation pays

Activités soutenues par l'ACBF

Intrants relatifs au renforcement des capacités	11,8
Extrants relatifs au renforcement des capacités	3,9
Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2011	1
Cumul des décaissements en 2011 (\$US)	405 060

Nigeria

Indice composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA.....	37,7
Niveau de renforcement des capacités.....	Bas
Rang.....	17

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités.....	58,2
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités	60
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale	65,8
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	50
Évaluation des besoins en renforcement des capacités	50
Transformation agricole et sécurité alimentaire	76,1
Gestion des ressources naturelles	73,8

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2011).....
- État de fragilité (World Bank Harmonized List FY13)
- Auto-évaluation pays

Activités soutenues par l'ACBF

Intrants relatifs au renforcement des capacités	22,7
Extrants relatifs au renforcement des capacités	17,7
Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2011	3
Cumul des décaissements en 2011 (\$US).....	578 430

Ouganda

Indice composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA.....	50,1
Niveau de renforcement des capacités	Moyen
Rang.....	6

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	55,1
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités.....	62,5
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale	80,8
Partenariat pour le renforcement des capacités	25
Évaluation des besoins en renforcement des capacités	50
Transformation agricole et sécurité alimentaire	63,7
Gestion des ressources naturelles	55,9

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2011).....
- État de fragilité (World Bank Harmonized List FY13)
- Auto-évaluation pays

Activités soutenues par l'ACBF

Intrants relatifs au renforcement des capacités	35,9
Extrants relatifs au renforcement des capacités	28,9
Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2011	3
Cumul des décaissements en 2011 (\$US).....	1 354 683

République Centrafricaine

Indice composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA.....	27,5
Niveau de renforcement des capacités.....	Bas
Rang.....	29

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités.....	48,1
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités.....	80
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	68,3
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	100
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire.....	38,3
Gestion des ressources naturelles.....	57,4

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2011).....
 - État de fragilité (World Bank Harmonized List FY13).....
 - Auto-évaluation pays.....
- | | |
|-------|---------|
| | 2,8 |
| | Fragile |
| | na |

Activités soutenues par l'ACBF

Intrants relatifs au renforcement des capacités.....	16,6
Extrants relatifs au renforcement des capacités.....	4,2
Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2011.....	2
Cumul des décaissements en 2011 (\$US).....	498 747

Rwanda

Indice composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA	44,4
Niveau de renforcement des capacités	Moyen
Rang	11

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	64,3
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités.....	76,3
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale	86,7
Partenariat pour le renforcement des capacités	75
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire.....	56,2
Gestion des ressources naturelles	83,2

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2011).....
- État de fragilité (World Bank Harmonized List FY13)
- Auto-évaluation pays

Activités soutenues par l'ACBF

Intrants relatifs au renforcement des capacités	33,2
Extrants relatifs au renforcement des capacités	9,2
Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2011	2
Cumul des décaissements en 2011 (\$US).....	1 748 492

São Tomé et Príncipe

Indice composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA.....	17,9
Niveau de renforcement des capacités.....	Très bas
Rang.....	41

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités.....	32,6
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités.....	86,3
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale.....	68,3
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	50
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	0
Transformation agricole et sécurité alimentaire.....	32
Gestion des ressources naturelles.....	68

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2011).....
- État de fragilité (World Bank Harmonized List FY13).....
- Auto-évaluation pays.....

Activités soutenues par l'ACBF

Intrants relatifs au renforcement des capacités.....	8,9
Extrants relatifs au renforcement des capacités.....	2,4
Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2011.....	1
Cumul des décaissements en 2011 (\$US).....	244 470

Sénégal

Indice composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA	42,5
Niveau de renforcement des capacités	Moyen
Rang.....	14

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités.....	58,3
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités	63,8
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale	70,8
Partenariat pour le renforcement des capacités	100
Évaluation des besoins en renforcement des capacités	0
Transformation agricole et sécurité alimentaire.....	61
Gestion des ressources naturelles	35,5

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2011).....
 - État de fragilité (World Bank Harmonized List FY13)
 - Auto-évaluation pays
- | | |
|-------|-------------|
| | 3,8 |
| | Non fragile |
| | 4,0 |

Activités soutenues par l'ACBF

Intrants relatifs au renforcement des capacités	44,8
Extrants relatifs au renforcement des capacités	14,5
Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2011	4
Cumul des décaissements en 2011 (\$US).....	1 682 350

Sierra Leone

Indice composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA.....	27,2
Niveau de renforcement des capacités.....	Bas
Rang	32

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	48,3
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités.....	67,5
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale	78,3
Partenariat pour le renforcement des capacités	75
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire	66,5
Gestion des ressources naturelles	55,6

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2011).....
- État de fragilité (World Bank Harmonized List FY13)
- Auto-évaluation pays

Activités soutenues par l'ACBF

Intrants relatifs au renforcement des capacités	8,3
Extrants relatifs au renforcement des capacités	1,2
Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2011	1
Cumul des décaissements en 2011 (\$US).....	236 572

Swaziland

Indice composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA.....	21,1
Niveau de renforcement des capacités.....	Bas
Rang.....	37

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	43,4
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités.....	76,3
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale	55
Partenariat pour le renforcement des capacités	100
Évaluation des besoins en renforcement des capacités	0
Transformation agricole et sécurité alimentaire	36,1
Gestion des ressources naturelles	41,1

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2011).....na
- État de fragilité (World Bank Harmonized List FY13)
- Auto-évaluation pays

Activités soutenues par l'ACBF

Intrants relatifs au renforcement des capacités	0,8
Extrants relatifs au renforcement des capacités	0
Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2011	0
Cumul des décaissements en 2011 (\$US).....	89 779

Tanzanie

Indice composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA	36
Niveau de renforcement des capacités	Bas
Rang	19

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	45,9
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités	77,5
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale	79,2
Partenariat pour le renforcement des capacités	50
Évaluation des besoins en renforcement des capacités	0
Transformation agricole et sécurité alimentaire	58
Gestion des ressources naturelles	61

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2011)
- État de fragilité (World Bank Harmonized List FY13)
- Auto-évaluation pays

Activités soutenues par l'ACBF

Intrants relatifs au renforcement des capacités	27,2
Extrants relatifs au renforcement des capacités	5
Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2011	4
Cumul des décaissements en 2011 (\$US)	608 810

Tchad

Indice composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA	22,8
Niveau de renforcement des capacités	Bas
Rang	36

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	63,4
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités	66,3
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale	60,8
Partenariat pour le renforcement des capacités	100
Évaluation des besoins en renforcement des capacités	0
Transformation agricole et sécurité alimentaire	60,3
Gestion des ressources naturelles	41,6

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2011)
- État de fragilité (World Bank Harmonized List FY13)
- Auto-évaluation pays

Activités soutenues par l'ACBF

Intrants relatifs au renforcement des capacités	na
Extrants relatifs au renforcement des capacités	na
Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2011	0
Cumul des décaissements en 2011 (\$US).....	0

Togo

Indice composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA.....	18,9
Niveau de renforcement des capacités	Très bas
Rang.....	40

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	43,4
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités	77,5
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale	85
Partenariat pour le renforcement des capacités	75
Évaluation des besoins en renforcement des capacités	0
Transformation agricole et sécurité alimentaire	61,5
Gestion des ressources naturelles	46,4

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2011).....
- État de fragilité (World Bank Harmonized List FY13)
- Auto-évaluation pays

Activités soutenues par l'ACBF

Intrants relatifs au renforcement des capacités	na
Extrants relatifs au renforcement des capacités	na
Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2011	0
Cumul des décaissements en 2011 (\$US).....	0

Tunisie

Indice composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA	26,5
Niveau de renforcement des capacités	Bas
Rang	33

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	43,8
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités.....	70
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale	69,2
Partenariat pour le renforcement des capacités	75
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire	70,5
Gestion des ressources naturelles	42,6

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2011).....na
- État de fragilité (World Bank Harmonized List FY13)
- Auto-évaluation pays

Activités soutenues par l'ACBF

Intrants relatifs au renforcement des capacités	na
Extrants relatifs au renforcement des capacités	na
Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2011	0
Cumul des décaissements en 2011 (\$US).....	0

Zambie

Indice composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA	43,9
Niveau de renforcement des capacités	Moyen
Rang	13

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	33,9
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités	61,3
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale	84,2
Partenariat pour le renforcement des capacités	25
Évaluation des besoins en renforcement des capacités	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire	63,2
Gestion des ressources naturelles	51,5

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2011)
 - État de fragilité (World Bank Harmonized List FY13)
 - Auto-évaluation pays
- | | |
|-------|-------------|
| | 3,5 |
| | Non fragile |
| | 3,8 |

Activités soutenues par l'ACBF

Intrants relatifs au renforcement des capacités	46
Extrants relatifs au renforcement des capacités	16,3
Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2011	4
Cumul des décaissements en 2011 (\$US)	1 325 776

Zimbabwe

Indice composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA	50,3
Niveau de renforcement des capacités	Moyen
Rang	5

Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités	55,3
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités	45
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale	82,5
Partenariat pour le renforcement des capacités	50
Évaluation des besoins en renforcement des capacités	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire	61,6
Gestion des ressources naturelles	62,2

Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2011)
 - État de fragilité (World Bank Harmonized List FY13)
 - Auto-évaluation pays
- | | |
|-------|---------|
| | 2,2 |
| | Fragile |
| | 3,9 |

Activités soutenues par l'ACBF

Intrants relatifs au renforcement des capacités	66,7
Extrants relatifs au renforcement des capacités	27,4
Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2011	5
Cumul des décaissements en 2011 (\$US)	2 842 775

Recueil de Statistiques

Choix politiques en matière de renforcement des capacités

No.	Pays	Existence d'une stratégie nationale de développement	Nombre de SND depuis 2002	Année d'adoption de la dernière version	Intégration du renforcement des capacités dans la stratégie nationale de développement	Existence d'un programme national spécifique de RC vis-à-vis des OMD	Niveau d'engagement du gouvernement	Nombre d'OMD atteints
1	AFRIQUE DU SUD	OUI	2		RC intégré, sans objectifs précis	NON	Moyen	
2	ANGOLA	OUI	1	2009	RC intégré, avec des objectifs précis	OUI	Moyen	4
3	BÉNIN	OUI	3	2011	RC intégré, avec des objectifs précis	NON	Moyen	0
4	BOTSWANA	OUI	2	2009	RC intégré, sans objectifs précis	OUI	Élevé	0
5	BURKINA FASO	OUI	3	2010	RC intégré, avec des objectifs précis	OUI	Moyen	1
6	BURUNDI	OUI		2012	RC intégré, avec des objectifs précis	OUI	Élevé	0
7	CAMEROUN	OUI	2	2009	RC intégré, avec des objectifs précis	NON	Élevé	1
8	CAP VERT	OUI	2	2008	RC intégré, avec des objectifs précis	OUI	Élevé	4
9	CONGO (RDC)	OUI		2011	RC intégré, avec des objectifs précis	OUI	Élevé	0
10	CONGO, RÉP.	OUI	2	2012	RC intégré, avec des objectifs précis	NON	Élevé	4
11	CÔTE D'IVOIRE	OUI	1	2009	RC intégré, avec des objectifs précis	OUI	Élevé	0
12	DJIBOUTI	OUI	3	2010	RC intégré, avec des objectifs précis	NON	Élevé	2
13	ÉTHIOPIE	OUI	3	2011	RC intégré, sans objectifs précis	OUI	Élevé	0
14	GABON	OUI	2	2011	RC intégré, avec des objectifs précis	OUI	Moyen	2
15	GAMBIE	OUI	3	2012	RC intégré, avec des objectifs précis	OUI	Élevé	1
16	GHANA	OUI	3	2010	RC intégré, avec des objectifs précis	OUI	Élevé	0
17	GUINÉE	OUI	2	2011	RC intégré, avec des objectifs précis	OUI	Élevé	0
18	GUINÉE-BISSAU	OUI	2	2011	RC intégré, avec des objectifs précis	OUI	Élevé	0
19	KENYA	OUI	2	2008	RC intégré, avec des objectifs précis	OUI	Élevé	2
20	LESOTHO	OUI	2	2009	RC intégré, avec des objectifs précis	OUI	Élevé	0
21	LIBERIA	OUI	7	2012	RC intégré, avec des objectifs précis	OUI	Élevé	0
22	MADAGASCAR	OUI	2	2007	RC intégré, sans objectifs précis	NON	Élevé	2
23	MALAWI	OUI	4	2012	RC intégré, avec des objectifs précis	OUI	Moyen	4
24	MALI	OUI	4	2011	RC intégré, avec des objectifs précis	NON	Élevé	2
25	MAROC	OUI	3	2011	RC intégré, sans objectifs précis	OUI	Moyen	3
26	MAURICE	OUI	5	2011	RC intégré, avec des objectifs précis	OUI	Élevé	3
27	MAURITANIE	OUI	3	2011	RC intégré, avec des objectifs précis	NON	Moyen	1
28	MOZAMBIQUE	OUI	3	2010	RC intégré, sans objectifs précis	OUI	Élevé	0
29	NAMIBIE	OUI	3	2012	RC intégré, avec des objectifs précis	OUI	Élevé	5
30	NIGER	OUI	3	2012	RC intégré, avec des objectifs précis	OUI	Élevé	0
31	NIGERIA	OUI	4	2010	RC intégré, avec des objectifs précis	OUI	Élevé	0
32	OUGANDA	OUI	2	2010	RC intégré, sans objectifs précis	NON	Moyen	3
33	RCA	OUI	2	2011	RC intégré, avec des objectifs précis	OUI	Élevé	0
34	RWANDA	OUI	2	2007	RC intégré, avec des objectifs précis	OUI	Élevé	4
35	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	OUI	2	2012	RC intégré, avec des objectifs précis	NON	Élevé	3
36	SÉNÉGAL	OUI	3	2011	RC intégré, sans objectifs précis	OUI	Élevé	0
37	SIERRA LEONE	OUI	3	2008	RC non intégré du tout	OUI	Élevé	0
38	SWAZILAND	OUI	1	2007	RC intégré, sans objectifs précis	OUI	Low	2
39	TANZANIE	OUI	3	2010	RC non intégré du tout	NON	Élevé	1
40	TCHAD	OUI	2	2008	RC intégré, avec des objectifs précis	OUI	Élevé	0
41	TOGO	OUI	4	2012	RC intégré, avec des objectifs précis	NON	Moyen	0
42	TUNISIE	OUI	3	2010	RC intégré, sans objectifs précis	NON	Élevé	5
43	ZAMBIE	OUI	4	2011	RC non intégré du tout	OUI	Élevé	0
44	ZIMBABWE	OUI	6	2011	RC intégré, avec des objectifs précis	NON	Moyen	2

() Donnée non disponible.

SND : Stratégie nationale de développement.

RC : Renforcement des capacités.

OMD : Objectifs du millénaire pour le développement.

Environnement de la politique de développement/Efficacité des outils

No.	Pays	Degré de légitimité de la stratégie nationale de développement	Degré de motivation fournie par la stratégie nationale de développement afin qu'on s'y conforme	Degré de flexibilité de la stratégie nationale de développement
1	AFRIQUE DU SUD	Moyen	Moyen	Moyen
2	ANGOLA	Moyen	Moyen	Moyen
3	BÉNIN	Élevé	Élevé	Élevé
4	BOTSWANA	Élevé	Élevé	Élevé
5	BURKINA FASO	Élevé	Élevé	Élevé
6	BURUNDI	Élevé	Élevé	Élevé
7	CAMEROUN	Élevé	Élevé	Élevé
8	CAP VERT	Moyen	Moyen	
9	CONGO (RDC)	Moyen	Élevé	Élevé
10	CONGO, RÉP.	Élevé	Élevé	Moyen
11	CÔTE D'IVOIRE	Élevé	Élevé	Moyen
12	DJIBOUTI	Moyen	Moyen	Élevé
13	ÉTHIOPIE	Moyen	Moyen	Bas
14	GABON	Moyen	Moyen	Moyen
15	GAMBIE	Élevé	Élevé	Élevé
16	GHANA	Élevé	Élevé	Élevé
17	GUINÉE	Élevé	Moyen	Élevé
18	GUINÉE-BISSAU	Élevé	Bas	Moyen
19	KENYA	Élevé	Élevé	Élevé
20	LESOTHO	Élevé	Élevé	Moyen
21	LIBERIA	Élevé	Élevé	Élevé
22	MADAGASCAR	Bas	Bas	Bas
23	MALAWI	Moyen	Moyen	Moyen
24	MALI	Élevé	Élevé	Élevé
25	MAROC	Moyen	Moyen	Moyen
26	MAURICE	Élevé	Élevé	Élevé
27	MAURITANIE	Élevé	Élevé	Moyen
28	MOZAMBIQUE	Élevé	Moyen	Élevé
29	NAMIBIE	Élevé	Élevé	Moyen
30	NIGER	Élevé	Élevé	Élevé
31	NIGERIA	Moyen	Moyen	Élevé
32	OUGANDA	Élevé	Élevé	Moyen
33	RCA	Élevé	Moyen	Moyen
34	RWANDA	Élevé	Élevé	Élevé
35	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	Moyen	Moyen	Moyen
36	SÉNÉGAL	Moyen	Moyen	Moyen
37	SIERRA LEONE	Moyen	Moyen	Élevé
38	SWAZILAND	Élevé	Élevé	Moyen
39	TANZANIE	Moyen	Moyen	Moyen
40	TCHAD	Élevé	Élevé	Élevé
41	TOGO	Élevé	Élevé	Élevé
42	TUNISIE	Moyen	Moyen	Moyen
43	ZAMBIE	Moyen	Moyen	Moyen
44	ZIMBABWE	Élevé	Moyen	Moyen

() Donnée non disponible.

Mécanismes de dialogue pour le renforcement des capacités

No.	Pays	Efficacité du mécanisme de dialogue (et autres réseaux si nécessaires) entre les institutions nationales (société civile, secteur privé) engagées dans le RC	Degré d'efficacité	Efficacité du mécanisme de dialogue avec les partenaires au développement sur le RC	Degré d'efficacité
1	AFRIQUE DU SUD	Mécanisme institutionnel	Moyen		Élevé
2	ANGOLA	Dialogues informels	Moyen	RC débattu au sein d'un mécanisme plus large	Moyen
3	BÉNIN	Aucun mécanisme institutionnel		Aucun mécanisme institutionnel	
4	BOTSWANA	Mécanisme institutionnel	Très élevé	Mécanisme institutionnel	Élevé
5	BURKINA FASO	Mécanisme institutionnel	Élevé	Mécanisme institutionnel	Élevé
6	BURUNDI	Mécanisme institutionnel	Moyen	Mécanisme institutionnel	Moyen
7	CAMEROUN	Dialogues informels	Moyen	Aucun mécanisme institutionnel	Élevé
8	CAP VERT	Mécanisme institutionnel	Élevé	RC débattu au sein d'un mécanisme plus large	Moyen
9	CONGO (RDC)	Mécanisme institutionnel	Élevé	Mécanisme institutionnel	Élevé
10	CONGO, RÉP.	Dialogues informels	Très bas	Mécanisme institutionnel	Moyen
11	CÔTE D'IVOIRE	Mécanisme institutionnel	Moyen	Aucun mécanisme institutionnel	
12	DJIBOUTI	Mécanisme institutionnel	Moyen	Mécanisme institutionnel	Moyen
13	ÉTHIOPIE	Dialogues informels	Bas	RC débattu au sein d'un mécanisme plus large	Moyen
14	GABON	Mécanisme institutionnel	Moyen	RC débattu au sein d'un mécanisme plus large	Bas
15	GAMBIE	Mécanisme institutionnel	Moyen	RC débattu au sein d'un mécanisme plus large	Élevé
16	GHANA	Mécanisme institutionnel	Élevé	RC débattu au sein d'un mécanisme plus large	Moyen
17	GUINÉE	Mécanisme institutionnel	Élevé	Mécanisme institutionnel	Élevé
18	GUINÉE-BISSAU	Mécanisme institutionnel	Moyen	Aucun mécanisme institutionnel	Moyen
19	KENYA	Mécanisme institutionnel	Moyen	Mécanisme institutionnel	Moyen
20	LESOTHO	Mécanisme institutionnel	Moyen	Mécanisme institutionnel	Élevé
21	LIBERIA	Mécanisme institutionnel	Élevé	Mécanisme institutionnel	Élevé
22	MADAGASCAR	Aucun mécanisme institutionnel		Aucun mécanisme institutionnel	
23	MALAWI	Mécanisme institutionnel	Élevé	Mécanisme institutionnel	Moyen
24	MALI	Mécanisme institutionnel	Très élevé	RC débattu au sein d'un mécanisme plus large	Très bas
25	MAROC	Mécanisme institutionnel	Moyen	Mécanisme institutionnel	Moyen
26	MAURICE	Mécanisme institutionnel	Très élevé	Mécanisme institutionnel	Très élevé
27	MAURITANIE	Aucun mécanisme institutionnel		Aucun mécanisme institutionnel	
28	MOZAMBIQUE	Mécanisme institutionnel	Très élevé	RC débattu au sein d'un mécanisme plus large	Élevé
29	NAMIBIE	Mécanisme institutionnel	Moyen	Mécanisme institutionnel	Élevé
30	NIGER	Dialogues informels	Moyen	RC débattu au sein d'un mécanisme plus large	Moyen
31	NIGERIA	Dialogues informels	Moyen	Mécanisme institutionnel	Moyen
32	OUGANDA	Dialogues informels	Moyen	RC débattu au sein d'un mécanisme plus large	Moyen
33	RCA	Mécanisme institutionnel	Élevé	RC débattu au sein d'un mécanisme plus large	Élevé
34	RWANDA	Mécanisme institutionnel	Élevé	RC débattu au sein d'un mécanisme plus large	Élevé
35	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	Aucun mécanisme institutionnel		Aucun mécanisme institutionnel	Bas
36	SÉNÉGAL	Mécanisme institutionnel	Moyen	Mécanisme institutionnel	Moyen
37	SIERRA LEONE	Dialogues informels	Très élevé	Aucun mécanisme institutionnel	Élevé
38	SWAZILAND	Aucun mécanisme institutionnel		Mécanisme institutionnel	Moyen
39	TANZANIE	Mécanisme institutionnel	Très élevé	RC débattu au sein d'un mécanisme plus large	Élevé
40	TCHAD	Mécanisme institutionnel	Élevé	Mécanisme institutionnel	Élevé
41	TOGO	Aucun mécanisme institutionnel		Aucun mécanisme institutionnel	
42	TUNISIE	Mécanisme institutionnel	Élevé	RC débattu au sein d'un mécanisme plus large	Moyen
43	ZAMBIE	Aucun mécanisme institutionnel		RC débattu au sein d'un mécanisme plus large	Bas
44	ZIMBABWE	Mécanisme institutionnel	Bas	Mécanisme institutionnel	Élevé

() Donnée non disponible.

Mécanismes de dialogue pour le renforcement des capacités (suite)

No.	Pays	Nombre d'annonces publiques faites en 2011 par le Chef de l'État/Chef du gouvernement ou autre haut fonctionnaire en faveur du renforcement des capacités	Degré de participation de la société civile à la définition des priorités du programme de renforcement des capacités	Degré de transparence de l'information fournie à la société civile sur le renforcement des capacités
1	AFRIQUE DU SUD			
2	ANGOLA			
3	BÉNIN	Au moins trois fois	Élevé	Élevé
4	BOTSWANA	Au moins trois fois	Élevé	Élevé
5	BURKINA FASO	Au moins trois fois	Moyen	Moyen
6	BURUNDI	Au moins trois fois	Moyen	Élevé
7	CAMEROUN	Au moins trois fois	Moyen	Élevé
8	CAP VERT	Au moins trois fois	Moyen	Moyen
9	CONGO (RDC)	Une à deux fois	Faible	Moyen
10	CONGO, RÉP.	Au moins trois fois	Élevé	Faible
11	CÔTE D'IVOIRE	Au moins trois fois	Élevé	Élevé
12	DJIBOUTI	Une à deux fois	Élevé	Moyen
13	ÉTHIOPIE	Au moins trois fois	Faible	Moyen
14	GABON	Au moins trois fois	Moyen	Moyen
15	GAMBIE	Au moins trois fois	Moyen	Moyen
16	GHANA	Au moins trois fois	Élevé	Élevé
17	GUINÉE	Au moins trois fois	Moyen	Moyen
18	GUINEÉ-BISSAU	Une à deux fois	Moyen	Faible
19	KENYA	Au moins trois fois	Élevé	Moyen
20	LESOTHO	Une à deux fois	Moyen	Moyen
21	LIBERIA	Au moins trois fois	Élevé	Élevé
22	MADAGASCAR	Au moins trois fois	Moyen	Élevé
23	MALAWI	Au moins trois fois	Élevé	Moyen
24	MALI	Au moins trois fois	Moyen	Moyen
25	MAROC	Une à deux fois	Moyen	Moyen
26	MAURICE	Au moins trois fois	Élevé	Élevé
27	MAURITANIE	Une à deux fois	Faible	Moyen
28	MOZAMBIQUE	Au moins trois fois	Élevé	Élevé
29	NAMIBIE	Au moins trois fois	Moyen	Élevé
30	NIGER	Au moins trois fois	Moyen	Moyen
31	NIGERIA	Au moins trois fois	Moyen	Moyen
32	UGANDA	Au moins trois fois	Élevé	Moyen
33	RCA	Au moins trois fois	Moyen	Moyen
34	RWANDA	Au moins trois fois	Moyen	Moyen
35	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	Au moins trois fois	Faible	Moyen
36	SÉNÉGAL	Au moins trois fois	Moyen	Moyen
37	SIERRA LEONE	Au moins trois fois	Faible	Moyen
38	SWAZILAND	Une à deux fois	Faible	Faible
39	TANZANIE	Une à deux fois	Moyen	Moyen
40	TCHAD	Au moins trois fois	Élevé	Moyen
41	TOGO	Une à deux fois	Faible	Faible
42	TUNISIE	Une à deux fois	Moyen	Moyen
43	ZAMBIE	Au moins trois fois	Moyen	Moyen
44	ZIMBABWE	Au moins trois fois	Faible	Élevé

() Donnée non disponible.

Choix politiques stratégiques pour l'amélioration du système statistique

No.	Pays	Existence d'une stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS)	Année d'adoption de la SNDS	Mise en application de la SNDS	Statistique enseignée au supérieur	Formation continue offerte par l'Office en charge de la production statistique	Ratification de la Charte africaine de la statistique (adoptée le 3 février 2009)
1	AFRIQUE DU SUD	NON			OUI	OUI	NON
2	ANGOLA	OUI	2011	OUI	OUI	OUI	OUI
3	BÉNIN	OUI	2008	OUI	OUI	OUI	OUI
4	BOTSWANA	NON			OUI	OUI	OUI
5	BURKINA FASO	OUI	2003	OUI	NON	OUI	OUI
6	BURUNDI	OUI	2011	OUI	NON	NON	OUI
7	CAMEROUN	OUI	2009	OUI	OUI	NON	OUI
8	CAP VERT	OUI	2006	OUI	OUI	NON	OUI
9	CONGO (RDC)	OUI	2012	NON	OUI	OUI	NON
10	CONGO, RÉP.	NON			OUI	NON	OUI
11	CÔTE D'IVOIRE	NON			OUI	NON	NON
12	DJIBOUTI	OUI	2010	OUI	OUI	OUI	NON
13	ÉTHIOPIE	OUI	2009	OUI	OUI	NON	NON
14	GABON	OUI	2010	NON	OUI	NON	NON
15	GAMBIE	OUI	2007	OUI	NON	NON	NON
16	GHANA	OUI	2008	OUI	OUI	NON	NON
17	GUINÉE	OUI	2008	OUI	OUI	NON	NON
18	GUINÉE-BISSAU	NON			OUI	NON	NON
19	KENYA	OUI	2011	OUI	OUI	NON	OUI
20	LESOTHO	OUI	2011	OUI	OUI	NON	NON
21	LIBERIA	OUI	2008	OUI	NON	OUI	OUI
22	MADAGASCAR	OUI	2008	NON	OUI	OUI	NON
23	MALAWI	OUI	2008	OUI	OUI	OUI	NON
24	MALI	OUI	2006	OUI	NON	NON	OUI
25	MAROC	OUI	2004	OUI	OUI	OUI	OUI
26	MAURICE	OUI	2007	OUI	OUI	OUI	OUI
27	MAURITANIE	OUI	2011	OUI	OUI	OUI	OUI
28	MOZAMBIQUE	OUI	2008	OUI	OUI	OUI	OUI
29	NAMIBIE	OUI	2012	OUI	OUI	NON	NON
30	NIGER	OUI	2008	OUI	OUI	OUI	OUI
31	NIGERIA	OUI	2010	OUI	OUI	OUI	NON
32	UGANDA	OUI	2006	OUI	OUI	NON	OUI
33	RCA	NON		NON	OUI	NON	NON
34	RWANDA	OUI	2010	OUI	OUI	NON	NON
35	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	OUI	2009	NON	NON	NON	NON
36	SÉNÉGAL	OUI	2007	OUI	OUI	OUI	OUI
37	SIERRA LEONE	OUI	2008	OUI	OUI	NON	NON
38	SWAZILAND	NON			OUI	OUI	NON
39	TANZANIE	OUI	2010	NON	OUI	NON	NON
40	TCHAD	OUI	2011	OUI	NON	NON	NON
41	TOGO	OUI	2008	OUI	OUI	NON	NON
42	TUNISIE	NON			OUI	NON	OUI
43	ZAMBIE	NON			OUI	NON	NON
44	ZIMBABWE	OUI	2011	OUI	OUI	OUI	NON

() Donnée non disponible.

NA : Non applicable.

Engagement financier en faveur du renforcement des capacités

No.	Pays	Part du budget de l'État alloué au RC (%)	Aide publique au développement en faveur du RC en % du budget national
1	AFRIQUE DU SUD		
2	ANGOLA		
3	BÉNIN	5,68	16,67
4	BOTSWANA	0	0
5	BURKINA FASO	2,43	2,19
6	BURUNDI	0,07	46,04
7	CAMEROUN	0,70	25,72
8	CAP VERT		
9	CONGO (RDC)	0,05	2,31
10	CONGO, RÉP.	63,21	56,72
11	CÔTE D'IVOIRE	0,02	0
12	DJIBOUTI	0	0
13	ÉTHIOPIE	0	0
14	GABON	11,59	0,21
15	GAMBIE	4,34	0,76
16	GHANA	3,18	0
17	GUINÉE	1,98	4,59
18	GUINÉE-BISSAU	0,40	0,05
19	KENYA	0,55	0,19
20	LESOTHO	36,98	0,01
21	LIBERIA	0,49	97,86
22	MADAGASCAR	0,08	4,67
23	MALAWI	0,18	0
24	MALI	3,18	0,38
25	MAROC	111,11	55,55
26	MAURICE	0	0
27	MAURITANIE	1,85	0,47
28	MOZAMBIQUE	0	0
29	NAMIBIE	0,01	0,06
30	NIGER	4,45	2,47
31	NIGERIA	0,19	0
32	OUGANDA	0,36	0
33	RCA	1,62	3,58
34	RWANDA	0,36	0
35	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	0,80	0,27
36	SÉNÉGAL	0	0
37	SIERRA LEONE	0,28	1,97
38	SWAZILAND	19,83	0
39	TANZANIE	34,55	23,55
40	TCHAD	20,44	2,18
41	TOGO	0	0
42	TUNISIE	4,50	7,51
43	ZAMBIE	0	0
44	ZIMBABWE	7,11	0

() Donnée non disponible.
 RC : Renforcement des capacités.

Efficacité de l'aide en faveur du renforcement des capacités

No.	Pays	Adoption de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide	Existence d'une politique de coordination de l'aide	Existence d'un mécanisme de coordination de l'aide	Montants des décaissements à travers des programmes coordonnés, au titre de la coopération technique en 2011 (Millions \$US)	Évaluation de la coordination de l'appui au RC dans le pays 1 = Très faible 6 = Très bonne	Nbre de projets de RC parallèles ayant reçu l'appui des bailleurs de fonds en 2011
1	AFRIQUE DU SUD	OUI	OUI	OUI		5	
2	ANGOLA	OUI	OUI	OUI		3	
3	BÉNIN	OUI	OUI	OUI	76,3	5	66
4	BOTSWANA	OUI	OUI	OUI	3	4	2
5	BURKINA FASO	OUI	OUI	OUI	50,6	3	47
6	BURUNDI	OUI	OUI	OUI	13,1	3	38
7	CAMEROUN	OUI	OUI	OUI	55,1	2	174
8	CAP VERT	OUI	OUI	NON		4	
9	CONGO (RDC)	OUI	NON	NON	114,4	3	104
10	CONGO, RÉP.	OUI	OUI	NON	0	1	0
11	CÔTE D'IVOIRE	OUI	NON	NON		2	
12	DJIBOUTI	OUI	OUI	OUI	72,3	3	9
13	ÉTHIOPIE	OUI	OUI	OUI		3	0
14	GABON	OUI	NON	OUI	8,9	3	1
15	GAMBIE	OUI	OUI	OUI	1	5	16
16	GHANA	OUI	OUI	OUI	214,6	5	3
17	GUINÉE	OUI	NON	OUI	17,8	3	45
18	GUINÉE-BISSAU	OUI	OUI	NON		2	4
19	KENYA	OUI	NON	NON		2	21
20	LESOTHO	OUI	NON	OUI	57	5	12
21	LIBERIA	OUI	OUI	OUI	3	4	11
22	MADAGASCAR	OUI	OUI	OUI		5	7
23	MALAWI	OUI	OUI	OUI		3	26
24	MALI	OUI	NON	OUI			
25	MAROC	OUI	OUI	OUI	1 308,9	3	7
26	MAURICE	OUI	OUI	OUI		5	5
27	MAURITANIE	OUI	OUI	OUI		5	
28	MOZAMBIQUE	OUI	OUI	OUI	85,5	5	23
29	NAMIBIE	OUI	OUI	OUI		4	2
30	NIGER	OUI	OUI	OUI	34	5	53
31	NIGERIA	OUI	OUI	OUI		5	
32	OUGANDA	OUI	OUI	OUI		1	
33	RCA	OUI	OUI	OUI	2,4	3	11
34	RWANDA	OUI	OUI	OUI	599	4	34
35	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	OUI	OUI	OUI	8	3	0
36	SÉNÉGAL	OUI	OUI	OUI		4	
37	SIERRA LEONE	OUI	OUI	OUI	11,3	3	0
38	SWAZILAND	OUI	OUI	OUI	2,3	4	0
39	TANZANIE	OUI	OUI	OUI	432,7	2	17
40	TCHAD	OUI	NON	NON	26,3	5	5
41	TOGO	OUI	OUI	OUI	10,9	2	9
42	TUNISIE	OUI	OUI	NON		4	
43	ZAMBIE	OUI	OUI	OUI		3	
44	ZIMBABWE	NON	OUI	OUI	10	4	2

() Donnée non disponible.

RC : Renforcement des capacités.

Efficacité de l'aide en faveur du renforcement des capacités (suite)

No.	Pays	Évolution du nombre d'unités parallèles de mise en œuvre des projets de RC utilisées par les partenaires au développement depuis 2011	Part de l'APD pour le RC prévue pour 2011 et décaissée effectivement cette année	Part de l'aide bilatérale non liée en faveur du RC en 2011 (%)	Évolution de la part de l'aide bilatérale en faveur du RC. Base = 2010
1	AFRIQUE DU SUD				
2	ANGOLA	Stable			Augmentation
3	BÉNIN	Stable	55	97	Augmentation
4	BOTSWANA	Diminution			
5	BURKINA FASO	Diminution	5,2	98	Diminution
6	BURUNDI	Diminution	121	92	Augmentation
7	CAMEROUN	Diminution		10	Stable
8	CAP VERT	Diminution	55		Diminution
9	CONGO (RDC)	Diminution	34	34	Stable
10	CONGO, RÉP.	Diminution			Diminution
11	CÔTE D'IVOIRE	Augmentation			Stable
12	DJIBOUTI	Stable	47	15	Diminution
13	ÉTHIOPIE	Stable			Augmentation
14	GABON	Augmentation	78,9	100	Diminution
15	GAMBIE	Stable	80	96	Augmentation
16	GHANA	Stable		92	Stable
17	GUINÉE	Augmentation	40,5	52	Stable
18	GUINÉE-BISSAU	Diminution			Diminution
19	KENYA	Augmentation	58	78	Augmentation
20	LESOTHO	Augmentation	116	96	Augmentation
21	LIBERIA	Augmentation	80	89	Augmentation
22	MADAGASCAR	Stable			Augmentation
23	MALAWI	Diminution	79	88	Stable
24	MALI				
25	MAROC	Stable	30	28	Stable
26	MAURICE	Augmentation		50	Augmentation
27	MAURITANIE	Stable	84,9	55	Stable
28	MOZAMBIQUE	Augmentation	19	30	Augmentation
29	NAMIBIE	Diminution	80	50	Diminution
30	NIGER	Stable	55	84	Stable
31	NIGERIA	Augmentation			
32	UGANDA	Augmentation	70		Stable
33	RCA	Diminution	74,5		Stable
34	RWANDA	Augmentation	76	78	Stable
35	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	Diminution	80	80	Diminution
36	SÉNÉGAL	Augmentation			
37	SIERRA LEONE	Stable	75,9	100	Augmentation
38	SWAZILAND	Diminution			Stable
39	TANZANIE	Diminution	97		
40	TCHAD	Diminution	95	0	Diminution
41	TOGO	Diminution			Stable
42	TUNISIE	Stable	100		Stable
43	ZAMBIE				
44	ZIMBABWE	Augmentation	5	0	Stable

() Donnée non disponible.

RC : Renforcement des capacités.

Efficacité de l'aide en faveur du renforcement des capacités (suite)

No.	Pays	% de missions conjointes des partenaires au développement menées sur le terrain en 2011	% d'activités d'analyses conjointes des partenaires au développement en 2011	Existence d'un cadre transparent d'évaluation des performances permettant un suivi-évaluation des progrès de la stratégie nationale de développement et des programmes sectoriels	Évaluation mutuelle des progrès accomplis dans l'exécution des engagements souscrits entre le gouvernement et la communauté des bailleurs de fonds
1	AFRIQUE DU SUD			Mécanisme de S&E en place, mais non adéquat	OUI
2	ANGOLA			Mécanisme de S&E en place, mais non adéquat	OUI
3	BÉNIN	55,56	45,45	Mécanisme de S&E en place	OUI
4	BOTSWANA	75	100	Mécanisme de S&E en place, mais non adéquat	NON
5	BURKINA FASO	17,62	48,18	Mécanisme de S&E en place, mais non adéquat	OUI
6	BURUNDI	43,75	50	Mécanisme de S&E en place, mais non adéquat	NON
7	CAMEROUN	15		Mécanisme de S&E en place	OUI
8	CAP VERT	21,14	49,23	Mécanisme de S&E en place	NON
9	CONGO (RDC)	43,88	31,58	Aucun mécanisme de S&E en place	NON
10	CONGO, RÉP.			Mécanisme de S&E en place, mais non adéquat	OUI
11	CÔTE D'IVOIRE			Mécanisme de S&E en place, mais non adéquat	OUI
12	DJIBOUTI	100	100	Mécanisme de S&E en place, mais non adéquat	OUI
13	ÉTHIOPIE	100	100	Mécanisme de S&E en place, mais non adéquat	OUI
14	GABON			Mécanisme de S&E en place, mais non adéquat	OUI
15	GAMBIE	100	100	Mécanisme de S&E en place, mais non adéquat	OUI
16	GHANA	15,16	41,86	Mécanisme de S&E en place, mais non adéquat	OUI
17	GUINÉE	43,75	27,27	Aucun mécanisme de S&E en place	NON
18	GUINÉE-BISSAU			Mécanisme de S&E en place, mais non adéquat	NON
19	KENYA			Mécanisme de S&E en place, mais non adéquat	NON
20	LESOTHO	11,76	53,85	Mécanisme de S&E en place, mais non adéquat	NON
21	LIBERIA	41,74	57,14	Aucun mécanisme de S&E en place	NON
22	MADAGASCAR			Mécanisme de S&E en place	OUI
23	MALAWI	100	100	Mécanisme de S&E en place	OUI
24	MALI			Mécanisme de S&E en place	OUI
25	MAROC	50	75	Mécanisme de S&E en place, mais non adéquat	OUI
26	MAURICE	100	100	Mécanisme de S&E en place	OUI
27	MAURITANIE	68,33	60	Mécanisme de S&E en place, mais non adéquat	NON
28	MOZAMBIQUE	19,71	55,81	Mécanisme de S&E en place	OUI
29	NAMIBIE			Mécanisme de S&E en place	OUI
30	NIGER	63,89	34,21	Mécanisme de S&E en place	OUI
31	NIGERIA			Mécanisme de S&E en place	NON
32	OUGANDA			Mécanisme de S&E en place, mais non adéquat	OUI
33	RCA	100		Mécanisme de S&E en place, mais non adéquat	OUI
34	RWANDA	25,71	41,18	Mécanisme de S&E en place	OUI
35	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	100		Mécanisme de S&E en place, mais non adéquat	OUI
36	SÉNÉGAL			Mécanisme de S&E en place, mais non adéquat	OUI
37	SIERRA LEONE			Mécanisme de S&E en place, mais non adéquat	OUI
38	SWAZILAND			Aucun mécanisme de S&E en place	OUI
39	TANZANIE	40,63	63,49	Mécanisme de S&E en place	OUI
40	TCHAD	10	33,33	Mécanisme de S&E en place, mais non adéquat	OUI
41	TOGO			Mécanisme de S&E en place, mais non adéquat	OUI
42	TUNISIE			Mécanisme de S&E en place	OUI
43	ZAMBIE			Mécanisme de S&E en place, mais non adéquat	OUI
44	ZIMBABWE	100	100	Mécanisme de S&E en place, mais non adéquat	NON

() Donnée non disponible. NA : Non applicable. S&E : Suivi et évaluation.

Intégration de l'égalité de genre

No.	Pays	Ratification de la CEDAW	Année de ratification	Soumission d'un rapport au Comité	Mécanismes institutionnels de mise en œuvre de la CEDAW
1	AFRIQUE DU SUD	CEDAW ratifiée sans réserve	1996	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
2	ANGOLA	CEDAW ratifiée sans réserve		Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
3	BÉNIN	CEDAW ratifiée sans réserve	1992	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
4	BOTSWANA	CEDAW ratifiée sans réserve	1996	Rapports à jour	Point focal, sans mandat précis
5	BURKINA FASO	CEDAW ratifiée sans réserve	1984	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
6	BURUNDI	CEDAW ratifiée sans réserve	1991	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
7	CAMEROUN	CEDAW ratifiée sans réserve	1994	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
8	CAP VERT	CEDAW ratifiée sans réserve	1979	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
9	CONGO (RDC)	CEDAW ratifiée sans réserve	1986	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
10	CONGO, RÉP.	CEDAW ratifiée sans réserve	1982	Rapports incomplets	Mécanisme institutionnel approprié
11	CÔTE D'IVOIRE	CEDAW ratifiée sans réserve	1995	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
12	DJIBOUTI	CEDAW ratifiée sans réserve	1998	Rapports incomplets	Mécanisme institutionnel approprié
13	ÉTHIOPIE	CEDAW ratifiée sans réserve	1981	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
14	GABON	CEDAW ratifiée sans réserve	1983	Rapports incomplets	Mécanisme institutionnel approprié
15	GAMBIE	CEDAW ratifiée sans réserve	1992	Rapports à jour	Point focal, sans mandat précis
16	GHANA	CEDAW ratifiée sans réserve	1986	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
17	GUINÉE	CEDAW ratifiée sans réserve	1982	Rapports incomplets	Mécanisme institutionnel approprié
18	GUINÉE-BISSAU	CEDAW ratifiée sans réserve	2008	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
19	KENYA	CEDAW ratifiée avec réserve	1984	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
20	LESOTHO	CEDAW ratifiée avec réserve	1995	Rapports à jour	Point focal, sans mandat précis
21	LIBERIA	CEDAW ratifiée sans réserve	2009	Rapports à jour	Point focal, sans mandat précis
22	MADAGASCAR	CEDAW ratifiée sans réserve	1998	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
23	MALAWI	CEDAW ratifiée sans réserve	2000	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
24	MALI	CEDAW ratifiée sans réserve	1985	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
25	MAROC	CEDAW ratifiée avec réserve	1993	Rapports incomplets	Mécanisme institutionnel approprié
26	MAURICE	CEDAW ratifiée sans réserve	1984	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
27	MAURITANIE	CEDAW ratifiée avec réserve	2000	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
28	MOZAMBIQUE	CEDAW ratifiée sans réserve	1993	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
29	NAMIBIE	CEDAW ratifiée sans réserve	1992	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
30	NIGER	CEDAW ratifiée avec réserve	1999	Rapports incomplets	Mécanisme institutionnel approprié
31	NIGERIA	CEDAW ratifiée sans réserve	1985	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
32	UGANDA	CEDAW ratifiée sans réserve	1985	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
33	RCA	CEDAW ratifiée sans réserve	1991	Rapports incomplets	Mécanisme institutionnel approprié
34	RWANDA	CEDAW ratifiée avec réserve	1981	Rapports à jour	Point focal, sans mandat précis
35	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	CEDAW ratifiée sans réserve	2003	Aucun rapport soumis	Mécanisme institutionnel approprié
36	SÉNÉGAL	CEDAW ratifiée sans réserve	1985	Rapports incomplets	Point focal, sans mandat précis
37	SIERRA LEONE	CEDAW ratifiée sans réserve	1988	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
38	SWAZILAND	CEDAW ratifiée sans réserve	2004	Rapports incomplets	Point focal, sans mandat précis
39	TANZANIE	CEDAW ratifiée sans réserve	1986	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
40	TCHAD	CEDAW ratifiée sans réserve	1995	Rapports à jour	Point focal, sans mandat précis
41	TOGO	CEDAW ratifiée sans réserve	1983	Rapports incomplets	Mécanisme institutionnel approprié
42	TUNISIE	CEDAW ratifiée sans réserve	1985	Rapports à jour	Point focal, sans mandat précis
43	ZAMBIE	CEDAW ratifiée sans réserve	1985	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
44	ZIMBABWE	CEDAW ratifiée avec réserve	1991	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié

() Donnée non disponible.

CEDAW : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Intégration de l'égalité de genre (suite)

No.	Pays	Ratification du Protocole optionnel	Intégration du principe d'égalité entre hommes et femmes dans la Constitution ou autre disposition législative appropriée	Compatibilité entre les lois sur la famille et le principe d'égalité entre l'homme et la femme tel que décrit par l'Article 16 de la CEDAW	Adoption d'une politique du genre
1	AFRIQUE DU SUD	OUI	Loi adoptée par le Parlement		OUI
2	ANGOLA	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
3	BÉNIN	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
4	BOTSWANA	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Aucune loi, ni texte légal en cours	OUI
5	BURKINA FASO	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
6	BURUNDI	NON	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
7	CAMEROUN	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Projet de texte en cours	NON
8	CAP VERT	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
9	CONGO (RDC)	NON	Loi adoptée par le Parlement	Projet de texte en cours	OUI
10	CONGO, RÉP.	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
11	CÔTE D'IVOIRE	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Projet de texte en cours	OUI
12	DJIBOUTI	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
13	ÉTHIOPIE	NON	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
14	GABON	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
15	GAMBIE	NON	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
16	GHANA	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
17	GUINÉE	NON	Loi adoptée par le Parlement	Projet de texte en cours	OUI
18	GUINÉE-BISSAU	OUI	Aucune loi, ni texte légal en cours	Loi adoptée par le Parlement	NON
19	KENYA	NON	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
20	LESOTHO	OUI	Projet de texte en cours	Loi adoptée par le Parlement	OUI
21	LIBERIA	OUI	Aucune loi, ni texte légal en cours	Loi adoptée par le Parlement	OUI
22	MADAGASCAR	NON	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
23	MALAWI	NON	Loi adoptée par le Parlement	Projet de texte en cours	OUI
24	MALI	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
25	MAROC	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Projet de texte en cours	OUI
26	MAURICE	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
27	MAURITANIE	NON	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
28	MOZAMBIQUE	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
29	NAMIBIE	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
30	NIGER	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Projet de texte en cours	OUI
31	NIGERIA	OUI	Aucune loi, ni texte légal en cours	Projet de texte en cours	OUI
32	UGANDA	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Projet de texte en cours	OUI
33	RCA	NON	Loi adoptée par le Parlement	Projet de texte en cours	OUI
34	RWANDA	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
35	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	NON	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
36	SÉNÉGAL	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
37	SIERRA LEONE	NON	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
38	SWAZILAND	NON	Loi adoptée par le Parlement	Projet de texte en cours	OUI
39	TANZANIE	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Aucune loi, ni texte légal en cours	OUI
40	TCHAD	NON	Loi adoptée par le Parlement	Projet de texte en cours	NON
41	TOGO	NON	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
42	TUNISIE	NON	Projet de texte en cours	Projet de texte en cours	OUI
43	ZAMBIE	NON	Loi adoptée par le Parlement	Projet de texte en cours	OUI
44	ZIMBABWE	NON	Projet de texte en cours	Projet de texte en cours	OUI

() Donnée non disponible.

CEDAW : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Intégration de l'égalité de genre (suite)

No.	Pays	Intégration du genre dans la stratégie de développement du pays	Alloation par le gouvernement de ressources financières aux activités relatives au genre	Intégration du genre dans les activités statistiques
1	AFRIQUE DU SUD	Genre intégré, sans objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	
2	ANGOLA	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Guide précis
3	BÉNIN	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Aucun guide précis
4	BOTSWANA	Genre intégré, sans objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Aucun guide précis
5	BURKINA FASO	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Guide précis
6	BURUNDI	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Aucun guide précis
7	CAMEROUN	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Aucun guide précis
8	CAP VERT	Genre intégré, sans objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Guide précis
9	CONGO (RDC)	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Guide précis
10	CONGO, RÉP.	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Aucun guide précis
11	CÔTE D'IVOIRE	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Aucun guide précis
12	DJIBOUTI	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Guide précis
13	ÉTHIOPIE	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Guide précis
14	GABON	Genre intégré, sans objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Aucun guide précis
15	GAMBIE	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Guide précis
16	GHANA	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Aucun guide précis
17	GUINÉE	Genre intégré, sans objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Aucun guide précis
18	GUINÉE-BISSAU	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Aucun guide précis
19	KENYA	Genre intégré, sans objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Guide précis
20	LESOTHO	Genre intégré, sans objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Guide précis
21	LIBERIA	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Guide précis
22	MADAGASCAR	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Aucun guide précis
23	MALAWI	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Aucun guide précis
24	MALI	Genre intégré, sans objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Aucun guide précis
25	MAROC	Genre intégré, sans objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Guide précis
26	MAURICE	Genre intégré, sans objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Aucun guide précis
27	MAURITANIE	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Aucun guide précis
28	MOZAMBIQUE	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Guide précis
29	NAMIBIE	Genre intégré, sans objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Aucun guide précis
30	NIGER	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Guide précis
31	NIGERIA	Genre intégré, sans objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Aucun guide précis
32	OUGANDA	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Guide précis
33	RCA	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Aucun guide précis
34	RWANDA	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Guide précis
35	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Aucun guide précis
36	SÉNÉGAL	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Aucun guide précis
37	SIERRA LEONE	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Guide précis
38	SWAZILAND	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Aucun guide précis
39	TANZANIE	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Aucun guide précis
40	TCHAD	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Aucun guide précis
41	TOGO	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Aucun guide précis
42	TUNISIE	Genre intégré, sans objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Aucun guide précis
43	ZAMBIE	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Guide précis
44	ZIMBABWE	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Aucun guide précis

() Donnée non disponible.

Inclusion sociale

No.	Pays	Disposition dans la Constitution du pays, autorisant le Président/ Chef du gouvernement à nommer des représentants au Parlement, en plus des élus	Instances où certaines personnes peuvent requérir des autorisations spéciales/qualifications afin de bénéficier de certains privilèges	Accès de tous aux services sociaux, sur une base égalitaire	Égalité des chances à l'emploi	Existence d'une politique ou loi offrant les mêmes opportunités	Existence d'une politique ou loi protégeant les personnes vulnérables
1	AFRIQUE DU SUD	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
2	ANGOLA	NON	OUI	OUI		OUI	OUI
3	BÉNIN	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
4	BOTSWANA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
5	BURKINA FASO	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
6	BURUNDI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
7	CAMEROUN	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
8	CAP VERT	NON	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
9	CONGO (RDC)	OUI	NON	NON	NON	OUI	OUI
10	CONGO, RÉP.	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
11	CÔTE D'IVOIRE	NON	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
12	DJIBOUTI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
13	ÉTHIOPIE	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
14	GABON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
15	GAMBIE	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
16	GHANA	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
17	GUINÉE	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
18	GUINÉE-BISSAU	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
19	KENYA	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
20	LESOTHO	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
21	LIBERIA	NON	NON	NON	OUI	OUI	NON
22	MADAGASCAR	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
23	MALAWI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
24	MALI	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
25	MAROC	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
26	MAURICE	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
27	MAURITANIE	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
28	MOZAMBIQUE	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
29	NAMIBIE	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
30	NIGER	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
31	NIGERIA	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
32	OUGANDA	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
33	RCA	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
34	RWANDA	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
35	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
36	SÉNÉGAL	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
37	SIERRA LEONE	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
38	SWAZILAND	OUI	NON	NON	NON	OUI	OUI
39	TANZANIE	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
40	TCHAD	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
41	TOGO	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
42	TUNISIE	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
43	ZAMBIE	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
44	ZIMBABWE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

() Donnée non disponible.

Partenariat pour le renforcement des capacités

No.	Pays	Mise en place d'une unité nationale de coordination de l'aide au renforcement des capacités	Élaboration d'une stratégie-pays par les partenaires au développement
1	AFRIQUE DU SUD	Coordination informelle	Tous
2	ANGOLA	Unité établie	Tous
3	BÉNIN	Unité établie	Certains
4	BOTSWANA	Coordination informelle	Certains
5	BURKINA FASO	Unité établie	Certains
6	BURUNDI	Coordination informelle	Tous
7	CAMEROUN	Coordination informelle	Tous
8	CAP VERT	Coordination informelle	Certains
9	CONGO (RDC)	Unité établie	Certains
10	CONGO, RÉP.	Aucune unité établie	Aucun
11	CÔTE D'IVOIRE	Coordination informelle	Certains
12	DJIBOUTI	Unité établie	Certains
13	ÉTHIOPIE	Unité établie	Certains
14	GABON	Unité établie	Tous
15	GAMBIE	Unité établie	Certains
16	GHANA	Unité établie	Tous
17	GUINÉE	Unité établie	Certains
18	GUINÉE-BISSAU	Unité établie	Certains
19	KENYA	Coordination informelle	Certains
20	LESOTHO	Unité établie	Tous
21	LIBERIA	Unité établie	Tous
22	MADAGASCAR	Unité établie	Certains
23	MALAWI	Unité établie	Tous
24	MALI	Coordination informelle	Certains
25	MAROC	Coordination informelle	Certains
26	MAURICE	Unité établie	Tous
27	MAURITANIE	Coordination informelle	Certains
28	MOZAMBIQUE	Coordination informelle	Certains
29	NAMIBIE	Coordination informelle	
30	NIGER	Unité établie	Tous
31	NIGERIA	Coordination informelle	Certains
32	UGANDA	Aucune unité établie	Certains
33	RCA	Unité établie	Tous
34	RWANDA	Coordination informelle	Tous
35	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	Aucune unité établie	Tous
36	SÉNÉGAL	Unité établie	Tous
37	SIERRA LEONE	Unité établie	Certains
38	SWAZILAND	Unité établie	Tous
39	TANZANIE	Coordination informelle	Certains
40	TCHAD	Unité établie	Tous
41	TOGO	Unité établie	Certains
42	TUNISIE	Coordination informelle	Tous
43	ZAMBIE	Aucune unité établie	Certains
44	ZIMBABWE	Coordination informelle	Certains

() Donnée non disponible.

Domaines d'intervention des partenaires au développement (Année 2011)

No.	Pays	Gestion économique			Politiques structurelles		
		Gestion macroéconomique	Politique budgétaire	Politique de la dette	Commerce	Secteur financier	Règlementation de l'environnement des affaires
1	AFRIQUE DU SUD	NON	NON	NON	NON	NON	NON
2	ANGOLA	NON	NON	NON	NON	NON	NON
3	BÉNIN	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
4	BOTSWANA	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON
5	BURKINA FASO	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
6	BURUNDI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
7	CAMEROUN	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
8	CAP VERT	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
9	CONGO (RDC)	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	NON
10	CONGO, RÉP.	OUI	NON	NON	OUI	OUI	NON
11	CÔTE D'IVOIRE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
12	DJIBOUTI	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
13	ÉTHIOPIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
14	GABON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
15	GAMBIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
16	GHANA	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	NON
17	GUINÉE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
18	GUINEÉ-BISSAU	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
19	KENYA	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
20	LESOTHO	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
21	LIBERIA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
22	MADAGASCAR	OUI	NON	NON	OUI	OUI	NON
23	MALAWI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON
24	MALI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
25	MAROC	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
26	MAURICE	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
27	MAURITANIE	OUI	OUI	NON	NON	NON	OUI
28	MOZAMBIQUE	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
29	NAMIBIE	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON
30	NIGER	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
31	NIGERIA	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
32	OUGANDA	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON
33	RCA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
34	RWANDA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
35	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
36	SÉNÉGAL	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON
37	SIERRA LEONE	OUI	OUI	NON	NON	OUI	NON
38	SWAZILAND	OUI	OUI	NON	OUI	NON	NON
39	TANZANIE	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
40	TCHAD	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
41	TOGO	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
42	TUNISIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
43	ZAMBIE	NON	NON	NON	NON	OUI	NON
44	ZIMBABWE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON

Domaines d'intervention des partenaires au développement (Année 2011)

No.	Pays	Mesures d'inclusion/d'équité sociale				
		Égalité hommes-femmes	Équité dans l'utilisation des ressources	Valorisation des ressources humaines	Protection sociale et travail	Politiques et réglementation de l'environnement
1	AFRIQUE DU SUD	NON	NON	OUI	OUI	NON
2	ANGOLA	OUI	NON	NON	NON	NON
3	BÉNIN	OUI	NON	OUI	OUI	NON
4	BOTSWANA	OUI	NON	OUI	NON	NON
5	BURKINA FASO	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
6	BURUNDI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
7	CAMEROUN	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
8	CAP VERT	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
9	CONGO (RDC)	NON	NON	NON	NON	OUI
10	CONGO, RÉP.	OUI	NON	OUI	OUI	NON
11	CÔTE D'IVOIRE	OUI	NON	OUI	NON	OUI
12	DJIBOUTI	NON	OUI	OUI	OUI	NON
13	ÉTHIOPIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
14	GABON	OUI	NON	OUI	NON	OUI
15	GAMBIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
16	GHANA	NON	NON	OUI	NON	OUI
17	GUINÉE	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
18	GUINÉE-BISSAU	OUI	NON	OUI	NON	OUI
19	KENYA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
20	LESOTHO	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
21	LIBERIA	OUI	NON	OUI	OUI	NON
22	MADAGASCAR	NON	OUI	NON	OUI	OUI
23	MALAWI	OUI	NON	OUI	OUI	NON
24	MALI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
25	MAROC	NON	OUI	OUI	NON	NON
26	MAURICE	NON	OUI	NON	NON	NON
27	MAURITANIE	NON	OUI	OUI	NON	OUI
28	MOZAMBIQUE	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
29	NAMIBIE	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
30	NIGER	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
31	NIGERIA	OUI	NON	NON	NON	NON
32	OUGANDA	NON	NON	NON	OUI	OUI
33	RCA	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
34	RWANDA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
35	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
36	SÉNÉGAL	NON	NON	NON	NON	OUI
37	SIERRA LEONE	OUI	NON	OUI	NON	NON
38	SWAZILAND	NON	NON	NON	NON	NON
39	TANZANIE	NON	NON	NON	NON	NON
40	TCHAD	OUI	NON	OUI	NON	OUI
41	TOGO	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
42	TUNISIE	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
43	ZAMBIE	NON	NON	NON	NON	NON
44	ZIMBABWE	OUI	NON	OUI	OUI	OUI

Domaines d'intervention des partenaires au développement (Année 2011)

No.	Pays	Gestion et institutions du secteur public					Agriculture
		Droits à la propriété et gouvernance basée sur l'état de droit	Qualité de la gestion budgétaire et financière	Efficacité de la mobilisation des ressources	Qualité de l'administration publique	Transparence, obligation de rendre compte et corruption dans le secteur public	
1	AFRIQUE DU SUD	NON	NON	NON	NON	NON	NON
2	ANGOLA	NON	NON	NON	NON	NON	NON
3	BÉNIN	OUI	NON	OUI	NON	OUI	OUI
4	BOTSWANA	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
5	BURKINA FASO	NON	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
6	BURUNDI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
7	CAMEROUN	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
8	CAP VERT	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
9	CONGO (RDC)	OUI	NON	NON	OUI	NON	OUI
10	CONGO, RÉP.	NON	NON	OUI	NON	NON	NON
11	CÔTE D'IVOIRE	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
12	DJIBOUTI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	NON
13	ÉTHIOPIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
14	GABON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
15	GAMBIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
16	GHANA	NON	OUI	NON	NON	NON	NON
17	GUINÉE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
18	GUINÉE-BISSAU	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
19	KENYA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
20	LESOTHO	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
21	LIBERIA	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
22	MADAGASCAR	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI
23	MALAWI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
24	MALI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
25	MAROC	NON	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
26	MAURICE	NON	OUI	OUI	NON	NON	NON
27	MAURITANIE	NON	NON	NON	NON	NON	NON
28	MOZAMBIQUE	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
29	NAMIBIE	NON	NON	OUI	OUI	NON	NON
30	NIGER	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
31	NIGERIA	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
32	OUGANDA	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
33	RCA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
34	RWANDA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
35	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
36	SÉNÉGAL	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI
37	SIERRA LEONE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
38	SWAZILAND	NON	NON	NON	OUI	NON	NON
39	TANZANIE	NON	NON	NON	NON	NON	NON
40	TCHAD	NON	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
41	TOGO	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
42	TUNISIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
43	ZAMBIE	NON	OUI	OUI	NON	NON	NON
44	ZIMBABWE	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON

Profil des capacités et évaluation des besoins en capacités

No.	Pays	Etude sur le profil des capacités conduite depuis 2007	Date de la dernière étude	Etude commandée par	Évaluation des besoins en capacités conduite depuis 2007	Évaluation commandée par
1	AFRIQUE DU SUD			Organisme public	OUI	Organisme public
2	ANGOLA	OUI	2010	Organisme public	NON	
3	BÉNIN	OUI	2011	Organisme public	OUI	Organisme public
4	BOTSWANA	OUI	2011	Organisme public	OUI	Organisme public
5	BURKINA FASO	OUI	2008	Organisme public	OUI	Organisme public
6	BURUNDI	OUI	2007	Organisme public	OUI	Organisme public
7	CAMEROUN	OUI	2008	Organisme public	OUI	Organisme public
8	CAP VERT	OUI	2010	Organisme public	OUI	Organisme public
9	CONGO (RDC)	OUI	2009	Organisme public	OUI	Organisme public
10	CONGO, RÉP.	NON			OUI	Partenaire au développement
11	CÔTE D'IVOIRE	NON			OUI	Gvnt et partenaire au développement
12	DJIBOUTI	OUI	2007	Organisme public	OUI	
13	ÉTHIOPIE	Ne sait pas			OUI	Gvnt et partenaire au développement
14	GABON	Ne sait pas			OUI	Partenaire au développement
15	GAMBIE	OUI	2009	Organisme public	OUI	Organisme public
16	GHANA	OUI	2011	Partenaire au développement	OUI	Partenaire au développement
17	GUINÉE	OUI	2010	Partenaire au développement	OUI	Organisme public
18	GUINÉE-BISSAU	OUI	2007	Organisme public	OUI	Gvnt et partenaire au développement
19	KENYA	OUI	2011	Organisme public	NON	
20	LESOTHO	NON			OUI	Gvnt et partenaire au développement
21	LIBERIA	OUI	2008	Gvnt et partenaire au développement	OUI	Gvnt et partenaire au développement
22	MADAGASCAR	NON			OUI	Organisme public
23	MALAWI	NON			OUI	Organisme public
24	MALI	NON			OUI	Partenaire au développement
25	MAROC	OUI	2009	Partenaire au développement	OUI	Partenaire au développement
26	MAURICE	OUI	2010	Organisme public	OUI	Organisme public
27	MAURITANIE	OUI	2011	Organisme public	OUI	Organisme public
28	MOZAMBIQUE	OUI	2007	Partenaire au développement	OUI	Partenaire au développement
29	NAMIBIE	NON			NON	
30	NIGER	OUI	2010	Organisme public	OUI	Organisme public
31	NIGERIA	NON			OUI	Gvnt et partenaire au développement
32	OUGANDA	NON			OUI	Partenaire au développement
33	RCA	OUI	2008	Organisme public	OUI	Partenaire au développement
34	RWANDA	OUI	2009	Organisme public	OUI	Organisme public
35	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	NON			NON	
36	SÉNÉGAL	Ne sait pas			Ne sait pas	
37	SIERRA LEONE	OUI	2012	Organisme public	OUI	Organisme public
38	SWAZILAND	NON			NON	
39	TANZANIE	NON			NON	
40	TCHAD	NON			NON	
41	TOGO	NON			NON	
42	TUNISIE	OUI	2010	Gvnt et partenaire au développement	OUI	Gvnt et partenaire au développement
43	ZAMBIE	OUI	2009	Organisme public	OUI	Organisme public
44	ZIMBABWE	OUI	2011	Gvnt et partenaire au développement	OUI	Gvnt et partenaire au développement

() Donnée non disponible.

Domaines concernés par l'évaluation des besoins en capacités

No.	Pays	Gestion économique			Politiques structurelles		
		Gestion macroéconomique	Politique budgétaire	Politique de la dette	Commerce	Secteur financier	Règlementation de l'environnement des affaires
1	AFRIQUE DU SUD	NON	NON	NON	NON	NON	NON
2	ANGOLA						
3	BÉNIN	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
4	BOTSWANA	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
5	BURKINA FASO	NON	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
6	BURUNDI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
7	CAMEROUN	NON	OUI	OUI	NON	OUI	NON
8	CAP VERT						
9	CONGO (RDC)	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI
10	CONGO, RÉP.	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
11	CÔTE D'IVOIRE	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
12	DJIBOUTI	NON	OUI	NON	NON	OUI	NON
13	ÉTHIOPIE	NON	OUI	NON	NON	NON	NON
14	GABON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
15	GAMBIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
16	GHANA	OUI	NON	NON	NON	OUI	OUI
17	GUINÉE	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI
18	GUINÉE-BISSAU	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
19	KENYA	NON	NON	NON	NON	NON	NON
20	LESOTHO	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
21	LIBERIA	NON	OUI	NON	NON	OUI	OUI
22	MADAGASCAR	NON	NON	NON	NON	NON	NON
23	MALAWI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
24	MAU	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
25	MAROC	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	NON
26	MAURICE	NON	NON	NON	OUI	OUI	NON
27	MAURITANIE	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
28	MOZAMBIQUE	NON	NON	NON	NON	NON	NON
29	NAMIBIE						
30	NIGER	NON	OUI	NON	NON	NON	NON
31	NIGERIA	NON	NON	NON	NON	NON	NON
32	OUGANDA	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
33	RCA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
34	RWANDA	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON
35	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE						
36	SÉNÉGAL						
37	SIERRA LEONE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
38	SWAZILAND						
39	TANZANIE						
40	TCHAD						
41	TOGO						
42	TUNISIE	NON	NON	OUI	NON	NON	NON
43	ZAMBIE	OUI	OUI	NON	OUI	NON	NON
44	ZIMBABWE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON

() Donnée non disponible.

Domaines concernés par l'évaluation des besoins en capacités (suite)

No.	Pays	Mesures d'inclusion/d'équité sociale				
		Égalité hommes-femmes	Équité dans l'utilisation des ressources	Valorisation des ressources humaines	Protection sociale et travail	Politiques et réglementation de l'environnement
1	AFRIQUE DU SUD	NON	NON	OUI	OUI	NON
2	ANGOLA					
3	BÉNIN	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
4	BOTSWANA	OUI	NON	OUI	NON	OUI
5	BURKINA FASO	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
6	BURUNDI	NON	NON	OUI	NON	NON
7	CAMEROUN	NON	NON	OUI	NON	NON
8	CAP VERT					
9	CONGO (RDC)	NON	NON	OUI	NON	NON
10	CONGO, RÉP.	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
11	CÔTE D'IVOIRE	NON	OUI	OUI	NON	NON
12	DJIBOUTI	NON	OUI	OUI	OUI	NON
13	ÉTHIOPIE	NON	NON	OUI	NON	NON
14	GABON	NON	NON	OUI	NON	NON
15	GAMBIE	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
16	GHANA	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
17	GUINÉE	OUI	NON	OUI	NON	OUI
18	GUINÉE-BISSAU	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
19	KENYA	NON	NON	NON	NON	NON
20	LESOTHO	NON	NON	NON	NON	NON
21	LIBERIA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
22	MADAGASCAR	NON	NON	NON	NON	NON
23	MALAWI	OUI	NON	NON	OUI	NON
24	MALI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
25	MAROC	OUI	NON	OUI	NON	NON
26	MAURICE	NON	NON	OUI	OUI	NON
27	MAURITANIE	NON	NON	OUI	NON	NON
28	MOZAMBIQUE	NON	NON	OUI	NON	NON
29	NAMIBIE					
30	NIGER	NON	NON	OUI	NON	NON
31	NIGERIA	OUI	NON	NON	NON	NON
32	UGANDA	NON	OUI	OUI	NON	NON
33	RCA	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
34	RWANDA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
35	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE					
36	SÉNÉGAL					
37	SIERRA LEONE	OUI	OUI	OUI	NON	NON
38	SWAZILAND					
39	TANZANIE					
40	TCHAD					
41	TOGO					
42	TUNISIE	NON	NON	NON	NON	OUI
43	ZAMBIE	NON	NON	OUI	NON	NON
44	ZIMBABWE	OUI	NON	OUI	OUI	OUI

() Donnée non disponible.

Domaines concernés par l'évaluation des besoins en capacités (suite)

No.	Pays	Gestion et institutions du secteur public					Agriculture
		Droits à la propriété et gouvernance basée sur l'état de droit	Qualité de la gestion budgétaire et financière	Efficacité de la mobilisation des ressources	Qualité de l'administration publique	Transparence, obligation de rendre compte et corruption dans le secteur public	
1	AFRIQUE DU SUD	NON	NON	NON	NON	NON	NON
2	ANGOLA						
3	BÉNIN	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
4	BOTSWANA	NON	NON	OUI	NON	OUI	NON
5	BURKINA FASO	NON	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
6	BURUNDI	NON	OUI	NON	OUI	NON	NON
7	CAMEROUN	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
8	CAP VERT						
9	CONGO (RDC)	NON	OUI	OUI	OUI	NON	NON
10	CONGO, RÉP.	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
11	CÔTE D'IVOIRE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
12	DJIBOUTI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	NON
13	ÉTHIOPIE	NON	NON	OUI	NON	NON	OUI
14	GABON	NON	NON	NON	OUI	NON	NON
15	GAMBIE	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
16	GHANA	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
17	GUINÉE	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
18	GUINÉE-BISSAU	NON	OUI	OUI	OUI	NON	NON
19	KENYA	NON	NON	NON	NON	NON	NON
20	LESOTHO	OUI	NON	NON	OUI	NON	OUI
21	LIBERIA	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
22	MADAGASCAR	NON	OUI	NON	OUI	NON	NON
23	MALAWI	NON	NON	OUI	OUI	NON	OUI
24	MALI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
25	MAROC	NON	NON	NON	OUI	NON	OUI
26	MAURICE	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
27	MAURITANIE	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
28	MOZAMBIQUE	NON	OUI	NON	OUI	OUI	NON
29	NAMIBIE						
30	NIGER	NON	OUI	NON	NON	OUI	OUI
31	NIGERIA	NON	OUI	NON	OUI	NON	NON
32	UGANDA	NON	OUI	NON	OUI	OUI	NON
33	RCA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
34	RWANDA	NON	NON	NON	OUI	NON	OUI
35	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE						
36	SÉNÉGAL						
37	SIERRA LEONE	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI
38	SWAZILAND						
39	TANZANIE						
40	TCHAD						
41	TOGO						
42	TUNISIE	NON	OUI	OUI	NON	NON	NON
43	ZAMBIE	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
44	ZIMBABWE	NON	OUI	OUI	NON	NON	NON

() Donnée non disponible.

INTRANTS : Projets/programmes soutenus par l'ACBF en 2011

No.	Pays	Nombre de projets/ programmes actifs en 2010	Décaissements par l'ACBF en faveur du pays en 2011 (\$US)	Effectif total du personnel employé dans les projets	Dont femmes (%)	Effectif du personnel cadre	Dont femmes (%)
1	AFRIQUE DU SUD	3	1 453 860	10	6	8	5
2	ANGOLA	0	0	0	0	0	0
3	BÉNIN	2	679 903	21	6	13	3
4	BOTSWANA	1	683 769	3	0	3	0
5	BURKINA FASO	5	3 539 870	39	12	21	4
6	BURUNDI	2	842 758	26	4	14	3
7	CAMEROUN	3	1 595 782	25	9	10	4
8	CAP VERT	1	236 914	8	3	6	2
9	CONGO (RDC)	0	76 291	0	NA	NA	NA
10	CONGO, RÉP.	2	799 037	38	13	12	9
11	CÔTE D'IVOIRE	2	403 177	15	5	7	2
12	DJIBOUTI	2	827 512	20	7	13	2
13	ÉTHIOPIE	3	1 119 447	124	48	59	15
14	GABON	4	931 423	32	12	9	4
15	GAMBIE	1	125 450	9	4	6	2
16	GHANA	6	2 332 375	44	15	32	13
17	GUINÉE	0	0	0	NA	NA	NA
18	GUINÉE-BISSAU	0	0	0	NA	NA	NA
19	KENYA	7	1 623 684	88	38	72	30
20	LESOTHO	1	181 452	10	4	10	4
21	LIBERIA	1	179 239	7	1	3	0
22	MADAGASCAR	1	154 590	17	7	10	5
23	MALAWI	1	253 671	5	2	4	1
24	MALI	4	1 315 173	26	9	13	2
25	MAROC	0	0	3	0	2	0
26	MAURICE	0	0	0	NA	NA	NA
27	MAURITANIE	1	510 255	13	8	7	1
28	MOZAMBIQUE	2	632 769	12	5	7	4
29	NAMIBIE	2	405 019	6	1	6	1
30	NIGER	1	405 060	12	3	6	1
31	NIGERIA	3	578 430	11	2	11	2
32	OUGANDA	3	1 354 683	33	13	30	13
33	RCA	2	498 747	9	2	3	0
34	RWANDA	2	1 748 492	27	9	20	7
35	SAO TOMÉ ET PRINCIPE	1	244 470	7	2	4	0
36	SÉNÉGAL	4	1 682 350	37	12	17	4
37	SIERRA LEONE	1	236 572	5	2	1	0
38	SWAZILAND	0	89 779	0	NA	NA	NA
39	TANZANIE	4	608 810	9	2	6	1
40	TCHAD	0	0	0	NA	NA	NA
41	TOGO	0	0	0	NA	NA	NA
42	TUNISIE	0	0	0	NA	NA	NA
43	ZAMBIE	4	1 325 776	54	30	32	20
44	ZIMBABWE	5	2 842 775	60	23	40	11

NA : Non applicable.

INTRANTS : Projets/programmes soutenus par l'ACBFen 2011 (suite)

No.	Pays	Qualification du personnel d'encadrement dans les projets/programmes soutenus par l'ACBF					
		Doctorat ou équivalent	Dont femmes (%)	Master ou équivalent	Dont femmes (%)	Licence ou équivalent	Dont femmes (%)
1	AFRIQUE DU SUD	6	50	7	42,9	0	NA
2	ANGOLA	0	0	0	0	0	0
3	BÉNIN	4	0	8	37,5	1	100
4	BOTSWANA	0	0	0	NA	0	NA
5	BURKINA FASO	9	11,1	11	9,09	7	85,7
6	BURUNDI	4	0	4	0	7	57,1
7	CAMEROUN	3	66,7	5	20	3	33,3
8	CAP VERT	5	40	0	NA	3	66,7
9	CONGO (RDC)	0	NA	0	NA	0	NA
10	CONGO, RÉP.	1	0	12	83,3	0	NA
11	CÔTE D'IVOIRE	1	0	2	0	2	50
12	DJIBOUTI	2	0	1	0	3	100
13	ÉTHIOPIE	9	0	35	22,9	13	46,2
14	GABON	2	0	3	100	4	25
15	GAMBIE	0	NA	1	0	3	33,3
16	GHANA	10	10	17	58,8	6	50
17	GUINÉE	0	NA	0	NA	0	NA
18	GUINÉE-BISSAU	0	NA	0	NA	0	NA
19	KENYA	28	17,9	53	37,7	14	57,1
20	LESOTHO	0	NA	2	50	6	16,7
21	LIBERIA	0	NA	3	0	2	50
22	MADAGASCAR	1	100	8	37,5	1	100
23	MALAWI	1	0	3	33,3	0	NA
24	MALI	1	0	8	12,5	4	25
25	MAROC	2	0	4	0	0	NA
26	MAURICE	0	NA	0	NA	0	NA
27	MAURITANIE	3	0	0	NA	1	100
28	MOZAMBIQUE	1	0	5	60	3	66,7
29	NAMIBIE	0	NA	4	25	5	20
30	NIGER	2	0	4	25	0	NA
31	NIGERIA	5	0	6	33,3	0	NA
32	OUGANDA	14	35,7	10	40	6	66,7
33	RCA	1	0	0	NA	2	0
34	RWANDA	0	NA	13	38,5	9	22,2
35	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	0	NA	1	0	3	0
36	SÉNÉGAL	2	0	13	23,1	3	66,7
37	SIERRA LEONE	0	NA	1	0	2	50
38	SWAZILAND	0	NA	0	NA	0	NA
39	TANZANIE	0	NA	4	25	4	25
40	TCHAD	0	NA	0	NA	0	NA
41	TOGO	0	NA	0	NA	0	NA
42	TUNISIE	0	NA	0	NA	0	NA
43	ZAMBIE	3	33,3	9	55,6	19	63,2
44	ZIMBABWE	4	25,0	31	25,8	25	32

NA : Non applicable.

EXTRANTS PRODUITS PAR LES PROJETS/PROGRAMMES SOUTENUS PAR L'ACBF EN 2011 : Leadership

No.	Pays	Nombre d'institutions renforcées	Nombre d'assistances techniques auprès des organismes gouvernementaux	Nombre de dirigeants formés
1	AFRIQUE DU SUD	10	8	40
2	ANGOLA	0	0	0
3	BÉNIN	41	3	118
4	BOTSWANA	0	4	0
5	BURKINA FASO	32	0	634
6	BURUNDI	12	9	113
7	CAMEROUN	43	0	0
8	CAP VERT	5	5	0
9	CONGO (RDC)	0	0	0
10	CONGO, RÉP.	26	0	34
11	CÔTE D'IVOIRE	14	5	200
12	DJIBOUTI	39	2	15
13	ÉTHIOPIE	25	6	0
14	GABON	9	0	0
15	GAMBIE	75	10	10
16	GHANA	20	3	56
17	GUINÉE	0	0	0
18	GUINÉE-BISSAU	0	0	0
19	KENYA	150	29	1 448
20	LESOTHO	40	7	30
21	LIBERIA	3	4	7
22	MADAGASCAR	5	0	0
23	MALAWI	0	0	0
24	MALI	68	48	236
25	MAROC	0	0	0
26	MAURICE	0	0	0
27	MAURITANIE	0	0	0
28	MOZAMBIQUE	5	4	100
29	NAMIBIE	1	4	93
30	NIGER	10	6	77
31	NIGERIA	7	0	0
32	UGANDA	16	5	85
33	RCA	7	6	0
34	RWANDA	7	5	4
35	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	0	0	0
36	SÉNÉGAL	21	21	10
37	SIERRA LEONE	2	0	0
38	SWAZILAND	0	0	0
39	TANZANIE	1	0	0
40	TCHAD	0	0	0
41	TOGO	0	0	0
42	TUNISIE	0	0	0
43	ZAMBIE	115	4	145
44	ZIMBABWE	14	19	103

EXTRANTS PRODUITS PAR LES PROJETS/PROGRAMMES SOUTENUS PAR L'ACBF EN 2011 : Connaissances et apprentissage

No.	Pays	Nombre d'études/recherches en politique de développement			Nombre de publications diffusées
		menées	commandées par les institutions publiques	commandées par d'autres	
1	AFRIQUE DU SUD	1	0	0	0
2	ANGOLA	0	0	0	0
3	BÉNIN		32	3	30
4	BOTSWANA	11	3	8	9
5	BURKINA FASO	9	9	0	9
6	BURUNDI	24	5	6	1
7	CAMEROUN	5	5	0	0
8	CAP VERT	5	5	0	3
9	CONGO (RDC)	0	0	0	0
10	CONGO, RÉP.	0	0	0	0
11	CÔTE D'IVOIRE	1	1	0	2
12	DJIBOUTI	13	4	9	3
13	ÉTHIOPIE	26	1	20	2 332
14	GABON	0	0	0	1
15	GAMBIE	0	0	0	3
16	GHANA	17	1	3	12
17	GUINÉE	0	0	0	0
18	GUINÉE-BISSAU	0	0	0	0
19	KENYA	85	34	50	85
20	LESOTHO	3	1	3	1
21	LIBERIA	0	1	1	1
22	MADAGASCAR	3	0	0	0
23	MALAWI	8	0	0	6
24	MALI	18	15	3	4
25	MAROC	0	0	0	0
26	MAURICE	0	0	0	0
27	MAURITANIE	11	3	8	3
28	MOZAMBIQUE	0	0	0	2
29	NAMIBIE	1	1	1	11
30	NIGER	10	7	3	4
31	NIGERIA	28	0	0	10
32	OUGANDA	40	17	23	27
33	RCA	0	0	0	0
34	RWANDA	4	1	3	2
35	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	4	18	32	0
36	SÉNÉGAL	14	12	2	20
37	SIERRA LEONE	1	0	0	0
38	SWAZILAND	0	0	0	0
39	TANZANIE	7	0	7	5
40	TCHAD	0	0	0	0
41	TOGO	0	0	0	0
42	TUNISIE	0	0	0	0
43	ZAMBIE	13	4	2	20
44	ZIMBABWE	22	7	2	20

() Donnée non disponible.

EXTRANTS PRODUITS PAR LES PROJETS/PROGRAMMES SOUTENUS PAR L'ACBF EN 2011 : Programmes de formation de courte durée

No.	Pays	Nbre de formations de courte durée organisées	Nbre d'ateliers/séminaires organisés	Nbre de bénéficiaires de formations de courte durée	Dont femmes (%)	Nbre de bénéficiaires d'ateliers ou de séminaires	Dont femmes (%)
1	AFRIQUE DU SUD	1	1	0	NA	230	32,6
2	ANGOLA	0	0	0	0	0	0
3	BÉNIN	14	14	691	26,5	636	13,2
4	BOTSWANA	2	1	66	39,4	46	41,3
5	BURKINA FASO	50	24	1 763	6,01	1 168	27,8
6	BURUNDI	3	4	105	30,5	51	21,6
7	CAMEROUN	18	27	148	29,1	295	15,9
8	CAP VERT	0	6	0	NA	100	0
9	CONGO (RDC)	0	0	0	NA	0	NA
10	CONGO, RÉP.	0	0	0	NA	0	NA
11	CÔTE D'IVOIRE	10	25	500	60	953	36,9
12	DJIBOUTI	2	3	15	26,7	101	9,9
13	ÉTHIOPIE	18	42	539	16,1	1 891	16,8
14	GABON	2	0	32	9,38	0	NA
15	GAMBIE	5	10	5	60	500	40
16	GHANA	0	21	772	28,1	476	34,7
17	GUINÉE	0	0	0	NA	0	NA
18	GUINÉE-BISSAU	0	0	0	NA	0	NA
19	KENYA	53	82	1 241	27,6	949	27,3
20	LESOTHO	0	15	0	NA	300	63,3
21	LIBERIA	1	1	7	28,6	12	25
22	MADAGASCAR	4	7	26	38,5	177	36,2
23	MALAWI	0	3	0	NA	150	30
24	MALI	36	31	673	69,1	773	86,9
25	MAROC	5	3	20	45	120	29,2
26	MAURICE	0	0	0	NA	0	NA
27	MAURITANIE	4	2	0	NA	120	20
28	MOZAMBIQUE	0	3	1	100	100	20
29	NAMIBIE	0	0	165	43	165	43
30	NIGER	1	1	42	4,76	35	0
31	NIGERIA	34	24	121	1,65	536	16,4
32	OUGANDA	22	16	1 262	36,5	2 944	5,98
33	RCA	0	6	0	NA	631	24,6
34	RWANDA	5	12	13	53,8	137	48,2
35	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	0	9	0	NA	302	0
36	SÉNÉGAL	6	22	9	0	459	3,49
37	SIERRA LEONE	0	4	0	NA	160	25
38	SWAZILAND	0	0	0	NA	0	NA
39	TANZANIE	4	8	135	32,6	256	34,4
40	TCHAD	0	0	0	NA	0	NA
41	TOGO	0	0	0	NA	0	NA
42	TUNISIE	0	0	0	NA	0	NA
43	ZAMBIE	1	17	110	44,5	595	56,6
44	ZIMBABWE	12	43	220	44,1	1 202	33,8

NA : Non applicable.

EXTRANTS PRODUITS PAR LES PROJETS/PROGRAMMES SOUTENUS PAR L'ACBF EN 2011 : Bénéficiaires de formations de troisième cycle

No.	Pays	Nbre de doctorats ou équivalents	Dont femmes (%)	Nbre de Masters ou équivalents	Dont femmes (%)	Nbre de Certificats ou équivalents	Dont femmes (%)
1	AFRIQUE DU SUD	0	NA	0	NA	0	NA
2	ANGOLA	0	0	0	0	0	0
3	BÉNIN	2	50	150	33,3	0	NA
4	BOTSWANA	3	100	2	100	0	NA
5	BURKINA FASO	4	0	134	20,9	0	NA
6	BURUNDI	4	25	1	100	0	NA
7	CAMEROUN	0	NA	51	23,5	44	27,3
8	CAP VERT	0	NA	0	NA	0	NA
9	CONGO (RDC)	0	NA	0	NA	0	NA
10	CONGO, RÉP.	0	NA	34	14,7	0	NA
11	CÔTE D'IVOIRE	0	NA	0	NA	100	50
12	DJIBOUTI	0	NA	31	19,4	0	NA
13	ÉTHIOPIE	4	0	2	0	0	NA
14	GABON	0	NA	0	NA	0	NA
15	GAMBIE	0	NA	0	NA	5	60
16	GHANA	0	NA	12	41,7	22	18,2
17	GUINÉE	0	NA	0	NA	0	NA
18	GUINÉE-BISSAU	0	NA	0	NA	0	NA
19	KENYA	40	35	73	27,4	11	100
20	LESOTHO	0	NA	0	NA	0	NA
21	LIBERIA	0	NA	0	NA	0	NA
22	MADAGASCAR	0	NA	0	NA	0	NA
23	MALAWI	0	NA	0	NA	0	NA
24	MALI	0	NA	0	NA	0	NA
25	MAROC	0	NA	0	NA	0	NA
26	MAURICE	0	NA	0	NA	0	NA
27	MAURITANIE	0	NA	0	NA	0	NA
28	MOZAMBIQUE	0	NA	24	54,2	0	NA
29	NAMIBIE	0	NA	0	NA	0	NA
30	NIGER	0	NA	0	NA	0	NA
31	NIGERIA	22	0	23	4,35	13	7,69
32	UGANDA	1	100	5	0	9	11,1
33	RCA	0	NA	0	NA	0	NA
34	RWANDA	2	0	13	38,5	56	55,4
35	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	0	NA	0	NA	0	NA
36	SÉNÉGAL	0	NA	37	13,5	0	NA
37	SIERRA LEONE	0	NA	0	NA	0	NA
38	SWAZILAND	0	NA	0	NA	0	NA
39	TANZANIE	0	NA	7	42,9	11	72,7
40	TCHAD	0	NA	0	NA	0	NA
41	TOGO	0	NA	0	NA	0	NA
42	TUNISIE	0	NA	0	NA	0	NA
43	ZAMBIE	0	NA	25	40	4	50
44	ZIMBABWE	6	50	39	46,2	5	40

NA : Non applicable.

EXTRANTS PRODUITS PAR LES PROJETS/PROGRAMMES SOUTENUS PAR L'ACBF EN 2011 : Introduction ou adaptation de programmes de formation

No.	Pays	Nombre de nouveaux programmes introduits	Nombre de programmes adaptés
1	AFRIQUE DU SUD	0	0
2	ANGOLA	0	0
3	BÉNIN	0	0
4	BOTSWANA	0	0
5	BURKINA FASO	0	0
6	BURUNDI	0	0
7	CAMEROUN	1	8
8	CAP VERT	0	0
9	CONGO (RDC)	0	0
10	CONGO, RÉP.	0	0
11	CÔTE D'IVOIRE	0	0
12	DJIBOUTI	2	0
13	ÉTHIOPIE	0	0
14	GABON	2	0
15	GAMBIE	0	0
16	GHANA	0	19
17	GUINÉE	0	0
18	GUINÉE-BISSAU	0	0
19	KENYA	1	7
20	LESOTHO	0	0
21	LIBERIA	1	1
22	MADAGASCAR	2	0
23	MALAWI	0	0
24	MALI	0	0
25	MAROC	0	0
26	MAURICE	0	0
27	MAURITANIE	0	0
28	MOZAMBIQUE	0	0
29	NAMIBIE	1	1
30	NIGER	0	0
31	NIGERIA	0	0
32	OUGANDA	0	0
33	RCA	0	0
34	RWANDA	0	1
35	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	0	0
36	SÉNÉGAL	0	1
37	SIERRA LEONE	0	0
38	SWAZILAND	0	0
39	TANZANIE	0	0
40	TCHAD	0	0
41	TOGO	0	0
42	TUNISIE	0	0
43	ZAMBIE	0	0
44	ZIMBABWE	8	3

Stratégie agricole et mise en œuvre

No.	Pays	Existence d'une stratégie pour le secteur agricole	RC intégré dans cette stratégie	Niveau d'intégration
1	AFRIQUE DU SUD	OUI	RC intégré, sans objectifs précis	
2	ANGOLA	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National/Fédéral
3	BÉNIN	OUI	RC intégré, sans objectifs précis	National/Fédéral
4	BOTSWANA	OUI	RC intégré, sans objectifs précis	National/Fédéral
5	BURKINA FASO	OUI	RC intégré, sans objectifs précis	National & Régional
6	BURUNDI	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National & Régional
7	CAMEROUN	OUI	RC intégré, sans objectifs précis	Région/Province/État
8	CAP VERT	OUI		National/Fédéral
9	CONGO (RDC)	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National, Régional & Local
10	CONGO, RÉP.	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National/Fédéral
11	CÔTE D'IVOIRE	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National/Fédéral
12	DJIBOUTI	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National/Fédéral
13	ÉTHIOPIE	OUI	RC intégré, sans objectifs précis	National/Fédéral
14	GABON	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National & Régional
15	GAMBIE	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	Région/Province/État
16	GHANA	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National/Fédéral
17	GUINÉE	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National/Fédéral
18	GUINÉE-BISSAU	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National & Régional
19	KENYA	OUI	RC intégré, sans objectifs précis	National, Regional & Local
20	LESOTHO	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National & Local
21	LIBERIA	OUI	RC intégré, sans objectifs précis	National/Fédéral
22	MADAGASCAR	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National, Régional & Local
23	MALAWI	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National/Fédéral
24	MALI	OUI	RC intégré, sans objectifs précis	National, Regional & Local
25	MAROC	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National, Régional & Local
26	MAURICE	OUI	RC non intégré du tout	National, Regional & Local
27	MAURITANIE	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National/Fédéral
28	MOZAMBIQUE	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National/Fédéral
29	NAMIBIE	OUI	RC non intégré du tout	National/Fédéral
30	NIGER	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National, Régional & Local
31	NIGERIA	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National/Fédéral
32	UGANDA	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National/Fédéral
33	RCA	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National/Fédéral
34	RWANDA	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National, Régional & Local
35	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National/Fédéral
36	SÉNÉGAL	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National/Fédéral
37	SIERRA LEONE	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National, Régional & Local
38	SWAZILAND	NON		
39	TANZANIE	OUI	RC intégré, sans objectifs précis	National, Régional & Local
40	TCHAD	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National & Régional
41	TOGO	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National, Régional & Local
42	TUNISIE	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National/Fédéral
43	ZAMBIE	OUI	RC intégré, sans objectifs précis	National & Régional
44	ZIMBABWE	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	Local

() Donnée non disponible.

RC : Renforcement des capacités.

Stratégie agricole et mise en œuvre (suite)

No.	Pays	Mise en œuvre du plan d'investissement du PDDAA	Performances du pays dans chacun des 4 piliers du PDDAA				Organisation de la conférence des partenaires au développement
			Pilier 1	Pilier 2	Pilier 3	Pilier 4	
1	AFRIQUE DU SUD	NON					NON
2	ANGOLA	OUI	Élevé	Élevé	Très élevé	Élevé	OUI
3	BÉNIN	OUI	Moyen	Moyen	Élevé	Moyen	OUI
4	BOTSWANA	NON					NON
5	BURKINA FASO	OUI	Élevé	Élevé	Très élevé	Moyen	OUI
6	BURUNDI	OUI	Moyen	Moyen	Bas	Bas	OUI
7	CAMEROUN	OUI	Moyen	Bas	Élevé	Moyen	OUI
8	CAP VERT	OUI	Moyen	Moyen	Élevé	Élevé	NON
9	CONGO (RDC)	OUI	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	OUI
10	CONGO, RÉP.	NON	Très bas	Très bas	Très bas	Bas	NON
11	CÔTE D'IVOIRE	OUI	Moyen	Moyen	Élevé	Moyen	NON
12	DJIBOUTI	NON					NON
13	ÉTHIOPIE	OUI	Élevé	Bas	Moyen	Bas	OUI
14	GABON	OUI	Bas	Bas	Bas	Bas	NON
15	GAMBIE	OUI	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Très élevé	OUI
16	GHANA	OUI	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Très élevé	OUI
17	GUINÉE	OUI	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	NON
18	GUINÉE-BISSAU	OUI	Moyen	Moyen	Élevé	Moyen	OUI
19	KENYA	OUI	Moyen	Élevé	Élevé	Élevé	OUI
20	LESOTHO	OUI	Bas	Moyen	Très bas	Moyen	NON
21	LIBERIA	OUI	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	OUI
22	MADAGASCAR	OUI	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	NON
23	MALAWI	OUI	Moyen	Moyen	Élevé	Moyen	OUI
24	MALI	OUI	Élevé	Moyen	Élevé	Élevé	OUI
25	MAROC	OUI	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	OUI
26	MAURICE	NON	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Très élevé	NON
27	MAURITANIE	OUI	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Élevé	OUI
28	MOZAMBIQUE	NON	Moyen	Moyen	Bas	Moyen	OUI
29	NAMIBIE	NON	Moyen	Moyen	Élevé	Moyen	NON
30	NIGER	OUI	Moyen	Moyen	Élevé	Moyen	OUI
31	NIGERIA	OUI	Moyen	Moyen	Bas	Bas	OUI
32	OUGANDA	OUI	Moyen	Moyen	Élevé	Très élevé	OUI
33	RCA	NON	Élevé	Bas	Bas	Très bas	
34	RWANDA	OUI	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	OUI
35	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	NON					NON
36	SÉNÉGAL	OUI	Moyen	Moyen	Élevé	Moyen	OUI
37	SIERRA LEONE	OUI	Élevé	Élevé	Très élevé	Moyen	OUI
38	SWAZILAND	NON	Bas	Moyen	Moyen	Bas	NON
39	TANZANIE	OUI	Moyen	Moyen	Bas	Moyen	OUI
40	TCHAD	OUI	Élevé	Moyen	Élevé	Bas	NON
41	TOGO	OUI	Moyen	Moyen	Moyen	Bas	OUI
42	TUNISIE	NON	Moyen	Moyen	Élevé	Élevé	NON
43	ZAMBIE	NON	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	OUI
44	ZIMBABWE	NON	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	NON

() Donnée non disponible

PDDAA : Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine.

Évaluation du degré de mise en œuvre de la stratégie agricole

No.	Pays	Dans la productivité agricole	Dans la formation	Dans la R&D	Dans l'infrastructure rurale et le commerce	Dans la gestion de l'eau	Dans la gestion des terres	Dans l'organisation de la mise en œuvre du PDDAA	Évaluation générale de la stratégie agricole
1	AFRIQUE DU SUD								
2	ANGOLA								
3	BÉNIN	Moyen	Bas	Bas	Moyen	Bas	Bas	Moyen	Moyen
4	BOTSWANA	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Très élevé	Très bas	Moyen
5	BURKINA FASO	Élevé	Moyen	Moyen	Élevé	Élevé	Très élevé	Élevé	Moyen
6	BURUNDI	Élevé	Bas	Bas	Bas	Très bas	Très bas	Moyen	Bas
7	CAMEROUN	Moyen	Moyen	Moyen	Bas	Bas	Moyen	Bas	Bas
8	CAP VERT	Très bas	Très bas	Très bas	Très bas	Très bas	Très bas	Très bas	Très bas
9	CONGO (RDC)	Bas	Bas	Bas	Moyen	Moyen	Bas	Moyen	Bas
10	CONGO, RÉP.	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	Moyen	Très élevé	Élevé
11	CÔTE D'IVOIRE	Bas	Moyen	Bas	Bas	Bas	Moyen	Bas	Bas
12	DJIBOUTI	Bas	Bas	Bas	Bas	Bas	Bas	Bas	Bas
13	ÉTHIOPIE	Élevé	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen
14	GABON	Moyen	Moyen	Bas	Bas	Bas	Bas	Bas	Moyen
15	GAMBIE	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Élevé	Élevé	Très élevé	Très élevé	Très élevé
16	GHANA	Élevé	Élevé	Élevé	Très élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Moyen
17	GUINÉE	Élevé	Très élevé	Moyen	Moyen	Moyen	Bas	Élevé	Moyen
18	GUINÉE-BISSAU	Bas	Bas	Bas	Bas	Bas	Bas	Bas	Bas
19	KENYA	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Moyen	Moyen	Élevé	Moyen
20	LESOTHO	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Bas		Très élevé
21	LIBERIA	Moyen	Bas	Bas	Moyen	Bas	Bas	Élevé	Moyen
22	MADAGASCAR	Très élevé	Élevé	Élevé	Très élevé	Très élevé	Élevé	Élevé	Très bas
23	MALAWI	Très élevé	Élevé	Moyen	Moyen	Moyen	Élevé	Élevé	Élevé
24	MALI	Moyen	Moyen	Bas	Moyen	Moyen	Bas	Bas	Bas
25	MAROC	Très élevé	Moyen	Moyen	Moyen	Très élevé	Élevé	Élevé	Moyen
26	MAURICE	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Bas	Moyen	Moyen	Bas
27	MAURITANIE	Élevé	Moyen	Moyen	Moyen	Bas	Bas	Moyen	Bas
28	MOZAMBIQUE	Bas	Moyen	Bas	Bas	Bas	Moyen	Très bas	Bas
29	NAMIBIE	Très bas	Très bas	Très bas	Très bas	Très bas	Très bas	Très bas	Très bas
30	NIGER	Bas	Élevé	Bas	Moyen	Moyen	Moyen	Élevé	Moyen
31	NIGERIA	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	Bas	Élevé	Élevé
32	OUGANDA	Bas	Bas	Bas	Bas	Bas	Bas	Moyen	Bas
33	RCA	Moyen	Moyen	Bas	Bas	Moyen	Moyen	Élevé	Moyen
34	RWANDA	Très élevé	Élevé	Très élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Moyen	Élevé
35	S. TOMÉ ET PRÍNCIPE	Très bas	Très bas	Très bas	Très bas	Très bas	Très bas	Très bas	Très bas
36	SÉNÉGAL	Bas	Bas	Bas	Bas	Bas	Bas	Bas	Bas
37	SIERRA LEONE	Élevé	Élevé	Élevé	Très élevé	Moyen	Moyen	Très élevé	Élevé
38	SWAZILAND	Moyen	Moyen	Bas	Bas	Moyen	Bas	Bas	Bas
39	TANZANIE	Bas	Bas	Bas	Très bas	Bas	Bas	Bas	Bas
40	TCHAD	Moyen	Moyen	Moyen	Élevé	Moyen	Bas	Moyen	Moyen
41	TOGO	Élevé	Moyen	Bas	Bas	Bas	Moyen	Moyen	Moyen
42	TUNISIE	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Très bas	Bas
43	ZAMBIE	Moyen	Élevé	Élevé	Élevé	Moyen	Moyen	Élevé	Moyen
44	ZIMBABWE	Moyen	Moyen	Moyen	Bas	Moyen	Moyen	Moyen	Bas

() Donnée non disponible.

PDDAA : Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine.

Agriculture et création d'emplois

No.	Pays	Mesures incitatives en matière de création d'emplois des jeunes	Domaines d'action
1	AFRIQUE DU SUD		
2	ANGOLA	OUI	Commercialisation
3	BÉNIN	OUI	Production, transformation et commercialisation
4	BOTSWANA	OUI	Production
5	BURKINA FASO	OUI	Production, transformation et commercialisation
6	BURUNDI	OUI	Production
7	CAMEROUN	OUI	Production, transformation et commercialisation
8	CAP VERT		
9	CONGO (RDC)	OUI	Production, transformation et commercialisation
10	CONGO, RÉP.	NON	
11	CÔTE D'IVOIRE	OUI	Production et commercialisation
12	DJIBOUTI	OUI	Production
13	ÉTHIOPIE	OUI	Production et Transformation
14	GABON	OUI	Production et commercialisation
15	GAMBIE	OUI	Production, transformation et commercialisation
16	GHANA	OUI	Production
17	GUINÉE	NON	
18	GUINÉE-BISSAU	OUI	Production et Transformation
19	KENYA	OUI	Production, transformation et commercialisation
20	LESOTHO	OUI	Production et commercialisation
21	LIBERIA	OUI	Production, transformation et commercialisation
22	MADAGASCAR	OUI	Production, transformation et commercialisation
23	MALAWI	OUI	Production, transformation et commercialisation
24	MALI	OUI	Production, transformation et commercialisation
25	MAROC	OUI	Production, transformation et commercialisation
26	MAURICE	OUI	Production, transformation et commercialisation
27	MAURITANIE	OUI	Production et commercialisation
28	MOZAMBIQUE	OUI	Production, transformation et commercialisation
29	NAMIBIE	NON	
30	NIGER	OUI	Production, transformation et commercialisation
31	NIGERIA	OUI	Production, transformation et commercialisation
32	OUGANDA	OUI	Production, transformation et commercialisation
33	RCA	OUI	Production et Transformation
34	RWANDA	OUI	Production et Transformation
35	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	NON	
36	SÉNÉGAL	OUI	Production, transformation et commercialisation
37	SIERRA LEONE	OUI	Production, transformation et commercialisation
38	SWAZILAND	NON	
39	TANZANIE	OUI	Production
40	TCHAD	OUI	Production
41	TOGO	OUI	Production et commercialisation
42	TUNISIE	OUI	Production, transformation et commercialisation
43	ZAMBIE	OUI	Production et commercialisation
44	ZIMBABWE	OUI	Production

() Donnée non disponible.

Formation, recherche et développement / Innovations dans l'agriculture

No.	Pays	Nbre d'institutions universitaires offrant une formation en agronomie	Nbre d'institutions universitaires offrant une formation en économie agricole	Nbre d'établissements professionnels offrant une formation en agronomie	Degré d'implication des ONG dans le secteur agricole	Existence d'institutions de R&D en agriculture	Innovations notables en matière agricole au cours des 5 dernières années
1	AFRIQUE DU SUD	9	5		Moyen	OUI	OUI
2	ANGOLA				Moyen	OUI	OUI
3	BÉNIN	6	6	4	Élevé	OUI	OUI
4	BOTSWANA	1	1	4	Élevé	OUI	OUI
5	BURKINA FASO	2	3	1	Élevé	OUI	OUI
6	BURUNDI	3	2	9	Élevé	OUI	OUI
7	CAMEROUN	2	1	35	Moyen	OUI	OUI
8	CAP VERT				Moyen	OUI	
9	CONGO (RDC)	0	1	1	Moyen	OUI	OUI
10	CONGO, RÉP.	4	4	2	Élevé	OUI	OUI
11	CÔTE D'IVOIRE	1	1	2	Élevé	OUI	OUI
12	DJIBOUTI	2	3	6	Moyen	OUI	OUI
13	ÉTHIOPIE	17	13	25	Moyen	OUI	OUI
14	GABON	1	1	2	Bas	OUI	OUI
15	GAMBIE	1	1	4	Élevé	OUI	OUI
16	GHANA	7	5	14	Élevé	OUI	OUI
17	GUINÉE	2	1	3	Moyen	OUI	NON
18	GUINÉE-BISSAU	0	0	0	Moyen	OUI	NON
19	KENYA	10	4		Élevé	OUI	OUI
20	LESOTHO	2	2	2	Élevé	OUI	OUI
21	LIBERIA	4	0	4	Élevé	OUI	OUI
22	MADAGASCAR	4	2	51	Très élevé	OUI	OUI
23	MALAWI	3	1	2	Élevé	OUI	OUI
24	MALI	2	2	9	Élevé	OUI	OUI
25	MAROC	3	2	11	Élevé	OUI	OUI
26	MAURICE	1	1	6	Moyen	OUI	OUI
27	MAURITANIE	1	1	2	Moyen	OUI	OUI
28	MOZAMBIQUE	5	1	10	Moyen	OUI	OUI
29	NAMIBIE	2	1	3	Bas	OUI	OUI
30	NIGER	6	1	1	Moyen	OUI	OUI
31	NIGERIA	97	40	36	Bas		OUI
32	OUGANDA	5	5	5	Élevé	OUI	OUI
33	RCA	1	1	1	Élevé	OUI	NON
34	RWANDA	3	1	1	Moyen	OUI	OUI
35	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	2	0	1	Moyen	OUI	OUI
36	SÉNÉGAL	2	1	2	Élevé	OUI	OUI
37	SIERRA LEONE	2	3	1	Élevé	OUI	OUI
38	SWAZILAND	1	1	1	Élevé	OUI	NON
39	TANZANIE	16		1	Élevé	OUI	OUI
40	TCHAD	5	2	2	Élevé	OUI	OUI
41	TOGO	1	2	4	Élevé	OUI	OUI
42	TUNISIE	11	8	39	Élevé	OUI	OUI
43	ZAMBIE	13	2	2	Très élevé	OUI	OUI
44	ZIMBABWE	10	10	8	Élevé	OUI	OUI

() Donnée non disponible.

Rôle du secteur privé dans la chaîne de valeur

No.	Pays	Rôle du secteur privé dans la chaîne de valeur			
		Production et commercialisation des intrants agricoles	Production de produits agricoles destinés à la consommation locale	Production de produits agricoles destinés à l'exportation	Production et transformation de produits agricoles destinés à la consommation locale
1	AFRIQUE DU SUD	NON	NON	NON	OUI
2	ANGOLA	OUI	NON	OUI	OUI
3	BÉNIN	OUI	OUI	OUI	OUI
4	BOTSWANA	OUI	OUI	OUI	OUI
5	BURKINA FASO	OUI	OUI	OUI	OUI
6	BURUNDI	OUI	OUI	OUI	OUI
7	CAMEROUN	OUI	OUI	OUI	OUI
8	CAP VERT	OUI	OUI	NON	OUI
9	CONGO (RDC)	NON	OUI	OUI	OUI
10	CONGO, RÉP.	OUI	OUI	NON	OUI
11	CÔTE D'IVOIRE	OUI	OUI	OUI	OUI
12	DJIBOUTI	OUI	OUI	OUI	OUI
13	ÉTHIOPIE	OUI	OUI	OUI	OUI
14	GABON	OUI	OUI	OUI	OUI
15	GAMBIE	OUI	OUI	OUI	OUI
16	GHANA	OUI	OUI	OUI	OUI
17	GUINÉE	OUI	OUI	OUI	OUI
18	GUINÉE-BISSAU	NON	OUI	OUI	OUI
19	KENYA	OUI	OUI	OUI	OUI
20	LESOTHO	OUI	OUI	OUI	OUI
21	LIBERIA	OUI	OUI	OUI	OUI
22	MADAGASCAR	OUI	OUI	OUI	OUI
23	MALAWI	OUI	OUI	OUI	OUI
24	MALI	OUI	OUI	OUI	OUI
25	MAROC	OUI	OUI	OUI	NON
26	MAURICE	OUI	OUI	OUI	OUI
27	MAURITANIE	NON	OUI	NON	OUI
28	MOZAMBIQUE	OUI	NON	OUI	NON
29	NAMIBIE	OUI	OUI	OUI	OUI
30	NIGER	OUI	OUI	OUI	OUI
31	NIGERIA	OUI	OUI	OUI	OUI
32	OUGANDA	OUI	OUI	OUI	OUI
33	RCA	NON	OUI	NON	OUI
34	RWANDA	NON	OUI	OUI	OUI
35	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	OUI	OUI	OUI	OUI
36	SÉNÉGAL	OUI	OUI	OUI	OUI
37	SIERRA LEONE	OUI	OUI	OUI	OUI
38	SWAZILAND	OUI	NON	OUI	OUI
39	TANZANIE	OUI	OUI	OUI	OUI
40	TCHAD	NON	OUI	OUI	OUI
41	TOGO	OUI	OUI	OUI	OUI
42	TUNISIE	OUI	OUI	OUI	OUI
43	ZAMBIE	OUI	OUI	OUI	OUI
44	ZIMBABWE	OUI	OUI	OUI	OUI

Rôle du secteur privé dans la chaîne de valeur (suite)

No.	Pays	Mode d'intervention du secteur privé dans la chaîne de valeur				
		Production et transformation de produits agricoles destinés à l'exportation	Transformation de produits agricoles destinés à la consommation locale	Transformation de produits agricoles destinés à l'exportation	Commercialisation de produits agricoles destinés à la consommation locale	Commercialisation de produits agricoles destinés à l'exportation
1	AFRIQUE DU SUD	OUI	OUI	OUI	NON	NON
2	ANGOLA	OUI	NON	NON	OUI	OUI
3	BÉNIN	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
4	BOTSWANA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
5	BURKINA FASO	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
6	BURUNDI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
7	CAMEROUN	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
8	CAP VERT	NON	OUI	NON	OUI	NON
9	CONGO (RDC)	NON	NON	NON	OUI	NON
10	CONGO, RÉP.	NON	OUI	NON	OUI	NON
11	CÔTE D'IVOIRE	NON	OUI	NON	OUI	NON
12	DJIBOUTI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
13	ÉTHIOPIE	OUI	OUI	NON	NON	OUI
14	GABON	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
15	GAMBIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
16	GHANA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
17	GUINÉE	NON	OUI	NON	OUI	NON
18	GUINÉE-BISSAU	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
19	KENYA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
20	LESOTHO	NON	OUI	NON	OUI	OUI
21	LIBERIA	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
22	MADAGASCAR	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
23	MALAWI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
24	MALI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
25	MAROC	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
26	MAURICE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
27	MAURITANIE	NON	OUI	NON	OUI	NON
28	MOZAMBIQUE	OUI	NON	OUI	NON	OUI
29	NAMIBIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
30	NIGER	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
31	NIGERIA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
32	OUGANDA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
33	RCA	NON	OUI	NON	OUI	NON
34	RWANDA	OUI	NON	NON	OUI	OUI
35	S.TOMÉ ET PRÍNCIPE	OUI	NON	NON	NON	NON
36	SÉNÉGAL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
37	SIERRA LEONE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
38	SWAZILAND	OUI	NON	OUI	NON	NON
39	TANZANIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
40	TCHAD	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
41	TOGO	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
42	TUNISIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
43	ZAMBIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
44	ZIMBABWE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

Rôle du secteur privé dans la chaîne de valeur (suite)

No.	Pays	Implication de l'État dans la distribution des principaux intrants agricoles	Implication de l'État dans la distribution de principaux produits agricoles	Degré de transformation		Existence d'une institution financière spécialement chargée du financement de l'agriculture	Degré d'accessibilité des petits producteurs agricoles au marché
				des principales denrées alimentaires de base	des produits d'élevage		
1	AFRIQUE DU SUD	OUI		Moyen	Moyen	OUI	
2	ANGOLA	OUI		Très élevé	Élevé	OUI	Élevé
3	BÉNIN	OUI	OUI	Élevé	Bas	NON	Moyen
4	BOTSWANA	OUI	OUI	Moyen	Moyen	OUI	Moyen
5	BURKINA FASO	OUI	OUI	Bas	Bas	NON	Moyen
6	BURUNDI	OUI	NON	Bas	Bas	OUI	Moyen
7	CAMEROUN	OUI	OUI	Bas	Très bas	NON	Élevé
8	CAP VERT			Très bas	Très bas	OUI	Bas
9	CONGO (RDC)	OUI	OUI	Bas	Bas	OUI	Moyen
10	CONGO, RÉP.	NON	NON	Très bas	Bas	NON	Moyen
11	CÔTE D'IVOIRE	OUI	NON	Moyen	Très bas	OUI	Élevé
12	DJIBOUTI	OUI	OUI	Bas	Très bas	NON	Moyen
13	ÉTHIOPIE	OUI	OUI	Très bas	Bas	OUI	Bas
14	GABON	NON	NON	Bas	Bas	NON	Bas
15	GAMBIE	OUI	OUI	Moyen	Moyen	OUI	Bas
16	GHANA	OUI	OUI	Élevé	Élevé	OUI	Bas
17	GUINÉE	NON	NON	Moyen	Bas	OUI	Bas
18	GUINÉE-BISSAU	NON	NON	Bas	Bas	NON	Moyen
19	KENYA	OUI	OUI	Moyen	Moyen	OUI	Moyen
20	LESOTHO	OUI	OUI	Élevé	Bas	NON	Bas
21	LIBERIA	NON	NON	Élevé	Moyen	OUI	Moyen
22	MADAGASCAR	OUI	OUI	Bas	Très bas	OUI	Bas
23	MALAWI	OUI	OUI	Bas	Moyen	NON	Bas
24	MALI	NON	NON	Élevé	Bas	OUI	Élevé
25	MAROC	OUI	OUI	Moyen	Moyen	OUI	Moyen
26	MAURICE	NON	OUI	Très bas	Très bas	OUI	Très élevé
27	MAURITANIE	OUI	OUI	Moyen	Moyen	OUI	Bas
28	MOZAMBIQUE	OUI	NON	Moyen	Moyen	OUI	Bas
29	NAMIBIE	OUI	OUI	Élevé	Moyen	OUI	Moyen
30	NIGER	OUI	OUI	Très bas	Très bas	OUI	Bas
31	NIGERIA	OUI	NON	Moyen	Bas	OUI	Bas
32	UGANDA	OUI	OUI	Très bas	Très bas	OUI	Moyen
33	RCA	NON	NON	Bas	Bas	NON	Bas
34	RWANDA	NON	OUI	Bas	Élevé	OUI	Moyen
35	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	OUI	NON	Très bas	Très bas	NON	Moyen
36	SÉNÉGAL	OUI	NON	Élevé	Élevé	OUI	Moyen
37	SIERRA LEONE	OUI	OUI	Bas	Très bas	OUI	Moyen
38	SWAZILAND	OUI	OUI	Très élevé	Très élevé	NON	Moyen
39	TANZANIE	NON	NON	Moyen	Très bas	OUI	Moyen
40	TCHAD	OUI	OUI	Bas	Bas	OUI	Bas
41	TOGO	OUI	OUI	Bas	Bas	NON	Bas
42	TUNISIE	OUI	OUI	Élevé	Élevé	OUI	Moyen
43	ZAMBIE	OUI	OUI	Moyen	Moyen	NON	Moyen
44	ZIMBABWE	OUI	OUI	Élevé	Élevé	OUI	Moyen

() Donnée non disponible.

Sécurité alimentaire

No.	Pays	Aide alimentaire reçue au cours des 5 dernières années	Existence d'un système de sécurité alimentaire et d'alerte rapide	Système géré par :	Mise en place d'une politique alimentaire dans le pays	Mise en place d'un programme de sécurité alimentaire
1	AFRIQUE DU SUD	NON	OUI	Gouvernement	OUI	OUI
2	ANGOLA	OUI	OUI	Autres	OUI	OUI
3	BÉNIN	OUI	OUI	Gouvernement	OUI	OUI
4	BOTSWANA	NON	OUI	Gouvernement	OUI	OUI
5	BURKINA FASO	OUI	OUI	Gvnt & partenaires au développement	OUI	OUI
6	BURUNDI	OUI	OUI	Gvnt & partenaires au développement	OUI	OUI
7	CAMEROUN	OUI	OUI	Gvnt & partenaires au développement	OUI	OUI
8	CAP VERT	OUI	OUI	Gouvernement	OUI	OUI
9	CONGO (RDC)		OUI	Gvnt & partenaires au développement	OUI	OUI
10	CONGO, RÉP.	OUI	OUI	Gvnt & partenaires au développement	OUI	OUI
11	CÔTE D'IVOIRE	OUI	OUI	Gouvernement	OUI	OUI
12	DJIBOUTI	OUI	OUI	Gouvernement	OUI	OUI
13	ÉTHIOPIE	OUI	OUI	Gouvernement	OUI	OUI
14	GABON	NON	NON		OUI	OUI
15	GAMBIE	OUI	OUI	Gouvernement	OUI	OUI
16	GHANA	OUI	OUI	Gvnt & partenaires au développement	OUI	OUI
17	GUINÉE	NON	OUI	Gouvernement	OUI	OUI
18	GUINÉE-BISSAU	OUI	NON		NON	OUI
19	KENYA	OUI	OUI	Gouvernement	OUI	OUI
20	LESOTHO	OUI	OUI	Gouvernement	OUI	OUI
21	LIBERIA	OUI	OUI	Gvnt & partenaires au développement	OUI	OUI
22	MADAGASCAR	OUI	OUI	Gvnt & partenaires au développement	OUI	OUI
23	MALAWI	NON	OUI	Gvnt & partenaires au développement	OUI	OUI
24	MALI	OUI	OUI	Gouvernement	NON	OUI
25	MAROC	OUI	OUI	Gouvernement	OUI	OUI
26	MAURICE		NON		OUI	OUI
27	MAURITANIE	OUI	OUI	Gouvernement	OUI	OUI
28	MOZAMBIQUE	OUI	OUI	Gouvernement	NON	NON
29	NAMIBIE	OUI	OUI	Gouvernement	OUI	OUI
30	NIGER	OUI	OUI	Gouvernement	OUI	OUI
31	NIGERIA	NON	OUI	Gvnt & partenaires au développement	OUI	OUI
32	OUGANDA	OUI	OUI	Gvnt & partenaires au développement	OUI	OUI
33	RCA	OUI	OUI	Gvnt & partenaires au développement	OUI	OUI
34	RWANDA	NON	OUI	Gouvernement	NON	OUI
35	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	OUI	OUI	Gouvernement	OUI	OUI
36	SÉNÉGAL	OUI	OUI	Gouvernement	OUI	OUI
37	SIERRA LEONE	OUI	OUI	Gouvernement	OUI	OUI
38	SWAZILAND	OUI	OUI	Gouvernement	OUI	OUI
39	TANZANIE	OUI	OUI	Gouvernement	NON	OUI
40	TCHAD	OUI	OUI	Gouvernement	OUI	OUI
41	TOGO	NON	OUI	Gouvernement	NON	OUI
42	TUNISIE	NON	OUI	Gouvernement	OUI	OUI
43	ZAMBIE	NON	OUI	Gouvernement	OUI	OUI
44	ZIMBABWE	OUI	OUI	Partenaires au développement	OUI	OUI

() Donnée non disponible.

Système d'information : statistiques agricoles

No.	Pays	Recensement agricole déjà conduit dans le pays	Sondage agricole mené dans le pays au cours des 5 dernières années	Fréquence	Evaluation de l'état actuel des statistiques agricoles
1	AFRIQUE DU SUD	OUI	OUI	1-2 ans	Très bas
2	ANGOLA	OUI	OUI	3-5 ans	Bas
3	BÉNIN	NON	OUI	1-2 ans	Moyen
4	BOTSWANA	OUI	OUI	1-2 ans	Moyen
5	BURKINA FASO	OUI	OUI	3-5 ans	Élevé
6	BURUNDI	NON	OUI	3-5 ans	Bas
7	CAMEROUN	OUI	OUI	1-2 ans	Élevé
8	CAP VERT	OUI	NON	6 ans et plus	Très bas
9	CONGO (RDC)	OUI	NON	6 ans et plus	Élevé
10	CONGO, RÉP.	OUI	OUI	3-5 ans	Très élevé
11	CÔTE D'IVOIRE	OUI	NON		Élevé
12	DJIBOUTI	OUI	NON	6 ans et plus	Très bas
13	ÉTHIOPIE	OUI	OUI	1-2 ans	Très élevé
14	GABON	NON	NON	6 ans et plus	Très élevé
15	GAMBIE	OUI	OUI	1-2 ans	Bas
16	GHANA	OUI	OUI	1-2 ans	Moyen
17	GUINÉE	OUI	OUI	3-5 ans	Élevé
18	GUINÉE-BISSAU	OUI	OUI	1-2 ans	Élevé
19	KENYA	NON	OUI	6 ans et plus	Élevé
20	LESOTHO	OUI	OUI	1-2 ans	Élevé
21	LIBERIA	OUI	OUI	1-2 ans	Moyen
22	MADAGASCAR	OUI	OUI	3-5 ans	Élevé
23	MALAWI	OUI	OUI	6 ans et plus	Élevé
24	MALI	OUI	OUI	1-2 ans	Bas
25	MAROC	OUI	OUI	1-2 ans	Moyen
26	MAURICE	NON	OUI	3-5 ans	Moyen
27	MAURITANIE	OUI	NON		Moyen
28	MOZAMBIQUE	OUI	OUI	1-2 ans	Moyen
29	NAMIBIE	OUI	NON		Très bas
30	NIGER	OUI	OUI	1-2 ans	Bas
31	NIGERIA	OUI	OUI	1-2 ans	Élevé
32	UGANDA	OUI	OUI	3-5 ans	Moyen
33	RCA	OUI	OUI	1-2 ans	Élevé
34	RWANDA	NON	OUI	1-2 ans	Moyen
35	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	OUI	NON	6 ans et plus	Très élevé
36	SÉNÉGAL	OUI	OUI	1-2 ans	Bas
37	SIERRA LEONE	OUI	OUI	3-5 ans	Moyen
38	SWAZILAND	OUI	OUI	1-2 ans	Très bas
39	TANZANIE	OUI	OUI	3-5 ans	Bas
40	TCHAD	OUI	OUI	1-2 ans	Élevé
41	TOGO	OUI	OUI	1-2 ans	Élevé
42	TUNISIE	OUI	OUI	1-2 ans	Moyen
43	ZAMBIE	OUI	OUI	1-2 ans	Moyen
44	ZIMBABWE	OUI	OUI	1-2 ans	Bas

() Donnée non disponible.

Système d'information : information sur les marchés

No.	Pays	Existence d'un système d'information de marchés agricoles	Champ de couverture		
			National	Local	Régional
1	AFRIQUE DU SUD	OUI			
2	ANGOLA				
3	BÉNIN	OUI	OUI	OUI	OUI
4	BOTSWANA	OUI	OUI	OUI	OUI
5	BURKINA FASO		OUI	OUI	OUI
6	BURUNDI	OUI	OUI	NON	OUI
7	CAMEROUN	OUI	OUI	OUI	OUI
8	CAP VERT	OUI	OUI	OUI	OUI
9	CONGO (RDC)	OUI	OUI	OUI	NON
10	CONGO, RÉP.	OUI	OUI	OUI	OUI
11	CÔTE D'IVOIRE	OUI	OUI	NON	NON
12	DJIBOUTI	OUI	OUI	OUI	OUI
13	ÉTHIOPIE	OUI	OUI	NON	OUI
14	GABON	OUI	NON	OUI	OUI
15	GAMBIE	OUI	OUI	OUI	OUI
16	GHANA	OUI	OUI	NON	NON
17	GUINÉE	OUI	OUI	OUI	OUI
18	GUINÉE-BISSAU	OUI	OUI	NON	OUI
19	KENYA	OUI	OUI	OUI	NON
20	LESOTHO	OUI	OUI	OUI	OUI
21	LIBERIA	OUI	OUI	OUI	NON
22	MADAGASCAR	OUI	OUI	OUI	OUI
23	MALAWI	OUI	OUI	OUI	OUI
24	MALI	OUI	OUI	OUI	OUI
25	MAROC	OUI	OUI	OUI	OUI
26	MAURICE	OUI	OUI	OUI	OUI
27	MAURITANIE	OUI	OUI	OUI	OUI
28	MOZAMBIQUE	OUI	OUI	OUI	OUI
29	NAMIBIE	NON			
30	NIGER	OUI	OUI	OUI	OUI
31	NIGERIA	OUI	OUI	OUI	OUI
32	UGANDA	OUI	OUI	NON	NON
33	RCA	NON			
34	RWANDA	OUI	OUI	OUI	NON
35	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	NON			
36	SÉNÉGAL	OUI	OUI	NON	NON
37	SIERRA LEONE	OUI	OUI	OUI	OUI
38	SWAZILAND	OUI	OUI	OUI	OUI
39	TANZANIE	OUI	OUI	NON	NON
40	TCHAD	OUI	OUI	OUI	NON
41	TOGO	OUI	OUI	NON	OUI
42	TUNISIE	OUI	OUI	NON	OUI
43	ZAMBIE	OUI	OUI	OUI	OUI
44	ZIMBABWE	OUI	OUI		

() Donnée non disponible.

GESTION DES RESSOURCES NATURELLES : ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL

No.	Pays	Statut du pays en matière de ressources naturelles	Le pays a élaboré une stratégie pour le développement du secteur minier	Le pays a élaboré un Plan environnemental local	Conformément à la VAM, le gvt a mis en place une politique nationale et régionale de l'environnement pour les activités minières	Degré de transparence des transactions sur les ressources naturelles
1	BÉNIN	Producteur de minerais seulement	Pas du tout	OUI	Aucune action jusqu'ici	Non transparent
2	BOTSWANA	Producteur d'hydrocarbures et de minerais	OUI	OUI	Aucune action jusqu'ici	Très transparent
3	BURKINA FASO	Producteur de minerais seulement	Fait partie de la SND	OUI	En cours	Assez transparent
4	BURUNDI	Producteur de minerais seulement	Pas du tout	OUI	En cours	Assez transparent
5	CAMEROUN	Producteur d'hydrocarbures et de minerais	Pas du tout	OUI	En cours	Assez transparent
6	CAP VERT	Non producteur et non prospectif	Ne s'applique pas	OUI	Aucune action jusqu'ici	Ne s'applique pas
7	CONGO (RDC)	Producteur d'hydrocarbures et de minerais	Pas du tout	OUI	En cours	Non transparent
8	CONGO, RÉP.	Producteur d'hydrocarbures seulement	Fait partie de la SND	OUI	Aucune action jusqu'ici	Assez transparent
9	CÔTE D'IVOIRE	Producteur d'hydrocarbures et de minerais	Fait partie de la SND	OUI		Assez transparent
10	DJIBOUTI	Prospectif	Fait partie de la SND	OUI		Assez transparent
11	ÉTHIOPIE	Prospectif	Fait partie de la SND	OUI	En cours	Assez transparent
12	GABON	Producteur d'hydrocarbures et de minerais	Fait partie de la SND	OUI	En cours	Assez transparent
13	GAMBIE	Prospectif	Fait partie de la SND	OUI	En cours	Très transparent
14	GHANA	Producteur d'hydrocarbures et de minerais	Fait partie de la SND	OUI	En cours	Assez transparent
15	GUINÉE	Producteur de minerais seulement	Fait partie de la SND	OUI	En cours	Assez transparent
16	GUINÉE-BISSAU	Non producteur et non prospectif	Fait partie de la SND	NON	En cours	Assez transparent
17	KENYA	Producteur de minerais seulement	Pas du tout	OUI	En cours	Assez transparent
18	LESOTHO	Producteur de minerais seulement	Pas du tout	OUI	Aucune action jusqu'ici	Assez transparent
19	LIBERIA	Producteur de minerais seulement	Fait partie de la SND	OUI	En cours	Assez transparent
20	MADAGASCAR	Producteur de minerais seulement	Pas du tout	OUI	En cours	Assez transparent
21	MALAWI	Producteur de minerais seulement	OUI	OUI	En cours	Assez transparent
22	MALI	Producteur de minerais seulement	OUI	OUI	En cours	Assez transparent
23	MAROC	Producteur de minerais seulement	Pas du tout	OUI	En cours	Assez transparent
24	MAURICE	Non producteur, ni prospectif	Ne s'applique pas	OUI	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas
25	MAURITANIE	Producteur d'hydrocarbures et de minerais	Pas du tout	OUI	En cours	Assez transparent
26	MOZAMBIQUE	Producteur d'hydrocarbures et de minerais	OUI	NON	Aucune action jusqu'ici	Non transparent
27	NAMIBIE	Producteur de minerais seulement	Fait partie de la SND	OUI	En cours	Très transparent
28	NIGER	Producteur d'hydrocarbures et de minerais	Fait partie de la SND	OUI	En cours	Assez transparent
29	NIGERIA	Producteur d'hydrocarbures et de minerais	Fait partie de la SND	OUI	En cours	Très transparent
30	OUGANDA	Producteur de minerais seulement	Fait partie de la SND	OUI	En cours	Assez transparent
31	RCA	Producteur de minerais seulement	Pas du tout	OUI	En cours	Assez transparent
32	RWANDA	Producteur de minerais seulement	OUI	OUI	En cours	Très transparent
33	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	Prospectif	OUI	OUI	Aucune action jusqu'ici	Très transparent
34	SÉNÉGAL	Producteur d'hydrocarbures et de minerais	Pas du tout	OUI	Aucune action jusqu'ici	Assez transparent
35	SIERRA LEONE	Producteur de minerais seulement	Fait partie de la SND	OUI	En cours	Assez transparent
36	SWAZILAND	Producteur d'hydrocarbures et de minerais	Fait partie de la SND	OUI		Assez transparent
37	TANZANIE	Producteur d'hydrocarbures et de minerais	OUI	OUI	Aucune action jusqu'ici	Assez transparent
38	TCHAD	Producteur d'hydrocarbures seulement	OUI	OUI	Aucune action jusqu'ici	Assez transparent
39	TOGO	Producteur de minerais seulement	Fait partie de la SND	OUI	En cours	Assez transparent
40	TUNISIE	Producteur d'hydrocarbures et de minerais	Fait partie de la SND	OUI	Aucune action jusqu'ici	Non transparent
41	ZAMBIE	Producteur d'hydrocarbures et de minerais	Fait partie de la SND	OUI	En cours	Assez transparent
42	ZIMBABWE	Producteur de minerais seulement	OUI	OUI	En cours	Assez transparent

() Donnée non disponible. VAM : Vision africaine des mines. SND : Stratégie nationale de développement.

GESTION DES RESSOURCES NATURELLES : ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL (Suite)

No.	Pays	Degré auquel l'environnement est propice à la transparence	Consensus national pour une gestion équitable, responsable et durable	Degré de participation de la société civile à la gestion des activités minières	Degré de participation des médias à la gestion des activités minières	La Constitution prévoit la participation de la société civile à la politique de gestion des ressources naturelles
1	BÉNIN	Médiocre	OUI	Médiocre	Assez bien	OUI
2	BOTSWANA	Très bien	OUI	Très bien	Très bien	OUI
3	BURKINA FASO	Assez bien	OUI	Médiocre	Assez bien	NON
4	BURUNDI	Bien	OUI	Bien	Très bien	NON
5	CAMEROUN	Bien	OUI		Bien	OUI
6	CAP VERT	Très bien	OUI	Bien	Assez bien	OUI
7	CONGO (RDC)	Médiocre	NON	Médiocre	Médiocre	NON
8	CONGO, RÉP.	Assez bien	OUI	Très bien	Bien	OUI
9	CÔTE D'IVOIRE	Assez bien	NON	Assez bien	Assez bien	NON
10	DJIBOUTI	Assez bien	OUI	Bien	Non applicable	OUI
11	ÉTHIOPIE	Assez bien	OUI	Médiocre		OUI
12	GABON	Assez bien	OUI	Assez bien	Assez bien	NON
13	GAMBIE	Bien	OUI	Non applicable	Bien	OUI
14	GHANA	Bien	OUI	Très bien	Très bien	OUI
15	GUINÉE	Bien	OUI	Bien	Assez bien	OUI
16	GUINÉE-BISSAU	Assez bien	NON	Bien	Assez bien	OUI
17	KENYA	Assez bien	OUI	Assez bien	Assez bien	NON
18	LESOTHO	Médiocre	OUI	Médiocre	Assez bien	NON
19	LIBERIA	Bien	NON	Médiocre	Assez bien	OUI
20	MADAGASCAR	Bien	NON	Assez bien	Bien	OUI
21	MALAWI	Assez bien	OUI	Bien	Bien	OUI
22	MALI	Assez bien	OUI	Bien	Assez bien	OUI
23	MAROC	Assez bien	OUI	Assez bien	Assez bien	OUI
24	MAURICE	Très bien	OUI	Non applicable	Non applicable	OUI
25	MAURITANIE	Assez bien	NON	Assez bien	Assez bien	NON
26	MOZAMBIQUE	Bien	OUI	Médiocre	Médiocre	NON
27	NAMIBIE	Très bien	OUI	Assez bien	Très bien	OUI
28	NIGER	Très bien	OUI	Très bien	Assez bien	OUI
29	NIGERIA	Assez bien	OUI	Bien	Bien	OUI
30	OUGANDA	Bien	OUI	Médiocre	Médiocre	OUI
31	RCA	Bien	OUI	Assez bien	Assez bien	OUI
32	RWANDA	Très bien	OUI	Très bien	Très bien	OUI
33	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	Très bien	OUI	Bien	Très bien	NON
34	SÉNÉGAL	Assez bien	OUI	Médiocre	Assez bien	OUI
35	SIERRA LEONE	Bien	OUI	Bien	Très bien	NON
36	SWAZILAND	Bien	OUI	Bien	Bien	OUI
37	TANZANIE	Assez bien	OUI	Assez bien	Assez bien	OUI
38	TCHAD	Bien	OUI	Très bien	Très bien	OUI
39	TOGO	Assez bien	OUI	Assez bien	Bien	OUI
40	TUNISIE	Assez bien	OUI	Médiocre	Médiocre	NON
41	ZAMBIE	Assez bien	OUI	Assez bien	Bien	OUI
42	ZIMBABWE	Assez bien	OUI	Assez bien	Médiocre	NON

() Donnée non disponible.

GESTION DES RESSOURCES NATURELLES :

Processus de mise en œuvre

No.	Pays	Le pays a adhéré à l'ITIE	Le pays n'a pas adhéré à l'ITIE, mais fait des efforts pour en devenir candidat	Existence d'un réseau de la société civile pour influencer les décisions sur l'environnement, par ex. TAI (Access Initiative)	Existence d'une plateforme de dialogue entre les parties prenantes	Les conseils de développement nationaux sont établis
1	BÉNIN	NON	OUI	OUI	NON	OUI
2	BOTSWANA	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
3	BURKINA FASO	OUI		OUI	OUI	OUI
4	BURUNDI	NON	OUI	NON	NON	NON
5	CAMEROUN	OUI		OUI	NON	NON
6	CAP VERT	Non applicable	NON	OUI	OUI	NON
7	CONGO (RDC)	OUI		OUI	OUI	OUI
8	CONGO, RÉP.	OUI		OUI	OUI	NON
9	CÔTE D'IVOIRE	OUI		OUI	NON	OUI
10	DJIBOUTI	Non applicable	OUI	NON	NON	NON
11	ÉTHIOPIE	NON	OUI	NON	OUI	OUI
12	GABON	OUI		OUI	NON	NON
13	GAMBIE	Non applicable	NON	OUI	OUI	OUI
14	GHANA	OUI		OUI	OUI	OUI
15	GUINÉE	OUI		NON	OUI	OUI
16	GUINÉE-BISSAU	Non applicable		NON	OUI	NON
17	KENYA	NON	OUI	NON	NON	NON
18	LESOTHO	NON	NON	OUI	NON	OUI
19	LIBERIA	OUI	OUI	NON	NON	OUI
20	MADAGASCAR	OUI		NON	NON	OUI
21	MALAWI	NON	OUI	OUI	OUI	NON
22	MALI	OUI		OUI	OUI	OUI
23	MAROC	NON	OUI	OUI	OUI	
24	MAURICE	Non applicable		NON		
25	MAURITANIE	OUI		NON	OUI	NON
26	MOZAMBIQUE	OUI		OUI	NON	NON
27	NAMIBIE	NON	NON	OUI	OUI	OUI
28	NIGER	OUI		OUI	OUI	OUI
29	NIGERIA	OUI		OUI	OUI	OUI
30	OUGANDA	NON	OUI	OUI	NON	NON
31	RCA	OUI		OUI	OUI	NON
32	RWANDA	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
33	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	NON	OUI	OUI	NON	NON
34	SÉNÉGAL	NON	OUI	OUI	NON	NON
35	SIERRA LEONE	OUI		OUI	OUI	OUI
36	SWAZILAND	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
37	TANZANIE	OUI		OUI	OUI	OUI
38	TCHAD	OUI		OUI	OUI	OUI
39	TOGO	OUI		OUI	OUI	NON
40	TUNISIE	NON	OUI	OUI	NON	OUI
41	ZAMBIE	OUI		NON	OUI	OUI
42	ZIMBABWE	NON	NON	OUI	OUI	OUI

() Donnée non disponible. ITIE : Initiative pour la transparence des industries extractives.

Gouvernance environnementale mondiale

No.	Pays	Adhésion à l'initiative de promotion de l'artisanat minier	Adhésion au REDD	Adhésion au processus d'Ottawa	Connaissance des quantités et de la qualité des ressources prouvées et probables	Connaissance de leur emplacement	Dossiers informatisés complets des ressources sous forme de cartes, info. sysmique
1	BÉNIN	OUI	OUI	NON	NON	NON	OUI
2	BOTSWANA	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
3	BURKINA FASO	NON	OUI	OUI	NON	NON	NON
4	BURUNDI	OUI	OUI		NON	OUI	OUI
5	CAMEROUN	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON
6	CAP VERT	NON		NON	NON	NON	NON
7	CONGO (RDC)	NON	OUI	NON	NON	OUI	NON
8	CONGO, RÉP.	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
9	CÔTE D'IVOIRE	NON			OUI	OUI	NON
10	DJIBOUTI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
11	ÉTHIOPIE	NON	NON	OUI	NON	NON	NON
12	GABON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
13	GAMBIE	Non applicable	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
14	GHANA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
15	GUINÉE	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
16	GUINÉE-BISSAU	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
17	KENYA	Non applicable	OUI	OUI	OUI	NON	NON
18	LESOTHO	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
19	LIBERIA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
20	MADAGASCAR	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
21	MALAWI	NON	OUI	NON	OUI	OUI	NON
22	MALI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	NON
23	MAROC	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
24	MAURICE	Non applicable	NON	NON	OUI	OUI	OUI
25	MAURITANIE	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
26	MOZAMBIQUE	OUI	NON	OUI	NON	OUI	OUI
27	NAMIBIE	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
28	NIGER	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON
29	NIGERIA	OUI	NON	NON	OUI	OUI	OUI
30	OUGANDA	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
31	RCA	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
32	RWANDA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
33	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
34	SÉNÉGAL	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
35	SIERRA LEONE	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
36	SWAZILAND	NON	OUI	OUI	NON	OUI	NON
37	TANZANIE		OUI		OUI	OUI	OUI
38	TCHAD	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
39	TOGO	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
40	TUNISIE	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
41	ZAMBIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
42	ZIMBABWE	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI

() Donnée non disponible. REDD : Réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts

Gouvernance environnementale mondiale (suite)

No.	Pays	Consensus national sur la gestion des ressources naturelles	Mécanisme de dialogue transversal sur la gestion des ressources naturelles	Régimes alternatifs de possession des actifs pour la production continue de flux de revenus afin de maintenir stables les dépenses en cas d'épuisement des ressources
1	BÉNIN	OUI	OUI	OUI
2	BOTSWANA	NON	OUI	OUI
3	BURKINA FASO	OUI	OUI	NON
4	BURUNDI	NON	NON	NON
5	CAMEROUN	NON	NON	NON
6	CAP VERT	OUI	OUI	NON
7	CONGO (RDC)			NON
8	CONGO, RÉP.	OUI	OUI	NON
9	CÔTE D'IVOIRE	NON	NON	NON
10	DJIBOUTI	NON	NON	NON
11	ÉTHIOPIE	OUI	NON	NON
12	GABON	NON	NON	OUI
13	GAMBIE	NON	OUI	OUI
14	GHANA	OUI	OUI	NON
15	GUINÉE	OUI	OUI	OUI
16	GUINÉE-BISSAU	NON	OUI	NON
17	KENYA	NON	NON	NON
18	LESOTHO	NON	NON	NON
19	LIBERIA	NON	NON	OUI
20	MADAGASCAR	NON	OUI	NON
21	MALAWI	NON	NON	
22	MALI	NON	OUI	NON
23	MAROC	NON	NON	OUI
24	MAURICE	OUI	OUI	OUI
25	MAURITANIE	NON	NON	OUI
26	MOZAMBIQUE	OUI	NON	NON
27	NAMIBIE	OUI	OUI	
28	NIGER	OUI	OUI	NON
29	NIGERIA	OUI	OUI	OUI
30	UGANDA	NON	NON	NON
31	RCA	OUI	OUI	OUI
32	RWANDA	OUI	OUI	OUI
33	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	OUI	NON	OUI
34	SÉNÉGAL	OUI	OUI	OUI
35	SIERRA LEONE	NON	NON	NON
36	SWAZILAND	NON	OUI	OUI
37	TANZANIE	NON	OUI	
38	TCHAD	OUI	NON	NON
39	TOGO	NON	OUI	NON
40	TUNISIE	NON	NON	NON
41	ZAMBIE	NON		NON
42	ZIMBABWE	OUI	OUI	NON

() Donnée non disponible.

Gouvernance environnementale mondiale (suite)

No.	Pays	Marge de manœuvre de dialogue accordée par les institutions multilatérales et bilatérales aux gouvernements et aux citoyens sur la gestion des ressources naturelles	Les organisations de la société civile ont la liberté pour exécuter leur mandat	Existence de mécanismes permettant au législatif de remplir son mandat dans la gouvernance environnementale
1	BÉNIN	Modérée	OUI	OUI
2	BOTSWANA	Suffisante	OUI	OUI
3	BURKINA FASO	Suffisante	OUI	OUI
4	BURUNDI	Aucune marge	OUI	OUI
5	CAMEROUN	Modérée	OUI	OUI
6	CAP VERT	Modérée	OUI	OUI
7	CONGO (RDC)	Suffisante	OUI	OUI
8	CONGO, RÉP.	Modérée	OUI	OUI
9	CÔTE D'IVOIRE		OUI	
10	DJIBOUTI	Aucune marge	OUI	OUI
11	ÉTHIOPIE	Modérée	NON	OUI
12	GABON	Modérée	OUI	OUI
13	GAMBIE	Aucune marge	OUI	OUI
14	GHANA	Suffisante	OUI	OUI
15	GUINÉE	Modérée	OUI	OUI
16	GUINÉE-BISSAU	Modérée	OUI	OUI
17	KENYA	Modérée	OUI	OUI
18	LESOTHO		OUI	OUI
19	LIBERIA	Suffisante	OUI	OUI
20	MADAGASCAR	Aucune marge	OUI	OUI
21	MALAWI	Suffisante	OUI	OUI
22	MALI	Modérée	OUI	OUI
23	MAROC	Modérée	OUI	OUI
24	MAURICE	Suffisante	OUI	OUI
25	MAURITANIE	Modérée	OUI	OUI
26	MOZAMBIQUE	Suffisante	OUI	OUI
27	NAMIBIE	Suffisante	OUI	OUI
28	NIGER	Modérée	OUI	OUI
29	NIGERIA	Modérée	OUI	OUI
30	OUGANDA	Aucune marge	OUI	OUI
31	RCA	Modérée	OUI	OUI
32	RWANDA	Suffisante	OUI	OUI
33	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	Suffisante	OUI	OUI
34	SÉNÉGAL	Suffisante	OUI	OUI
35	SIERRA LEONE	Suffisante	OUI	OUI
36	SWAZILAND	Modérée	OUI	OUI
37	TANZANIE	Modérée	OUI	OUI
38	TCHAD	Suffisante	OUI	NON
39	TOGO	Modérée	OUI	OUI
40	TUNISIE		NON	NON
41	ZAMBIE	Modérée	OUI	OUI
42	ZIMBABWE	Suffisante	OUI	OUI

() Donnée non disponible.

Engagement du gouvernement pour la durabilité environnementale

No.	Pays	Mesure dans laquelle les politiques environnementales favorisent la protection et l'utilisation durable des ressources naturelles	Le gvnt finance des institutions de formation, de R&D publiques qui règlementent le secteur des minerais	Mesure dans laquelle le gvnt. fournit un soutien en infrastructure pour l'investissement minier
1	BÉNIN	Passable	Pas suffisamment	Très bas
2	BOTSWANA	Bien	Plus que suffisamment	Élevé
3	BURKINA FASO	Passable	Pas suffisamment	Moyen
4	BURUNDI	Passable	Pas suffisamment	Bas
5	CAMEROUN	Passable	Suffisamment	Très élevé
6	CAP VERT	Bien	Suffisamment	Moyen
7	CONGO (RDC)	Faible	Pas suffisamment	Bas
8	CONGO, RÉP.	Bien	Suffisamment	Moyen
9	CÔTE D'IVOIRE	Passable	Pas suffisamment	Moyen
10	DJIBOUTI	Bien	Pas suffisamment	Moyen
11	ÉTHIOPIE	Bien	Pas suffisamment	Bas
12	GABON	Bien	Pas suffisamment	Moyen
13	GAMBIE	Bien	Pas suffisamment	Bas
14	GHANA	Bien	Suffisamment	Élevé
15	GUINÉE	Bien	Pas suffisamment	Élevé
16	GUINÉE-BISSAU	Bien	Non applicable	Non applicable
17	KENYA	Bien	Suffisamment	Moyen
18	LESOTHO	Passable	Pas suffisamment	Très bas
19	LIBERIA	Passable	Pas suffisamment	Bas
20	MADAGASCAR	Bien	Pas suffisamment	Bas
21	MALAWI	Bien	Suffisamment	Moyen
22	MALI	Bien	Pas suffisamment	Moyen
23	MAROC	Bien	Suffisamment	Moyen
24	MAURICE	Très bien	Non applicable	Non applicable
25	MAURITANIE	Bien	Suffisamment	Moyen
26	MOZAMBIQUE	Bien	Plus que suffisamment	Élevé
27	NAMIBIE	Très bien	Plus que suffisamment	Élevé
28	NIGER	Très bien	Pas suffisamment	Moyen
29	NIGERIA	Bien	Pas suffisamment	Moyen
30	OUGANDA	Bien	Pas suffisamment	Bas
31	RCA	Bien	Pas suffisamment	Bas
32	RWANDA	Très bien	Suffisamment	Bas
33	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	Bien	Non applicable	Non applicable
34	SÉNÉGAL	Bien	Pas suffisamment	Très bas
35	SIERRA LEONE	Bien	Suffisamment	Très bas
36	SWAZILAND	Bien	Suffisamment	Moyen
37	TANZANIE	Bien	Suffisamment	Bas
38	TCHAD	Bien	Pas suffisamment	Bas
39	TOGO	Passable	Pas suffisamment	Moyen
40	TUNISIE	Passable	Suffisamment	Élevé
41	ZAMBIE	Bien	Pas suffisamment	Moyen
42	ZIMBABWE	Passable	Pas suffisamment	Moyen

Gestion préventive des conflits

No.	Pays	Au cours des 5 dernières années, le pays a connu des conflits relatifs à la gestion des ressources naturelles	Le gouvernement a mis en place des mécanismes de règlement des différends en partenariat avec les parties prenantes
1	BÉNIN	NON	OUI, sans le concours des parties prenantes
2	BOTSWANA	NON	OUI, avec le concours des parties prenantes
3	BURKINA FASO	OUI	OUI, avec le concours des parties prenantes
4	BURUNDI	OUI	OUI, avec le concours des parties prenantes
5	CAMEROUN	OUI	OUI, avec le concours des parties prenantes
6	CAP VERT	OUI	OUI, avec le concours des parties prenantes
7	CONGO (RDC)	OUI	OUI, avec le concours des parties prenantes
8	CONGO, RÉP.	OUI	OUI, avec le concours des parties prenantes
9	CÔTE D'IVOIRE	OUI	OUI, avec le concours des parties prenantes
10	DJIBOUTI	NON	OUI, avec le concours des parties prenantes
11	ÉTHIOPIE	OUI	OUI, avec le concours des parties prenantes
12	GABON	OUI	OUI, sans le concours des parties prenantes
13	GAMBIE	NON	OUI, avec le concours des parties prenantes
14	GHANA	OUI	OUI, avec le concours des parties prenantes
15	GUINÉE	OUI	OUI, avec le concours des parties prenantes
16	GUINÉE-BISSAU	NON	NON
17	KENYA	OUI	OUI, avec le concours des parties prenantes
18	LESOTHO	OUI	NON
19	LIBERIA	OUI	OUI, avec le concours des parties prenantes
20	MADAGASCAR	NON	NON
21	MALAWI	NON	NON
22	MALI	NON	OUI, avec le concours des parties prenantes
23	MAROC	OUI	OUI, sans le concours des parties prenantes
24	MAURICE	OUI	OUI, avec le concours des parties prenantes
25	MAURITANIE	OUI	NON
26	MOZAMBIQUE	NON	OUI, avec le concours des parties prenantes
27	NAMIBIE	NON	OUI, sans le concours des parties prenantes
28	NIGER	NON	OUI, avec le concours des parties prenantes
29	NIGERIA	OUI	OUI, avec le concours des parties prenantes
30	OUGANDA	OUI	OUI, avec le concours des parties prenantes
31	RCA	OUI	OUI, avec le concours des parties prenantes
32	RWANDA	OUI	OUI, avec le concours des parties prenantes
33	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	NON	NON
34	SÉNÉGAL	OUI	OUI, avec le concours des parties prenantes
35	SIERRA LEONE	OUI	OUI, avec le concours des parties prenantes
36	SWAZILAND	NON	OUI, avec le concours des parties prenantes
37	TANZANIE	NON	NON
38	TCHAD	NON	OUI, avec le concours des parties prenantes
39	TOGO	NON	OUI, sans le concours des parties prenantes
40	TUNISIE	NON	NON
41	ZAMBIE	OUI	OUI, sans le concours des parties prenantes
42	ZIMBABWE	NON	OUI, avec le concours des parties prenantes

Conformité totale, surveillance et exécution des engagements

No.	Pays	Le pays a élaboré un contrôle de conformité communément admis et des mécanismes d'application avec les parties prenantes	Le pays est membre du processus de Kimberley
1	BÉNIN	NON	Ne s'applique
2	BOTSWANA	OUI	OUI
3	BURKINA FASO	NON	OUI
4	BURUNDI	NON	Ne s'applique
5	CAMEROUN	OUI	OUI
6	CAP VERT	OUI	Ne s'applique
7	CONGO (RDC)	OUI	OUI
8	CONGO, RÉP.	OUI	OUI
9	CÔTE D'IVOIRE		OUI
10	DJIBOUTI	OUI	Ne s'applique
11	ÉTHIOPIE	OUI	Ne s'applique
12	GABON	NON	NO
13	GAMBIE	OUI	Ne s'applique
14	GHANA	OUI	OUI
15	GUINÉE	OUI	OUI
16	GUINÉE-BISSAU	NON	Ne s'applique
17	KENYA	OUI	Ne s'applique
18	LESOTHO	OUI	OUI
19	LIBERIA	OUI	OUI
20	MADAGASCAR	OUI	Ne s'applique
21	MALAWI	NON	Ne s'applique
22	MALI	OUI	OUI
23	MAROC	OUI	Ne s'applique
24	MAURICE	OUI	Ne s'applique
25	MAURITANIE	NON	Ne s'applique
26	MOZAMBIQUE	NON	Ne s'applique
27	NAMIBIE	OUI	OUI
28	NIGER	OUI	Ne s'applique
29	NIGERIA	OUI	Ne s'applique
30	UGANDA	OUI	Ne s'applique
31	RCA	OUI	OUI
32	RWANDA	OUI	Ne s'applique
33	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	NON	Ne s'applique
34	SÉNÉGAL	NON	Ne s'applique
35	SIERRA LEONE	OUI	OUI
36	SWAZILAND	OUI	OUI
37	TANZANIE	OUI	OUI
38	TCHAD	OUI	Ne s'applique
39	TOGO	NON	OUI
40	TUNISIE	NON	Ne s'applique
41	ZAMBIE	NON	Ne s'applique
42	ZIMBABWE	OUI	OUI

() Donnée non disponible.

Statistiques sur la gestion des ressources naturelles

No.	Pays	Le pays a rejoint le JODI	Au cours des années 2010 et 2011, un agent du secteur public en charge des stat. pétrolières a participé à un atelier de formation sur JODI	Existence d'une législation statistique spécifique aux données sur les ressources naturelles	Les comptes nationaux présentent des données désagrégées sur les ressources naturelles	Existence d'autres moyens de publication des informations sur les ressources naturelles
1	BÉNIN	NON	NON	OUI	OUI	NON
2	BOTSWANA	NON	NON	OUI	OUI	OUI
3	BURKINA FASO	NON	NON	NON	OUI	OUI
4	BURUNDI	NON	NON	NON	NON	NON
5	CAMEROUN	NON	NON	NON	OUI	OUI
6	CAP VERT	NON	NON	NON	NON	NON
7	CONGO (RDC)	NON	NON	NON	NON	NON
8	CONGO, RÉP.	NON	NON	NON	NON	OUI
9	CÔTE D'IVOIRE					OUI
10	DJIBOUTI	NON	NON	NON	OUI	
11	ÉTHIOPIE	NON	NON	OUI	NON	OUI
12	GABON	NON	NON	NON	OUI	OUI
13	GAMBIE	NON	NON	NON	NON	NON
14	GHANA	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
15	GUINÉE	NON	NON	NON	NON	OUI
16	GUINÉE-BISSAU	NON	NON	NON	OUI	NON
17	KENYA	NON	NON	NON	OUI	OUI
18	LESOTHO	NON	NON	OUI	NON	OUI
19	LIBERIA	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
20	MADAGASCAR	NON	NON	OUI	OUI	NON
21	MALAWI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
22	MALI	NON	NON	NON	OUI	OUI
23	MAROC	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
24	MAURICE	NON	NON	OUI	OUI	NON
25	MAURITANIE	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
26	MOZAMBIQUE	NON	NON	NON	NON	OUI
27	NAMIBIE	NON		OUI	OUI	OUI
28	NIGER	NON	NON	NON	NON	OUI
29	NIGERIA	OUI		NON	OUI	OUI
30	OUGANDA	NON	NON	NON	OUI	OUI
31	RCA	NON	NON	NON	OUI	OUI
32	RWANDA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
33	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	NON	NON	NON	NON	NON
34	SÉNÉGAL	NON	NON	NON	OUI	OUI
35	SIERRA LEONE	NON	NON	OUI	OUI	OUI
36	SWAZILAND	NON	NON	NON	NON	
37	TANZANIE	NON	NON	OUI	OUI	OUI
38	TCHAD	NON	NON	NON	OUI	OUI
39	TOGO	NON	NON	NON	NON	NON
40	TUNISIE	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
41	ZAMBIE	NON	NON	OUI	OUI	OUI
42	ZIMBABWE	NON	NON	NON	NON	OUI

() Donnée non disponible. JODI : Joint Organisations Data Initiative.

Statistiques sur la gestion des ressources naturelles (suite)

No.	Pays	Au sein des organismes ci-dessous, il existe une unité dédiée à la collecte des données sur l'environnement			
		Office national de la Statistique	Ministère chargé de l'environnement	Ministère chargé de la forêt	Ministère des Mines
1	BÉNIN	NON	OUI	OUI	NON
2	BOTSWANA	OUI	OUI	OUI	OUI
3	BURKINA FASO	NON	NON	NON	NON
4	BURUNDI	OUI	OUI	NON	OUI
5	CAMEROUN	OUI	OUI	NON	NON
6	CAP VERT	NON	OUI	OUI	NON
7	CONGO (RDC)	OUI	OUI	OUI	OUI
8	CONGO, RÉP.	OUI	OUI	NON	NON
9	CÔTE D'IVOIRE				NON
10	DJIBOUTI	OUI	OUI	OUI	OUI
11	ÉTHIOPIE	OUI	NON	NON	OUI
12	GABON	NON	OUI	OUI	OUI
13	GAMBIE	OUI	OUI	OUI	OUI
14	GHANA	OUI	OUI	OUI	OUI
15	GUINÉE	NON	OUI	OUI	NON
16	GUINÉE-BISSAU	OUI	OUI	NON	NON
17	KENYA	OUI	OUI	OUI	OUI
18	LESOTHO	OUI	OUI	OUI	NON
19	LIBERIA	NON	NON	NON	OUI
20	MADAGASCAR	OUI	OUI	OUI	OUI
21	MALAWI	OUI	OUI	OUI	OUI
22	MALI	OUI	OUI	OUI	OUI
23	MAROC	OUI	OUI	NON	OUI
24	MAURICE	OUI	OUI	OUI	NON
25	MAURITANIE	NON	OUI	OUI	OUI
26	MOZAMBIQUE	NON	OUI	OUI	OUI
27	NAMIBIE	NON	NON	NON	OUI
28	NIGER	NON	OUI	OUI	NON
29	NIGERIA	OUI	OUI	NON	OUI
30	OUGANDA	NON	OUI	OUI	NON
31	RCA	NON	OUI	OUI	OUI
32	RWANDA	OUI	OUI	NON	OUI
33	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	OUI	OUI	OUI	OUI
34	SÉNÉGAL	NON	OUI	OUI	NON
35	SIERRA LEONE	OUI	NON	NON	NON
36	SWAZILAND	OUI	NON	NON	OUI
37	TANZANIE	OUI	OUI	NON	OUI
38	TCHAD	OUI	OUI	OUI	OUI
39	TOGO	NON	OUI	OUI	NON
40	TUNISIE	OUI	OUI	OUI	NON
41	ZAMBIE	OUI	OUI	OUI	OUI
42	ZIMBABWE	OUI	OUI	OUI	OUI

() Donnée non disponible.

GESTION DES RESSOURCES NATURELLES : RÉSULTATS DE DÉVELOPPEMENT AU NIVEAU NATIONAL
Assurer un environnement durable

No.	Pays	Proportion de zones forestières	Proportion de terres protégées pour préserver la biodiversité par rapport à la superficie totale	Proportion de la population, urbaine et rurale, ayant un accès durable à une source d'eau meilleure	Énergie hydraulique et production d'énergie renouvelable en % de la consommation totale d'énergie
1	BÉNIN	21,3	19		1
2	BOTSWANA	20	40	96	
3	BURKINA FASO	16	8	72	15,66
4	BURUNDI				
5	CAMEROUN	45	8,1	62,6	64,1
6	CAP VERT				25
7	CONGO (RDC)	47	11	27,2	5
8	CONGO, RÉP.	65	11	41,2	
9	CÔTE D'IVOIRE	25			
10	DJIBOUTI	5	6,5	52	4,8
11	ÉTHIOPIE	6,6	18,4	68	92
12	GABON	82	11	80	50
13	GAMBIE	26,6	5	70	1
14	GHANA	22,7	20	80	54,39
15	GUINÉE	9,4	7	73,8	5
16	GUINÉE-BISSAU	50	15	66	
17	KENYA	2	12,7		52,1
18	LESOTHO	1,4	1	72,8	
19	LIBERIA	65	30	60	0
20	MADAGASCAR	16	2,9	44,9	36,1
21	MALAWI	34	0,16	93	1,08
22	MALI	26,1	7,9	72,4	
23	MAROC	12	2		10,47
24	MAURICE	18,2	18,2	100	16,2
25	MAURITANIE	0,11	0,6	62	24
26	MOZAMBIQUE	50,2		47	95,9
27	NAMIBIE	3	17	98	25,08
28	NIGER	5,1	6,6	50,1	
29	NIGERIA	10,8	6,1	58	8,13
30	OUGANDA	18	13	73,8	48,8
31	RCA	36,3	17,7	67	
32	RWANDA	23,4	10,13	74,5	
33	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	90	40		10,3
34	SÉNÉGAL	44	23,46	72	10,56
35	SIERRA LEONE	5	6,1	35	85
36	SWAZILAND	49	3,7		50
37	TANZANIE	37,7	26,9		
38	TCHAD	9,2		29,58	0
39	TOGO	10	7	57,3	
40	TUNISIE	13,04	2,5	98,1	0,16
41	ZAMBIE	66,5	41	60	
42	ZIMBABWE	42	30	80	53

() Donnée non disponible.

Gouvernance des ressources naturelles

No.	Pays	Existence d'une institution nationale ayant le mandat et le pouvoir de surveillance pour identifier, inventorier et détenir le SIG sur la gestion des ressources naturelles	Degré d'activité de ces institutions nationales dans la gestion de l'extraction et de la vente des ressources naturelles	Évaluation de la gestion des défis macroéconomiques que pose la gestion des recettes provenant des ressources naturelles	L'État assure la stabilité sociale par un système de régulation en cas de boom ou de déclin des prix des ressources naturelles
1	BÉNIN	OUI	Passablement actives	Satisfaisant	OUI
2	BOTSWANA	OUI	Très actives	Très bien	OUI
3	BURKINA FASO	OUI	Passablement actives	Bien	NON
4	BURUNDI	OUI	Passablement actives	Faible	NON
5	CAMEROUN	OUI	Passablement actives	Satisfaisant	OUI
6	CAP VERT	OUI	Passablement actives	Faible	NON
7	CONGO (RDC)	OUI	Passablement actives	Satisfaisant	NON
8	CONGO, RÉP.	OUI	Passablement actives	Satisfaisant	OUI
9	CÔTE D'IVOIRE		Pas du tout actives	Satisfaisant	
10	DJIBOUTI	OUI	Passablement actives	Satisfaisant	OUI
11	ÉTHIOPIE	OUI	Passablement actives	Satisfaisant	NON
12	GABON	OUI	Passablement actives	Satisfaisant	NON
13	GAMBIE	OUI	Très actives	Très bien	OUI
14	GHANA	OUI	Très actives	Bien	OUI
15	GUINÉE	NON	Pas du tout actives	Faible	NON
16	GUINÉE-BISSAU	OUI	Pas du tout actives	Faible	NON
17	KENYA	OUI	Passablement actives	Satisfaisant	NON
18	LESOTHO	OUI	Passablement actives	Faible	NON
19	LIBERIA	OUI	Passablement actives	Faible	NON
20	MADAGASCAR	OUI	Très actives	Faible	OUI
21	MALAWI	OUI	Très actives	Faible	OUI
22	MALI	OUI	Très actives	Satisfaisant	OUI
23	MAROC	OUI	Passablement actives	Satisfaisant	OUI
24	MAURICE	NON	Pas du tout actives	Très bien	OUI
25	MAURITANIE	OUI	Passablement actives	Satisfaisant	OUI
26	MOZAMBIQUE	OUI	Passablement actives	Satisfaisant	NON
27	NAMIBIE	OUI	Passablement actives	Très bien	OUI
28	NIGER	OUI	Très actives	Faible	NON
29	NIGERIA	OUI	Passablement actives	Bien	OUI
30	OUGANDA	OUI	Passablement actives	Satisfaisant	OUI
31	RCA	OUI	Très actives	Faible	OUI
32	RWANDA	OUI	Très actives	Très bien	OUI
33	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	OUI	Passablement actives	Bien	OUI
34	SÉNÉGAL	OUI	Très actives		NON
35	SIERRA LEONE	OUI	Passablement actives	Satisfaisant	OUI
36	SWAZILAND	NON	Passablement actives	Faible	NON
37	TANZANIE	OUI	Passablement actives	Bien	OUI
38	TCHAD	NON	Passablement actives	Faible	OUI
39	TOGO	NON		Faible	NON
40	TUNISIE	OUI	Très actives	Satisfaisant	OUI
41	ZAMBIE	NON	Très actives	Bien	OUI
42	ZIMBABWE	OUI	Passablement actives	Bien	NON

() Donnée non disponible. SIG : Système d'informations géographiques.

Governance of natural resources (Cont'd)

No.	Pays	Attitude des dirigeants par rapport à la répartition équitable des recettes et de l'épargne en vue du futur	Les acteurs externes opérant dans le pays sont informés des politiques mises en place	Évaluation de la façon dont les acteurs externes gèrent les questions liées aux droits de l'homme, à la responsabilité sociale des entreprises et aux normes environnementales	Le pays possède un mécanisme visant à faciliter le commerce transparent et légal des ressources naturelles
1	BÉNIN	Favorable	OUI	Faible	NON
2	BOTSWANA	Très favorable	OUI	Très bien	OUI
3	BURKINA FASO	Favorable	OUI	Bien	OUI
4	BURUNDI	Pas favorable	NON	Passable	OUI
5	CAMEROUN	Favorable	OUI	Passable	OUI
6	CAP VERT	Favorable	OUI	Passable	OUI
7	CONGO (RDC)	Pas favorable	OUI	Passable	OUI
8	CONGO, RÉP.	Favorable	OUI	Passable	OUI
9	CÔTE D'IVOIRE		NON	Faible	OUI
10	DJIBOUTI	Favorable	OUI	Bien	OUI
11	ÉTHIOPIE	Favorable	NON	Passable	OUI
12	GABON	Favorable	OUI	Passable	NON
13	GAMBIE	Favorable	OUI	Bien	OUI
14	GHANA	Favorable	OUI	Bien	OUI
15	GUINÉE	Favorable	OUI	Bien	OUI
16	GUINÉE-BISSAU	Favorable	OUI		OUI
17	KENYA	Pas favorable	NON	Passable	OUI
18	LESOTHO	Pas favorable		Passable	OUI
19	LIBERIA	Pas favorable	OUI	Passable	OUI
20	MADAGASCAR	Favorable	OUI	Passable	OUI
21	MALAWI	Favorable	OUI	Bien	NON
22	MALI	Très favorable	OUI	Bien	OUI
23	MAROC	Pas favorable	OUI	Passable	OUI
24	MAURICE	Très favorable	OUI	Très bien	OUI
25	MAURITANIE	Favorable	OUI	Passable	OUI
26	MOZAMBIQUE	Pas favorable	NON	Faible	NON
27	NAMIBIE	Très favorable	OUI	Bien	OUI
28	NIGER	Favorable	OUI	Bien	OUI
29	NIGERIA	Favorable	NON	Bien	OUI
30	OUGANDA	Favorable	OUI	Bien	OUI
31	RCA	Pas favorable	OUI	Passable	OUI
32	RWANDA	Très favorable	OUI	Très bien	OUI
33	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	Très favorable	OUI	Bien	OUI
34	SÉNÉGAL	Favorable	OUI		OUI
35	SIERRA LEONE	Favorable	OUI	Passable	OUI
36	SWAZILAND	Pas favorable	NON	Faible	NON
37	TANZANIE	Favorable	OUI	Passable	NON
38	TCHAD	Pas favorable	OUI	Passable	OUI
39	TOGO	Favorable	OUI	Passable	OUI
40	TUNISIE	Favorable	OUI	Faible	NON
41	ZAMBIE	Favorable	OUI	Passable	
42	ZIMBABWE	Pas favorable	OUI		OUI

() Donnée non disponible.

Infrastructure nécessaire à l'exploitation des ressources naturelles

No.	Pays	Le pays possède l'infrastructure nécessaire à l'exploitation des ressources naturelles				
		Routes	Voies ferrées	Ports maritimes	Aéroports	Raffinerie
1	BÉNIN	NON	NON	OUI	OUI	NON
2	BOTSWANA	OUI	NON	Non applicable	OUI	NON
3	BURKINA FASO	OUI	NON	NON	OUI	NON
4	BURUNDI	OUI	NON	OUI	OUI	NON
5	CAMEROUN	NON	OUI	NON	OUI	OUI
6	CAP VERT	OUI	NON	OUI	OUI	NON
7	CONGO (RDC)	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
8	CONGO, RÉP.	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
9	CÔTE D'IVOIRE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
10	DJIBOUTI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
11	ÉTHIOPIE	OUI	NON	NON	OUI	NON
12	GABON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
13	GAMBIE	OUI	NON	OUI	OUI	NON
14	GHANA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
15	GUINÉE	NON	NON	OUI	OUI	NON
16	GUINÉE-BISSAU	NON	NON	NON	NON	NON
17	KENYA	NON	NON	OUI	NON	OUI
18	LESOTHO	NON	NON	Non applicable	Non applicable	Non applicable
19	LIBERIA	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
20	MADAGASCAR	NON	NON	OUI	OUI	NON
21	MALAWI	NON	NON	NON	NON	Non applicable
22	MALI	Non applicable	OUI	OUI	NON	OUI
23	MAROC	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
24	MAURICE	OUI	Non applicable	OUI	OUI	OUI
25	MAURITANIE	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
26	MOZAMBIQUE	NON	NON	NON	NON	NON
27	NAMIBIE	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
28	NIGER	OUI	NON	NON	OUI	OUI
29	NIGERIA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
30	UGANDA	NON	OUI	NON	Non applicable	OUI
31	RCA	NON	NON	OUI	OUI	NON
32	RWANDA	OUI	Non applicable	Non applicable	OUI	NON
33	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	OUI	Non applicable	OUI	OUI	Non applicable
34	SÉNÉGAL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
35	SIERRA LEONE	NON	OUI	NON	OUI	NON
36	SWAZILAND	OUI	OUI	NON	NON	NON
37	TANZANIE					
38	TCHAD	OUI	NON	NON	OUI	OUI
39	TOGO	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
40	TUNISIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
41	ZAMBIE	OUI	OUI	Non applicable	OUI	OUI
42	ZIMBABWE	OUI	NON	Non applicable	OUI	NON

() Donnée non disponible.

GESTION DES RESSOURCES NATURELLES : RÉSULTATS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Renforcement progressif des capacités et partage des connaissances parmi les intervenants dans les ressources naturelles

No.	Pays	Existence d'un programme continu de groupes consultatifs, d'ateliers et de consultations des parties prenantes	Existence de programmes personnalisés de formation et de développement	Degré d'alignement des programmes d'éducation et de formation dans le pays en réponse à la Vision africaine des mines et des besoins de l'industrie	Tendance du nombre d'étudiants formés en mines au cours des cinq dernières années
1	BÉNIN	NON	OUI	Faible	Non applicable
2	BOTSWANA	OUI	OUI	Passable	À la hausse
3	BURKINA FASO	OUI	OUI	Passable	À la hausse
4	BURUNDI	OUI	OUI	Passable	À la hausse
5	CAMEROUN	OUI	NON	Faible	Stable
6	CAP VERT	OUI	OUI	Non applicable	Non applicable
7	CONGO (RDC)		NON	Bon	Stable
8	CONGO, RÉP.	OUI	NON	Faible	À la hausse
9	CÔTE D'IVOIRE		NON	Passable	À la hausse
10	DJIBOUTI	NON	NON	Non applicable	Non applicable
11	ÉTHIOPIE	OUI	OUI	Bon	À la hausse
12	GABON	NON	OUI	Bon	À la hausse
13	GAMBIE	OUI	OUI	Non applicable	Non applicable
14	GHANA	OUI	OUI	Bon	À la hausse
15	GUINÉE	OUI	NON	Passable	À la hausse
16	GUINÉE-BISSAU	OUI	OUI	Non applicable	Non applicable
17	KENYA	NON	OUI	Passable	À la hausse
18	LESOTHO	NON	NON	Faible	À la hausse
19	LIBERIA	OUI	OUI	Passable	À la hausse
20	MADAGASCAR	NON	NON	Faible	À la hausse
21	MALAWI	OUI	OUI	Faible	Non applicable
22	MALI	NON	NON	Bon	À la hausse
23	MAROC	OUI	OUI	Passable	Stable
24	MAURICE	OUI	OUI	Non applicable	Non applicable
25	MAURITANIE	OUI	OUI	Passable	À la hausse
26	MOZAMBIQUE	OUI	OUI	Bon	À la hausse
27	NAMIBIE	OUI	OUI	Non applicable	À la hausse
28	NIGER	OUI	NON	Bon	À la hausse
29	NIGERIA	OUI	OUI	Passable	À la hausse
30	OUGANDA	OUI	OUI	Passable	À la hausse
31	RCA	OUI	OUI	Passable	À la hausse
32	RWANDA	OUI	OUI	Bon	À la hausse
33	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	OUI	OUI	Bon	À la hausse
34	SÉNÉGAL	NON	NON	Faible	À la hausse
35	SIERRA LEONE	OUI	OUI	Passable	Non applicable
36	SWAZILAND	OUI	OUI	Faible	Non applicable
37	TANZANIE	OUI	OUI	Bon	Stable
38	TCHAD	OUI	NON	Faible	À la hausse
39	TOGO	OUI	OUI	Faible	Stable
40	TUNISIE	NON	NON	Bon	À la hausse
41	ZAMBIE	OUI	NON	Passable	À la baisse
42	ZIMBABWE	OUI	OUI	Bon	À la hausse

() Donnée non disponible.

Compréhension commune des coûts et avantages, risques et responsabilités liés à l'exploitation des minerais

No.	Pays	Les standards de partenariat pour le développement minier du CIMM sont mis en œuvre dans le pays	Si ce n'est pas le cas, quelque entreprise a mené une étude socio-économique rigoureuse et concertée en vue de partager la compréhension des coûts et avantages, les risques et les responsabilités liées au développement minier	Évaluation des capacités des médias à remplir leur mission dans la surveillance des ressources naturelles	Contribution du secteur des ressources naturelles à l'emploi (%)	Le pays a les capacités pour gérer un boom des ressources, y compris la stérilisation des afflux de capitaux
1	BÉNIN	NON	NON	Passable	6	OUI
2	BOTSWANA	OUI	Non applicable	Bien	8	OUI
3	BURKINA FASO	OUI		Faible	5	OUI
4	BURUNDI	NON	NON	Bien		OUI
5	CAMEROUN	Non applicable	Non applicable	Passable		NON
6	CAP VERT	NON	Non applicable	Passable		OUI
7	CONGO (RDC)	NON	NON	Passable	10	NON
8	CONGO, RÉP.	NON	NON	Faible		OUI
9	CÔTE D'IVOIRE	NON	NON	Passable		NON
10	DJIBOUTI	Non applicable	Non applicable	Faible	1,5	OUI
11	ÉTHIOPIE	NON	OUI	Faible	0,3	NON
12	GABON	NON	NON	Faible	7	OUI
13	GAMBIE	NON	OUI	Bien	0,7	NON
14	GHANA	OUI	Non applicable	Passable	20	OUI
15	GUINÉE	NON	NON	Bien	58	NON
16	GUINÉE-BISSAU	Non applicable	Non applicable	Faible		NON
17	KENYA	NON	NON	Passable	1,5	OUI
18	LESOTHO	NON	NON	Faible	2,6	NON
19	LIBERIA	NON	OUI	Bien	30	OUI
20	MADAGASCAR	OUI	OUI	Bien	2	OUI
21	MALAWI	NON	OUI	Bien	1,4	NON
22	MALI	Non applicable	OUI	Faible	0,1	OUI
23	MAROC	Non applicable	Non applicable	Faible	15	OUI
24	MAURICE	Non applicable	Non applicable	Très bien	3	OUI
25	MAURITANIE	NON	NON	Passable	57,6	OUI
26	MOZAMBIQUE	NON	NON	Bien	70	OUI
27	NAMIBIE	OUI	OUI	Passable		OUI
28	NIGER	Non applicable	NON	Passable		NON
29	NIGERIA	OUI	OUI	Bien	0,1	OUI
30	UGANDA	NON	NON	Faible		OUI
31	RCA	OUI		Faible	10	NON
32	RWANDA	OUI		Bien	8	OUI
33	SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	Non applicable	Non applicable	Passable		OUI
34	SÉNÉGAL	NON	NON	Passable	4	
35	SIERRA LEONE	NON	OUI	Passable	14	NON
36	SWAZILAND	NON	OUI	Bien		
37	TANZANIE			Passable	4	OUI
38	TCHAD	NON	NON	Faible		NON
39	TOGO	Non applicable	NON	Passable		NON
40	TUNISIE	Non applicable	OUI	Faible	10,2	OUI
41	ZAMBIE	NON	NON	Passable	2	OUI
42	ZIMBABWE	NON	Non applicable	Passable	9	OUI

() Donnée non disponible. CIMM : Conseil international des mines et des métaux.

Appendice 1 : Ressources naturelles en Afrique

No.	Pays	Ressources Naturelles
1.	Afrique du Sud	Or, chrome, antimoine, charbon, minerai de fer, manganèse, nickel, phosphates, étain, uranium, diamants précieux, platine, cuivre, vanadium sel, gaz naturel
2.	Algérie	Pétrole, gaz naturel, minerai de fer, phosphates, uranium, plomb, zinc
3.	Angola	Pétrole, diamants, minerai de fer, phosphates, cuivre, feldspath, bauxite, uranium, or
4.	Bénin	Petits gisements offshore de pétrole, calcaire, marbre, bois
5.	Botswana	Diamants, cuivre, nickel, sel, bicarbonate de soude, potasse, charbon, minerai de fer, argent
6.	Burkina Faso	Manganèse, calcaire, marbre, petits gisements d'or, phosphate, pierre ponce, sel
7.	Burundi	Niobium, tantale, or, étain, tungstène, kaolin, calcaire
8.	Cameroun	Pétrole, bauxite, minerai de fer, bois, hydroélectricité
9.	Cap Vert	Sel, roche de basalte, calcaire, kaolin, poisson, argile, gypse
10.	Comores	Calcaire, cuivre, plomb, zinc, eau
11.	République démocratique du Congo	Cobalt, cuivre, niobium, tantale, pétrole, diamants industriels et précieux, or, argent, zinc, manganèse, étain, uranium, hydroélectricité, bois, terres arables, eau
12.	Congo, République	Pétrole, bois, potasse, plomb, zinc, uranium, cuivre, phosphates, or, manganèse, gaz naturel
13.	Côte d'Ivoire	Pétrole, gaz naturel, diamants, manganèse, minerai de fer, cobalt, bauxite, cuivre, or, nickel, tantale, sable de silice, argile, cacao, haricots, café, huile de palme, hydroélectricité
14.	Djibouti	Géothermie, or, argile, granit, calcaire, marbre, sel, gypse, talc, amiante, plomb, zinc
15.	Egypte	Pétrole, gaz naturel, minerai de fer, phosphates, manganèse, calcaire, gypse, talc, amiante, plomb, zinc
16.	Érythrée	Potasse, or, zinc, cuivre, sel, poisson
17.	Éthiopie	Petites réserves d'or, platine, cuivre, potasse, gaz naturel, hydroélectricité
18.	Gabon	Pétrole, gaz naturel, diamants, niobium, manganèse, uranium, or, bois, minerai de fer, hydroélectricité
19.	Gambie	Poisson, titane, étain, zircon, sable Silva, argile, pétrole
20.	Ghana	Or, diamants, manganèse, bauxite, pétrole, aluminium, cacao, bois, café, caoutchouc, hydroélectricité, sel, poisson, chaux, pétrole
21.	Guinée	Bauxite, minerai de fer, diamants, or, uranium, hydroélectricité, poisson, sel
22.	Guinée-Bissau	Poisson, bois, phosphates, bauxite, argile, granit, calcaire, pétrole
23.	Guinée Équatoriale	Pétrole, gaz naturel, bois, or, bauxite, diamants, tantale, sable et gravier, argile
24.	Kenya	Calcaire, soude, sel, pierres précieuses, spath fluor, zinc, diatomite, gypse, faune, hydroélectricité
25.	Lesotho	Eau, terres agricoles et de pâturage, diamants, sable, argile, pierre de construction
26.	Liberia	Minerai de fer, bois, diamants, or, hydroélectricité
27.	Libye	Pétrole, gaz naturel, gypse
28.	Madagascar	Graphite, chromite, charbon, bauxite, sel, quartz, sables bitumineux, pierres semi-précieuses, mica, poisson, hydroélectricité
29.	Malawi	Calcaire, les terres arables, hydroélectricité, uranium, charbon, bauxite
30.	Mali	Or, phosphates, kaolin, sel, calcaire, uranium, gypse, granit, hydroélectricité, bauxite, minerai de fer
31.	Maroc	Phosphates, minerai de fer, manganèse, plomb, zinc, poisson, sel
32.	Maurice	Terres arables, poisson
33.	Mauritanie	Minerai de fer, gypse, cuivre, phosphate, diamants, or, pétrole, poisson
34.	Mozambique	Charbon, titane, gaz naturel, hydroélectricité, tantale, graphite
35.	Namibie	Diamants, cuivre, uranium, or, argent, plomb, étain, cadmium, tungstène, zinc, sel, hydroélectricité, poisson, charbon, pétrole, minerai de fer
36.	Niger	Pétrole, étain, charbon, calcaire, zinc, plomb
37.	Nigéria	Pétrole, gaz naturel, étain, minerai de fer, charbon, niobium, plomb, zinc, terres arables
38.	Ouganda	Cuivre, pétrole, cobalt, hydroélectricité, calcaire, sel, terres arables, or

Annexe 1 : Ressources naturelles en Afrique

No.	Pays	Ressources Naturelles
39.	République Centrafricaine	Diamants, uranium, bois, or, pétrole, hydroélectricité
40.	Réunion	Minerai d'étain, minerai de tungstène (wolframite), méthane, terres arables
41.	Rwanda	Or, minerai d'étain (cassitérite), minerai de tungstène (wolframite), méthane, hydroélectricité, terres arables
42.	São-Tomé et Príncipe	Poissons, hydroélectricité
43.	Sénégal	Poisson, phosphates, minerai de fer
44.	Seychelles	Poisson, coprah, arbres de cannelle
45.	Sierra Leone	Diamants, minerai de titane, bauxite, minerai de fer, or, chromite
46.	Somalie	Uranium, minerai de fer, étain, gypse, bauxite, cuivre, sel, gaz naturel, pétrole
47.	Soudan	Pétrole, minerai de fer, cuivre, minerai de chrome, tungstène, mica, argent, or, hydroélectricité
48.	Soudan du Sud	Pétrole, minerai de fer, cuivre, minerai de chrome, tungstène, mica, argent, or
49.	Swaziland	Asbestos, charbon, argile, cassitérite, hydroélectricité, forêts, or, diamants, pierres de carrière, talc
50.	Tanzanie	Tanzanite, pierres précieuses, hydroélectricité, étain, phosphates, minerai de fer, charbon, diamants, or, gaz naturel, nickel
51.	Tchad	Pétrole, uranium, natron, kaolin, poisson, or, calcaire, sable et gravier, sel
52.	Togo	Phosphates, calcaire, marbre, terres arables
53.	Tunisie	Pétrole, phosphates, minerai de fer, plomb, zinc, sel
54.	Zambie	Cuivre, cobalt, zinc, plomb, charbon, émeraudes, or, argent, uranium, hydroélectricité
55.	Zimbabwe	Diamant, charbon, minerai de chrome, amiante, or, nickel, cuivre, minerai de fer, vanadium, lithium, étain, platine

Source : Préparé à partir des données du *Natural Resources of Africa* [Afribiz.info](http://www.afribiz.info). Accessible à : <http://www.afribiz.info/content/natural-resources-of-africa> (Consulté le 16 Septembre, 2012)

Appendice 2 : Dépendance à l'égard des produits de base en Afrique (2004-2009)

Pays	Exportations de matières premières agricoles (% des exportations de marchandises)		Exportations de denrées alimentaires (% des exportations de marchandises)		Exportations de carburants (% des exportations de marchandises)		Exportations de produits manufacturés (% des exportations de marchandises)		Exportations de matières premières de base (% des exportations de marchandises)		Les 3 principaux produits d'exportation*, avec leur part dans le total des exportations**	
	Moyenne de la période 2004-2009	2009	Moyenne de la période 2004-2009	2009	Moyenne de la période 2004-2009	2009	Moyenne de la période 2004-2009	2009	Moyenne de la période 2004-2009	2009	Produits	Nbre de produits représentant plus de 75 pour cent des exportations
Afrique	2,8	2,1	11,4	11,2	41,4	45,9	32,3	29,6	57,5	0	Pétrole, pétrole brut (51,6%) [19,0%]; gaz naturel (4,2%) [24,2%]; pétrole, autres que brut bitumineux (3,9%) [3,3%]	25
Afrique du Sud	1,9	1,9	8,1	10,2	10	11,1	53,1	47,5	36,1	36,1	Platine, sous formes brutes (9,0%); diamants (5,3%); or brut (4,6%)	83
Algérie	0	0	0,2	0,3	97,7	97,7	1,5	1,6	98,2	0	Pétrole, pétrole brut (61,6%); pétrole, autres que brutes (10,0%); gaz naturel (9,5%)	3
Angola	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	96,0	84,5	Pétrole, pétrole brut (97,0%)	1
Bénin	60,3	NA	28,3	NA	0,1	NA	10,7	NA	0	0	Coton (25,7%); pétrole, autres que brutes (23,9%); noix de cajou (12,6%)	5
Botswana	0,2	0,2	3,1	5,1	0,2	0,3	79,7	78	85,68	70,3	Diamants (38,2%); mattes de nickel (31,3%); diamant (6,6%)	3
Burkina Faso	70,6	60,5	20,6	26,8	0	0	8,4	12,1	75,8	69,3	Coton (54,4%); or (15,3%); graines de sésames (8,1%)	3
Burundi	4,8	4,8	75,1	67,5	1,5	1,9	13,8	20,6	0	0	Café (45,7%); or (18,1%); thé (7,7%)	4
Cameroun	13,8	0	16	72,6	52,6	NA	3,2	NA	60,4	0	Pétrole, pétrole brut (53,8%); bois (8,1%); bananes (7,7%)	4
Cap Vert	0	0	46	72,6	0	NA	53,7	26,7	NA	0	Poisson (36,6%); listao (15,9%); pièces détachées (6,8%)	7
Comores	0	NA	70,8	NA	NA	NA	8,9	NA	88,7	86,92	Huiles essentielles (26,0%); clous de girofle (19,6%); navires (17,7%)	5
Congo, Rép. Dém.	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	0	0	Pétrole (25,5%); minerais de cuivre (16,3%); cuir non raffiné (15,2%)	1
Congo, Rép.	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	99,4	106,6	Minerais de cobalt et concentrés (85,6%)	5
Côte d'Ivoire	8,1	5,7	41,2	48,2	30,6	30	15,8	15,1	41,3	48,40	Cacao (28,6%); pétrole, brut (15,4%); huile de pétrole et dérivées (8,1%)	9
Djibouti	0	0	0,4	0,4	6,5	6,5	90,7	90,7	0	0	Pétrole, non brut (21,1%); ovins (12,7%); animaux vivants (11,1%)	11
Égypte	2,8	NA	8,7	NA	49,5	NA	26,2	NA	70,29578	63,3	Gaz naturel (20,4%); pétrole, brut (12,5%); pétrole, autres que brut (10,8%)	51
Érythrée	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	0	0	Camions à moteurs diesel (22,6%); graines (7,8%); coton (7,1%)	15
Éthiopie	15,2	11,9	74,3	77,5	0	0	7,5	8,7	83,9	83,30	Café (32,9%); graines de sésame (13,3%); fleurs fraîches (8,2%)	10
Gabon	8	NA	1,1	NA	81,9	NA	4,8	NA	NA	0	Pétrole, brut (65,8%); minerais de manganeuse et concentrés, de titane (47,7%)	2
Gambie	3,5	1	68,3	53	0,2	0	24,2	39,1	NA	0	Noix de cajou (48,5%); fer ou acier (6,7%); minerais et concentrés	8
Ghana	7,5	NA	59,7	NA	1,9	NA	25,8	NA	68,4	61,19	Cacao (42,8%); minerais de manganeuse et concentrés (15,3%); pétrole, autres que brut (4,3%)	9
Guinée	2,8	NA	6,2	NA	0,6	NA	15	NA	8,2	0	Minerais d'aluminium et concentrés (50,2%); oxyde d'aluminium (13,1%); huile de pétrole (11,4%)	4
Guinée-Bissau	0,2	0,2	98,7	NA	0,8	NA	0,1	NA	79,4	73,43	Noix de cajou (92,9%)	1
Guinée Équatoriale	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	0	Pétrole, brut (76,5%)	1
Kenya	12,8	13,2	44	44	6,2	4,2	33,9	36,6	0	0	Thé noir (12,3%); fleurs coupées et boutons de fleurs, frais (10,3%); hélice d'avion (7,7%)	29
Lesotho	0,7	NA	4,7	NA	0	NA	94,5	NA	30,0	44,7	Chandails, pull en coton tricoté (40,8%); pantalons et shorts de coton pour hommes (14,5%); diamants (12,4%)	5
Liberia	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	0	0	Pétrole et l'huile obtenue (23,2%); navires pour le transport de marchandises et/ou de personnes (22,9%); latex de caoutchouc	5

Appendice 2 : Dépendance à l'égard des produits de base en Afrique (2004-2009)

Libye	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	0,31	Pétrole, brut (88,4%)	1
Madagascar	4,3	5,2	30,9	28,8	4	4,9	52,6	57,2	0	0	0	Crevettes (10,3%); vanille (9,9%); chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles similaires, en bonneterie, de laine ou de poils fins (7,5%)	30
Malawi	4,1	3,8	83,1	86,6	0,1	0,1	12,3	8,5	53,2	48,34	0	Tabac (50,4%); sucre brut (10,7%); thé noir (6,2%)	5
Mali	6,1	NA	20,9	NA	2,5	NA	13,3	NA	NA	0	0	Coton (66,5%); graines (6,1%); goyaves, mangues et mangoustans (4,0%)	3
Maroc	1,5	1,6	19,7	22,1	2,1	2	66,5	65,4	43,9	42,7	0	Acide phosphorique (11,2%); circuits électroniques intégrés et micro-assemblages, autres circuits intégrés monolithiques (6,9%); phosphates de calcium naturel, non mis à terre (5,6%); T-shirts, maillots de corps et autres, en bonneterie, en coton (15,0%); sucre brut (14,2%); poissons préparés ou en conserve (11,8%)	64
Maurice	0,5	0,9	28,3	32,4	0,1	0	62,2	64,6	28,7	31,08	0	Minerais de fer et concentrés (45,2%), pétrole, autres que brut (17,6%); minerais de cuivre (13,1%)	3
Mauritanie	0	NA	20,8	NA	23,7	NA	0	NA	80,7	0	0	Aluminium non allié (36,6%); pétrole autre que brut (8,5%); Uranium naturel et ses dérivés (18,5%), uranium (22,6%); poisson (11,2%)	4
Mozambique	3,7	3,1	15,7	23,3	14,3	17,5	6,7	11,7	96,1	84,7	0	Satellite de vaisseau spatial (27,8%); uranium naturel (22,6%); huile de pétrole (20,9%)	10
Namibie	0,6	NA	26,5	NA	0,5	NA	46,9	NA	67,6	62,8	0	Pétrole, brut (85,2%)	4
Niger	3,4	NA	24,5	NA	1,8	NA	10,3	NA	0	0	0	Café, (32,5%); filets de poissons et autre chair de poissons, frais ou réfrigérés (9,5%); tabac (6,9%)	17
Nigeria	0,8	1,1	1,9	4,5	93,5	90,4	3,2	3,6	NA	0	0	Bois (28,3%); bois tropical (17,2%); diamants (15,1%)	5
Ouganda	10,7	NA	66,2	NA	2,4	18,7	NA	NA	24,2	21,8	0	Café (30,4%); tantale niobium (26,1%); minerais d'étain et concentrés (21,6%)	3
République Centrafricaine	42,9	NA	1,3	NA	0,3	NA	26,3	NA	93,8	0	0	Cacao (61,1%); sucre brut (4,3%); article en fer ou en acier (2,3%)	6
Rwanda	3,2	1,7	54,2	42,3	0	0,1	6,3	19,4	NA	0	0	Pétrole, autres que brut (29,7%); acide phosphorique (10,7%); ciment Portland (6,3%)	19
São Tomé and Príncipe	0,6	0,7	93,9	92,4	0	0	4,8	3	44,0	0	0	Thons, listaos et bonites (54,7%); thons, congelés (8,8%); thons à nageoires jaunes (8,6%)	4
Sénégal	2,6	1,1	32,5	29,5	19,7	24	40,5	41,3	32,3	39,9	0	Diamants (25,1%); huiles de pétrole et dérivés (17,7%); minerais et concentrés d'aluminium (11,7%)	9
Seychelles	0	NA	87,9	NA	0	NA	4,2	NA	3,4	3,8	0	Chèvres (16,1%); déchets et débris d'or (15,9%); bovins vivants (9,5%)	9
Sierra Leone	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	126,2	145,0	0	Pétrole, brut (91,6%)	1
Somalie	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	0	Sucre brut (15,3%); mélanges de substances odoriférantes (10,7%); préparations alimentaires non dénommées ni comprises ailleurs (9,4%)	31
Soudan	2,9	1,4	6,2	5,6	89,7	92,1	0,2	0,4	101,5	0	0	Tabac (6,5%); filets de poissons et autre chair de poissons, frais ou réfrigérés (6,2%); coton (5,9%)	37
Swaziland	8	NA	19,7	NA	0,9	NA	64	NA	51,6	0	0	Bois tropical (94,0)	1
Tanzanie	11,7	9,8	47,8	35,5	0,9	1	21,3	24,6	77,0	69,9	0	Coton (41,5%); cacao (14,5%); phosphates de calcium naturel (6,9%)	7
Tchad	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	0	0	0	Pétrole, brut (12,3%); tabac (12,3%); produits en nickel (11,0%)	14
Togo	11,3	NA	20,4	NA	0,5	NA	55,9	NA	30,9	0	0		
Tunisie	0,6	0,5	10,2	9,2	13,8	13,6	73,8	75,4	0	0	0		
Zambie	3,6	1,4	9,2	7,5	0,9	0,9	7,8	8,4	NA	0	0		
Zimbabwe	15,6	23,1	21,7	19,3	7,3	0,9	35,9	34,3	50,7	45,5	0		

Source : Les 2 dernières colonnes proviennent de African Economic Outlook 2010, et le reste des données est calculé à partir des bases de données de la Banque mondiale, ADI (2011)

Appendice 3 : Chaîne de valeur des ressources naturelles et implications pour le renforcement des capacités

Liens	Attribution des marchés et permis	Réglementation et suivi des opérations	Collecte de taxes et redevances	Gestion et attribution des revenus	Mise en œuvre des politiques et projets de développement durables
Dimensions des capacités					
Déficits en capacités	<ol style="list-style-type: none"> 1. Contrôle limité de l'État sur le secteur des ressources naturelles 2. Faible capacité technique et connaissance du marché dans l'évaluation du potentiel géologique et les risques dans les domaines pour lesquels des contrats ou des licences sont accordés 3. Absence de politiques et de réglementation sur l'exploration et la gestion des ressources naturelles 4. Faiblesse des capacités dans les négociations de contrats complexes 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Cadre réglementaire et d'application insuffisante 2. Capacités de suivi de la gestion des ressources naturelles limitées 3. Faible capacité des organisations de la société civile pour le plaidoyer dans l'industrie pétrolière 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Systèmes ou modalités de perception des impôts inadéquats 2. Mauvais système d'information sur les données pétrolières 3. Cadre macroéconomique inadéquate 4. Manque d'évaluation et de contrôle sur la collecte des revenus pétroliers 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Faible capacité dans l'exécution du budget 2. Manque de transparence et de responsabilité dans la chaîne de gestion des ressources en pétrole 3. Faible contrôle parlementaire de l'action gouvernementale dans le secteur des ressources naturelles 4. Absence de liens entre les systèmes de planification et de budgétisation 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Systèmes de gestion des finances publiques et d'approvisionnement faibles 2. Absence d'un environnement propice à la lutte contre la corruption et la mauvaise gestion des ressources publiques 3. Absence de politiques et de réglementation limitant les risques environnementaux 4. Faible capacité de leadership sur l'allocation des ressources extractives 5. Faiblesse des capacités de mise en œuvre des projets
Solutions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les gouvernements doivent élaborer des politiques et des cadres réglementaires appropriés (exploration, développement, production, droits, concessions, bail, licences ou contrats, les évaluations d'impact environnemental) 2. Promouvoir la participation des citoyens et des consultations ouvertes sur les options politiques, les lois et réglementations pour chaque attribution de licence et de marché 3. Promouvoir un cadre réglementaire exigeant les entreprises de rendre publique toutes les informations pertinentes pour la transparence des revenus 4. Formation sur les techniques de négociation des contrats 5. Développer une expertise juridique dans les négociations de contrats complexes 6. Incorporer des éléments ayant un contenu local dans les contrats avec les compagnies pétrolières 7. Renforcer les capacités de passage des marchés pour s'assurer d'un processus d'appel d'offres concurrentiel et transparent 8. Promouvoir des activités de formation et de recherche conduisant à un transfert de technologie aux entreprises locales 9. Réformer le processus d'autorisation et d'appel d'offre pour aspirer à la promotion de l'ouverture, la compétitivité, la transparence et la participation locale 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer la capacité des principaux acteurs à élaborer et adopter des lois nécessaires pour améliorer la gouvernance des ressources naturelles 2. Renforcer les capacités de développement d'un contenu local tout au long de la chaîne de valeur 3. Spécifier les énoncés de mission, les rôles et responsabilités des acteurs clés du gouvernement impliqués dans la régulation et la surveillance des opérations 4. Renforcer la capacité de coordination des organismes de réglementation 5. Habiller les organismes de réglementation pour s'acquitter efficacement de leur mandat 6. Adopter et adhérer à l'ITIE et aux autres initiatives similaires 7. Promouvoir l'inclusion et la participation des parties prenantes 8. Renforcer les capacités des organismes publics (réglementation, suivi et surveillance) 9. Développer des programmes d'éducation et de formation appropriés 10. Développer des systèmes solides pour le suivi-évaluation 11. Améliorer la recherche et combler le gap entre la recherche et la politique dans le secteur 12. Susciter l'intérêt public et appuyer le plaidoyer sur la gouvernance des ressources naturelles 13. Renforcer les capacités des communautés locales à participer activement dans le secteur des ressources naturelles 14. Promouvoir la participation des femmes dans les campagnes de plaidoyer 15. Renforcer les politiques de récompense et de ressources humaines pour les employés de l'État dans le secteur des ressources naturelles 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer les capacités des institutions impliquées dans les chaînes de recettes et de dépenses 2. Renforcer les capacités humaines pour assurer une collecte efficace et coordonnée des recettes 3. Engager des réformes fiscales nécessaires pour s'assurer d'un régime fiscal national efficace et appropriée 4. Renforcer les capacités nationales pour la comptabilité et le reporting 5. Renforcer les capacités de la comptabilité dans le secteur pétrolier 6. Renforcer les capacités de la société civile afin de comprendre l'information sur les flux de revenus 7. Créer un espace pour permettre aux OSC d'exprimer des opinions et des avis sur la collecte des recettes pétrolières 8. Mettre en place de bons systèmes d'information pour la collecte de données, d'analyse et la production de rapports publics réguliers 9. Élaborer un cadre de politique macroéconomique sain 10. Élaborer une stratégie de communication claire pour le secteur des ressources naturelles 11. Renforcer les capacités d'évaluation des organismes gouvernementaux appropriés 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer les capacités pour une meilleure exécution du budget 2. Renforcer les mécanismes pour la meilleure diffusion d'une information de qualité multinationales et les principaux intervenants 3. Établir des fonds souverains ou de dotation 4. Renforcer les liens opérationnels entre les lois, les stratégies, les plans et les budgets 5. Renforcer les capacités pour développer et mettre en œuvre des budgets pluriannuels 6. Promouvoir l'allocation budgétaire annuelle à l'aide du cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) aligné sur la stratégie de développement du pays 7. Donner du pouvoir au parlement et aux OSC afin de superviser efficacement les décisions de politique macroéconomique du gouvernement 8. Établir et mettre en œuvre une politique de décentralisation budgétaire saine 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer les capacités pour permettre aux OSC d'engager efficacement le dialogue avec le gouvernement afin de garantir la transparence et la responsabilité 2. Renforcer les capacités de surveillance ou de gestion de l'environnement 3. Renforcer les capacités pour une bonne gestion des projets, y compris la planification et la budgétisation, l'exécution, la comptabilité, le reporting, et le suivi-évaluation 4. Promouvoir l'utilisation des ressources naturelles dans les programmes de développement des infrastructures socio-économiques 5. Permettre à la société civile et aux médias de promouvoir l'accès à l'information 6. Renforcer les capacités du vérificateur général à s'acquitter de son mandat sur l'évaluation et le contrôle de la gestion des ressources pétrolières 7. Renforcer les capacités des collectivités locales en exigeant la responsabilité et la transparence 8. Développer le partenariat tripartite entre le public, le privé et la société civile dans la conception, la mise en œuvre, et des programmes de surveillance 9. Développer des pratiques de passation des marchés sains visant à améliorer la concurrence et de la transparence 10. Promouvoir un leadership politique fort pour des choix d'investissement appropriés et la conception et le suivi des programmes 11. Renforcer les capacités de mise en œuvre des projets des entités gouvernementales

References:

- Gboyege et al. (2011). *Political Economy of the Petroleum Sector in Nigeria*. (World Bank Policy Research Working Paper # 5779). Washington, D.C.: World Bank
- Eleodoro Mayoraga, A. (2009). *Extractive Industries Value Chain: A Comprehensive Integrated Approach to Developing Extractive Industries*. (World Bank Africa Region Working Paper Series # 125). Washington, D.C.: World Bank
- AfDB (2009). *Managing Oil Revenue in Uganda: A Policy Note*. (African Development Bank OREA Knowledge Series # 1, 2009). Tunis: AfDB

